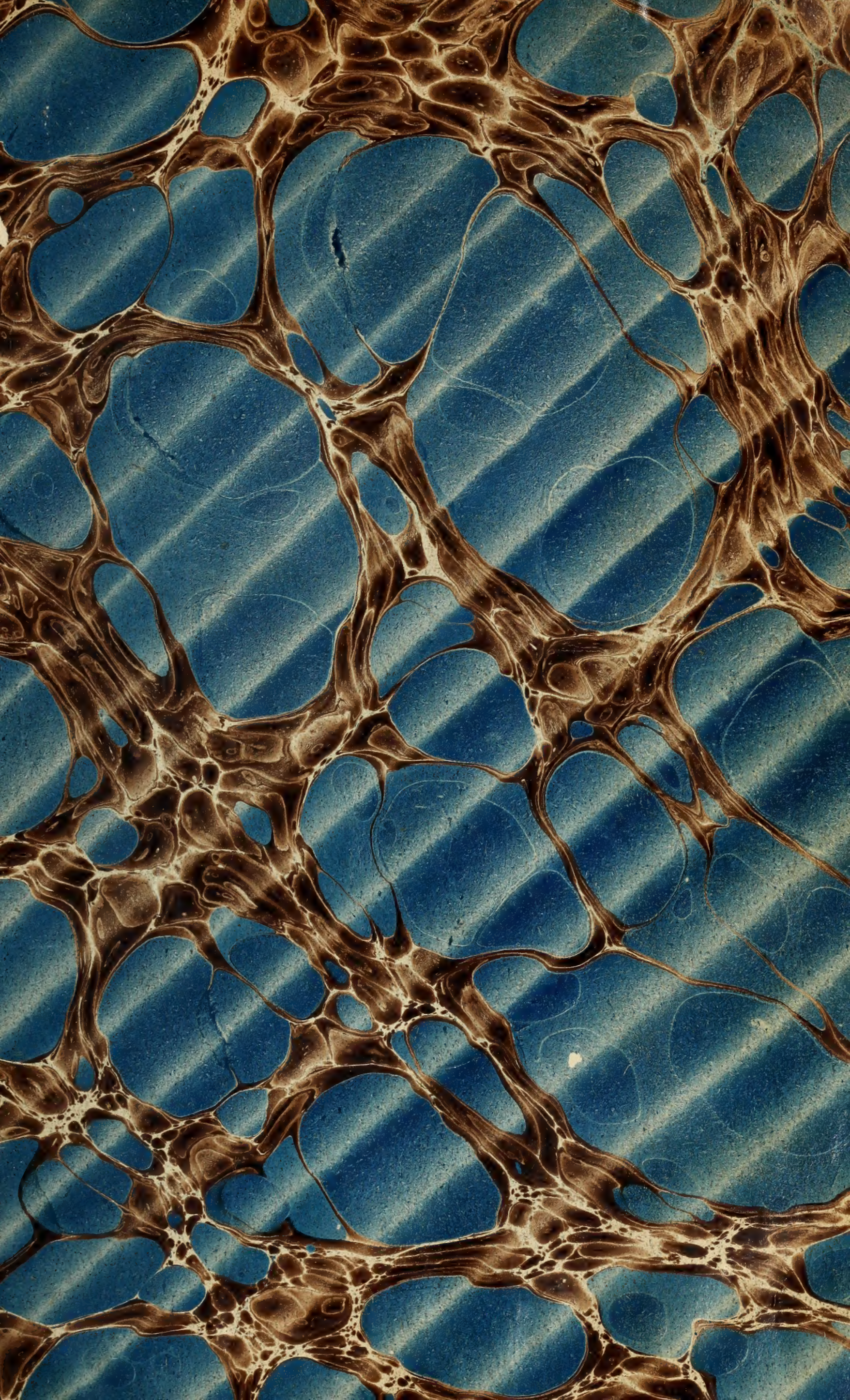
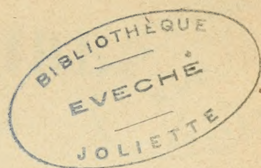





BIBLIOTHÈQUE
ÉVÊCHÉ
JOLIETTE


Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis



HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

COULOMMIERS. — TYP. ALBERT PONSOT ET P. BRODARD.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

DEPUIS LA CRÉATION JUSQU'A NOS JOURS

PAR

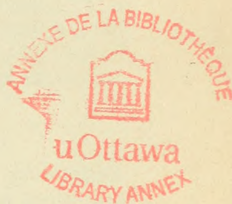
L'ABBÉ J.-E. DARRAS

Vicaire général de Nancy, ancien vicaire général d'Ajaccio

CHANOINE HONORAIRE DE QUIMPER ET DE TROYES

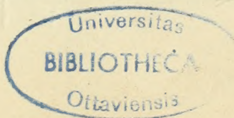
TOME DIX-NEUVIÈME





PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
13, RUE DELAMBRE, 13

1876



HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE

QUATRIÈME ÉPOQUE

DEPUIS LE RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (800) JUSQU'AU PONTIFICAT DE SYLVESTRE (999)

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT D'ÉTIENNE VI (25 juillet 885 - 7 août 891.)

§ I. NOTICE DU LIBER PONTIFICALIS.

1. Antécédents d'Étienne VI. — 2. Élection d'Étienne VI. Sa résistance et celle de son père. — 3. Sacre. Premiers actes et charité d'Étienne VI. — 4. Homélie d'Étienne VI au peuple de Rome contre la profanation des églises et les incantations païennes. — 5. Travaux et offrandes d'Étienne VI aux diverses basiliques de Rome et d'Italie. — 6. Invasion des sauterelles. L'eau bénite.

§ II. BIBLIOGRAPHIE DU LIBER PONTIFICALIS.

7. Lacune dans la notice d'Étienne VI. Fin du texte édité du *Liber Pontificalis*. — 8. Les trois éditions successives du *Liber Pontificalis* à Mayence, à Paris et à Rome. — 9. Note finale de Fabrot éditeur français du *Liber Pontificalis* en 1647. — 10. Le *codex regius* du *Liber Pontificalis* à la bibliothèque Richelieu. — 11. Le *codex Mazarinæus* du *Liber Pontificalis*.

§ III. COMPLÉMENT DE LA NOTICE D'ÉTIENNE VI.

12. Texte des manuscrits de la bibliothèque Richelieu. — 13. Rectification chronologique. — 14. *Regesta* d'Étienne VI. Opposition de Charles le Gros à son élection. — 15. Condamnation des épreuves judiciaires. Lettre au *gastald* Astolphe. — 16. Lettres d'Étienne VI aux empereurs d'Orient. —

17. Couronnement et sacre impérial de Guy de Spolète. — 18. Alfred le Grand et Étienne VI. Mort du pape.

§ IV. HINCMAR DE REIMS.

19. Hincmar et Gothescalc. Accusations de l'école moderne contre l'archevêque. — 20. L'erreur de Gothescalc au point de vue social. — 21. Concile de Mayence. Lettre de Raban-Maur à Hincmar. Condamnation de Gothescalc par l'autorité civile. — 22. Concile de Quierzy-sur-Oise. Seconde condamnation de Gothescalc provoquée par l'autorité civile. — 23. Appel de Gothescalc au pape. Justification canonique d'Hincmar. — 24. Réclusion de Gothescalc au monastère de Hautvillers. — 25. Lettre d'Hincmar. Mort de Gothescalc. — 26. Rapports d'Hincmar avec le Saint-Siége. Exagérations de la critique moderne. — 27. Injustice des reproches adressés à Hincmar à propos de la multiplicité des conciles et de ses prétendues sympathies pour une église féodale. — 28. Le prétendu gallicanisme d'Hincmar. — 29. Hincmar de Reims et son neveu Hincmar de Laon. — 30. Griefs de Charles le Chauve contre Hincmar de Laon. Ordination forcée et révolte du prince Carloman. Intervention du pape Adrien II. — 31. Concile de Douzy. Accusation juridique de Charles le Chauve et d'Hincmar de Reims contre l'évêque de Laon. — 32. Sentence de déposition avec réserve des droits du siége apostolique. — 33. Injustice et abus de pouvoir du concile de Douzy. Rigueurs barbares contre l'évêque de Laon et le prince Carloman. — 34. Qualités et défauts, erreurs et illusions d'Hincmar de Reims. — 35. Constitution à Quierzy-sur-Oise du régime féodal. Mort de Charles le Chauve et de Louis le Bègue. — 36. Efforts impuissants d'Hincmar contre l'établissement de la féodalité. Sa mort.

§ V. SIÉGE DE PARIS PAR LES NORMANDS.

37. Foulques successeur d'Hincmar. Sa lettre au pape Étienne VI. — 38. Guy de Spolète. Son alliance avec le saint-siége. — 39. Réponse d'Étienne VI à l'archevêqre de Reims. — 40. Les deux rois frères, Louis III et Carloman. Invasions normandes. Concile de Mantelle. Sacre de Boson roi de Provence. — 41. Victoire de Louis III contre les Normands à Saucourt. Chant triomphal. — 42. Mort de Louis III et de Carloman. L'empereur Charles le Gros proclamé roi de France à Compiègne. — 43. Assassinat du roi normand Godefried par Charles le Gros. Vengeance des Normands. L'armée d'invasion. Les défenseurs de Paris. — 44. Les Normands sous les murs de Paris. Conférence de l'évêque Gozlin avec le roi danois Sigefried. Le poëme du siége par Abbon. — 45. Combats des 26 et 27 novembre 885. L'évêque Gozlin, le comte Eudes, Ebol abbé de Saint-Germain-des-Prés. — 46. Camp retranché des Normands à Saint-Germain-des-Prés. Courses dévastatrices. Les Hélépoles. Victoire des assiégés le 2 février 886. — 47. Désastre du 6 février. Débordement de la Seine. Rupture du pont. Incendie de la petite tour. — 48. Dévastation des Normands en Neustrie et dans les provinces de la Loire. — 49. Arrivée et retraite soudaine du duc saxon Henry. Négociations de l'évêque Gozlin avec Sigefried. Départ des Danois. — 50. Mort de l'évêque

Gozlin. Apparitions surnaturelles de saint Germain de Paris. — 51. Attitude des historiens modernes en face du miracle. — 52. Ambassade du comte Eudes à Charles le Gros. Mort du duc saxon Henry. Dernier assaut général. — 53. Intervention et lâcheté de Charles le Gros. Traité avec les Normands. Levée du siége de Paris. Ruine de Meaux.

§ VI. ROYAUTÉ FÉODALE.

54. Déposition et mort de Charles le Gros. Élection d'Arnoulf de Carinthie au trône d'Allemagne. Prétentions de Guy de Spolète à la couronne de France. Élection et sacre du roi Eudes à Compiègne. — 55. Retour des Normands sous les murs de Paris. Victoire de l'évêque Anschéric. — 56. Victoire du roi Eudes à Montfaucon en Argonne. Expulsion définitive des Normands du duché de France. — 57 Les compétiteurs italiens Guy de Spolète et Bérenger duc de Frioul. Origine lombarde du système féodal. — 58. Victoire de Guy de Spolète. — 59. Élection et sacre royal de Guy de Spolète à Pavie. — 60. Origine des factions rivales des Guelfes et des Gibelins en Italie. Sacre impérial de Guy de Spolète. — 61. Les *Hungari* ou Hongrois. — 62. Sacre du roi Louis d'Arles.

§ VII. L'EMPIRE D'ORIENT.

63. Lettre d'Étienne VI à l'empereur Basile le Macédonien. — 64. Révolutions de palais à Constantinople. Mort de Basile le Macédonien. — 65. Expulsion de Photius. Ses ouvrages. — 66. Suppression par les Grecs des documents relatifs à la mort de Photius. — 67. Lettre de Photius sur le dogme de la procession du Saint-Esprit. — 68. Erreurs théologiques de la lettre de Photius. — 69. Élection du prince Étienne au siége de Constantinople. Lettre des Grecs au pape Etienne VI. — 70. Mort du pape Étienne VI.

§ I. Notice du Liber Pontificalis [1]

Antécédent d'Étienne VI

1. « Étienne, fils d'Adrien, naquit à Rome dans la région *via Lata*, dit le *Liber Pontificalis ;* il siéga quatre ans, sept mois et quatorze jours [2]. Ce très-bienheureux pontife appartenait à l'une des plus nobles familles de Rome [3]. Son parent, le très-saint évêque Zacharie, bibliothécaire du siége apostolique [4], se chargea de son

[1] Tous les manuscrits et tous les textes imprimés du *Liber Pontificalis* qui donnent cette notice, malheureusement fruste, s'accordent à en attribuer la rédaction au bibliothécaire du siége apostolique Guillaume, successeur d'Anastase.

[2] Cette indication chronologique est inexacte. Le lecteur en trouvera la rectification d'après les manuscrits au numéro 13 de ce présent chapitre.

[3] On croit que cette famille était celle des Colonna. (Novaes. *Storia de somm. pontefic.* tom. II, p. 139.)

[4] Zacharie, évêque d'Anagni, l'un des légats qui eurent la faiblesse de con-

éducation et eut le bonheur de le voir répondre à sa sollicitude par les plus brillants progrès dans la science sacrée. Le pontife de pieuse mémoire Adrien II, conféra au jeune homme le sous-diaconat et l'attacha à sa personne au palais patriarcal de Latran. Dans ce poste de confiance, Étienne se distingua par une pureté de vie admirable. Il était chaste de corps, bienveillant d'esprit, d'un abord joyeux, prudent dans ses paroles, abondant en aumônes, plein de zèle, d'éloquence et de charité. Il aimait à consoler l'infortune, à secourir les malheureux, à protéger les orphelins et les pauvres; en un mot, il réunissait dans sa personne la fleur de toutes les vertus. Le souverain pontife Marinus, de vénérée mémoire, le choisit pour conseiller intime, lui conféra le sacerdoce avec le titre cardinalice des Quatre-Couronnés, et voulut constamment l'avoir à ses côtés. »

Election d'Étienne VI. Sa résistance et celle de son père.

2. « Adrien III ne fit que passer sur le siége apostolique, laissant d'ailleurs une mémoire honorée; il mourut soudainement dans la villa de Wilzacara (aujourd'hui *San-Cesario*), près de Modène, sur le fleuve Scultenna (Passaro)[1]. A cette époque, le territoire romain était en proie à une horrible disette. On avait vu d'abord une nuée de sauterelles s'abattre sur les campagnes, dévastant toutes les cultures; une sécheresse prolongée succéda à ce premier fléau; les récoltes manquèrent entièrement et la famine éclata. Les citoyens romains étaient dans la consternation; ils cherchaient le moyen d'apaiser la colère céleste et de fléchir la miséricorde de Dieu. Telles étaient les préoccupations unanimes lorsque les très-saints évêques, tout l'ordre de la cléricature, avec l'assemblée des patrices et des sénateurs se réunirent pour procéder à l'élection d'un nouveau pape. En ce moment le peuple entier, sans distinction de rang, d'âge ou de sexe, dans une acclamation spontanée s'écria : Le seigneur prêtre Étienne! le seigneur

sentir au rétablissement de Photius, fut déposé par saint Nicolas I. Adrien II, ayant égard à sa pénitence, le réhabilita et Jean VII le nomma bibliothécaire du siége apostolique.

[1] Cf. Muratori *Annal. Ital.* 885. Nous empruntons au savant annaliste ces identifications de lieux. Adrien III fut enseveli dans le monastère de Nonantola, à quelque distance de San Cesario.

prêtre Étienne! C'est lui que nous voulons. Il est digne; c'est l'élu de Dieu. Tous nous le demandons pour pontife. Lui seul par sa sainteté nous délivrera des maux qui nous accablent. — Après cette manifestation du vœu universel, le vénérable Jean, évêque de Pavie, représentant du très-excellent empereur Charles (le Gros), auquel Adrien III avait en partant confié la garde de la ville, se dirigea avec tous les clercs et sénateurs vers la maison du prêtre Étienne. Ils le trouvèrent qui s'entretenait des choses du ciel avec son père Adrien, ignorant l'un et l'autre ce qui venait de se passer. Étienne opposa une résistance énergique aux prières qui lui furent adressées. Il fallut le traîner de force à la basilique des Quatre-Couronnés dont il était titulaire; on y conduisit en même temps son vénérable père, le vieillard Adrien, qui joignait ses protestations à celles d'Étienne et conjurait le peuple de faire un autre choix. Mais leur voix se perdait au milieu des acclamations de la foule. Toutes les écoles de la sainte Église romaine s'étaient réunies à la basilique des Quatre-Couronnés; elles escortèrent en grand honneur et révérence le clergé et les sénateurs qui portèrent en triomphe le nouvel élu au palais de Latran. »

Sacre. Premiers actes de charité d'Etienne VI.

3. « Durant le trajet, comme si le Seigneur lui-même eût daigné, par une faveur signalée, confirmer le choix du bienheureux et digne prêtre, le ciel se couvrit de nuages et la pluie vainement attendue depuis de longs mois vint rendre la fertilité aux campagnes. L'allégresse publique fut au comble; tous les ordres de l'État prêtèrent serment de fidélité au pape élu. Le dimanche suivant (25 juillet 885) il fut sacré solennellement dans la basilique du bienheureux Pierre, prince des apôtres, célébra la messe pontificale en la manière accoutumée et fut ramené en triomphe au palais de Latran. Il commença sur-le-champ les œuvres de son ministère apostolique. Son premier soin fut de proscrire la coutume abusive qui à chaque vacance du siége livrait le palais patriarcal au pillage du peuple. Accompagné des vénérables évêques, du représentant impérial et des honorables sénateurs, il visita les appartements du palais qui cette fois avaient été horriblement dévastés. Presque tous les vases précieux dont les pon-

tifes décorent le *triclinium* aux fêtes solennelles avaient disparu; il ne restait absolument rien des autres meubles. Le *sacrarium* (sacristie) lui-même n'avait pas été épargné; des mains sacriléges s'étaient portées sur les ornements ou vases d'autel, sur les pieuses offrandes conservées de temps immémorial dans le trésor de l'église. On eut cependant la joie de retrouver intacte la fameuse croix d'or donnée jadis par le patrice Bélisaire, et de plus un certain nombre de parements d'autel en étoffes brochées de pourpre et d'or. Le très-bienheureux pape voulut qu'un inventaire authentique constatant l'état de ces divers objets après la dilapidation fût authentiquement dressé, afin de mettre à l'abri sa responsabilité personnelle. Ce qui mit le comble à son affliction, c'est que les greniers et les celliers, pillés comme le reste, se trouvèrent vides, en sorte qu'il fut impossible de faire aux écoles et aux clercs la distribution accoutumée en pareille circonstance. Le pieux pontife ne trouvait absolument rien pour subvenir à la nourriture des pauvres, des orphelins et des veuves, au rachat et à la subsistance des captifs. Il vendit alors le riche patrimoine qu'il tenait de sa famille, et, d'une main généreuse, il commença ses largesses. Dieu bénit sa charité, les pauvres furent nourris et les horreurs de la famine cessèrent de se faire trop rigoureusement sentir. Il s'associa pour cette œuvre de pieuse sollicitude des ministres et des serviteurs d'une sainteté éprouvée, d'une foi et d'une charité ardente qui secondèrent ses efforts. Lui-même donnait l'exemple; il réunissait à sa table des orphelins avec lesquels il partageait chacun de ses repas et qu'il nourrissait comme ses fils. Il convoquait de temps en temps les nobles de Rome, et après les avoir admis à sa table il leur adressait des exhortations touchantes pour les porter à accomplir des œuvres de charité qu'il pratiquait si admirablement lui-même. Ayant sans cesse la crainte de Dieu dans le cœur, il était assidu aux divins offices; durant chacun de ses repas on faisait une lecture sainte. Chaque jour il célébrait la solennité de la messe, récitait la psalmodie et passait la plupart des nuits en prière. Cet ordre intérieur ne variait jamais, sauf quand les soins de l'administration, les audiences

à donner à ceux qui venaient implorer son appui, retenaient le pieux pontife. »

Homélie d'Etienne VI au peuple de Rome contre la profanation des églises et les incantations païennes.

4. « Dans ses rapports quotidiens avec son peuple, Étienne apprit à en connaître les besoins spirituels. Il remarquait la mauvaise tenue des fidèles à l'église, où les conversations profanes troublaient la majesté des cérémonies saintes ; on lui signalait l'engouement de quelques esprits superstitieux qui demeuraient encore attachés aux incantations et aux maléfices du paganisme antique. Ce fut le sujet d'une allocution qu'il adressa au peuple, un dimanche, durant la célébration de la messe. Bien-aimés fils, dit-il, nous devons vous avertir de songer sérieusement, quand vous vous réunissez dans le temple très-sacré de Dieu, à vous acquitter de la pieuse obligation qui vous y amène. Si vous croyez réellement être dans la maison du Seigneur, il faut vous y conduire de façon à mériter la grâce et les faveurs du grand Dieu que vous venez implorer. Dieu est partout, mais il a fixé de préférence le trône de sa miséricorde dans ses temples où il attend vos hommages et vos prières. Il est miséricordieux, mais il ne distribue ses grâces qu'à la condition qu'elles lui soient demandées d'un cœur pieux et reconnaissant. Il les accorde avec d'autant plus de largesse qu'on les sollicite avec plus de ferveur, de componction et de larmes. N'a-t-il pas dit lui-même de la pécheresse de l'Évangile : « Beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé[1]. » Le temple de Dieu est une maison de prière : *Domus mea domus orationis est cunctis gentibus*[2], voilà pourquoi le Psalmiste disait : « La sainteté appartient à votre maison, ô Seigneur[3]. » S'il en est ainsi, il nous faut dans la maison de Dieu accomplir les œuvres de la sainteté, c'est-à-dire prier, psalmodier, confesser nos péchés, effacer nos fautes dans les larmes de la pénitence, les gémissements du cœur, et en implorer humblement le pardon. L'œil de Dieu se repose ici sur nous tous. Les ordres angéliques chargés d'intercéder pour le peuple recueillent

[1] *Luc.* VII, 47.
[2] *Isa.* LVI, 7. *Marc.* XI, 17.
[3] *Psalm.* XCII, 5.

nos prières pour les porter au trône du Seigneur Dieu des armées. De quel front, je vous le demande, ose-t-on se présenter au temple sacré du Seigneur, quand on y vient se livrer à des conversations frivoles? D'un mot inutile nous devrons un jour rendre compte; quel jugement sera donc porté et quel châtiment exigé pour ces scandaleuses profanations du lieu saint, commises en présence de Dieu et de ses anges! Comment espérer que les fautes passées seront remises à un pécheur qui vient au temple non pour en demander pardon, mais pour en augmenter le nombre? Craignez la vengeance du Maître qui chassait à coups de fouet les acheteurs et les vendeurs sous les portiques du temple de Jérusalem. Vendre et acheter constitue un négoce utile, moins coupable que les vaines et oiseuses confabulations par lesquelles vous profanez les églises saintes. Lors donc que vous êtes assemblés dans la maison de la prière, gardez un religieux silence, priez Dieu dans l'attention et le recueillement, vous souvenant de cette parole du Seigneur : « Quand vous faites votre prière, pardonnez au prochain ses fautes envers vous, afin que votre Père céleste vous pardonne à vous-mêmes vos péchés[1]. » En méditant ces divins préceptes, en ouvrant vos cœurs aux inspirations de la grâce, en vous pénétrant des enseignements de l'Évangile et des apôtres, vous attirerez sur vous la miséricorde du Dieu tout-puissant, vous porterez avec joie vos lampes ardentes et votre moisson de bonnes œuvres jusqu'au jour où vous mériterez d'être présentés au Christ et couronnés avec les saints.—Il me reste, fils bien-aimés, à vous rappeler une des lois fondamentales que le Seigneur dictait à Moïse pour le peuple d'Israël en ces termes : « Tu ne laisseras point vivre les incantateurs : *Maleficum ne patiaris vivere*[2]. » Or, dans cette ville de Rome, je le dis en gémissant, non-seulement on ne poursuit pas ces corrupteurs de la morale publique, mais on les recherche et on les protége. Il se trouve de prétendus chrétiens qui ne rougissent pas de consulter

[1] *Matth.* VI, 14.
[2] *Exod.* XXII, 18.

les démons au moyen de certaines formules d'incantation magique. Ils foulent aux pieds la loi divine; ils ferment l'oreille à la doctrine de l'apôtre et à cette parole retentissante comme le tonnerre : « Quelle participation établir entre la lumière et les ténèbres; quelle conciliation entre le Christ et Bélial[1]? » Quand on en arrive à mépriser la loi de Jésus-Christ au point de consulter l'oracle des démons à la manière des païens, on proclame soi-même sa propre apostasie. Que chacun de vous réfléchisse à ce qu'il y a d'horrible pour un chrétien de prostituer son hommage à Satan, et qu'à l'avenir on rougisse de commettre de tels forfaits. Nous décrétons que désormais quiconque se souillera d'une telle abomination sera, par le jugement du Saint-Esprit, séparé de la communion vivifiante du corps et du sang de Jésus-Christ Notre-Seigneur jusqu'à ce qu'il soit venu à résipiscence. Ceux qui au mépris de notre salutaire interdiction persévéreraient dans leurs détestables pratiques encourront l'anathème perpétuel[2]. »

Travaux et offrandes d'Etienne VI aux diverses basiliques de Rome et d'Italie.

5. « La vie du très-saint pontife était absorbée par sa pieuse sollicitude et son zèle pour le culte divin. La charité dilatait son âme; toutes les ressources dont il pouvait disposer servaient à l'entretien des églises, au rachat des captifs, au soulagement de tous les opprimés, de tous les malheureux qui accouraient des points les plus reculés de l'Orient et de l'Occident pour invoquer sa protection paternelle. Dans l'impossibilité où nous sommes d'énumérer les donations faites par lui aux diverses basiliques de Rome, nous indiquerons brièvement les plus importantes. Par amour pour le bienheureux Pierre, prince des apôtres, dont les

[1] II *Cor.* VI, 14-15.

[2] Il est assez curieux de voir notre siècle actuel, si fier de ses prétendus progrès, revenir aux superstitions païennes du IXe siècle; interroger les démons par des incantations magiques, des évocations d'esprits, des tables tournantes et autres procédés dont les pères de la primitive Église, Tertullien entre autres, nous ont laissé la description. Les anathèmes dont le saint pape Étienne VI frappait ces pratiques sacriléges ont été renouvelés à toutes les époques de l'histoire de l'Église; ils conservent aujourd'hui leur vigueur. Il importe donc d'éclairer sur ce point la conscience des fidèles, qui se laissent parfois séduire par une curiosité malsaine et courent risque de perdre la foi d'abord, la raison ensuite.

reliques reposent dans l'église Vaticane, il voulut que durant l'office des nocturnes à chaque leçon et à chaque répons on renouvelât l'encens dans les *thymiamateria*, et il pourvut de ses deniers à cette dépense quotidienne. Il fit suspendre au-dessus du maître autel une *canthara* (lampadaire) d'or pur, décorée de perles, de pierres précieuses et d'émaux (*smaltum*). Il offrit encore à cette vénérable basilique une couronne (*regnum*) d'or et de pierreries, une épée dans un fourreau d'or massif avec la ceinture ou baudrier (*balteum*) enrichi de diamants. A ces objets précieux il joignit un riche manuscrit renfermant les quarante homélies du bienheureux Grégoire (le Grand). Une coutume abusive contre laquelle avait déjà réclamé le seigneur pape Marinus, de sainte mémoire, son prédécesseur, s'était introduite dans l'administration intérieure de la basilique. On exigeait de chacun des prêtres qui y offraient quotidiennement le sacrifice du Seigneur une taxe annuelle [1]. Malgré la défense formelle de Marinus, des sacristes avides avaient subrepticement fait revivre cet abus sous le court pontificat d'Adrien III. Pour mettre fin à ce désordre et l'extirper radicalement, Étienne défendit aux sacristes non-seulement de prélever le tribut annuel, mais de recevoir quelque offrande que ce pût être des prêtres qui célébraient la messe dans la basilique et qui devaient y trouver le respect et l'honneur dus à leur rang. — Le très-saint pontife ayant remarqué que durant les vigiles nocturnes la basilique de la glorieuse Mère de Dieu, Sainte-Marie-*ad-Præsepe*, n'avait pas de lampadaires en nombre suffisant pour éclairer l'assistance, y pourvut par des *gabathæ* d'argent massif sur lesquelles il fit placer des lampes qui brûlaient durant les offices de la nuit. — Le très-saint pontife offrit pour le salut de son âme *ob retributionem animæ suæ*, à la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs une couronne d'or enrichie de dia-

[1] Il est vraisemblable que le prétexte mis en avant pour justifier cette taxe arbitraire était le même dont la tradition s'est conservée en certaines églises jusqu'à nos jours. On voulait obtenir une compensation pour les frais matériels du sacrifice et pour la détérioration des ornements ou des vases sacrés.

mants, d'émeraudes et d'hyacinthes, du milieu de laquelle se détachait une petite croix suspendue à une chaîne d'or. L'église du Sauveur dite Constantinienne reçut de sa libéralité de riches parements d'autel, des tentures de pourpre, des voiles de soie, une *canthara* de vermeil, un manuscrit renfermant des commentaires sur les prophètes, un autre contenant les deux livres des *Res gestæ*[1]. — L'église des bienheureux apôtres Jacques et Philippe depuis fort longtemps menaçait ruine; le pontife la fit entièrement reconstruire. Parmi les objets précieux dont il enrichit la nouvelle basilique, se trouvait un calice d'or massif avec une patène de même métal, portant l'un et l'autre le nom du donataire en lettres latines et grecques[2]. Étienne n'oublia point dans ses largesses la basilique des Quatre-Couronnés, dont il avait été titulaire comme prêtre cardinal. Il lui fit don d'une croix d'or enrichie d'émaux et de pierreries, d'une couronne de même travail, d'une *canthara* de vermeil et d'un *salomon* (on appelait ainsi, dit Ducange, les grands vases, plats et coupes d'or, d'argent, d'agathe ou d'onyx, que leurs dimensions extraordinaires ou la richesse du travail faisaient comparer aux merveilleux objets d'art jadis offerts au temple de Jérusalem par le roi Salomon). Un codex des œuvres du bienheureux Jean Chrysostome, un autre des *Res Gestæ* et un livre des Évangiles avec les épîtres, complétèrent la série des offrandes faites par le pape à son ancienne église paroissiale. — La basilique de Saint-Marcel reçut de lui un *canistrum* d'argent massif (corbeille pour la distribution des eulogies), une croix d'or, des voiles et des tentures de fin lin, un codex du

[1] Nous n'avons pas d'autres renseignements sur cet ouvrage dont le titre seul, sans autre indication, se trouve inscrit dans cette notice du *Liber Pontificalis*, comme un témoignage de la sollicitude des papes du IXe siècle pour les études historiques. Peut-être s'agit-il du recueil des vies des papes collectionné par le bibliothécaire Anastase.

[2] Dans cette alliance des deux idiomes sur les monuments offerts par la piété d'Étienne VI, nous retrouvons une allusion au grand événement qui illustra son pontificat et que nous raconterons plus loin. Le schisme de Photius se termina en effet à cette époque par l'intervention de l'empereur Léon VI dit le Philosophe et l'union fut rétablie entre les deux églises latine et grecque.

livre des *Histoires*[1] et un autre contenant vingt homélies de saint Grégoire le Grand. — Étienne envoya à la basilique dédiée à la sainte Mère de Dieu, toujours vierge, dans la cité de Maturana, un codex du livre des Rois et un riche parement d'autel. — En souvenir du bienheureux Grégoire son immortel prédécesseur pour lequel il professait une vénération particulière, Étienne offrit au monastère du *Clivus-Scauri* une magnifique croix d'or. Il donna à l'hospice fondé par saint Grégoire près du portique de la basilique Vaticane un codex des *Sermones sanctorum*, et à l'école cantorale primitivement fondée par le grand pape sous le nom d'orphanotrophium (orphelinat) un codex renfermant l'Heptateuque, c'est-à-dire les cinq livres de Moïse avec les deux de Josué et des Juges. — Le titre cardinalice de Sainte-Anastasie reçut un codex des Sermons et Épîtres; celui de Sainte-Pudentienne un codex des Sermons; et la basilique de Sainte-Croix-en-Jérusalem le livre des Rois et les Proverbes de Salomon. — Les largesses du très-bienheureux pontife n'étaient point limitées seulement aux basiliques romaines. Il fit don à l'église de Ravenne de douze livres pesant d'or, et de...[2] d'argent, pour compenser les pertes qu'une récente spoliation venait de lui faire subir. Dans cette même circonstance, il fit remettre sept livres pesant d'or et...[3] d'argent à l'église d'Imola. Celle de Bologne reçut du pieux pontife une large patène d'argent. En dehors de ces aumônes matérielles qu'il distribuait d'une main infatigable, Étienne se préoccupait surtout d'augmenter les trésors spirituels des basiliques cardinalices et des monastères; il les enrichit de précieuses reliques près desquelles s'opérèrent de nombreux miracles. La basilique romaine des Douze-Apôtres, entièrement reconstruite par ses soins, lui dut en ce genre les dons les plus considérables. »

Invasion des sauterelles. L'eau bénite.

6. « L'invasion de sauterelles qui avait commencé sous son prédécesseur Adrien III continuait ses ravages. Les germes de

[1] *Historiarum librum unum;* nous ne savons si ce livre des « Histoires » était différent de celui des *Res Gestæ*,

[2] Il y a ici une lacune dans le texte du *Liber Pontificalis*.

[3] Même observation.

ces insectes pullulèrent dans une proportion si effrayante que toute la campagne en fut dévastée. Le très-saint pape se montra vivement affligé du malheur de son peuple. Il fit publier une proclamation dans laquelle il promettait une récompense de six deniers à quiconque apporterait un *sextarium* (septier) plein de sauterelles. Les populations entières se mirent à la poursuite des insectes, et durant quelque temps en apportèrent d'immenses charges. Mais cette mesure fut encore insuffisante et le fléau ne diminuait pas d'intensité. Recourant alors à la miséricorde divine, le pontife se rendit à l'oratoire du bienheureux Grégoire le Grand, près de l'église du prince des apôtres. Là on conservait comme une relique le lit qui avait servi jadis au saint pape. La face prosternée contre terre et versant une grande abondance de larmes, Étienne conjura le Seigneur par l'intercession du glorieux confesseur Grégoire, de prendre en pitié les souffrances du peuple. Il demeura longtemps en prière, puis, se relevant, il bénit de l'eau et dit aux *mansionarii* : Prenez de cette eau et distribuez-la au peuple. Dites à chacun d'aller au nom du Seigneur en asperger les champs et les vignes, en invoquant le secours et la protection de Dieu. — Il fut fait ainsi, et partout où l'eau miraculeuse fut répandue les sauterelles disparurent. A cette nouvelle les populations du voisinage accoururent à Rome, demandant au pape de leur venir en aide, car toutes leurs terres étaient couvertes de sauterelles qui formaient comme une poussière grise sur les champs. Le très-pieux pape les exhorta à mettre toute leur confiance dans le Seigneur, le priant de faire cesser le fléau, leur remit de l'eau qu'il bénissait lui-même et bientôt au milieu des transports d'une allégresse universelle...[1] »

§ II. Bibliographie du Liber Pontificalis.

Lacune dans la notice d'Étienne VI. Fin du texte édité du *Liber Pontificalis*.

A cette lacune dans le manuscrit se termine la partie jusqu'ici éditée du *Liber Pontificalis*, et ce n'est pas sans un profond regret que nous nous séparons d'un monument dont les lecteurs auront

[1] *Liber Pontifical.* Stephan. VI, pap. 113. *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1397-1404.

pu apprécier l'importance et suivre pas à pas le développement : D'abord brèves et sommaires, d'un laconisme en quelque sorte obligé, facilement explicables dans l'ère des martyrs, les notices pontificales, depuis saint Pierre jusqu'à saint Sylvestre exclusivement, ne contiennent guère autre chose que deux dates, celle de l'avénement et celle du martyre, dans l'intervalle desquelles le *notarius* inscrit une mention des principaux *constituta* et des ordinations faites par chaque pape. Depuis saint Sylvestre Ier, c'est-à-dire depuis l'époque du triomphe de l'Église, les notices s'allongent et les *notarii* ont libre carrière. « Alors », comme le dit excellemment un auteur fort peu étudié jusqu'ici, saint Bonizo, évêque de Sutry et de Plaisance, martyrisé en 1089 pour sa fidélité au grand pape Grégoire VII[1], « l'empereur Constantin avait été baptisé par Sylvestre évêque de la sainte église romaine, il en avait reçu le diadème impérial ; les temples païens furent fermés, les églises du Christ ouvertes ; les fresques représentèrent l'image du Sauveur au lieu de celle de Jupiter ; on éleva des autels au vrai Dieu et l'on renversait les idoles ; une loi conforme à la doctrine évangélique et promulguée par l'empereur chrétien, portait que tous les évêques devaient reconnaître pour chef et tous les juges pour roi l'évêque de Rome[2]. » On conçoit dès lors l'étendue

[1] Voici l'épitaphe de saint Bonizo dont les reliques furent depuis transférées a Crémone dans l'église Saint-Laurent :

Nobile depositum tibi, clara Placentia, cessit
Antistes Bonizzo Christi pro nomine martyr,
Septima bis Julii hunc lux collegit in urna.
(*Patr. lat.*, tom. CL, col. 788).

[2] *Igitur Constantino a Sylvestro sanctæ Romanæ ecclesiæ episcopo baptizato et ab eodem imperiali diademate sublimato, clausa sunt templa, reseratæ sunt ecclesiæ, cæperunt parietibus depingi imago Salvatoris et e publico dejici imago Jovis; cæperunt altaria erigi et simulacra dejici ; reddita est pax in toto orbe Eclcesiæ... Constantinus hic est qui legem posuit evangelicæ doctrinæ consonantem, ut omnes episcopi Romanum episcopum haberent caput, sicut et omnes judices regem.* (Bonizo. *Liber ad amicum. Patr. lat.*, tom CL, col. 806). On voit que saint Bonizo avait sur la double question du baptême de Constantin à Rome par saint Sylvestre et de la donation fameuse qui en fut la suite exactement la même opinion que nous avons essayé nous-même de remettre en lumière.

donnée aux notices pontificales, qui, selon la remarque de Schelstrate, commencent à enregistrer les donations aux églises ou aux monastères, les travaux de construction, d'art, ou d'utilité publique faits par chaque pape, enfin le résumé presque complet des événements accomplis durant la période de son gouvernement[1]. Quant à soutenir aujourd'hui que le *Liber Pontificalis* ait été composé *uno tenore* par le bibliothécaire Anastase, les découvertes paléographiques ne le permettent plus. Le manuscrit de la bibliothèque Farnèse du *Liber Pontificalis* dont Blanchini a reproduit une page en *fac-simile*[2], est antérieur à Anastase; et ne put par conséquent être son œuvre. Il faut en dire autant du catalogue de Corbie, lequel date de l'an 700 et se termine au pontificat de Jean VI (701-704), plus d'un siècle avant la naissance d'Anastase[3]. Enfin, pour ne citer qu'un dernier argument mais décisif sur ce point si longtemps controversé, le *Liber Pontificalis* est tellement peu comme rédaction l'œuvre d'Anastase que, celui-ci, mort vers l'an 880 et par conséquent n'ayant pu d'aucune façon connaître l'avènement d'Étienne VI (885) et encore moins la fin de son pontificat (891), le *Liber Pontificalis* dont nous venons de reproduire la notice malheureusement fruste inscrit cependant à son ordinaire la date précise du règne d'Étienne VI et nous apprend que ce pape « siégea quatre ans, sept mois et quatorze jours. »

Les trois éditions successives du *Liber Pontificalis* à Mayence, à Paris et à Rome.

8. Mais, dira-t-on, si le *Liber Pontificalis* n'est pas l'œuvre d'Anastase, si d'après toutes les preuves intrinsèques et extrinsèques accumulées jusqu'ici, il est établi que le bibliothécaire du IXe siècle se borna simplement à reproduire en un corps d'ouvrage la collection des notices pontificales telles qu'il les lisait dans les manuscrits du *scriniarium* apostolique, pourquoi ne retrouve-t-on plus après lui pour les pontificats subséquents de notices semblables? Muratori s'était déjà posé cette question, et voici comme

[1] Schelestrat. *Dissertat. de antiq. Romanor. Pontific. catalog.*, cap. V. *Patr. lat.*, tom. CXXVII, col. 192.

[2] Francisc. Blanchini. *Notæ ad catalog. superiores.* tom. cit., col. 151.

[3] *Ibid.*, col. 149.

il y répondait : « Tout porte à croire que les notices des papes subséquents continuèrent à être rédigées par les bibliothécaires du saint-siége ou par d'autres historiographes contemporains. Quelques-unes sont aujourd'hui perdues ; celles qui restent n'ont jamais été réunies en un corps d'ouvrage. Pour suppléer à cette lacune, je me détermine à publier, d'après un manuscrit du treizième siècle appartenant à la bibliothèque des ducs de Modène, une série de notices pontificales commençant au pape Léon IX en 1050 et se poursuivant jusqu'à Grégoire IX en 1241[1]. » Cette publication forme en effet la majeure partie du troisième volume des *Rerum Italicarum scriptores*, cette grande collection qui immortalisa le nom de Muratori. Nous retrouverons à leur date les documents ainsi remis en lumière. Mais faudra-t-il donc renoncer à l'espoir de découvrir aucun fragment du *Liber Pontificalis* durant la période d'un siècle et demi qui s'écoula entre Étienne VI et saint Léon IX (891-1050)? Pour faire comprendre au lecteur par quelle série de déductions il nous a fallu passer avant d'arriver à une solution non moins heureuse qu'inattendue, on nous permettra de faire une courte excursion dans le domaine de la bibliographie. Le *Liber Pontificalis* fut successivement publié en 1602 par Velser à Mayence, d'après un manuscrit appartenant à ce savant, puis en 1647 à l'imprimerie royale de Paris par le célèbre jurisconsulte Charles Annibal Fabrot, professeur de droit à Aix ; enfin à Rome, en 1724, à l'imprimerie pontificale du Vatican par François Blanchini, sous-diacre de la chapelle apostolique,

[1] Muratori. *Rerum. Italic, Scriptor*, tom. III, p. 274. En dehors des fragments du *Liber Pontificalis* publiés par Muratori en appendice au texte connu, les deux seules collections qui aient été éditées jusqu'ici sont : 1° celle de l'anonyme de Zwetlen (*Anonymus Zwetlensis*) ainsi nommée parce que le manuscrit qui la contenait, sous le titre de *Historia Romanorum Pontificum a sancto Petro usque ad Cœlestinum III* (1191), fut découvert dans la bibliothèque du monastère cistercien de Zwethl ou Zwetlen en Autriche par le bénédictin dom Bernard Pez, qui la publia dans le *Thesaurus anecdotorum novissimus*, tom. I, p. 3, col. 325. Elle a été reproduite au tom. CCXIII de la *Patr. lat.*, col. 988 ; 2° celle de Martinus Polonus, archevêque de Gnésen qui fut longtemps bibliothécaire du saint-siége et recuillit sous le titre de *chronicon de Summis Pontificibus* un véritable *Liber Pontificalis* commençant à saint Pierre et finisssant à Nicolas III (1277).

chanoine de Sainte-Marie-Majeure et camérier de Clément XI. L'édition *princeps* de Velser reproduisait exclusivement le texte des manuscrits sans variantes et avec des commentaires peu abondants. Il s'arrêtait à la lacune de la vie d'Étienne VI, vie attribuée ainsi que celle d'Adrien II non plus à Anastase, mais à son successeur Guillaume le Bibliothécaire. Fabrot entreprit d'illustrer le texte de l'édition de Mayence par des commentaires empruntés soit aux « Annales » de Baronius, soit aux collections des conciles. Enfin il soumit le texte lui-même à une révision minutieuse en le collationnant avec six manuscrits principaux, deux provenant de la bibliothèque de l'historien Marquard Fréher, mort à Nuremberg en 1614; deux autres ayant appartenu au fameux président de Thou; un cinquième désigné sous le titre de *Regius* et faisant dès lors partie de la bibliothèque royale; enfin un sixième cité sous le titre de *Mazarinæus*, parcequ'il faisait partie de la bibliothèque du cardinal Mazarin, pour laquelle le savant bibliothécaire Gabriel Naudé en avait fait l'acquisition[1]. Grâce à ces ressources scientifiques et à la variété des nouveaux textes collationnés, l'édition de Fabrot se trouva fort supérieure à celle de Mayence. Elle ne devait cependant pas tarder à être elle-même dépassée, comme ampleur et comme richesse, par l'édition qui se préparait à Rome. Il était juste que la collection essentiellement romaine d'Anastase le Bibliothécaire fût remise dans toute sa valeur par les travaux des bibliothécaires du siége apostolique ses successeurs. Luc Holstein (Holstenius)[2] nommé bibliothécaire du Vatican par Innocent X vers 1650 et mort en

[1] Voici sur ces deux derniers manuscrits les paroles mêmes de Fabrot : *Usi sumus Regio codice et Mazarinæo quo Gabriel Naudeus, præcellentis doctrinæ vir, eminentissimi cardinalis Mazarini bibliothecam auxit.* (*Lib. Pontifical.*, tom. I, *Patr. lat.*, tom. CXXVII, col. 189),

[2] « Lucas Holstenius, dont le nom allemand est Holste, érudit, né à Hambourg en 1596, mort à Rome en 1661, embrassa le catholicisme pendant un voyage qu'il fit en France, et s'attacha au cardinal Barberini, qui obtint pour lui plusieurs bénéfices. Innocent X le nomma bibliothécaire du Vatican. Il était très-versé dans l'antiquité sacrée et profane, et il avait acquis une grande réputation dans l'Europe entière. (Glaire. *Dictionn. universel des sciences ecclésiastiques.*)

1661 fut remplacé dans cette charge par Emmanuel de Schelestrate (Schelshatt)[1], allemand comme lui, et digne héritier de sa science et de son érudition. Tous deux collationnèrent le texte du *Liber Pontificalis* et en indiquèrent les variantes sur des manuscrits de provenance diverse mais de la plus haute antiquité, deux du Vatican, deux de Florence, un du Mont-Cassin, le *codex* Farnèse, un autre de la reine Christine de Suède, un autre de la bibliothèque impériale de Vienne. Leurs travaux restés manuscrits les amenèrent l'un et l'autre à reconnaître que le *Liber Pontificalis* collectionné par Anastase n'était pas, comme on l'avait cru jusque-là, l'œuvre propre de leur illustre prédécesseur. Morts avant d'avoir achevé leurs recherches, ils ne purent pas même en commencer l'impression. Ce fut Blanchini qui s'en fit l'éditeur. La Patrologie Latine a reproduit très-fidèlement ce texte désormais acquis à la science et devenu vraiment classique. Mais plus ce texte de l'édition vaticane est précieux par son autorité même, par l'approbation solennelle de Clément XI[2], par la valeur des dissertations spéciales et du commentaire perpétuel qui encadrent le texte et en illustrent chaque ligne, plus il *y* a lieu de regretter que l'œuvre n'ait été achevée, ni continuée. Les commentaires et les *Nota variorum* s'arrêtent au pontificat de saint Paul I (757-768). A partir de cette époque jusqu'à Étienne VI, le lecteur n'a plus que les *notulæ marginales* de Fabrot ; enfin après la regrettable lacune qui tranche brusquement, comme on vient de le voir, la dernière notice, le *Liber Pontificalis* termine court et l'on

[1] Emmanuel de Schelestrate ou Schelschatt, né à Anvers en 1649, mort à Rome en 1692 a laissé sur le *Liber Pontificalis* une dissertation reproduite dans l'édition de Blanchini et de la Patrologie latine, une dissertation spéciale où il prouve que le rôle d'Anastase le bibliothécaire vis-à-vis du texte des notices pontificales se borna à celui d'un collecteur paléographe. Le *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques*, œuvre d'ailleurs excellente, n'a point d'article pour Emmanuel Schelestrate. Nous signalons cette lacune au savant auteur, M. l'abbé Glaire, afin qu'il la puisse combler dans une prochaine édition.

[2] L'édition vaticane est dédiée à Clément XI par l'imprimeur Salvioni auquel le pape répondit par un bref des plus flatteurs. (*Patr. lat.*, tom. CXXVII, col. 19-24.)

cherche vainement une continuation, une suite quelconque.

Note finale de Fabrot, éditeur français du *Liber Pontificalis* en 1647.

9. L'époque même où le guide jusque-là si fidèle et si sûr manque subitement à l'historien serait précisément celle qui aurait le plus besoin d'être éclairée. Le x[e] siècle, ce siècle de fer, comme l'appelait Baronius, va nous apparaître dans son obscurité sombre, avec de sinistres péripéties, des successions pontificales les unes complétement schismatiques, les autres imposées par la violence des factions. Dans ce dédale où jusqu'ici la lumière n'a point encore été faite complétement, comment découvrir la vérité? Telles étaient nos réflexions tristes et découragées, quand nous traduisions la dernière ligne d'une notice qui ne devait plus être suivie d'aucune autre, et qui semblait clore pour nous le *Liber Pontificalis*. Reprenant toutes les indications de Fabrot sur les divers manuscrits qu'il avait eus à sa disposition, nous lisions que le premier, celui de Marquard-Freher, s'arrêtait à Léon IV (847-855), et le second à Étienne VI. Ni l'un ni l'autre n'avaient donc de continuation qui pût nous être utile. Le premier manuscrit du président de Thou s'arrêtait pareillement à Étienne VI, le second plus ancien et mutilé n'arrivait même point à cette époque. Restaient les deux autres *codices*, celui que Fabrot appelle *Regius* et celui qu'il désigne sous le titre de *Mazarinæus*. Tous deux avaient singulièrement attiré son attention, et il en a laissé la preuve dans la note suivante qui termine son œuvre. « L'édition de Mayence, dit-il, s'arrête à la notice fruste d'Étienne VI, dont je n'ai pas découvert la suite. Du reste, dans les deux manuscrits *Regius* et *Mazarinæus* les vies des autres pontifes continuent jusqu'à Martin V inclusivement (1417-1431). Mais comme je me suis uniquement proposé de reviser le texte d'Anastase et de fournir à ceux qui auront plus de loisirs le moyen d'en donner une édition correcte, je termine ici ma tâche, laissant volontiers à d'autres le soin de l'achever[1]. » Dans cette

[1] *Cætera omnia desiderantur. In hoc autem Stephano* (VI) *desinit editio Moguntina quæ prodiit anno* 1602. *Sequentur in utroque codice aliorum pontificum Vitæ usque ad Martinum V. Sed quia nobis propositum fuit Anastasium tantum recensere, et purioris editionis occasionem præstare iis quibus majus otium suppetit,*

note ce qui nous frappa tout d'abord fut l'existence d'un *Liber Pontificalis* se prolongeant jusqu'à la moitié du xv[e] siècle. Il est donc bien positivement vrai, nous disions-nous, qu'Anastase n'a point composé de toutes pièces les notices des papes précédents, mais qu'il les a recueillies avec la scrupuleuse fidélité d'un bibliothécaire du siége apostolique. La tradition romaine n'a point été interrompue après Anastase. Les papes subséquents ont eu tour à tour leur notice officielle; d'autres bibliothécaires les ont recueillies jusqu'à Martin V. Mais après cette première réflexion, un examen plus attentif de la note de Fabrot nous fit découvrir une contradiction apparente dont la solution nous échappait complétement. Fabrot termine la notice d'Étienne VI absolument à la même lacune où s'était arrêtée l'édition de Mayence, et il annonce très-formellement qu'il n'en a pas retrouvé la suite : *Cœtera omnia desiderantur;* ce sont ses propres expressions. Or, il ajoute que les deux manuscrits *Regius* et *Mazarinœus* qu'il avait sous les yeux se continuent jusqu'à Martin V, c'est-à-dire pendant une période de cinq siècles au delà de l'édition de Mayence. Comment expliquer que ces deux manuscrits ne renferment pas la suite de la notice d'Étienne VI? Si l'unique manuscrit de Velser était mutilé à cet endroit, les deux autres dont Fabrot affirme le parfait état de conservation n'ont pas dû présenter la même lacune à la même page, à la même ligne, au même mot. Cette difficulté de détail n'ôtait rien du reste à l'importance du témoignage précis qui nous révélait l'existence d'un texte du *Liber Pontificalis* continué jusqu'à Martin V. Mais les deux manuscrits où Fabrot avait vu ce texte existent-ils encore et serait-il possible de les retrouver? Là était toute la question.

Le *codex regius* du *Liber Pontificalis* à la bibliothèque Richelieu.

10. « Ces deux manuscrits, dit Fabrot, paraissent avoir été copiés l'un et l'autre sur un même original, car ils ne présentent que fort peu de divergences : *Uterque autem videtur ab eodem exemplari manasse, in paucis enim invicem differunt*[1]. Cette remarque

ideo hic desinimus, et negotium hoc illis peragendum ultro relinquimus. (Fabrott. *Not. ultim. Lib. Pontific.*, tom. II, *Patr. lat.*, tom. XXVII, col. 1404.)

[1] *Liber Pontific.*, tom. I, *Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 189.

avait à nos yeux une importance capitale et augmentait notre espoir. En supposant qu'un seul des deux manuscrits se retrouvât, l'absence ou la perte de l'autre serait moins regrettable puisque leur texte était identique. Or les deux manuscrits *Regius* et *Mazarinœus* existent encore au département des manuscrits de la bibliothèque Richelieu, où l'illustre conservateur M. Léopold Delisle nous les signala de prime abord avec cette obligeance parfaite à laquelle les savants de tous les pays rendent hommage et qu'il veut bien mettre au service des plus humbles travailleurs. Le codex *Regius* de Fabrot porte aujourd'hui au catalogue du Fonds latin le nº VMCXLIV (5144), et il est désigné avec cette mention : *Codex membranaceus quo continentur vitæ summorum pontificum auctore Anastasio bibliothecario; ad calcem subjiciuntur vitæ summorum pontificum ab Adriano II ad Martinum V authore anonymo.* Ce fut avec une véritable joie que nous ouvrîmes ce volume auquel une note de Fabrot imprimée en 1647 nous renvoyait si heureusement. C'est à la fois un chef-d'œuvre de calligraphie italienne et l'un des plus beaux spécimens du vélin employé à Rome au xvᵉ siècle pour la transcription des manuscrits. Il a 230 feuilles entièrement écrites de la même main, sans aucune interruption, en caractères semblables à ceux de l'imprimerie actuelle ; il commence à saint Pierre pour se terminer à Martin V inclusivement. La mention du catalogue qui le représente comme divisé en deux parties, l'une finissant à Adrien II et l'autre se poursuivant jusqu'à Martin V, est donc inexacte. Les vies des souverains pontifes n'y sont point non plus attribuées à Anastase, comme le dit le catalogue. Le titre initial que le manuscrit porte à la première page est celui-ci : *Damasi de gestis pontificum* [1] ; et pour justifier

[1] Ce titre suffirait seul à établir que le manuscrit sur vélin (*codex membranaceus*) dont nous donnons ici la description est exactement le même dont s'est servi Fabrot. En effet ce docte réviseur a pris soin de nous dire dans une note : *Liber iste institulatur : Damai de gestis pontificum.* (*Patr. lat.*, tom. CXXVII, col. 1005.) Évidemment, ainsi que le fait observer Fabrot, le collecteur de ces notices pontificales n'avait pas l'absurde prétention d'attibuer à saint Damase, mort en 384, des vies de papes qui se poursuivent jusqu'à Martin V, mort en 1431. Mais il inscrivit en tête de l'œuvre collective le nom traditionnel du pape auquel l'idée première de cette collection était attribuée.

immédiatement l'attribution faite au pape Damase du recueil pontifical, le manuscrit insère deux lettres, l'une de saint Jérôme au pape Damase, l'autre de Damase à Jérome établissant l'existence d'un *Regestum* pontifical transmis de Rome au solitaire de Bethléem vers l'an 370. Ces deux lettres, ainsi que le soutiennent Schelestrate et les Bollandistes[1], sont apocryphes[2]. Nous nous contenterons donc de les mentionner ici, sans en retirer autre chose que le fait même d'un souvenir historique, fort antérieur au bibliothécaire Anastase, constatant la préoccupation persévérante avec laquelle les papes cherchaient, même aux siècles les plus reculés, à conserver pour l'avenir les monuments de leur succession pontificale. C'était en quelque sorte le commentaire historique du fameux passage de saint Irénée ainsi conçu : « Par

[1] Schelestrat. *Dissert. de antiquis Rom. pontif. catalog. Patr. lat.*, tom. CXXVII, col. 177. — Papebroch. *Propyl. ad IV tom. Maii.* p. 3.

[2] Voici le texte de ces deux lettres, qui se retrouvent dans un très-grand nombre de manuscrits du *Liber Pontificalis*, d'origine et de provenance les plus diverses. — *Beatissimo papæ Damaso Hieronymus. Gloriam sanctitatis tuæ nostra humilitas deprecatur ut, secundum apostolicæ sedis auctoritatem, quam cognovimus per tuam sanctitatem gubernari, actus gestorum a beati Petri apostoli principatu usque ad vestra tempora, quæ scilicet in sede tua gesta sunt, nobis per ordinem paucis enarrare digneris, quatenus nostra humilitas sentiens recognoscat quis meruit de episcopis supradictæ sedis martyrio coronari, vel si quis contra canones apostolorum excessisse cognoscatur. Ora pro nobis, beatissime papa. — Damasus episcopus urbis Romæ Hieronymo presbytero. Gaudet Ecclesia tuo fonte jam satiata; et amplius sitit curiositas temporum sacerdotalium, ut quod dignum est cognoscatur; quod indignum, respuatur. Verumtamen gesta pontificum, quæ potuimus reperire in sedis nostræ studio (forte scriniario), ad tuam charitatem gaudentes direximus. Ora pro nobis ad sanctam resurrectionem, frater et compresbyter. — Data X calendas Junii, et accepta Kalendas octobris : missa de Roma Hierosolimam.* — Le lecteur pourra voir dans la dissertation de Schelestrate (*Patr. lat.*, tom. CXXVII, col. 175 et suiv.) les motifs qui font rejeter ces deux lettres comme apocryphes.. On trouve que leur latinité est fort médiocre; que les périodes du grand style y font défaut; qu'elles ne rappellent ni le génie poétique de Damase, ni la haute éloquence de saint Jérôme. Ce sont là des raisons. Mais pourtant, bien que poëte, le pape Damase pouvait parfaitement se permettre d'écrire un simple billet sans chausser le cothurne; saint Jérôme, malgré son éloquence, avait le droit d'en user de même. Il se pourrait donc que les deux lettres fussent réellement authentiques. Les grands hommes ne sont pas obligés de se tenir toute leur vie sur des échasses. Une note écrite ou dictée au courant de la plume se passe fort bien de poésie ou d'éloquence.

la succession des évêques de l'Église romaine, la plus grande, la plus antique et universellement connue, fondée et constitué par les deux très-glorieux apôtres Pierre et Paul, nous établissons la tradition apostolique ainsi que l'intégrité de notre foi, et nous confondons tous ceux qui, de quelque façon que ce puisse être, par complaisance en leurs propres opinions, par vaine gloire, par aveuglement ou par malice, s'écartent de la vérité[1]. » A ce point de vue si intéressant pour le dogme et la discipline, la perpétuité du *Regestum* ou *Libèr episcopalis* des papes prenait une importance vraiment officielle. Que saint Damase en ait ou non envoyé de son temps un exemplaire à saint Jérôme, il n'en reste pas moins établi par la correspondance reproduite dans le manuscrit 5144 qu'on le croyait au moyen âge, et c'est tout ce que nous en voulons conclure. Le manuscrit d'ailleurs a par sa provenance une autorité exceptionnelle. Les caractères employés par le copiste sont, nous l'avons dit, évidemment italiens, et l'œil d'un paléographe exercé ne pourrait s'y méprendre, même en l'absence de tout autre moyen de contrôle. Heureusement des indications précises attestent non-seulement qu'il est l'œuvre d'un copiste italien, mais qu'il fut écrit à Rome même. La première page est ornée d'une très-belle miniature où sont peintes les armes du cardinal pour lequel il fut exécuté. Ces armes sont celles de Louis Podacatharo, né à Nicosie, île de Chypre, en 1431, recteur de l'Académie de Padoue en 1460, promu plus tard à l'évêché de Capaccio (Caput-Aquense), près de Salerne, enfin en 1500 créé cardinal du titre de Sainte-Agathe-in-Suburra et appelé à Rome pour y remplir la charge de préfet de la signature. Depuis son élévation à la pourpre romaine, il est connu dans l'his-

[1] *Sed quoniam valde longum est in hoc tali volumine omnium ecclesiarum enumerare successiones, maximæ et antiquissimæ, et omnibus cognitæ, a gloriosissimis duobus apostolis Petro et Paulo Romæ fundatæ et constitutæ ecclesiæ, eam quam habet ab apostolis traditionem et annuntiatam hominibus fidem per successiones episcoporum pervenientem usque ad nos indicantes, confundimus omnes eos qui quoquo modo, vel per sibi placentia, vel vanam gloriam, vel per cæcitatem et malam sententiam, præterquam oportet colligunt.* I (Iren. *Advers. hæres.*, lib.III, cap. III, *Patr græc.*, t. VII, col. 848).

toire sous le titre de cardinal de Nicosie. Employé dans les affaires les plus délicates du gouvernement de l'Église, il mourut à Milan, le 25 juillet 1506, au moment où il se rendait en Espagne pour une négociation avec Charles-Quint. Une note écrite sur la garde intérieure du manuscrit est ainsi conçue : *Fuit hic codex penes Ludovicum Podachatarium, natione græcum, cardinalem Nicosiensem, ut patet ex insignibus præfixis folio primo.* L'éminent personnage pour qui fut exécuté le *codex regius* fut l'un des plus savants hommes de son temps[1]. La période de 1500 à 1506 qui fut celle de son cardinalat nous donne très-exactement la date de la transcription du *Liber Pontificalis* dont il voulut enrichir sa bibliothèque. Les armoiries initiales portent en effet le chapeau cardinalice. Sur quel original fut faite cette copie ? Il nous est en ce moment impossible de le savoir. Des recherches ultérieures à la bibliothèque vaticane éclairciront peut-être ce point. Mais le luxe calligraphique déployé dans cette œuvre suffirait seul à prouver l'importance traditionnelle que le savant cardinal y attachait. Après la mort de Podacatharo, le précieux manuscrit passa dans la bibliothèque de Nicolas Ridolfi (Nicolaus Rodulphus)[2], archevêque de Florence, neveu de Léon X et promu par ce pape au cardinalat en 1517. Ce renseignement nous est fourni par une seconde note latine, de la même main que la précédente, écrite sur la garde du volume, et conçue en ces termes : *Transiit deinde in bibliothecam Nicolai Rodulfi archiepiscopi Florentini, ut colligitur ex titulo*

[1] Son corps fut rapporté à Rome, et enterré à *Sainte-Marie-du-Peuple,* où le défunt cardinal avait fondé et doté une chapelle, à la condition qu'on y dirait chaque jour une messe pour le repos de son âme. Voici l'épitaphe qui se lit sur son tombeau :

Lud. Podacatharo Cyprio, Presb. tit. S. Agathæ Card. Caputaquen
nuncupato, philosophorum illius tempestatis doctissimo et eloquentissimo,
in re ecclesiastica gubernanda multos annos difficillimis
temporibus summæ prudentiæ, judicii, integritatis laude versato
ejusque ergo amplissimæ dignitatis præmia optimis
Patrum quibusque postulantibus adepto dignoque omnium sententia majora
accipere qui maxima esset consecutus. Vixit annis LXXV

(Ciacon. *ad an.* 1402).

[2] Tel est le nom que lui donne Ciaconius, ann. 1513.

qui scriptus est manu Mathœi Deccarii. Fuit autem Deccarius Nicolai Rodulfi bibliothecarius. Le titre écrit de la main du bibliothécaire Matthieu Deccari, dont cette note accuse l'existence antérieure, ne se retrouve plus aujourd'hui. Mais la mention du second possesseur, le cardinal de Florence, Nicolas Ridolfi, neveu de Léon X, et fils d'une sœur de ce pape, nous met sur la trace de l'itinéraire qu'a dû suivre le *codex* pour arriver en France. Nicolas Ridolfi, tenant de si près à l'illustre famille des Médicis, mourut à Rome le 1er février 1550, durant le conclave réuni pour donner un successeur au pape Paul III. Il avait été très-sérieusement question de le promouvoir au pontificat; et sa mort inattendue trompa les espérances et le choix tomba sur le cardinal Jean-Marie *de Monte* (Jules III)[1]. Il est probable que, de la bibliothèque de Ridolfi, le précieux *codex* passa dans celle des Médicis, ses héritiers, et qu'il fit partie de ceux que Marie de Médicis, épouse de Henri IV, apporta en France. Son origine romaine, sa provenance deux fois cardinalice, l'étude scrupuleuse qu'en a faite Fabrot pour son édition du *Liber Pontificalis*, tout concourt à lui donner une sérieuse autorité.

Le *codex Mazarinæus* du *Liber Pontificalis*.

11. Son texte, sauf des variantes insignifiantes, est entièrement conforme à celui du *codex Mazarinœus* également cité par Fabrot comme ayant été acquis pour le compte du cardinal Mazarin par

[1] Voici quelques passages de la notice de Ciaconius consacrée à Nicolas Ridolfi. *Vir procerus, generis splendore, doctrina et eruditione clarissimus fuit Nicolaus... Clemens VII in arduis negotiis non semel consiliarium adhibuit, cujus virtutes exploratas habebat, eumque Urbevetanum (Orvieto), Vicentinum, Florentinum, Forojuliensem (cividale del Frioul), Viterbiensem, Imolensem ac Salernitanum præsulem in Italia constituit. Archiepiscopus Salernitanus eo tempore fuit, quo ad Salerni vastationem venit Ariadenus Barbarossa* (Khaïr-Eddyn, 1539) *Turca, insignis pirata, qui Evangelistæ Matthœi miraculo fugatus, cum sereno cœlo magna repente orta esset tempestas impii voti minime compos confracta pene classe aufugit. Quam sane memoriam Salernitana ecclesia, Nicola archiepiscopo mandante, ad hoc usque tempus die* 27 *junii pia et solemni pompa per civitatem Deo ac beato apostolo gratias agendo prosequitur... In urbis Romæ vastatione cum Innocentio Cibo cardinale obses datus Hugoni Moncadæ duci, et a Paulo III, cancellariæ pontificiæ ad meliorem statum redigendæ præfectus, post ipsius Pauli obitum vacante sede apostolica vivendi finem fecit Romæ.* — (Ciacon., loc cit.) « On le jugeait digne de succéder au pape Paul III, dit le *Dictionnaire des Cardinaux*, mais il mourut durant le conclave. »

Gabriel Naudé. Ce *codex* est inscrit dans le catalogue de la bibliothèque Richelieu sous le n° VMCXLIV A (5144 A) avec la mention suivante : *Codex chartaceus olim Mazarinæus. Ibi continentur vitæ summorum pontificum auctore Anastasio bibliothecario ; accedunt vitæ summorum pontificum ab Adriano II ad Martinum V auctore anonymo. — Is codex decimo quinto sæculo videtur exaratus.* Ces indications, quant à la composition matérielle du manuscrit, qui est réellement sur papier et d'une écriture du xve siècle, sont exactes; mais la division supposée entre les vies écrites par Anastase et celles qu'on attribue à un auteur anonyme est absolument arbitraire. Le *codex Mazarinæus* de même que le précédent n'offre aucun interstice de ce genre; il se poursuit sans interruption ni lacune : dans toute son étendue il présente une écriture uniforme et partout de la même main. On peut donc admettre avec Fabrot qu'il a été copié sur le même exemplaire que le *codex Regius.* Toutefois, au lieu de porter à la première page le titre de celui-ci, il commence par l'intitulé suivant : *Incipit series pontificum Romanorum qui in sede beati Petri apostoli ab ipso usque ad hoc tempus sederunt.* Après ce titre différent, comme on le voit, de celui du *codex regius*, on lit cette introduction solennelle : *Dominus noster Jesus-Christus primus summus pontifex, nascitur XIII anno imperii Augusti. Annis XXXIII in hoc mundo vixit. Trigesimo anno baptizatur, reliquum tempus prædicavit.* Ces divergences entre le *codex regius* et celui de Mazarin établissent en tout cas leur indépendance l'un de l'autre : aucune note, aucune signature, pas un signe intérieur ne nous révèlent le nom des premiers possesseurs du *codex mazarinæus.* Mais comme le reste du texte est identique à celui du *codex regius* il ne saurait y avoir le moindre doute sur la provenance commune. L'un et l'autre est la reproduction fidèle d'un exemplaire traditionnel, connu à Rome à la fin du xve siècle comme renfermant les notices autorisées et en quelque sorte officielles de chacun des papes, depuis saint Pierre jusqu'à Martin V. Le lecteur a déjà deviné que nous lui présenterons désormais à chaque pontificat la traduction fidèle de ces notices si heureusement retrouvées. Nous les conférerons d'ailleurs avec tous les

documents que la science paléographique a remis de nos jours en lumière [1].

§ III. Complément de la notice d'Étienne VI.

12. En étudiant le texte des deux manuscrits de la bibliothèque Richelieu, nous eûmes le regret de constater que ni l'un ni l'autre ne renferme la suite de la notice aujourd'hui fruste [2] que Guillaume le bibliothécaire, successeur d'Anastase avait consacrée au pape Étienne VI. La notice fort brève de ce pape dans les deux manuscrits, est complétement étrangère à la rédaction du bibliothécaire Guillaume, et dès lors l'apparence de contradiction qui semblait résulter de l'indication révélatrice de Fabrot s'explique d'elle-même. Voici cette notice : « Étienne VI, romain d'origine, eut pour père Adrien de la région *via Lata*. Il siégea six ans neuf jours, et après lui le siége resta cinq jours vacant. Sous son pontificat, les Normands, s'étant adjoint les Daces [3], dévastèrent la Gaule presque entièrement. La terreur qu'ils inspirèrent fut telle que le corps du bienheureux Martin de Tours fut transporté à Altisiodorum (Auxerre), et déposé dans l'église de Saint-Germain. Ce fait devint une occasion de litige entre les moines

Texte des manuscrits de la bibliothèque Richelieu.

[1] Nous signalons d'avance comme une des sources où nous nous permettons de puiser un récent ouvrage publié en Allemagne et ainsi intitulé : *Pontificum Romanorum qui fuerunt inde ab exeunte sæculo* IX *usque ad finem sæculi* XIII *vitæ ab æqualibus conscriptæ, quas ex Archivi Pontificii, Bibliothecæ Vaticanæ aliarumque codicibus adjectis suis cuique et annalibus et documentis gravioribus edidit I. M. Watterich, philos. et theolog. Doctor, historiæ in Lycæo academico Variniensi* (Ermeland) *professor*. 2 vol in-8. Leipsig, 1862. — M. Watterich ne paraît pas avoir connu les deux manuscrits du *Liber Pontificalis* dont nous venons de donner plus haut la description et il ne reproduit pas leur texte.

[2] Tout espoir de retrouver la suite du texte mutilé semble définitivement perdu. Voici en effet la note par laquelle Vignoli termine l'édition qu'il a donnée du *Liber Pontificalis* d'après Blanchini, et s'arrêtant à la fameuse interruption déjà connue : *His verbis desinit editio historiæ vitarum Romanorum pontificium a Marco Welser procurata Moguntiæ anno* 1602. *Quum autem illis iisdem verbis desinat codex Vaticanus signatus* 3764, *argumento est Welserum ex eodem codice exscripsisse illud exemplar Moguntiæ editum.* (Vignoli, *Lib. Pontif.*, t. III, p. 276.)

[3] *Adjunctis sibi Dacis.* Nous croyons qu'il y a ici une erreur de copiste et qu'il faut lire *Danis*. Les Danois en effet furent avec les Normands leurs alliés les plus terribles ravageurs de nos contrées au IXe siècle.

d'Auxerre et ceux de Tours qui étaient venus leur demander l'hospitalité. Les uns et les autres attribuaient à leur patron réciproque les miracles qui s'opéraient dans l'église et revendiquaient les offrandes auxquelles ces miracles donnaient lieu. Pour terminer le différend, un lépreux fut placé entre les deux châsses des thaumaturges. Or il arriva que la lèpre du malade disparut du côté qui regardait la châsse de saint Martin et persistait de l'autre. La nuit suivante, le lépreux changea de posture et obtint encore de saint Martin la guérison du reste de son mal. Comme si Germain d'Auxerre dont la puissance n'était pas pour cela diminuée eût voulu honorer son hôte illustre et donner une leçon de charité aux religieux[1]. » Telle est la courte notice consacré à Étienne VI par les deux manuscrits de la bibliothèque Richelieu. L'épisode relatif aux ravages des Normands dans les Gaules, la translation des reliques de saint Martin à Auxerre, la controverse litigieuse entre les moines réfugiés de Tours et leurs hôtes de l'abbaye de Saint-Germain, le double miracle qui la termina, sont des faits intéressants à plus d'un titre. On nous demandera peut-être si nous acceptons sans hésitation comme authentique la guérison miraculeuse du lépreux d'Auxerre. Nous répondrons que, si les populations du IXe siècle n'avaient pas été témoins de miracles opérés près des reliques de saint Martin de Tours, elles ne se fussent pas mises en peine de les sauver comme le plus riche de tous les trésors au prix de tant de dangers et de fatigues; elles ne seraient pas venues à Auxerre chercher près de ces ossements sacrés la guérison qu'elles allaient auparavant leur demander à Tours; leur reconnaissance ne se fût point manifestée par des offrandes si nombreuses que leur partage devint l'objet d'un différend entre les religieux. Soit donc qu'on accepte ou qu'on répudie l'authenticité de la guérison du lépreux, la critique la plus sévère ne saurait du moins révoquer en doute la croyance générale du IXe siècle à l'existence des prodiges qu'il voyait s'accomplir sur le tombeau des saints protecteurs de la Gaule. Le même fait se

[1] *Lib. Pontifical. Cod. regius*, Bibliothèque Richelieu, fonds latin, n° 5144, fol. 119.

produisait en Italie et Guillaume le bibliothécaire l'atteste officiellement dans la partie conservée de sa notice quand il dit que « de nombreux miracles s'opèrent dans les basiliques cardinalices et dans les monastères enrichis de reliques par Étienne VI. *Sanctorum reliquias per diversos cardinales titulos, alias etiam per diversa largitus est monasteria, ubi plurimis coruscant miraculis.* »

Rectification chronologique.

13. Sur un point exclusivement chronologique, la notice manuscrite corrige une inexactitude qui s'est glissée, sans doute par quelque erreur de transcription, dans le texte fruste de Guillaume le bibliothécaire. Celui-ci ne donne au pontificat d'Étienne VI qu'une durée de « quatre ans sept mois et quatorze jours. » Or il est constaté que ce pape régna depuis le 25 juillet 885 jusqu'au 7 août 891, soit, selon l'expression de Jaffé, « six ans et quelques jours [1]. » L'indication fournie par les deux manuscrits de la bibliothèque Richelieu est donc d'une correction parfaite puisqu'elle attribue, comme on vient de le voir, au règne d'Étienne une durée de « six ans et neuf jours, » avec un intervalle de cinq autres jours depuis la mort de ce pape jusqu'à l'élection de Formose son successeur. Ce qui, dans toute la rigueur des termes, se trouve vérifié par la comparaison des dates. Le 25 juillet 891, Étienne VI, promu sur la chaire de saint Pierre au même jour du même mois de l'an 885, achevait la sixième année de son pontificat. Neuf jours après, le 2 août 891, il mourut, et cinq jours après, le 7 août, Formose était appelé à lui succéder.

Regesta d'Étienne VI. Opposition de Charles le Gros à son élection.

14. La constatation de l'exactitude des deux manuscrits sur ce fait donne à leur texte une nouvelle autorité. Ils n'en restent pas moins l'un et l'autre d'un laconisme fort regrettable sur le pontificat d'Étienne VI. Nous croyons donc devoir compléter leur récit par la double notice consacrée à ce pape dans les *Regesta* de M. Jaffé et dans le recueil de Ciaconius. « A la nouvelle de l'élection d'Étienne VI, dit le docteur Allemand, l'empereur Charles le Gros se montra fort irrité de ce que les Romains eussent procédé au sacre du nouveau pontife sans avoir pris le con-

[1] Jaffé. *Regesta Pontif. Romanor.* p. 298. La dernière lettre connue d'Étienne VI est datée du 1er juin 891.

seil ni obtenu l'assèntiment impérial. Il fit partir pour Rome l'archichancelier Liutward, évêque de Verceil, accompagné de quelques autres prélats italiens et leur ordonna de déposer le pontife. Mais ce dessin, pris dans un premier mouvement de colère n'eut pas de suite. Le pape Étienne envoya à Charles le Gros des légats chargés de remettre à l'empereur les attestations écrites de plus de trente évêques, de tous les prêtres et diacres cardinaux de l'église romaine aussi bien que de tous les clercs d'un ordre inférieur, et enfin des grands et des laïques constitués en dignité, lesquels avaient unanimement consenti l'élection et souscrit le procès-verbal du sacre. Charles le Gros était à Ratisbonne, où il célébra la fête de Noël de l'an 885, lorsqu'il reçut les légats apostoliques. Ceux-ci lui transmirent de la part d'Étienne VI, l'invitation de se rendre à Rome. Le voyage eut lieu. Le pontife et l'empereur se concertèrent sur les mesures à prendre pour le bien de l'Église et de l'État. A la prière de Charles le Gros, Étienne rendit un décret relatif à la situation des évêques chassés de leurs églises et de leurs diocèses par les invasions des Normands. Le pape autorisait à les transférer à l'occasion à d'autres siéges [1]. »

Condamnation des épreuves judiciaires. Lettre au *gastald* Astolphe.

15. « Ce pontife, dans une lettre à Liutbert, évêque de Mayence, proscrivit les épreuves judiciaires par le fer rouge et l'eau bouillante. Voici ses paroles qui ont été insérées dans le décret de Gratien : « Vous nous consultez à propos d'un abus existant dans vos contrées. Lorsque des enfants couchés dans le même lit que les père et mère se trouvent étouffés durant la nuit, les parents, pour échapper à la responsabilité de cet accident sont admis à se justifier par l'épreuve du fer rouge ou de l'eau bouillante. Vous nous demandez si l'on peut tolérer cette coutume. Il faut l'abolir entièrement. Avertissez les parents de ne jamais placer dans leur propre lit les enfants de quelque âge qu'ils soient. Quant aux épreuves du fer ou de l'eau, les saints canons les réprouvent [2]. »

[1] Jaffé. *Regest. Pontific. Romanor.* p. 294-295. Ces détails sont empruntés aux *Annales Fuldenses*, Pertz. *Monumenta Germanic. scriptor.* Tom. I, p. 402.

[2] Gratian. *Decret.* 2, 9, 5, cap. *Consuluisti.*

Ives de Chartres cite une autre lettre d'Étienne VI adressée à un comte ou *gastald*, nommé Astolphe, lequel avait dans un accès de fureur tué sa femme [1]. « Poussé par une rage impie et satanique, dit le pape, plus cruel dans votre démence qu'un lion ou un tigre, vous avez égorgé une femme innocente, la vôtre, celle qu'un légitime mariage avait faite la chair de votre chair, la vivante moitié de vous-même. Elle ne vous résistait point, elle ne vous avait donné aucun sujet de plainte. L'infâme personnage qui la calomniait près de vous se prétendait son complice. Vous n'avez pas même pris le temps d'examiner de plus près cette dénonciation si étrange; vous n'avez pas songé qu'un témoin unique est un témoin nul; vous n'avez pas demandé aux lois et à la justice la recherche et la punition du prétendu crime. D'un seul coup vous êtes devenu un meurtrier, vous avez rendu orphelins les enfants dont vous êtes le père. Maintenant prenez pitié de votre âme, et ne devenez point votre propre bourreau. Entrez dans un monastère, humiliez-vous sous la main de l'abbé, sollicitez les prières des religieux, observez d'un cœur contrit tout ce qui vous sera commandé; de la sorte vous obtiendrez de l'infinie bonté de Dieu la rémission de vos péchés, votre âme se régénérera dans le bain de la pénitence monastique et vous éviterez les flammes éternelles de l'enfer. C'est là, sachez-le bien, le parti le plus salutaire et à la fois le plus facilement praticable que vous puissiez prendre : la pénitence publique à laquelle vous seriez astreint en restant dans le monde, vous imposerait un joug plus pénible et plus dur. Pendant toute la durée de cette pénitence publique, vous ne pourrez boire ni vin ni bière (*siceram*), ni faire usage d'aliments gras, sauf aux deux fêtes de Pâques et de Noël; du pain, de l'eau, du sel composeront toute votre nourriture. Votre temps s'écoulera dans les veilles, le jeûne, la prière et l'aumône. Vous ne pourrez plus porter les armes, vous ne pourrez entamer ni soutenir aucun procès. Il vous sera interdit de prendre une nouvelle épouse, et d'entretenir aucun commerce avec les femmes.

[1] Ciacon. *ad ann.* 885.

L'entrée des bains publics, l'assistance aux festins vous sera défendue. A l'église, vous serez séparé des chrétiens; vous vous tiendrez humblement à la porte, sollicitant les prières des fidèles. Tous les jours de votre vie vous resterez privé de la communion au corps et au sang du Seigneur. Il ne vous sera donné qu'à votre heure dernière de les recevoir en viatique, si vous avez mérité cette faveur par un repentir et une pénitence sincère. Telles sont les deux voies de salut qui s'ouvrent devant vous. En suivant fidèlement l'une ou l'autre, vous obtiendrez de la sainte Église l'absolution de votre péché sur la terre, et en vertu de la grâce de Jésus-Christ qui a fondé cette Église dans son sang divin, votre absolution sera ratifiée au ciel. Mais si vous agissiez autrement, si vous repoussiez les avertissements salutaires de la sainte mère Église, vous prononceriez vous-même votre condamnation, vous demeureriez sans espoir dans les filets de Satan. Dès lors, que votre sang retombe sur votre tête! Pour nous, nous resterons étranger à ce qui vous concerne et nous porterons notre sollicitude à des fils mieux disposés que vous à en profiter [1]. »

Lettres d'Etienne VI aux empereurs d'Orient.

16. « Ce *decretum* d'Étienne VI, qu'on peut lire intégralement dans le recueil canonique d'Ives de Chartres, est, suivant l'expression de Ciaconius, un véritable monument d'éloquence et de zèle apostolique. Le bienheureux pontife eut à répondre aux lettres injurieuses et blasphématoires de l'empereur Basile le Macédonien [2] adressées à Adrien III et arrivées à Rome au moment où ce pape venait de mourir. Fidèle aux traditions de ses prédécesseurs, Étienne dans son rescrit à l'empereur de Byzance anathématisait de nouveau Photius, et reprochait vivement à Basile la persécution que ce prince faisait subir aux catholiques d'Orient et le schisme qu'il entretenait contre l'Église romaine. Il adressa en même temps une encyclique à tous les évêques orientaux pour relever leur courage et les mettre en garde contre les intrigues de Photius. Sur les entrefaites, Basile le Macédonien vint à mourir (1er mars 886); son fils et succeseur Léon VI Porphyrogénète fit

[1] Ivon. Carn. *Decret.*, pars VIII, cap. CXXVI. *Patr. lat.*, tom. CLXI, col. 610.
[2] Cf. tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 610.

cesser le schisme, relégua Photius dans un monastère et entretint avec le pape Étienne une correspondance dont les principaux documents ont été conservés. Vers ce temps, le bienheureux pape procéda à la translation solennelle des reliques des martyrs Diodore, Marianus et de leurs compagnons[1] retrouvées par ses soins dans la catacombe de la voie *Salaria.* Ces glorieux témoins de Jésus-Christ avaient conquis la palme du martyre sous l'empereur Numérien dans les circonstances suivantes. La catacombe où ils étaient réunis avec un grand concours de fidèles pour célébrer le triomphe des martyrs Chrysanthe et Daria[2], mis à mort quelques mois auparavant, fut signalée aux païens qui en obstruèrent les issues et firent périr de faim tous ceux qui y étaient renfermés. Cette crypte longtemps oubliée fut divinement révélée dans une vision au bienheureux pape Étienne qui y découvrit les ossements des martyrs et les transporta solennellement à Rome, le 17 janvier[3]. »

Couronnement et sacre impérial de Guy de Spolète.

17. « Le IV des ides de novembre (10 novembre) 887, les leudes Francs, dégoûtés de l'inertie et de l'incapacité de Charles le Gros, prononcèrent sa déposition, et proclamèrent à sa place Arnoulf, fils de Carloman[4]. Charles le Gros ne put survivre au chagrin que lui inspira sa déchéance ; il mourut le 12 janvier 888.

[1] Martyrisés en 284. Cf. tom. VIII de cette *Histoire*, p. 522. Leur fête se célèbre le 1er décembre et le 17 janvier, jour auquel on fait mémoire de l'invention de leurs reliques par Étienne VI.

[2] 25 octobre 284. Cf. tom. VIII de cette *Histoire*, p. 522.

[3] Le récit de l'invention et de la translation des reliques des saints Diodore et Marianus a été reproduit par Surius sous la date du 17 janvier.

[4] Arnulf descendait à la quatrième génération du sang de Charlemagne par Louis le Débonnaire (814-840), Louis le Germanique, roi d'Allemagne (840-876), Carloman, fils aîné de Louis le Germanique, roi de Bavière en 876, d'Italie en 877 et mort en 880. Arnulf se trouvait ainsi le neveu de Charles le Gros, frère de Carloman et de Louis II le Jeune, roi de Saxe, mort en 882 sans postérité. Ces notions généalogiques nous font comprendre le prestige qu'exerçait encore le souvenir de Charlemagne dans la descendance duquel on persistait à choisir les empereurs. Mais dans le fait lui-même de la déposition de Charles le Gros et de l'élection à l'empire de son neveu Arnoul sans que le pape fût consulté, on peut voir d'une part la décadence progressive de la race Carlovingienne, et de l'autre l'oubli croissant de l'idée génératrice qui avait présidé au rétablissement de l'empire d'Occident par la papauté.

Le ix des calendes de mars (21 février) 891, Wido ou Guy, duc de Spolète [1], fut sacré empereur d'Occident par le pape Étienne VI à la basilique Vaticane. Ainsi l'Italie retrouvait son antique honneur et redevenait le siége de l'empire, après tant de vicissitudes, et d'invasions étrangères. Pour témoigner sa reconnaissance au pontife, Guy voulut le jour de son sacre renouveler et confirmer les donations faites à l'Église romaine par Pépin le Bref et par les empereurs Charlemagne et Louis le Débonnaire. »

Alfred le Grand et Etienne VI. Mort du pape.

18. « Le pontife Étienne reçut d'honorables ambassades. Outre celle que lui adressa l'empereur d'Orient Léon IV, on vit en 888 arriver à Rome Æthelinus évêque de Winchester envoyé du roi des Angles Alfred le Grand avec les riches offrandes que ce prince destinait au saint siége. L'année suivante, Alfred fit une collecte dans tous ses États et ajouta de son trésor royal une somme considérable qu'il partagea entre les deux villes saintes de Rome et de Jérusalem. — Sous le règne d'Étienne VI, se tinrent de nombreux conciles, à Cologne en 887 où l'on prit des mesures contre les spoliateurs des églises, les oppresseurs des pauvres et les mariages incestueux; à Mayence en 888 pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique ; à Metz en 888 pour la réforme des mœurs, et à Worms pour terminer le différend élevé entre Hériman, archevêque de Cologne, et Adalgaire, évêque de Hambourg, qui revendiquaient l'un et l'autre la juridiction sur l'église de Brême [2]. — Sous le pontificat d'Étienne VI l'église de

[1] Le P. Daniel assure que Guy, duc de Spolète, était né d'une fille de Pépin, roi d'Italie, fils de Charlemagne. Les documents sur lesquels s'appuyait cet historien n'ont pu être retrouvés ni par Muratori ni par les auteurs plus récents. Mais il est certain que Guy appartenait à la race Carlovingienne, ainsi que la suite de l'histoire le prouvera.

[2] Étienne VI avait invité les deux évêques contendants à se rendre à Rome pour soumettre la cause à la décision définitive du siége apostolique. Mais Hériman de Cologne n'ayant pu ou n'ayant pas voulu faire ce voyage, le pape délégua l'archevêque de Reims Fulco et celui de Mayence Sunderold pour connaître de l'affaire au concile de Worms. Cette assemblée ne réussit point à terminer le conflit, qui dura jusqu'en 910, où un synode romain tenu par Sergius III y mit fin en donnant gain de cause aux évêques de Hambourg. (Cf. Héfélé. *Histoire des Conciles*, trad. Delarc., Tom, VI, p. 126 et 151.)

la terre envoya à celle des bienheureux saint Rembert, l'illustre apôtre des Danois, successeur de saint Anschaire dont il écrivit la biographie et dont il imita les vertus; saint Samson, abbé du monastère de Saint-Zoïle à Cordoue, saint Étienne, patriarche de Constantinople, frère de l'empereur Léon VI, dont la fête est inscrite au ménologe grec à la date du 17 mai. — Ce fut encore sous le pontificat d'Étienne VI que la Russie commença à être évangélisée et à se convertir à la foi de Jésus-Christ[1]. »

§ IV. Hincmar de Reims

Hincmar et Gothescalc. Accusations de l'école moderne contre l'archevêque.

19 Avant de présenter au lecteur le résumé synchronique de l'état du monde au moment où Étienne VI monta sur la chaire apostolique, il convient de nous arrêter quelques instants sur l'un des personnages les plus influents de la Gaule, Hincmar, archevêque de Reims, mort de douleur et de fatigues le 21 décembre 882 à Épernay, où il avait transporté les reliques de son église métropolitaine afin de les soustraire à la profanation des Normands. Contemporain et ami de Raban-Maur[2], Hincmar n'eut pas comme celui-ci une vie calme et paisible. Intimement

[1] Ciacon. Tom. I, col. 674. Voici l'épitaphe qui fut gravée sur la tombe d'Étienne VI, à la basilique Vaticane :

Accedis quisquis magni suffragia Petri
Cœlestis regni poscere clavigeri,
Intentis oculis, compuncto corde, locellum
Conspice perspicuum, quo pia membra jacent.
Hic tumulus sexti sacratos continet artus
Præsulis eximii pontificis Stephani.
Bis ternis annis populum qui rexit et urbem,
Et gessit Domino quæ fuerant placita.
Suscepit tellus consumptum pulvere corpus,
Æthera sed scandit spiritus almus ovans.
Unde peto : Cuncti venientes dicite fratres
Arbiter omnipotens da veniam Stephano.
(*Ibid.*, col. 672.)

[2] Nous avons encore une lettre adressée par Raban-Maur à Hincmar; elle porte pour suscription : *Reverendissimo et desideratissimo fratri, et merito rectæ fidei ac sanæ professionis ab omnibus catholicis rite venerando Hincmaro pontifici, Rabanus servorum Dei servus, in Domino æternam optat salutem.* (*Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 84.

mêlé aux luttes politiques, civiles et religieuses de son temps, il semble que, par caractère, autant peut-être que par entraînement des circonstance il fut controversiste. Comme théologien, dès les premières années de son épiscopat (845-849), il eut à combattre le prédestinatianisme de Gothescalc [1] et le fit d'une manière triomphante dans son traité *De prædestinatione Dei et libero arbitrio* [2] dédié à Charles le Chauve. Nous avons parlé précédemment de l'erreur prédestinatienne dont Gothescalc se fit le tenant au IXe siècle. Le jansénisme devait à sept cents ans de distance la reprendre en sous-œuvre des mains sacriléges de Luther et de Calvin. Pour les protestants comme pour les disciples de Jansénius, Gothescalc devint rétrospectivement un martyr de la vérité. Dès lors Hincmar passa pour un bourreau; on ne pouvait pardonner à cet archevêque la sévérité avec laquelle il avait traité l'apôtre du fatalisme et du serf arbitre. Ce sentiment se révèle sous la plume du janséniste Dom Rivet, qui écrit au tome v de *l'histoire littéraire de France* : « Hincmar ayant trop facilement épousé les fâcheux préjugés de Raban, archevêque de Mayence, contre Gothescalc, ce moine infortuné, mit tout en œuvre pour le contraindre à renoncer à ses premiers sentiments. Oubliant, selon la belle remarque de saint Remi de Lyon, que la vérité se persuade et ne se commande pas, il le fit traiter d'une manière horrible. Après quoi il l'enferma dans les prisons d'Hautvillers, où il le laissa mourir sans aucun secours spirituel. On ne répétera pas ici tout ce qui se passa pendant la captivité de ce pauvre prisonnier, qui fut d'environ vingt ans [3]. » Le ton ému de cette doléance rétrospective n'est qu'un écho des plaintes amères que Jansénius lui-même avait déjà formulées contre ce qu'il appelait l'inflexible rigueur d'Hincmar, la cruauté sombre, froidement calculée, persévéramment soutenue que cet archevêque aurait déployée contre un moine innocent dont le seul tort était d'avoir eu du génie. Cette appréciation a été reproduite de

[1] Cf. tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 408.
[2] *Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 49-473.
[3] D. Rivet. *Histoire Littér. de la France*, tom. V, p. 547.

nos jours avec les variantes que comportait le caractère ou la situation de chaque auteur, mais constamment avec une hostilité visible à l'endroit d'Hincmar. « Se flattant de le dompter par la force, dit M. Guizot, Hincmar donna ordre que Gottschalk[1] fût fustigé publiquement, et sommé de se rétracter et de jeter au feu ses écrits. Mais l'arrogance du despotisme ne pressent jamais l'obstination de la conscience ; Gottschalk résista à tout, et fut enfermé dans les prisons du monastère d'Hautvillers[2], où on le traita avec une extrême rigueur (849). La lutte se prolongea jusqu'à la mort de Gottschalk survenue le 30 octobre 868 ou 869. Peu auparavant, quand ils le virent fort malade, les moines d'Hautvillers, où il était toujours en prison, consultèrent Hincmar sur ce qu'ils avaient à faire à son égard. L'inflexible évêque répondit qu'il fallait absolument qu'il se rétractât, sinon qu'ils eussent à lui refuser la confession et les sacrements. Non moins inflexible que son persécuteur, Gottschalk refusa de nouveau de se rétracter, et mourut sous le poids de ces rigueurs. Hincmar ne lui survécut que trois ans. » Cette dernière assertion de l'illustre auteur est chronologiquement inexacte. Hincmar qui ne mourut qu'en 882 survécut non pas trois ans mais douze ans à sa prétendue victime[3].

[1] *Hist. de la civilisat. en France*, tom. II, p. 349. Gothescalc signifie étymologiquement « Gloire de Dieu. » Nous reproduisons l'orthographe adoptée par l'illustre auteur pour le nom du moine prédestinatien. Il est certain que ce vocable, germain d'origine, se prononçait ainsi en langue tudesque, mais il est également incontestable que dans les nombreux conciles du centre et du midi de la Gaule où il fut si souvent répété, de même que dans les volumineux écrits composés pour ou contre la doctrine du moine, ce nom perdit sa rude aspiration teutonique et se traduisit par la forme adoucie de Gothescalc, que nous lui conservons.

[2] Hautvillers à 20 kil. de Reims, canton d'Ay, avait alors une abbaye bénédictine fondée en 670 par le saint archevêque Nivard sous l'invocation de sainte Hélène. Les reliques de l'illustre impératrice, mère de Constantin le Grand, y aurait été rapportées d'Italie par un religieux nommé Teutgise qui les enleva furtivement de Rome, (Flodoard. *Hist. eccl. Remens.* lib. II, cap. VII, *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 103.)

[3] On peut voir dans le savant ouvrage de M. Gorini : *Défense de l'Église contre les erreurs historiques modernes*, tom. II, p. 330 et suiv. les textes de MM. Ampère et Michelet qui renchérissent encore sur celui de M. Guizot dans leuranimosité contre Hincmar.

L'erreur de Gothescalc au point de vue social.

20. Le savant et modeste abbé Gorini a fait justice des ces exagérations et pleinement justifié la mémoire d'Hincmar sur ce point particulier. Nous ne voulons ni refaire, ni analyser sa dissertation, véritable chef-d'œuvre d'érudition et de polémique courtoise. Mais il nous paraît intéressant pour le lecteur d'opposer aux critiques modernes les textes d'Hincmar lui-même, et de réfuter par les documents authentiques des accusations si souvent répétées. La responsabilité des rigueurs, fort exagérées du reste, dont Gothescalc aurait été l'objet ne saurait d'aucune façon incomber à Hincmar; c'est une suprême injustice de prétendre en charger la mémoire de l'archevêque de Reims. Gothescalc, nous l'avons dit, enseignait en substance qu'il y a une double et fatale prédestination au salut ou à la damnation éternelle; que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, mais seulement pour les élus; que l'homme ne jouit pas du libre arbitre et qu'il est courbé fatalement sous une pression coactive et invincible. Ces trois principes sont exactement ceux du protestantisme et des deux hérésies congénères de Jansenius et de Baïus. Dégagés de leur formule religieuse, ils aboutissent philosophiquement au fatalisme absolu, c'est à dire au système essentiellement démoralisateur dont Mahomet se fit le prophète. Au point de vue social, ils constituent l'erreur la plus funeste, puisqu'ils ont pour conséquence logique la négation de toute responsabilité dans les actes humains. Nul n'est coupable en effet, si l'acte criminel qu'un scélérat a perpétré lui était imposé fatalement par une force invincible. De nos jours, en vertu d'une théorie absurde, la liberté de toutes les opinions, on laisse impunément prêcher de pareilles doctrines. Aussi de temps à autre les sociétés qui ont eu le malheur d'accorder chez elles la libre circulation à ces monstrueuses erreurs s'abîment dans les flammes et le sang. Au IXe siècle, on n'en était point encore là. Les invasions païennes des Normands ou des Danois promenaient, il est vrai, l'incendie et le pillage dans les cités de la Germanie et des Gaules. Mais les populations d'Allemagne et de France, profondément chrétiennes, savaient que l'unique moyen de civiliser leurs farouches vainqueurs était

de les convertir. Le jour où les Normands et les Danois se firent chrétiens ils éteignirent leurs torches incendiaires, ils respectèrent le bien d'autrui, et leurs mains ne se baignèrent plus dans le sang. La doctrine chrétienne, le catéchisme, si l'on veut, est donc le plus ferme rempart des États, la plus puissante sauvegarde des peuples. L'Europe du IXe siècle avait en grand respect ce boulevard des sociétés en détresse ; elle y trouva le salut. Gothescalc n'obtint pas la faculté de répandre ni de propager son erreur ; mais les mesures très-légitimes de répression dont il fut l'objet émanèrent directement de l'autorité civile. C'est là ce que les critiques modernes se gardent bien de laisser seulement soupçonner.

Concile de Mayence. Lettre de Raban-Maur à Hincmar. Condamnation de Gothescalc par l'autorité civile.

21. Nous avons vu que le premier concile réuni pour examiner et pour réprouver les dangereuses erreurs de Gothescalc se tint à Mayence en 848, sous la présidence de Raban-Maur[1]. Hincmar fut complétement étranger à cette première condamnation solennelle portée contre le moine prédestinatien. Il n'assistait point au synode de Mayence. Mais Gothescalc qui avait choisi l'abbaye d'Orbais pour résidence, après avoir auparavant quitté sans motif celle de Fulda, relevait dès lors de la juridiction métropolitaine de Reims à un double titre, comme religieux d'Orbais et comme y ayant reçu l'ordination sacerdotale des mains du chorévêque Ricbold, administrateur de l'église rémoise durant l'*intérim* qui suivit la déposition d'Ebbon. Raban-Maur s'empressa donc de mander à Hincmar la sentence synodale prononcée contre Gothescalc. « Sache votre dilection, lui dit-il, qu'un moine gyrovague du nom de Gothescalc, affirmant avoir été ordonné prêtre dans votre diocèse, est venu d'Italie à Mayence, prêchant au peuple des erreurs funestes. Il soutient la prédestination fatale de chaque homme au bien ou au mal, au salut ou à la mort éternelle. Il dit que certains hommes ne peuvent se soustraire à la fatalité qui les pousse, ni se convertir du vice à la vertu, parce que Dieu les a faits dès le commencement incorrigibles.

[1] Cf. tom. XVIII de cette *Histoire*. p. 407.

Au dernier concile tenu par nous à Mayence, il a persisté opiniâtrément dans son erreur. Notre très-pieux roi Louis (le Germanique) s'associant à la condamnation portée par nous contre ce sectaire et contre son erreur a donné l'ordre de vous ramener Gothescalc, afin que vous le fassiez renfermer dans le monastère d'où il est sorti sans autorisation et qu'il ne puisse plus propager son erreur et corrompre le peuple chrétien. Il n'a déjà que trop fait de victimes; et j'apprends qu'une multitude de gens disent d'après lui : A quoi bon travailler au service de Dieu et pratiquer la vertu? Si je suis prédestiné à l'enfer, je ne saurais l'éviter; si je suis prédestiné à la vie éternelle, rien ne m'empêchera de l'obtenir un jour [1]. » Ces quelques lignes de Raban-Maur établissent nettement le péril que l'erreur prédestinatienne faisait courir aux mœurs sociales; elles démontrent non moins catégoriquement l'intervention de l'autorité civile qui « ordonne de renfermer Gothescalc dans son monastère. » *Jubente piissimo rege nostro Hludovico*, ce sont les paroles mêmes de la lettre de Raban-Maur. Le roi Louis le germanique avait, selon nous, parfaitement raison d'en agir ainsi; mais en tout cas ses ordres dégagent complétement la responsabilité d'Hincmar.

Concile de Quierzy-sur-Oise. Seconde condamnation de Gothescalc provoquée par l'autorité civile.

22. Réintégré au monastère d'Orbais, prison fort douce en comparaison de nos maisons cellulaires actuelles, Gothescalc continua d'enseigner son farouche prédestinatianisme. « Or, dit Hincmar, un décret de Charles le Chauve ayant convoqué, en 849, les évêques de la Gaule Belgique au palais royal de Carisiacum (Quierzy-sur-Oise) pour y délibérer sur les affaires de l'état, je demandai qu'on fît comparaître Gothescalc devant cette assemblée synodale. Elle se composait de Wenilo archevêque de Sens, Hincmar de Reims, Fulcoin évêque des Morini (Térouane), Theudéric de Cambray, Rothad de Soissons, Ragenarius d'Amiens, Immo de Noyon, Erpoin de Senlis, Lupus de Châlons-sur-Marne, Yrminfrid de Beauvais, Pardulus de Laon, Teutbold de la province de Lyon et de Langres, Gernobrius de la pro-

[1] Labbe. *Concil.*, tom. VIII, col. 52. — Hincmar. *De prædestinat.*, cap. II. *Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 84.

vince de Tours, Ricbold chorévêque de Reims, Witaus chorévêque de Cambray. Trois évêques nommés, Wenilo qui fut depuis sacré archevêque de Rouen, Enée notaire du sacré palais, depuis évêque de Paris, et le diacre Pardulus aujourd'hui évêque de Langres prirent part selon la coutume ecclésiastique aux délibérations synodales. Il en fut de même des vénérables abbés Ratbert de Corbie, Bavo d'Orbais, Halduin d'Hautvilliers, sans compter les autres seigneurs prêtres et diacres présents, parmi lesquels Wulfad économe de l'église métropolitaine de Reims, et Rodoal archidiacre de la même église avec les délégués du clergé de chaque ordre. Gothescalc comparut en synode au milieu d'une foule immense, réunie pour l'entendre, *multis audientibus*. Comme à Mayence, il formula en termes exprès son hérésie, et se montra incorrigible. Le concile définit en quatre articles le dogme attaqué et promulgua les propositions suivantes : 1° la prescience divine ne constitue point une prédestination fatale pour tel homme au mal ou à la damnation ; 2° le libre arbitre aidé de la grâce est en chacun de nous apte à produire le bien; 3° Dieu veut que tous les hommes soient sauvés ; 4° le Christ est mort pour tous les hommes. Gothescalc refusa de les souscrire et maintint énergiquement son erreur. En punition de sa contumace, il fut dégradé de l'ordre sacerdotal qu'il avait à l'origine subrepticement reçu des mains du chorévêque de Reims, Ricbold, à l'insu et sans l'autorisation de l'évêque de Soissons, d'où relevait juridiquement le monastère d'Orbais. Comme il persévérait dans son irrévocable obstination, les lois civile et ecclésiastique lui furent appliquées. En vertu des canons du concile d'Agde d'une part et de la règle de saint Benoit de l'autre, il fut condamné, en conformité avec la première sentence des évêques de Germanie, à être battu de verges comme un moine rebelle et à être enfermé dans une prison monastique. Voici le texte du jugement synodal ; « Frère Gothescalc, sachez que, par le jugement de l'Esprit saint et en vertu du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le ministère sacerdotal que vous avez irrégulièrement usurpé à l'origine et que vous avez depuis deshonoré

par votre dépravation et vos doctrines perverses vous est enlevé avec interdiction de l'exercer à l'avenir. De plus, comme vous avez abusé de votre nom et de votre caractère de moine pour enfreindre à la fois les droits de l'autorité civile et ceux de la juridiction ecclésiastique, *ecclesiastica et civilia negotia contra propositum et nomen monachi conturbare præsumpsisti*, nous décrétons par l'autorité épiscopale que vous serez, selon les règles ecclésiastiques, soumis au châtiment de la flagellation très-dure et renfermé dans la prison d'un monastère, *durrissimis verberibus te castigari et secundum ecclesiasticas regulas ergastulo retrudi, auctotoritate episcopali decernimus*. Enfin, pour que désormais vous ne puissiez plus usurper le ministère de la prédication, nous imposons, par la vertu du Verbe divin, un silence perpétuel à votre bouche [1]. » Il est évident, par la simple lecture de ces textes, que la responsabilité personnelle d'Hincmar dans le jugement et la condamnation de Gothescalc à Quierzy-sur-Oise est une pure imagination des critiques modernes. Le synode de Quierzy était convoqué par ordre de Charles le Chauve, dans le palais de ce prince et en sa présence ; il fut présidé non point par Hincmar, mais par Wenilo archevêque de Sens ; seize évêques titulaires, trois évêques nommés, trois abbés de monastères et entre autres celui d'Orbais dont Gothescalc était moine, prononcèrent la sentence qu'on vient de lire. Les deux autorités, celle de l'Église et celle de l'Etat, se réunissent dans l'exposé des motifs pour réclamer contre le coupable le même châtiment. Il y a plus : ce furent les trois abbés, saint Ratbert de Corbie, Bavo d'Orbais et Halduin d'Hautvilliers, qui prirent l'initiative dans la question du châtiment corporel à infliger au moine séditieux et récalcitrant. Ce fait est caractéristique et vaut la peine d'être relevé. Voici les paroles mêmes d'Hincmar dans une lettre à Amolo archevêque de Lyon : « Gothescalc fut interrogé en présence d'une foule énorme par le seigneur Wenilo ; il ne put rien trouver de raisonnable à répondre, et, dans la fureur où le jeta cette impossibilité

[1] Labbe. tom. cit., col. 56 57. *Patr. lat.*, tom. cit., col. 85.

de fournir des arguments plausibles, il se mit à vociférer des injures contre chacun des assistants. On eût dit un épileptique, *ut arreptitius.* Témoins de cette frénétique impudence, les vénérables abbés et les religieux présents demandèrent que le châtiment porté dans la règle de saint Benoît contre les moines rebelles lui fut appliqué et qu'on le condamnât à la flagellation monastique[1]. » Nos lecteurs se rappellent en effet que, dans le chapitre XXIII de sa règle, le patriarche des moines d'Occident prescrit de soumettre à la discipline corporelle un religieux incorrigible[2]. Gothescalc, en embrassant la vie religieuse dans l'ordre de saint Benoît, s'était sciemment et volontairement engagé à en suivre les observances sous peine d'en subir les rigueurs. Il n'y eut donc à son endroit ni injustice, ni violence arbitraire, dans le jugement prononcé à Quierzy-sur-Oise. La plus stricte légalité fut respectée, l'Église et l'État agirent l'un et l'autre dans la limite de leurs attributions et de leur compétence. On dira peut-être que la législation bénédictine était bien dure. Cette législation subsiste encore et l'ordre de saint Benoît compte aujourd'hui des milliers de religieux qui y trouvent le bonheur. On cherchera à s'attendrir sur la réclusion de Gothescalc ; mais cette réclusion n'était rien autre chose que la résidence dans une cellule de couvent, *custodia monasterialis :* ce sont les expressions mêmes d'Hincmar dans sa lettre au pape saint Nicolas le Grand[3]. Que de détenus dans nos maisons centrales voudraient échanger leur sort contre celui de Gothescalc ! Pour ce dernier, en se faisant moine, il s'était engagé à passer sa vie dans la solitude, le silence et l'observation des règles du cloître. Peut-être eût-il voulu plus tard rompre ses vœux et courir le monde pour y prêcher une doctrine anti-sociale. Mais les lois de son temps ne permettaient pas à un moine apostat de troubler l'Église, ni de révolutionner le monde. On peut trouver que ces lois n'étaient guère libérales, on reconnaîtra du moins qu'elles

[1] Labbe, tom. cit., col. 58.
[2] Cf. tom. XIV de cette *Histoire*, p. 349.
[3] Hincmar. *Epist.* II, *Patr. lat.*, tom. CXXVI, col. 43.

étaient prévoyantes et qu'en définitive Hincmar n'eut à se reprocher aucun acte personnel de rigueur contre Gothescalc.

Appel de Gotescalc au pape. Justification canonique d'Hincmar.

23. La réclusion de ce prédicant au monastère d'Hautvilliers fut si peu rigoureuse qu'il put continuer pendant vingt ans encore à écrire des apologies de son système et à les répandre dans toutes les Gaules. Hincmar lui adressa dès les premiers mois une lettre où, mêlant la bonté d'un père à la fermeté d'un juge et à l'autorité d'un savant, il démontrait la fausseté du prédestinatianisme, l'exhortait à abjurer cette erreur et à souscrire les quatre propositions dogmatiques de Quierzy-sur-Oise. A cette condition fort juste et qui serait encore aujourd'hui indispensable en pareil cas, Gothescalc devait être admis à la communion [1]. L'orgueilleux sectaire refusa. Il prétendit que ni les pères de Quierzy, ni ceux de Mayence n'avaient compris sa véritable pensée. Huit siècles avant les jansénites, héritiers de son erreur et de son opiniâtreté, il mit en avant la fameuse distinction du fait et du droit, soutenant qu'en droit on avait eu raison de condamner le prédestinatianisme, mais qu'en fait celui qu'on avait condamné n'était pas le sien. Il fit parvenir ses plaintes au siége apostolique, on le représenta au pape saint Nicolas le Grand comme une victime de l'ignorance du clergé des Gaules et du despotisme d'Hincmar. Le moment où sa requête parvint à Rome fut habilement choisi. Il coïncidait avec les justes réclamations de l'évêque de Soissons, Rothad, dont nous avons précédemment fait connoitre la nature et le résultat [2]. Dans l'affaire de Rothad, Hincmar avait outrepassé ses droits de métropolitain et violé les règles canoniques. On pouvait donc facilement en conclure qu'il n'avait pas dû se montrer plus équitable vis-à-vis du moine Gothescalc, au sujet duquel le pape lui demanda des explications catégoriques. Mais sur ce point la réponse de l'archevêque de Reims satisfit pleinement le grand pontife. Après avoir exposé l'erreur du moine saxon et la double condamnation dont elle avait été

[1] Nous n'avons plus cette lettre, mais elle a été analysée par Flodoard, *Histor. eccles. Remens.* lib. III, cap. XXVIII, *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col 258.

[2] Cf. tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 477 et 496.

l'objet aux conciles de Mayence et de Quierzy-sur-Oise, Hincmar s'exprime ainsi : « Tels sont les renseignements que mon humble personne transmet à votre autorité suprême, je la supplie de les faire contrôler par d'autres témoignages qui en démontreront la parfaite exactitude. Le venin de l'hérésie couve dans les États du seigneur roi Charles, votre fils ; jusqu'ici on est parvenu à le comprimer, mais les hérétiques se déchaînent contre moi ; ils s'accordent pour noircir ma conduite et me déchirer à belles dents. Avec la grâce de Dieu, j'espère supporter cette persécution. Pour le peu de temps que j'ai à passer sur la terre, il m'importe peu d'y souffrir soit dans mon corps soit dans mon âme, pourvu que le secours divin m'accorde la patience. Si votre autorité daigne me donner l'ordre de faire sortir Gothescalc du monastère d'Hautvillers, pour l'envoyer soit à Rome où il serait interrogé par vous-même, soit à tout autre évêque qu'il vous plairait de déléguer en votre nom pour l'examen de sa cause, je m'empresserai d'obéir. Votre décision me dégagera de l'obligation où je me suis trouvé jusqu'alors de me conformer au jugement porté par les évêques de la Germanie et des Gaules dans leurs précédents synodes. Car je suis loin de me complaire dans la réclusion, d'ailleurs si peu pénible, dont se plaint le moine contumace ; mais je gémis de ne pouvoir l'arracher à l'erreur dans laquelle il s'obstine [1]. » Ces explications d'Hincmar éclairèrent la conscience de saint Nicolas le Grand. L'illustre pontife trouva la réclusion de Gothescalc fort légitime, il n'évoqua point l'affaire au tribunal du siége apostolique.

Réclusion de Gothescalc au monastère de Hautvillers.

24. Hincmar demeura donc, à son grand regret, chargé de la garde d'un sectaire intrigant et dangereux, que sa réclusion fort peu sévère, *quantulacumque reclusionis molestia*, pas plus que sa condamnation très-mal observée à un silence perpétuel, n'empêchèrent ni de parler ni d'écrire. Les moines d'Hautvillers ne résistèrent pas tous à sa propagande hérétique; il en gagna un certain nombre à sa cause ; ce fut même l'un d'entre eux, nommé

[1] Hincmar. *Epist.* II. *Patr. lat.*, tom CXXVI, col. 45.

Gondbert, qui se chargea de porter au pape saint Nicolas l'écrit dénonciateur de Gothescalc. Hincmar nous fournit quelques détails intéressants sur le séjour du sectaire à Hautvillers et sur les étranges visions qu'il racontait aux religieux pour séduire leur bonne foi. « J'ai reçu de Dieu, disait-il, l'ordre de ne jamais prier pour l'archevêque Hincmar. Cet ordre m'a été communiqué une première fois par la seconde personne de la Trinité, le Fils, qui s'est incarné en moi. Le Père vint ensuite personnellement dans mon corps, puis l'Esprit-Saint, dont le souffle ardent en passant sur mes lèvres me brûla la barbe [1]. » Pour que les moines d'Hautvillers se laissassent séduire par de telles fables, il faut leur supposer une forte dose de crédulité ; mais on sait que l'esprit de parti ne raisonne guère et pousse souvent l'aveuglement jusqu'à la folie. Gothescalc en donna d'autres preuves. « Durant tout un été, dit Hincmar, il refusa de recevoir les habits qui lui étaient fournis du vestiaire des religieux, sous prétexte que ces religieux reconnaissaient ma communion. Il n'aurait pu consentir, disait-il à faire usage de ces vêtements, que s'il eût été en mesure de les payer, mais comme il n'avait pas d'argent, il préféra demeurer tout nu, dans l'état du premier homme avant le péché. C'était la comparaison qu'il aimait à répéter en cette circonstance. Cependant l'hiver étant venu et le froid s'étant fait sentir, il accepta non-seulement les habits du vestiaire; mais une pelisse de fourrure et le foyer qu'on installa dans sa cellule. » — « En arrivant à Hautvillers, ajoute Hincmar, il avait annoncé que je mourrais dans trois ans ; qu'il me succéderait sur le siége de Reims et que lui-même, après sept années d'épiscopat, serait empoisonné par les catholiques et obtiendrait ainsi la gloire du martyre. La prédiction ne s'étant réalisée sur aucun point, Gothescalc écrivait à l'un de ses partisans : le brigand, le voleur d'archevêque n'est pas mort, comme je l'avais cru, au terme fixé. Que nous reste-t-il à faire? Rien autre chose qu'à prier notre Dieu et maître Jésus-Christ, crucifié pour les seuls élus, de prononcer bientôt l'arrêt de

[1] Hincmar. *De una et non trina Deitate*, cap. XVIII, *Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 613.

mort contre cet archevêque débauché, aveugle, impudent, hérétique opiniâtre et relaps, ennemi de toute vérité, passionné pour toute erreur[1]. » Ce vocabulaire d'injures lancé à la tête d'Hincmar et reproduit par celui même contre lequel il était dirigé, se retrouve perpétuellement à l'usage des hérésiarques, dans leur polémique avec les orthodoxes. Heureux celui qui mérite et recueille de pareils outrages! Hincmar le comprenait; voilà pourquoi il insérait scrupuleusement dans son œuvre et transmettait à la postérité ce dévergondage impie d'un sectaire. En dépit de ses folles visions, Gothescalc trouva des partisans nombreux chez ses contemporains. Le dogme de la prédestination, celui de la grâce, les plus obscurs de tous, agitèrent les esprits dans la Gaule du IXe siècle presque autant qu'ils le firent dans la France de Louis XIV. De nombreux conciles se réunirent pour élucider et quelquefois pour embrouiller cette matière déjà si épineuse. En 853, un nouveau synode à Quierzy-sur-Oise; en 855 le concile de Valence; en 859 celui de Savonnières, près de Toul, reprirent la question en sous œuvre. Les plus savants théologiens et philosophes de ce temps, saint Prudence de Troyes, saint Remi de Lyon, le diacre Florus de cette dernière église, Scot Erigène, le subtil Irlandais, écrivirent pour et contre souvent avec plus d'ardeur et de bonne foi que d'exactitude. En somme, les quatre propositions dogmatique formulées tout d'abord à Mayence et au premier synode de Quierzy-sur-Oise restèrent comme le dernier mot de la controverse. Gothescalc eut beau en appeler à la prétendue doctrine de saint Augustin, qu'il désignait toujours sous le titre de *noster Augustinus*[2], il ne réussit point à raccourcir les bras étendus de Jésus-Christ, mort sur la croix pour tous les hommes. Le jansénisme devait plus tard échouer à cette tâche. Les invasions des Normands mirent fin à la controverse de Gothescalc; la révolution à celle de Jansénius.

25. La mort de Jansénius précéda de plus d'un siècle le cata- Lettre d'Hincmar. Mort de Gothescalc.

[1] Hincmar., loc. cit., col. 613.

[2] *Idem quippe Gothescalcus solet frequentissime dicere, loquens de beato Augustinus noster.* (*Id.*, *Ibid.*)

clysme social auquel ses doctrines contribuèrent pour une large part. La mort de Gothescalc coïncida avec les invasions barbares auxquelles son erreur demeura étrangère. Cette mort de l'hérésiarque n'était pas une des moindres préoccupations d'Hincmar. Parviendrait-il à ramener, ne fût-ce qu'à la dernière heure, cette âme dévoyée dans la communion de l'Église? Ceux des moines d'Hautvillers restés fidèles au dogme catholique partageaient les anxiétés de leur archevêque. En 868, lorsque leur hôte fut frappé d'une maladie mortelle, ils s'empressèrent d'en informer Hincmar et de prendre ses instructions. Voici la noble et chrétienne réponse qu'ils en reçurent : « Depuis longtemps je vous ai tracé les règles à suivre dans les devoirs de charité spirituelle et d'humanité corporelle que vous avez à suivre pour Gothescalc, et de la conduite à tenir à son égard s'il vient à se repentir. Je me borne à vous les confirmer par des témoignages irrécusables, ceux des papes Célestin, Léon le Grand et saint Grégoire qui, d'accord avec les canons ecclésiastiques, sont unanimes à déclarer qu'eût-on passé toute sa vie dans l'hérésie et le schisme, le retour final à la vérité suffit avec le repentir pour être absous par l'autorité de l'Église et être admis à la participation des sacrements. Dès lors, si le malade donne des signes de repentir, s'il regrette sa conduite passée, s'il reconnaît l'autorité de l'Église et celle de son évêque, quand même il ne pourrait plus exprimer ce sentiment que par geste, à défaut de la voix, il faut le réconcilier avec Dieu et lui donner la communion. S'il vient à mourir ensuite, ses obsèques se feront avec le même cérémonial que celles des autres religieux, soit pour les prières publiques, soit pour le lieu de la sépulture. Mais, s'il persiste dans son opiniâtreté jusqu'au dernier soupir, les saints canons et les règles formelles posées par le bienheureux pape Grégoire défendent la psalmodie, les hymnes des obsèques et la sépulture dans le lieu sacré où reposent les autres frères. Dès lors il faudra lui rendre les derniers devoirs de l'humanité, mais sans solennité publique et l'enterrer dans un lieu séparé de la sépulture commune aux frères [1]. »

[1] Hincmar. *Epist.* XIII, *Patr. lat.*, tom. CXXVI. col. 92.

En tout ceci la conduite d'Hincmar est irréprochable : les attendrissements posthumes en faveur de Gothescalc, qui eut le malheur de mourir dans l'impénitence finale, seront impuissants à atteindre la mémoire de l'archevêque de Reims.

Rapports d'Hincmar avec le Saint-Siége. Exagérations de la critique moderne.

26. A d'autres points de vue plus importants, Hincmar ne fut pas irréprochable. Nous voulons parler de ses rapports avec les papes et de ses théories sur l'autorité du saint-siége. Mais là encore, on a commis rétrospectivement plus d'une exagération, en présentant l'archevêque de Reims comme le premier ancêtre du gallicanisme et l'initiateur du mouvement hostile qui se poursuivit de longs siècles dans l'Église de France avec des phases diverses pour aboutir enfin à la *Déclaration de* 1682. Autant la prétendue cruauté d'Hincmar vis-à-vis de Gothescalc déplaît aux critiques modernes, autant sa résistance à la papauté leur paraît admirable. « A tout prendre, et ayant égard à la prodigieuse différence des esprits et des temps, dit M. Guizot, il y a dans la situation et la conduite d'Hincmar envers la papauté quelque analogie avec la situation et la conduite de Bossuet dans des questions à peu près semblables[1]. » Renchérissant sur ce parallèle, M. Ampère hasarde une véritable injure contre la mémoire de l'archevêque de Reims. « Dans toutes ses luttes, dans toutes ses négociations, dit-il, Hincmar va de l'un des grands pouvoirs à l'autre (de l'autorité du roi à celle du pape) les bravant et les ménageant tour à tour; caractère altier et souple, austère et ambitieux, impétueux et rusé, dans lequel il y a de l'évêque de Meaux et un peu de l'évêque d'Autun[2]. » Pour mieux préciser le caractère de la lutte entre Hincmar et la papauté, M. Guizot, dans l'*Histoire de la civilisation en Europe*, s'exprime ainsi : « A la mort de Charlemagne, le chaos recommence; l'Église y retombe comme la société civile. Il se fait alors dans le sein de l'Église une tentative pour prévenir les effets de ce relâchement. On essaye sur divers points, par un système de fédération, par les assem-

[1] *Hist. de la civilis it. en France*, tom. II, p. 339.

[2] J.J. Ampère. *t. littéraire de la France avant le douzième siècle*, tom. III, ch. x, p. 188.

blées et les délibérations communes, d'organiser des églises nationales. C'est à cette époque, sous le régime féodal, qu'on rencontre la plus grande quantité de conciles, de convocations d'assemblées ecclésiastiques, provinciales, nationales. C'est en France surtout que cet essai d'unité paraît suivi avec le plus d'ardeur. L'archevêque Hincmar de Reims peut être considéré comme le représentant de cette idée; il a constamment travaillé à organiser l'église française; il a cherché, employé tous les moyens de correspondance et d'union qui pouvaient ramener dans l'église féodale un peu d'unité. On voit Hincmar maintenir d'un côté l'indépendance de l'Église à l'égard du pouvoir temporel; de l'autre son indépendance à l'égard de la papauté; c'est lui qui, sachant que le pape veut venir en France et menace d'excommunier des évêques, dit : *Si excommunicaturus venerit, excommunicatus abibit*[1]. » Ce mot fameux que M. Guizot met dans la bouche d'Hincmar n'appartient pas à l'archevêque de Reims. Il fut prononcé en 832, c'est-à-dire treize ans avant le sacre d'Hincmar, à l'occasion du voyage de Grégoire IV en France, lors de la guerre parricide des fils de Louis le Débonnaire contre ce malheureux prince [2]. Croyant, d'après des bruits calomnieux, que le pape venait trancher par l'excommunication une question politique, ceux des évêques restés fidèles à la cause de Louis le Débonnaire s'écrièrent : « S'il est venu pour nous excommunier, il s'en retournera excommunié lui-même! » Comme le mot est altier, ajoute le savant abbé Gorini, il aura suffi de cela à M. Guizot pour le donner à Hincmar [3]. Cette rectification préliminaire ainsi posée, il n'en reste pas moins contre l'archevêque de Reims la triple accusation d'avoir voulu organiser une église française sur le modèle de la société féodale, d'avoir multiplié dans ce but les conciles provinciaux, enfin d'avoir maintenu l'indépendance de l'église des Gaules à l'égard de la papauté. Cette triple assertion résume les éloges prodigués à Hincmar par l'auteur de l'*Histoire littéraire de*

[1] M. Guizot. *Hist. de la civilisat. en Europe*, loc. VI, p. 176.
[2] Cf. tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 297.
[3] Gorini. *Défense de l'Église*, tom. II, p. 269.

France, lequel s'exprime en ces termes : « Une des excellentes qualités de notre archevêque que tous les défauts ne sauraient jamais éclipser fut sa fermeté à soutenir les droits de l'église gallicane. On peut voir de quelle manière il faisait parler Charles le Chauve dans les lettres qu'il écrivait aux papes, au nom de ce prince, lorsqu'il s'agissait de maintenir les droits de la royauté et les libertés de l'église de France contre les prétentions de la cour de Rome. Hincmar ne parlait pas avec moins de vigueur dans ces mêmes rencontres, en écrivant en son propre nom. On en a des preuves non équivoques dans sa forte réponse au pape Adrien II, qui voulait l'engager à se séparer de la communion du roi Charles (le Chauve) son souverain. Cette vigueur apostolique paraît encore dans tout son jour dans la lettre au même pape contre les fréquentes appellations au saint-siége, et dans le traité en faveur des droits des métropolitains contre le privilége que Rome avait accordé à Ansegise, archevêque de Sens. Cette même vigueur, qui se trouvait soutenue dans Hincmar par l'autorité qu'il avait acquise en France par son habileté dans le droit canonique et par son ancienneté dans l'épiscopat, lui attira la disgrâce de la cour romaine, qui s'en prenait à lui de toutes les résolutions vigoureuses que les évêques de France formaient dans leurs conciles contre les rescrits de Rome qu'ils n'approuvaient pas. C'est peut-être de la même source qu'étaient venues en partie les dispositions peu favorables du pape Nicolas pour notre archevêque, et dont quelques écrivains romains, nommément le cardinal Baronius, ont hérité en ces derniers temps[1]. » Dans cette affectation du janséniste Dom Rivet à exalter la qualité suprême d'Hincmar, celle qui rachèterait au besoin tous les autres défauts, c'est-à-dire l'esprit d'insubordination contre la papauté, nous avons tout le secret de la gloire posthume dont les écrivains gallicans ont entouré la mémoire du grand archevêque. L'impartialité historique dont, avec la grâce de Dieu, nous cherchons à ne jamais nous départir, nous oblige à déclarer qu'Hincmar ne mérita point les

[1] Dom Rivet. *Hist. littér. de la France*, tom. V, p. 589.

louanges exagérées de Dom Rivet, ni les reproches un peu trop sévères que Baronius lui adressa. Comme gallicanisme, il resta fort en deça des gallicans du XVIIe siècle; malheureusement aussi, dans ses rapports avec les papes, il se laissa emporter au delà de son devoir, mais sans aller jusqu'à la révolte dont les uns voudraient le féliciter et dont les autres se croiraient le droit de le blâmer très-justement.

Injustice des reproches adressés à Hincmar à propos de la multiplicité des conciles, et de ses prétendues sympathies pour une église féodale.

27. Écartons d'abord comme une assertion de tout point inexacte la prétendue multiplicité des conciles attribuée à Hincmar. La proportion numérique de ces assemblées resta sous Hincmar ce qu'elle avait été à l'époque de Charlemagne et à celle de Louis le Débonnaire. Réglementairement il devait se tenir au moins un concile provincial chaque année, et de plus les diètes du royaume auxquelles les évêques avaient l'obligation d'assister se transformaient la plupart du temps en synodes nationaux. Sous Charlemagne M. Guizot lui-même compte jusqu'à soixante-cinq diètes synodales, sans faire entrer dans ce nombre les conciles provinciaux proprement dits, soit une moyenne, pour les quarante-six années du règne de Charlemagne, de près d'un tiers de plus que celle qui s'appliquerait à l'époque d'Hincmar. Ce dernier en effet, durant les trente-sept ans de son épiscopat, n'assista qu'à trente-neuf conciles. Sous Louis le Débonnaire, de 814 à 840, c'est-à-dire dans une période de vingt-six ans, on compta vingt-neuf conciles, dont cinq nationaux. Donc il serait absolument injuste de faire peser sur Hincmar la responsabilité d'un usage consacré antérieurement par les lois ecclésiastiques et civiles, usage qui existait avant lui et dans l'établissement duquel il ne fut pour rien. Il en faut dire autant de la singulière prétention attribuée à Hincmar d'avoir rêvé une Église nationale, indépendante du pape, et constituée sur le modèle de la société féodale qui s'organisait en Europe au IXe siècle. Hincmar fut précisément l'adversaire le plus déclaré et sans nul doute le plus considérable de l'idée féodale. Nourri dès son enfance des grandes traditions du règne de Charlemagne[1], il portait au milieu de la décadence carlovin-

[1] Hincmar naquit vers l'an 806; il fut élevé dans l'abbaye de Saint-Denys,

gienne le deuil de l'autorité monarchique qu'il eût voulu relever de l'abaissement et de la ruine où elle se précipitait sous ses yeux. Dans chacun de ses opuscules ou traités politiques, et ils sont nombreux, Hincmar revient sans cesse à la nécessité de consolider le pouvoir royal. C'est dans ce but qu'il rédige avec tant de soin le cérémonial des nombreux sacres présidés par lui. En posant la couronne de Lorraine sur la tête de Charles le Chauve à Metz le vendredi 8 septembre 869, il rappelle que le nouveau roi hérite du pouvoir de Clovis, baptisé jadis par saint Remi, oint d'un chrême miraculeusement envoyé du ciel, « chrême que nous possédons encore, » ajoute-t-il[1]. Plus tard, le 8 décembre 877, en couronnant à Compiègne le roi Louis II le Bègue que son père Charles le Chauve venait d'associer au gouvernement, Hincmar choisit des oraisons qui rappellent toutes la vigueur et la fermeté de la puissance royale[2]. Il avait déjà insisté sur ce point dans les traités : « De la personne du roi et du ministère royal[3]; » *De coercendis militum rapinis*[4], dédiés à Charles le Chauve et surtout dans une circulaire adressée aux évêques et aux grands de la province métropolitaine de Reims pour les exhorter à demeurer fidèles au roi[5]. Rien donc ne répondait moins à l'idéal, poursuivi par Hincmar que le système de féodalité dont il eut cependant la douleur de voir poser les bases sous des rois trop faibles pour résister aux empiétements des barons et des leudes. A ses yeux, le type du gouvernement était la royauté de Charlemagne; il s'en exprime nettement dans l'opuscule adressé vers 881 aux grands d'Austrasie pour servir de règle à l'éducation du jeune roi Carloman, fils de l'empereur Louis le Bègue[6]. Loin de songer à

et s'y fit moine sous la direction d'Hilduin. Promu en 845 à l'archevêché de Reims, il occupa ce siége jusqu'en 882.

[1] *Cœlitus sumpto chrismate, unde adhuc habemus.* (*Hincmar. Coronat. Carol. Calv. Patr. lat.*, tom. CXXV. col. 806.

[2] Hincmar. *Coronat. Ludovic.* II, *Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 810.

[3] *Ibid.*, col. 833-856.

[4] *Ibid.*, col. 953.

[5] *Ibid.*, col. 990, tom. XVII de cette *Histoire*, p. 504 et 511.

[6] Hincmar. *Ad proceres regni, pro institutione Carolomanni regis et de ordine palatii*, (tom. cit., col. 993-1001). Nous en avons cité des fragments considérables au tom. XVII de cette *Histoire*, p. 504 et 511.

établir le système féodal dans l'Église, Hincmar aurait voulu le bannir de la société civile, où dans l'origine il produisit tant de troubles et fit verser tant de sang.

Le prétendu gallicanisme d'Hincmar.

28. L'idée d'une église gallicane, indépendante du saint-siége, c'est-à-dire l'importation en France du système de Photius et des schismatiques byzantins, n'entrait pas davantage dans les vues d'Hincmar. Il nous a exposé ses principes à ce sujet en termes tellement explicites qu'aucun doute ne saurait plus subsister. Dès le début de son œuvre capitale sur la « prédestination et le libre arbitre, » il déclare que « la loi divine suivie par tous les princes chrétiens ordonne, quand une nouveauté surgit soit à propos de la foi catholique, soit à propos de la religion de Jésus-Christ, de la juger d'après l'autorité canonique et les décrets des pontifes romains[1]. » Appliquant ce principe à la cause de Gothescalc, il ajoute : « Nous devons donc, avant tout, consulter la mère de toutes les églises, celle qui est la première du monde, la sainte, catholique et apostolique Église romaine. Le privilége qu'a perdu Jérusalem par son déicide, Rome l'a obtenu par la glorieuse confession de l'apôtre Pierre qui disait au Sauveur : « Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant[2], » et par celle du sublime Paul qui fait « courber le genou de toutes les puissances au ciel, sur la terre et dans les enfers, devant la croix de Jésus-Christ[3]. » Les prophètes anciens disaient de Jérusalem : *Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei*[4]. Leur parole s'applique à la cité de Rome glorifiée par la présence du grand apôtre Pierre, prince des apôtres, à qui il fut dit par Jésus-Christ, fils de Dieu, Dieu lui-même par l'unité de son essence avec le Père et l'Esprit Saint : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église[5]. » L'antique Jérusalem, cité du Saint, est demeurée sous la garde des anges jusqu'au

[1] Hincmar. *De prædestinatian. Epist. ad Carol. Calv. Patr. lat.*, tom. CXXVI, col. 65,

[2] *Matth.* XVI, 16.

[3] *Philipp.* II, 8.

[4] *Psalm.* LXXXVI, 3.

[5] *Matth.* XVI, 18.

jour où, après le déicide, retentit dans les profondeurs du Temple cette voix céleste : « Sortons d'ici ! » Mais Rome demeurera à jamais illuminée et protégée par la doctrine des deux princes des apôtres. Ce n'est ni par l'homme ni d'un homme qu'elle a obtenu son principat sur tous les siéges épiscopaux de l'univers ; elle le tient de Jésus-Christ lui-même, en la personne de Pierre et Paul spécialement appelés par le Sauveur au premier rang de l'apostolat. C'est la doctrine de saint Anaclet, troisième évêque de Rome et qui avait été ordonné prêtre par le prince des apôtres lui-même. Voici ses paroles : « Les cités dont je vous ai transcrit précédemment le nom sont celles qui les premières ont reçu les prédicateurs de la foi envoyés directement par les saints apôtres, ou par le bienheureux Clément ou par nous-mêmes. Mais cette sainte et apostolique Église romaine tient sa primauté non pas des apôtres, mais de notre Dieu et Sauveur qui a dit au bienheureux Pierre : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié au ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. » Dans cette même ville de Rome, à la présence de Pierre vint se joindre celle du très-bienheureux apôtre Paul, ce vase d'élection, et tous deux le même jour, la même année, furent couronnés de la palme du martyre sous l'empereur Néron. Ils consacrèrent ainsi l'Église romaine dans leur sang; par leur apostolat comme par leur triomphe ils la mirent au-dessus de toutes les autres églises du monde entier[1]. » Saint

[1] Isidor. Mercat. *Epist.* III, *Anaclet. Patr. lat.*, tom. CXXX, col. 77. — Paul. Hinschi *Decretales pseudo-Isidorianæ*, p. 83. Leipsig-Tauchnitz, 1863. On voit qu'Hincmar de Reims ne faisait nulle difficulté de citer ce qu'on est convenu de nos jours d'appeler les Fausse Décrétales. On peut juger dès lors la valeur des assertions de Fleury qui prétend : 1° que le pape Nicolas I, s'appuya pour rétablir Rothade, d'un principe entièrement inconnu avant lui et fondé sur des fausses décrétales dont les évêques de France n'avaient jamais entendu parler (*Hist. ecclésiastique*, livr. 50e, ann. 865); 2° qu'Hincmar lutta énergiguement contre ces prétendues fausses décrétales; 3° qu'il fut soutenu dans cette lutte par les autres évêques de France, mais qu'enfin écrasés par l'absolutisme de la papauté, tous furent obligés de se soumettre (livr. 51, ann. 867).

Innocent I, dans sa lettre à Decentius évêque d'Eugubium (Gubbio), tient un langage analogue. « Qui ne sait, dit-il, et ne reconnaît que c'est un devoir pour tous d'observer la tradition confiée à l'Église romaine par le prince des apôtres Pierre, perpétuée fidèlement jusqu'à nous? Sans son autorité rien ne doit être modifié, ajouté ni admis. Il est notoire que dans toute l'Italie, les Gaules, l'Espagne, l'Afrique, la Sicile, aucune église n'a été instituée par d'autres que par les envoyés du vénérable Pierre ou de ses successeurs. Qu'on cherche une seule province où il n'en ait été ainsi, on n'en trouvera point, parce qu'il n'y en a pas. Dès lors toutes les chrétientés doivent se conformer à la doctrine de l'Église romaine à laquelle sans nulle contestation possible remonte leur origine : autrement et en adoptant des doctrines étrangères elles se détacheraient du chef même de leur institution [1]. » — « Donc, conclut Hincmar, pour tous les catholiques pieux et fidèles une seule chose peut et doit suffire : observer les enseignements de la sainte, catholique et apostolique Église romaine, mère de toutes les églises. Comme une mère elle nous a engendrés dans le Christ, nous a nourris dans la religion, nous a instruits dans la doctrine et nous a recueillis sur la pierre ferme de la vérité établie par Jésus-Christ lui-même en la personne du prince des apôtres [2]. »

La vérité est que, loin de révoquer en doute la valeur de ces prétendues fausses décrétales, Hincmar invoque spontanément leur témoignage, non-seulement dans son traité de la « Prédestination, » mais dans plusieurs autres de ses écrits. Son neveu Hincmar de Laon faisait de même, et dans la lutte qui s'engagea entre l'un et l'autre, tous deux se combattaient avec des textes empruntés à cette collection, sans que jamais il leur vint à l'esprit d'en contester l'autorité.

[1] Ce passage est encore emprunté à la collection de Mercator, *Patr. lat.*, tom. cit., col. 694. — Paul Hinschi, tom. cit., p. 527.

[2] Hincmar. *De prædestinat.* cap. XXIV *Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 212-214. A ce témoignage dont les termes sont si catégoriques, nous pouvons joindre la formule du serment prêté par Hincmar à l'époque de son sacre. « *Beato vero Petro et vicario ejus deb tam subjectionem et obedientiam, suffraganeis vero nostris adjutorium me exhibiturum profiteor ; et huic professioni meæ coram Deo et angelis ejus, sub testimonio quoque præsentis Ecclesiæ subscribo.* (Hincmar. *Profess. fidei ad Pontific. Roman. missa. Patr. lat.*, tom. cit., col. 1260.)

Hincmar de Reims et son neveu Hincmar de Laon.

29. Cette profession de foi, solennellement placée par Hincmar au début de son grand traité théologique de la prédestination exclut absolument l'idée d'une église nationale, indépendante du saint-siége, que nos modernes écrivains ont voulu lui attribuer. Jamais l'archevêque de Reims n'imagina un pareil schisme, on peut même ajouter que ce projet eût révolté tous les évêques ses collègues. M. Guizot suppose que les nombreux conciles auxquelles Hincmar assista, et dont le chiffre s'élève à trente-neuf [1], durant un épiscopat de trente-sept ans, constituaient une tentative de fédération dirigée dans le but d'organiser une église nationale. Or toutes les décisions de ces nombreux synodes, quand elles traitaient de matières contentieuses, sont souscrites soit par les divers autres évêques, soit par Hincmar lui-même avec cette réserve formelle : « Sauf en tout le jugement du siége apostolique : » *Salvo per omnia apostolicæ sedis judicio* [2]. Il en fut ainsi notamment au concile de Douzy en 871, l'un des plus dramatiques auxquels Hincmar ait présidé. Il se composait des archevêques Hardwic de Besançon, Frothaire de Bordeaux, Wulfade de Bourges, Bertulf de Trèves, Adalard de Rouen, Anségise de Sens, Actard de Tours, et des évêques Franco de Tungres, Hildegaire de Meaux, Adventius de Metz, Gislebert de Chartres, Odon de Beauvais, Ragenelm de Tournay, Engenold de Poitiers, Jean de Cambray, Walthar (Gauthier) d'Orléans, Willebert de Châlons-sur-Marne, Hildebert de Soissons, Bérard de Verdun, Ingilvin de Paris et Birico chorévêque de Tongres, en tout vingt-deux prélats en y comprenant l'archevêque de Reims président. Huit autres évêques s'étaient fait officiellement représenter par des prêtres délégués qui signèrent dans l'ordre suivant : Gerold au nom de

[1] 844 Verneuil; 845 Beauvais; *id.* Meaux; 847 Paris; 849 Quierzy; *id.* Paris; 850 Moret; 851 Soissons; 853 Soissons; *id.* Quierzy; *id.* Verberie; 857 Quierzy; 858 Quierzy; 859 Metz; *id.* Toul; 860 *lieu incertain; id.* Toul; 861 Soissons; 862 Sens; *id.* Sablonnières; *id.* Pistes; *id.* Soissons; *id.* de Pistes transféré à Soissons; 683 Senlis; *id.* Verberie; 866 Soissons; 867 Troyes; 869 Verberie; *id.* Metz; *id.* Pistes; 870 Attigny; 871 Douzy; 873 Châlons; 877 Douzy; 875 Châlons; 876 Pontion; 878 de Neustrie; *id.* Troyes; 881 Fismes.

[2] Labbe. Concil., tom. VIII, col. 1647.

l'évêque d'Amiens Helmérad, Frothard au nom d'Erpoin de Senlis, Agétée au nom d'Echambert de Bayeux, Leuderius au nom d'Arnulf de Toul, Eudes au nom de Liudo d'Autun, Élie au nom d'Ottulf de Troyes, et Élisée au nom de Christianus d'Auxerre. Cette réunion synodale offrait ainsi les représentants les plus accrédités de tout le clergé des Gaules. Si les tendances séparatistes dont parle M. Guizot eussent existé soit dans la pensée des pères soit dans les secrètes intentions d'Hincmar, jamais occasion plus favorable ne s'offrait pour les manifester. Il s'agissait de juger un évêque contre lequel Charles le Chauve en personne se portait accusateur, et qui, en présence d'un si redoutable adversaire, avait à plusieurs reprises interjeté appel au saint-siége. Cet évêque, neveu d'Hincmar, portait le même nom que son oncle ; il avait été élevé par lui, promu par son influence au siége de Laon et en dernier lieu sacré par ses propres mains. Malgré de tels antécédents, le jeune évêque de Laon n'eut pas de plus mortel ennemi que l'archevêque de Reims, et ce dernier, dans le concile réuni pour juger son neveu, ne comprit pas le sentiment de délicatesse qui aurait dû le porter à décliner l'honneur de la présidence. Sous ce rapport, Hincmar de Reims ne manifesta aucun scrupule, il déclara que chez lui « la voix du sang se taisait pour faire place à celle du devoir. » Ce furent ses propres paroles. On pourrait jusqu'à un certain point les admettre, si Hincmar de Laon eût déshonoré l'épiscopat soit par une conduite indigne, soit par des erreurs doctrinales ou des révoltes schismatiques. Mais la politique était seule en jeu dans cette grande controverse ; la foi et les mœurs de l'évêque de Laon ne furent nullement incriminées.

Griefs de Charles le Chauve contre Hincmar de Laon. Ordination forcée et révolte du prince Carloman. Intervention du pape Adrien II.

30. Deux motifs principaux avaient irrité Charles le Chauve et attiré sa colère contre le jeune évêque. C'était l'époque où le faible empereur commençait à distribuer des fiefs héréditaires, dans l'espoir de rattacher les grands vassaux à la monarchie par le lien de la reconnaissance. Les domaines royaux ne suffisaient pas à la convoitise des solliciteurs ; il fallut recourir aux biens ecclésiastiques. Un comte du nom de Luido, et un autre appelé Nor-

mannus, furent ainsi, dès la première année de l'épiscopat d'Hincmar de Laon, pourvus de fiefs enlevés au domaine de cette église. Il paraît que l'évêque prêta d'abord les mains à cet arrangement; il reçut même de Charles le Chauve une charge au palais et une riche abbaye en bénéfice. Mais peu après il revint sur son premier acquiescement, renonça aux bienfaits de la cour et revendiqua énergiquement les terres de son église. A ce premier grief s'en ajouta un second, qui fut beaucoup plus sensible encore à Charles le Chauve, parce qu'il l'atteignait plus particulièrement. Ce prince avait un fils puîné nommé Carloman, auquel pour des motifs politiques il fit dès sa première enfance donner la tonsure cléricale. Plus tard Carloman qui n'avait nullement la vocation ecclésiastique fut engagé de force dans les ordres sacrés, reçut le diaconat des mains d'Hildegaire évêque de Meaux, en présence de Charles le Chauve lui-même, qui d'ailleurs pourvut le diacre forcé de riches bénéfices et de nombreuses abbayes. Cette compensation n'était qu'un nouveau sacrilége ajouté au premier. Carloman appela au pape de la violence dont il était victime; il quitta le plus tôt qu'il put l'habit ecclésiastique, réunit autour de lui des hommes d'armes qui embrassèrent sa cause, et entreprit contre son père une lutte à main armée. Dans cette guerre d'un fils poussé à bout par les abus de pouvoir de l'autorité paternelle, de nombreux excès furent commis de part et d'autre : dévastation de territoires, pillage d'églises, meurtres et rapines. Enfin Carloman fut vaincu, fait prisonnier et remis entre les mains de son père, qui ne tarda point à devenir son bourreau. Un concile de trente évêques présidé par Hincmar de Reims se réunit au mois de mai 870 à Attigny. Là, sans tenir compte ni de la contrainte subie par Carloman dans son ordination forcée ni de son appel interjeté au pape, on crut pouvoir procéder canoniquement contre le jeune prince, comme s'il eût été dans les conditions ordinaires des autres membres du clergé, et son ordination régulière et libre. L'archevêque de Reims ne vit là aucune difficulté. Carloman fut jugé et condamné comme un clerc rebelle; Charles le Chauve le fit incarcérer dans la prison de Senlis. Hinc-

mar de Laon ne partageait point les idées de son oncle. Il aurait voulu qu'on respectât l'appel au pape interjeté par le jeune prince; il eut le courage de s'opposer à la publication dans son diocèse de la sentence d'excommunication prononcée par l'archevêque de Reims contre Carloman et ses complices. Cette résistance, que nous ne pouvons nous empêcher de trouver parfaitement légitime, lui valut à la fois la colère de son oncle et la vengeance du roi. Ce dernier entra à main armée dans la ville de Laon, expulsa l'évêque, et se mit en possession de tous les biens de la mense épiscopale. Cependant les prêtres de la ville gardèrent une admirable fidélité à l'évêque proscrit. Le lendemain de l'arrivée de Charles le Chauve était un dimanche. Comme ce prince voulait assister à la messe, il se rendit à la cathédrale. Mais aucun prêtre ne consentit à officier; tous montrèrent la sentence d'interdit dont leur évêque en partant leur avait laissé un exemplaire authentique. Charles le Chauve fit intervenir l'archevêque de Reims qui accourut aussitôt, leva au nom de son autorité métropolitaine l'interdit lancé par l'évêque son suffragant, et promulgua la peine de l'excommunication contre quiconque respecterait les censures portées par son neveu. Cet acharnement était déplorable; il faut bien le reconnaître. Hincmar de Reims se laissait ici emporter au delà de toutes les bornes par le culte idéal qu'il avait voué au principe de l'autorité monarchique. De pareils excès ne faisaient que mieux sentir la nécessité au sein de l'Église d'un pouvoir indépendant et souverain, dont les jugements fussent sans appel. Ce pouvoir est celui des papes, vicaires de Jésus-Christ, constitués en la personne de Pierre pour lier ou délier, dans la plénitude de l'autorité suprême et de la vérité infaillible. Adrien II à la date du 13 juillet 871 adressait à l'épiscopat des Gaules une encyclique par laquelle il évoquait la cause de Carloman au tribunal du saint-siége et faisait défenses expresses à tous les évêques de prononcer en attendant aucune excommunication contre le jeune prince. Dans une lettre particulière adressée à Charles le Chauve, le pape s'exprimait avec une noble et généreuse indignation. « Non content de

spolier le bien d'autrui, dit Adrien II, vous poussez aux dernières limites la cruauté contre votre propre sang, contre Carloman votre fils. C'est le cas de rappeler le mot de Job au sujet de l'autruche qui abandonne sa couvée dans les sables du désert. Votre cœur s'est endurci au point de renier le fils de vos entrailles, comme s'il vous était étranger. Après l'avoir banni de votre présence, dépouillé de toutes ses ressources, vous prétendez, ce qui est une impiété pire encore, faire décréter contre lui une sentence d'excommunication. Carloman a envoyé au saint-siége des délégués porteurs de lettres par lesquelles il fait appel à notre tribunal. En conséquence, au nom de notre autorité apostolique, nous vous défendons expressément de le faire excommunier sans notre intervention. Pour le reste, nous ne pouvons que vous exhorter dans votre propre intérêt à suivre le conseil de saint Paul[1], c'est-à-dire à ne point pousser ce jeune prince au désespoir par une rigueur excessive. Rendez lui vos bonnes grâces, traitez le avec l'affection qu'un père doit avoir pour ses enfants; rétablissez le dans ses honneurs et ses biens, en attendant que nos légats, chargés par nous d'examiner l'affaire, puissent arriver en France et juger le fond de la question[2]. »

Concile de Douzy. Accusations juridiques de Charles le Chauve et d'Hincmar de Reims contre l'évêque de Laon.

31. Ces lettres pontificales justifiaient pleinement la conduite d'Hincmar de Laon; mais elles ne pouvaient, on le conçoit, être agréables ni à Hincmar de Reims, ni à Charles le Chauve. Cependant la crainte de se mettre en révolte ouverte contre l'Église romaine détermina Charles à se réconcilier du moins en apparence avec son fils. Carloman fut tiré de prison et reprit son rang à la cour. Ce n'était qu'un replâtrage. L'animosité subsistait plus vive que jamais; on en eut la preuve dans le fameux concile de Douzy qui se tint à la fin d'août 871, et que Sponde, dans son abrégé des Annales de Baronius, flétrit du nom de « brigandage, » *latrocinium Duziacense*. La vengeance différée vis-à-vis de Carloman allait recevoir son exécution pleine et entière

[1] Le pape fait ici allusion à cette parole de l'apôtre : *Nolite ad iracundiam provocare filios vestros.* (*Ephes.* VI, 3.)

[2] Adrian. II. *Epist.* XXIX, Labbe. Concil., tom. VIII, col. 929,

contre le malheureux évêque de Laon. Charles le Chauve lut en personne un acte d'accusation dans lequel, après avoir rappelé l'épisode des deux fiefs retirés aux titulaires qui en avaient reçu l'investiture royale, il reprochait à l'évêque de s'être adressé clandestinement au siége apostolique et d'avoir calomnieusement représenté son souverain commme un spoliateur des biens ecclésiastiques. « Non, disait Charles le Chauve, je ne suis point un spoliateur, puisqu'au lieu de garder pour moi ces deux domaines, j'en ai investi les comtes Luido et Normannus. » On ne saisit pas très-bien la logique de ce puéril argument; mais Charles le Chauve n'y regardait pas de si près. Il formula contre l'évêque les deux griefs de désobéissance à la personne royale et de résistance à son autorité. Ceci faisait allusion au refus de promulguer dans le diocèse de Laon la sentence d'excommunication prononcée contre Carloman. En concluant, Charles le Chauve demandait qu'on jugeât entre lui et un évêque rebelle. L'accusé s'était prudemment abstenu de venir au synode. On dut entamer une négociation très-longue pour le déterminer à se rendre dans une assemblée où tout était conjuré pour sa perte. Dans l'intervalle, le président du concile, Hincmar de Reims, présenta aux pères un compendieux et violent mémoire en trente-cinq chapitres, où il exposait tous ses prétendus griefs contre son propre neveu. Ce *factum* est regrettable pour la mémoire de l'archevêque de Reims. Il reproche à son neveu d'avoir accepté sans l'autorisation métropolitaine une charge au palais et un bénéfice abbatial; de s'être rendu plusieurs fois à son abbaye sans lui en avoir demandé la permission; d'avoir lancé une sentence d'interdit général qui avait atteint le roi lui-même (nous avons dit plus haut en quelles circonstances); d'avoir souscrit un serment de fidélité à Charles le Chauve, sans requérir le consentement de son métropolitain [1]; d'avoir rédigé pour la défense, souscrit et

[1] Voici la formule qu'Hincmar de Laon avait souscrite : *Ego Hincmarus Laudunensis episcopus de hora ista in antea fidelis ero seniori meo* (à mon Seigneur) *Carolo, sicut homo per rectum seniori suo debet esse, et episcopus regi suo : et sic obediens quomodo per rectum homo seniori suo debet esse et episcopus*

fait souscrire par ses prêtres un mémoire renfermant une collection de décrets et de canons ecclésiastiques, sans le soumettre préalablement à l'approbation du métropolitain; de s'être soustrait par la fuite à la condamnation qui l'attendait au synode; de s'être frauduleusement retranché dans son appel au saint siége; d'avoir calomnieusement prétendu que le roi et le métropolitain s'étaient concertés pour l'empêcher de se rendre à Rome; d'avoir résisté à quatre monitions successives de son métropolitain qui lui enjoignait de promulguer la sentence d'excommunication contre Carloman et ses complices; d'avoir opposé la même résistance à deux nouvelles monitions verbales que le métropolitain lui faisait transmettre par un clerc du diocèse de Laon; d'avoir eu l'audace de se plaindre par écrit au métropolitain lui-même du choix d'un pareil intermédiaire; d'avoir reproché à son métropolitain de se faire le dénonciateur des évêques ses frères; de se couvrir de l'autorité du siége apostolique pour justifier sa résistance. — Toute cette accumulation de griefs ne forme en résumé qu'un tissu frêle et misérable. Les prétentions métropolitaines de l'archevêque de Reims sont ridicules à force d'être exagérées. Un évêque suffragant deviendrait vis-à-vis de son métropolitain un véritable esclave, s'il fallait accepter cette théorie inadmissible. Au fond de ce débat malencontreux restait le point le plus grave, l'autorité du siége apostolique dont se couvrait à bon droit l'accusé de Laon. En cela il avait manisfestement l'avantage sur son oncle, et ce dernier le sentait tellement qu'il crut devoir consacrer tout un chapitre de son volumineux mémoire à cette question capitale. « Dans le *libellus* apologétique qu'il m'a adressé, dit-il, l'évêque de Laon s'exprime ainsi : « Je n'ai vraiment pas lieu de m'étonner que vous respectiez si peu les sentences qu'un pauvre évêque tel que je suis croit devoir porter dans son diocèse, et que vous les jugiez même déraisonnables, quand vous répétez à qui veut l'entendre qu'on ne doit nullement tenir compte de

Christi secundum meum sapere et posse ad Dei voluntatem, et ad regis salutem, et ad statum... (lacune dans les manuscrits) *et ad meam ipsius salutem.*

l'excommunication prononcée par le siége apostolique, parce que cette excommunication est absurde; *quando apostolicæ sedis excommunicationem et pro nihilo ducendam, utpote absurdam, prædicatis.* » (Il s'agissait ici de l'excommunication dont Adrien II avait menacé Charles le Chauve qui venait de s'emparer du royaume de Lorraine au préjudice de l'empereur Louis II.) « Devant une telle accusation, reprend l'archevêque de Reims, j'ai le droit d'en appeler légalement et régulièrement au conseil et à l'appui de l'assemblée synodale. Il m'importe que tous vous sachiez que l'évêque de Laon articule ici contre moi un mensonge et une calomnie. Je crois et je professe que la chaire apostolique est la mère et la maîtresse de toutes les églises constituées sur toute la surface du monde; que le pontife romain est le patriarche des patriarches, le primat des primats de toutes les provinces, par le pouvoir suprême de lier et de délier. Bien que ce pouvoir de lier et de délier ait été donné *juxta modum* aux autres évêques dans la personne des apôtres, il est cependant certain que le bienheureux Pierre a mérité par sa foi et son amour la tradition spéciale que Jésus-Christ lui a faite des clefs du royaume des cieux; qu'il a reçu la primauté de la puissance judiciaire, la charge de paître les brebis du bercail du Seigneur. Ses successeurs en montant sur son siége héritent de cette primauté en sorte que tous les chrétiens de l'univers doivent savoir et croire que quiconque se sépare, en quelque manière que ce soit, de la communion de foi et de la société du pontife romain ne saurait obtenir l'absolution de ses péchés ni l'entrée du royaume des cieux. Le privilége de Pierre subsiste donc; il doit être respecté partout où un jugement émané de son autorité équitable est promulgué. On ne saurait incriminer ni comme trop sévère ni comme trop indulgente une sentence portée par le bienheureux Pierre, puisque c'est à lui spécialement qu'ont été remises les clefs du royaume des cieux. Et par ces clefs, ainsi que l'expose saint Augustin et avec lui les autres docteurs, il faut entendre la science du discernement et la plénitude de la puissance judiciaire avec lesquels il doit recevoir dans le royaume ceux

qui sont dignes et en exclure les indignes. Sur le pouvoir de lier et de délier qui appartient à la sainte et catholique Église, au pontife du siége apostolique et aux évêques qui lui sont soumis, voilà ce que le siége apostolique lui-même m'a appris à croire, à professer et à suivre. Je le crois, je le professe, je l'observe. Quiconque a dit ou dira de moi le contraire ne fera que manifester sa malveillance sans réussir à prouver mon hétérodoxie ; il se dévoilera comme un calomniateur, sans pouvoir atteindre mon innocence. En tout ce que j'ai à apprendre sur la doctrine catholique, je suis du fond du cœur et en toute obéissance prêt à l'apprendre du saint-siége. En vertu de la primauté du bienheureureux Pierre auquel le Seigneur a confié par une parole trois fois répétée la charge de paître ses brebis, et auquel il a ordonné de confirmer ses frères, le saint-siége a reçu le privilége de la primauté de toutes les églises dans tout l'univers [1]. »

Sentence de déposition avec réserve des droits du siége apostolique.

32. Comment dans sa pensée Hincmar de Reims pouvait-il concilier de pareils principes avec un état permanent de lutte vis-à-vis de la papauté? C'est là un de ces phénomènes de contradiction morale entre la théorie et la pratique dont l'histoire offre plus d'un exemple. En tout cas, la déclaration si formelle de l'archevêque exclut absolument chez lui le projet schismatique d'une constitution d'église nationale, indépendante du saint siége. Hincmar terminait son mémoire en requérant contre son neveu l'application rigoureuse des lois canoniques décernées contre les évêques délinquants et contumaces. Les pères de Douzy répondirent à ce réquisitoire et à l'acte d'accusation précédemment lu et déposé par Charles le Chauve dans un écrit discuté et adopté conciliairement, articles par articles. La conclusion, accablante pour l'évêque de Laon, faisait pressentir un verdict de déposition. Mais jusque-là tout s'était passé en l'absence du prévenu qui se tenait prudemment à l'écart, se contentant à chaque sommation nouvelle de présenter aux députés du synode la lettre par laquelle il déférait sa cause au tribunal du siége apostolique.

[1] Hincmar. *Schedula sive Libellus*, cap XXVI, Labbe. Concil., tom. VIII, col. 1593-1595.

Il se départit malheureusement de cette sage résolution et finit par comparaître dans l'assemblée où son oncle occupait le siége de la présidence et où Charles le Chauve avait lui-même pris place sur un trône. « Frère Hincmar, lui dit l'archevêque, vous connaissez tous et chacun des chefs d'accusation articulés contre vous par le seigneur roi. Vous avez entre les mains un exemplaire du mémoire royal; répondez-y article par article. — On m'a dépouillé de tout ce que je possédais, je ne répondrai rien dans ce synode, dit le malheureux évêque. — Et en parlant ainsi, il tira de son sein un parchemin sur lequel était écrit son acte d'appel à Rome. Il voulait en donner lecture, mais il fut interrompu par les pères. « Commencez, lui dirent-ils, par répondre aux accusations dont vous êtes l'objet; vous ferez ensuite, si vous le jugez à propos, votre appel au siége apostolique, et dans le cas où vous prendriez le parti de vous rendre à Rome, il vous sera loisible, avec la permission du seigneur roi et la nôtre, de faire ce voyage. » — Hincmar répéta sa première réponse : « On m'a dépouillé de tout; je ne répondrai point aux griefs articulés contre moi. — Qui vous a dépouillé? dirent les pères. Nommez vos spoliateurs. — Si vous voulez les connaître, adressez-vous à ces clercs qui m'accompagnent, dit Hincmar. — Parlez vous-même, reprirent les pères. Vous avez l'âge. — Je n'en ferai rien. Interrogez mes clercs. » On s'adressa donc à l'un d'eux, le prêtre Fagénulf, du diocèse de Laon, et, après l'avoir exhorté à ne point déshonorer son caractère sacerdotal par un mensonge, on lui demanda s'il était vrai que son évêque eût été spolié. « Oui, répondit Fagénulf. Il a été absolument dépouillé de tout ce qu'il possédait; on ne lui a laissé la libre disposition de rien, pas même celle de sa propre personne. — Charles le Chauve intervint alors, et s'adressant au prêtre : « Nommez-moi, lui dit-il, ceux qui ont commis une telle violence et une telle spoliation; je promets d'en faire justice selon la rigueur des lois. — C'est vous-même, répondit Fagénulf. — A ces mots, le roi se leva de son trône et dit aux évêques : ce frère en a menti. » Après un tel éclat, le reste de la séance ne fut plus, de la part des évêques français, qu'une repro-

duction des plus odieuses scènes dont le servilisme des synodes byzantins nous a déjà offert tant d'exemples. Fagénulf avait osé répéter à Charles le Chauve le fameux : *Tu es ille vir* de Nathan à David; Fagénulf n'était dès lors qu'un conspirateur et un traître, *conjuratus Fajénulfus.* On prouva que le malheureux évêque de Laon, banni de son diocèse et dépouillé de tout, était lui-même le spoliateur de son église. Pour établir un fait si étrange, il ne fallut pas une longue enquête. L'accusé portait sur sa poitrine une croix d'or renfermant des reliques du bois sacré de la passion. Ce bijou avait été légué à la cathédrale de Sainte-Marie de Laon par son prédécesseur Pardulus. On vit dans un fait si simple un vol sacrilége; ce fut, nous sommes obligé de le dire, Hincmar de Reims qui tira cette conclusion odieuse et, dans la circonstance, vraiment barbare. Charles le Chauve renchérit sur la sévérité de l'archevêque. Il ne rougit pas de prendre la parole pour faire observer qu'avant sa promotion à l'épiscopat, Hincmar de Laon n'avait pas « un denier. » — « Ce fut son oncle, ajouta-t-il, qui le nourrit et l'entretint sur les revenus de l'église de Reims; il lui donna la tonsure et successivement le fit passer par tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique. » L'accusé crut devoir répondre à cette ignoble insinuation; il dit au roi : « J'avais des biens, et des domaines patrimoniaux. — C'est un mensonge, riposta Charles le Chauve. Vous n'aviez pas une seule raie [1] de terre, *nec unam rigam de terra*, pas un seul bien propre, puisque vos parents avaient tout laissé à votre oncle l'archevêque, sa vie durant. » Quel ton pour un concile! Quel langage dans la bouche d'un roi de France, au sein d'une assemblée synodale! Quelle distance entre l'époque de Charlemagne et celle de son petit-fils Charles le Chauve! L'évêque infortuné devait boire le calice jusqu'à la lie. Son oncle le somma une troisième fois de répondre aux divers chefs d'accusation. — « Je ne répondrai point, dit le malheureux. Je ne reconnais pas votre jugement;

[1] Synonyme de sillon. Le Provençal dit encore *rega*, le Bourguignon, le Wallon et le Picard *roie;* dans le Berry ce mot se prononce *raiye*, et en Saintonge *rège*, du latin *rigare.*

je vous récuse et j'en appel au siége apostolique. » Il n'en fut pas moins déclaré atteint et convaincu de révolte contre le roi, d'usurpation des domaines royaux, de spoliation des biens ecclésiastiques, de calomnie contre la personne du souverain, de sacrilége, de désobéissance à l'autorité royale, d'infidélité à ses devoirs de sujet, de rébellion, de calomnie aggravée de contumace vis-à-vis de la juridiction métropolitaine. A tous ces titres divers chacun des pères du concile par un vote motivé le condamna à être dégradé de la dignité épiscopale, avec la réserve que nous avons précédemment signalée : *Salvo per omnia apostolicæ sedis judicio*. Un seul prélat omit cette clause tutélaire. Ce fut l'archevêque de Bordeaux, Frothaire, qui se signala par un vote plus énergique que tous les autres, en demandant qu'on formulât une sentence d'anathème contre l'accusé. Cet excès de zèle ou plutôt de servilisme, car c'était ici même chose, n'entraîna l'adhésion de personne. Bien que Frothaire en qualité de métropolitain d'Aquitaine eût parlé le second, immédiatement après l'archevêque de Besançon Hardwic, tous les autres opinants écartèrent l'aggravation proposée et rétablirent dans l'expression de leur vote la réserve finale : *salvo per omnia apostolicæ sedis judicio*. Comme président, Hincmar de Reims avait recueilli les suffrages. Il parla le dernier en ces termes : « J'aurais voulu n'avoir jamais à le juger. Et plût à Dieu que je ne lui eusse conféré ni l'ordination ni le sacre! Du reste j'ai toujours eu le triste pressentiment de ce qui arrive en ce jour. Que de fois ne lui ai-je pas prédit son sort et répété la parole de l'Écriture : *Qui mentis est duræ, corruet in malum* [1]. Mais il a tant fait qu'un jugement est devenu nécessaire. Je vous demande à tous si vous êtes disposés unanimement à sanctionnner la sentence judiciaire que je vais prononcer. — Il posa cette question à chacun des évêques individuellement. Leur réponse fut la même : « Nous jugerons comme vous jugerez. » Non content de cette déclaration pourtant si explicite, Hincmar de Reims poussa plus loin sa précaution.

[1] *Proverb.* XXVIII, 14.

« Lorsque j'aurai souscrit selon la forme usitée la sentence qui va être rendue, demanda-t-il aux pères, êtes-vous déterminés à joindre votre signature à la mienne? » — La réponse fut encore affirmative, et l'archevêque lut alors un texte préparé d'avance et rédigé avec un solennité affectée, qui condamnait Hincmar de Laon « à être dégradé de tout honneur et dignité épiscopale et dépouillé même de tous les droits du sacerdoce. » — Ainsi je juge, ainsi je décrète, ajouta l'archevêque président, sauf en tout le privilége appartenant de droit à notre père et seigneur Adrien, pape du premier et apostolique siége, réserve déclarée obligatoire par les saints canons du concile de Sardique, et par les décrets conformes des souverains pontifes Innocent, Boniface et Léon [1]. »

Injustice et abus de pouvoir du concile de Douzy. Rigueurs barbares contre l'évêque de Laon et le prince Carloman.

33. Tout dans ce jugement était inique et illégal. L'appel vingt fois réitéré de l'évêque de Laon au saint-siége frappait d'une incompétence absolue la prétention du concile de Douzy à s'ériger en tribunal judiciaire. Pour pallier cette irrégularité essentielle, Hincmar de Reims accumula vainement dans son mémoire des citations canoniques dont le nombre prouve son érudition, mais dont le texte même ne prête aucun appui à sa thèse. Les canons invoqués par lui se bornent à dire qu'un évêque accusé peut, s'il y consent, être jugé par son métropolitain en concile provincial. Or l'accusé de Laon non-seulement ne consentait point à être jugé par le concile de Douzy, mais il récusait formellement sa compétence et persistait plus que jamais dans son appel à Rome. La jurisprudence canonique, et nos législations modernes lui ont emprunté cette règle éminemment sage, reconnaissait à l'accusé le droit de récuser pour juges ceux qui lui étaient suspects, ou qui s'étaient d'avance déclarés ses ennemis. D'après ce principe,

[1] *Episcopali honore ac dignitate privatum judico, et omni sacerdotali officio spoliatum decerno : reservato per omnia juris privilegio domni et patris nostri Adriani, apostolicæ ac primæ sedis papæ : sicut sacri Sardicenses canones decreverunt, et ejusdem apostolicæ sedis pontifices Innocentius, Bonifacius, Leo, ex eisdem sacris canonibus promulgaverunt* (Labbe. tom. VIII, col. 1652). Encore ici les décrétales d'Innocent I et de Boniface III auxquelles Hincmar fait allusion sont empruntées à la collection de Mercator.

l'évêque de Laon récusait pour juge son oncle l'archevêque de Reims, et certes il avait raison. Ni le président qui aurait dû, ne fût-ce que par un sentiment de dignité personnelle, s'effacer lui-même dans une telle cause, ni les pères de Douzy ne tinrent compte de cette réclamation si juste. Ils passèrent outre, sans paraître se douter qu'une illégalité si flagrante entraînait de plein droit la nullité de tous leurs actes subséquents. Une autre prescription non moins formelle du droit canonique, également passée depuis dans nos codes modernes, exige que jusqu'au jugement définitif, l'accusé ne puisse être dépouillé, soit de ses biens, soit de ses dignités; c'est la grande et juridique distinction entre le prévenu et le coupable légal, et non-seulement on avait commencé par dépouiller le malheureux évêque de Laon de ses honneurs, de ses droits, de ses biens, longtemps avant tout jugement, mais encore Charles le Chauve qui avait commis la spoliation, poursuivait en personne sa victime, trônait dans l'assemblée et pesait de tout son pouvoir sur le concile de Douzy. C'est donc vainement qu'on chercherait à justifier les actes de ce synode. Hincmar de Reims y prit une part à jamais regrettable ; les évêques cédèrent à son influence et à celle du roi. Mais, il faut bien aussi le reconnaître, ni Hincmar, ni les évêques, ni le roi lui-même, ne laissèrent un seul instant percer l'idée d'organiser une église nationale, souveraine par elle-même en matière de discipline, et indépendante du siége apostolique. Au contraire, l'affirmation de la primauté doctrinale et judiciaire du pontife romain se retrouve partout dans ce malheureux synode, dont les conséquences furent d'ailleurs lamentables. Hincmar de Laon fut remis au pouvoir de Charles le Chauve, qui lui fit crever les yeux et l'envoya en exil. Décidément Charles le Chauve déployait dans ses fureurs vindicatives une énergie qu'il eut beaucoup mieux fait de dépenser contre les Normands. En 878, l'infortuné évêque, qui avait survécu à cet horrible supplice, fut réhabilité par Jean VIII au concile de Troyes. Charles le Chauve ne fut pas moins cruel vis-à-vis de son propre fils, le prince Carloman. Un concile de Senlis, tenu en 873, condamna une seconde fois cette

victime des caprices d'un père dénaturé, et le déposa solennellement de l'ordre du diaconat. Charles le Chauve lui fit crever les yeux et l'enferma dans le monastère de Corbie, où il mourut en 877.

Qualités et défauts, erreurs et illusions d'Hincmar de Reims.

34. Ces tragiques événements nous semblent la justification la plus éloquente de la doctrine de l'Église relative à la suprématie du siége apostolique. L'histoire n'aurait point à les enregistrer si d'une part Charles le Chauve et de l'autre les évêques de France, au lieu de protester par quelques phrases stériles de leur obéissance au successeur de saint Pierre, lui eussent réellement et effectivement obéi. Hincmar de Reims, si grand d'ailleurs par son érudition, par l'austérité de ses mœurs, la régularité de sa vie, l'activité de son zèle, les féconds labeurs de son épiscopat [1], ne comprit point le danger qu'il faisait courir à l'église de France elle-même en la livrant si facilement aux caprices d'un roi. Il affirmait en théorie les droits du saint-siége, mais en pratique il les sacrifiait au César régnant. De Charlemagne dont il avait dans

[1] L'érudition d'Hincmar a laissé d'autres monuments que ses propres écrits. Intimement lié avec tous les savants de son époque, Anastase le Bibliothécaire, Raban-Maur, Loup de Ferrières, etc., il se préoccupa de réunir à Reims une collection bibliographique dont nous possédons encore des spécimens admirables. (Cf. M. *Bibliothèque d'Hincmar*, dans les *Mémoires de l'Académie de Reims*.) Souvent le grand archevêque prenait lui-même la peine de transcrire de sa propre main les monuments les plus précieux de l'antiquité ecclésiastique. C'est ainsi que nous lui devons le texte de actes de saint Sanctin de Meaux retrouvés par lui dans un manuscrit fort ancien, depuis brûlé avec tant d'autres par les Normands. (Cf. Manuscrits de la Bibl. Richelieu. Fonds latin n° 5549.) Véritable bénédictin par son amour pour la science et son zèle pour l'étude, Hincmar observa jusqu'à la fin de sa vie les abstinences et les mortifications prescrites par la règle de son ordre, sans se croire dispensé de tant de rigueurs ni par les fatigues de son ministère épiscopal ni par les infirmités de la vieillesse. Modèle de régularité ecclésiastique, il ne négligea rien pour maintenir au sein de son clergé l'exacte observance de la discipline et des saints canons. Les « statuts synodaux » qu'il rédigea dans ce but nous ont été conservés (*Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 773 et sq.) et donnent la plus haute idée de sa vigilance épiscopale. L'église de Notre-Dame de Reims entièrement rebâtie par ses soins, celle de Saint-Remi, et une infinité d'autres dans toute l'étendue de son diocèse (Cf. Flodoard, *Hist. eccles. Remens.* Lib. III, *Patr. lat.*, tom. CXXXV.) furent autant de monuments de sa piété et de son zèle pour la gloire de la maison de Dieu.

sa jeunesse contemplé la gloire, il ne retenait que le souvenir d'une autorité souveraine et incontestée ; il oubliait que Charlemagne mettait toute sa puissance au service du vicaire de Jésus-Christ. Dans l'intervalle, les relations avec Byzance, si cordialement entretenues par Louis le Débonnaire, avaient importé dans les Gaules les théories du césarisme oriental. A son insu peut-être mais très-manifestement Hincmar en avait subi l'influence. Il ne fut pas le père, mais le continuateur du gallicanisme de Louis le Débonnaire. Il persistait en 869 à ne pas reconnaître l'autorité du VIIe concile œcuménique, tenu à Nicée en 787 contre les iconoclastes. « C'est un pseudo-synode, dit-il, réuni à Constantinople au sujet des images. Parmi les évêqaes orientaux qui y assistèrent, les uns voulaient qu'on brisât les images, les autres qu'on les adorât. Aucun des deux partis n'avait le sens commun. Le pape de Rome envoya en France les actes de cette assemblée. Un concile général des Gaules fut réuni au temps de Charlemagne pour les examiner. Le pseudo-synode grec y fut rejeté unanimement. On démontra par l'Écriture et par la tradition qu'il fallait le répudier et en détruire les actes. Le volume composé à ce sujet formait un travail considérable que j'ai lu dans ma jeunesse au palais du roi [1]. » Hincmar était donc d'un siècle en arrière dans la question des images : à la veille du VIIIe concile général, ouvert le 5 octobre 869 à Constantinople, il ignorait encore l'existence et répudiait l'autorité du VIIe [3]. Sur cette question des images où Claude de Turin et Agobard avaient si misérablement fait fausse route, Hincmar composa vers 867 un traité spécial, aujourd'hui perdu. « A la demande des coévêques ses frères, dit Flodoard, il écrivit un livre sur la vénération due aux images de notre Sauveur et à celles des saints. Cet ouvrage se terminait par un épilogue en vers latins[4]. » Comme érudition canonique et dog-

[1] Hincmar. Rem. *Opusc. LV capitulor.* cap. xx. *Patr. lat.*, tom. CXXVI, col. 360. Le volume dont parle ici Hincmar était l'ouvrage connu sous le titre de *Libri Carolini.*

[2] Cf. tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 539.

[3] Flodoard. *Histor. eccles. Remens.* Lib. III, cap. XIX. *Patr. lat.*, tom. CXXXV col. 260.

matique, nous ne doutons pas que ce livre d'Hincmar fut très-remarquable, et nous ne pouvons que regretter sa perte. C'était le temps où Photius, par le crédit de Michel l'Ivrogne, venait d'usurper pour la première fois le siége patriarcal de Constantinople et d'en chasser le titulaire légitime saint Germain [1]. Anathématisé par Nicolas le Grand, Photius, nous l'avons dit, eut l'audace de se poser comme supérieur au pape lui-même, et à son tour il lança contre le vicaire de Jésus-Christ une sentence d'excommunication basée principalement sur la prétendue idolâtrie dont les souverains pontifes et l'église d'Occident se rendaient selon lui coupables en vénérant les saintes images. A ce grief, Photius ajoutait diverses récriminations dogmatiques et disciplinaires relatives à la procession du Saint-Esprit, au célibat ecclésiastique imposé aux prêtres occidentaux, au jeûne du samedi, et à l'interdiction pour les clercs de porter la barbe. « Faut-il s'étonner de ces reproches, disait saint Nicolas le Grand dans sa lettre aux évêques de France, lorsqu'on sait que les Grecs prétendent qu'en transférant leur trône à Constantinople, les empereurs y ont également transporté l'autorité et les priviléges de l'église romaine? Nous voudrions pouvoir réunir à Rome les évêques nos frères, pour discuter ensemble ces questions, mais les calamités publiques ne le permettent pas. Examinez donc et faites examiner ces différents points : communiquez notre lettre aux métropolitains de France, puis transmettez nous le résultat de vos délibérations, afin de pouvoir par ces écrits contrebalancer en Orient l'influence de l'esprit du mal [2]. » Cette encyclique était précisément adressée à Hincmar; elle porte la date du 23 octobre 867. Elle produisit dans toutes les Gaules un grand mouvement d'érudition et d'apologétique. Il ne nous en reste que deux monuments écrits, le livre de Ratramn de Corbie, intitulé : *Contra Græcorum opposita* [3], le traité de l'évêque de Paris Æneas, portant pour titre *Liber adver-*

[1] Cf. tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 481.
[2] S. Nicolai. Magn. *Epist.* CLII. *Patr. lat.*, tom. CXIX, col. 1152-1161.
[3] Ratramn. Corb. *Contra Græcor. opposita. Patr. lat.*, tom. CXXI. col. 225-346.

sus Græcos[1]. L'un et l'autre établissent comme un point fondamental dans la discussion la primauté du siége apostolique, sa prééminence sur tous les autres patriarchats et son autorité décisive en matière de foi et de discipline ecclésiastique. Ils tiennent sur ce point le même langage que nous avons déjà rencontré dans les ouvrages d'Hincmar, et confirment nos observations sur l'anachronisme des critiques modernes qui prêtent aux évêques Francs du IXe siècle l'idée de constituer dans les Gaules une église nationale, indépendante du saint-siége. Ce chimérique projet ne leur vint jamais à l'esprit. Mais il est très-vrai qu'en pratique l'épiscopat français du IXe siècle se tint vis-à-vis de la papauté dans une attitude de défiance quelquefois même de dédaigneux mépris, pendant qu'il s'inclinait au contraire avec trop de complaisance devant l'autorité royale des Carlovingiens dégénérés. Les papes reconnaissaient et proclamaient l'œcuménicité du VIIe concile général, IVe de Constantinople, Hincmar la niait. Les papes prohibaient les épreuves par l'eau bouillante, le fer chaud, l'eau froide, enfin les prétendus « jugements de Dieu » comme on les appelait alors, et qui n'étaient en somme que les vieilles coutumes païennes des Francs-Saliens et des Burgundes. Malgré l'anathème prononcé par les souverains pontifes, Hincmar s'obstinait à maintenir la légitimité des épreuves judiciaires[2]. Les papes qui avaient reconstitué l'empire d'Occident en faveur de la famille carlovingienne usaient de leur droit imprescriptible sur un empire qui était leur création et leur œuvre pour faire respecter la justice, l'équité et le droit des gens par les princes carlovingiens. Hincmar n'admettait point cette intervention suprême de la papauté; il ne comprenait pas ce qu'elle avait de tutélaire pour les peuples et d'avantageux pour les rois eux-mêmes. De là

[1] *Æneas* Paris. *Liber adversus Græcos. Patr. lat.*. tom. cit. col. 685-686. Ce traité débute par cette suscription remarquable : *Æneas Parisiacensis episcopus, quo primus præsedit sanctus Dionysius a Paulo apostolo Atheniensium consecratus archiepiscopus, sed a sancto Clemente totius Galliæ constitutus apostolus, pacem et gloriam catholicæ fidei cultoribus.*

[2] Hincmar. *De divortio Lotharii et Teutberg*, *Patr*, *lat.*, tom. col. CXXV col. 659 et sq.

tant de lettres insolentes écrites par lui tant en son propre nom qu'au nom de Charles le Chauve aux papes ses contemporains. Une passion ardente, la seule passion de sa vie, celle de l'absolutisme du pouvoir royal l'aveuglait. Il y rapportait tout; il lui sacrifia même ses affections de famille. En poursuivant l'évêque de Laon son neveu, c'était l'ennemi du roi qu'il s'imaginait poursuivre. Son système d'absolutisme métropolitain, système inadmissible, fut inventé pour les besoins de cette cause. Les papes semblèrent compatir à cette faiblesse particulière d'un génie d'ailleurs si élevé et si vigoureux. Jamais ils ne lui infligèrent la mortification d'une censure canonique, se bornant chaque fois dans leur correspondance à relever les écarts ou les excès d'un prélat qui rachetait ses erreurs de conduite par tant d'autres éminentes qualités.

Constitution à Querzy-sur-Oise du régime féodal. Mort de Charles-le-Chauve et de Louis le-Bègue.

35. Plus sévères que les papes, les événements se chargèrent de renverser les illusions d'Hincmar. Charles le Chauve, cet empereur pour lequel il avait rêvé l'omnipotence, terminait son règne par un acte de faiblesse irréparable. Il signait en 877, à Quierzy-sur-Oise, quelques mois seulement avant sa mort un capitulaire qui reconnaissait en droit l'hérédité des fiefs et des offices. Cet acte découronnait la royauté et constituait à son détriment le régime féodal. Une ère nouvelle date réellement pour la Gaule de ce traité de Quierzy-sur-Oise. Voici les circonstances dans lesquelles il fut ratifié. « Charles le Chauve, dit un récent historien, revenait de Rome où, le jour de Noël 874, le pape Jean VIII avait mis sur sa tête la couronne impériale. Dans l'enivrement de sa fortune, il se montrait à la foule avec le costume d'un empereur byzantin, la longue dalmatique traînant par terre et sur la tête un voile de soie que surmontait le diadème [1]. L'Église

[1] Ce fut sans doute la pompe de ce fastueux appareil qui inspira aux adulateurs de Charles le Chauve des comparaisons ridiculement forcées, comme celle de ce distique :

Cum sedeat Carolus magno coronatus honore,
Est Josiæ similis parque Theodosio.

(Baluze. *Capitular.*, tom. II, p. 1277.)

représentée par sept archevêques et quarante-deux évêques lui confirmait au concile de Ponthion près de Châlons-sur-Marne (juin 876) son nouveau titre, gage du rétablissement de l'unité romaine. Déjà la mort prématurée de son frère Lothaire et de ses trois fils lui avait permis de réunir à ses États la moitié de la Lorraine, le royaume de Provence et celui d'Italie ; il ne lui restait plus qu'à mettre la main sur la Germanie. Au mois d'octobre suivant, mourut Louis le Germanique, laissant son héritage à ses trois fils Carloman de Bavière, Louis de Saxe et Charles le Gros de Souabe, plus tard empereur. Charles le Chauve se porta aussitôt vers le Rhin dans l'espoir de spolier ses neveux. Mais les fils du Germanique ne se laissèrent pas dépouiller. Charles battu par eux à Andernach y trouva le terme de ses prospérités. Les Normands infestaient les bassins de la Seine, de la Loire et de la Garonne ; le *Marcheur*, le *géant*, ainsi qu'on l'appelait, Rolf ou Rollon apparaissait dans les campagnes de Rouen. En même temps Carloman de Bavière et Louis de Saxe entraient en Italie et menaçaient Rome. Pressé par tant de périls à la fois, Charles le Chauve ne songea sérieusement qu'à sa couronne impériale ; il leva un impôt de guerre pour acheter des Normands une courte trêve, mais il se prépara à entraîner toutes les forces actives de la France au delà des Alpes. Pour cet objet, il convoqua un plaid général à Quierzy-sur-Oise (juin 877). C'est là que l'attendait la féodalité ; elle accourut tout entière au rendez-vous [1]. Depuis longues années les grands vassaux avaient continué, sans bruit leur travail de dissolution. Pièce à pièce ils avaient arraché au roi les pouvoirs réels qu'il abandonnait pour suivre ses rêves impériaux. A chaque aventure, ils se faisaient payer de quelques concessions leur concours toujours hésitant, et Charles le Chauve comme un homme qui engage et grève son patrimoine pour acquérir de nouveaux domaines, se trouvait ruiné au bout de ses brillantes opérations. Les comtes, les marquis et les ducs étaient

[1] *Omnes regni primores præsentes adfuerunt, excepto Bosone, Hugone abbate, et Bernardo comite arvernico...* (Hincmar. *Lettre à Louis le Bègue*, dans D. Bouquet, tom. VIII, p. 551.)

devenus peu à peu de véritables souverains dans leurs commandements; ils y disposaient de la guerre, de l'administration et de la justice. La substitution royale, révocable en droit, avait presque partout en fait dégénéré en une aliénation définitive. L'hérédité de l'office comme l'hérédité du fief, tel était déjà l'usage général. Il ne restait plus au roi qu'à sanctionner solennellement comme un principe, comme une loi organique, les usurpations qu'il avait été forcé d'autoriser ou de subir dans le détail. Ce fut là ce que les seigneurs exigèrent de Charles le Chauve avant de le suivre en Italie. L'assemblée de Quierzy fut un véritable parlement où le roi et la féodalité discutèrent les clauses du pacte constitutionnel. Le capitulaire a presque la forme d'un compte-rendu, d'un procès-verbal. Le roi propose, interroge, interpelle ; les seigneurs adhèrent, répondent, formulent [1]. C'est la mise en pratique de la maxime célèbre : *Lex consensu populi fit et constitutione regis* [2]. En apparence, le plaid ne s'occupa de régler la succession aux fiefs et aux offices que pour la durée de l'expédition. Charles le Chauve, sans aucun doute, ne donnait pas au capitulaire une portée plus étendue, mais la féodalité l'entendait autrement. Avoir forcé le roi à reconnaître l'hérédité des offices, même pour un seul cas déterminé, c'était avoir conquis ce principe, qu'elle devait être admise dans d'autres cas semblables. Bientôt même, on prétendit que le capitulaire de Quierzy n'établissait pas une exception mais une règle, et que le droit du fils à succéder au père dans son office comme dans son fief, était formellement inscrit dans la loi. Le capitulaire de Quierzy fut donc quelque chose comme la grande charte française et aujourd'hui encore, tous les historiens font dater de cet acte fameux l'avénement définitif du régime féodal. Si bien qu'on peut dire que le 14 juin 877, Charles le Chauve avait signé l'abdication de sa dynastie [3]. » Un tel sacrifice ne fut pas même compensé par le

[1] *De quibus quædam ipse definivit, et de quibusdam a suis fidelibus responderi jussit.* (D. Bouquet., tom. cit., p. 898.)

[2] *Historiens de France*, tom. VII, p. 656, Capitulaires de Pistes, an. 864.

[3] E. Mourin. *Les comtes de Paris*, histoire de l'avénement de la troisième

succès de l'expédition qui l'avait déterminé et au retour de laquelle Charles mourut misérablement en traversant les Alpes. Il laissait le royaume de France aux mains de Louis II, le Bègue qui fut sacré comme roi par Hincmar à Compiègne (877) et comme empereur, par le pape Jean VIII dans la cathédrale de Troyes. Il se montra aussi incapable et non moins imprévoyant que son père. En deux ans de règne, il acheva d'aliéner le peu de domaines qui restaient encore à la couronne pour les inféoder à des vassaux dont l'arrogance croissait avec le pouvoir. Il mourut en 879, laissant Adelaïde, sa femme, grosse d'un enfant qui fut depuis Charles le Simple. Deux autres fils, nés d'un premier mariage, Louis III et Carloman, lui succédèrent immédiatement, l'un en Neustrie, l'autre en Bourgogne et se trouvèrent à la merci des grands possesseurs de fiefs. La Lorraine se donna un prince souverain dans la personne de Hugues, fils de Lothaire II, auquel succéda Louis, roi de Saxe ; la Bretagne se constitua en royaume indépendant sous Alain le Grand ; les Wascons appelèrent à leur tête un seigneur castillan, Sanche-Mittara ou le Ravageur, qui devint le véritable roi de la Gascogne ; la Provence se choisit de

race. Paris, 1872, in-8°, p. 32-35. Voici le texte latin de l'article III du Capitulaire de Quierzy, dont le retentissement historique devait être si considérable. III. *Si comes de isto regno obierit cujus filius nobiscum sit, filius noster* (*a*) *cum cœteris fidelibus nostris ordinet de his qui eidem comiti plus familiares propinquiores fuerunt, qui cum ministerialibus ipsius comitatus, et cum episcopo in cujus parochia fuerit ipse comitatus, ipsum comitatum prævideant usque dum nobis renuntietur, ut filium illius qui nobiscum erit, de honoribus illius honoremus. Si autem filium parvulum habuerit, isdem filius ejus cum ministerialibus ipsius comitatus et cum episcopo in cujus parochia consistit, eumdem comitatum prævideant, donec obitus præfati comitis ad notitiam nostram perveniat, et ipse filius ejus per nostram concessionem de illius honoribus honoretur. Si vero filium non habuerit, filius noster cum cæteris fidelibus nostris ordinet, qui cum ministerialibus ipsius comitatus et cum episcopo proprio ipsum comitatum prævideat, donec jussio nostra inde fiat. Et per hoc ille non irascatur qui illum comitatum præviderit, si eumdem comitatum alteri, cui nobis placuerit, dederimus quam illi qui eum eatenus prævidit. Similiter et de Vassallisnostris faciendum est. Et volumus atque præcipimus ut tam episcopi quam abbateset comites seu etiam cæteri fideles nostri hoc erga homines suos studeant conservare.* (*Capitular. Cariscacens.* 877. *Patr. lat.*, tom. CXXXVIII, col. 781.)

(*a*) Il s'agit ici de Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve, que son père devait laisser en France comme régent, durant l'expédition d'Italie.

même un roi en la personne du duc Boson, beau-frère de Charles le Chauve ; enfin les comtes de Paris, descendants de Robert-le-Fort, cantonnés dans leurs riches possessions devinrent les véritables souverains de la Neustrie. Le comte de Vermandois, Herbert, faisait trembler ses maîtres [1]. Tout était roi en France excepté les rois véritables. L'anarchie, la révolte succédaient à la grande organisation politique de Charlemagne. En brisant les traditions d'obéissance et de fidélité au saint-siége, la race carlovingienne s'était précipitée dans une décadence irrémédiable. Telles furent les péripéties au milieu desquelles Hincmar termina sa carrière. Sur son lit de mort, il put jeter un regard en arrière et voir la ruine du système politique au triomphe duquel il avait

[1] Nous empruntons à M. Guizot (*Hist. de la civilisation en France*, tom. II, p. 236.) le Tableau du démembrement féodal du royaume de France vers la fin du IXe siècle.

Nos	TITRE DU FIEF	DATE DE L'HÉRÉDITÉ	NOM DU POSSESSEUR A LA FIN DU IXe SIÈCLE	DATE DE SON AVÈNEMENT ET DE SA MORT
1°	Duché de Gascogne.	872	Sanche-Mittara.	
2°	Vicomté de Béarn.	819	Un fils de Centulf.	
3°	Comté de Toulouse.	850	Eudes.	875 — 918
4°	Marquisat de Septimanie.	878	Guillaume-le-Pieux.	886 — 918
5°	Comté de Barcelone.	864	Wifred-le-Velu.	864 — 906
6°	Comté de Carcassonne.	819	Acfred Ier.	904
7°	Vicomté de Narbonne.		Mayeul.	911
8°	Comté de Roussillon.		Raoul.	vers 905
9°	Comté d'Urgel.	884	Sunifred.	884 — 950
10°	Comté de Poitiers.	880	Eble-le-Batard.	892 — 932
11°	Comté d'Auvergne.	864	Guillaume-le-Pieux.	886 — 918
12°	Duché d'Aquitaine.	*Id.*	Le même.	*Id*,
13°	Comté d'Angoulême.	866	Alduin Ier.	886 — 916
14°	Comté de Périgord.	*Id.*	Guillaume.	886 — 920
15°	Vicomté de Limoges.	887	Adelbert.	914
16°	Seigneurie de Bourbon.		Adhémar.	vers 921
17°	Comté du Lyonnais.	890	Guillaume II.	890 — 920
18°	Seigneurie de Beaujolais.	*Id.*	Bérault Ier.	
19°	Duché de Bourgogne.	887	Richard-le-Justicier.	877 — 921
20°	Comté de Châlons.	886	Manassès de Vergy.	
21°	Duché de France.	830	Robert II.	898 — 923
22°	Comté de Vexin.	878	Aledran.	
23°	Comté de Vermandois.	vers 880	Herbert Ier.	902
24°	Comté de Valois.	*Id.*	Pépin.	
25°	Comté de Ponthieu.	859	Helgaud II.	878 — 926
26°	Comté de Boulogne.	vers 860	Régnier.	882
27°	Comté d'Anjou.	870	Foulques-le-Roux.	888 — 938
28°	Comté du Maine.	853	Goltfried.	
29°	Comté de Bretagne.		Alain III.	877 — 907

consacré près de quarante ans de labeurs. La royauté carlovingienne n'était plus qu'un vain nom ; l'empire de Charlemagne en déviant des grands principes qui avaient présidé à son institution perdait à la fois sa raison d'être, son pouvoir et son prestige ; la féodalité triomphante possédait tout ce que l'invasion des Normands laissait encore debout sur le territoire des Gaules.

Efforts impuissants d'Hincmar contre l'établissement de la féodalité. Sa mort.

36. Hincmar nous a laissé un monument à jamais immortel de ses douleurs patriotiques, nous dirions volontiers de ses regrets et de son repentir personnel, dans les actes du concile de Sainte-Macra (Fismes), le dernier qu'il présida en 881, le IV des nones d'avril (2 avril), un an avant sa mort. Il s'y trouva, outre les suffragants de la métropole de Reims, des évêques venus des diverses provinces des Gaules, *diversarum provinciarum episcopi*, dont le nombre nous est inconnu et dont les actes synodaux malheureusement frustes ne nous ont pas conservé les souscriptions. Au milieu de ses frères dans l'épiscopat, Hincmar alors âgé de soixante-quinze ans, revenu de toutes les illusions qui avaient pu à diverses époques séduire son imagination et entraîner son généreux caractère, dictait son testament ecclésiastique sous forme de décisions synodales : « Nous n'avons pas, dit-il, la prétention de formuler des lois nouvelles. Nous voulons rétablir comme un phare lumineux les grands principes de nos pères, promulgués jadis par les empereurs ou les rois chrétiens et observés jusqu'à nos jours devenus si obscurs, si lugubres. Il est temps que la faulx de l'Esprit-Saint, par le ministère divin de l'Eglise et par la puissance de l'autorité royale, abatte la germination du mal qui pullule et produit des calamités sans nom. Tel est en effet le devoir commun de l'ordre sacerdotal et du ministére des rois. Les divines écritures nous apprennent que les deux pôles du monde social sont l'autorité sacrée des pontifes et la puissance des rois. Pour commencer par nous-mêmes l'aveu des fautes qui ont produit tant de désastres, nous confessons humblement la négligence où nous ont fait tomber les malheurs du temps et la terreur des invasions barbares. Le ministère de la prédication est délaissé ; nous n'avons plus que le nom d'évêques et ce titre hono-

rable nous ne le rehaussons point par la pratique des devoirs qu'il nous impose. Les peuples confiés à notre sollicitude abandonnent le Seigneur et nous restons muets ! Ils s'abrutissent dans le désordre, et notre main demeure inerte; nous les voyons périr et nous les laissons sous nos yeux se précipiter dans l'enfer ! Absorbés par les préoccupations du siècle, nous sommes d'autant plus insensibles aux intérêts spirituels que nous montrons plus d'attachement aux choses de la terre. Le mot du prophète se vérifie chez nous : *Et erit sicut populus, sic sacerdos* [1]. » Après avoir conquis par cet humble aveu le droit de parler énergiquement aux autres, Hincmar s'adressait aux puissants du siècle, au roi et à ceux qu'il nomme « les ministres de la république » *ad regem et ministros reipublicæ*, c'est-à-dire au prince carlovingien et à tous les grands détenteurs de fiefs devenus aussi puissants que le roi. « Nous les avertissons, par notre autorité épiscopale et au nom de Dieu, dit-il, de se conduire ici bas de telle manière qu'ils méritent l'indulgence dans l'autre monde : qu'ils jugent dans l'équité sans se laisser entraîner par les présents, les sympathies personnelles, la haine, la crainte ou la flatterie, qu'ils soient dans la mesure de leur pouvoir les défenseurs et l'appui des orphelins, des veuves, des pauvres ; qu'ils honorent la sainte Eglise et respectent ses serviteurs; qu'ils ne reculent point devant l'obligation de réprimer les violences, le brigandage, les rapines des oppresseurs du peuple, des perturbateurs de la paix et de l'ordre public. C'est à vous surtout que nous voulons nous adresser, roi chéri et auguste, pour qui nous désirons toutes les prospérités d'un règne heureux en ce monde et toutes les gloires du royaume des cieux. Quelques-uns d'entre nous ont connu la génération contemporaine de Charlemagne, cet immortel empereur qui porta si haut la gloire et la puissance des Francs durant un règne constamment prospère de quarante-six ans. Par sa science des saintes Ecritures, par sa connaissance approfondie de la légis

[1] Isaï. XXIV, 2 — Osée. IV 9. — Hincmar. *Synod. ap. Sanctam-Macram, loco qui dicitur Finibus-Rhemensis parochiæ* (Fismes); *Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 1070-1072.

lation civile et ecclésiastique, il surpassa tous les rois ses prédécesseurs. Ce grand homme ne voulait cependant prendre aucune décision sans l'avis d'un conseil éclairé et sage. En tout temps il avait près de sa personne trois jurisconsultes éminents dont il prenait les avis. Jour et nuit il avait à sa portée des tablettes sur lesquelles il notait, à mesure qu'elles lui venaient à l'esprit, les améliorations à réaliser pour le bien de la sainte Église, pour le progrès et le bon ordre de l'État. Il en conférait ensuite avec ses conseillers et ne prenait de résolution définitive que sur leur avis. Il agissait de la sorte, lui le roi sage et puissant par excellence, le dominateur pacifique de l'Europe, l'arbitre du monde, le plus grand des souverains. Voyez donc combien il vous importe de faire de même, vous nos rois bien-aimés [1], qui êtes encore à l'âge ou l'on a le plus besoin de conseils et qui, pour la parcelle de territoire restée en votre possession, comptez un tel nombre de copartageants rivaux que votre pouvoir est moins une réalité qu'un vain nom, *et tantos comparticipes atque de mulos in ista particula regni habetis, ut nomine potius quam virtute regnetis.* Choisissez avec le concours de vos fidèles, dans les deux ordres ecclésiastique et civil, des conseillers habiles et prudents qui vous aideront à rétablir votre maison et votre État d'après les règles tracées par vos sages prédécesseurs. Ainsi vous ne serez plus contraints par une cruelle nécessité de sanctionner les mesures qui répugnent le plus à votre volonté. Depuis que le royaume est livré à toutes les convoitises, la paix, l'ordre, la sécurité, la justice ont disparu. Mettez un terme à tant de rapines et de déprédations ; apportez quelque soulagement aux misères du pauvre peuple qui, depuis tant d'années pressuré par des exactions diverses et continuelles, se voit aujourd'hui livré sans défense à l'invasion des Normands ; enfin faites revivre la justice et le jugement, ces deux principes qu'on a tués dans notre patrie.

[1] Cette monition s'adresse en commun aux deux frères Louis III et Carloman. Le troisième frère, Charles qui fut depuis surnommé le Simple, fils posthume de Louis le Bègue, venait de naître et n'avait point encore de part à la souveraineté.

A ces conditions Dieu daignera peut-être rendre à cette génération malheureuse l'antique valeur qui distinguait ses pères ; nous retrouverons la victoire contre les païens ; cette défense vaudra mieux que les humiliants tributs qui ont réduit à l'indigence non-seulement les particuliers mais les églises et les monastères, avili la majesté royale et morcelé ce royaume jadis si noble et si florissant [1]. » Les vœux d'Hincmar ne devaient pas se réaliser. La décadence de la race carlovingienne était sans remède, la féodalité triompha sur les débris de l'empire de Charlemagne. Louis III et son frère Carloman auxquels le synode de Fismes adressait des conseils si énergiques et si élevés succombèrent à la tâche. Hincmar lui-même mourait l'année suivante, chassé de son église métropolitaine par les Normands qui promenaient impunément dans toutes les Gaules, le massacre, l'incendie et le pillage [2].

§ V. Siége de Paris par les Normands.

37. Il eut pour successeur à l'archevêché de Reims, Fulco (Foulques) « homme très-noble, dit Flodoard, et honoré des plus hautes charges au palais. » La naissance de Foulques le rendait

Foulques successeur d'Hincmar, Sa lettre au pape Etienne VI.

[1] *Patr. lat.*, tom. CXXV, col. 1086.

[2] Le corps d'Hincmar fut rapporté d'Epernay à Reims et inhumé dans le monastère de Saint-Remi où de son vivant il s'était fait préparer un tombeau portant cette épitaphe composée par lui-même,

Nomine non merito præsul, Hincmarus, ab antro
Te lector tituli, quæso, memento mei.
Quem grege pastorem proprio Dionysius olim,
Remorum populis, ut petiere, dedit.
Quique humilis magnæ Remensis regmina plebis
Rexi pro modulo, hic modo verme voror.
Ergo animæ requiem nunc, et cum carne resumpta
Gaudia plena mihi hæc quoque posce simul.
Christe, tui clemens famuli miserere fidelis :
Sis pia cultori sancta Maria tuo.
Dulcis Remigii sibimet devotio prosit,
Quâ te dilexit pectore, et ore, manu.
Quare hic suppetiit supplex sua membra locari
Ut bene complacuit, denique sic obiit.

(Flodoard. *Hist. Eccles. Rem.* Lib. IV. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 262.

proche parent des ducs carlovingiens de Spolète Wido (Guy) et Lambert, qui portèrent l'un et l'autre la couronne impériale. D'abord chanoine de Saint-Omer, puis abbé de Saint-Bertin, en 877, Foulques réunit tous les suffrages du clergé et du peuple de Reims et fut sacré en mars 883. « Son premier soin, ajoute Flodoard, fut d'envoyer sa profession de foi au pape Marinus (Marin I, 882-884)[1], dont il reçut le pallium. Dans sa lettre, il sollicitait le renouvellement des priviléges antiques de l'église de Reims et appelait la bienveillance et la protection du saint-siége sur le jeune roi Carloman (qu'un parti puissant, soutenu par le crédit des trois fils de Louis le Germanique cherchait à écarter du trône). Un an plus tard, à l'avénement d'Adrien III (884-885)[2], il écrivait une lettre de félicitation au nouveau pape, insistait sur la question des priviléges de sa métropole, réitérait ses recommandations en faveur de Carloman et annonçait le projet de se rendre à Rome, si Dieu daignait enfin accorder la paix à la Gaule[3]. » Adrien III lui fit une réponse que nous n'avons plus, mais dont le sens nous a été conservé dans la lettre suivante, adressée par l'archevêque à Etienne VI, immédiatement après la promotion de ce pontife sur le trône de saint Pierre (885)[4]. « Le rescrit apostolique de vot e prédécesseur nous est parvenu, il a provoqué toute ma reconnaissance et toute celle des évêques suffragants de ma province. Par une parole plus pénétrante que le glaive, suivant le mot de saint Paul, il daignait nous consoler au milieu des angoisses et des périls où nous plonge l'invasion des Normands ; il poussait la tendresse jusqu'à me donner les titres d'ami et de frère, à moi qui méritais à peine l'honneur de lui baiser les pieds. J'aurais voulu me rendre près de sa personne sacrée et maintenant encore, très-saint Père, mon plus vif

[1] Cf. tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 603-608.

[2] *Ibid.* p. 608.

[3] Flodoard. *Hist. eccles. Remens.* Lib IV, cap. I. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 261.

[4] Cette lettre qu'on ne connaissait jusqu'ici que par l'analyse de Flodoard, a été retrouvée de nos jours, et reproduite par la *Patr. lat.*, tom. CXXXI, col. 12; ce qui nous permet d'en donner la traduction complète.

désir serait de voler près de vous, mais nous sommes cernés de toutes parts et enveloppés par les Danois. Depuis dejà huit années, ils infestent ce royaume. Trop heureux les Francs qui ont pu se mettre à l'abri de leurs fureurs derrière les murs des châteaux forts! Un tel état de choses ne m'a pas permis, comme je l'aurais souhaité, d'intervenir pour déjouer les complots que des hommes pervers ourdissaient contre le pontife Adrien III, votre prédécesseur d'heureuse mémoire. Si mes faibles prières pouvaient avoir quelque valeur, elles ne lui ont pas manqué devant Dieu. C'était bien le moins que je pusse faire pour un pape qui avait en quelque sorte adopté pour fils mon parent, le duc Wido de Spolète. Quand j'appris cette heureuse nouvelle aux autres membres de ma famille, tous jurèrent une fidélité et un attachement inviolables au siége apostolique. Tels sont aussi mes sentiments et ceux des évêques de ma province, auxquels est venu se joindre l'évêque de Térouane, dont l'église et la cité ont été brûlées par les Normands. Nous persévérerons jusqu'à la mort dans notre culte pour le siége de Rome, nous sommes prêts à sacrifier nos biens et notre vie pour la défense de la sainte église de Dieu. C'est là tout particulièrement le devoir d'un métropolitain de Reims, ce siége que vos prédécesseurs ont honoré de préférence à toutes les autres églises des Gaules en souvenir de la primauté de saint Sixte son premier évêque envoyé dans ce pays par le bienheureux Pierre prince des apôtres [1]. Plus tard le pape

[1] Voici les paroles mêmes de Foulques : *Uti condecet Remensem quem antecessores vestri præ omnibus Gallicanis pensi habentes, primatu donarunt in Sixto, primo totius regionis præsule, a beato Petro apostolorum principe hic destinato. (Patr. lat.*, tom. CXXXI, col. 13.) Flodoard, dans l'analyse de la lettre de Foulques, reproduit fidèlement le sens de ce passage; voici comment il s'exprime : *Sedem vero Remensem notum habeat ab antecessoribus suis potius Gallicanis omnibus Ecclesiis semper fuisse honoratam, utpote cum primus apostolorum beatus Petrus primum destinaverit huic urbi sanctum Sixtum episcopum, et totius Gallicanæ regionis dederit ei primatum.* Rien ne se peut souhaiter de plus catégorique pour établir la tradition du IXe siècle par rapport à l'apostolicité des origines de l'église de Reims. L'historien Rémois n'est pas moins explicite quand parlant en son nom personnel, au chap. III, liv. I de l'*Histoire de l'Église de Reims*, il dit : *Primæ hujus provinciæ nostræ sedis pontifices constat semper honore decoratos adeo ut ipse beatissimus Ecclesiæ Christi princeps, Petrus apostolus, urbi*

Hormisdas conféra à saint Remi les fonctions de vicaire apostolique avec droit de les exercer dans toute la Gaule. Je rappelle ces antiques priviléges de mon église, afin que si, ce qu'à Dieu ne plaise, Reims vient à être anéantie par les Normands, la mémoire de ses pontifes survive aux ruines et ne périsse point dans l'oubli. Je prends donc la liberté de vous recommander cette question des priviléges de Reims, déjà soumise par moi en toute humilité à la décision des pontifes Marinus et Adrien III. Je sollicite également votre intervention apostolique dans l'affaire de Bruinifid (*Bruinifidus*), qui détient injustement des domaines donnés au monastère de Saint-Remi par mon frère le comte Rampo. D'autres spoliateurs ont profité des calamités publiques

nostræ beatum Sixtum a se archiepiscopum ordinatum, cum suffraganeorum auxilio censeruit delegandum, idoneos ei ac necessarios in eadem provincia destinans socios, sanctum Sinicium videlicet, Suessonicæ sedis primo, nostrum postea præsulem, ac beatum Memmium, Catalaunicæ urbis rectorem. (Patr. lat., tom. CXXXV, col. 32.) Il est donc certain qu'au IXe siècle la tradition rémoise faisait remonter à saint Pierre lui-même la mission de son premier évêque. Cependant on a cru trouver dans une faute de copiste une objection sérieuse contre l'existence ou la valeur de cette croyance traditionnelle. Il s'agit d'un texte d'Hincmar *(LV. Capitul.*, cap. XI. *Patr. Lat.*, tom. CXXVI, col. 334) ainsi conçu : « *Postquam beatus Sixtus a Sixto sedis Romanæ pontifice primus ad Remensem metropolim fuit directus episcopus, in christianismo per quindecim archiepiscoporum tempora, plurimis annorum evolutis curriculis, in Remensi parochia, sicut et alia municipia quæ hodieque ibidem consistunt, municipalem locum tenuit, sicut et tomus quem Anacletus episcopis de sedium privilegiis se interrogantibus se misisse dicit, patenter ostendit, veluti ipse legere potes in eodem breviario, in quo descriptis civitatibus metropoli Remorum subjectis, nomen castelli in quo es ordinatus episcopus nequaquam invenies.* L'archevêque tenait ce langage à son neveu, Hincmar de Laon, pour démontrer à la fois l'antiquité métropolitaine de Reims et la récente érection du siége épiscopal de Laon, créé par saint Remi en faveur de saint Génébaud. Il rappelle que le pape saint Anaclet (103-112) avait envoyé aux évêques un catalogue des diverses métropoles de l'univers chrétien, dans lequel figurait le siége métropotitain de Reims. Ce catalogue ou *Breviarium* que nous n'avons plus existait alors, il était de notoriété publique et Hincmar engage son neveu à le relire. Or, si le premier évêque de Reims n'eût été envoyé dans les Gaules que par le pape saint Sixte I, ainsi que le texte évidemment altéré le fait dire à Hincmar, il aurait été impossible à saint Anaclet de ranger la cité rémoise parmi les siéges métropolitains de son époque, puisque le pape saint Sixte ne monta sur la chaire apostolique qu'en l'an 132. Évidemment donc il y a eu inadvertance de copiste dans le premier membre de phrase, qu'il faut lire ainsi : *Postquam beatus Sixtus a Petro*, etc.

pour s'emparer des biens de mon église, on dirait qu'ils veulent la ronger entièrement. Un mot de votre sainteté à l'empereur Charles le Gros suffirait à les faire rentrer dans l'ordre. »

Guy de Spolète. Son alliance avec le Saint-Siége.

38. Cette lettre de Foulques de Reims est intéressante à plus d'un titre. Elle établit la croyance traditionnelle du IXe siècle à l'apostolicité de nos églises ; elle peint au vif la déplorable situation des Gaules durant l'invasion normande ; elle laisse deviner les exactions et les entreprises sacriléges du nouveau régime féodal. Les vassaux héréditaires profitaient de leur émancipation récente et du désordre général pour agrandir leurs domaines au détriment des églises et des monastères. C'étaient de véritables rongeurs, âpres à la curée ; *ecclesiæ bona corrodunt* : cependant ils respectaient encore l'autorité impériale à laquelle Foulques a recours par l'intermédiaire d'Etienne VI. Le temps devait venir où ce dernier frein n'arrêterait plus les spoliateurs. A un autre point de vue, la requête de Foulques, priant le pape de s'adresser à l'empereur en faveur de l'église de Reims, prouve que le malentendu auquel l'élection d'Etienne VI avait donné lieu et les intentions menaçantes de Charles le Gros contre le nouveau pontife avaient disparu complétement. C'est ce que les notices particulières du pontificat d'Etienne VI, reproduites antérieurement avaient déjà fait connaître. Mais nous manquons absolument d'autres données historiques sur « les complots tramés par des hommes pervers » contre le pape Adrien III, prédécesseur immédiat d'Etienne, *insidias quas pestiferi homines bonæ memoriæ pontifici moliebantur*. La lettre de Foulques est le seul document qui parle de ce fait maintenant ignoré. Toutefois si les détails du complot sont inconnus, la lettre même de l'archevêque permet de conjecturer avec assez de vraisemblance la nature et le caractère général des difficultés suscitées à Adrien III. Foulques nous apprend que dans cette lutte le pape s'appuya principalement sur le duc de Spolète Wido (Guy) avec lequel il s'était lié si étroitement que, suivant l'usage de cette époque, l'alliance avait été consacrée par la cérémonie solennelle de l'adoption, *affinem meum Widonem in filium quodammodo adoptarat*. Or, comme le fait judicieusement

observer Muratori, Wido et ses prédécesseurs avaient longtemps suivi une politique hostile à l'église romaine. Leur nom et leur influence se trouvent signalés en ce sens presque à chaque page du *Liber Pontificalis.* Lorsque, changeant brusquement d'attitude, Wido se déclara ouvertement le défenseur d'Adrien III, il dut exciter tout ensemble la jalousie et la haine de ses anciens alliés les comtes de Tusculum qui s'arrogeaient le droit d'intervenir dans l'élection des papes et qui devaient bientôt pousser jusqu'aux excès les plus horribles leurs sacriléges prétentions. On peut donc sans témérité croire que les « complots » tramés contre Adrien III n'eurent point d'autre origine. Telle était en effet la déplorable situation créée au saint-siége par l'incapacité et la faiblesse des derniers empereurs carlovingiens. L'empire d'Occident, reconstitué dans le but d'être le défenseur armé des papes, désertait ainsi et trahissait le principe même de son institution. Il laissait les grands vassaux d'Italie opprimer la papauté, et transportant dans les Gaules le système féodal depuis longtemps en vigueur chez les Lombards, il se livrait sans défense aux mains désormais implacables des leudes héréditaires. Trahie par ses défenseurs naturels, la papauté devait sans doute subir des épreuves terribles ; mais les Césars carlovingiens qui l'abandonnèrent furent eux-mêmes victimes de leur propre ingratitude. Tant il est vrai que, dans l'admirable économie du gouvernement providentiel, chaque crime entraîne après lui son châtiment comme une conséquence inévitable.

Réponse d'Étienne VI à l'archevêque de Reims.

39. Nous n'avons plus de la réponse d'Etienne VI à l'archevêque de Reims que l'analyse faite par Flodoard. « Le pape, dit-il, témoignait la joie que lui causaient les protestations de respect et d'attachement de Foulques à l'autorité du siége apostolique, l'exhortant à y persévérer d'une façon inviolable. Il se louait de la conduite du duc Wido de Spolète, qui lui tenait, ce sont ses propres expressions, lieu d'un fils unique. Il prenait aux calamités que l'invasion des Normands faisait subir à la France la même part que si ces désastres eussent atteint Rome elle-même; il ne cessait de prier Dieu, par l'intercession des bienheureux

princes des apôtres pour la délivrance du peuple chrétien des Gaules. Il espérait que l'archevêque échapperait à tant de périls, et qu'il pourrait un jour, sain et sauf, accomplir son pélérinage *ad limina.* Alors il lui serait donné de le presser dans ses bras · et ensemble ils pourraient traiter la question des priviléges de l'église de Reims. En terminant, il informait l'archevêque qu'il avait pris des mesures pour que les spoliateurs du monastère de Saint-Remi et ceux de la métropole fussent réprimés, ayant écrit dans ce sens aux archevêques de Sens et de Rouen, ainsi qu'à l'empereur Charles le Gros [1].

Les deux rois frères Louis III et Carloman. Invasions normandes. Concile de Mantelle. Sacre de Boson roi de Provence.

40. Durant les quatre années qui venaient de s'écouler depuis la mort d'Hincmar (882) jusqu'à la date de cette correspondance (886), la France avait vu s'éteindre à la fleur de l'âge les deux rois frères Louis III et Carloman, princes dignes d'un meilleur sort, et qui dans leur rapide passage sur le trône, firent preuve d'un véritable héroïsme. Une première fois, en 882, ils taillèrent en pièces l'armée normande et danoise qui avait remonté le cours de la Vienne et dévastait les campagnes de Poitiers. Mais les essaims barbares se renouvelaient sur tous les points du territoire avec une effrayante rapidité. Les hommes du Nord semblaient doués de la fécondité des sauterelles. Un de leurs chefs, que les chroniqueurs appellent Gurmond, aborda avec des milliers d'esquifs sur les côtes de Flandre et vint brûler l'église et la cité de Térouane, dont l'évêque, ainsi que nous venons de le voir, fut obligé d'aller chercher un asile près du métropolitain de Reims. Les pirates descendirent l'Escaut, ravageant et brûlant sur les deux rives les villes, églises et monastères de Gand, Tournay et Courtray. De là, remontant vers le Sud, ils saccagèrent tout le pays entre l'Escaut et la Somme, incendièrent Arras, Cambray, Saint-Riquier, Saint-Valéry, Corbie et Amiens. Enfin ils traversèrent la Somme et s'avancèrent jusqu'aux portes de Beauvais. Un cri d'effroi, dont l'écho est venu jusqu'à nous, retentit dans toute la Gaule neustrienne et austrasienne, à l'approche de ces

[1] Flodoard. *Hist. eccles. Remens.*, lib. IV, cap. I. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 263.

farouches ennemis. Les deux rois francs avaient été obligés de diviser leurs forces. Carloman, avec l'armée des Burgondes, était allé combattre à Vienne le duc de Provence, Boson, qui venait d'être couronné roi de la France méridionale. Les circonstances dans lesquelles s'était produit l'avénement de Boson au pouvoir royal forment un chapitre intéressant de l'histoire des conciles. Le 15 octobre 879, Ottramn, archevêque de Vienne, réunit un synode auquel assistèrent cinq autres métropolitains : Aurélien de Lyon, Teutramn de Tarantaise, Robert d'Aix, Rostaing d'Arles, Thierry de Besançon ; et dix sept évêques : Radbert de Valence, Bernaire de Grenoble, Elie de Vaison, Hémico de Die, Adalbert de Maurienne, Biraco de Gap, Eustorge de Toulon, Girbald de Châlon-sur-Saône, Jérôme de Lausanne, Richard d'Agde, Gontard de Mâcon, Ætherius de Viviers, Leodoin de Marseille, Germard d'Orange, Ratfrid d'Avignon, Walefrid d'Usez, Edold de Riez. Cette assemblée solennelle agita la question alors vibrante dans toutes les Gaules de la défense du territoire. « Tous les esprits se préoccupent, disent les pères, de l'absence d'un pouvoir fort et tutélaire. Les princes en gémissent, le peuple en est consterné. L'ennemi ne trouve nulle part de résistance et la sainte mère Église voit ses enfants livrés au glaive barbare, ses églises et ses monastères incendiés et détruits. D'une commune voix et par un dessein miséricordieux de la Providence tous s'accordent à confier la défense de notre pays au vaillant duc Boson, ce prince qui s'est signalé tant de fois sous les empereurs Charles le Chauve et Louis le Bègue par ses victoires dans les Gaules et en Italie, et qui dans ces derniers temps a mérité d'être décoré du nom de fils par le seigneur apostolique le pape Jean VIII. Nous l'avons donc sollicité d'accepter la dignité royale. Il a d'abord refusé énergiquement ; mais enfin cédant aux considérations tirées de la nécessité présente, de la volonté divine et des dangers qui menacent l'église et le peuple de Dieu, il a docilement courbé la tête et accepté le fardeau. Maintenant nous demandons à tous les fidèles de prier pour le roi élu, afin que la grâce de Jésus-Christ qui a inspiré cette résolution la couronne par le succès et

les prospérités que nous avons lieu d'en attendre [1]. » Voici la lettre par laquelle Boson signifiait aux pères du concile de Mantelle son acceptation définitive ; elle nous paraît constituer une des plus nobles chartes qu'un roi chrétien ait jamais signée. » Au très-saint synode et à tous nos fidèles vassaux Boson, humble serviteur du Christ. Je dois d'abord vous exprimer du fond du cœur mes actions de grâce pour la bienveillance toute gratuite que vous me témoignez, en appelant ma médiocrité à la défense du pays et de l'Église ma mère. Dans le sentiment profond de mon insuffisance, j'aurais persisté à décliner cet honneur si l'unanimité de vos vœux ne m'eût fait une loi d'obéir. Il me faut donc m'incliner devant la sentence des évêques inspirés de Dieu, je n'ose pas résister aux supplications des fidèles, enfin je cède à vos ordres. J'adhère entièrement aux doctrines saintes que vous me rappelez et j'espère avec la miséricorde de Dieu y demeurer toujours fidèle. Nourri dans la foi catholique, je professe de cœur et de bouche cette foi sainte dans laquelle je veux vivre et pour la défense de laquelle je saurais mourir. Je rendrai à chacun, avec l'aide de Dieu, pleine justice, je maintiendrai la loi et le Maimbourg (*mamburgium*) protection légale pour tous ; et suivant les traces des bons princes qui m'ont précédé, je maintiendrai l'équité et le droit avec votre conseil et celui de mes fidèles. Bien que je me reconnaisse pour un pécheur indigne, je déclare que ma volonté ferme est de ne donner que le bon exemple ; mais je suis homme et s'il m'arrivait de me laisser entraîner à quelque faute, je compte sur vous pour m'en reprendre et m'en corriger. Je vous prie donc de me suggérer ce qui vous paraîtra pour le temps et les circonstances le plus juste et le plus raisonnable ; en agissant ainsi, c'est vous-mêmes que vous honorerez en ma personne. Si quelqu'un de vous venait à m'offenser, j'attendrais de même que par un acte de confiance en moi et de soumission raisonnable il réparât sa faute. Ma règle de conduite sera la loi évangélique, l'autorité du siége apostolique et le respect des lois [2]. » Telle fut

[1] Labbe. *Concil. Montalense*, tom. IX, col. 332.
[2] Labbe. *Ibid.*, col. 334.

l'accession de Boson au trône. Si pures qu'en aient été l'origine et les intentions, elle n'était pas moins vis-à-vis des deux rois Louis et Carloman une usurpation contre laquelle il prétendaient réagir les armes à la main. Carloman avait donc commencé les hostilités contre Boson, lorsque les Normands vinrent jeter la terreur dans la province de Beauvais.

Victoire de Louis III contre les Normands à Saucourt. Chant triomphal.

41. Louis III, réduit à ses propres forces, n'hésita point à se jeter sur les pirates. Il les rencontra à Saucour en Vimeux, et leur tua huit ou neuf mille hommes. Dans l'ardeur du succès, les troupes franques, depuis si longtemps déshabituées de la victoire, faillirent acheter ce premier triomphe par un cruel désastre. Les Normands s'étaient reformés en arrière du champ de bataille et fondirent à l'improviste sur les vainqueurs. C'en était fait de l'armée franque qui eut été entièrement anéantie si, mettant pied à terre avec un petit nombre de ses fidèles, le jeune roi n'eût arrêté l'ennemi par sa ferme contenance et donné aux siens le temps de se rallier pour repousser cette nouvelle attaque. La victoire de Saucour eut un retentissement immense. Elle fut célébrée, dans l'idiome populaire, par un chant que nous avons encore. Voici dans sa grandeur épique et sa religieuse naïveté cet hymne triomphal : « Je connais un roi ; il se nomme le seigneur Louis ; de tout cœur il sert Dieu, et Dieu le récompense. — Mineur d'ans, il perdit son père, malheur affreux ! mais le Seigneur l'adopta et devint son guide. — Dieu lui donna pour serviteurs des ducs, des comtes ; il lui donna un trône en France ; puisse-t-il en jouir longtemps ! — Louis partagea avec Carloman son frère, en droiture et sans fraude. — Quand le partage fut accompli, Dieu voulut éprouver si Louis était de force à affronter les périls. — Dieu permit au soldat païen d'envahir le royaume et d'asservir le peuple des Francs. — Louis fut abandonné des uns, trahi par les autres ; quiconque ne s'associait point à cette félonie était voué à tous les outrages. — Tel qui n'avait été jusque-là qu'un brigand, à la faveur de ces troubles, attaqua le premier le camp royal et se fit noble par ce forfait. — L'un était faussaire, l'autre assassin, un troisième dé-

serteur ; tous s'ennoblissaient par le crime. — Le roi dans la stupeur, le royaume dans l'angoisse, tel était le châtiment que le Christ irrité ménageait à nos fautes. — Mais enfin la miséricorde divine prévalut et mit un terme à tant de calamités. Le Seigneur veut que le roi Louis intervienne. — O Louis, ô mon roi, va secourir mon peuple, pressuré par les Normands. — Je le ferai, Seigneur, dit Louis, à moins que la mort ne m'empêche d'exécuter vos ordres. — Ayant ainsi reçu la mission de Dieu, il leva le gonfanon de guerre, traversa la France et parut en face des Normands. — Prosterné devant Dieu, invoquant son secours : Montrez-vous enfin, Seigneur, dit-il. Depuis longtemps nous attendons votre Clémence. — Puis s'adressant à l'armée, il dit, le roi illustre : « Courage, mes compagnons, mes connétables; c'est Dieu qui m'envoie; puisse sa grâce me favoriser toujours! Donnez-moi votre appui et je conduirai l'armée à la victoire. — Je n'épargnerai point ma vie; je vous délivrerai. Que tous les fidèles de Dieu me suivent. — La vie c'est le Christ qui la mesure; c'est lui qui gardera nos ossements. — Quiconque ici en allégresse fera la volonté de Dieu je le récompenserai, s'il revient sain et sauf de la bataille; — s'il meurt la récompense sera pour sa famille. » Étreignant alors sa lance et son bouclier, il lança au galop son cheval de guerre. — Il voulait infliger à l'ennemi une défaite sanglante. Sa course ne fut pas longue, il rencontra bientôt les Normands. — « Gloire à Dieu! » s'écria-t-il, en fondant sur une proie tant désirée. Et l'audacieux roi entonnait le chant de la litanie. — Tous les guerriers autour de lui répondirent *Kyrie eleyson.* Le cantique était à peine achevé que le combat commençait. — Le sang montait au visage des Francs électrisés. En ce jour tout soldat prit sa revanche, nul ne l'eut si complète que Louis. — Ardent, intrépide, c'était le trait particulier de sa race, il frappait à droite et perçait à gauche. — Il versa aux ennemis l'amer calice de la mort, et ils passèrent de vie à trépas. — Bénie soit la puissance de Dieu! Louis est vainqueur. A tous les saints de Dieu grâces et louanges! Les combats de Louis sont des triomphes. — Louis est le roi du succès, rapide

comme la foudre, et pourtant mesuré dans sa marche. Préservez-le, Seigneur, et gardez-le dans sa royale majesté [1]. »

Mort de Louis III et de Carloman. L'empereur Charles le Gros proclamé roi de France à Compiègne.

42. Au risque de froisser les prétentions poétiques de notre époque, nous avouerons franchement que cet hymne national du IXe siècle nous paraît de tout point supérieur à nos modernes Marseillaises. Un peuple qui met le nom sacré de Dien au commencement de toutes ses joies et qui l'invoque comme l'espérance suprême au plus profond de ses désastres est un peuple à qui l'avenir ne fera pas défaut. Au contraire, une race, une nation, une société qui renient Dieu sont irrévocablement vouées à la dissolution et à la mort. Jamais on ne vit mieux la force vitale du principe religieux, comme préservatif social, qu'à cette triste époque où les Normands d'une part et la tyrannie féodale de l'autre se rencontrèrent pour opprimer la France. Tous les appuis humains manquaient à la fois. Le vainqueur de Saucour, Louis III, mourait quelques jours après son triomphe. La chronique de Saint-Riquier attribue cette fin prématurée à la rupture d'un vaisseau qui s'était produite durant la chaleur du combat (883). Son frère Carloman, poursuivait encore sa lutte contre Boson et le tenait assiégé à Vienne. On le rappela en toute hâte pour secourir la France occidentale que Charles le Gros, par un traité ignoble, venait de livrer aux bandes du roi normand Sigefried. L'indigne empereur avait acheté la paix au prix de deux mille quatre cents douze livres pesant d'or et d'argent monnayé. Moyennant cet énorme tribut, les pirates consentaient à délivrer la Germanie de leur présence et Charles le Gros les laissait libres de ravager les états de Carloman. Celui-ci accourut à la première nouvelle du péril; non moins vaillant que son frère, il remporta un premier succès contre les Normands dans la forêt de Vicogne, et moitié par la terreur de ses armes, moitié par argent, obtint que ces pirates abandonneraient les rives de la

[1] Ce chant ou *Rhytmus Teutonicus,* un des plus anciens monuments de la langue allemande a été retrouvé et publié pour la première fois par Mabillon au tome III des *Annal. ordin. S. Benedict.* La *Patrol. lat.* l'a reproduit tom. CXXX, col. 1216.

Somme et de l'Oise, pour rejoindre leur flotte restée à Boulogne. Mais le 6 décembre 884, Carloman mourait à Montfort-l'Amaury, frappé à la cuisse dans une grande chasse par la flèche qu'un archer, maladroit ou traître, décochait à un sanglier. Pour ne pas compromettre le meurtrier volontaire ou non, Carloman déclara que la blessure était le fait d'un coup de boutoir lancé par l'animal furieux. Par ce trait d'héroisme, le jeune roi illustrait sa mémoire. Mais sa perte livra la France à de nouveaux désastres. Le frère puîné de Carloman et de Louis III, le prince Charles, qui devait plus tard mériter d'être surnommé le Simple, n'avait encore que cinq ans. Un plaid national tenu à Compiègne offrit la couronne à l'empereur Charles le Gros, déjà roi d'Italie et d'Allemagne, arrière petit-fils de Charlemagne par Louis le Germanique et Louis le Débonnaire. Cette dévolution, qui semblait un retour aux idées d'unité monarchique et une réaction contre le funeste morcellement de la féodalité, devait assurer à Charles le Gros, une puissance formidable. Ses deux frères, Carloman de Bavière et Louis de Saxe étaient morts, le premier en 880, le second en 882. Il demeurait donc seul héritier de leurs domaines et de leurs droits, soit dans les provinces italiennes soit dans celles de la Germanie. L'assemblée de Compiègne en lui déférant la souveraineté dans toute l'étendue des Gaules reconstituait en sa faveur le véritable empire Carlovingien. Une réserve cependant fut stipulée en faveur du jeune Charles le Simple. L'empereur ne devait occuper le trône des Francs que durant la minorité de l'enfant-roi. Cette clause aurait-elle été respectée par le régent s'il eût conservé assez longtemps le pouvoir pour être tenté de la violer? Nous ne le savons. En tout cas, la mission confiée à Charles le Gros était de défendre le royaume de France contre les Normands; il ne sut pas la remplir. Son incapacité vint donc se joindre pour achever la décadence de la race Carlovingienne à une série de morts prématurées qui, dans l'espace de huit ans (876-884) atteignirent huit rois de cette famille [1] à laquelle il ne

[1] L'empereur Louis II, fils de Lothaire; Louis le Germanique et deux de ses

restait plus d'une lignée naguère si nombreuse et si active qu'un enfant posthume, Charles le Simple, et un prince aussi lent d'esprit que de corps, Charles le Gros.

Assassinat du roi normand Godefried par Charles le Gros. Vengeance des Normands. L'armée d'invasion. Les défenseurs de Paris.

43. Pour la main de ce dernier l'épée de Charlemagne était devenue trop lourde. Il la remplaçait tantôt par l'or qu'il payait aux Normands, tantôt par le poignard dont il se servait contre leurs chefs. L'un d'eux, nommé Godefried, avait obtenu du faible empereur l'investiture du duché de Frise et l'alliance de la princesse de Gisla (Gisèle), fille de Lothaire II. Outre ces avantages dont une ambition médiocre se fut trouvée satisfaite, le barbare avait partagé avec les autres rois pirates, Sigefried, Half et Gurmond (Wurm) l'énorme rançon de deux mille quatre cents livres dont nous avons parlé. Tout cela ne lui suffit point. Deux ans après (885), il réclama de l'empereur devenu son parent les trois villes rhénanes de Coblentz, Andernach et Sentzich. Charles le Gros n'eut ni le courage de refuser, ni celui de se battre contre un allié si entreprenant. Il feignit de vouloir négocier. Une entrevue eut lieu dans l'île des Bataves, à Hérispich où le Rhin se sépare du Wahal, et le duc Godfried fut traîtreusement assassiné (885). A cette nouvelle, les Normands reprennent les armes sur tous les points de la Germanie et des Gaules, et se réunissent en masses formidables à Rouen dont Rollon avait déjà fait un boulevard inexpugnable (25 juillet). Pour mieux assurer leur vengeance, ils renonçaient à la guerre de détail, au pillage individuel, qu'ils avaient pratiqué jusque là avec tant de succès. Une idée de tactique militaire se faisait jour dans leur esprit et sous la direction du *Kongar* (généralissime) danois Sigefried, ils essayèrent une guerre de conquête qui devait, si elle eût réussi, leur livrer d'un seul coup la Gaule tout entière. Pendant que cet orage se formait à l'ouest de la France, Charles le Gros restait inactif en Germanie. Ni son titre d'empereur, ni la tutelle de son jeune cousin Charles le Simple, ni l'obligation qu'il venait de contracter envers les seigneurs francs ne purent le faire sortir

fils, Carloman de Bavière et Louis de Saxe; Charles le Chauve, suivi de son fils Louis le Bègue; enfin Louis III et Carloman, fils de Louis le Bègue.

de sa coupable inertie. Il demeura tranquille spectateur des désastres provoqués par le crime qu'il n'avait pas rougi de commettre. Ainsi abandonnée, la France ne s'abandonna point elle-même. Ragnoald, duc du Maine, donna le premier l'exemple du dévouement et du patriotisme. Avec sa propre armée, grossie des guerriers Neustriens et Burgondes accourus sous ses drapeaux, il se jeta sur l'ennemi et fut tué aux premiers rangs. Cette glorieuse mort enfanta des héros par milliers; la féodalité naissante fit alors oublier les désordres et les exactions qui avaient tristement marqué son origine, elle obtint par sa bravoure la consécration de la gloire et des services rendus. Au lieu de renouveler l'effort courageux mais impuissant de Ragnoald, on renonça au système des batailles rangées dans lesquelles l'infériorité du nombre était toujours du côté des Francs. L'évêque de Paris Gozlin, son neveu Ebol (Ebles) abbé de Saint-Germain des Prés, le jeune comte de Paris Eudes (Odo), âgé de vingt ans à peine, et Robert son frère puîné, tous deux fils de Robert le Fort, enfin l'oncle de ces jeunes princes le duc de France Hugues l'Abbé, ainsi surnommé parce qu'il était réellement abbé de Saint-Germain à Auxerre, prirent la direction générale et organisèrent un plan de résistance aussi prudent que sage. Il consistait à intercepter le cours de la Seine que les Normands commençaient à remonter, pour concentrer toute la défense sur quelques points qu'on s'efforcerait de rendre inexpugnables. La cité de Paris était naturellement désignée par sa position dans une île entre les deux bras du fleuve, par l'importance relative qu'elle avait acquise dès lors, et par la solidité de ses murailles, comme le plus puissant obstacle à opposer aux envahisseurs. Pour laisser aux défenseurs de Paris le temps de compléter leurs préparatifs, Pontoise fut armé à la hâte. On y détacha le comte Aletramn, chargé de s'y défendre aussi longtemps qu'il le pourrait et de se replier ensuite sur Beauvais pour garder les vallées de l'Oise et de la Somme.

Les Normands sous les murs de Paris.

44. Alétramn exécuta ponctuellement la consigne. Il retint plusieurs mois les Normands sous les murs du château fort de Pon-

Conférence de l'évêque Gozlin avec le roi danois Sigefried. Le poëme du siége par Abbon.

toise et n'abandonna ce poste d'honneur qu'après avoir fait subir à l'ennemi des pertes considérables. A peine évacuée la forteresse fut incendiée par les pirates qui se dirigèrent immédiatement sur Paris. On ne saurait évaluer au juste leur nombre. Le témoin oculaire qui nous a conservé l'histoire de cette guerre fameuse, Abbon le Courbé (*Abbo Cernuus*), moine de Saint-Germain des Prés, n'a pas donné de chiffre précis, mais il laisse supposer des masses vraiment effrayantes. « Je les ai vus, dit-il, les hommes du Nord. Leurs vaisseaux pontés s'élevaient au nombre de plus de sept cents, sans compter les « durcons, » ou barques légères, dont la quantitié était telle que le fleuve en était couvert comme d'un manteau noir sur une surface de plus de deux lieues et demie [1]. » Ce fut le 25 novembre 885, que cette flotte menaçante parut sous les murs de Paris. Le lendemain, le chef des Danois, Sigefried, demanda à conférer avec l'évêque Gozlin. « Aie pitié du troupeau dont tu es pasteur, lui dit-il. Laisse nous traverser avec nos barques les ponts de la ville; nous respecterons la vie et les biens des habitants et nous n'entreprendrons rien ni contre ta puissance ni contre celle du comte Eudes. — Le vénérable évêque répondit : L'empereur Charles, le plus puissant prince de la terre, nous a confié la défense de cette ville, avec ordre de la faire respecter comme le boulevard de tout le royaume. Si par hasard tu avais reçu et accepté une pareille mission et que tu fusses à notre place, ferais-tu pour nous ce que tu demandes pour toi? — Si je le faisais, s'écria fièrement le barbare, ma tête devrait tomber sous la hache et être jetée aux chiens. — Puis il se retira en disant : Demain au lever de l'aurore les flèches de nos vaillants pleuvront sur tes remparts; il en sera ainsi jusqu'au coucher du soleil; tous les jours même lutte, nous resterons des années s'il le faut, mais ceux que notre glaive n'aura pas moissonnés mourront de faim [2]. » Comme l'avait dit Sigefried, l'aurore du lendemain éclairait le premier assaut donné par les

[1] Abbo. *Bellum Paris.*, lib. I, vers. 30-35. *Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 726.
[2] *Ibid.*, vers. 36-65.

Normands, et inaugurait les opérations de ce siége mémorable qui devait durer dix-huit mois et au récit duquel le moine Abbon, écolâtre de Saint-Germain, a consacré une Iliade. Le poëme de cet Homère du IXe siècle n'est pas, on le conçoit, un modèle d'élégante latinité, mais les généreuses inspirations de la foi la plus pure et du plus ardent patriotisme en ont fait une véritable épopée nationale.

Combats des 26 et 27 novembre 885. L'évêque Gozlin, le comte Eudes, Ebol abbé de Saint-Germain-des-Prés.

45. La topographie de la ville du IXe siècle ne ressemblait guère à celle du Paris actuel. L'île qu'on a appelée depuis la cité comprenait tout l'ensemble des habitations; une muraille crénelée entourait cette enceinte d'où se détachaient deux ponts qui la reliaient à la rive du nord et à celle du midi, à peu près sur l'emplacement du Pont-au-Change et du Petit-Pont. Deux fortes tours, munies de fossés profonds, gardaient la double entrée; elles firent place plus tard au Grand et au Petit-Châtelet[1]. « Le duel s'engagea, dit Abbon, lorsque l'aurore ramena la clarté du jour. Les Normands s'élancèrent de leurs barques et vinrent se masser aux pieds de la grande tour septentrionale qu'ils couvrirent d'une nuée de flèches lancées par leurs arcs et d'une grêle de pierres jetées avec la fronde. Toute la cité retentit des bruits de guerre, les citoyens volent à la défense de la tour, les ponts tremblent sous le poids des guerriers. Au premier rang, rayonnants de courage, paraissaient l'évêque Gozlin, les comtes Eudes et Robert avec le fidèle Ragenarius, le neveu du pontife, le très-courageux Ebol, abbé de Saint-Germain. Tout ce jour dura la bataille. L'évêque fut atteint d'une flèche et blessé légèrement. Dieu le guérit, pendant qu'à ses côtés un chevalier à la fleur de l'âge, le jeune Frédéric, tomba mortellement frappé. Mais si nous perdîmes quelques généreux guerriers, ils ne restèrent pas sans vengeance, et en rentrant dans la ville, nos soldats rapportèrent comme trophées de nombreux cadavres danois[2]. » La nuit suivante fut employée par les assiégés à élever d'un étage la tour protectrice, dont les Normands purent à l'aube suivante contempler non sans

[1] Mourin. *Les Comtes de Paris*, p. 38,

[2] Abbo. *De Bell. Parisiæ*, lib. I, vers. 66-75.



surprise le rapide et prodigieux travail. C'était une œuvre de charpente qui avait l'avantage en exhaussant les défenseurs de les dérober à l'atteinte des javelots et des flèches, mais qui avait le double inconvénient de ne pouvoir résister ni aux flammes de l'incendie ni au choc des catapultes. « Ce ne fut donc pas sans effroi, dit Abbon, que les défenseurs sentaient trembler sous leurs pieds cet échafaudage dressé en une nuit. La trompette appela les habitants de la cité pour venir repousser la nouvelle attaque des Normands. « Parmi tous les guerriers, deux surtout signalèrent leur valeur. L'un était comte, l'autre abbé. Le comte était Eudes toujours victorieux, toujours invincible. Son exemple et sa parole ranimait tous les cœurs ; son œil suivait tous les mouvements de l'ennemi et chaque coup de son bras abattait un Normand. Aux pieds de la tour, les assaillants, la sape et le pic à la main, attaquaient les premières assises, pendant que leurs catapultes (*balistæ*) ébranlaient à coups redoublés les ferrements des portes. Eudes fit jeter sur l'ennemi des flots d'huile bouillante, de cire et de poix fondues ; ce torrent de feu dévorait tout sur son passage, les machines de guerre, les vêtements, la chevelure des Danois qui se précipitèrent dans le fleuve pour échapper aux morsures de la flamme. Et cependant les nôtres leur criaient : Allez vous jeter dans la Seine, son eau est admirable pour lisser les cheveux ! — L'autre vaillant était l'abbé Ebol, il ne cédait point en courage au comte Eudes, son ami et son compagnon d'armes. D'une seule flèche lancée par son bras héroïque il perça sept Normands à la fois, et s'écria du haut des remparts : Les voilà à la broche, portez-les à la cuisine[1] ! » Cette transformation d'un moine bénédictin, d'un abbé, en foudre de guerre, prodiguant les hauts faits d'armes et les joyeux propos, nous rejette bien loin des sages ordonnances des conciles et des capitulaires de Charlemagne, interdisant les combats aux religieux et aux ministres des autels. Le demi-siècle qui venait de s'écouler dans les désordres de la féodalité naissante, avait fait tomber en

[1] *Ibid.*, 95-110.

désuétude ces lois préservatrices. Au milieu de la conflagration générale, les clercs comme tous les autres citoyens reprirent avec les armes le souci de leur propre défense; l'irrégularité de leur conduite au point de vue canonique s'explique donc par la nécessité des circonstances et par le péril qui menaçait à la fois toutes les existences. Le Paris du IXe siècle acclamait sans réserve la bravoure de l'évêque Gozlin et du bouillant abbé Ebol. L'amour de la patrie qui se personnifiait en eux empruntait à leur caractère spécial une sorte de consécration religieuse. Le chroniqueur poëte aura bientôt l'occasion de nous le dire explicitement. Il ne songe point à faire le moindre reproche à son belliqueux abbé pour ses exploits militaires : « Ebol, le martial abbé, dit-il, était vraiment un homme supérieur, il n'excellait pas moins dans les études littéraires que dans la science des armes; il était propre à tous les emplois et eût été parfait s'il n'avait trop sacrifié à l'ambition et à l'amour des plaisirs [1]. » Tel était donc avec ses défauts et ses qualités le redoutable Ebol, qui résistait si énergiquement du haut de la tour septentrionale de Paris aux nuées des hommes du Nord. « Il avait autour de lui des guerriers intrépides, continue Abbon, mais rarement leur nombre s'élevait à plus de deux cents, tandis que les barbares étaient plus de quarante mille, et pouvaient à chaque instant remplacer par des troupes fraîches leurs bataillons épuisés. Il en fut ainsi le jour de ce combat mémorable. La première escouade des Normands se réfugia dans les barques qui couvraient le fleuve. Les Danoises accueillaient par des injures leurs époux blessés et vaincus. Pleurant et s'arrachant les cheveux : D'où viens-tu? s'écriaient-elles. On dirait que tu sors d'une fournaise ardente. Lâches, vous manquez de cœur; vous n'êtes pas dignes de la victoire! — Cependant de nouvelles troupes cernaient la tour; elles finirent par y pratique une large brèche, ouverture béante, à l'entrée de laquelle Eudes,

1 *His micuit præstans Ebolus, mavortius abbas*
Ni cupidus nimium, lascivus, et omnibus aptus;
Nam pulchre nituit studiis quæ gramma ministrat.
(Abb. Lib II, vers 487-9.)

Ebol, Ragenarius et leurs vaillants compagnons se placèrent comme un rempart vivant. L'ennemi voyait ces héros couverts de leurs armures étincelantes, portant fièrement l'aigrette qui dominait leur casque. Il n'osa les ataquer de vive force. Des montagnes de bois empilé furent entassées aux portes, les Normands y mirent le feu, une noire fumée enveloppa d'un nuage épais la tour et ses défenseurs. Il en fut ainsi pendant une heure entière, cette heure parut un siècle aux Parisiens qui du haut des murailles contemplaient cet horrible spectacle. Enfin le Seigneur eut pitié de nous; le vent changea de direction; les tourbillons de fumée et de flammes se retournèrent contre les Normands qui s'enfuirent laissant trois cents morts sur la place[1] » (27 novembre 885).

Camp retranché des Normands à Saint-Germain des Prés. Courses dévastatrices. Les hélépoles. Victoire des assiégés le 2 février 886.

46. Les pirates étaient déjà fatigués de ces quelques jours de combats stériles. Une guerre qui ne leur produisait pas immédiatement l'occasion du pillage répugnait à leurs instincts cupides. Les assauts furent provisoirement abandonnés, et les Normands, pour se mettre à l'abri des rigueurs de l'hiver, dressèrent leurs tentes autour de l'église Saint-Germain-le-Rond (c'est le nom qu'on donnait alors à Saint-Germain-des-Prés), ils retranchèrent ce camp improvisé par des palissades et un mur de terre et de pierres sèches. Une partie d'entre eux y demeura pour préparer des machines de guerre, sortes d'hélépoles, qui devaient être plus tard dirigées contre la tour. Les autres se dispersèrent en bandes dévastatrices et allèrent piller les campagnes voisines. « Les cavaliers danois, dit Abbon, parcoururent en furieux les monts et les champs, les bois, les plaines, les riches *villas* et les humbles chaumières. Ils massacrèrent hommes, femmes, vieillards, le fils à côté du père, l'enfant sur le sein de sa mère. Le serf rendu à la liberté se joignait à eux; les nobles étaient réduits en servitude. Ils faisaient du seigneur un valet et du valet un seigneur. Mais la plupart du temps, serfs et seigneurs, laboureurs et vignerons, ils égorgeaient tout et arrachaient même les planta

[1] Abbo. Lib. I, vers. 110-179.

tions du sol dévasté. Les petits, humbles vallées, les grands, Alpes naguère si orgueilleuses, fuyaient également devant le glaive impitoyable et cherchaient un refuge dans les profondeurs les plus écartées des forêts. Maîtres du butin abandonné, les Danois, chargé des dépouilles, rapportèrent sur leurs navires et y entassèrent les trésors des opulentes contrées qui s'étendent des bords de la Seine à ceux de la Loire[1]. » Toutefois, comme le fait ensuite remarquer Abbon, si les pirates pouvaient impunément dévaster les campagnes sans défense, il ne leur fut pas possible d'entamer les villes fortifiées. A l'exemple de Paris, les cités de Chartres et du Mans se défendirent contre toutes les attaques des envahisseurs. Le duc de France, Hugues l'Abbé, oncle du jeune comte de Paris, dirigeait en personne la résistance. Ses vassaux le secondèrent de tout leur pouvoir et il eut la joie de conserver intactes toutes ses forteresses. Sa mort survenue quelques mois après laissa Eudes héritier de ses vastes domaines. Cependant les Danois restés sous les murs de Paris achevaient leurs monstrueuses machines. C'étaient trois tours roulantes construites avec des madriers de chêne, et portées sur seize roues. Au sommet de chacune d'elles était placé un énorme bélier recouvert par une toiture solide, pouvant abriter soixante hommes d'armes. Deux Normands, inventeurs de ces formidables engins, avaient présidé à tout le travail. Vers la fin de janvier 886, comme ils terminaient la troisième, les assiégés établirent une puissante baliste (*phalarica*) sur la citadelle septentrionale et en dirigèrent si adroitement le tir que le premier coup alla frapper les deux ingénieurs Normands qui « reçurent ainsi les premiers de tous, dit Abbon, la mort qu'ils nous avaient préparée. » Cet incident exaspéra la rage des hommes du Nord. Un assaut général fut résolu pour le lendemain. Leur armée fut divisée en trois corps, dont le plus nombreux devaient attaquer la citadelle, pendant que les deux autres, montés sur des barques, devait attaquer, l'un le Grand-Pont, l'autre les remparts mêmes de la ville. Le chroni-

[1] *Ibid*,, vers. 175-205.

queur poëte a merveilleusement décrit cette triple attaque. « Au lever du soleil, dit-il, les Normands s'avancèrent protégés par des milliers de tentes ambulantes couvertes de peaux épaisses, tenues en main pas quatre perches manœuvrées par les assail lants eux-mêmes et pouvant abriter chacune trois ou quatre guerriers. Jamais on ne reverra une telle masse noire serpentant dans toutes les directions au pied de la citadelle ; c'était comme une vaste tortue de boucliers, une sorte de ciel factice au-dessus duquel les Normands lancent une grêle de flèches, de pierres, de javelots en telle quantité que le jour en était obscurci. En même temps les barques chargées d'ennemis entouraient la ville et attaquaient le Grand-Pont. Les cloches de toutes les églises mêlaient leur tocsin lugubre, au son des trompettes militaires et au bruit des catapultes qui lançaient par milliers des balles de plomb, des quartiers de rochers sur les remparts, les ponts et les tours. La citadelle tremblait sous les décharges incessantes, l'eau de la Seine était rougie par des flots de sang ; une généreuse ardeur transformait tous les citoyens en héros. Mais aux premiers rangs des braves se distinguait le pontife Gozlin, Ebol, son neveu; puis les guerriers Eudes, Robert, Ragenarius, Utton, Erilang ; tous cinq étaient comtes, mais Eudes fut comme toujours le plus vaillant; chacun de ses javelots abattait un Danois. Toute cette journée s'écoula dans cette lutte gigantesque. Vers la dernière heure, nos guerriers parurent faiblir, dit Abbon, mais le Dieu tout-puissant ranima leurs forces épuisées ; il firent un effort suprême et repoussèrent les Normands qui s'enfuirent en désordre vers leur camp de Saint-Germain-le-Rond[1]. » L'attaque recommença le lendemain mais avec un caractère plus sauvage. Les pirates essayèrent de combler les fossés profonds qui entouraient la citadelle. Se formant donc en une immense tortue sous les « mantelets » dont ils avaient déjà fait usage la veille, ils entassèrent dans les tranchées des fascines, des pierres, de la terre, des branches d'arbres, du chaume, du foin, tout ce qu'ils purent

[1] Abb. Lib I, vers. 205-290.

transporter; « les ceps et les troncs de vigne, dit Abbon, les jeunes arbrisseaux coupés dans la plaine; enfin ils amènent des troupeaux de bœufs et de génisses, les égorgent et jettent les cadavres pêle-mêle dans le gouffre. La chair de ces animaux ne suffisant pas à combler le fossé, ils amènent les nombreux captifs qu'ils retenaient dans leurs fers. Hélas! s'écrie Abbon, ils les tuèrent tous et jetèrent les corps des malheureux chrétiens dans la tranchée béante. A ce spectacle l'évêque Gozlin versa un torrent de larmes. Sainte mère du Rédempteur, s'écria-t-il, vous qui avez enfanté le Dieu sauveur du monde, prenez pitié de nous. Etoile de la mer, reine de la terre et des cieux, entendez le cri de nos cœurs, et la voix de nos larmes. Voyez ces impies, ces barbares, dans leur atroce et froide cruauté massacrer des captifs. Punissez-les et sauvez-nous. » La prière du pieux pontife devait être exaucée. Abbon devance ici l'événement et dans le transport de sa reconnaissance, il fait entendre avant la fin des combats l'hymne triomphal. « Notre cité est consacrée à la puissante Marie; si nous vivons aujourd'hui en paix, c'est à Marie que nous le devons. Jamais nos voix ne suffiront à lui rendre de dignes actions de grâces : si retentissants que soient nos cantiques de louanges, ils resteront au-dessous de tant de bienfaits. Salut, aimable mère du Seigneur, reine des cieux, notre protectrice, vous êtes la souveraine du monde. Vous avez daigné arracher le peuple de Lutèce aux mains des farouches Danois et à leur glaive formidable. Sauver Lutèce, vous le pouviez facilement vous qui avez donné au monde entier un Sauveur. Mère du Verbe, Fille du Tout-Puissant, ne cessez désormais d'avoir un regard de tendresse maternelle pour un peuple qui se fera toujours gloire de vous servir[1]. » La solennelle invocation faite à Notre-Dame par l'évêque de Paris ramena le courage des guerriers chrétiens; ils déployèrent tant de bravoure et d'énergie que les Normands furent contraints de s'éloigner des tranchées. L'attaque se renouvela le lendemain. Les trois tours roulantes furent approchées de la citadelle, les

[1] Abbon. Lib. I, vers. 291-352.

assiégés avaient préparé pour repousser leur choc, de longues poutres munies à leur extrémité d'une armature de fer et manœuvrées par des catapultes. Chaque coup perçait les lourdes machines des Danois. Cependant un système de mangonneaux disposés sur toute la circonférence de la forteresse lançait d'énormes pierres qui allaient écraser les barbares abrités sous leur tortue de boucliers. Furieux de cet échec, les Normands eurent recours à un nouveau stratagème qui faillit changer soudain leur défaite en victoire. « Ils choisirent, dit Abbon, parmi leurs navires de taille moyenne, trois barques assez élevées pour supporter une lourde charge, assez maniables pour être remorquées facilement ils les remplirent de bois sec, de fagots et de broussailles auxquels ils mirent le feu. Les trois brûlots furent traînés avec des câbles le long de la rive orientale et postés l'un au pied de la citadelle, les deux autres sous les piles du Grand-Pont. Des tourbillons de flammes s'échappaient de cette forêt embrasée; l'eau disparaissait sous le feu, le fleuve semblait desséché. Un nuage noir et embrasé couvrait le ciel et portait partout l'incendie. Une épouvantable clameur retentit dans la cité, elle se mêle aux cris poussés par les défenseurs de la citadelle et par ceux des remparts. Que de larmes coulèrent alors des yeux des chrétiens. La verte jeunesse et les vieillards blanchis par les ans confondaient leur douleur dans les mêmes gémissements ; les femmes, les mères, les cheveux épars, se frappaient la poitrine et se déchiraient le visage tout inondé de larmes. Tout à coup un mouvement se produit parmi la foule éplorée. « Grand saint Germain, notre protecteur et notre père, ayez pitié de vos malheureux enfants. » Saint Germain, autrefois évêque de Paris, n'avait jamais cessé de protéger du haut du ciel le peuple qu'il avait par ses leçons et par ses exemples dirigé dans la voie du Christ. Avant le siége, ses ossements sacrés avaient été transférés dans l'intérieur de la ville et déposés dans l'église de Saint-Étienne. Quand la pensée de recourir à l'intercession de saint Germain se fut produite spontanément au sein de la foule, elle détermina une vaste explosion de confiance et de foi. Les guerriers chrétiens du haut de la citadelle et sur toute l'enceinte

des murailles redisaient avec transport cette prière : Bienheureux Germain, secourez vos serviteurs. Ces cris répétés par toutes les voix furent repercutés par tous les échos, retentirent le long du fleuve et dans la plaine immense; on eût dit que le ciel même en ètait ébranlé. La foule immense, les épouses et les mères, les enfants et les vieillards courent se prosterner devant les reliques de leur céleste patron. Les barbares insultent à cet acte de foi de tout un peuple ; ils couvrent de blasphèmes le nom sacré de Dieu et de ses saints ; dans leur joie sauvage ils entrechoquent leurs boucliers en signe de triomphe. Mais le Dieu Tout-Puissant nous protégeait, reprend Abbon. Il se laissa fléchir par les prières de notre saint intercesseur. Vous-même, illustre Germain, vous vintes secourir votre peuple humilié. On vit tout à coup les vaisseaux enflammés se heurter contre les massifs de pierre qui soutenaient le pont. A cette vue le peuple fidèle descend sur le môle, éteint les feux ennemis et coule à fond les navires incendiaires. Les Normands abandonnent le combat, laissant entre nos mains deux béliers que le temps ne leur avait pas permis d'emmener assez vite, quand le roi Sigefried fit donner aux Danois le signal de la retraite. « Ce jour de triomphe, ajoute le chroniqueur poëte, était précisément le 2 février, fête de la Purification de la Sainte-Vierge. En ce jour Notre-Dame sauva une seconde fois son peuple de Paris [1]. »

Désastre du 6 Février. Débordement de la Seine. Rupture du petit pont. Incendie de la petite tour.

47. Le 6 février 886, une crue subite de la Seine emporta durant la nuit le petit pont. La tour de la rive méridionale se trouva ainsi isolée de toute communication. Jusque là, les Normands ne l'avaient point encore attaquée, sans doute parce que la tour du Nord avec laquelle le pont la faisait communiquer la protégeait contre une attaque directe. « L'évêque Gozlin, disent les annales de Saint-Waast, fut aussitôt informé de l'accident. Il choisit, la nuit même, des hommes nobles et courageux d'entre ses fidèles pour aller garder la tour et protéger la réparation du pont qu'on espérait pouvoir terminer avant le jour. Mais les Normands ne

[1] Abbon. Lib I, vers. 353-437.

leur en laissèrent pas la possibilité. Ils s'élancèrent sur leurs barques, traversèrent le fleuve et investirent la tour avant qu'elle ait pu recevoir les nouveaux défenseurs envoyés par l'évêque[1]. » — « Au lever de l'aurore, reprend Abbon, toute la ville du haut des remparts assista à un spectacle affreux. La malheureuse tour, cernée par une nuée épaisse d'ennemis, tremblait sous le choc des béliers et disparaissait par moments sous une grêle de pierres, de javelots et de flèches. Vainement les clairons appelaient aux armes les vaillants guerriers, ceux-ci ne pouvaient que pleurer de loin sur le sort de leurs frères, sans pouvoir leur porter secours. Les Normands poussèrent un cri de victoire tel que le sol en trembla. Les défenseurs de la tour étaient douze seulement, douze qui ne tremblèrent jamais devant l'épée des Danois. Voici le nom de ces héros : Ermenfred, Erivée, Eriland, Odoacre, Ervée, Arnold, Solius, Gozbert, Uvido, Ardrad, Eimard et Goswin. Ils devaient mourir, mais auparavant ils tuèrent trente barbares. Les Normands ne pouvant les vaincre et n'osant plus affronter leurs coups, amoncelèrent aux portes de la tour des matières combustibles et y mirent le feu. Les guerriers mettent alors en liberté leurs faucons, laissent envoler ces nobles oiseaux et cherchent à éteindre l'incendie, mais les vases pour puiser l'eau leur manquaient; la dernière amphore de verre restée en leurs mains éclata et ses débris allèrent se perdre dans le brasier ardent. Les flammes s'élancent par dessus la tour, atteignent la charpente de la toiture et partout sont maîtresses. Le feu était vainqueur, non les Normands. Les douze braves abandonnèrent la forteresse embrasée et se replièrent à l'extrémité des ruines du pont. Là, ils continuèrent le combat, combat terrible et le soutinrent jusqu'au soir, malgré les nuées de javelots, de pierres et de flèches incessamment lancés par les Danois. A moment où le soleil allait disparaître à l'horizon les Normands eurent recours à une horrible perfidie. Ils crièrent aux douze chrétiens : Vous

[1] Ces détails très-nets et très-précis dans la chronique Saint-Waast (D. Bouquet, tom. VIII, p. 84) sont exprimés par Abbon d'une manière si laconique qu'ils en deviennent presque inintelligibles.

êtes vaillants entre tous. Rendez-vous, votre vie est assurée. Hélas, cette parole n'était qu'un mensonge. Les vaillants abaissèrent leurs épées et les rendirent à l'ennemi. Ils comptaient sur la foi jurée, ils espéraient racheter plus tard leur liberté par une opulente rançon. Les Normands les accueillirent sur la rive du fleuve, les désarmèrent et leur tranchèrent la tête. Quand ce fut le tour d'Erivée, qui restait le dernier des douze, les païens, à sa beauté, à la noblesse de sa démarche et à son port majestueux, le prirent pour un roi. Ils voulaient le garder pour en tirer comme rançon des trésors. Mais lui, à la vue de ses chers compagnons lâchement égorgés, et dans la douleur que lui inspiraient les désastres de la patrie, bondit comme un lion furieux et ne pouvant rompre les liens qui le garottaient, d'une voix retentissante comme le tonnerre, il s'écria : Lâches, voici ma tête, faites-là tomber. Jamais vous n'aurez de moi un denier de rançon. Quand ceux-ci sont morts, croyez-vous que je consentirai à vivre. Non, ma mort du moins frustrera votre avidité d'un espoir sordide. Il tomba percé de coups, mais son martyre se prolongea des heures encore et il ne mourut que le lendemain [1]. » Durant la nuit, le pont fut réparé, la dernière tour roulante des Normands fut incendiée et ils expièrent ainsi leur cruauté farouche et leur barbare manque de foi.

Dévastations des Normands en Neustrie et dans les provinces de la Loire.

48. Contraints pour se ravitailler de renouveler fréquemment leurs excursions déprédatrices, ils se divisèrent encore une fois en deux corps dont l'un resta sous les murs de Paris et l'autre se dirigea dans les campagnes des rives de la Loire. « En voyant s'éloigner la colonne d'expédition, le belliqueux abbé Ebol crut à une retraite générale de l'ennemi. Il s'élança de la citadelle, suivi d'une poignée de braves, pénétra dans le camp et ordonna de mettre le feu aux tentes. Mais bientôt sa troupe et lui se virent enveloppés d'un essaim de Danois frémissants, qui pensaient les accabler sous le nombre. Ebol et ses compagnons écartent les plus hardis, font reculer les autres et se retirent fièrement sans

[1] Abb. Lib. I, vers. 505-5 8.

avoir reçu une blessure. Si le vaillant avait eu ce jour-là cinq cents hommes pareils à lui, il emportait le camp, et ne laissait pas un seul Danois en vie [1]. » Ces escarmouches se renouvelaient chaque jour, mais « Paris, dit encore Abbon, restait debout au milieu des terribles assaillants qui creusaient le sol sous ses murailles, inaccessible à la peur et se riant de tous les traits des païens. » Cependant une telle situation ne pouvait se prolonger, sans amener dans la ville assiégée, la famine, cet auxiliaire inexorable sur lequel dès le premier jour avait compté Sigefried. La Neustrie fournissait au contraire des approvisionnements sans cesse renouvelés au camp ennemi. « O Neustrie, la plus noble contrée de l'univers ! s'écrie Abbon dans une éloquente prosopopée, mère féconde de tant de héros et de rois, dis-moi, je t'en conjure, les désastres que t'infligèrent les Danois; de combien de troupeaux ils tarirent les mamelles, quand ils dévastèrent ton sol jadis si opulent. O mon fils, qui pourrait énumérer les pertes que je subis alors? Quand toutes les voix ensemble se réuniraient en une seule lamentation, elles n'égaleraient pas mes douleurs. Chevaux, brebis, taureaux et génisses, porcs engraissés, ils m'ont tout pris. Les rives du fleuve retentissaient du bêlement des agneaux enlevés à leurs mères; mes verdoyants pâturages, mes grasses vallées répétaient le lugubre mugissement des bœufs qui leur furent ravis; dans les profondeurs des forêts on entendit les rauques clameurs des cerfs aux abois et les derniers râles du sanglier percé de coups. Ils m'ont pris tout cela, tu le sais, mon fils, et je te le répète encore. Et moi, reprend le poëte, je les ai vus aussi de mes yeux ; debout sur les remparts de la ville, je contemplais ces longues files de troupeaux dont le regard ne voyait pas la fin. Toute la plaine en était couverte, et le monastère de Saint-Germain, ce palais de la prière, fut longtemps converti par le Normand farouche en une étable de bœufs. Tels furent mes désastres, répond la Neustrie, connais également mes succès. Les Danois comptaient s'emparer de toutes mes villes

[1] *Ibid.*, 600-617.

fortes; mais, avec l'aide de Dieu, ils échouèrent. Quinze cents de leurs guerriers succombèrent en un seul jour sous les remparts de Chartres; il en fut de même dans la cité du Mans et dans toutes les forteresses que ces ennemis du nom chrétien osèrent attaquer [1]. »

Arrivée et retraite soudaine du duc saxon Henri. Négociations de l'évêque Gozlin avec Sigefried. Départ des Danois.

49. Tout l'Occident suivait avec émotion les péripéties du duel engagé sous les murs de Paris entre la civilisation chrétienne et le paganisme barbare. Le pape Etienne VI écrivait à l'archevêque de Reims « qu'il ne cessait de prier Dieu, par l'intercession des princes des Apôtres pour la délivrance du peuple chrétien des Gaules [2]. » Toute l'Italie, menacée elle-même par les Sarrasins que le duc Wido de Spolète combattait énergiquement, faisait des vœux pour le triomphe des assiégés de Lutèce. Leur défaite eut livré la France à la barbarie du Nord; à travers les Alpes, les pirates Normands et Danois auraient bientôt donné la main aux corsaires de l'Islam pour l'asservissement de l'Europe entière. Seul, l'empereur Charles le Gros, engourdi dans sa lâche indolence, restait indifférent à tant de périls. L'évêque de Paris, désespérant de trouver de ce côté le moindre secours, s'adressa au duc austrasien Henri, qui commandait les Marches saxonnes, pour le supplier, disent les annales de Saint-Waast, de prendre en main la cause de la chrétienté, ainsi abandonnée par son défenseur officiel. Le comte Herkenger, chargé de cette mission, quitta Paris vers la fin de février, parvint heureusement au terme de son voyage et trouva le duc dans les dispositions les plus favorables. Dès les premiers jours de mars, Henri à la tête de ses vassaux, se dirigea sur Paris. La nouvelle de son approche, dit Abbon, nous rendit la vie, mais, hélas! il n'apportait la mort que pour un petit nombre de barbares. Il tomba sur leur camp par une nuit obscure, et y commença le massacre. Eveillée par les cris qui retentissaient dans la plaine, la ville entière courut aux remparts, acclamant l'arrivée de ses défenseurs. Les Danois tombaient sous le fer des soldats chrétiens. Mais au lieu de con-

[1] Abb. Lib. I, vers. 615-660 et ultim.

[2] Cf. n° 37 de ce présent chapitre.

tinuer une attaque si heureusement commencée, dont le résultat eût été une victoire décisive, le duc ne fit que traverser le camp ennemi pour se diriger vers les portes de la citadelle, qui s'ouvrirent pour le recevoir, lui et son armée. Les Normands, remis de leur première terreur, se rallièrent et vinrent en masse combattre au pied de la citadelle. Ils furent repoussés et l'armée de secours put entrer dans la ville [1]. » Quelques jours après, sans que ni les divers chroniqueurs, ni le poëte Abbon nous en apprennent le motif, le duc abandonna la cité qu'il était venu défendre et reprit le chemin de ses États. « L'évêque Gozlin, toujours préoccupé du salut de son peuple, disent les annales de Saint-Waast, entreprit alors de détacher le roi danois Sigefried de son alliance avec les Normands et de le déterminer à prix d'or à se retirer avec ses troupes [2]. » Ce fut le comte Eudes qui se chargea de la négociation; il la conduisit avec autant d'énergie que d'habileté. « Un jour, dit Abbon, Eudes conférait en avant du fossé de la citadelle avec Sigefried. Le comte ne s'était point fait accompagner. Tout à coup les Normands se précipitèrent sur lui, cherchant à se saisir de sa personne et à le faire prisonnier. Mais le comte, appuyé sur sa longue javeline, franchit le fossé d'un bond rapide et se retournant, il s'arrêta sur le bord opposé pour faire face à l'ennemi, et combattre, selon sa coutume, en héros. Nos guerriers s'élancèrent pour soutenir leur seigneur; la lutte devint générale et les Normands furent encore une fois vaincus. Sigefried leur dit alors : Ne vous obstinez pas davantage à un siége inutile. Abandonnez une place que vous ne prendrez jamais [3]. » Le roi danois avait en effet pour sa part accepté les propositions de l'évêque et du comte de Paris. Moyennant une soulte de soixante livres pesant d'argent pur, il avait promis de s'éloigner avec ses guerriers et de regagner l'embouchure de la Seine pour courir sur l'Océan à d'autres aventures. Mais ni les Normands, ni les Danois eux-mêmes ne voulaient y consentir. « Vous voulez pren-

[1] Abb. Lib. II, vers. 1-22.
[2] D. Bouquet, t. VIII, p. 84.
[3] Abb. Lib. II, vers. 23-34.

dre la ville, leur dit Sigefried. Allez, donnez l'assaut, renversez la citadelle, escaladez les murailles, je veux être témoin de vos exploits. J'attends ici le spectacle de votre triomphe. — Il se tint en effet immobile à son poste d'observation, pendant que Normands et Danois franchissaient sur leurs barques les deux bras de la Seine et entouraient les remparts de la cité. Mais, dit Abbon, les nôtres firent une sortie générale et rejetèrent les assaillants dans le fleuve. Deux chefs barbares et une multitude d'autres ennemis laissèrent leurs cadavres sanglants au pied de nos murs, sans compter ceux que la Seine engloutit dans ses flots. Sigefried accueillit les vaincus, à leur retour, par d'amères ironies. Quoi ! leur disait-il, je vous croyais occupés à mesurer dans l'intérieur de Lutèce, les riches maisons que vous allez habiter. — Puis se tournant vers les siens : « Partons, reprit-il, le temps est proche où nous pourrons nous applaudir d'avoir quitté ces lieux. Les Danois, redevenus dociles, s'embarquèrent à sa suite sur leurs navires et s'éloignèrent joyeux. Plus obstinés, les Normands demeurèrent sous leurs tentes [1]. »

Mort de l'évêque Gozlin, Apparitions surnaturelles de Saint-Germain de Paris.

50. Un deuil immense succéda dans la ville assiégée à ces heureux événements. « Qui pourrait sans fondre en larmes écouter le récit qui va suivre, s'écrie le chroniqueur poëte ? Que la terre et les cieux, les fleuves et les mers retentissent de lamentations ! Gozlin, le pontife du Seigneur, notre très-doux héros, émigra de cette vie pour le ciel. Il avait été pour nous la tour inexpugnable, le bouclier protecteur, l'épée invincible, l'arc des forts, la flèche des vaillants. Que de torrents de larmes furent versées alors. La douleur, la consternation brisaient tous les courages. En même temps le prince abbé Hugues mourait à Orléans, et son corps inanimé était rapporté à son abbaye de Saint-Germain d'Auxerre pour y recevoir la sépulture des héros et des saints. Enfin, un troisième coup de la mort enleva à la France éplorée l'illustre pontife de Sens, Evrard, le défenseur et le père de sa province. Ce triple deuil fut pour nos ennemis l'occasion d'insulter à nos

[1] *Ibid.*, vers. 40-65.

malheurs. Pendant toute une nuit, ils se livrèrent aux transports de la danse et de l'ivresse. Mais soudain, et ce sont eux-mêmes qui l'ont affirmé, leurs sentinelles virent paraître dans l'obscurité du ciel une lumière étincelante, et dans cette auréole surnaturelle ils aperçurent distinctement la figure du bienheureux Germain, tenant à la main un flambeau et faisant le tour des remparts comme pour les placer sous sa toute-puissante sauvegarde [1]. » Cette apparition eut lieu la veille même de la fête du glorieux protecteur de Paris (28 mai 886). D'autres manifestations de ce genre se produisirent au sein même de la ville assiégée. « Un de nos concitoyens, dit Abbon, vit le bienheureux Germain, accompagné de saint Marcel et de saint Clodoald (saint Cloud). Ces deux derniers priaient le grand pontife de bénir la cité. Germain, cédant à leurs instances, fit avec eux le tour des murailles en les aspergeant d'eau bénite, puis, s'approchant du pieux fidèle, il se nomma, promettant de sauver Lutèce, et comme gage de sa parole, il laissa sur le paroi de la maison l'empreinte miraculeuse de ses traits. Un noble guerrier, atteint d'une maladie mortelle, se désespérait à la pensée qu'il ne pourrait plus défendre sa patrie et qu'il allait peut-être avant d'expirer voir les Normands vainqueurs. Une nuit, durant son sommeil, il lui semblait que la cité venait d'être abandonnée par ses habitants, et lui-même faisait des efforts pour s'enfuir. Soudain un pontife rayonnant de gloire lui apparut et lui dit d'une voix pleine de douceur et de majesté: Que crains-tu ? lève-toi et va te joindre à ces nombreux guerriers qui s'arment pour le combat. — En effet, les remparts lui apparurent couverts d'une foule de braves aux casques étincelants. Il lui sembla qu'il se levait, plein de jeunesse et de vigueur, pour aller prendre rang parmi eux, cependant la voix s'élevant comme un tonnerre, lui disait : Tels sont les défenseurs de la ville, et moi je suis Germain, autrefois son évêque. Cesse de craindre, les barbares ne la dévoreront pas. A ces mots, le malade s'éveilla, il était complétement guéri, et c'est lui-même, ajoute Abbon, qui m'a

[1] Abb. Lib. II, vers. 67 83.

raconté tous les détails de ce prodige [1]. Un autre fait eut un retentissement plus grand encore. « Un jour, continue le chroniqueur, les guerriers voulurent porter processionnellement les reliques de saint Germain autour des remparts. Toute la ville prit part à la pieuse cérémonie et suivait en récitant les prières et les psaumes. Soudain, une pierre lancée par les assiégeants atteignit l'un des porteurs nommé Gozbert, et le frappa mortellement. Or, Gozbert se releva aussitôt complétement guéri de sa blessure, et nous vîmes du haut des remparts le Normand qui de sa fronde avait lancé la pierre homicide s'affaisser sur lui-même et tomber mort sur la place [2]. »

Attitude des historiens modernes en face du miracle.

51. Le lecteur nous permettra d'ouvrir ici une très-courte parenthèse. Aucun de nos historiens modernes n'a osé relever ces faits surnaturels du récit contemporain. « Le détail de ce siége, dit Fleury, fut incontinent après décrit en vers latins par Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, qui y avait été présent, mais la rudesse de son style le rend très-difficile à entendre. Il y attribue la délivrance de Paris aux Saints ses protecteurs, entre autres sainte Geneviève et saint Germain. » M. Rohrbacher se borne à reproduire cette brève allusion sans y changer un mot [3]. On conçoit que M. Henry Martin [4] n'ait pas jugé à propos d'être plus explicite. Il indique cependant le phénomène, tandis que M. Duruy ne le laisse même pas soupçonner [5]. La Providence de Dieu a permis que cette ingratitude inexcusable chez un peuple qui se prétendait le premier peuple chrétien, fut de nos jours cruelle-

[1] *Ibid.*, 119-145

[2] *Ibid.*, 146-153.

[3] Rohrbacher. *Hist. univ. de l'Égl. cath.*, tom. XII, p. 387-388. — Fleury. *Hist. ecclés.*, liv. XLIII. M. Rohrbacher copie mot à mot le récit du siége de Paris par les Normands, tel que Fleury l'avait donné en cinquante lignes.

[4] Henry Martin. *Histoire de France*, tom. II, p. 650. Voici ses paroles : « Une nuit que les sentinelles harassées s'étaient endormies sur leurs armes, saint Germain était venu, disait-on, veiller sur les remparts avec des légions d'anges. Les Parisiens, exaltés par leur confiance dans le secours surnaturel du saint évêque et de sainte Geneviève, firent des prodiges de valeur. » Cette phrase fantastique dénature sans doute le récit d'Abbon ; mais du moins elle peut provoquer chez le lecteur la curiosité de recourir à la source originale.

[5] Duruy. *Histoire de France*, tom. I, p. 192.

ment vengée. Paris s'est vu de nouveau assiégé par les hommes du Nord, et l'Europe a pu comprendre que les nations athées sont vouées d'avance à la défaite, à l'ignominie et à la décadence. Les saints, nos aïeux, défendaient jadis la France chrétienne ; ils la protégeraient encore si elle ne s'obstinait à se replonger dans le paganisme pratique, plus irrémédiable que celui des Normands du IXe siècle. Vous croyez donc à ces miracles, racontés par Abbon? demandera peut-être le lecteur. — Croyez-vous à la résistance de Paris durant près de deux ans? répondrons-nous à notre tour. Croyez-vous à la délivrance définitive de la ville assiégée? Croyez-vous que les hommes du IXe siècle ne souffraient pas de la faim comme ceux du XIXe? Eh bien! ceux du IXe siècle furent vainqueurs, ceux du XIXe furent vaincus. Les premiers savaient souffrir pour Dieu, mourir pour Dieu, vaincre avec Dieu sans se révolter jamais. Ils avaient une foi, une foi religieuse, cette foi qui transporte les montagnes et transforme en héros les hommes les plus timides. Où est au XIXe siècle la foi religieuse, la foi sociale, la foi virile, héroïque, au sein de notre malheureuse France? Les païens n'admettaient pas la possibilité d'un peuple sans dieux. Aujourd'hui on se fait gloire en France de ne pas croire en Dieu, ce n'est pas assez, d'outrager le Dieu auquel on ne croit pas. Et l'on s'étonne de n'avoir plus qu'un peuple dégénéré, prêt à tous les crimes et apte à toutes les servitudes! Nous en sommes donc arrivés à cette heure solennelle où nous ne pourrons nous relever qu'en reprenant pieusement les traces de nos pères. Voilà pourquoi on peut considérer comme un crime de lèse-nation chez les écrivains modernes le silence de parti-pris, ou le détestable respect humain qui force les uns ou les autres à supprimer dans notre histoire nationale tout ce qui est profondément vital, c'est-à-dire l'intervention de Dieu et de ses saints. En dehors même de ces grandes vues sociales, et si l'on veut se restreindre uniquement à l'exactitude historique, à la couleur locale, suivant l'expression en vogue, comment se permettre de couper en deux les monuments, et de n'en présenter qu'une moitié? Ou n'écrivez pas l'histoire, ou donnez la telle qu'elle est. La physio-

nomie d'une époque n'est vraie qu'autant qu'elle est complète; la scinder, c'est la travestir, et au lieu d'un portrait, il ne vous reste entre les mains qu'une caricature.

Ambassade du comte Eudes à Charles le Gros. Mort du duc saxon Henry. Dernier assaut général.

52. « Cependant, continue Abbon, l'héroique Lutèce connut un fléau plus terrible que le glaive des Normands. La peste fit invasion dans nos murs; l'entassement des cadavres, à la suite des combats quotidiens, formait un foyer de contagion et empoisonnait l'air. Le nombre des morts croissait et nous n'avions plus de terre pour leur donner la sépulture. Aux victimes de la peste venaient s'ajouter celles qui succombaient glorieusement dans les batailles qu'il fallait chaque jour et chaque nuit soutenir contre les assiégeants. Le comte Eudes, notre futur roi, accepta la mission d'aller en personne trouver l'empereur des Francs et le supplier de nous secourir. Il trompa la vigilance des Normands, et partit sur un coursier rapide, laissant la direction militaire au vaillant abbé Ébol, qui se surpassa lui-même en ces tristes jours par des exploits immortels. L'absence d'Eudes ne fut pas longue. Il obtint de l'empereur la promesse d'un prompt secours. Le duc Henry reçut ordre de se mettre immédiatement en marche avec l'avant-garde de l'armée impériale. Charles le Gros devait le suivre avec tous les guerriers germains. Eudes prit les devants à la tête de trois escadrons. Par une matinée du mois de juillet (886), continue Abbon, nous le revîmes ce héros, sur la cime du mont de Mars (Montmartre). Son casque étincelait aux feux du soleil levant. Des acclamations de joie saluent sur nos remparts ce retour tant souhaité; mais les Normands traversent la Seine et viennent se ranger en bataille sur la rive gauche pour interdire au héros l'accès du pont et de la citadelle[1]. » L'intention du comte n'était pas d'introduire son escorte dans la ville assiégée. Il voulait au contraire la renvoyer en toute hâte pour presser la marche du duc Henry et de l'empereur Charles. Sans doute l'abbé Ebol était informé de ce dessein. « Il se tenait prêt, dit Abbon, à ouvrir au comte les portes de la citadelle. Eudes s'élança à cheval,

[1] Abb. Lib. II, vers. 163-202

seul, au milieu des barbares. Ce fut un spectacle palpitant d'émotion. Frappant d'estoc et de taille, le héros se frayait une trouée sanglante, il bondissait sur un chemin qu'il jonchait de cadavres et rentra ainsi triomphant dans la forteresse. Les ennemis tournèrent leur rage impuissante contre l'escorte saxonne qui déjà s'éloignait au galop de ses courriers. Elle était commandée par le comte Adalelme, qui se laissa poursuivre l'espace de deux lieues, puis faisant volte-face il revint sur les Normands éparpillés en désordre au hasard de leur course, massacra tous ceux qu'il put atteindre, et refoula les autres jusque dans les barques qui les attendaient le long du fleuve. Il put ainsi porter au duc Henry la nouvelle d'une double victoire[1]. » C'était la seconde fois qu'Henry marchait au secours de la ville assiégée. Lors de sa première apparition, il avait cruellement trompé les espérances que son approche avait fait naître. Il ne devait pas être plus heureux. « Envoyé avec l'avant-garde de l'armée impériale sous les murs de Paris, disent les annales de Saint-Waast, le duc s'engagea imprudemment sur un terrain que les Normands avaient coupé par des tranchées profondes, véritables chausse-trappes, soigneusement dissimulées par des branchages recouverts de terre. Son cheval s'abattit dans une de ces fosses, et le duc entouré par les ennemis qui se tenaient en embuscade, fut percé de mille coups. Les soldats qui l'accompagnaient furent taillés en pièces. L'un d'eux, le comte Régnier, put cependant dérober à l'ennemi le cadavre de son malheureux chef, et il l'emporta sous une grêle de pierres et de flèches lancées par les frondeurs et les archers Normands[1]. » Cette mort est indiquée en termes fort laconiques par Abbon. « Henry, dont le nom fut tant de fois prononcé comme un gage de délivrance, dit-il, reçut la mort au moment où il se préparait à investir les retranchements ennemis. » « Le même jour, continue le chroniqueur poëte, le roi Normand, Sinric, expira sous nos yeux. Ce barbare avait juré que, dût-il établir son camp dans le lit desséché de la Seine, il

[1] D. Bouquet. Tom. VIII, 84.

n'abandonnerait point le siége de Paris. Il tint son serment, mais d'une toute autre manière. Avec cinquante hommes d'escorte, montés sur trois barques, il traversait le fleuve pour se porter à la rencontre du duc saxon. Les trois navires furent coulés à fond et le cadavre de Sinric prit possession du lit de la Seine[1]. » — « Or, continue Abbon, la chaleur était tellement grande que le fleuve en était presque desséché, et ne protégeait plus nos remparts. Les Normands profitèrent de cet incident pour tenter un assaut général. Ce fut le dernier, mais le plus effroyable de tous. A l'heure où les habitants prenaient leur premier repas, le clairon retentit dans toute la ville appelant la population au secours des remparts. Une nuée de flèches, de pierres, de balles de plomb tombait de toutes parts. Une pluie d'orage ne répand pas plus de grêle sur les campagnes. Dans cet immense péril, les reliques de la bienheureuse Geneviève furent portées sur les murailles, au premier rang de nos défenseurs. Là, par l'intercession de l'illustre Vierge, les nôtres eurent l'avantage et repoussèrent l'ennemi. La principale gloire du succès revint à un guerrier robuste, bien que d'une taille au-dessous de la moyenne. Il se nommait Gerbold. Avec cinq autres braves soldats il manœuvrait une catapulte, dont les coups furent si bien dirigés que pas un ne porta à faux ; chaque explosion faisait couler des flots de sang chez nos barbares ennemis. Sur un autre point des murailles on avait porté processionnellement le corps sacré du pontife Germain. La foule suivait pieusement les reliques vénérées, pendant que toutes les cloches de la ville semblaient porter au ciel l'écho de nos prières. Bienheureux Germain, disaient toutes les voix, l'heure est venue de secourir vos enfants en détresse. C'est fait de nous, si vous nous abandonnez. — Le cortége arriva ainsi jusqu'au lieu où la bataille était la plus furieuse. Un même cri s'échappa de toutes les poitrines : Saint Germain, ayez pitié de nous ! A l'instant, comme si le bienheureux pontife eut combattu en personne dans nos rangs, nous vîmes tomber blessés à mort ceux

[1] Abb. Lib. II, vers. 217-226.

des Normands qui portaient les étendards. Une foule d'ennemis mordent autour d'eux la poussière; la procession sacrée continua sa marche, partout sur sa route apportant la victoire et arriva ainsi jusqu'à la citadelle où se livrait un combat acharné. En contemplant de leurs yeux les reliques de leur patron céleste[1], nos guerriers se sentent ranimés par une ardeur invincible. Ils chargent l'ennemi, le forcent à quitter le pont et les remparts. La victoire était complète. Les païens essayèrent une revanche. Durant la nuit, ils préparèrent un bûcher immense, l'approchèrent des portes de la citadelle, et, au lever du jour, y mirent le feu. La flamme s'élançait rapide et ses tourbillons enveloppaient les créneaux, pendant qu'au pied de la forteresse les Normands rangés en bataille guettaient leur proie. Soudain les portes de la citadelle s'ouvrent béantes; les chrétiens, préférant une mort glorieuse à toute composition avec de perfides ennemis, s'élancent au combat, l'épée nue à la main. Nul ne resta dans la tour embrasée, sauf un des religieux du monastère de Saint-Germain, lequel soutenait dans ses bras et élevait au milieu des torrents de flammes une grande croix, image de protection et de salut. Je l'ai vu de mes yeux et je le raconte, » ajoute Abbon, que nous

[1] Voici comment M. Mourin résume, à l'usage des lecteurs du XIXe siècle, ce récit d'Abbon : « Ce qui ajoutait à l'acharnement de ces luttes, c'est qu'elles étaient à la fois nationales et religieuses. Francs et Danois, chrétiens et sectateurs d'Odin, se combattaient, irrités par une double passion. Si les Walkiries, divines messagères d'Odin, planaient sur les guerriers du Nord, prêtes à emporter dans le Walhalla les âmes héroïques, les patrons de Paris, sainte Geneviève et saint Germain descendaient aussi du ciel pour soutenir les cohortes parisiennes. Au dire d'Abbon qui, sans doute avait lu l'*Illiade* et se souvenait des divinités de l'Olympe mêlées sans cesse aux luttes des Troyens et des Grecs, saint Germain intervint souvent de sa personne avec des légions d'anges, garda les murailles tandis que les sentinelles harassées de fatigue succombaient au sommeil et se joignit aux soldats des comtes de Paris pour exterminer les mécréants. » *Les Comtes de Paris*, ouvrage couronné par l'académie française. Paris, in-8° Didier, 1872.) Un pareil langage se passe de commentaire. Les Walkiries, les Anges, Odin, saint Germain, les dieux de l'Olympe et sainte Geneviève, confondus pêle-mêle dans cet électisme sceptique, c'est là un de ces amalgames qui peuvent réjouir les admirateurs de Voltaire, mais qui arrachent des larmes à quiconque sait encore aimer son pays.

soupçonnerions volontiers d'avoir été non pas seulement le témoin, mais l'acteur de ce trait d'héroïsme. Son récit en effet est calculé avec une telle modestie qu'on est réduit à une simple conjecture. Voici les quatre vers rendus volontairement problématiques par l'humilité du moine poëte :

Nemo stetit super speculam, solus nisi sæpe
Jam Sancti famulus dicti, lignum crucis almæ
In flammas retinens; oculis hæc vidit et inquit :
Densus enim fumus nimium velaverat illam.

« Pendant que les guerriers ne songeaient qu'à disputer chèrement leur vie, il advint que par les portes ouvertes l'eau pénétra dans l'intérieur de la tour, éteignit les flammes, et les Normands trompés dans leur espoir s'enfuirent vaincus sous leurs tentes. La lutte était finie. La victoire fut donnée aux Chrétiens par la vertu de la sainte croix et par les mérites du bienheureux Germain dont la châsse fut reportée en triomphe à l'église du saint martyr Étienne, pendant que le peuple chantait avec des larmes de joie : *Te Deum laudamus, te Dominum confitemur* [1]. »

Intervention et lâcheté de Charles le Gros. Traité avec les Normands. Levée du siége de Paris. Ruine de Meaux.

53. L'empereur Charles le Gros était enfin arrivé avec son armée de secours. Il lui avait fallu trois mois pour l'amener de

[1] Abb. Lib. II, vers. 312. Il était difficile pour le chroniqueur poëte de faire entrer ces expressions liturgiques dans un vers hexamètre. Il tourna l'obstacle et rendit sa pensée dans les trois alexandrins suivants :

Quem revehunt ad basilicam Stephani quoque testis
Gaudentes populi, præcelsa « Te » reboantes
Voce « Deum te laudamus, Dominumque fatemur. »

En 1834, un professeur de rhétorique, M. Taranne, eut l'idée de traduire le poëme d'Abbon. C'était une excellente idée, très-patriotique, et l'imprimerie royale du temps se fit honneur à elle-même en mettant ses presses au service de l'auteur. Plût à Dieu qu'on ne les ait jamais employées qu'à des œuvres aussi nationales! Le professeur de rhétorique n'en commit pas moins ici un des plus hérétiques contre-sens qui aient jamais émaillé une prose officielle. Voici sa traduction : « Le peuple reporta le saint prélat Germain à la basilique du saint martyr Étienne avec des cris de joie et en répétant à voix haute : « Nous te louons comme un dieu, nous t'avouons comme notre maître! » (Taranne, profess. de rhétorique au collége Stanislas. *Le Siége de Paris par les Normands*, en 885 et 886, poëme d'Abbon avec la traduction en regard. Paris. Imprimé par autorisation du roi à l'imprimerie royale, 1834, in-8°.)

Metz à Quierzy-sur-Oise (septembre 886) et les Normands sous ses yeux incendièrent la ville de Beauvais dont la moitié des maisons furent détruites. On était aux premiers jours d'octobre quand l'empereur vint camper sur les hauteurs de Montmartre. « Nous le vîmes, dit Abbon, entouré de guerriers appartenant à cent peuples différents d'armes et de langages, aussi brillants que les étoiles qui resplendissent à la voûte du ciel. » Du premier choc, son avant-garde balaya toute la rive droite de la Seine et tua trois mille Normands. Charles franchit le fleuve à la suite des vaincus et l'on s'attendait à une attaque décisive contre le camp retranché de Saint-Germain-le-Rond. Avec ses forces supérieures, l'armée impériale pouvait anéantir les restes des bandes dévastatrices. Charles le Gros n'eut pas le courage de l'entreprendre ; il préféra négocier avec les barbares et consentit à leur payer sept cents livres d'argent. L'une des clauses de cet ignominieux traité permettait aux Normands d'aller piller les provinces en amont de Paris, comme pour les dédommager de n'avoir pu se partager les riches dépouilles de cette ville (novembre 886). Ce honteux marché exaspéra les héroïques défenseurs de Lutèce. Ils refusèrent pour leur part de se prêter à son exécution, et lorsque les barbares se mirent en mouvement pour remonter la Seine, les Parisiens, debout sur les murailles et sur le grand pont, leur interdirent le passage. Le brave abbé Ebol avait repris son arc et d'une flèche il tua le pilote du premier navire. Les pirates déconcertés reculèrent, descendirent le fleuve, puis tirant à sec leurs grandes barques, les traînèrent par un long circuit en amont de la ville et ne reprirent l'eau que bien loin au-dessus de Paris [1]. Sens fut la première cité qu'ils attaquèrent ensuite, mais la peste se mit dans leur armée; il abandonnèrent le siége et passant sur les rives de la Marne ils s'abattirent sur Meaux. L'évêque Ségemont et le comte Thetbert firent inutilement des prodiges de valeur pour défendre cette malheureuse ville. Aucun secours ne leur vint de l'extérieur; Thetbert

[1] Mourin. *Les comtes de Paris*, p. 50.

fut tué dans une sortie, l'évêque et son peuple luttèrent encore et ne cédèrent qu'à l'épuisement et la famine. Meaux subit la plus effroyable dévastation. L'héroïque évêque fut traîné en captivité par les barbares (888).

§ VI. Royautés Féodales.

Déposition et mort de Charles le Gros. Election d'Arnoulf de Carinthie au trône d'Allemagne. Prétentions de Guy de Spolète à la couronne de France. Election et sacre du roi Eudes à Compiègne.

54. Le patriotisme d'Abbon se révolte en racontant le désastre de Meaux. Il en fait retomber la responsabilité sur un homme dont la bravoure avait jusque-là mérité tous les éloges du Poëte. « La ruine de Meaux, s'écrie-t-il, tel fut l'heureux présage qui signala l'avénement du comte Eudes au trône de France ! [1] » Pour faire comprendre cette plainte indignée, il nous faut indiquer les grands événements politiques qui se déroulèrent avec une rapidité foudroyante dans l'intervalle de la délivrance de Paris (novembre 886) et la prise de Meaux par les Normands (888). Charles le Gros n'était resté à Paris que le temps nécessaire pour y donner un successeur à l'évêque Gozlin. Le choix tomba sur Anschéric, frère du comte de Meaux, Thetbert. « Notre église si longtemps veuve, dit Abbon, eut enfin la joie de trouver un pasteur digne d'elle : Anschéric, le noble et généreux pontife, fut un modèle de toutes les vertus [2]. » L'empereur investit le comte Eudes des riches domaines laissés vacants par la mort de Hugues l'Abbé, puis il se hâta de retourner en Germanie, espérant y cacher la honte dont il venait de couvrir son nom par l'ignoble traité conclu avec les Normands. Mais les seigneurs Austrasiens rougissaient d'être commandés par un prince qui ne savait ni ne voulait combattre. Le faible empereur, dans une diète réunie à Tribur, près de Cologne, dut subir l'explosion du mépris et de l'indignation publics. Il offrit d'abdiquer en faveur de son fils naturel Bernard; on repoussa ses propositions. « Les Francs Austrasiens le déposèrent, disent les Annales de Saint-Waast, et élurent pour roi Arnoulf de Carinthie, fils naturel de Carloman, roi de Bavière. On dit que Charles fut ensuite étranglé par ses

[1] Abb. Lib. II, vers. 466.
[2] Abb. Lib. II, vers. 335-337.

anciens sujets; il est du moins positif qu'il ne survécut que fort peu de jours à sa déchéance [1]. » L'empire tombé de ses mains échappait pour toujours à la dynastie Carlovingienne (novembre 887). Cette grande institution sociale créée par la papauté pour la défense de l'Église allait se retourner contre les papes et entamer contre l'Église une des plus terribles et des plus dangereuses luttes dont le saint siége ait jamais triomphé. La déposition et la mort de Charles le Gros éveillèrent à Rome toute la sollicitude du pape Étienne VI. Nous avons vu précédemment qu'elle étroite aillance il avait contractée avec le duc Wido (Guy) de Spolète, auquel il devait plus tard conférer l'onction impériale, dans l'espoir de créer pour le saint siége un défenseur digne d'une telle cause. Wido, proche parent de Foulques, archevêque de Reims, avait également des liens d'affinité avec la race Carlovigienne. A ce titre, il vint en France, revendiquer ses droits à la couronne et se fit sacrer à Langres par l'évêque Geilon. Il fut stipulé qu'il succéderait à la régence dont Charles le Gros avait été investi jusqu'à la majorité du jeune Charles III, dit plus tard le Simple, dernier fils de Louis le Bègue. Tous les droits du prince mineur se trouvaient de nouveau reconnus et sanctionnés. Mais la nation ne ratifia point cet arrangement politique. Un vote d'enthousiasme appela au trône le héros de Paris, le comte Eudes, fils de Robert le Fort. La féodalité trouvait en lui sa propre personnification glorifiée; en couronnant le plus illustre de ses membres, elle obtenait la consécration de son pouvoir naissant, tout en donnant au royaume un défenseur jusque là invincible. Nous n'avons plus le procès verbal de l'élection du comte Eudes. « Le héros, dit Abbon, reçut la dignité et la puissance royale aux acclamations du peuple. Sa main porta le sceptre et son front le diadème. La Francé (on appelait ainsi les contrées qui s'étendent de la Loire au bord de la Marne [2]) s'en réjouit, bien qu'il

[1] D. Bouquet. Tom. VIII, *Annal. Vedast.* an. 887.

[2] Le duché de France, désigné par Abbon sous le terme absolu de *Francia*, comprenait les comtés de Paris, d'Orléans, du Gâtinais, de Chartres, du Mans, d'Angers, de Tours et de Blois.

fut Neustrien, car elle ne trouvait parmi ses enfants personne qui lui fût comparable. La Bourgogne, quoiqu'elle fût à juste titre fière de son chef, le vaillant duc Richard le Justicier, proclama le nouveau roi Eudes. Quant à la Neustrie, dont il faisait la gloire, elle saluait en lui le plus noble de ses enfants. Ainsi les trois provinces réunissaient en sa personne tous leurs vœux et toutes leurs espérances [1]. » Un autre chroniqueur contemporain Richerus (Richer), moine de saint Remi de Reims, nous donne quelques renseignements plus précis. « Les grands, dit-ils, n'avaient qu'une seule préoccupation, celle de délivrer le royaume et d'effacer la honte du traité conclu avec les païens par Charles le Gros. Ils convinrent d'un lieu et d'un jour fixe pour délibérer en commun. Par le conseil des hommes sages, ils scellèrent un pacte d'alliance et de concorde générale, jurant par serment de consacrer tous leurs efforts à se venger des barbares. Ils se préoccupèrent ensuite d'élire un roi, non pas pour déserter les droits du jeune prince Charles qui n'avait encore que huit ans, mais pour avoir dans l'intervalle de sa minorité un chef capable de les guider contre l'ennemi. Le jeudi, XVI des calendes de mars (14 février 888) Eudes, le vaillant comte fut sacré dans la basilique de saint..... [2] à Compiègne, par l'archevêque de Sens Walterus. » Nous avons encore le serment que le nouveau roi, fondateur de la maison de France, prêta en cette occasion. « Je promets et jure à chacun de vous et aux églises qui vous sont confiées, dit-il, de maintenir les priviléges canoniques, les lois et la justice. Tout ce que Dieu me donnera de pouvoir et de force, je le consacrerai à repousser les envahisseurs, les déprédateurs de vos biens et de ceux des églises, comme les bons rois mes prédécesseurs l'ont fait à l'égard de vos ancêtres. En retour, vous, les hommes de l'Église et vous les seigneurs séculiers, vous me serez fidèles, m'aidant de vos conseils et de votre puissance, comme vos bons prédécesseurs ont fait pour les meilleurs des rois qui m'ont pré-

[1] Abb. Lib. II, vers. 444-451.

[2] Richer. *Historiar.* Lib. I, cap. IV et V. *Patr. lat.*, tom. CXXXVIII, col. 22. Le nom du patron de l'église manque dans le texte.

cédé. Avec l'aide de Dieu, et avec votre concours, je réformerai tout ce qui a besoin de réformes et remettrai toutes choses dans l'état de droiture et de justice qui existait anciennement [1]. »

Retour des Normands sous les murs de Paris. Victoire de l'évêque Anschéric.

55. Comme toutes les Chartes, celle-ci promettait plus qu'elle ne devait tenir. Eudes laissa la ville de Meaux succomber à quelques lieues de distance sans lui porter secours, et Abbon le déplore amèrement. « Le nouveau roi, dit-il, abandonna à son sort la ville infortunée [2]. » Quel put être le motif de cette inaction ? Il est fort difficile, en l'absence d'autres renseignements, de le conjecturer. Abbon, dans un récit trop laconique, et qu'il a peut-être à dessein cherché à rendre obscur, pour ne point éveiller les suceptibilités contemporaines, laisse entendre que les seigneurs féodaux qui venaient de couronner Eudes, lui gardèrent assez mal la foi jurée. Voici ses paroles : « Les Normands, après leur victoire de Meaux, revinrent de nouveau fondre sur Paris. Eudes convoqua aussitôt tous les peuples du royaume ; on vit accourir les guerriers en nombre immense, se pressant autour du roi. Les Francs marchaient orgueilleux et la tête altière ; l'Aquitaine envoyait ses fils au langage faux et rusé ; les Burgondes disposés d'avance à la fuite ; toute cette foule se réunit un instant, et se dispersa après le premier colloque. Tout espoir de triomphe était perdu. Deux escarmouches isolées avait eu lieu contre l'ennemi ; l'une, sous la conduite du comte Adhémar, coûta la vie à une foule de Normands, mais sans poursuivre ses avantages. Adhémar et ses compagnons s'éloignèrent avec la rapidité du vent et retournèrent dans leur pays ; l'autre, commandé par un brave guerrier, Scladémar, jadis compagnon d'armes de Robert le Fort, fit reculer l'ennemi jusqu'à trois cents stades. Mais Scladémar trouva la mort au sein de la victoire, et tomba sous les coups des infidèles. Ce fut le noble pontife Anschéric, qui se dévoua comme le bon pasteur pour sauver son peuple. Lui, le mi-

[1] *Odonis regis electio. Patr. lat.*, tom. cit., col. 797.

[2] Abbon. Lib. II, vers. 463. Voici les expressions du poëte :

Proh dolor ! armipotens inter mortalia defit
Arma ruens, nunquam sibi principe subveniente.

nistre de la paix, au visage rayonnant d'une douceur virginale, il se mit à la tête de trois cents hommes d'armes. A pied, ils sortirent des remparts et après un dur combat, où ils couchèrent sur le sol, six cents païens, ils rentrèrent dans nos murs, avec de riches dépouilles, bénissant le Dieu qui leur avait donné la victoire[1]. » (888).

Victoire du roi Eudes à Montfaucon en Argonne. Expulsion définitive des Normands du duché de France.

56. Ce fut le dernier combat livré par les Normands sous les murs de Paris. Quelques mois après, les pirates avaient quitté les rives de la Seine, et se trouvaient sur les bords de l'Aisne, à Montfaucon en Argonne (24 juin 888) ou le roi Eudes vint les attaquer. Abbon supprime tous les détails intermédiaires. Il n'explique ni le plan de retraite suivi par les hommes du nord, ni le retour de fortune qui avait remis une armée entre les mains du jeune roi. Par une brusque transition, il témoigne seulement sa joie de retrouver son héros digne d'inspirer encore ses chants patriotiques. « Racontons enfin, dit-il, des triomphes dignes du noble Eudes. Dans les gorges de la « montagne du Faucon » il défit dix mille cavaliers et neuf mille fantassins Normands. Cette brillante victoire fut remportée le jour même de la fête de saint Jean-Baptiste. Eudes avec une escorte de mille soldats couverts de leurs boucliers traversait la forêt de l'Argonne. Un chasseur qui poursuivait avec sa meute des lièvres dans la plaine lui annonça que des cavaliers barbares arrivaient sur lui par milliers. Eudes saisit son bouclier, invoqua le secours du ciel et s'élança avec sa petite troupe à ce combat imprévu. Les Normands lâchèrent pied et s'enfuirent à toute bride. « Mais, dit le roi, peut-être n'est-ce là qu'une avant-garde. » Il remit de nouveau en rangs ses vaillants guerriers. « Tenez-vous prêts pour le premier signal, ajouta-t-il. Je vais du haut de cette éminence surveiller la marche des barbares. A leur approche, je donnerai du cor et vous chargerez à l'instant même. » Il dit et gravit les roches escarpées. Parvenu au sommet, il aperçut l'infanterie normande qui s'avançait à pas lents dans les défilés. Il sonna du cor avec

[1] Abb. Lib. II, vers. 466-490.

une telle vigueur que les éclats de l'instrument sonore répétés par les échos retentirent dans toute l'étendue de la forêt, dans toutes les gorges de la montagne. Rapide comme l'éclair, il descendit près des siens, bondit sur son cheval et se précipita à la tête de ses braves sur les bataillons ennemis. L'un des barbares lui asséna un coup de hache qui abattit le cimier du casque royal. Mais on on ne frappe pas impunément l'oint du Seigneur. Eudes plonge son épée jusqu'à la garde dans la poitrine de l'agresseur et vole à de nouveaux dangers. La mêlée fut terrible, les barbares perdent la vie avec des flots de sang. Enfin ils fuient lâchement et la victoire appartient au roi. Son glaive infatigable, en cette unique journée, a terrassé des milliers d'ennemis. Il poursuivit leurs débris vaincus et les chassa enfin du territoire des Francs [1]. » (24 juin 888).

Les compétiteurs italiens Guy de Spolète et Béranger duc de Frioul. Origine Lombarde du système féodal.

57. La victoire de Montfaucon affermit la couronne sur la tête du nouveau roi. Foulques, l'archevêque de Reims, le comte de Flandre Baudoin II, les comtes de Vermandois et de Senlis, qui avaient tout d'abord embrassé le parti de Guy de Spolète et qui réservaient d'ailleurs pour l'avenir tous les droits du jeune Charles le Simple, firent leur soumission et reconnurent la royauté féodale du défenseur de Paris. Guy de Spolète, on le voit, n'aurait pas manqué de partisans, si la victoire n'eût décidé en faveur de son brillant rival. On ne saurait donc accueillir qu'à titre d'anecdote le récit de Luitprand, qui s'exprime en ces termes : « Wido, dans sa course rapide en France, avait envoyé à Metz son maître d'hôtel *dapiferum*, chargé de tout préparer pour le logement et la table royale. L'évêque de Metz, suivant la coutume usitée chez les Francs, fournit à l'officier tout ce que celui-ci demanda. Le maître d'hôtel, surpris de tant de générosité, dit à l'évêque : Si vous voulez me donner un cheval de guerre, je m'arrangerai pour réduire des deux tiers la dépense qui va vous incomber. — Non, répondit l'évêque. Mais si votre maître est homme à se contenter pour sa table royale d'un vil repas, coû-

[1] Abbon. Lib. II, vers. 491-529. *Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 751.

lant à peine dix drachmes, il n'aura jamais l'honneur de régner sur nous. — Les Francs, en effet, ajoute Luitprand, abandonnèrent Wido et élurent le roi Eudes [1]. » Luitprand, évêque de Crémone et plus tard l'ambassadeur et le biographe de l'empereur Othon, n'attachait vraisemblablement pas lui-même grande importance à ce singulier épisode. D'autres motifs beaucoup plus sérieux déterminèrent, comme nous venons de le dire, l'élection du roi Eudes; les Annales de Metz les résument d'un seul mot qui peint tout le mouvement féodal du IXe siècle : « Chaque état voulut se constituer sous un roi sorti de ses propres entrailles : *Unumquodque de suis visceribus regem sibi creari disponit.* Guy de Spolète, quelles que fussent les affinités anciennes de sa race avec la France, était pour celle-ci un étranger. Un royaume lui échappa sur les bords de la Seine où il était personnellement inconnu; il en conquit un autre en Italie où sa naissance, son éducation, son titre de duc de Spolète et son alliance avec le pape Étienne VI lui créaient une influence considérable. Sur le sol italien, la féodalité, implantée dès l'époque de la conquête lombarde [2], était de trois siècles en avance sur celle des Gaules. Ce point de vue qui a échappé à tous les historiens jusqu'à ce jour éclaire une double face de l'histoire, celle de l'Europe occidentale et celle de la papauté au Xe siècle. La conquête de l'Italie par Charlemagne eut pour résultat de substituer aux ducs héréditaires de race lombarde, des seigneurs francs qui revendiquèrent à leur profit le système d'hérédité des précédents titulaires. L'empire d'Occident n'avait été reconstitué en la personne de Charlemagne par Léon III que pour soustraire la papauté à la tyrannie féodale des Lombards. La chute de l'empire carlovingien fit retomber le saint siége sous le joug de la féodalité des grands vasseaux d'origine franque, établis en Italie. D'autre part les anciens leudes francs et germains, ne voulurent pas en Allemagne ou dans les Gaules être moins bien traités que leurs frères

[1] Luitprand. *Antapodosis.* Lib. I, cap. XVI. *Patr. lat.*, tom. CXXXVI, col. 801.
[2] Cf. Tom. XV de cette *Histoire*, p. 43 et suiv.

d'Italie. L'hérédité des fiefs passa ainsi des Lombards aux Francs, des Francs aux Germains et finit par constituer l'Europe tout entière sous un régime nouveau, celui qui distingue historiquement la seconde période du moyen âge. La transition fut marquée par des révolutions sanglantes, des bouleversements sociaux, des luttes désordonnées et trop souvent criminelles. L'Église eut énormément à souffrir de cette transformation radicale. Les peuples dont le bonheur est toujours en proportion directe et corrélative avec la prospérité de l'Église, partagèrent les souffrances de leur tutrice et de leur mère. Ils furent profondément malheureux. Dans cet immense naufrage, l'autorité royale parut sombrer pour jamais, noyée qu'elle fut dans l'immense multitude des petites tyrannies locales qui s'abritèrent sous les murs d'un château-fort décoré du nom de fief. La papauté elle-même, pour ses feudataires du xe siècle, devint un fief comme un autre. On la traita sans plus d'égard ; on lui appliqua le régime de l'héridité ou de la main-mise. Ce fut pourtant la papauté et l'Église qui finirent par triompher une fois de plus de cette barbarie civilisée, dans le court espace de deux siècles la papauté et l'Église transformèrent la féodalité ; elles en firent l'élément le plus chevaleresque de la civilisation et de l'ordre social.

Victoire de Guy de Spolète.

58. Lorsque Wido (Guy de Spolète), repoussé par les Francs qui n'en avaient point voulu pour roi, repassa les Alpes, il se trouva en face d'un compétiteur très-sérieux que l'Italie septentrionale venait de mettre à sa tête. C'était le duc de Frioul, Béranger, fils du duc Éverard et d'une princesse franque, Gisla (Gisèle), petite-fille de Louis le Débonnaire. En vertu du principe féodal des Lombards perpétué par les grands vassaux d'Italie, Béranger, aussitôt la mort de l'empereur Charles le Gros, s'était fait sacrer à Milan par l'archevêque Anselme, et avait ceint la couronne de fer d'Agilulf et de Théodelinde (888). Ainsi, d'un bout de l'Europe à l'autre, la parole de l'annaliste de Metz trouvait son application : « Chaque province se constituait un roi sorti de ses propres entrailles. » S'il faut en croire Luitprand, mieux informé des événements d'Italie que de ceux des Gaules,

Guy de Spolète et Béranger de Frioul, avaient en prévision des événements conclu à une date antérieure un traité d'alliance offensive et défensive. « Ils s'étaient juré l'un à l'autre une fidélité inviolable, dit le chroniqueur, se promettant que, s'ils survivaient tous deux à l'empereur Charles le Gros, Guy se ferait roi de France et Bérenger roi d'Italie. Mais comme il arrive trop souvent dans les conventions de ce genre, où l'intérêt individuel est seul en jeu, l'amitié des premiers jours fit place à une hostilité implacable. A la première nouvelle de la mort de l'empereur, Guy partit pour Rome, obtint du pape, à l'insu de tous les Francs, l'onction qui le sacrait empereur de France et traversa les Alpes. Béranger non moins actif se fit, de son côté, couronner roi d'Italie. Jusque-là les conventions réciproques étaient fidèlement exécutées. L'échec qui attendait en France le duc de Spolète changea la face des événements. A son retour en Italie, Guy amena un certain nombre de guerriers francs fidèles à sa cause; il leur adjoignit ses vassaux de Camerino et de Spolète, en forma une armée redoutable et vint sur les bords de la Trébie, à cinq milles de Plaisance, attaquer les troupes de Béranger qu'il tailla en pièces. Une autre bataille dans les plaines de Brescia, livrée à quelques jours d'intervalle, termina définitivement la querelle. Béranger fut encore une fois vaincu, et s'enfuit près du nouveau roi de Germanie, Arnulf, qui lui donna asile[1]. » De tout ce récit de Luitprand, un seul point nous paraît suspect, c'est l'affirmation assez étrange d'un sacre solennel donné par le pape Étienne VI au duc de Spolète en qualité de roi des Francs. Les expressions du chroniqueur sont ici très-formelles : *Caroli interitum Wido ut audivit, Romam profectus, absque Francorum consilio totius Franciæ unctionem suscepit imperii.* L'évêque de Crémone commet ici un anachronisme que Muratori a depuis longtemps signalé. Guy de Spolète ne fut sacré par Étienne VI qu'une seule fois en 891; il le fut non point en qualité de roi des Francs, titre dont le saint-siége ne disposait pas, mais en qualité d'empereur d'Occident,

[1] Luitprand. *Antapodosis.* Lib. I, cap. XIV-XIX. *Patr. lat.*, tom. CXXXVI, col. 801.

dignité que les papes seuls pouvaient légitimement conférer, puisque seuls ils l'avaient fait revivre par leur autorité apostolique. Peut-être ici l'expression a-t-elle trahi la véritable pensée de Luitprand. En interprétant sa parole uniquement dans le sens qu'Étienne VI encouragea le duc de Spolète dans sa revendication du trône de France, on ne s'écarterait vraisemblablement pas de la réalité. Comme allié de la famille carlovingienne à un degré que faute de documents il est impossible aujourd'hui de fixer d'une manière précise[1], Guy de Spolète avait des droits positifs à faire valoir. Ces droits inconnus pour nous avaient alors en France une telle notoriété qu'ils valurent au prétendant italien, outre l'adhésion de Foulques de Reims son parent, celle des comtes de Flandre, de Vermandois, de Senlis, et enfin celle de l'évêque de Langres[2], Geïlon, qui le sacra solennellement dans sa cathédrale. Mais, suivant l'expression d'un chroniqueur con-

[1] Quelques auteurs prétendent que Guy de Spolète était gendre de Charles le Gros.

[2] L'auteur de l'*Histoire des évêques de Langres* s'est montré plus rigoureux que juste dans l'appréciation de ce fait. Voici ses paroles : « Guy duc de Spolète, s'imaginant que l'empire français était un héritag auquel il pouvait avoir part, voulant d'ailleurs s'opposer à Eudes qui s'était emparé de la couronne au préjudice de Charles le Simple, se fit sacrer à Langres par Geïlon, en 888. C'est la seule faute grave qu'on puisse reprocher à ce dernier. Mais peut-être y fût-il contraint par la nécessité. Le duc de Spolète, ne pouvant soutenir le titre qu'il avait usurpé, fut bientôt forcé de fuir. » (Matthieu, *Évêques de Langres*, p. 41.) Il n'y eut de la part de Geïlon aucune espèce de faute, ni grave, ni vénielle, quand il prêta son ministère au sacre de Guy de Spolète. Ce dernier n'était pas un usurpateur. Il se présentait au nom du droit monarchique de la famille carlovingienne. La féodalité lui préféra Eudes, dont l'élection rompait les traditions antérieures au profit du nouveau régime que les grands vassaux inauguraient alors en France. Le sacre conféré par Geïlon resta sans effet, mais il n'en fut pas moins légitime. Et s'il faut tout dire, ni le duc de Spolète, ni le comte de Paris ne furent des usurpateurs. L'un représentait un droit ancien qui allait tomber en désuétude, l'autre un droit nouveau, celui de l'élection, qui allait prévaloir sur le premier. La faiblesse des derniers rois carlovingiens fut l'unique cause de l'échec de Guy de Spolète et du succès du comte de Paris. Mais encore faut-il noter que, des deux parts, du côté du prince italien comme de celui du comte franc, on réservait les droits de l'héritier légitime, le prince encore mineur, qui fut Charles le Simple.

temporain, « Guy de Spolète était pour les Francs un nouveau venu qu'ils n'avaient jamais vu auparavant dont à peine ils avaient entendu prononcer le nom, *in visus et inauditus.* » Au contraire, Eudes, le héros qui venait de s'illustrer par la défense de Paris et de faire revivre en sa personne la gloire de Robert le Fort son père, avait un nom que la reconnaissance publique couronna par acclamation.

Election et sacre royal de Guy de Spolète à Pavie.

59. Guy de Spolète était aussi connu des Italiens qu'il l'était peu des Francs. Les Italiens l'accueillirent avec enthousiasme. Nous avons encore les procès-verbaux de la diète de Pavie qui lui déféra la couronne et le sceptre arrachés par deux victoires à son compétiteur Béranger (janvier 889). Voici le texte du décret d'élection : « Depuis la mort du glorieux empereur Charles (le Gros) notre maître et seigneur de recommandable mémoire, le royaume d'Italie a été livré aux plus horribles bouleversements. Nulle langue ne saurait raconter, nulle plume décrire ce que nous avons souffert. Des usurpateurs sont venus, nous imposant de force leur domination, faisant peser sur tous la terreur, multipliant les fraudes, les menaces et les perfidies. Vaincus deux fois par le noble prince Wido, ils ont pris la fuite et se sont évanouis comme la fumée au souffle du vent. Aujourd'hui rassemblés dans le royal palais de Pavie, pour délibérer en commun sur les mesures propres à assurer le repos et la prospérité de l'Italie, nous élisons d'une voix et d'un cœur unanimes le grand prince Wido comme notre roi et seigneur. C'est lui qu'avec la grâce de Dieu nous choisissons pour nous protéger et nous défendre avec la plénitude de l'autorité royale. Le bras de Dieu est avec lui ; il a éclaté dans une double victoire et l'a fait triompher de ses ennemis. Dans son humilité profonde le héros déclare qu'il doit son succès non à ses mérites personnels, mais à la protection divine. Il a juré à la sainte Église romaine un amour filial, il promet de la défendre et de l'exalter de tout son pouvoir ; d'observer en tout les lois canoniques, de respecter la législation civile en vigueur dans chacune des provinces, de réprimer dans tout le royaume le désordre et le brigandage, de rétablir et de

conserver partout la paix. Nous donc, à l'unanimité et avec le même sentiment d'amour et de reconnaissance, nous lui avons remis et lui remettons le gouvernement de ce royaume, nous lui avons juré et jurons du fond du cœur une fidélité inviolable; nous l'avons reconnu et reconnaissons pour notre roi et seigneur, roi très-pieux, seigneur très-excellent, et à ces titres, nous engageant pour nous-mêmes et pour notre postérité, au nom du Dieu tout-puissant, nous lui avons décerné et décernons la couronne royale [1]. » Il faut convenir que la forme d'élection des rois féodaux du IXe siècle avait une solennité qui contraste singulièrement avec celle de nos royautés modernes. L'élu et les électeurs se traitaient respectueusement de part et d'autre; en faisant intervenir la consécration religieuse dans le pacte fondamental d'une royauté naissante, ils plaçaient les droits du peuple et ceux du souverain, ainsi que les devoirs réciproques du monarque et des sujets sous la garantie la plus haute, la seule vraiment efficace. Nous avons cru de nos jours faire du progrès en substituant à la sanction religieuse les hasards des coups d'État ou ceux des barricades. Les peuples et les rois s'en trouvent-ils mieux? L'Italie, en investissant le duc de Spolète du pouvoir royal, se préoccupait surtout d'assurer au saint-siége un protecteur dévoué et fidèle. Le premier article de la constitution rédigée par la diète de Pavie était conçu en ces termes : « Avant tout, nous désirons, nous voulons que notre mère la sainte Église romaine soit perpétuellement maintenue dans l'état d'honneur et dans la jouissance de tous ses priviléges et de toute son autorité, tels qu'ils lui ont été reconnus soit par les anciens empereurs, soit par les modernes souverains. Le siége apostolique est le chef de tout le corps de l'Église, le refuge et l'appui des faibles et des malheureux; sa prospérité nous assure à nous tous le salut : *sanitas ipsius nostrorum omnium est salubritas.* Ce serait donc un crime épouvantable que de persécuter et d'outrager le souverain pontife. Il faut au contraire qu'il soit honoré par tous les chrétiens au-dessus de

[1] *Electionis Decretum. Patr. lat.*, tom. CXXXVIII, col. 800.

tous les princes de la terre, et qu'on lui rende l'hommage de préexcellence qui lui est dû[1]. » Tel est le premier article de la charte de Pavie. Les suivants stipulaient l'obligation pour le nouveau roi de respecter les biens des églises, des évêchés, des hospices (*xenodochia*) et des abbayes; de laisser intacte la législation dont les « hommes plébéiens, *plebei homines* » avaient l'usage en chaque province, de ne rien ajouter au poids de l'impôt légal, de n'exercer sur eux aucune exaction ni violence, et s'il arrivait que des injustices de ce genre fussent commises, d'admettre pour les réparer l'intervention des comtes de chaque localité avec réserve expresse que dans le cas où ils négligeraient eux-mêmes le devoir de leur charge, l'évêque aurait le droit de les excommunier jusqu'à ce qu'ils eussent fait entière satisfaction. Les quatre derniers articles de cette charte constitutionnelle méritent aussi d'être cités. Ils donnent une idée fort exacte du nouvel état social inauguré par la féodalité, des excès dont il était l'occasion ou le prétexte et enfin du mandat vraiment impératif dont les électeurs exigeaient l'acceptation de la part du souverain en échange de leurs suffrages. « VI. Les *palatins*, c'est-à-dire les officiers que leur charge appelle à servir la personne du roi, s'abstiendront de toute espèce de déprédations et de rapines, serviront fidèlement le roi en se contentant de leur solde réglementaire. — VII. Les seigneurs appelés au plaid national ne s'arrogeront ni dans les *villas* ni dans les cités sur leur passage aucune espèce d'immunités de parcours; ils payeront loyalement et à juste prix, suivant l'antique coutume, tout ce qui sera nécessaire à leur entretien. — VIII. Quiconque se permettrait dans l'intérieur du royaume des exactions, déprédations ou rapines sera personnellement, ainsi que ses compagnons, défenseurs ou complices cité, à l'audience du roi, devra réparer le dommage causé par lui ou par les siens, sous peine d'être exclu de la communion ecclésiastique jusqu'à pleine et entière satisfaction. — IX. Le glorieux roi Wido a daigné nous promettre d'observer et de faire observer tous et

[1] *Capitula electionis. Ibid.*, col. 799.

chacun de ces articles motivés par des nécessités urgentes. Dieu lui a inspiré cette bonne volonté, et il prouve ainsi son désir d'assurer son salut et le nôtre. En conséquence tous et chacun de nous lui promettons dans l'exercice de son royal pouvoir, fidélité absolue, aide et concours dévoués[1]. »

Origine des factions rivales des Guelfes et des Gibelins en Italie. Sacre impérial de Guy de Spolète.

60. L'unanimité dont il est parlé dans ces divers actes ne doit s'entendre que des seigneurs et évêques personnellement présents à Pavie, et nullement de l'Italie tout entière qui restait profondément divisée. Béranger, réfugié près du roi de Germanie Arnulf, conservait en Lombardie un parti très-puissant qui ne voulut jamais reconnaître l'autorité de Guy de Spolète. La forte cité de Vérone et toute la province dont elle était le centre demeurèrent fidèles au duc de Frioul. Ce noyau de résistance que les rois germains avaient tout intérêt à soutenir s'agrandit bientôt et détermina des révolutions sanglantes dont l'Italie septentrionale et Rome elle-même devaient être le théâtre. Les deux factions rivales qui prirent plus tard le nom de Gibelins ou « Noirs » et de Guelfes ou « Blancs, » la première soutenant les rois et empereurs d'Allemagne, la seconde les papes, prirent réellement naissance en 889 et durent leur origine au conflit entre Guy de Spolète et Béranger de Frioul. L'Italie méridionale offrait le spectacle d'une division plus funeste encore. La Sicile depuis un demi-siècle était au pouvoir des Sarrasins qui devaient l'occuper jusqu'à leur expulsion définitive en 1098 par Roger le Normand. L'empire grec retenait encore sous sa domination les provinces de l'Apulie et de la Calabre. Presque toujours alliés avec les Sarrasins, les gouverneurs grecs de ces deux contrées étaient en lutte perpétuelle avec les ducs de Bénévent et de Naples, les comtes de Capoue et de Gaëte, lesquels au lieu de s'unir contre l'ennemi commun, épuisaient toutes leurs forces à se battre entre eux dans des guerres féodales de clocher à clocher. Telle était la situation de l'Europe occidentale lorsque le pape Étienne VI, le seul qui se préoccupât d'opposer à tant de périls un pouvoir

[1] *Ibid. Capitul.* VI-IX.

fort et tutélaire, conféra la couronne impériale au roi d'Italie Guy de Spolète. La basilique de Saint-Pierre retentit des acclamations qui avaient jadis salué l'avénement de Charlemagne. Les Romains prodiguèrent tous les titres de gloire « au très-pieux seigneur Wido, empereur auguste, couronné de Dieu, grand, victorieux et pacifique » (21 février 891), et des médailles furent frappées avec cet exergue illusoire : *Wido imperator augustus. Renovatio regni Francorum*[1]. Guy renouvela entre les mains d'Étienne VI le serment déjà prêté à Pavie de défendre et d'exalter la sainte Église romaine; il confirma les donations faites au saint-siége par Pepin le Bref et Charlemagne; mais il n'était point en sa puissance de ressusciter le passé ni de refaire l'unité de l'empire d'Occident, dont le titre seul, sans le pouvoir, revivait en sa personne.

61. L'année même de son avénement à l'empire coïncidait avec l'apparition d'une nouvelle race barbare en Pannonie, sur les limites des marches italiennes et germaniques. Voici en quels termes la chronique de Regino de Pruym décrit ces peuplades d'origine tartare qui allaient se faire au sud-est les émules des Normands et des Sarrasins. « Ce fut en l'an de l'incarnation du Seigneur 889, que l'Europe apprit pour la première fois le nom jusque-là inconnu des *Hungari* (Hongrois), la plus féroce des nations barbares, plus cruelle mille fois que les bêtes fauves. Elle sortait des régions de la Scythie ou Tartarie, contrée marécageuse que traverse le Tanaïs (le Don) et qui s'étend en un immense désert. Là, point de limites ni de bornes aux habitations humaines. Les habitants, sauf de très-rares exceptions, ne cultivent point la terre; ils n'ont ni maisons, ni chaumières, pas même de huttes fixées au sol. Leurs troupeaux, nomades comme eux, errent d'une solitude à l'autre. Pour les suivre, ils ont des chariots recouverts de cuir dans lesquels ils s'établissent avec leurs femmes et leurs enfants, et qui leur servent d'abri contre le froid et les pluies de l'hiver. Chez eux, le plus grand crime, c'est le vol, par

Les *Hungari* ou Hongrois.

[1] Muratori. *Annal. ital.* 891.

la raison que, laissant leurs troupeaux de bœufs et de brebis ainsi que leurs chariots qui renferment toutes leurs provisions sans aucune défense, si le vol s'introduisait dans leurs forêts, il ne leur resterait plus aucune ressource. L'or et l'argent n'ont aucun prix à leurs yeux, parce qu'ils sont inutiles à des hommes qui ne vivent que de la chasse et de la pêche, du lait de leurs troupeaux et du miel sauvage recueilli dans les bois. Ils ne connaissent point l'usage de la laine; leurs vêtements sont empruntés à la dépouille des bêtes fauves et à la fourrure des martres et des zibelines, *pellibus tantum ferinn ac murinis induuntur*. Toujours ennemis de la civilisation, ils furent quelquefois vainqueurs, jamais vaincus. Dans l'antiquité païenne, ils furent illustres par leurs colonies de Parthes et de Bactriens; leurs femmes elles-mêmes fondèrent le royaume célèbre des Amazones. Ils eurent la gloire de mettre en fuite Darius roi des Perses, de triompher de Cyrus et de résister à Alexandre le Grand. L'empire romain passa à côté d'eux; ils l'entendirent nommer, mais jamais ne subirent la puissance de ses armes. Endurcis à la fatigue et aux combats, ils ont une force physique incroyable, et une fécondité telle que le sol natal ne leur suffit plus. Il est remarquable, en effet, que dans les climats septentrionaux, la salubrité est d'autant plus grande que leur atmosphère est plus glaciale, tandis que les régions méridionales, en proportion de la chaleur qui y règne, sont plus exposées aux épidémies et moins favorables à la propagation de l'espèce humaine [1]. C'est là ce qui explique comment des multitudes innombrables de races diverses sont sorties successivement de ces immenses contrées arrosées par le Tanaïs pour envahir l'Europe et l'Asie. De là ces invasions

[1] Ces considérations ethnographiques qu'on sera peut-être étonné de trouver sous la plume d'un moine du IXe siècle sont vraies aujourd'hui comme elles l'étaient à l'époque du chroniqueur. Nous devons avertir les lecteurs que Regino de Pruym les a empruntées à l'*Histoire* de Justin, lib. II, cap. II. Mais pour venir d'une plus haute antiquité l'avis n'en est que plus digne d'être médité sérieusement par les hommes d'État. Le niveau de la population est en décroissance constante dans les États méridionaux de l'Europe, et ne cesse de s'élever dans les contrées du Nord.

qui ruinèrent tant de cités en Illyrie, dans les Gaules et surtout en Italie, rendez-vous général de toutes les nations barbares. A mesure qu'ils se multiplièrent, les *Hungari*, pourchassés d'ailleurs par d'autres Tartares, nommés Peccinaci, cherchèrent à conquérir des régions nouvelles. Ils firent irruption dans la Pannonie, la Carinthie, la Bulgarie et en exterminèrent les habitants. Leur arme favorite, celle qui fait leur supériorité, n'est pas l'épée, dont ils se servent rarement, mais l'arc, formé avec les cornes de l'auroch et du buffle. Ils décochent ainsi des milliers de flèches qu'ils dirigent d'un coup-d'œil tellement sûr qu'il est presque impossible d'éviter leur atteinte. Avec une pareille tactique, ils n'engagent jamais de combats corps à corps et ils ignorent l'art d'assiéger les villes. Leur manœuvre habituelle consiste à s'élancer sur les bataillons au galop de leur cavalerie; puis ils tournent bride brusquement, simulent une fuite qui ressemble à une déroute et reviennent fondre sur l'ennemi. S'ils joignaient à l'impétuosité de l'attaque la force de résistance et la discipline défensive, ils seraient invincibles. Mais la patience leur fait défaut; au premier obstacle ils lâchent pied et c'est encore là pour eux un avantage, parce qu'au moment où l'on se croit vainqueur, il faut de nouveau réengager le combat. Cette manœuvre, inusitée chez les autres nations, les rend plus particulièrement terribles. Leur manière de vivre n'est pas moins sauvage; elle semble tenir plutôt de la bête que de l'homme. On prétend qu'ils se nourrissent de chair crue, qu'ils boivent du sang, et que, dans les victimes humaines, ils affectionnent surtout le cœur dont ils se disputent les morceaux comme un remède souverain. Etrangers à tout sentiment d'humanité, ils ne se laissent fléchir à aucune pensée de pitié ni de commisération. Leur habitude est de scalper les vaincus, dont ils enlèvent la chevelure avec la peau du crâne. Toujours à cheval, ils ont pris l'habitude de n'en jamais descendre, même pour les délibérations nationales. Les esclaves qu'ils font à la guerre, leurs propres enfants, sont astreints à ce régime. Monter à cheval et savoir tirer de l'arc, tels sont les seuls exercices en honneur parmi eux. Leur caractère est un mélange

d'orgueil, de fourberie, de révolte et d'arrogance. Les femmes rivalisent de férocité avec leurs époux; la violence de la race se traduit dans l'intérieur de la famille par des luttes domestiques. C'est un peuple farouche à qui le repos est inconnu, en même temps et par un singulier contraste, un de ses caractères distinctifs est la taciturnité. Il ne parle que fort peu, comme si toute son énergie se dépensait dans l'action. Cette race effroyable fit alors sa première apparition en Italie et sema la dévastation et les ruines sur son passage [1] » Le 24 septembre 889 leurs bandes formidables couvraient les rives de la Brenta, sous les murs de Padoue. Tous les chrétiens du voisinage, comtes, évêques, clercs et chevaliers se portaient en armes pour résister à l'invasion. Ils furent vaincus et massacrés. Le monastère de Nonantola fut saccagé et tous les religieux qui tombèrent aux mains de ces hordes farouches passés au fil de l'épée.

Sacre du roi Louis d'Arles.

62. Ainsi, sur tous les points de l'Europe, la civilisation chrétienne se trouvait menacée par le glaive des barbares. L'île de Corse était ravagée par les Sarrasins. Dans l'une de leurs excursions, ces pirates firent prisonnier l'évêque Sigebert. Mais celui-ci parvint à leur échapper, en tuant ses gardiens. Il écrivit au pape Etienne VI pour lui expliquer le fait et obtenir, s'il y avait lieu, d'être relevé par son autorité de l'irrégularité et des censures canoniques qu'il aurait pu encourir de ce chef. « Votre recours au saint-siége en cette circonstance, répondit Etienne, est aussi louable que prudent. Mais comme vous n'avez fait qu'user vis-à-vis des Sarrasins du droit de légitime défense, vous n'avez nullement encouru les censures portées par les saints canons [2] » Un autre rescrit pontifical adressé à Robert, évêque de Metz, est relatif à un clerc de ce diocèse, nommé Flavinus, auquel les Normands avaient coupé l'index de la main gauche. Le pape accordait une dispense en faveur de ce malheureux clerc et permettait de le promouvoir aux ordres sacrés [3]. L'archevêque de Vienne,

[1] *Regino Prumiens. Chronic. ann.* 889. *Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 131.
[2] *Stephan.* VI. *Epist.* XVIII. *Patr. lat*,, tom. CXXIX, col. 806.
[3] *Id. Epist.* XVII.

Bernoin, allait à Rome en 890 consulter le souverain pontife sur la déplorable situation de la Provence. Le roi Boson venait de mourir laissant un fils, Louis, qui n'avait pas encore atteint l'âge de la majorité. « Notre infortuné pays, disait l'archevêque, se trouve donc sans prince ni défenseur, livré d'une part aux incursions des Normands et de l'autre à celle des Sarrasins. Les campagnes se dépeuplent et ressemblent à de vastes solitudes [1]. » Les Sarrasins dont parle ici l'archevêque étaient venus d'Espagne, traversant la Méditerranée sur leurs rapides vaisseaux, et avaient pris terre à Fraxinctum (Frainet), près de Toulon, où ils ne tardèrent pas à former un établissement qui devint redoutable. L'antique Cimelia (Nice) tomba en leur pouvoir et bientôt toute la Provence fut un champ ouvert à leurs dévastations [2]. Le roi féodal Eudes, déjà absorbé dans une guerre contre les comtes rebelles de Poitiers et d'Aquitaine, était dans l'impuissance absolue de secourir la Provence. Celle-ci d'ailleurs ne reconnaissait point sa domination et demeurait fidèle à la dynastie carlovingienne dont le roi d'Arles Boson et son fils Louis faisaient gloire de descendre. L'archevêque de Vienne, au nom de ses collègues et des seigneurs de la Gaule méridionale, demandait au pape d'intervenir près du nouveau roi de Germanie Arnoulf, afin de le déterminer à prendre sous son patronage la Provence abandonnée et à se déclarer le tuteur officiel du jeune prince Louis, qui recevrait alors le sacre royal et succéderait à son père Boson. Les négociations entamées sur ce sujet réussirent pleinement. Louis fut couronné en qualité de roi de Provence au mois d'août 890 dans un concile tenu à Valence et auxquels assistèrent, outre l'archevêque de Vienne, Aurélien de Lyon, Rostaing d'Arles, Arnauld d'Embrun, avec la plupart des évêques leurs suffragants. Le décret d'élection rappelait la démarche faite par Bernoin près du souverain Pontife et continuait en ces termes : « Le révérend seigneur apostolique Etienne ne put retenir ses larmes en entendant le récit des malheurs de notre royaume. Par une lettre encyclique adressée à

[1] *Ludovici regis Arelatensis electio. Patr. lat.*, tom. CXXXVIII, col. 803.
[2] Luitprand. *Antapodosis.* Lib. I, cap. III. *Patr. lat.*, tom. CXXXVI, col. 792.

tous les métropolitains et évêques de la Gaule cisalpine, il nous a exhortés à persévérer dans notre dessein et à réunir tous nos efforts et tous nos suffrages pour constituer en la personne du jeune et glorieux prince Louis un roi qui puisse défendre le peuple de Dieu. Assurés ainsi du consentement de notre mère la sainte Église catholique et apostolique, nous avons, en la présence de Dieu, délibéré mûrement sur le parti à prendre. A l'unanimité, nous avons tous reconnu que nul autre n'avait plus de titres à l'élection royale que le jeune prince Louis, issu de la race impériale et donnant dans une adolescence pleine d'avenir les marques du plus généreux caractère. S'il n'est point encore en âge de prendre en personne le commandement des armées pour résister aux barbares, il trouvera un concours empressé et efficace dans les nobles princes de ce royaume, où, grâce à Dieu, ni le conseil, ni la bravoure, ni la fidélité ne font défaut. L'illustre Richard duc de Bourgogne, la très-glorieuse reine Hirmengarde, dont la prudence et la sagesse s'inspirent dans l'étude constante de la loi de Dieu, suppléeront à la minorité du prince. En conséquence, pleins du meilleur espoir pour l'avenir, et par la volonté, nous le croyons, de Dieu lui-même, nous avons élu et élisons le prince Louis, fils du très-glorieux roi Boson, pour succéder au trône de son père et recevoir l'onction royale, le jugeant digne de porter une couronne que déjà le très-puissant empereur Charles (le Gros) lui avait déférée et que son successeur le puissant roi de Germanie Arnulf lui défère également, ainsi que l'attestent ses ambassadeurs l'évêque Réoculf et le comte Bertald, par l'intermédiaire desquels le très-excellent roi Arnulf déclare se porter en tout et pour toujours le protecteur et l'appui de notre jeune monarque [1]. »

§ VII. L'empire d'Orient.

Lettre d'Etienne VI à l'empereur Basile le Macédonien.

63. L'influence si directe et si profondément tutélaire de l'Église dans la constitution des royautés féodales a été systématique-

[1] *Ludovic. reg. Arelatens. elect. Patr. lat.*, tom. cit., col. 806

ment laissée dans l'ombre par les modernes historiens. Nous avions le devoir de rétablir sur ce point la vérité telle que les monuments authentiques la constatent, et de faire connaître le sens et la portée de la grande transformation politique qui inaugura en Europe sur les débris des monarchies carlovingiennes le régime de la féodalité, et fut le point de départ de l'ère fameuse qui porte le nom de moyen âge. L'empire d'Orient demeura étranger à ce mouvement des races occidentales. Il poursuivait, au milieu des émeutes prétoriennes et des révolutions de palais, sa lutte séculaire contre l'autorité hiérarchique et doctrinale du saint-siége. L'empereur Basile le Macédonien maintenait sur le siége patriarcal de Constantinople le schismatique Photius, malgré tous les anathèmes des conciles et des papes. Il faisait plus, il essayait de démontrer que l'Église romaine elle-même, était devenue schismatique, et que le véritable successeur de saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, le pasteur légitime de toutes les chrétientés de l'univers était ce même Photius patriarche de la nouvelle Rome. Tel était le sens des lettres injurieuses qu'il avait adressées en 885 au pape Adrien III [1], et dont le texte ne nous est point parvenu. La mort prématurée d'Adrien ne lui permit pas d'y répondre. Son successeur Étienne le fit en ces termes : « Les lettres de votre sérénité adressées à notre prédécesseur nous ont causé le plus douloureux étonnement. Votre magnificence impériale dont la main tient d'ordinaire si ferme la balance de la justice a-t-elle pu écrire de telles énormités, et oublier à ce point que notre dignité sacerdotale et apostolique n'est soumise au pouvoir d'aucun roi ? Il est très-vrai que vous êtes sur la terre l'image du souverain roi Jésus-Christ, cependant votre autorité ne doit s'exercer que dans le domaine de la société politique et civile, et puissiez-vous la conserver de longues années encore pour la prospérité de l'empire ! De même que Dieu vous a établi pour le gouvernement des choses temporelles, ainsi il nous a investi nous-même en la personne du prince des apôtres Pierre de la sou-

[1] Cf. Tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 610.

veraineté des choses spirituelles. Pardonnez-nous de vous en faire souvenir et de tirer les conséquences de ce principe. Il vous appartient en vertu de votre charge, de réprimer l'impiété, la rébellion, la tyrannie par le glaive de la puissance, de rendre la justice à vos sujets, de commander les armées : ce sont là les attributions spéciales de votre principat. Mais c'est à nous que fut confiée la charge pastorale du troupeau du Seigneur, charge prééminente, dont l'excellence entre toutes les autres dignités l'emporte autant que le ciel est au-dessus de la terre. Le Seigneur dit au premier des papes : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elles [1]. » En parlant du ministère qu'il nous a confié, il le définit en ces termes : « Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux [2]. » Quand il parle du pouvoir temporel et de l'empire, Jésus-Christ tient un tout autre langage. « Ne craignez pas, dit-il, ceux qui ne peuvent tuer que le corps, sans pouvoir jamais tuer l'âme [3]. » Je conjure donc votre piété de vous conformer aux décrets des princes des apôtres, de respecter leur nom, leurs prérogatives, leur dignité. L'institution et l'épiscopat de toutes les églises de l'univers tirent leur origine du prince des apôtres Pierre, au nom duquel nous conservons le dépôt de la foi dans son intégrité pure et incorruptible pour en distribuer l'enseignement à tous les fidèles du monde. Votre puissance royale ne saurait donc se croire autorisée par le ministère d'ordre inférieur qu'elle exerce sur les choses temporelles pour se constituer juge dans l'ordre supérieur des choses spirituelles. Celui qui a osé proférer devant votre personne sacrée les outrages qu'on prodigue à la mémoire du très-saint pontife Marinus notre prédécesseur, est un blasphémateur sacrilége [4] dont l'impiété s'attaquait sans rougir à la majesté de Jésus-Christ lui-même dont Marinus

[1] *Matth.* XVI, 18.

[2] *Ibid.*, 19.

[3] *Matth.* X, 28. Cet exposé de principes devait d'autant plus frapper l'empereur, qu'il est entièrement conforme à la déclaration faite par le césar lui-même au VIII[e] concile général. Cf. Labbe. Concil., tom. VIII, col. 979.

[4] Le pape fait ici allusion à Photius qui avait rédigé la lettre impériale.

fut le très-digne vicaire. Quel que soit le téméraire qui n'a pas rougi de calomnier le pontife immaculé de l'Église romaine, la mère de toutes les églises, il se trompe grossièrement s'il croit que « le disciple est au-dessus du maître, le serviteur au-dessus de son Seigneur [1]. » Nous ne pouvons concevoir que votre prudence, d'ailleurs si consommée, se soit laissé prévenir par des imputations si mensongères. Nous ne voulons point désigner leur auteur, mais à défaut de notre voix, les pierres elles-mêmes crieraient contre lui, et rediraient l'anathème du prophète : *Muta fiant labia dolosa quæ loquuntur adversus justum iniquitatem* [2]. Mais vous, prince, si réellement, comme nous aimons à le croire, vous tenez à rester avec les brebis fidèles dans le bercail du Seigneur, gardez-vous de franchir les limites sacrées posées par les princes des apôtres. Qui a pu vous pousser à outrager en style de comédien un saint pape, un souverain pontife, à déverser un torrent d'injures contre la sainte Église romaine à laquelle vous devez comme chrétien, soumission et respect? Ignorez-vous qu'elle a le principat de toutes les églises? qui vous a constitué juge des pontifes, dont la doctrine est la règle obligatoire de votre foi, dont les prières montent sans cesse au ciel pour vous? N'oubliez pas la parole de l'Écriture : *Nolite tangere christos meos, et in prophetis meis nolite malignari* [3]. Voulez-vous donc vous faire l'égal de Dieu lui-même, en osant juger ses anges? Car l'Esprit-Saint a dit encore : « Les lèvres du pontife sont les dépositaires de la doctrine; c'est de sa bouche qu'on recueillera la loi, parce qu'il est l'ange du Seigneur tout-puissant [4]. » Et cependant vous prétendriez juger les pontifes de la loi nouvelle, eux qui ne relèvent que du jugement de Dieu, et qui seuls ont le pouvoir de lier et de délier! Voyez la profondeur de l'abîme dans lequel vous vous précipitez.

[1] *Matth.* x, 24.

[2] *Psalm.* xxx, 19. « Qu'elles deviennent muettes les lèvres trompeuses qui calomnient le juste. »

[3] *Psalm.* civ. « Ne touchez pas à l'oint du Seigneur, n'insultez pas mes prophètes. »

[4] *Malach.* ii, 7.

De toutes parts, très-magnifique empereur, j'entends les éloges très-mérités qu'on adresse à la mansuétude et à la modération de votre caractère. Je ne puis donc que m'étonner davantage de vous voir en cette circonstance dépasser toute mesure. Vous déclarez catégoriquement dans votre lettre que Marinus ne fut point pape légitime. Comment le savez-vous? Et si vous ne le savez pas, comment hasarder avec une telle précipitation un jugement pareil? C'est chose grave entre toutes que la puissance pontificale; on ne la traite point à la légère. L'histoire du bienheureux Ambroise ne vous est sans doute pas inconnue; vous savez comment il agit vis-à-vis de l'empereur Théodose le Grand. Ceux qui refusent d'admettre la légitimité du pape Marinus s'appuient sur ce raisonnement qu'étant déjà évêque d'un autre siége [1] sa promotion à celui de Rome était nulle de plein droit. Or, leur prétendu principe est faux; l'empêchement canonique qu'on suppose dirimant n'a jamais existé avec ce caractère. Malgré le canon dont on parle, Marinus a pu être très-légitimement promu au siége apostolique. Une multitude de textes tirés des saints pères et des docteurs de l'Église le prouve. Voilà ce qu'il vous faut savoir, empereur très-aimé et digne de tous nos hommages. Une multitude d'exemples tirés de la vie des saints pères, le prouve surabondamment. Au point de vue canonique rien donc ne s'opposait à ce que Marinus fût légitimement promu sur la chaire apostolique où il fut réellement appelé par la Providence divine. Est-ce que le grand théologien Grégoire de Nazianze, avant d'être évêque de cette ville, ne l'avait point été de Sasime et ne monta point plus tard sur le siége patriarcal de Constantinople [2]. Mélèce fut évêque de Sebastée avant de l'être d'Antioche; Dosithée passa de Séleucie à Tarse, Reverentius d'Archiphonice à Tyr, Jean de Godolia dans

[1] Nous avons vu en effet qu'à son retour d'Orient, où il avait si courageusement rempli les fonctions de légat du saint-siége, Marinus avait été ordonné évêque par le pape Jean VIII. (Cf. Tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 604.) Son titre épiscopal était la ville de Cœre, aujoud'hui Cervetro, dans les états de l'Église. (Cf. *Invectiva pro Formoso papa. Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 830.)

[2] Cf. Tom. X de cette *Histoire*, p. 330, 333, 429.

la Proconnèse, Théodore d'Apamée à Selymbrie, Alexandre de Cappadoce à Hiéropolis, et tant d'autres dont les translations d'un siége à un autre rempliraient des colonnes entières. L'empêchement canonique dont vous parlez, n'est donc ni dirimant, ni absolu. Maintenant je demanderai à votre celsitude quelle forme juridique elle a suivie pour porter contre le bienheureux Marinus une sentence de réprobation. Quels témoins avez-vous interrogés, quels furent les accusateurs? Et quand même vous en pourriez produire, ignorez-vous qu'en présence de Constantin le Grand dans le premier concile œcuménique tenu à Nicée, les légats du bienheureux pape Sylvestre proclamaient comme une règle inviolable l'axiome tant répété depuis : « Le premier siége ne peut être jugé par personne : *prima sedes a nomine judicetur.* » En quoi donc la sainte Église romaine a-t-elle failli, pour que l'imposteur qui vous a suggéré tant de griefs calomnieux ait obtenu un tel crédit près de vous? Vous semblez vous plaindre q'elle ait interrompu sa correspondance habituelle. Mais n'a-t-elle point largement correspondu avec vous pour la tenue du concile général? A-t-elle rien négligé pour l'heureux succès de cette illustre assemblée? Je vous le demande : avec qui l'Église romaine pourrait-elle correspondre aujourd'hui? avec le laïque Photius? Si vous aviez un patriarche, nous serions heureux de le visiter par nos lettres. Mais, hélas! la glorieuse cité de Constantinople, cette ville aimée de Dieu, n'a plus de pasteur, elle n'est plus illustrée que par l'éclat de votre puissance, et si l'affection que nous vous portons ne nous faisait souffrir en patience l'injure faite au saint-siége, nous aurions été contraint d'infliger au prévaricateur Photius qui a vomi contre nous de si odieux blasphèmes, des peines plus sévères encore que celles qu'ont portées contre lui nos prédécesseurs. En vous parlant ainsi, nous n'avons nulle intention blessante à votre égard. Nous parlons à tout l'univers de votre personne sacrée, comme d'un prince aimé de Dieu; mais nous avons le devoir de faire respecter l'Église romaine, de maintenir dans son éclat la glorieuse mémoire du pontife Marinus, dont les sentiments et la conduite furent en tout point conformes à

ceux du grand docteur Nicolas, notre très-saint prédécesseur. C'est uniquement pour être resté fidèle aux décrets de ce pape illustre, que le divin Marinus s'est vu chez vous en butte à tous les outrages. Il a refusé son concours à tous ceux qui nourrissaient d'autres prétentions, il a résisté héroïquement à toutes les instances qui lui étaient faites dans l'espoir d'annuler et de révoquer les actes du concile œcuménique, et il expia son courage par un emprisonnement qu'il subit dans votre ville impériale et qui dura trente jours, heureux du reste de souffrir pour la foi véritable, et estimant non comme un opprobre, mais comme un titre de gloire l'indigne traitement qui lui était infligé. Magnanime empereur, vous que nous aimons à surnommer le Constantin moderne, pourquoi n'avoir point imité ici la sagesse de Constantin le Grand. Un jour qu'on lui présentait un mémoire d'accusation contre des évêques, ce prince le jeta au feu en disant : « Il ne m'appartient pas de juger les évêques. » Nous vous conjurons donc, vous notre fils spirituel, de cesser votre hostilité contre la sainte Église romaine. Votre piété vient de consacrer au sacerdoce un de ses enfants le prince Étienne [1]; cette nouvelle nous a comblé de joie. Nous vous supplions encore de renforcer la flotte qui protége les côtes d'Italie contre les Sarrasins. Ces barbares projettent une nouvelle invasion pour l'anné prochaine. Il importerait que du mois d'avril au mois de septembre toutes les garnisons du littoral fussent entretenues sur le pied de guerre. Je ne veux point vous parler de notre détresse; elle est telle que l'huile même nous fait défaut pour le luminaire des autels, en sorte que nous ne pouvons rendre à Dieu le culte qui lui est dû. Que ce grand Dieu voie la pureté de nos intentions et qu'il nous protége. A lui soit la gloire dans les siècles des siècles. Amen [2]. »

Révolutions de palais à Constantinople. Mort de Basile le Macédonien.

64. Cette lettre d'Étienne VI, modèle de fermeté et de sollici-

[1] Étienne, troisième fils de Basile le Macédonien, venait en effet de recevoir l'ordination sacerdotale. Il devait, après l'expulsion de Photius, monter sur le siége patriarcal de Constantinople.

[2] Stephan. VI. *Epist.* I. *Patr. lat.*, tom. CXXVI, col. 785-789.

tude apostolique arriva à Constantinople au moment où une nouvelle révolution venait d'y éclater (886). Photius avait placé près de Basile un intrigant de ses amis, chargé d'entretenir l'esprit de l'empereur dans les dispositions où le voulait le faux patriarche. Théodore Santabaren, c'était le nom de ce fourbe, se montra digne d'un tel rôle. L'empereur vieillissait ; son fils et son héritier Léon, qu'on avait déjà surnommé *le Philosophe*, à cause de son goût pour l'étude et la science, ne dissimulait pas son aversion pour Photius dont il connaissait toute la fourberie. Santabaren avertit l'intrus de ces dispositions hostiles. Ils concertèrent ensemble le moyen de perdre Léon. Les perfidies ne coûtaient rien à l'ambition de Photius. Santabaren alla, par son ordre, trouver le jeune prince. « Pourquoi, lui dit-il, quand vous accompagnez l'empereur, ne portez-vous pas sur vous une arme pour le défendre en cas de besoin, lui vieux et infirme, contre la fureur des animaux sauvages ? » A la cour de Constantinople, l'usage était alors de suivre les chasses sans autres armes que les épieux dont on frappait les bêtes après les avoir forcées. Le lendemain, à la chasse impériale, Léon prit un coutelas qu'il cacha sous ses vêtements pour ne pas inquiéter son père. Santabaren s'approcha de l'empereur : « Votre fils, lui dit-il, conspire contre vous ; il doit vous tuer dans la forêt. Pour vous en convaincre, faites-le fouiller. » Basile voulut éviter un éclat ; il feignit d'avoir besoin d'un couteau. Léon, sans défiance, lui présenta le sien. Le malheureux père ne voulut pas d'autres preuves. Il fit jeter son fils au fond d'un cachot et donna l'ordre d'instruire son procès. La mère, les sœurs, les deux frères de Léon, persuadés de son innocence, remplirent le palais de leurs gémissements et de leurs larmes Toute la cour était en deuil. On voulut en vain ouvrir les yeux de l'empereur sur l'infâme complot des deux imposteurs. Basile fut inflexible. Photius et Santabaren triomphaient. Un jour, pendant le repas, Basile se livrait avec plus d'abandon à la familiarité du festin. Tout à coup, un perroquet très-aimé de l'empereur jeta au milieu de la gaîté générale, cette exclamation plaintive : « Hélas, hélas ! seigneur Léon ! » L'innocent oiseau, depuis trois mois

n'entendait que ces paroles, et il les répétait alors pour la première fois. Ce cri glaça les convives. Un morne silence, interrompu seulement par quelques sanglots étouffés, régnait dans la salle. « Prince, dit enfin l'un d'eux, cet oiseau nous condamne. Nous sommes joyeux ici et votre fils Léon, l'héritier de votre couronne, languit dans un cachot, victime d'une infernale calomnie. S'il est criminel, nous voici tous armés pour le punir; s'il est innocent, nous sommes tous coupables. » L'empereur ému fit venir son fils, et apprit de sa bouche l'abominable intrigue dont il avait été dupe. Santabaren se déroba, par une prompte fuite, au châtiment qui l'attendait. Il n'accusa point Photius son complice; et l'indigne patriarche continua à jouir des faveurs impériales. Ce ne fut pas pour longtemps. Basile le Macédonien mourut (886) blessé à la chasse par un cerf qui s'était jeté sur lui. Éclairé trop tard sur la conduite de Photius, qu'il avait apprise depuis, il dit, en expirant, à Léon, son héritier : « Mon fils, défiez-vous de Photius; cet homme a creusé un affreux abîme sous mon trône. » Il avait raison. La postérité aurait mis Basile le Macédonien au nombre des plus grands rois, si ce prince, doué d'une sagesse rare, d'une vertu depuis longtemps sans exemple sur le trône qu'il occupait, n'eût rencontré dans Photius un écueil contre lequel sa gloire vint se briser.

Expulsion de Photius. Ses ouvrages.

65. Léon VI le Philosophe n'avait garde d'oublier la recommandation de son père mourant; il aurait eu pour cela un motif plus pressant encore que la piété filiale dans celui de sa vengeance personnelle. Le nouvel empereur envoya immédiatement deux de ses principaux officiers à l'église de Sainte-Sophie. Ils montèrent sur l'ambon, lurent publiquement le détail des attentats de l'usurpateur schismatique et les sentences d'excommunication portées contre lui par les papes, prédécesseurs d'Étienne VI. Le faux patriarche fut banni de Constantinople et exilé au monastère de Bordj, en Arménie. Cette fois il n'en revint pas. Sa carrière d'intrigues et de fourberies était terminée : l'heure de la vengeance avait sonné. Son expulsion termina le schisme d'Orient auquel il a donné son nom. Photius, s'il n'avait pas égaré son

génie dans des routes tortueuses et dans des impostures sans fin, était né pour de grandes choses. Il fut, sans contredit, l'un des meilleurs écrivains de son temps. Ses principaux ouvrages sont : 1° le *Myriobiblon*, ou *Bibliotheca*. C'est l'analyse des ouvrages que lisait ou se faisait lire Photius. Il avait pris l'habitude de ces studieuses lectures durant son ambassade en Assyrie et la continua sans interruption à travers les diverses phases si agitées de sa longue carrière. Le recueil qui en est résulté forme un des monuments les plus précieux de la littérature ancienne. Il renferme le compte rendu et parfois d'importants extraits de deux-cent-quatre-vingts ouvrages dont plusieurs ne nous sont point parvenus[1] : 2° les *Amphilochia,* œuvre d'exégèse sur tous les points obscurs et controversés de l'Écriture sainte, qui ont pris dans la littérature ecclésiastique le nom du métropolitain de Cyzique, Amphilochius, auquel l'auteur les avait dédiées[2] : 3° les Épitres au nombre de soixante-sept, divisées en trois livres, et constituant une autobiographie où le fameux patriarche schismatique ne manque jamais l'occasion d'exalter sa propre personnalité et de calomnier le saint-siége[3] : 4° le *Syntagma Canonum*, ou classification des canons, sous quatorze titres ; ouvrage dont le texte a été découvert et publié pour la première fois par le cardinal Maï, dans le tome VIIe du *Spicilegium Romanum*[4] : 5° le *Nomocanon*, ou Concordance des lois ecclésiastiques et civiles[5]. C'est une collection de tous les décrets canoniques depuis les apôtres jusqu'au VIIe concile général inclusivement mis en rapport avec les décrets conformes des empereurs. Il est remarquable que Photius, dans ces deux dernières collections, n'a pas inséré un mot qui pût favoriser le schisme. Il cite intégralement et sans les tronquer les canons qui établissent la suprématie hiérarchique ou doctrinale des papes et le droit inaliénable d'appel au saint-siége. On se

[1] Photius. *Myriobiblon. Patr. græc.*, tom. CIII-CIV.
[2] Phot. *Amphilochia. Patr græc.*, tom. CI.
[3] Phot. *Epistolar. Libri tres. Patr. græc.*, tom. CII, col. 585-990.
[4] Phot. *Syntagma canon. Patr. græc.*, tom. CIV, col. 431-975.
[5] Phot. *Nomocanon. Patr. græc.*, tom. CIV, col. 976-1218.

rappelle que nous devons au *Nomocanon* le seul texte original grec jusqu'ici connu de la fameuse donation de Constantin. Photius eut pourtant la velléité de le supprimer, et il biffa, comme nous l'avons vu, ce monument importun, sans pourtant l'anéantir[1]. Singulière destinée de ce génie rebelle condamné dans l'avenir à rendre témoignage contre lui-même et à confirmer un pouvoir qu'il avait si énergiquement combattu!

Suppression par les Grecs des documents relatifs à la mort de Photius.

66. Nous voudrions connaître et pouvoir raconter en détail les derniers moments de cet homme extraordinaire, qui brava durant trente-quatre ans les anathèmes successivement fulminés contre lui par neuf papes, savoir Léon IV, Benoît III, Nicolas I le Grand, Adrien II, Jean VIII, Marin I, Adrien III, Étienne VI et plus tard Formose, sous le pontificat duquel il mourut en 891. Mais l'histoire de ses dernières années et celle de sa mort ont été soigneusement tenues secrètes par les Grecs schismatiques ses partisans. Au concile dit de Florence en 1438, à l'ouverture de la VI[e] session tenue à Ferrare le lundi 20 octobre, le cardinal légat Julien Césarini du titre de Saint-Ange[2], produisit devant les évêques grecs l'exemplaire des actes du VIII[e] concile général, tel que le possédait la bibliothèque du siége apostolique et s'offrit à le confronter avec tout autre texte que les Grecs voudraient lui opposer. Ces derniers, par l'organe de Marc d'Éphèse, répondirent qu'ils n'avaient entre les mains aucun autre monument relatif à la période si agitée du schisme de Photius. « Tout a été détruit, dit Marc d'Éphèse, et chaque année dans l'église de Constantinople, on a coutume de formuler une sentence d'excommunication ainsi conçue : « Anathème à tout ce qui a été dit et écrit contre les saints patriarches Ignace et Photius[3]. » Il y avait donc eu un parti pris de suppression et peut-être de falsification systématique de la part des Byzantins pour tout ce qui concernait la période du schisme de Photius. Monseigneur Jager relève ici fort

[1] Cf. Tom. IX de cette *Histoire*, p. 181.

[2] *Sancti-Angeli-in Foro-piscium.* (Ciacon. Tom. II, col. 861.

[3] Ἅπαντα τὰ κατὰ τῶν ἁγίων πατριάρχων Φωτίον και Ιγνατιον γραφέντα ἢ λαληθεντα, ἀνάθεμα. (Labbe. Concil. Tom. XIII, col. 88.)

judicieusement l'étonnante contradiction des Grecs. « Car, dit-il, si l'on frappe d'anathème tout ce qui a été dit ou écrit contre Ignace, celui-ci est déclaré innocent et Photius coupable. Dans le cas contraire, c'est Photius qui est innocent et Ignace coupable[1]. » On ne voit pas en effet qu'il soit possible au plus subtil des théologiens grecs de sortir à son honneur de ce dilemme. Pour nous, ce qui nous frappe plus particulièrement dans cette tactique byzantine dont l'histoire du passé nous a déjà offert tant d'exemples, c'est le fait lui-même, le fait avec sa brutalité et son impudeur, qui consiste à se jouer des monuments les plus authentiques, à les supprimer ou à les mutiler au hasard de l'opinion régnante. On se demande où était la conscience dans cet épiscopat dégénéré d'Orient, qui faisait ainsi litière de sa propre histoire, de la vérité dogmatique, de tout ce qui aurait dû intéresser au premier chef son patriotisme et sa foi.

Lettre de Photius sur le dogme de la procession du Saint-Esprit

67. Des écarts si monstrueux ne se justifient pas, mais ils s'expliquent par l'aveuglement fanatique de l'esprit de secte. Photius, mort pour l'historien en 891, est toujours vivant dans le schisme oriental dont il fut le fondateur et le père. A l'heure actuelle, le souffle de révolte et de haine contre le saint-siége qu'il répandit en Orient est plus vif et plus intense qu'à l'époque même où vécut ce grand schismatique. Il n'est plus question aujourd'hui pour nos frères séparés de l'église grecque de savoir quel était d'Ignace ou de Photius le patriarche légitime. Ce point d'histoire est assez éclairci pour que la légitimité de saint Ignace de Constantinople soit généralement reconnue par les Grecs eux-mêmes. Comme s'il eût prévu par quelque inspiration d'un infernal génie que la postérité s'intéresserait peu à une question de personnes, et qu'elle devrait même finir par le condamner lui-même, Photius en dernier lieu transporta la controverse sur un terrain tout différent. Il s'effaça pour laisser toute la place à une question dogmatique de la plus haute importance, dans laquelle il signalait au monde entier ce qu'il nommait la grande hérésie de l'Église romaine. Prouver que le saint-siége et tout l'Occident

[1] *Histoire de Photius*, livre IX. p. 392.

chrétien professaient une doctrine erronée, c'était justifier victorieusement son schisme et y entraîner l'Orient. Voilà ce que Photius entreprit quelques années avant sa mort. Il concentra tout le venin de son erreur dans une lettre sur la Procession du Saint-Esprit, adressée vers l'an 886 à un patriarche d'Aquilée dont le nom ne nous est plus connu. Comme cette lettre de Photius est restée pour les Grecs schismatiques le formulaire et le dernier mot de leur croyance, nous allons en reproduire toute la partie dogmatique. « Au pontife cher à Dieu, notre frère et coévêque très-saint et très-sacré, le très-admirable et illustrissime archevêque et métropolitain d'Aquilée, Photius par la grâce de Dieu archevêque de la nouvelle Rome et patriarche œcuménique. — Le message que nous a transmis votre béatitude nous apportait une nouvelle preuve de sa religieuse piété, de sa charité ardente et depuis si longtemps éprouvée. Les qualités personnelles du vénérable évêque à qui vous l'avez confié, sa vertu, sa prudence, la fermeté de son caractère et les ressources de son esprit nous ont fait admirer comme dans un miroir vivant tout ce que votre lettre taisait et devait taire, je veux dire votre haute sainteté dont celle de votre légat est le reflet. Grâces immortelles soient donc rendues au Dieu de toutes grâces, à l'auteur de tout don parfait, de ce qu'il daigne en Occident comme en Orient accorder au peuple de tels pasteurs et faire resplendir sur les chaires pontificales ces grandes lumières de sainteté et de salut. Mais à côté de ce spectacle si consolant, quelle amertume pour notre cœur s'il nous faut ajouter foi à un bruit venu jusqu'à nous. Plût à Dieu qu'il ne fût point fondé et que je n'aie pas le douloureux devoir de vous entretenir de ce lamentable sujet. Comme si la parole de Dieu ne devait pas pleinement leur suffire, comme s'ils ne comptaient pour rien les définitions, les décrets des pères et des conciles, on nous assure que certains occidentaux introduisent un nouveau dogme et soutiennent que l'Esprit-Saint ne procède pas seulement de Dieu le Père mais encore du Fils. C'est là une erreur monstrueuse contraire à toutes les paroles de notre Seigneur, et c'est de plus un outrage à la majesté divine du Saint-

Esprit, qu'on abaisse en le faisant procéder du Fils, en imaginant une double procession comme si une seule ne suffisait pas ; enfin c'est une absurdité impie et blasphématoire condamnée par la tradition et l'enseignement de tous les grands siéges. Le pontife de Rome, Léon l'Ancien (Léon I le Grand), dans la divine constitution qu'il adressa aux pères du IVe concile général de Chalcédoine, enseigne que le Saint-Esprit procède du Père, mais il ne dit pas qu'il procède du Fils. De nos jours, Léon le Jeune (Léon III) héritier de son nom et de sa doctrine, a pris des mesures pour que le symbole de la foi en passant par des idiomes barbares ne pût jamais être altéré. Il a appris aux Occidentaux qu'il ne fallait employer pour parler du mystère de la Trinité adorable que les formules consacrées par le texte grec original, et comme témoignage impérissable de sa foi il a fait graver sur des tables d'argent aux portes des basiliques romaines le symbole grec tel qu'il fut rédigé à Constantinople dans son intégrité primitive, sans y admettre la moindre addition. Ces deux saints pontifes ne sont pas, à beaucoup près, les seuls que nous puissions citer : l'église d'Occident est assez riche en docteurs pour nous offrir une longue liste d'illustres témoins. Mais il nous suffit pour confondre la nouvelle hérésie d'avoir constaté qu'elle est repoussée aussi bien par le siége de Rome que par les quatre autres premiers siéges, c'est-à-dire par l'unanimité de l'Église fondée sur la pierre des paroles de Jésus-Christ et contre laquelle les portes de l'enfer, c'est-à-dire les hérétiques avec toutes leurs subtilités ne prévaudront pas. C'est donc à vous, puissante colonne de l'Église, sentinelle avancée de la maison d'Israël, que notre humilité s'adresse, vous suppliant de redoubler de zèle et de vigilance pour rallumer le flambeau de la foi véritable confié à votre ministère épiscopal, pour faire briller aux yeux de nos frères égarés dans les ténèbres de l'erreur, les resplendissantes clartés de la foi divine. Le Seigneur lui-même nous a donné la règle de foi sur le dogme de la procession de l'Esprit Saint, « Esprit de vérité, qui procède du Père : *Spiritum veritatis qui a Patre procedit*[1]. » Ce sont les expressions mêmes recueil-

[1] Joan. XV, 26.

lies du cœur et des lèvres du divin Maître par le grand apôtre Jean, le prince de la théologie. Faire procéder l'Esprit-Saint à la fois du Fils et du Père, c'est introduire dans la Trinité deux principes, deux causes, c'est anéantir l'unité de la monarchie divine. Si la procession qui vient du Père est parfaite, qu'est-il besoin d'une seconde procession, quand l'Esprit-Saint est déjà dans la plénitude de la perfection par la première? Que si elle est imparfaite, mais qui oserait avancer une proposition si absurde? il faudra supposer une imperfection dans l'auguste Trinité qui est l'essence même de la perfection. Et par une conséquence nécessaire de cette monstrueuse doctrine, il faudra dire que l'Esprit-Saint, auteur de toute perfection, est lui-même un composé de deux principes de chacun desquels il procède imparfaitement. Les novateurs n'ont point encore osé dire que l'Esprit-Saint est le petit-fils du Père ; cette locution révolterait trop le sens chrétien. Mais s'ils reculent devant le mot, le fait n'en découle pas moins de leur prétendu principe, car si le Fils est engendré du Père par génération, le Saint-Esprit, dès qu'il viendrait du Fils par procession serait réellement à l'égard du Père dans la situation de petit-fils. Quel blasphème ! O vous, le plus vénérable des pontifes sacrés ! n'épargnez rien pour démontrer l'absurdité sacrilége d'un tel enseignement. Si l'Esprit procède du Fils par génération, le Fils étant lui-même engendré, il s'ensuivrait que l'Esprit procéderait aussi du Père par voie de génération, puisque le Père engendre le Fils, et que l'Esprit procède en même temps que le Fils qui est engendré. Que si, poussés à bout, les novateurs imaginent une différence de temps, un intervalle quelconque entre la génération du Fils par le Père et la procession de l'Esprit-Saint venue par le Fils, dès lors il faudra nécessairement admettre que l'Esprit est moins ancien que le Fils. S'ils reculent encore devant cette impiété manifeste, ils seront forcés de reconnaître que l'Esprit est engendré. — Les nouveaux hérétiques prétendent, dit-on, étayer leur erreur sur le mot si connu de saint Paul : « Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils qui crie dans vos cœurs : *Abba,* c'est-

à-dire Père : *Misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra clamantem : Abba, Pater*[1]. » Mais dans ce texte le grand apôtre ne dit pas que l'Esprit-Saint procède du Fils. Restez donc dans la rigueur de ces termes : l'Esprit-Saint est l'Esprit du Fils, il a été envoyé par le Père. Le Saint-Esprit est l'Esprit du Fils, parce qu'il a avec le Fils une même essence, une même divinité, parce que tous deux se rapportent à un même principe, principe qui engendre le Fils et duquel procède le Saint-Esprit. Si ces termes : « Esprit du Fils » signifient que l'Esprit procède du Fils, on devra donc croire également que le Père lui-même procède du Fils, car on dit tous les jours en parlant de la première personne de la Trinité : le « Père du Fils. » — Une autre conséquence blasphématoire qu'il faut relever encore : Si l'Esprit procède du Fils, cette procession ne saurait être ni antérieure ni postérieure à la génération du Fils lui-même, car il faut éliminer de la Trinité auguste toutes nos distinctions humaines de temps. Si donc l'Esprit procède à la fois du Père et du Fils, il se trouvera également distinct de la personne de l'un et de l'autre des principes qui le produisent. Il y aura au lieu d'un seul deux Esprits-Saints, l'un procédant du Père, l'autre du Fils. Or, cette étrangeté ne s'observe même pas dans les êtres produits par la génération d'ordre inférieur. Quant à un seul et même être qui serait substantiellement un et qui proviendrait de principes distincts sans participer à leur nature distincte cela ne se rencontre ni dans la génération ni dans un mode d'existence plus excellent, s'il en est. — Dans leur délire il ne restait plus aux blasphémateurs que de travestir les paroles mêmes de Jésus-Christ, et de faire du Verbe divin l'auteur de leur propre blasphème. Notre-Seigneur dit : « L'Esprit de vérité recevra de ce qui est à moi et vous l'annoncera : *De meo accipiet, et annuntiabit vobis* : Τὸ Πνεῦμα ἐκ τοῦ ἐμοῦ λήψεται[1]. Puisque l'Esprit Saint reçoit du Fils, disent les hérétiques, c'est donc qu'il procède de lui. Fausse interprétation, car Notre-Seigneur n'a point dit : « L'Esprit recevra de moi, » mais « L'Esprit recevra

[1] Gal. IV, 6.
[2] Joan. XVI, 14-15.

de ce qui est à moi. » Or ce qui est au Fils, c'est le Père, donc l'Esprit Saint procède du Père et non du Fils. — Soit, disent-ils; mais le grand Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme et plusieurs autres docteurs également illustres par la science et la sainteté, tous versés profondément dans l'étude et la connaissance des livres saints déclarent formellement dans leurs ouvrages que l'Esprit-Saint procède du Fils. A cette objection, la réponse qui se présente tout d'abord et comme naturellement est celle-ci Supposé que dix ou vingt des Pères de l'Église aient enseigné que l'Esprit-Saint procède du Fils, tandis que six cents autres ont gardé le silence sur ce point, faudra-t-il préférer le sentiment de dix ou vingt personnes à celui de milliers d'écrivains? Et s'il arrive qu'un petit nombre de Pères, malgré leur génie, soit tombé dans quelque erreur, au lieu de la dissimuler dans un silence respectueux, faut-il, à l'exemple de Cham, la manifester à tous les yeux et l'exposer aux railleries du monde entier? Notre critérium est à la fois plus respectueux et plus sûr. Nous n'acceptons de l'enseignement des Pères que ce qui est conforme aux paroles de Jésus-Christ; nous répudions tout ce qui s'en écarte. Ces grands et saints personnages ont parfois donné une interprétation inexacte des Écritures, et qui oserait leur en faire un crime? L'embarras des affaires, la sollicitude de l'administration, les mille préoccupations de leur vie si active et si féconde, les besoins de la polémique et enfin l'ignorance inséparable de la condition humaine ont pu égarer leur jugement. Mais en tout état de cause, le Seigneur quand il a daigné définir un dogme, est pour nous en première ligne et tous les docteurs ne peuvent rien contre sa parole[1]. »

Erreurs théologiques de la lettre de Photius.

68. Telle est en substance cette lettre de Photius, qui est encore aujourd'hui le catéchisme de toutes les églises séparées d'Orient. Toute sa force apparente repose sur trois sophismes. Saint Léon le Grand et Léon III ont enseigné que le Saint-Esprit procède du Père. Notre-Seigneur dans une parole authentique citée par

[1] Phot. *Epist.* XXIV, lib. I. *Patr. græc.*, tom. CII, col. 794-822,

l'évangéliste saint Jean, tous les Pères et tous les docteurs de l'Église ont professé la même croyance, donc le Saint-Esprit ne procède pas du Fils. Ainsi réduit à sa formule la plus simple, le paralogisme saute aux yeux. Pour établir que l'Esprit-Saint ne procède pas du Fils, il aurait fallu établir que les paroles de l'Écriture, l'enseignement des papes et des docteurs réprouvait explicitement cette doctrine. Or, Notre-Seigneur Jésus-Christ tout en disant explicitement que l'Esprit-Saint procède du Père, enseigne implicitement qu'il procède également du Fils. Sans parler du texte discuté par Photius : *Ille de meo accipiet*, vingt autres ont la même force. *Accipite Spiritum Sanctum* [1], dit le Sauveur aux apôtres, et en même temps il insufflait sur leur visage le souffle de la grâce et de la vie spirituelle. « Ce souffle, dit saint Augustin, n'était pas matériel, ce fut la substance même de l'Esprit-Saint et la démonstration en acte que le Saint-Esprit ne procède pas seulement du Père mais du Fils [2]. » Rapprochées du texte de saint Paul qui déplaisait tant à Photius et qui nomme catégoriquement l'Esprit-Saint comme procédant du Fils : *Spiritum Filii*, les paroles évangéliques forment un ensemble doctrinal qui atteste la double procession de l'Esprit-Saint. Aussi outre saint Ambroise, saint Augustin et saint Jérôme que Photius nomme seuls, et qu'il affecte de prendre tous trois dans l'église latine, faut-il joindre les noms de saint Chrysostome, saint Athanase, saint Cyrille d'Alexandrie et tant d'autres qui ont professé la croyance à la double procession du Saint-Esprit. Photius le savait nettement; le procédé qu'il emploie pour se débarrasser de cette nuée d'illustres témoignages est sans contredit un trait d'habileté remarquable entre tous. Une multitude d'autres Pères n'ont point parlé du Saint-Esprit comme procédant du Fils ; Pho-

[1] Joann. XX, 22.

[2] *Nec possumus dicere quod Spiritus Sanctus et a Filio non procedat, neque enim frustra idem Spiritus, et Patris et Filii Spiritus dicetur. Nec video quid aliud significare voluerit, cum sufflans in faciem discipulorum ait : « Accipite Spiritum Sanctum. » Neque enim flatus ille corporeus... substantia Spiritus Sancti fuit, sed demonstratio per congruam significationem non tantum a Patre, sed et a Filio procedere Spiritum Sanctum* (S. Augustin. *De Trinit.* Lib. IV, cap. XX. *Patr. lat.*, tom. XLII, col. 908).

tius transforme ce silence en une réprobation et il laisse croire à ses lecteurs qu'ils ont combattu sur ce point la croyance des Augustin, Ambroise, Jérôme, Hilaire de Poitiers, Chrysostome, Athanase, Cyrille, Denys d'Alexandrie et Théodoret [1]. Mais jamais le silence ne saurait passer pour une attaque, ne rien dire c'est ne rien nier. Transformer le rien en une négation, tel est tout le système de Photius. Saint Léon le Grand reproduisant la formule du symbole avait dit du Saint-Esprit qu'il « procède du Père. » Photius veut faire croire que Léon le Grand avait dit : « Le Saint-Esprit ne procède pas du Fils. » Léon III avait fait graver sur des tables d'argent aux portes de la basilique de Saint-Pierre le texte primitif du symbole de Constantinople sans l'addition du *Filioque*. Photius en conclut que Léon III répudiait dogmatiquement cette addition. Le lecteur se rappelle qu'au contraire Léon III proclamait ouvertement dans sa conférence avec les envoyés de Charlemagne la croyance de l'église romaine au *Filioque* déjà usité dans toutes les chrétientés d'Espagne, des Gaules, de la Grande-Bretagne et de la Germanie. Cependant par une suprême prudence, digne du vicaire de Jésus-Christ, du successeur de Pierre auquel incombe la sollicitude de toutes les églises de l'univers, Léon III déclarait qu'en présence de l'hostilité systématique des Grecs contre le saint-siége, il y avait inopportunité à soulever ce nouveau sujet de conflit [2]. Au point de vue théologico-philosophique, les objections de Photius n'ont pas plus de valeur. Quand il parle de deux différents principes que le dogme de la double procession donnerait au Saint-Esprit, et des deux Esprits distincts qui devraient en résulter, il oublie les notions élémentaires de la théologie catholique. C'est un même esprit et un même amour qui procède des deux personnes divines, le Père et le Fils par voie d'inclination et de volonté, en sorte que suivant l'expression de saint Augustin qui avait si profondément étudié cette question : « Le Père et le Fils sont le principe du Saint-Esprit, mais il n'y

[1] Voir tous les textes de ces Pères réunis par Mgr Jager, *Histoire de Photius*, p. 345-376.

[2] Cf. Tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 155.

a pas deux principes : *Fatendum est Patrem et Filium principium esse spiritus Sancti, non duo principia* [1]; doctrine que saint Hilaire de Poitiers formulait en ces termes : « Il n'y a nulle dualité dans le Saint-Esprit, parce que le Père et le Fils dont il procède sont un même principe [2]. » L'Esprit-Saint prend son nom et procède de l'amour dont Dieu le Père aime nécessairement son Fils et dont il est éternellement aimé. Or, si l'Esprit-Saint ne procédait pas du Fils, il s'ensuivrait que le Fils ne peut pas aimer son Père comme il en est aimé, c'est-à-dire d'une manière infinie, et dès lors le Fils ne serait pas Dieu. C'est ce qu'un écrivain moderne à très-heureusement exprimé dans les paroles suivantes : « Dire que le Saint-Esprit procède du Père seul, c'est dire que le Père ne communique pas à son Fils bien-aimé la puissance infinie de la « spiration active ; » ce serait donc dire que le Fils est dans l'impuissance de rendre à son Père l'amour infini qu'il reçoit de lui, et que par conséquent il ne saurait rendre à la première personne de l'auguste Trinité ce qui lui est dû ; ce serait donc constituer le Fils dans un état infiniment inférieur en puissance à son Père : car il ne peut exister de terme moyen entre l'essence divine et toute autre nature ; point de milieu entre l'infini et le fini. Et quelque haut que vous prétendiez placer le Fils de Dieu, si vous ne lui accordez l'essence infinie, égale en toute-puissance à celle de Dieu son Père, dans toute sa plénitude, il restera toujours entre le Fils et le Père l'incommensurable abîme qui sépare l'infini du fini. Dès lors plus de consubstantialité et par conséquent plus de Trinité. L'essence divine, telle qu'elle nous est révélée n'a plus d'existence réelle ; le monde est sans Dieu. Telles seraient les conséquences évidentes d'une doctrine qui prétendrait enlever au Fils de Dieu la puissance infinie de la spiration active, de l'égal amour du Fils pour le Père comme du Père ; mutuel amour qui constitue la procession du Saint-Esprit. Ce serait le blasphème arien dans son infernale horreur [3]. »

[1] S. Augustin. *De Trinit.* Lib. v, cap. xiv, n° 15.
[2] Hilar. Fragment. *Spicileg. Roman.* 1841, p. 35.
[3] *Persécutions et souffrances de l'Église catholique en Russie*, p. 276.

Elections du prince Étienne au siége de Constantinople. Lettre des Grecs au pape Etienne VI.

69. Le legs fait par Photius à l'église d'Orient dans sa lettre contre le dogme de la double procession du Saint-Esprit demeura l'arme favorite du schisme. Durant les périodes d'union avec le siége romain, cette arme restait au fourreau ; on ne l'en tirait qu'aux époques de séparation nouvelle. Immédiatement après l'expulsion de l'intrus, on procéda à l'élection d'un patriarche légitime. Les suffrages unanimes élevèrent à cette dignité le frère de l'empereur, le prince Étienne, syncelle de la basilique des Apôtres. Etienne avait reçu le diaconat des mains de Photius; dont il ne partageait cependant en rien ni les erreurs ni la haine invétérée contre le saint-siége. Léon VI convoqua à Constantinople tous les évêques, clercs et religieux que le patriarche schismatique avait si violemment persécutés. L'assemblée fort nombreuse fut présidée par le métropolitain de Césarée, Stylianus, victime lui-même des fureurs de l'intrus. A l'unanimité les vénérables confesseurs de la foi déclarèrent qu'ils étaient prêts à reconnaître Etienne pour légitime patriarche à la condition que le pape confirmerait son élection et lui accorderait, s'il y avait lieu, dispense et absolution pour les cas d'irrégularité ou de censures encourues par le fait d'une ordination conférée par l'intrus. Cette situation n'était d'ailleurs point particulière au prince patriarche ; la plupart des évêques suffragants et des membres du clergé byzantin avaient également reçu de Photius le sacre ou l'ordination. Il fallait donc que le saint-siége intervînt avec son autorité souveraine et rétablît par une mesure générale tout ce qu'il y avait eu de défectueux dans les divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique au sein du patriarcat de Constantinople. L'empereur Léon VI écrivit à ce sujet au pape une lettre que nous n'avons plus. Mais celle que Stylianus, au nom du synode de Byzance adressait à Etienne VI, pour le même objet, nous a été conservée. Elle constitue un véritable monument historique et résume les principaux événements du schisme de Photius. A ce titre elle mérite d'être placée intégralement sous les yeux du lecteur. « Au très-saint et très-bienheureux Étienne, seigneur et pape œcuménique, Stylianus évêque de Césarée dans la pro-

vince Euphratésia, serviteur des serviteurs de Dieu, au nom de tous les évêques, prêtres et diacres de la très-sainte église de Contantinople, et du clergé suffragant régulier et séculier, prêtres et moines. L'Église de Dieu, l'Église catholique et apostoslique a toujours prévalu contre ses persécuteurs; l'Écriture déclare que le Seigneur lui-même renverse les conseils de ses ennemis; parce que s'attaquer à l'Église c'est faire la guerre à Dieu. Vous le savez, pontife vénérable, chef auguste de la catholicité, l'ennemi du genre humain renouvelle à toutes les époques sous des formes diverses, sa lutte contre la justice et la vérité. Il débuta chez nous par l'horrible persécution contre les images de Jésus-Christ, de sa Mère la vierge immaculée et des saints serviteurs de Dieu. Avec le secours de la grâce céleste et l'appui de nos pieux empereurs, cette hérésie disparut. Mais le démon souleva une nouvelle tempête. Il suscita trois évêques rebelles, Grégoire Asbestas, Eulampius et Pierre, lesquels jurèrent au saint patriarche Ignace une haine mortelle. L'admirable mansuétude d'Ignace échoua contre ces furieux. Il fallut les frapper des censures canoniques. Un appel fut immédiatement interjeté par eux au saint-siége, et le bienheureux pape Léon IV reçut en même temps à Rome les envoyés des rebelles et le moine Lazare, délégué par le patriarche. Le pape ratifia entièrement la conduite d'Ignace et confirma la sentence portée contre les schismatiques. A la mort de Léon IV, les rebelles renouvelèrent leurs instances près de son successeur le très-saint pontife Benoît III, dont ils ne réussirent pas davantage à tromper la vigilance. Benoît les condamna encore. Ce fut alors qu'ils s'adjoignirent un complice destiné à devenir bientôt leur chef, le trop célèbre Photius, dont le crédit était tout-puissant près du césar Bardas, oncle de l'empereur Michel III (l'Ivrogne). Ce Bardas, incestueux notoire, avait reçu d'Ignace des monitions canoniques. Ignace fut violemment dépossédé de son siége et envoyé en exil; on ameuta contre lui la populace par d'atroces calomnies; il fut remplacé par le schismatique Photius, auquel Grégoire Asbestas conféra l'onction épiscopale. La persécution commença dès lors contre les évêques et clercs restés fidèles;

je fus exilé moi-même, malgré mon indignité. L'intrus n'épargnait rien pour se faire des adhérents; il séduisait les uns par les promesses, il domptait les autres par la terreur, il en achetait d'autres à prix d'argent; du reste, par un écrit signé de sa propre main il s'engageait à ne point inquiéter Ignace ni ceux des évêques ou clercs promus par ce dernier. Au mépris de cette promesse solennelle, il réunit un nombreux synode dans la basilique des Apôtres et promulgua contre Ignace une sentence d'anathème et de déposition. Dans l'espoir d'obtenir du saint-siége la confirmation de ces actes sacriléges, il députa au pape saint Nicolas I des évêques munis d'une lettre de l'empereur, qui demandait au souverain pontife l'envoi de légats spéciaux chargés de faire à Constantinople même une enquête canonique. Il l'obtint. Les évêques Radoald et Zacharie furent députés à ce sujet par Nicolas I, qui leur remit des lettres adressées à l'empereur Michel et à Photius lui-même. Mais les deux légats circonvenus à la fois par l'empereur et par Photius se laissèrent séduire, trahirent leur mandat, et dans un nouveau synode tenu en leur présence condamnèrent Ignace et confirmèrent l'intrusion de Photius. Un archimandrite nommé Théognoste, témoin de cette apostasie, parvint à s'échapper sous un déguisement laïque, s'embarqua pour Rome et rendit compte au pontife du véritable état des choses. Les deux légats infidèles furent anathématisés dans un synode romain présidé par le bienheureux Nicolas, qui renouvela l'anathème contre Photius et maintint les droits du légitime patriarche Ignace. Le pape fit immédiatement transmettre la sentence à l'empereur Michel. Mais dans l'intervalle celui-ci avait été remplacé sur le trône par Basile le Macédonien. Le nouveau prince, inspiré alors par un mouvement de la grâce divine, expulsa Photius et rétablit Ignace sur le siége patriarcal. En même temps il demandait au pape Adrien II, successeur de Nicolas le Grand, la convocation d'un concile œcuménique qui se tint en effet à Constantinople. On y confirma les précédents anathèmes déjà fulminés contre Photius, et saint Ignace fut maintenu sur son siége. La paix semblait consolidée; mais le génie de Photius si fertile en intrigues ne la

laissa pas subsister longtemps. A l'aide de complices aussi astucieux et non moins pervers qu'il l'était lui-même, il fit circuler contre le patriarche les plus odieuses calomnies et finit par l'obliger à quitter son siége. A main armée, comme jadis le sacrilége Macedonius, il envahit la basilique de Sainte-Sophie, où je célébrais alors le saint sacrifice. Il nous fallut laisser inachevés les augustes mystères et abandonner à l'intrus le tabernacle du Dieu vivant. A la suite de cet attentat, la plus terrible confusion se produisit à Constantinople. Les uns cédaient aux tortures et reconnaissaient le pouvoir de l'usurpateur, les autres disaient : Nous n'accepterons la communion de Photius que si elle est admise par le siége apostolique de Rome. L'usurpateur imagina alors un nouveau stratagème destiné à séduire la bonne foi des âmes simples. Le pape Jean VIII venait d'envoyer à Constantinople deux légats, les évêques Eugène et Paul, chargés d'une mission relative aux affaires de l'Église des Bulgares. A leur arrivée, saint Ignace était mort. Photius, de concert avec l'empereur Basile, vint à bout de corrompre les deux légats au point que ceux-ci ne rougirent pas d'affirmer qu'ils avaient reçu du pape Jean VIII la mission expresse d'anathématiser saint Ignace et de mettre Photius en possession du siége patriarcal. Cette indigne manœuvre eut pour résultat d'engager dans le schisme un très-grand nombre de frères dont la bonne foi fut ainsi trompée. Par un raffinement inouï de fraude et de sacrilége fourberie, Photius composa de fausses lettres au nom du patriarche mort et au nom de tous les évêques suffragants du patriarcat ; il les fit signer de tous ses partisans et contrefit la signature des autres. Dans ces lettres on suppliait le pape Jean VIII de confirmer la prétendue élection qui avait appelé Photius à succéder au siége de Constantinople, devenu vacant par la mort de saint Ignace. Cette supercherie réussit encore, et le pontife envoya un nouveau légat, le prêtre romain Pierre, lequel confirma, en vertu de l'autorité apostolique, la possession de l'intrus. Tout paraissait conspirer en faveur de l'usurpation ; Photius ne trouvait plus nulle part de résistance. Il se crut tout permis ; transportant dans la sphère politique le génie

intrigant dont il avait tant abusé pour le malheur de l'Église, il se lia avec un misérable nommé Santabarène, et conjura la perte du prince Léon aujourd'hui notre glorieux empereur. Il avait à moitié réussi, lorsque la Providence lassée de tant de crimes permit enfin la punition du criminel. Basile mourut désabusé. Son fils et successeur Léon a chassé le traître et débarrassé pour jamais l'Orient de son joug ignominieux. Maintenant c'est à votre siége apostolique que nous nous adressons pour réparer tant de désastres. Nous supplions humblement votre sainteté d'avoir pitié d'un peuple qui a sans doute reconnu l'autorité usurpée de Photius, mais qui l'a fait avec l'approbation et par l'ordre de légats infidèles, tels que Rodoald et Zacharie, Paul et Eugène. Les ordinations conférées par Photius sont en grand nombre, ne les invalidez pas, car une foule immense et de bonne foi se trouverait ainsi exclue de l'Église. Usez de votre autorité souveraine pour remédier à tant de maux et mettre fin au schisme par le châtiment exclusif de son unique auteur. Dans l'intérêt de la paix générale nous qui avons si longtemps souffert, nous vous conjurons d'user de miséricorde et d'ouvrir le trésor de vos indulgences envers des égarés, victimes d'une tyrannie qui n'eut jamais d'égale sur la terre [1]. »

Mort du pape Étienne VI.

70. Cette lettre de Stylianus fut transmise à Étienne VI avec une missive impériale de Léon. La députation solennelle qui les apporta fut accueillie à Rome avec des transports d'allégresse. Depuis trente années que durait le schisme, c'était la seule bonne nouvelle qui arrivât de Constantinople. Étienne VI répondit à l'empereur grec par des lettres qui exprimaient toute sa joie et toute celle des Églises d'Occident à la nouvelle de ces grands événements. Il le priait de lui envoyer quelques évêques orientaux, pour qu'il prît avec eux les mesures nécessaires relativement aux ordinations faites irrégulièrement par le patriarche schismatique. Ces négociations entraînèrent un assez long délai, et quand les députés de Léon VI, envoyés pour traiter ces questions intérieures, arrivèrent à Rome, Étienne VI avait cessé de vivre (7 août 891).

[1] Stylian. *Epist. ad Stephan. VI. Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 789-793.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE

PONTIFICAT DE FORMOSE (septembre 891 - 23 mai 875.) [1]

§ I. NOTICE DES CATALOGUES PONTIFICAUX.

1. Notice fruste du *Codex Regius*. — 2. Notice de l'anonyme de Zwellen. — 3. Importance de la notice de Zwellen. Le pseudo Luitprand. Rectifications historiques.

§ II. ANTÉCÉDENTS DE FORMOSE.

4. Mission de Formose en Bulgarie. — 5. Formose prend parti pour Louis le Germanique. Accusation de Jean VIII contre Formose. Condamnation par contumace. — 6. Caractère et portée des griefs articulés contre Formose. — 7. Mention de la sentence portée contre Formose par le concile de Pontion. Révolutions politiques. — 8. Invasion de Rome par Lambert comte de Spolète. — 9. Seconde condamnation de Formose au concile de Troyes. — 10. Réhabilitation de Formose par Martin I. — 11. Formose remis en possession de son évêché de Porto. — 12. Election de Formose au souverain pontificat. — 13. Formose ne fut pas le premier évêque transféré d'un autre siége à celui de Rome.

§ III. FORMOSE ET L'ÉGLISE D'ORIENT.

14. Lettre de Formose à Stylianus métropolitain de Néocésarée. — 15. Les deux patriarches de Constantinople, S. Etienne et S. Antoine Cauléas. — 16. S. Nicolas le Mystique, patriarche de Constantinople.

§ IV. FORMOSE ET LE ROI EUDES.

17. Première lettre de Foulques de Reims au pape Formose. — 18. Réponse de Formose. — 19. Lettres de Formose au roi Eudes et à Charles le Simple. — 20. Nouvelles lettres du pape aux deux rois. — 21. Eudes en Aquitaine. — 22. Victoire d'Eudes à Montpensier, sur les Normands. — 23. Episode

[1] La date exacte de l'élection de Formose ne nous a été fournie par aucun document authentique, celle de sa mort est fixée par les Annales de Fulde au jour de Pâques (22 mars) de l'an 896 : *Romæ Formosus papa moritur die sancto Paschæ*. Mais ainsi que le fait observer le docteur Jaffé, il y a une erreur évidente dans l'indication du jour de Pâques, puisque Formose donna la couronne impériale au roi Arnoulf le 25 avril 896, un mois après la fête pascale de cette année. Le copiste aura par inadvertance substitué le mot de Pâques à celui de Pentecôte qui devait être dans le texte primitif.

du baptême du roi normand Catillus. — 24. Sacre de Charles le Simple par l'archevêque Foulques de Reims. Fin du poëme d'Abbon. Mort du roi Eudes.

§ V. FORMOSE ET L'EMPIRE.

25. Formose trahi par l'empereur Lambert et opprimé par le marquis Adalbert de Toscane. — 26. Appel de Formose au roi de Germanie Arnoulf. — 27. Entrée victorieuse d'Arnoulf à Rome. — 28 Sacre d'Arnoulf en qualité d'empereur. Serment des Romains. — 29. Portée historique et véritable caractère de la déposition de Lambert et du sacre d'Arnoulf. — 30. Mort du pape Formose.

BONIFACE VI (23 mai - 6 juin 896.)

31. Lambert rentre en possession de Rome. — 32. Election tumultuaire, intrusion et mort de Boniface VI.

ÉTIENNE VII (6 juin 896 - 25 juillet 897.)

33. Intrusion à main armée d'Etienne VII. Notice du catalogue de Zwellen. — 34. Inexactitude du *Codex Regius.* — 35. Priviléges d'Etienne VII en faveur de l'église de Narbonne et de l'abbaye de Vézelay. — 36. Fragment d'une lettre d'Etienne VII à propos des juifs de Narbonne. — 37. Pourquoi le nom de quelques papes intrus reste inscrit dans les catalogues pontificaux. — 38. Correspondance de Foulques de Reims avec Etienne VII. — 39. Concile de Ravenne. — 40. Conciliabule de Rome. Profanation des restes du pape Formose. — 41. Certitude historique de l'attentat commis par Etienne VII. — 42. Déposition et supplice d'Etienne VII.

PONTIFICAT DE ROMAIN (juillet - novembre 897.)

43. Election, actes et mort de Romain.

PONTIFICAT DE THÉODORE II (novembre - décembre.)

44. Election et mort de Théodore II.

PONTIFICAT DE JEAN IX (juin 898 - juillet 900.)

45. Election schismatique du prêtre Sergius. — 46. Distinction entre l'élection et le sacre des papes aux IXe et Xe siècles. — 47. Election du pape légitime Jean IX. — 48. Concile de Rome; 1re session. — 49. 2e session du concile de Rome. — 50. Les six premiers canons du concile de Rome. — 51. Les six derniers canons du concile de Rome. — 52. Concile de Ravenne. Propositions faites par l'empereur Lambert. — 53. Propositions faites par le pape. Clôture du concile de Ravenne. — 54. Mort tragique de l'empereur Lambert. Berenger, roi d'Italie. Les *Hungari.* — 55. Mort d'Arnoulf de Germanie. — 56. Martyre de Foulques, archevêque de Reims. Sentence d'excommunication contre les meurtriers. — 57. Lettres du pape Jean IX. Sa mort. — 58. Fin du IXe siècle.

Notice des Catalogues Pontificaux [1].

Notice fruste du *Codex Regius.*

1. Le *Codex Regius* de la la bibliothèque Richelieu consacre au pape Formose la notice suivante : « Formose, évêque de Porto, siégea cinq ans [2] et six mois. Après lui; le trône pontifical resta vacant deux jours. Il fit repeindre en entier la basilique du bienheureux Pierre, prince des apôtres. Comme évêque de Porto, il avait encouru la disgrâce du pape Jean (VIII) [3] et quitta l'Italie. Appelé par une monition canonique à venir se justifier, il fut frappé d'une première sentence d'excommunication. Plus tard, dans un concile tenu [à Troyes] dans les Gaules, en présence de l'empereur Charles le Gros il fut déposé de l'épiscopat et réduit à la communion laïque. Il dut même s'engager par serment à ne faire dans l'avenir aucune revendication de son siége et à ne jamais remettre le pied à Rome. Mais il fut réhabilité par le pape Marin I, successeur de Jean VIII, en sorte que non-seulement il revint à son église de Porto, mais qu'il fut plus tard promu au siége apostolique de Rome. Son élection donna lieu à de lamentables conflits, ainsi qu'on le verra dans le récit qui va suivre... *prout in sequentibus patebit...* [4] » A ce mot, qui laisse supposer une série de développements ultérieurs, s'arrête la notice évidemment fruste du *Codex Regius*. Nous avons heureusement, pour suppléer à cette lacune, un récit plus détaillé et plus complet dans le catalogue pontifical de l'Anonyme de Zwellen, ainsi désigné parce qu'il faisait partie de la bibliothèque du monastère de cette ville, voisine de Saltzbourg, où le bénédictin allemand dom Bernard Pez le découvrit en 1720 et le publia dans son *Thesaurus anecdotorum*, sous le titre générique de *Historia Romanorum Pontificum*. Ce

[1] Tel est le titre dont nous nous servirons à l'avenir pour désigner les monuments d'origine et de provenance diverses, qui font suite à la partie imprimée du *Liber Pontificalis*.

[2] Il y a ici une inexactitude chronologique. Formose ne régna que quatre ans et demi.

[3] Cf. Tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 576.

[4] *Codex Regius*. Bibl. Richelieu. Fonds latins, nº 5144, fol. 119. *Formosus papa*, 114.

catalogue, que nous avons eu précédemment l'occasion de citer [1], a été reproduit au tome 213 de la *Patrologie latine.* Il se termine au pontificat de Célestin III (1191). Voici la notice qu'il consacre au pape Formose.

Notice de anonyme de Zwellen.

2. « Formose, fils de Léon, fut d'abord évêque de Porto. Il siégea quatre ans sept mois, jusqu'à l'année du Seigneur 896. Il favorisa l'entreprise du roi de Germanie, Arnoulf, fils de Carloman, l'aida à s'emparer de Rome, le reçut avec grand honneur, et le couronna empereur à l'autel de la Confession du bienheureux Pierre. Cette alliance avait été déterminée par les mauvais traitements que les Romains faisaient subir au pontife [2]. Pour venger le pape, Arnoulf, en entrant dans la ville, fit décapiter plusieurs des princes rebelles venus à sa rencontre. L'origine du débat entre les Romains et Formose remontait à l'élection même de ce pape. A la mort de son prédécesseur (Étienne VI), une faction avait porté ses suffrages sur un diacre de la sainte Église, nommé aussi Étienne, et l'avait élu pape : *Stephanus quidam Romanæ Ecclesiæ diaconus erat, quem Romanorum pars quædam sibi papam elegerat ;* pendant qu'une autre faction non moins considérable *(non infima)* demandait ardemment qu'on promût au souverain pontificat l'évêque de Porto, Formose, dont la piété, la doctrine, la science des Écritures étaient universellement admirées. Les électeurs d'Étienne voulurent procéder à l'intronisation de leur candidat. Il allait être sacré en qualité de vicaire des apôtres, lorsque les partisans de Formose firent irruption dans la basilique de Saint-Pierre, non sans tumulte ni violences, arrachèrent Étienne de l'autel et proclamèrent l'évêque de Porto. Étienne se réfugia chez le très-puissant marquis de Tusculum, Adalbert, pour se mettre sous sa protection et implorer son secours. L'une et l'autre lui furent accordés. Formose ne survécut guère au départ de l'empereur Arnoulf, qui avait quitté Rome pour reprendre le chemin de ses États. Le pape élu par les Romains pour succéder à Formose (Boniface VI) fut chassé quelques jours après et le marquis Adal-

[1] Cf. tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 89.

[2] *Unde etiam vehementer affligebatur ab eis.*

bert intronisa à main armée le diacre Etienne. Boniface VI mourut de la goutte dans l'année même, et Étienne VII régna de par l'autorité du marquis de Tusculum : *Stephanusque papa per Adalbertum constituitur.* L'impiété d'Étienne n'avait d'égale que son ignorance de toutes les lois divines. Aussitôt après son installation, il fit exhumer le corps du pape Formose, et le plaça revêtu des ornements pontificaux sur le siége de saint Pierre. Insultant à sa victime inanimée : « Pourquoi, lui dit-il, toi qui étais évêque de Porto, as-tu poussé l'ambition jusqu'à usurper le siége œcuménique de Rome ? » Après cette invective, il dépouilla le cadavre de tous les vêtements sacrés, lui coupa les trois premiers doigts de la main droite (ceux dont les papes se servent pour la bénédiction pontificale) et le fit jeter au Tibre. Tous les évêques, prêtres et diacres qui avaient reçu l'ordination de Formose furent contraints à se faire de nouveau ordonner par Etienne VII. Mais Dieu lui-même, par un signe éclatant, daigna confirmer à la fois la légitimité et la sainteté de Formose. Son corps fut retrouvé par des pêcheurs qui le recueillirent avec respect. Il fut ensuite rapporté solennellement dans la basilique du bienheureux Pierre. Or, au moment où ces restes vénérés furent remis dans leur tombeau, on vit s'incliner les images des saints comme pour saluer leur retour [1]. »

Importance de la notice de Zwellen. Le pseudo Luitprand. Rectifications historiques.

3. Cette notice de l'anonyme de Zwellen se retrouve en termes presque identiques dans des monuments de date antérieure, contemporains de l'époque même de Formose. Luitprand l'avait insérée tout entière dans son *Antapodosis* [2]. Une collection des *Vitæ Romanorum Pontificum*, publiée en 1602 à Mayence, à la suite de la première édition du *Liber Pontificalis* et qui se termine à la mort de Formose, la reproduit également. Il y a donc lieu de croire que nous sommes en présence d'un document officiel, consacré à la mémoire de ce pape par les clercs de l'Église romaine. Seulement le texte de l'anonyme de Zwellen rectifie sur deux points assez

[1] Anonym. Zwetlens. *Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1024.

[2] Luitprand. *Antapodosis.* Lib. I, cap. XXIX. *Patr. lat.*, tom. CXXXVI, col. 804.

importants une erreur qui s'était glissée dans la transcription de la notice par Luitprand et par le collecteur des *Vitæ Romanorum Pontificum* [1]. D'abord elle restitue dans son exactitude chronologique la durée du pontificat de Formose, qui fut réellement de quatre ans sept mois, et non pas de cinq ans six mois, comme le disent les *Vitæ Romanorum Pontificum* ainsi que le *Codex Regius* cité plus haut. De plus, elle rétablit le nom véritable du diacre romain compétiteur de Formose, que Luitprand et les *Vitæ Romanorum pontificum* appellent Sergius, le confondant ainsi avec le pape Sergius III, qui occupa le siége de saint Pierre depuis l'an 904 jusqu'en 911. Baronius, Pagi, Mabillon et Muratori avaient déjà constaté l'erreur commise ici par Luitprand, lequel attribuait au diacre Sergius un fait qui ne lui appartenait nullement, mais dont la responsabilité incombe tout entière au diacre Étienne, qui fut depuis l'antipape Étienne VII. L'horrible attentat commis par Étienne VII, créature du marquis de Tusculum Adalbert, sur les restes vénérables de Formose, cette scène de sacrilége posthume et de barbare profanation, cet épisode aussi monstrueux que tragique dont les ennemis du saint-siége se sont fait une arme populaire contre la majesté du pontificat romain, se trouve ainsi reporté par l'histoire impartiale sur son véritable auteur, un antipape dont la mémoire est maintenant deux fois flétrie, par les catalogues pontificaux d'abord et ensuite par la condamnation officielle prononcée contre Etienne VII dans le concile romain tenu en 898 par le pape Jean IX. Loin d'être pour la papauté un grief dont elle ait à rougir, l'abominable traitement que fit subir aux restes vénérés du pape Formose un intrus porté à main armée sur le siége apostolique par un *marchio* de Tusculum, un de ces minuscules tyrans de la féodalité italienne du IX[e] siècle, appartient uniquement comme responsabilité à l'intrusion du laïcisme

[1] Cette collection est connue sous le nom de *Recueil du Pseudo-Luitprand* parce que l'éditeur de Mayence en 1602 crut devoir la publier comme une œuvre de l'évêque de Crémone, « non pas, dit-il, que le manuscrit porte nulle part ce nom d'auteur, mais parce que très-évidemment la notice consacrée au pape Formose est exactement reproduite des œuvres de Luitprand. » *Patr. lat. Pseudo-Luitprand.* col. 1150-1256.

qui considérait le saint-siége comme un fief et s'imaginait qu'on créait un pape de la même façon qu'on inféodait un vassal subalterne. Cette tyrannie n'était pas nouvelle; la féodalité lombarde n'avait point exhumé de papes morts, mais elle ne s'était pas fait faute de crever les yeux à des papes vivants. Contre la féodalité lombarde la papauté s'était créé une défense dans l'institution du saint empire romain. Avec la décadence de la race carlovingienne, l'empire romain était devenu impuissant et le saint-siége retombait au pouvoir d'obscurs seigneurs, véritables brigands féodaux, qui substituaient leur infâme domination aux grandes vues gouvernementales de Charlemagne. Le pontificat de Formose ouvrit cette période d'usurpations et de scandales qui épouvantèrent le monde et déshonorèrent en Italie l'avénement de la féodalité. Nous raconterons l'un après l'autre tous les excès de cette époque terrible; ils portent avec eux un enseignement dont notre siècle plus que tout autre a besoin. On s'est habitué à voir de puissants empereurs tyranniser le saint-siége. Le prestige des persécuteurs couvrait d'une sorte d'auréole l'injustice de la persécution. Ici les *marchiones* de *Tusculum*, les marquis de Toscane, obscurs et infimes tyrans, n'ont aucun prestige rétrospectif; ils ont passé dans l'histoire sans laisser d'autre renom que celui de leurs méfaits locaux. Le rayon de leur puissance ne s'étendait pas au delà d'un marquisat grand à peine comme un de nos départements. Mais dans ce cercle restreint se trouvait la capitale du monde catholique, la ville dont le bienheureux Pierre en la personne de ses successeurs a été constitué prince. Les marquis de Toscane ont voulu traiter le prince des apôtres comme un vassal. On trouve leur prétention ridicule non moins que sacrilége. Nous sommes de cet avis. Mais les plus grands potentats du monde, qui ont repris l'œuvre impie des marquis de Toscane, ne furent ni moins aveugles ni moins coupables. Et cependant les mêmes historiens qui condamnent l'immixtion barbare des marquis de Tusculum dans les affaires de l'Église n'ont que des éloges pour des persécuteurs plus illustres. La Providence de Dieu se rit de ces vaines distinctions; les petits marquis de Tusculum, de

même que les plus redoutables monarques se sont brisés et se briseront toujours contre « la pierre » immuable sur laquelle Jésus-Christ « a bâti son Église. »

§ II. Antécédents de Formose

Mission de Formose en Bulgarie.

4. On se rappelle qu'en 866, sous le pontificat de saint Nicolas le Grand[1], le roi des Bulgares, Michaël, récemment converti à la foi chrétienne, s'était adressé au siége apostolique afin d'obtenir des évêques missionnaires pour organiser la hiérarchie ecclésiastique dans ce royaume et achever la conversion de son peuple. Formose alors évêque de Porto fut choisi avec Paul, évêque de Populonia pour cette mission lointaine. « Tous deux, dit le *Liber Pontificalis*, étaient des hommes d'une grande sainteté : *Magnœ sanctitatis episcopos*[2]. Dieu bénit leur prédication et couronna les efforts de leur zèle. Toute la nation bulgare embrassa la vraie foi. Formose en particulier se distingua tellement dans cette œuvre apostolique que le roi Michaël le demanda pour métropolitain de ses États. Mais saint Nicolas le Grand ne consentit point à cette translation; il autorisa seulement Formose à prolonger son séjour en Bulgarie jusqu'à la constitution définitive des siéges épiscopaux de cette nouvelle chrétienté. Après la mort de Nicolas le Grand (13 novembre 867), Adrien II son successeur fut sacré solennellement par Pierre de Gabies, Léon de Silva-Candida et Donatus d'Ostie, avec cette mention expresse insérée au *Liber Pontificalis* que Pierre de Gabies représentait l'évêque d'Albano mort quelques jours auparavant, et Léon de Silva-Candida tenait la place de « Formose de Porto envoyé comme légat apostolique en Bulgarie[3]. » Les trois titulaires des évêchés cardinalices d'Albano, de Porto et d'Ostie étaient en effet investis par la tradition romaine du droit de sacrer les souverains pontifes. Au commencement de l'année 869, Formose et Paul de Populonia revinrent à

[1] Cf. Tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 479.
[2] *Lib. Pontifical. Nicolaus I. Patr. lat.*, tom. CXXVIII, col. 1374.
[3] Cf. Tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 506. — *Lib. Pontifical. Adrian. II*, col. 1382.

Rome avec une nouvelle ambassade du roi bulgare demandant cette fois pour métropolitain le diacre Marinus, qui venait lui-même d'être envoyé à Constantinople pour présider en qualité de légat du saint-siége le VIII[e] concile œcuménique. Il fut donc impossible de satisfaire sur ce point les désirs de Michaël. Adrien II fit choix du diacre cardinal Silvestre, qu'il proposait au roi pour l'archevêché de Bulgarie et le fit partir sur-le-champ avec les évêques Leopardus d'Ancône et Dominique de Trévise, chargés de sacrer le nouveau métropolitain s'il obtenait pour sa personne l'agrément du roi bulgare[1]. Dès lors la mission de Formose était terminée; les intrigues des Grecs firent échouer la combinaison d'Adrien II, et renversèrent le fruit de tant de fatigues et d'apostoliques labeurs. Michaël bannit de ses États les évêques, prêtres et missionnaires venus de Rome, pour mettre l'Église de son royaume sous la juridiction du patriarche byzantin[2].

Formose prend parti pour Louis le Germanique. Accusation de Jean VIII contre Formose. Condamnation par contumace.

5. Bien qu'éloigné désormais du royaume bulgare, Formose fut positivement accusé d'avoir, par son influence et ses conseils intéressés, contribué à la rupture du roi Michaël avec le saint-siége. Cette accusation ne se produisit cependant pas tout d'abord. Adrien II ne la formula point. Son successeur Jean VIII fut même, selon toutes les probabilités, sacré par Formose, lequel, en sa qualité d'évêque de Porto, jouissait avec ses collègues d'Albano et d'Ostie de ce privilége (14 décembre 872). Ce qui est certain c'est que trois ans plus tard (875), après la mort de l'empereur Louis II, Formose fut envoyé par Jean VIII en qualité de légat apostolique près du roi Charles le Chauve[3] pour l'inviter à se rendre à Rome. Jusque-là l'évêque de Porto était donc resté avec le souverain pontife dans les rapports de la plus intime confiance. Cette situation changea subitement à la suite de cette der-

[1] Cf. Tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 527.

[2] *Ibid.*, p. 520 et suiv.

[3] Voici comment ce fait est attesté dans les actes du concile de Pontion (13 juillet 876) : *Obeunte Ludovico qui Romani imperii jura regebat, Joannes ter beatissimus papa per Gaidericum Velitrensem, Ansegisum Senonensem, Formosum Portuensem, Joannem Aretinum venerabiles episcopos, domnum Carolum tunc regem ad limina beatorum apostolorum invitavit.* (Labbe. concil., tom. IX, col. 294.)

nière légation. La succession impériale de Louis II fut, on le sait, disputée par ses oncles Charles le Chauve et Louis le Germanique. Il paraît que Formose embrassa le parti de ce dernier, tandis que le pape se prononça pour Charles le Chauve. Dans ce conflit politique dont les détails ne nous ont pas été transmis par l'histoire, Jean VIII fit triompher son candidat. Il en avait pleinement le droit puisque l'empire romain créé par les papes pour la défense de la papauté ne devait en aucune façon être assimilé à un héritage ordinaire : les papes seuls pouvaient en disposer. L'opposition de Formose fut donc, si elle eut lieu, aussi inconvenante qu'injuste. Ce qui est certain c'est que Charles le Chauve reçut la couronne impériale des mains de Jean VIII dans la basilique de Saint-Pierre, le jour de Noël 875, soixante-quinze ans jour pour jour après son illustre aïeul Charlemagne. Au mois de février 876, le pape et le nouvel empereur se rendirent à Pavie, où tous les grands feudataires italiens avaient été convoqués pour prêter serment de fidélité à Charles le Chauve. Dans cette diète solennelle, Jean VIII se plaignit à Charles du *nomenclator* romain Grégoire et de son gendre Georges, lesquels étaient accusés de former un complot contre l'empereur et contre le saint-siége lui-même. Il n'était point encore question de Formose dans cette circonstance, et son nom ne fut pas même prononcé. Grégoire et Georges furent cités à comparaître devant Charles le Chauve pour le mois de mars 876. Mais ils n'eurent garde d'obéir; ils restèrent à Rome et nouèrent avec les Sarrasins un complot dans le but de leur livrer la ville et le pontife lui-même. Ici Formose est personnellement cité, avec le *secundicerius* Étienne, le maître des milices Sergius, et Constantin fils du *nomenclator*, comme ayant pris part à la conjuration, sinon d'une manière active au moins par un consentement implicite. Durant une nuit, Grégoire et Georges ouvrirent secrètement à Rome la porte de Saint-Pancrace, sortirent en emportant leurs trésors et ceux qu'ils avaient volés aux églises. Ils laissèrent derrière eux la porte grande ouverte, et les Sarrasins qui infestaient alors toute la campagne romaine seraient certainement entrés dans la ville si l'on ne se fût aperçu à temps du

danger. Le pape réunit alors, le 19 avril 876 dans l'église de Sainte-Marie-*ad-Martyres* (Panthéon), un synode où il excommunia les coupables et prononça contre Formose la sentence suivante : « L'évêque de Porto, Formose, envoyé naguère en Bulgarie par le bienheureux pape Nicolas, a persuadé au roi Michaël de s'engager par serment à n'admettre que lui seul pour archevêque des Bulgares. Lui-même a juré de retourner dans ce pays aussitôt qu'il en aurait la possibilité. Dans ce but il nous a, mais en vain, demandé à nous-même la permission de s'y rendre. Son plus vif désir est en effet de passer de sa petite église à une autre plus considérable, peut-être même aspire-t-il à s'élever jusqu'au siége apostolique, et tel serait le secret de son ambitieuse et intrigante activité. Il a sans notre autorisation quitté son diocèse; il ourdit des complots contre l'empereur et contre l'empire. Nous le citons à comparaître à notre tribunal dans un délai de dix jours, c'est-à-dire au 29 avril prochain. S'il ne se présente point à cette date et s'il ne se justifie de ses griefs, il sera exclu de notre communion. S'il reste quinze jours c'est-à-dire jusqu'au 4 mai sans comparaître, il sera déposé de toute dignité ecclésiastique et demeurera définitivement excommunié, sans espoir d'être gracié quand même il donnerait ensuite satisfaction[1]. » Formose ne se

[1] Joann. VIII. *Ad univers. Gallos et Germanos. Epist.* xxiv, *Patr. lat.*, tom CXXVI, col. 675. Voici le texte même de la sentence portée contre Formose. *Formosum Portuensem episcopum, qui a beatæ memoriæ domno prædecessore nostro papa Nicolao in Bulgarorum patriam destinatus, noviter in Christo regenerati regis animos adeo suis calliditatibus vitiavit, ut terribilibus sacramentis eum sibi obstrinxisse testatus sit, ne se vivo quemlibet episcopum a sede apostolica suscepisset, seque eidem terribilibus nihilominus juramentis, ut ad eum quantocius reverti debuisset, obstrictum fuisse professus sit, quique a nobis proficiscendi illuc licentiam, litteras et necessaria adjutoria impetravit : quoniam jamdudum per ambitionem a minori ecclesia in majorem, videlicet sanctam sedem apostolicam, prosilire conatus, plurimos sibi consolatores effecit, et nunc per repertam hypocrisim retrorsum rediens, sine licentia vel conscientia nostra propriam parœciam deseruit, urbe discessit, et contra salutem reipublicæ, dilectique filii nostri Caroli a nobis electi et ordinati principis, cum suis fautoribus conspiravit; nisi amodo intra diem decimum, id est III calendas maii præsentis nonæ indictionis, præsentiam suam nobis satisfaciendo monstraverit, auctoritate Dei omnipotentis, sanctorumque apostolorum principum Petri et Pauli, omni ecclesiastica communione privatum esse decernemus. Et nisi post diem decimum quintum, id est IV nonas Maii*

présenta ni à la première ni à la seconde date qui lui avait été assignée. En conséquence, le 30 juin 876 un nouveau synode présidé par Jean VIII dans la basilique Vaticane le déposa de l'épiscopat et prononça contre lui une sentence d'excommunication perpétuelle[1].

Caractère et portée des griefs articulés contre Formose.

6. On remarquera que cette double condamnation, la première conditionnelle, la seconde par contumace, n'articule contre Formose que deux griefs l'un nettement défini, l'autre simplement énoncé. Le premier impute rétrospectivement à l'évêque de Porto une abominable intrigue dont il se serait rendu coupable près du roi des Bulgares, en exigeant de ce prince nouvellement converti la promesse de ne recevoir d'autre métropolitain que lui-même dans ses États. C'est en 876 que se produit pour la première fois à Rome cette accusation : or, dès l'an 869 le roi bulgare non-seulement avait admis un métropolitain différent de Formose, mais il avait ignominieusement chassé les autres évêques et clercs romains compagnons de ce dernier, pour recevoir de Constantinople un personnel hiérarchique complétement indépendant du saint-siége. Il est donc certain que, si la coupable combinaison prêtée à Formose et son arrangement sacrilége avec le roi Michaël eurent réellement lieu, (ce qui ne pourrait s'établir que par des documents ou des témoignages auxquels la sentence de Jean VIII ne fait pas la moindre allusion), le prince bulgare aurait été le premier à violer son prétendu serment. Le pape, il est vrai, relate comme un grief à la charge de Formose l'insistance de celui-ci à demander l'autorisation de retourner en Bulgarie. « La sollicitation adressée à nous-même, dit Jean VII, fut vaine et n'eut aucun succès. » Dans les circonstances données,

præsentis nonæ indictionis resipiscens satisfacturus nobis occurrerit, auctoritate et judicio Sancti Spiritus qui semper effugiet fictum, omni sacerdotali ministerio penitus denudatum fore judicamus.

[1] « Ce synode tenu au Vatican, dit monseigneur Héfélé, était autrefois complétement inconnu. Émile Louis Richter découvrit en 1843, dans un manuscrit de Mersbourg, la sentence qui y fut prononcée contre Formose, et la publia dans le programme de son professorat pour cette année, p. 5. » (Héfélé. *Ibid.*, p. 90, note 1.)

lorsque la Bulgarie, à la conversion de laquelle Formose avait contribué personnellement pour une si large part, se fut brusquement séparée de l'Église romaine pour se faire vassale du patriarcat schismatique de Byzance, on se rend parfaitement compte du sentiment fort légitime qui put déterminer l'ancien évêque missionnaire à solliciter une nouvelle mission dans ce pays. Il avait conscience et souvenir du crédit dont il avait joui durant sa première légation près du roi Michaël. Qu'il se fît illusion sur la vérité et l'étendue de ce crédit, cela pouvait être; mais que son intention fût coupable en demandant à en faire l'épreuve, un jugement contradictoire pouvait seul l'établir. En tout cas, si Formose avait en même temps nourri, comme la sentence le lui reproche, l'ambition de se faire pape, il faut convenir qu'une nouvelle mission en Bulgarie l'aurait fort éloigné de son but. De deux choses l'une, ou Formose voulait se faire métropolitain des Bulgares, et dans ce cas il renonçait à toutes les espérances possibles sur la papauté; ou Formose avait l'arrière-pensée de se faire promouvoir sur le siége apostolique, et dans ce cas il aurait agi d'une manière absurde en se faisant créer métropolitain des Bulgares. Comme dernier trait, justifiant à mes yeux d'une manière absolue l'archevêque de Porto, nous mentionnerons ici pour mémoire une série de dix lettres successivement adressées par le pape à Michaël roi des Bulgares pour l'exhorter à revenir à la communion de l'Église romaine, sans que dans aucune d'elles soit faite la moindre allusion au prétendu serment reproché à Formose [1]. On peut donc, sans grande témérité, supposer que la trahison reprochée à Formose, ou plutôt l'acte de véritable apostasie dont il se serait rendu coupable durant sa mission chez les Bulgares, ne reposait que sur des bruits calomnieux. L'autre grief, celui d'avoir professé des sentiments hostiles à l'empereur Charles le Chauve, était vraiment fondé. C'était une question exclusivement politique; Formose ne se trompait point en jugeant Charles le Chauve comme un prince

[1] Joann, *Epist.* CVIII, CIX, CX, CCXVII, CCXVIII, CCXXXI, CCXXXVI, CCCVIII, CCCXXXIII, CCCLXIX, *Patr. lat.*, tom. CXXVI.

incapable. L'histoire sur ce point lui a donné raison. Mais c'est un tort quelquefois d'avoir trop raison. Formose en définitive n'était pas juge de la question. Son devoir absolu était de se soumettre au jugement de Jean VIII, et de sacrifier sur ce point ses opinions particulières même fondées. Il ne le fit pas. Muratori l'en félicite. « Formose, dit-il, cet homme qui obtint l'admiration de son siècle fut persécuté par Jean VIII uniquement pour avoir soutenu Louis le Germanique, prince vaillant et sage, contre Charles le Chauve, l'incapacité personnifiée[1]. » Nous ne serons pas, pour notre part, aussi indulgent à l'égard de Formose. Il fut réellement coupable en ne se soumettant pas au jugement de Jean VIII, et il aggrava sa faute en refusant de comparaître au tribunal du saint-siége dans le délai fixé par un monitoire canonique. Que deviendrait l'autorité de la sainte Église de Dieu s'il était permis à chacun de décliner la direction du chef sous prétexte qu'on a individuellement des vues plus sages, des plans mieux concertés? Ce fut donc, à notre avis, très-justement que Formose fut condamné par Jean VIII. Mais ainsi que le lecteur l'a déjà remarqué, sa faute réelle ne touchait ni à la foi ni aux mœurs; elle était une infraction à la discipline ecclésiastique ou en d'autres termes une faute de conduite, rien de plus, rien de moins. Que celui qui serait sans aucun péché de ce genre lui jette, s'il en a le courage, la première pierre.

Mention de la sentence portée contre Formose par le concile de Pontion. Révolutions politiques.

7. La sentence prononcée au synode de la basilique Vaticane reçut immédiatement son exécution. Le siége de Porto fut pourvu d'un nouvel évêque nommé Walbert. Formose s'était réfugié en Allemagne où son dévouement aux intérêts de Louis le Germanique lui assurait un accueil favorable. Le pape notifia à toutes les Églises des Gaules la condamnation qui venait de frapper l'ancien légat du saint-siége. Le concile de Pontion, tenu au mois de juillet 876 en présence de Charles le Chauve, et souscrit par cinquante-deux évêques formula le décret suivant: « Nous adhérons et donnons un plein assentiment aux décrets du synode romain dans lequel le seigneur apostolique Jean, pape universel,

[1] Muratori. *Annal. Ital. an.* 878.

a condamné et déposé comme rebelles Formose, évêque de Porto, le *nomenclator* Grégoire, le *secundicerius* Étienne et leurs complices, ainsi qu'il résulte des termes de la lettre à nous adressée par le souverain pontife[1]. » Quelques semaines après, le 28 août 876, Louis le Germanique mourait prématurément, et Charles le Chauve se précipitait avec une armée pour se mettre en possession de la frontière rhénane. Il fut complétement défait à Andernach (876) par son neveu Louis III, second fils de Louis le Germanique. Ce succès rendit l'espoir au parti des princes allemands que Formose continuait à suivre. Carloman, fils aîné de Louis le Germanique, passa en Italie avec une armée dans le dessein de pousser jusqu'à Rome et de contraindre le pape Jean VIII à lui conférer la couronne impériale. Formose l'accompagna dans cette expédition, qui ne réussit qu'à moitié. Charles le Chauve, nous l'avons dit, s'était hâté de réunir à Quierzy-sur-Oise tous les seigneurs francs; il avait obtenu leur concours actif par sa fameuse concession de l'hérédité des fonctions féodales[2], et s'était refait une armée avec laquelle il traversa lui-même les Alpes, avant l'arrivée de Carloman (877). L'empereur et le pape se rencontrèrent à Verceil, d'où ils revinrent ensemble à Pavie, où l'impératrice Richildis, qui avait suivi son auguste époux, fut solennellement couronnée par Jean VIII. Les fêtes de ce couronnement impérial furent interrompues par l'approche de Carloman à la tête de l'armée allemande fort supérieure en nombre à celle de Charles le Chauve. L'empereur reprit la route du mont Cenis et mourut empoisonné par son médecin juif Sédécias, le 6 octobre 877 dans le petit village de Brios[3]. Cependant le pape était re-

[1] Labbe. Concil. Tom. IX, col. 292.

[2] Cf. Chap. précédent, nº 35.

[3] Charles le Chauve avait demandé dans son testament à être inhumé à Saint-Denis. Mais en dépit de tous les aromates dont on enveloppa sa dépouille mortelle, l'odeur exhalée par le cadavre impérial était tellement horrible que le convoi ne put arriver au terme de ce funèbre voyage. Il dut s'arrêter à Lyon où l'empereur fut enterré dans une église de la ville. Dix ans plus tard Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve, fit exhumer ses ossements et les transféra enfin à Saint-Denis.

tourné à Rome. Carloman sans coup férir se mit en possession de toute la Haute-Italie, et fut couronné roi des Lombards au mois d'octobre 877. Il se disposait à partir pour Rome, afin d'y recevoir des mains de Jean VIII la couronne impériale, devenue vacante par la mort de Charles le Chauve. Il en donna avis au pape dans une lettre respectueuse et soumise, promettant d'exalter la sainte Église romaine plus que ne l'avaient fait les précédents empereurs. Nous n'avons plus le texte de ce message, mais la réponse de Jean VIII a été conservée; elle nous fait comprendre toutes les angoisses que ces revirements soudains causaient au pontife. « Nous avons reçu, glorieux fils, les lettres de votre dilection, et nous prenons notre part aux nouvelles de vos succès. Mais je l'avoue une profonde douleur s'est emparée de mon âme à la nouvelle de la mort de l'empereur Charles. « O profondeur de la sagesse divine! que ses jugements sont insondables et ses voies impénétrables [1]. » Dans cette mer sans cesse agitée de la vie humaine où se meut notre fragilité, rien n'est stable : apprenons donc à n'estimer comme des biens véritables que ceux qui ne passent point et travaillons avec la grâce de Jésus-Christ à les mériter par nos bonnes œuvres. Tels sont les sentiments avec lesquels j'ai reçu et l'annonce de votre prochaine arrivée à Rome, et les très-magnifiques promesses par lesquelles vous vous engagez à exalter le siége apostolique plus que ne l'ont jamais fait les souverains qui vous ont précédé. Soyez fidèle à ce serment et vous en trouverez amplement la récompense de la part du Seigneur tout-puissant, qui a dit dans l'Écriture : « Je suis le Dieu vivant ; je glorifierai ceux qui me glorifient : *Vivo ego, dicit Dominus, quia glorificantes me glorificabo* [2]. » Lors donc que vous serez revenu de Germanie, où vous allez, me dites-vous, conférer avec les rois vos frères, nous vous enverrons nos légats *a latere* en ambassade solennelle, avec mission de vous offrir un exemplaire de la concession authentique que vous devrez souscrire en faveur de l'Église romaine votre mère et du bienheureux apôtre Pierre

[1] *Rom.* XI, 33.
[2] I *Reg.* II, 30.

votre protecteur[1]. Ces préliminaires accomplis, nous enverrons à votre rencontre le cortége d'honneur en la forme accoutumée, et vous arriverez avec toute la pompe qui convient à un roi tel que vous, à la basilique des apôtres. Là nous nous rencontrerons et avec l'aide de Dieu nous prendrons ensemble les mesures les plus salutaires pour la république chrétienne et le bien des peuples. En attendant, je vous conjure, très-cher fils, d'éloigner de votre personne et de votre cour tous ceux qui conspirent contre le siége apostolique et contre nous-même ; ainsi vous éviterez à votre dignité royale la souillure d'un contact impie et sacrilége[2]. »

Invasion de Rome par Lambert comte de Spolète.

8. Ces dernières paroles faisaient évidemment allusion à la personne de Formose et à sa présence à la cour de Carloman. Que fût-il advenu si ce dernier, au lieu de retourner en Germanie pour s'aboucher avec Louis III et Charles le Gros, ses frères, se fut directement porté sur Rome? Il est assez difficile de le prévoir. La lettre de Jean VIII permet de supposer que ce pape aurait assez volontiers pris le parti de reconnaître Carloman pour empereur et de le sacrer en cette qualité. Mais eût-il consenti à réhabiliter Formose, n'aurait-il pas au contraire profité de la circonstance pour exiger du prince allemand le sacrifice de l'évêque excommunié? Nous ne le savons. Les événements allaient bientôt dénouer d'une façon inattendue les craintes ou les espérances que la situation faisait naître de part et d'autre. Carloman était forcé bien malgré lui de retourner en Germanie. Le succès de sa rapide campagne au delà des Alpes avait éveillé la jalousie des deux rois ses frères, qui se disposaient à se partager entre eux la Bavière, échue dans le partage de Carloman, sous prétexte que

[1] *Dum a colloquio, ut dicitis, fratrum vestrorum fueritis reversi, legatos ex latere nostro ad vos solemniter dirigemus, cumque pagina capitulariter continente ea quæ vos matri vestræ Romanæ Ecclesiæ vestroque protectori beato Petro apostolo perpetualiter debetis concedere.* Ces paroles de Jean VIII sont remarquables en ce sens qu'elles établissent l'existence officielle dans les archives romaines de la fameuse charte de donation de Charlemagne, dont chaque nouvel empereur, avant son couronnement, devait jurer l'exécution.

[2] Joann. VIII. *Epist*, XCIII. *Patr. lat.*, tom. CXXVI, col. 744.

celui-ci se trouvait désormais suffisamment pourvu par le royaume lombard et la perspective du sceptre impérial. A ce procédé fort peu fraternel, Carloman jugea convenable de répondre sur-le-champ à la tête de son armée victorieuse. Il laissa donc le gouvernement du royaume d'Italie à deux lieutenants, le comte Lambert de Spolète et le marquis Adelbert de Tuscia ou de Tusculum, et franchit de nouveau les Alpes (novembre 877). Mais une maladie contagieuse d'un caractère assez étrange se déclara parmi les troupes. Elle commençait par une fièvre assez semblable à celle que l'art médical désigne de nos jours sous le nom de « paludéenne. » Venaient ensuite des éternuments si violents qu'ils entraînaient la mort en quelques minutes. Cette épidémie fit alors des ravages immenses, et depuis cette époque toutes les langues européennes ont une formule déprécative à l'usage de l'éternument ordinaire. Carloman fut atteint de cette maladie; il languit une année entière et mourut à son camp d'Altosting durant l'hiver de 879 à 880. Formose était resté en Italie près du comte Lambert de Spolète, l'un des deux vice-rois. Il semble que la conduite de Lambert à l'égard de Jean VIII, fut d'abord irréprochable; le pape entretenait avec lui une correspondance toute amicale[1]. L'autre vice-roi, Adelbert de Tusculum, se livra au contraire à de tels excès que le pape dut l'excommunier. Il ne profitait de son pouvoir que pour usurper les biens de l'Église, et il ne rougit pas de s'allier avec les Sarrasins pour menacer Rome et le pontife. Jean VIII s'en plaignit ouvertement à Lambert de Spolète, lequel semble à cette époque être intervenu comme conciliateur près du pape. « Tenez pour certain, lui écrivait ce dernier, que si le marquis Adelbert a l'intention de se présenter à notre audience, nous refuserons absolument de le recevoir, parce qu'il n'a cessé de se conduire vis-à-vis de nous en ennemi déclaré[2]. »

[1] En parlant de Lambert, au commencement de l'année 878, le pape s'exprime ainsi dans une lettre à l'évêque de Bénévent : *Eum carissimo filio nostro Lamberto glorioso duce, qui nobis in omnibus hæret.* (Joann. VIII. *Epist.* LXXII, *Patr. lat.*, tom. CXXVI, col. 726.)

[2] Joann. *Epist.* CIII, *Patr. lat.*, tom. cit., col. 753.

Il y eut donc tout d'abord de la part des deux vice-rois une ligne de conduite différente, sur laquelle nous insistons d'autant plus qu'elle eut dans l'avenir un retentissement très-prolongé. Lambert de Spolète fut le père de Wido ou Guy, plus tard empereur et qui se montra plein de bienveillance pour le saint-siége, tandis qu'Adelbert et son fils du même nom, marquis de Toscane, furent l'un et l'autre de fougueux adversaires de l'Eglise romaine. Cependant Lambert lui-même ne persévéra point dans son attitude de respectueuse soumission envers le souverain pontife. Voici en quels termes Jean VIII se plaint de ce brusque revirement dans une lettre du commencement de l'année 878 adressée à l'archevêque de Ravenne : « Nous ne voulons pas laisser plus longtemps ignorer à votre fraternité les attentats que vient de commettre le comte Lambert de Spolète et la violence dont il s'est rendu coupable envers nous, violence telle que nul des papes nos prédécesseurs n'eut à en subir de la part d'un chrétien. Après avoir dévasté avec ses troupes presque tout le territoire de saint Pierre, il vint à Rome suivi d'une multitude immense. Jusque-là nous l'avions toujours considéré comme un ami fidèle ; nous le reçûmes donc avec honneur dans la basilique du bienheureux Pierre, prince des apôtres. Mais c'était un loup revêtu de la peau d'une brebis ; il ne profita de notre bienveillance paternelle que pour mieux nous trahir. Il paraît qu'on lui avait payé une somme considérable pour l'entraîner dans cette sacrilége expédition. Par force et par ruse il se fit ouvrir les portes de Rome et envahit toute la cité. Il nous retint nous-même captif durant plusieurs jours, nous faisant garder si étroitement que ni les grands de Rome, ni les évêques, ni les prêtres, ni même nos familiers n'obtenaient la permission de communiquer avec nous. On refusait même de nous laisser arriver les aliments nécessaires à notre subsistance. Une procession d'évêques, de prêtres, de diacres et de religieux, chantant les hymnes spirituels et les litanies sacrées, s'étant dans ces tristes jours dirigée vers la basilique de saint Pierre où nous étions détenu, fut dispersée à coups de bâton, avec une cruauté digne des païens. Cependant le comte avait

rétabli à Rome, contrairement à notre volonté et au mépris de toute justice et de tout droit, les rebelles ennemis de la sainte Église, ces hommes infidèles qui ont trois fois subi une condamnation canonique souscrite par vous et par les évêques nos vénérables frères. Telle fut notre situation durant de longs jours où notre unique consolation était de répandre devant Dieu nos larmes avec nos prières. La basilique du bienheureux Pierre demeura fermée tout ce temps; on ne décorait plus les autels; on ne célébrait plus ni les offices du jour ni ceux de la nuit. Enfin le tyran s'est éloigné, mais en nous menaçant d'un traitement plus terrible encore, si nous refusons d'obtempérer à ses ordres. Dans une telle extrémité, nous avons résolu d'aller en France implorer le secours des glorieux rois de ce pays en faveur de l'Église romaine, du siége apostolique et du salut commun de l'Italie. Nous prendrons la voie de mer, puisque aucune autre n'est laissée à notre disposition. On nous a informé que Lambert se promettait pendant notre absence de réunir de nouveau ses satellites et de réoccuper la ville de Rome. Pour prévenir un pareil désastre, nous avons, dans un synode tenu dans l'église de Saint Paul-hors-les-Murs, promulgué une sentence solennelle portant excommunication contre Lambert et tous ses complices, s'ils osaient renouveler contre Rome et contre l'Église leurs sacriléges attentats [1]. » Le pape notifiait cette sentence à Lambert lui-même: « Sur le point de nous embarquer pour nous rendre en France, lui écrivait-il, nous avertissons par ces présentes lettres apostoliques et nous prions d'un cœur paternel votre dilection de respecter durant notre absence le territoire du prince des apôtres; de ne tenter ni directement ni indirectement aucune entreprise contre Rome, la cité pontificale et royale : *civitas sacerdotalis et regia;* de n'entrer dans aucun complot contre le siége du bienheureux Pierre. S'il en était autrement, sachez et tenez pour certain que par l'autorité victorieuse de l'Esprit-Saint vous seriez retranché de la communion du siége apostolique [2]. »

[1] Joann. VIII. *Epist.* CVII, *Patr. lat.*, tom. CXXVI, col. 756.
[2] *Id. Epist.* CXVIII, col. 749.

Seconde condamnation de Formose au concile de Troyes.

9. Formose faisait-il partie du cortége de Lambert, lorsque ce comte de Spolète s'était emparé de Rome et avait détenu le pape prisonnier dans la basilique Vaticane? Il n'est pas désigné nominativement dans la lettre de Jean VIII à l'archevêque de Ravenne. Cependant les termes généraux dont se sert le pontife en parlant « des rebelles ennemis de sa personne et de la sainte Église romaine, deux et trois fois excommuniés antérieurement [1], » que Lambert ramenait à sa suite, ont paru à un grand nombre d'historiens devoir s'appliquer à Formose lui-même aussi bien qu'aux autres conjurés [2]. S'il en fut ainsi, l'ancien évêque de Porto aurait singulièrement aggravé sa situation, en prenant part aux violences exercées contre la personne du vicaire de Jésus-Christ. Mais il y a lieu de croire que sa conduite en ces tristes circonstances ne fut point aussi coupable. Peut-être même n'accompagnait-il point Lambert dans son invasion à Rome, et faudrait-il entendre par « les rebelles deux et trois fois excommuniés » que le comte de Spolète y fit entrer à sa suite le *nomenclator* Grégoire, avec le *secundicerius* Étienne et le maître des milices Georges. Ce qui nous porte à le supposer, c'est que nous retrouvons Formose au concile des Gaules ouvert par Jean VIII le 11 août 878 dans la cathédrale de Troyes. On ne s'expliquerait pas en effet si Formose fût resté attaché au parti de Lambert, comment il aurait eu la pensée de faire lui-même le voyage des Gaules, et de se présenter à un concile présidé par le pape que dans l'autre hypothèse il aurait outragé six mois auparavant d'une manière si sanglante. Peut-être en se rendant à ce concile, Formose avait-il l'intention de se justifier des accusations qui pesaient sur lui. S'il n'y réussit pas au gré de ses désirs, il est du moins certain qu'il obtint un adoucissement aux rigueurs canoniques qui l'avaient frappé, puisque le pape, tout en maintenant la sentence de déposition

[1] *Inimicos quoque atque infideles sanctæ Romanæ ecclesiæ et nostros, quos una cum vestro consensu et subscriptione bis ac tertio jam excommunicatos damnatosque habemus, super nos temere conduxit, eosque in urbe Roma sine nostra voluntate immisit.* (Joann. VIII. *Epist. ad arch, Ravenn.*, col. 757.)

[2] Mgr Héfélé partage ce sentiment, Cf. *Hist. des Conciles*, tom. VI, p. 101.

précédemment portée contre lui, le releva de celle qui fulminait une excommunication absolue, et l'admit à la communion laïque [1]. Nous devons cependant faire observer que cet adoucissement définitif avait été précédé par un décret synodique qui renouvelait dans toute leur énergie les sentences antérieures. Voici le texte de ce décret : « En vertu de l'autorité apostolique, nous réitérons la condamnation et l'anathème perpétuel dont Formose anciennement évêque de Porto, et Georges maître des milices, ont tant de fois déjà été l'objet. Ils ne cessent d'intriguer près des rois et des princes ; ils se sont alliés avec les spoliateurs des églises, et chaque jour ils ajoutent de nouveaux crimes aux anciens. Nous les condamnons, par l'autorité de l'Esprit-Saint, dans une sentence d'anathème irrévocable et sans aucun espoir d'indulgence ultérieure. Tous ceux qui communiqueraient avec eux ou leur prêteraient appui, de quelque rang ou dignité ecclésiastique ou civile que ce soit, puissants ou faibles, grands ou petits, tomberaient sous le coup des mêmes censures, et seraient, s'ils ne viennent à résipiscence, frappés de l'*anathema maranatha* [2]. » Malgré la teneur de cette sentence portée vraisemblablement avant l'arrivée de Formose à Troyes, lorsqu'il se présenta en personne au concile, le pape reçut sa soumission, ainsi que nous l'a déjà appris Ciaconius, lui fit prêter serment sur les saints Évangiles de ne jamais chercher à retourner à Rome ni à rentrer dans sa ville épiscopale. A cette double condition, Jean VIII usa d'indulgence et admit l'évêque déposé à la communion laïque [3]. Cette sentence ainsi modifiée fut approuvée par tous les évêques présents au concile, au nombre de vingt-neuf. Immédiatement après la souscription du pape, les actes enregistrent la signature du nouveau titulaire de Porto ainsi formulée : *Walbertus Portuensis episcopus subscripsi* [4].

[1] Cf. Tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 576.
[2] Labbe. *Concil.* Tom. IX, col. 311.
[3] Tom. XVIII de cette *Histoire*, *ibid.* — Ciacon. *Vitæ romanor. pontific.* Tom. I, col. 661.
[4] Labbe. Tom. cit., col. 313.

Réhabilitation de Formose par Martin Ier.

10. Depuis le retour de Jean VIII à Rome (879) jusqu'à la mort de ce pape (15 décembre 882) il n'est plus question de Formose. Tout porte à croire que l'évêque déposé subit sa peine en silence, sans donner de nouveaux sujets de mécontentement au souverain pontife. Le successeur de Jean VIII, Marinus (Marin Ier, 882-884), réhabilita Formose, le rappela à Rome et le rétablit sur le siége de Porto[1]. Le fait est certain, malheureusement nous n'avons plus sur cette réhabilitation les détails qu'on aimerait à connaître dans une cause si importante. Les témoignages contemporains qui nous fournissent quelques renseignements à ce sujet sont ceux d'Auxilius, un prêtre d'origine franque, ordonné par Formose; et de l'anonyme inconnu qui composa sous le titre de *Invectiva in Romam pro Formoso papa* une sorte de lamentation désolée dans le genre de celles de Jérémie, après l'horrible profanation du cadavre de Formose. Voici les paroles d'Auxilius extraites des dialogues qu'il composa au moment où la mémoire de Formose était à Rome le sujet d'une controverse passionnée et ardente. Deux interlocuteurs sont en présence; l'un accuse, l'autre défend. « *L'accusateur :* Formose n'étant encore qu'évêque de Porto, fut excommunié. — *Le défenseur :* C'est vrai, mais depuis il reçut l'absolution et fut réhabilité. — *L'accus. :* Qui le prouve? — *Le défens. :* Mais la plupart des évêques qui assistaient à sa réhabilitation vivent encore; ils sont en grand nombre, et leur témoignage est irrécusable[2]. Tous d'ailleurs s'accordent à dire que Formose fut un modèle de sainteté. L'austérité de sa vie était telle qu'il ne buvait jamais de vin et n'usait jamais d'aliments gras : ses mœurs comme sa foi ont toujours été immaculées; il mourut octogénaire sans s'être un seul instant départi de cette exemplaire régularité. La race païenne des Bulgares a rendu hommage à la sainteté de Formose et s'est con-

[1] Cf. Tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 605. *In urbem et episcopatum revocavit, atque eumdem (Formosum) in pristinum statum revocavit.* (Labbe. Tom. cit., col, 357.)

[2] *Auxilii. Super causa et negatio ne Formosi papæ. Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 1104.

vertie à sa voix[1]. — *L'accus.* : Formose n'en fut pas moins déposé de l'épiscopat par un jugement du siége apostolique. — *Le défens.* : J'en conviens; mais la même autorité apostolique qui l'avait deposé le réhabilita. — *L'accus.* : Soit, mais le jour où il fut déposé, Formose jura par un serment prêté sur les saintes Évangiles de ne jamais remettre le pied à Rome, de ne jamais revendiquer son siége épiscopal de Porto. Il était impossible de le relever d'un pareil serment. — *Le défens.* : Cependant le miséricordieux et apostolique pape Marinus l'en releva. — *L'accus.* : Croyez-vous donc que ce pontife en eut le droit? Formose s'était de son propre aveu, devant un concile, déclaré coupable; il avait ainsi reconnu la justice de la sentence de déposition prononcée contre lui. — *Le défens.* : Je pourrais vous répondre que l'aveu de sa culpabilité fut loin d'être spontané et volontaire. Il lui fut arraché par la terreur. En se soumettant à un juge prévenu qui l'interrogeait dans tout l'appareil de la puissance, si Formose n'obtint pas une absolution entière, il vit du moins le juge tempérer la rigueur de la peine. Mais il serait inutile d'entrer dans le détail du fait en lui-même. Un seul point est capital dans la question, c'est que Formose fut depuis réhabilité par le siége apostolique[2]. » Nous ne pouvons que regretter la prétermission avec laquelle Auxilius, préoccupé exclusivement de la controverse sur la validité des ordinations faites par Formose, néglige les détails historiques connus de son interlocuteur, sans se douter qu'un jour la curiosité rétrospective des investigateurs modernes serait si fort désappointée de son silence. On devine pourtant, sans grande difficulté, dans les paroles du *défenseur*, que Formose avait été victime d'une calomnie persévérante, et que son mérite vraiment supérieur avait été à peu près tout son crime. Cette appréciation se trouve pleinement confirmée par l'éloge sans réserve décerné par Flodoard à ce pontife si malheureux pendant

[1] *Ibid.* 1109.

[2] *Auxil. De ordinationibus a Formoso papa factis.*, cap. XX. *Ibid.* col. 1090.

sa vie, plus malheureux après sa mort, et dont l'historien rémois a dit fort justement :

> . . . . . . *Tolerans discrimina plurima promptus*
> *Exemplum tribuens ut sint adversa ferenda,*
> *Et breve viventi metuenda incommoda nulla* [1].

L'auteur anonyme de l'*Invectiva in Romam* ne dissimule pas non plus son sentiment au sujet de la condamnation de Formose par le pape Jean VIII. Voici ses paroles :

« O Rome! de quel forfait nouveau viens-tu de souiller tes murailles! On nous apprend que ton père et ton roi, Formose, ce pape élevé dès sa plus tendre enfance dans ton sein, ce vicaire de Jésus-Christ élu par les évêques, le clergé et le peuple, porté par les suffrages unanimes sur le siége du bienheureux Pierre, n'a pas pu jouir de la paix posthume qu'on ne refuse à aucune tombe. Après sept mois de sépulture, son cadavre a été profané. On l'a tiré par les pieds du tombeau où il gisait, comme si l'on eut renouvelé la scène sacrilége de Saül évoquant l'ombre de Samuel! Le cadavre fut dressé en face d'un synode et interrogé comme un criminel. S'il eût répondu, je crois qu'il eût répété le mot prononcé chez la pythonisse d'Endor par l'esprit de Samuel : — Demain toi et tes fils vous serez avec moi : *Cras tu et filii tui mecum eritis* [2]. — Le cadavre de Formose ne parla point, mais toi et tes fils vous descendrez dans les enfers, tandis que l'âme du bienheureux pape est au ciel. O forfait inouï! crime sans précédent! sacrilége jusqu'ici inconnu! Ce pape, tu l'as

[1] Ces deux vers qui terminent l'éloge de Formose, par Flodoard, sont précédés de ceux-ci :

> *Præsul hic egregius Formosus laudibus altis*
> *Evehitur; castus, parcus sibi, largus egenis :*
> *Bulgariæ genti fidei qui semina sparsit,*
> *Delubra destruxit, populum cœlestibus armis*
> *Instruxit*. . . . .

(Flodoard. *Christ. Triumph.* Lib. XII, cap. V, *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 830.)

[2] I *Reg.* XXVIII, 19.

nourri de ton lait, tu lui as prodigué l'aliment de la doctrine sainte, tu l'as formé aux lettres divines et humaines, tu l'as fait monter par tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique jusqu'à l'épiscopat dont ses vertus et son mérite l'avaient rendu digne. Alors tu le choisis pour aller prêcher l'Évangile à une nation païenne. Quand il revint de cette glorieuse mission tu le reçus avec enthousiasme, puis pour ton malheur tu le bannis de ton sein, et, ce que tu n'aurais jamais dû faire, tu l'exilas loin de sa patrie. Ce ne fut que pour un temps : il fut rappelé et rétabli dans sa dignité ancienne dont l'envie sinon l'injustice l'avait dépossédé : *nescimus zelo an noxa fuerit.* Il revint donc ce vaillant soldat combattre de nouveau à son poste dans la milice de Jésus-Christ [1]. Ce fut Marinus (Marin Ier) d'abord évêque, puis pape souverain et pontife universel, qui rappela Formose, l'accueillit avec bienveillance, lui donna l'absolution des précédentes censures et le rétablit dans la dignité anciennne que l'envie lui avait fait perdre, *a quo noxa invidiæ fuerat destitutus.* Formose fut ainsi très-justement et canoniquement réhabilité ; jamais d'ailleurs il n'avait été ni schismatique ni hérétique ; c'était un saint, un juste, un catholique sincère, et on peu lui appliquer le mot de l'Écriture : *Segregatus a peccatoribus et excelsior cœlis factus* [2]. »

Formose remis en possession de son évêché de Porto.

11. Dans la pensée d'Auxilius et de l'auteur anonyme, la déposition de Formose par Jean VIII aurait été provoquée par des calomnies, des haines particulières, ou peut-être des vengeances politiques, faciles à supposer dans le conflit engagé entre les deux partis rivaux qui se disputaient la couronne impériale. Sa réhabilitation par Marinus aurait été moins encore une mesure d'indulgence qu'un acte de justice et de légitime réparation. Quoi qu'il en soit, ces témoignages établissent nettement le fait lui-même d'une réhabilitation complète et canonique de Formose, lequel reprit possession de son évêché de Porto. Après les courts pontificats de

[1] *Invectiv. pro Formos. Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 825.
[2] *Hebr.* VII, 26. *Invectiv. pro Formos.*, col. 83[illegible].

Marin I[er] (882-884), et d'Adrien III (884-885), Formose fut, selon le droit de son siége suburbicaire le consécrateur du nouveau pape Etienne VI: « *Quem Formosus, totius electione populi, in sancta apostolica consecravit.* Ce sont les paroles mêmes de l'auteur anonyme dans son *Invectiva* [1]; elles prouvent surabondamment que la réhabilitation de Formose avait été admise sans conteste par le clergé de Rome et ne soulevait aucune réclamation. Nous ne savons ce que devint l'évêque Walbert, promu par Jean VIII au siége de Porto. Son nom ne se retrouve plus dans l'ardente controverse posthume à laquelle la profanation du corps de Formose donna lieu: ce qui permet de supposer que ce titulaire était mort quand le pape Marin rétablit l'évêque déposé. Lambert de Spolète avait également cessé de vivre. Son fils Guy devint, nous l'avons vu, le fils adoptif du saint-siége, et Etienne VI lui conféra la couronne impériale (21 février 891). La liaison politique de Formose avec Lambert dut naturellement se renouer avec le nouvel empereur; au contraire, le marquis de Tusculum, jadis allié des comtes de Spolète contre la papauté, non-seulement refusa de s'associer au revirement politique en faveur du souverain pontife, mais il resserra plus étroitement que jamais ses relations avec le parti germain, et se déclara ouvertement en hostilité avec l'empereur italien.

Élection de Formose au souverain pontificat.

12. Telle était la situation respective des partis à Rome et dans la Toscane lorsque le pape Etienne VI mourut (7 août 891). La notice du *Catalogue pontifical*, précédemment citée, nous a déjà appris que la vacance du siége et l'élection du nouveau pape donnèrent lieu au plus ardent conflit. « Une faction composée d'un certain nombre de Romains choisit pour pape un diacre nommé Etienne, pendant qu'une autre plus considérable demandait ardemment qu'on promût sur la chaire de saint Pierre l'évêque de Porto, Formose, dont la piété, la doctrine et la science des Écritures étaient universellement admirées. Les électeurs d'Etienne voulaient procéder à l'intronisation de leur candidat qui allait

[1] *Patr. lat.*, tom. CXXVI, col. 832.

être sacré en qualité de vicaire des Apôtres, lorsque les partisans de Formose firent irruption dans la basilique de Saint-Pierre, non sans tumulte ni violences, arrachèrent Étienne de l'autel et proclamèrent l'évêque de Porto. Étienne se réfugia en Toscane, pour se mettre sous la protection du très-puissant marquis Adelbert, dont il reçut aide et secours. » C'est en ces termes, le lecteur ne l'aura sans doute pas oublié, que s'exprime le catalogue pontifical du manuscrit de Zwellen [1]. Ainsi racontée en l'absence d'autres documents plus explicites, l'élection de Formose présente un caractère de tumulte et de violences qu'on ne saurait s'empêcher de regretter. Le récit trop laconique laisserait supposer que Formose assistait à cette scène tumultueuse, ou du moins qu'il se tenait tout prêt à en profiter [2]. Sur ce point, l'auteur anonyme de l'*Invectiva in Romam*, ainsi que les dialogues d'Auxilius, nous fournissent d'importants détails, et justifient complétement la conduite de Formose. Celui-ci n'était point à Rome lorsque ses partisans s'opposèrent au sacre d'Étienne. Il n'intervint d'aucune façon dans la scène tumultueuse qui eut lieu à la basilique vaticane; enfin, loin d'avoir encouragé les brigues de ses partisans, Formose leur opposa jusqu'à la dernière heure la plus vive résistance. Voici les paroles de l'anonyme: « Des calomniateurs diront peut-être que Formose, cet excommunié, car c'est ainsi qu'ils le nomment, a spolié un pape légitime, usurpé et envahi le

[1] Cf. nº 2 de ce présent chapitre.

[2] C'est ce que tous les historiens modernes, se répétant les uns les autres, n'ont pas manqué de dire avec plus ou moins de convenance dans la forme. Voici les paroles de M. Mourin, l'un de ceux qui s'est montré le plus impartial : « Formose n'est pas du nombre de ceux qui firent le scandale et le désespoir de l'Église. Toutefois son élection n'avait pas été très-régulière. A la mort d'Étienne V (VI), en 891, deux partis se trouvant en présence, les uns nommèrent le diacre Sergius, (nous avons dit qu'au lieu de Sergius, il faut lire le diacre Etienne,) les autres Formose, évêque de Porto. Au moment où Sergius était intronisé par ses amis, survint la faction opposée qui l'arracha de l'autel et le poussa avec des clameurs injurieuses hors de l'Eglise. Formose resté maître du champ de bataille fut couronné séance tenante. A part cette violence qu'on peut d'ailleurs mettre, si l'on veut, au compte de ses partisans, Formose se recommandait par sa piété, ses mœurs et sa science. (*Les comtes de Paris*, p. 82.)

siége apostolique. — Par le Dieu vivant, leur répondrai-je, on ne laissera pas s'accréditer un pareil mensonge en Israël : *Vivo ego, non erit proverbium hoc in Israel*[1]. Est-ce qu'un roi, un empereur, un prince quelconque avec un appareil militaire est allé chercher Formose à Porto pour l'amener à Rome et le faire asseoir sur le siége apostolique et l'imposer de force aux évêques, au sénat et au peuple romain[2]? Non, non, à Dieu ne plaise. Il n'y eut ici ni princes, ni phalanges, ni satrapes. O Rome ! tu le sais, ton peuple tout entier depuis le plus petit jusqu'au plus grand, tous les colléges et *scholæ* élurent Formose, l'acclamèrent, le bénirent, « l'adorèrent »[3] ; et les évêques avec tout le clergé l'intronisèrent au Latran, et l'ordre sacerdotal célébra des messes quotidiennes d'actions de grâces[4]. Ce fut très-réellement ainsi que les choses se passèrent ; tu ne peux l'avoir oublié, ô cité de Rome ! Les évêques, avec les *proceres*, les clercs et les citoyens, la multitude immense du peuple, se réunirent et se portèrent ensemble hors des murs dans la ville de Porto. Là, dans une acclamation unanime, ils saluèrent l'évêque Formose en qualité de pape et de souverain pontife. Celui-ci refusa ; il protesta énergiquement, et courut se réfugier sous le parement de l'autel. On l'en arracha de force en déchirant le voile auquel il se cramponnait. Voilà, ô Rome ! ce que tu as fait pour dompter sa résistance. Il continua de protester durant tout le voyage. Mais tu n'écoutas point ses cris ; au chant des hymnes et des cantiques, les bannières sacrées se remirent en marche et, au milieu des acclamations de louanges et d'allégresse, tu amenas cet auguste prisonnier à la basilique de Saint-Pierre. Là les évêques, auxquels appartient le droit d'introniser les pontifes, firent la cérémonie de

[1] Joel. cap. I et V, 2 et 3.

[2] L'auteur fait ici par contraste allusion à la façon dont Étienne VII, cinq ans plus tard, fut intronisé à main armée par le marquis de Tusculum, sans le consentement des Romains.

[3] *Adoraverunt*. On sait que ce terme encore aujourd'hui en usage dans les cérémonies qui suivent l'élection d'un pape signifie le baisement de la main ou du pied fait par tous les assistants après l'intronisation du nouveau pontife.

[4] *Invectiv. pro Formos. Patr. lat.*, tom. CXXVI, col. 827.

l'intronisation [1]. Et toi, ingrate cité, tu applaudissais tout entière, tu as prêté serment à Formose, tu te pressais pour l'adorer sur son trône; tu as béni ceux qu'il bénissait, tu as maudit ceux qu'il maudissait. Depuis ce jour et une fois promu sur la chaire du bienheureux Pierre, a-t-il trompé tes espérances ? Enumère tous les bienfaits dont il t'a comblée, les églises qu'il a restaurées, décorées, reconstruites ou fondées; les ordinations faites par lui, ces diacres, ces prêtres, ces pontifes illustres sacrés de sa main et dont quelques-uns furent appelés plus tard sur le siége apostolique. Il gouverna avec une admirable sagesse ton clergé et ton peuple; il ceignit la couronne sur le front de ton glorieux empereur Lambert. Tu as donc, ô Rome! consenti librement, spontanément, avec enthousiasme, consenti à l'élection de Formose. Essaie de le nier, si tu l'oses, et tout l'univers se lèvera comme un témoin contre ton mensonge [2]. » Telle est cette éloquente parole, si profondément convaincue et d'une sympathie si vibrante qui nous apporte la vérité sur l'élection de Formose. Évidemment la scène tumultueuse dont la basilique vaticane avait été le théâtre au moment où les partisans du diacre Étienne procédaient au sacre de leur candidat était antérieure à celle de l'église de Porto et au voyage triomphal de toute la cité romaine allant chercher et ramenant dans ses murs le pontife de son choix. Auxilius, dans ses dialogues, sans entrer dans d'aussi longs détails, confirme pleinement cette donnée. « *L'accusateur.* Formose ne fut qu'un déserteur ambitieux. Il abandonna sa modeste église pour un grand siége, pour le plus grand de tous les siéges. Car enfin puisque les canons interdisent une translation d'évêque sans motifs graves, pouvez-vous me dire quels motifs autorisaient Formose à quitter son église pour celle le

[1] Comme Formose était déjà évêque, il n'y eut point de nouveau sacre. Plus tard les partisans d'Étienne VII, après la profanation sacrilége du cadavre de Formose, prétendirent le contraire et soutinrent qu'on avait réitéré le sacre épiscopal du pontife élu. Auxilius réfuta cette calomnie en termes qui ne laissaient pas de réplique.

[2] *Invectiv. pro Formos.* Loc. cit., col. 826.

Rome [1] ? *Le Défenseur.* C'est à moi, étranger venu des contrées les plus lointaines, à moi pèlerin de Saint-Pierre attiré au tombeau des apôtres par la dévotion et le désir d'être ordonné par leur vicaire que vous posez une pareille question [2] ! Les motifs, la nécessité même qu'il y eut d'appeler Formose au souverain pontificat, tout le clergé romain, tous les *optimates* de cette grande cité les connaissent, eux qui ne subissaient alors ni la contrainte des Francs, ni les horreurs d'un siége [3]. En toute liberté et spontanément ils décrétèrent l'élection de Formose et procédèrent à son intronisation. Quand on leur demande les motifs qui les déterminèrent, ils répondent que l'utilité de l'Église dicta seule leur choix. Formose lui-même finit par consentir à leurs instances, et pour le même motif il se laissa introniser [4]. *L'Accusateur.* Mais Formose avait juré par serment de ne jamais remettre le pied à Rome. *Le Défenseur.* Il avait été par sa réhabilitation relevé de ce serment. *L'Accusateur.* Vous admettez donc comme légitime l'acte par lequel on l'aurait relevé de ce serment ! *Le Défenseur.* Légitime ou non, qu'importe ? Admettez même, si vous voulez que Formose fût encore lié en conscience par son serment, la question ne change pas. *L'Accusateur.* Comment ? Vous osez dire qu'en violant un serment obligatoire, Formose n'aurait point été coupable ! *Le Défenseur.* Au-dessus de tous les serments, je place le salut de l'Église, le salut de la patrie, la paix du monde chrétien. Or ce furent précisément ces grandes nécessités sociales qui déterminèrent d'abord l'élection puis le consentement de Formose. A l'époque si orageuse où il fut promu au siége apostolique, il était vraiment l'homme de la situation ; la noblesse de son origine, la sainteté de sa vie, la probité intègre de son caractère l'élevaient au-dessus de tous ses compatriotes. Sa nation, son pays, l'Église étaient à la veille de subir toutes les hontes

[1] Auxilii. *De ordinat. a Formoso factis.* cap. I. *Patr. lat.*, tom. CXXVI, col. 1095.

[2] *Ibid.*, col. 1078.

[3] Ces paroles semblent une allusion au siége et à l'invasion du marquis de Tusculum quand il imposa aux Romains sa créature Etienne VII.

[4] Auxil. loc. cit., col. 1078.

et toutes les humiliations, il se dévoua pour sauver tant d'intérêts sacrés. Il ne se proposa point; mais tous l'élurent, tous le supplièrent d'accepter. En de telles conditions, s'il eût persisté dans son refus, je déclare qu'il eût été mille fois plus coupable que s'il se fût obstiné à se tenir caché par respect pour son serment. L'exécution de ce serment qui eût entraîné la perte de Rome et de tout un peuple eût été un crime en de telles circonstances; et si vous croyez qu'il y eût là une faute, je dis, moi: *Felix culpa!* heureuse faute qui a sauvé la patrie[1]! On devine facilement dans ces textes d'Auxilius la véritable situation de Rome à l'époque de l'élection de Formose. Le parti du tout-puissant marquis de Toscane avait voulu imposer dans la personne du diacre Étienne un véritable antipape sur le siége de saint Pierre. La scène tumultueuse de la basilique vaticane, regrettable en elle-même, était cependant fort légitime dans son but. Elle était la protestation de la conscience des Romains contre l'usurpation d'une féodalité tyrannique qui ne respectait même pas la majesté des vicaires de Jésus-Christ. Après l'expulsion du diacre Étienne, clergé, sénat et peuple, tous élurent Formose et allèrent l'arracher à son église de Porto pour l'amener en triomphe sur le trône de saint Pierre.

Formose ne fut pas le premier évêque transféré d'un autre siége à celui de Rome.

13. On a cru longtemps que Formose fut le premier pape qui ait été transféré d'un siége épiscopal sur le trône de saint Pierre. « C'était une chose inouïe jusque alors dans l'église romaine[2], dit M. Rohrbacher. Formose était le premier évêque transféré d'un autre siége à Rome[3]. » C'est une erreur qu'il n'est plus possible aujourd'hui de soutenir. Le lecteur se rappelle que Marin Ier était évêque lorsqu'il fut promu au siége épiscopal de Rome[4]. Les Grecs schismatiques prétendaient même trouver dans le fait de sa translation un argument contre l'illégitimité de son pontificat. Par une singulière contradiction à leurs propres principes, les Grecs qui dès

[1] Auxil. *De causa et negotio Formosi papæ*. Tom. cit., col. 1106.

[2] Rohrbacher. *Hist. univ. de l'Église cath.*, livr. LIX, tom. XII, 2e édit., p. 446.

[3] *Ibid.*, p. 459.

[4] Cf. Tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 604.

l'époque de saint Grégoire de Nazianze pratiquaient sans scrupule dans leurs églises ces translations épiscopales soutenaient la nullité de celle de Marin I. L'empereur Basile le Macédonien, ou plutôt Photius qui tenait la plume en son nom, écrivit à Rome la lettre la plus insultante à ce sujet. Dans la réalité, l'église latine et celle de Rome, mère et maîtresse de toutes les autres, avaient jusque là suivi l'usage contraire. La discipline était fixée sur ce point avec autant de sagesse que de modération par un canon du concile de Sardique et un décret du pape Gélase rendus l'un et l'autre en conformité avec les règles générales établies à Nicée. Le canon de Sardique était ainsi conçu : « Si quelque évêque par avarice, ambition ou désir d'augmenter sa puissance, change de siége, qu'il soit déposé et privé même de la communion laïque. » Le décret de Gélase s'exprime en ces termes : « Tout évêque qui sans aucune cause légitime désertera sa propre église et passera dans une autre où il se fera témérairement recevoir, doit être traité lui et ses complices comme violateurs des saints canons et soumis aux peines portées par le droit. » L'esprit de cette législation se fait clairement voir dans la teneur même des textes. On flétrit à juste titre les translations épiscopales qui n'auraient d'autre motif que les vues sordides de lucre ou d'ambition personnelle ; mais on respecte celles qui sont nécessitées par des causes légitimes. C'est en ce sens qu'Étienne VI répond à Basile le Macédonien dans l'admirable lettre que nous avons citée plus haut. « Ceux qui refusent d'admettre la légitimité du pape Marinus, dit-il, s'appuient sur ce principe qu'étant déjà évêque d'un autre siége, sa promotion à celui de Rome fût nulle de plein droit. Or, ce prétendu principe est faux. L'empêchement canonique qu'ils supposent dirimant n'a jamais existé avec ce caractère. Malgré le canon dont on parle, Marinus a pu être très-légitimement promu au siége apostolique. Une multitude de textes tirés des saints Pères et des docteurs de l'Église le prouve. Voilà ce qu'il vous faut savoir, ô empereur [1]. » Cette lettre d'Etienne VI

[1] Cf. chapitre précédent n° 63. — Stephan. VI. *Epist.* I, *Patr. lat.*, tom. CXXVI, col. 788.

ne nous apprenait point de quel siége épiscopal Marinus, l'ancien légat du saint-siége au VIII[e] concile œcuménique tenu à Constantinople, avait été pourvu à son retour d'Orient, quelques mois avant sa promotion définitive sur la chaire de saint Pierre. L'auteur anonyme de l'*Invectiva pro Formoso* nous fournit à ce sujet les renseignements les plus positifs. « Prétendrez-vous, dit-il, que l'élection de Formose au pontificat fût radicalement nulle parce que Formose était déjà évêque? Dans ce cas, il nous faudra dire aussi que Marinus (Marin I[er]) fut un antipape puisqu'avant sa promotion sur le siége apostolique il avait été sacré par Jean VIII en qualité d'évêque de Céré (aujourd'hui Cervetro). Qui jamais a proféré un pareil blasphème? L'apostolique Marinus, bien qu'il fût évêque, se vit unanimement appelé par le peuple de Rome au souverain pontificat; son élection fut inspirée par les circonstances et dans l'intérêt le plus cher de l'Église, *causa utilitatis et necessitatis*. Essayez de dire que Marinus fut un antipape et toute la chrétienté se lèvera contre vous. Mais peut-être vous contesterez le fait même de l'épiscopat de Marinus antérieur à son élévation à la papauté. Je vous renverrai alors à l'église même de Céré où Marinus, évêque légitime, a fait des ordinations, a consacré des baptistères et donné la confirmation au peuple [1]. » Ce témoignage précis de l'anonyme confirme explicitement celui d'Etienne VI dans la lettre pontificale à l'empereur Basile le Macédonien. Il est donc aujourd'hui prouvé que Marin I[er] avait été évêque de Cervetro avant de monter sur le trône de saint Pierre. Dès lors la translation de Formose du siége de Porto à celui de Rome n'était pas « une chose inouïe dans l'église romaine » ni un fait sans précédent dans l'histoire de la papauté [2].

§ III. Formose et l'Église d'Orient.

Lettre de Formose à Stylianus métropolitain de Néocésarée.

14. La première question qu'eut à décider Formose, ce pape

[1] *Invectiv. pro Formos. Patr. lat.*, tom. CXXVI, col 832.

[2] Dans notre manuel d'*Histoire générale de l'Église*, tom. II, p. 516, nous avons eu le tort d'enregistrer cette opinion alors accréditée et nous disions en parlant de l'élection de Formose : « C'est le premier exemple d'un évêque transféré d'un autre siége à celui de Rome. »

dont l'élection personnelle et les ordinations qu'il eut à conférer depuis devaient être plus tard si ardemment contestées, fut précisément une question de validité d'ordination. Il s'agissait de statuer sur le sort de tous les évêques, prêtres, diacres et autres clercs ordonnés par le schismatique Photius. La lettre synodique de Stylianus, métropolitain de Néocésarée, adressée à ce sujet au pape Étienne VI [1], était arrivée à Rome quelques jours seulement avant la mort de ce pontife. Le soin d'y répondre incombait à Formose. Tout l'Orient attendait avec anxiété la décision du siége apostolique. Les plus graves intérêts de conscience et d'ordre public étaient engagés dans cette situation, résultat forcé d'un schisme de plus de vingt-cinq ans. De nos jours et depuis que les principes théologiques sur la matière ont été nettement définis, la question n'eût pas offert les mêmes difficultés. L'ordination conférée par un instrus est illicite, mais si l'intrus a reçu lui-même validement bien qu'illicitement le caractère épiscopal, l'ordination qu'il donne illicitement lui-même n'en est pas moins valide et ne doit pas être réitérée [2]. Au IXe siècle, cette distinction fondamentale entre la licéité et la validité des ordinations n'était pas encore universellement fixée. Il y avait des textes et des précédents pour et contre. Le principe absolu et catholique qui déclare que le sacrement de l'ordre, comme ceux du baptême et de la confirmation, imprime un caractère ineffaçable et dès lors ne saurait être renouvelé, était admis et proclamé sans conteste. Mais on se divisait sur le point de savoir

[1] Cf. Chapitre précédent, n° 69.

[2] « Il faut remarquer, disent les auteurs du *Dictionnaire encyclopédique de théologie*, que, quoique tous les évêques aient la capacité d'ordonner, et qu'ainsi toute ordination faite par un évêque, *in forma Ecclesiæ*, soit valide, *valida*, cependant toute ordination de ce genre n'est pas licite, *licita*. Ainsi est illicite d'abord l'ordination conférée par un évêque qui est séparé de l'Église par le schisme ou l'hérésie; elle devient en même temps invalide, quand, par suite du schisme ou de l'hérésie, la succession des évêques est interrompue, comme c'est le cas dans les églises anglicane, suédoise et danoise, mais non dans l'église grecque (Cf. Phillips. *Droit canon.*, I, 341). Est illicite ensuite, mais non invalide, l'ordination conférée par un évêque suspendu. » (Goschler. *Dict. enc. de la théologie catholique*, tom. XVI, p. 393.)

si un évêque intrus, schismatique, déposé, interdit ou excommunié, conservait le pouvoir de conférer validement le sacrement de l'ordre. Les uns, et ils étaient fort nombreux, se prononçaient pour la négative. « Nul, disaient-ils, ne peut donner ce qu'il n'a pas ou ce qu'il n'a plus. Or, un évêque intrus, n'est pas un évêque ; un évêque interdit, déposé ou excommunié a cessé de l'être ; donc les ordinations que l'un ou l'autre confère, sont des cérémonies sacriléges et non des sacrements. On se rappelle qu'en 768 dans un concile de Latran présidé par Étienne IV, la majorité des pères se prononça pour la nullité des ordinations conférées par l'antipape Constantin et voulait qu'elles fussent réitérées. Étienne IV dut intervenir avec son autorité apostolique pour s'opposer à cette décision [1]. La réponse de Formose aux évêques d'Orient s'inspira des mêmes principes qui avaient dicté celle d'Étienne au concile de 768. Elle est adressée au métropolitain Stylianus et s'exprime en ces termes : « Vous demandez miséricorde, mais vous n'indiquez ni la nature de l'indulgence, ni la qualité séculière ou ecclésiastique des personnes pour lesquelles vous la sollicitez. S'il est question de laïques, ils sont dignes d'indulgence parce qu'ils ont reçu leurs fonctions d'un pouvoir séculier : s'il s'agit de l'ordre ecclésiastique, il convient d'examiner si les dignités conférées le furent par un pouvoir compétent. Après sa condamnation, Photius en imposant les mains à un clerc le rendait complice de son schisme. Comment ce complice d'un schismatique pourrait-il tenir légitimement un pouvoir émané d'une pareille source. En demandant une faveur et une dispense pour celui qui aurait été ordonné de cette façon, ne craignez-vous pas de montrer trop d'indulgence pour l'intrus lui-même des mains duquel l'ordination est émanée ? Hélas! votre église d'Orient dans le sein de laquelle ces faits lamentables se sont produits devrait les expier par une sincère pénitence, afin d'effacer toute trace des fautes anciennes. Mais notre fraternel amour et un sentiment profond de miséricorde pater-

[1] Cf. Tom. XVII de cette *Histoire*, p. 409.

nelle nous inclinent au parti de l'indulgence. Nous avons donc député près de vous deux légats *a latere*, les très-vénérables évêques Landénulf de Capoue et Romanus. Nous prions votre sainteté de prendre avec eux les mesures nécessaires en vous adjoignant le métropolitain d'Ancyre Théophylacte et notre fidèle envoyé Pierre (sans doute l'apocrisiaire qui représentait alors le saint-siége à Constantinople). Vous commencerez par assurer pour le présent et pour l'avenir le maintien des sentences synodiques portées par les pontifes œcuméniques nos prédécesseurs et confirmées par notre humilité, en vertu desquelles Photius a été condamné comme prévaricateur et violateur des lois. A l'égard de ceux qui ont été ordonnés par Photius, voulant user d'indulgence, nous décrétons qu'ils auront à présenter un *libellus* écrit et signé de leur main dans lequel ils reconnaîtront la faute commise par eux, en témoigneront leur repentir et en demanderont l'absolution, s'engageant à ne plus retomber dans le schisme. Votre sainteté, de concert avec les autres légats, procédera ensuite à la réhabilitation des pénitents suivant les formes indiquées dans nos instructions spéciales [1], sans y rien ajouter, diminuer ni changer. De cette manière, ils seront reçus par nous et par votre révérence à la communion des fidèles comme laïques, et le scandale sera effacé de votre terre. »

Les deux patriarches de Constantinople, S. Etienne et S. Antoine Cauléas.

15. Cette lettre pontificale est de l'an 892. Elle ne dut pas être la seule que Formose eut à écrire pour terminer définitivement la grande question des évêques et clercs ordonnés par Photius, mais celles qui la suivirent ne sont point parvenues jusqu'à nous. La promotion du prince Étienne, frère de l'empereur Léon VI le Philosophe, au siége patriarcal de Constantinople fut ratifiée et canoniquement confirmée par Formose, qui releva ainsi le nouveau titulaire de l'irrégularité encourue du fait de son ordina-

[1] *His peractis quæ nostris litteris mandata conspiciuntur.* Nous n'avons plus les instructions spéciales auxquelles le pape fait ici allusion. Il est probable que le cérémonial fut le même que celui dont on avait fait usage au VIII[e] concile œcuménique pour la réhabilitation des évêques et clercs engagés dans le schisme de Photius. (Cf. Tom XVIII de cette *Histoire*, p. 550.)

tion au diaconat par Photius. Le patriarche Etienne, plus vertueux que son frère, le Philosophe couronné, dont les mœurs ne répondirent point à ce titre fastueux, est honoré comme saint par les Grecs qui célèbrent sa fête le 17 mai, date de sa mort prématurée survenue en 893. Un autre saint lui fut donné pour successeur en la personne d'Antoine Cauléas, abbé ou archimandrite d'un monastère voisin de Constantinople dont le nom n'a point été indiqué par les hagiographes. Le nouveau patriarche n'était pas comme son prédécesseur né sur les marches du trône; mais sa famille avait au point de vue chrétien des titres de noblesse non moins illustres. Elle était du petit nombre de celles qui, durant le règne des empereurs iconoclastes, s'étaient volontairement exilées de Constantinople, sacrifiant les faveurs de la cour pour rester fidèles à la foi catholique. Antoine naquit dans le domaine rural où ses pieux parents étaient venus chercher une retraite. Dès l'âge de douze ans, il demanda comme une faveur d'être admis parmi les jeunes disciples élevés au monastère voisin. Ses progrès dans les lettres furent rapides, mais il croissait surtout dans l'esprit d'humilité, de détachement et d'obéissance. Il en prononça les vœux avec une ferveur indicible et continua comme religieux à être le modèle des frères. On citait surtout sa docilité comme le trait distinctif de son caractère. Cependant lorsque l'abbé voulut lui faire conférer le diaconat et plus tard le sacerdoce, l'humble religieux opposa à cet ordre une résistance inaccoutumée. Il se jugeait indigne de cet honneur et suppliait avec larmes qu'on ne le lui imposât point. Les deux patriarches saint Ignace et saint Methodius durent intervenir pour le contraindre à recevoir l'un le diaconat, l'autre la prêtrise. L'humilité d'Antoine devait être mise bientôt à une épreuve plus rude encore ; son abbé résigna ses fonctions et l'élut avec tous les religieux pour lui succéder. Les hagiographes racontent une scène touchante qui signala les débuts du nouvel archimandrite. Son vieux père vint se prosterner à ses genoux, reçut de ses mains l'habit monastique et voulut achever sous sa direction les jours qu'il avait encore à passer en ce monde. « Ainsi, disent les

actes, le fils selon la nature devenait dans l'ordre de la grâce le père de son propre père. » Comme abbé, Antoine révéla une tendresse pour les pauvres et une charité qui firent connaître son nom dans tout l'Orient. Les provinces dévastées de la Scythie, de la Mésie, de la Thrace vécurent de ses largesses, disent encore les actes. Il les visitait et leur apportait des subsides dont la source semblait intarissable. Durant un de ces voyages ayant vu de ses yeux la détresse d'un monastère du mont Olympe, Antoine se promit de la secourir. Mais il avait tout distribué et il ne lui restait plus rien. A son retour, comme il traversait Constantinople, songeant aux moyens de se procurer des subsides pour les envoyer au mont Olympe, un inconnu (était-ce un homme ? était-ce un ange?) l'aborda et lui présenta un paquet scellé : Voici, dit-il, pour venir en aide à ceux dont le sort vous préoccupe. Antoine n'eut le temps ni de répondre, ni de suivre du regard l'inconnu qui disparut aussitôt. Le paquet scellé renfermait une grosse somme d'or. » Tel était Antoine Cauléas, lorsque la mort du patriarche Étienne laissa vacant le siége de Constantinople. « Au jour fixé pour l'élection, disent les actes, les trois ordres des évêques, des prêtres et des religieux, d'accord avec le sénat byzantin portèrent unanimement leurs suffrages sur le saint abbé. L'empereur après mûre délibération confirma le choix et permit de procéder au sacre [1] » (893). Nous n'avons plus la lettre synodique que le nouveau patriarche dut suivant l'usage adresser au pape Formose, ni la réponse du souverain pontife. Mais il est certain que les meilleures relations s'établirent dès lors entre le saint-siége et le nouveau titulaire de Constantinople. Celui-ci, disent encore les actes, se préoccupa tout d'abord de faire sanctionner l'union de l'église grecque avec l'église latine dans un concile réuni à Byzance [2], et où l'empereur Léon le Philosophe assista en personne. Le schisme de Photius y fut une dernière

[1] Bolland. S. *Anton. Caul.* XII, *febr.*, *Act Sanctor.* Tom. II, *febr.*, p. 625.

[2] Les actes de ce concile sont également perdus; il n'en reste que la mention faite dans le récit hagiographique des actes de saint Antoine Cauléas. *(Ibid.*, p. 626.)

fois anathématisé et le patriarche proclama solennellement le retour de l'église orientale à l'unité catholique. Saint Antoine Cauléas survécut deux ans à peine à cet heureux événement qui suffirait seul à illustrer sa mémoire. Il mourut septuagénaire, le 12 février 895, jour auquel les deux églises grecque et latine célèbrent sa fête.

S. Nicolas le Mystique, patriarche de Constantinople.

16. Un troisième saint fut encore promu au siége de Constantinople. Il se nommait Nicolas et il est connu dans l'histoire par le surnom de Mystique, (μύστικος *a secretis*) titre que la chancellerie byzantine donnait alors aux secrétaires d'État. Telle était la charge que Nicolas le Mystique remplissait à la cour de Léon VI, lorsqu'il fut unanimement élu pour succéder à Antoine Cauléas. Le cardinal Maï a retrouvé dans les manuscrits du Vatican la profession de foi que Nicolas prononça sollennellement le jour de son sacre dans la grande église de Constantinople, en présence de l'empereur, du sénat, du clergé et du peuple byzantin. Cet acte est intitulé Σύμβολον πίστεως ἐπιδοθὲν ἐπὶ τῆ τῆς ἐπισκοπῆς Νικολάου προχειρήσει : *Symbolum fidei a Nicolao in episcopali consecratione recitatum.* Après quelques mots de félicitation et de gratitude aux évêques présents à la cérémonie, le nouveau patriarche expose en détail, avec une correction théologique irréprochable, la croyance de l'Église par rapport au dogme de la sainte Trinité « Il est remarquable, dit le cardinal Maï, que dans cet exposé dogmatique, il ne se trouve pas un seul mot relatif à la controverse soulevée par Photius sur la double procession du Saint-Esprit. » Manifestement donc, à cette époque où l'union avec le saint-siége entrait dans les vues politiques de la cour byzantine, aucun des évêques orientaux ne songeait à récriminer contre le dogme attaqué si énergiquement naguère par Photius. Le *symbolum* de Nicolas le Mystique renferme une exposition très-orthodoxe du mystère de l'Incarnation, puis il énumère les précédents conciles œcuméniques dont le nouveau patriarche déclare reconnaître toutes les décisions. Là encore se présente à propos du VIe concile général, IIIe de Constantinople, une observation capitale que le cardinal Maï a mise en pleine lumière. « J'adhère d'es-

prit et de cœur, dit Nicolas, à la sentence des Pères qui ont flétri comme insensée et impie l'erreur de Sergius, Pyrrhus, Cyrus et autres hérétiques, lesquels prétendaient qu'il n'y avait dans l'Homme-Dieu qu'une seule volonté [1]. » — « Tout lecteur impartial remarquera, dit le cardinal Maï, l'absence du nom d'Honorius dans cette énumération. Le patriarche Nicolas désigne sans ménagement et range parmi les hérétiques deux de ses prédécesseurs, savoir Sergius et Pyrrhus ; il en nomme un troisième, Cyrus, qui avait été patriarche d'Alexandrie, mais il ne fait aucune mention du pape romain Honorius. Et cependant si le nom d'Honorius se fût réellement trouvé dans les actes authentiques du VI[e] concile général Nicolas aurait été dans l'obligation de le citer [2]. » L'omission d'Honorius en cette circonstance est en effet très-significative et confirme le fait précédemment établi par nous, savoir qu'à l'époque où le VI[e] concile général associa le nom d'Honorius à ceux des principaux hérésiarques monothélites, le concile avait perdu son caractère d'œcuménicité [3]. La correspondance qui dut s'échanger entre le nouveau patriarche saint Nicolas le Mystique et le pape Formose ne nous a point été conservée. Formose d'ailleurs survécut une année à peine à la promotion du titulaire byzantin, dont le cardinal Maï a retrouvé un certain nombre de lettres adressées plus tard au saint-siége et que nous citerons à leur date.

§ IV. Formose et le roi Eudes.

Première lettre de Foulques de Reims au pape Formose.

17. Le *Regestum* de Formose dans sa partie relative à l'église

[1] Voici le texte grec du *Symbolum*, avec la traduction latine qu'en a donnée le savant cardinal : Τῶν τὸ ἀνούστατον καὶ τοῖς ευσεβέσιν ἀθέλητον, ἓν ἐπὶ τοῦ θεανθρώπου θέλημα, Σεργίου καὶ Πύῤῥου καὶ Κύρου, ὅσους τε ἄλλους τὸ πονηρὸν συνεκρότησαν ἐργαστήριον ἀθετησάντιον : *Assentior Patribus qui stultum et orthodoxorum voluntati repugnans figmentum in Deo humanato voluntatis aboleverunt, Sergii inquam et Pyrrhi ac Cyri, et aliorum quorumvis pravum errorem.* (*Patr. græc.*, tom. CXI, col. 15.)

[2] *Maï. In Epist. Nicolai Monitum. Spicileg. Roman.*, Tom. X. *Patr. græc.*, tom. CXI, col. 15.

[3] Cf. Tom. XVI, p. 331 et suiv.

d'Occident ne nous a point été conservé. On peut cependant se faire une idée de l'importance et du nombre des lettres pontificales qu'il eut à adresser aux diverses provinces ecclésiastiques de l'Europe par le sommaire de sa correspondance avec l'archevêque Foulques de Reims, tel que Flodoard nous l'a transmis au IVe livre de « l'histoire » de cette métropole. « Après la mort d'Étienne VI, dit Flodoard, le seigneur Foulques s'empressa de se mettre en rapport avec son successeur le pape Formose, auquel il manda la situation des choses et l'état des négociations dont Étienne l'avait précédemment chargé. Ne recevant pas de réponse écrite, il adressa au pontife une nouvelle lettre dans laquel il exprimait son étonnement d'un tel retard, ne sachant à quel motif l'attribuer. Cependant il rendait grâces au pape d'avoir daigné se souvenir de sa personne et d'avoir chargé la pieuse abbesse Berta de lui transmettre, avec des paroles de sainte consolation, son désir de le voir afin de conférer de vive voix avec lui. Il déclare avoir ressenti une joie immense de ce message, car lui aussi n'aspire qu'au bonheur de pouvoir entretenir le pontife; il le prie donc de lui fixer l'époque et le lieu qu'il jugera convenables, se tenant prêt de son côté à obéir aux ordres qu'il recevra à cet égard. Foulques renouvelle ensuite ses sollicitations à propos du privilége de la métropole de Reims; il prie le nouveau pape de vouloir bien le sanctionner par son autorité apostolique; il sollicite de plus une bulle confirmant à perpétuité les donations ou acquisitions faites par son humilité au profit de son église et les protégeant contre tous les spoliateurs. Il rappelle à se sujet que le *marchio* Evrard, ayant obtenu de Rome le corps vénérable du saint pape et martyr Calliste, avait fait construire dans son domaine un monastère pour recevoir et honorer à jamais ce pieux dépôt. A la mort d'Évrard, son fils Rodulf, abbé du monastère, hérita de tout le domaine par droit de légitime succession et en jouit sans conteste. Il institua par testament l'église de Reims comme son héritière et lui légua la précieuse relique, le monastère et tout le domaine afférent. Mais son beau-frère Hucbold, au mépris des droits les plus sacrés, pré-

tendait mettre la main sur l'héritage et en dépouiller la sainte patronne du diocèse, Notre-Dame de Reims. Foulques demande au pape comment il doit se comporter en cette affaire et le prie de confirmer par un acte solennel de l'autorité apostolique la donation testamentaire, en prononçant la peine de l'excommunication contre les opposants. Il continue sa lettre en exprimant la douleur que lui ont causée les troubles que certains hommes pervers ont suscités au sein de l'Église romaine; se déclarant en ce qui le concerne disposé à lutter énergiquement pour la défense du saint-siége, en union parfaite et avec un dévouement absolu au pontife son seigneur et maître. Il se plaint, en terminant, des prétentions de quelques évêques des Gaules qui sollicitent le pallium sans y avoir aucun droit, et au mépris de la juridiction métropolitaine. Il supplie donc le pape de n'avoir égard à ces sortes de requêtes qu'autant qu'elles seraient appuyées par le suffrage écrit du métropolitain et des autres évêques de la province [1]. »

18. « Le pape Formose répondit à cette lettre, continue Flodoard, en exhortant l'archevêque à redoubler d'efforts pour venir en aide à l'Église romaine, dont les périls étaient de l'urgence la plus extrême. Il l'invite à faire le plus tôt possible le voyage d'Italie. « Les hérésies et les schismes pullulent de toutes parts, dit-il, et je ne rencontre personne qui vienne à notre secours. » Depuis longues années, l'Orient est en proie à des erreurs dogmatiques de tout genre, l'église de Constantinople a été bouleversée par un schisme cruel; les députés des provinces d'Afrique sont venus informer le siége apostolique de la division qui règne entre les évêques de cette contrée et sollicitent une décision. Des autres points du monde arrivent des députations qui consultent sur mille objets divers. En conséquence il a résolu de convoquer un synode général à Rome pour le jour des calendes de mars de l'indiction XI[e] (1[er] mars 893). Il invite l'archevêque à s'y rendre sans délai, et compte à cette occasion pouvoir conférer longuement avec lui de tant d'intérêts chers et sacrés. Il déplore les ravages

Réponse de Formose.

[1] Flodoard. *Histor. Eccles. Remens.* Lib. IV, cap. I. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 266.

que les Normands continuent sur le territoire des Gaules et il adresse au Seigneur par l'intercession des princes des apôtres les plus ardentes prières pour que la droite du Tout-Puissant daigne se lever et protéger le peuple chrétien. Il n'a pas reçu la première lettre que Foulques lui avait adressée, et de son côté dès le mois de mai précédent (892) il avait adressé un rescrit à l'archevêque pour lui notifier la convocation du futur concile. — Ce rescrit, dit toujours Flodoard, faisait allusion à deux guerres terribles dont l'Italie venait d'être coup sur coup le théâtre, et aux erreurs des schismatiques orientaux qui blasphémaient la majesté de Jésus-Christ notre Seigneur [1]. A ce rescrit était joint un décret apostolique confirmant les possessions de l'église de Reims, et faisant défenses expresses par l'autorité du bienheureux Pierre prince des apôtres à tous rois, évêques, princes ou particuliers d'y rien prétendre ni d'en rien retrancher, sous peine d'encourir l'anathème. Quelques temps après, Foulques reçut du pape deux priviléges l'un pour le monastère d'Avennacum (Avenay) [2], l'autre pour celui que le marchio Évrard avait construit en l'honneur du saint martyr Caliste et que son fils l'abbé Rodulf avait légué à la métropole de Reims. Dans ces deux actes il est fait mention du jeune empereur Lambert que son père Guy venait d'associer à son trône et que Formose avait sacré solennellement à Saint-Pierre (février 892). — Une autre lettre du pape est relative à la conduite de quelques évêques suffragants de Reims qui affichaient la prétention de se soustraire à la juridiction métropolitaine. Le souverain pontife ordonne de réunir à ce sujet un synode de la province, devant lequel l'archevêque citera les coupables [3]. »

Lettres de Formose au roi Eudes et à Charles le Simple.

19. Un sujet beaucoup plus important et dont les conséquences politiques devaient retentir longtemps au sein des Gaules, apparaît alors dans la correspondance échangée entre le saint-

[1] Il y a tout lieu de croire que ces paroles font allusion à la fameuse lettre de Photius qui refusait d'admettre que l'Esprit-Saint procédât du Fils de même qu'il procède du Père. (Cf. Chap. précédent, n° 67.)

[2] Bourg de 1100 habitants, à 20 kilom. de Reims, canton d'Ay, Marne.

[3] Flodoard. Loc. cit., col. 268.

siége et le métropolitain rémois. « Ce dernier, continue Flodoard, venait de sacrer le jeune roi Charles III dit plus tard le Simple. Les injustices du roi Eudes[1] l'avaient déterminé à cette mesure. Foulques eut recours au pape dans cette circonstance, lui demandant à la fois conseil et appui. Formose en prit occasion d'écrire directement au roi Eudes : il l'exhortait à cesser toute hostilité contre le jeune roi Charles et ses partisans, jusqu'à ce que l'archevêque de Reims, durant cette intervalle de trêve, ait pu venir rendre compte de sa conduite au siége apostolique. Cette lettre fut accompagnée d'une encyclique adressée à tous les archevêques et évêques des Gaules, les invitant à se réunir pour déterminer le roi Eudes à mettre un terme à ses excès, à s'abstenir de toute guerre et de toute spoliation jusqu'à ce que Foulques de Reims ait pu se rendre à Rome, de telle sorte que la trêve fût exactement observée et la paix maintenue dans le royaume. Une autre lettre pontificale était adressée au jeune roi Charles. Le pape lui donnait des avis sages et paternels, il le félicitait du dévouement pour le saint-siége dont il avait fait profession par un message exprès, lui traçait en termes clairs et précis la conduite qu'il devait tenir sur le trône, et enfin lui envoyait comme un gage de sa bienveillance apostolique un pain bénit de ses mains, selon la demande que le jeune prince en avait faite lui-même. La lettre se terminait par la recommandation de faire partir immédiatement pour Rome l'archevêque Foulques. Une lettre plus détaillée que toutes les autres était adressée à Foulques lui-même et l'informait de toute cette négociation. Le pape recommandait en même temps à l'archevêque un prêtre nommé Grimlaïc dont il parlait comme d'un personnage qui lui était particulièrement cher[2], et priait Foulques de le faire promouvoir à un évêché quand l'occasion s'en présenterait[3]. »

[1] Le texte de Flodoard est plus énergique. Là où nous traduisons *injustices*, il avait mis *crimes; et de criminibus Odonis regis*. Mais il faut se souvenir qu'il s'agit ici d'une question politique, et que les partis, au IX[e] siècle comme au nôtre, ne gardent pas toujours la mesure dans leurs récriminations.

[2] Nous parlerons plus loin du prêtre Grimlaïc et de ses œuvres.

[3] Flodoard. Loc. cit., col. 269.

Nouvelles lettres du pape aux deux rois.

20. « De son côté Foulques, dans de nombreuses lettres, tenait le pape au courant de la situation. Les événements avaient pris un tel caractère de gravité qu'il lui fut impossible d'entreprendre le voyage de Rome, depuis si longtemps projeté. Il s'en excuse près du souverain pontife. Il lui mande avec un profond sentiment de douleur que la guerre continue avec acharnement entre le roi Eudes et le jeune Charles, et il le supplie d'écrire à l'un ou à l'autre pour faire cesser les hostilités dont l'église de Reims est la première victime. Il supplie également le pontife d'intervenir près du roi de Germanie Arnoulf et d'user de toute son autorité apostolique pour empêcher ce prince de dévaster les États du jeune roi Charles, conduite d'autant plus odieuse qu'Arnoulf et Charles sont tous deux de la race carlovingienne et qu'au lieu de se combattre réciproquement, ils devraient plutôt s'unir contre l'ennemi commun. Il demande à Formose de renouveler ses avertissements au roi Eudes, en le menaçant des censures apostoliques s'il persistait dans ses attaques, déprédations et rapines. Le roi de Germanie, Arnoulf, avait lui-même pris possession à main armée des domaines de l'église de Reims, pour se venger de l'archevêque. La ville métropolitaine avait été assiégée par Eudes en personne; le carnage et la dévastation avaient été horribles; Eudes récompensait ses satellites en leur distribuant les biens et les terres appartenant aux églises ; il n'avait levé le siége qu'à l'approche du jeune roi Charles survenu à la tête d'une puissante armée. Foulques signale au pape les spoliations faites par le comte Robert, homme-lige du roi germain Arnoulf, et demande que ce furieux (*canis rabidus*) soit frappé d'une sentence d'excommunication par le siége apostolique. Dans cette conflagration générale du royaume, Foulques ne pourra se rendre à Rome comme il le désirait; tous ses efforts sont constamment dirigés dans le but de rétablir la concorde entre les souverains et d'arriver à une pacification générale. — Dans une autre lettre au pape Formose, Foulques lui rend grâces de son attachement au jeune empereur Lambert [que la mort de son père Guy subitement enlevé par un crachement de sang au commencement de l'année 894

venait de laisser orphelin [1].] Le pape avait exprimé son désir de le protéger avec une sollicitude paternelle, de le traiter comme un fils très-cher et de maintenir avec lui une étroite alliance. Foulques le remercie avec effusion; il déclare que de son côté son affection pour Lambert tient beaucoup moins à ses relations de parenté avec cet empereur qu'au dévouement et à la vénération que ce jeune prince professe lui-même pour le souverain pontife. Il suggère l'idée d'une alliance à former entre Lambert et le jeune roi Charles, en telle sorte que le pape et l'empereur puissent agir de concert près du roi Eudes et des grands seigneurs de France pour que Charles ne soit pas privé de son droit héréditaire à la couronne. S'il ne peut encore obtenir la restitution intégrale de ses États, qu'on lui fasse du moins une position digne de son rang, par un partage à l'amiable et pacifique avec Eudes [2]. »

Eudes en Aquitaine.

21. Cette analyse de la correspondance échangée entre Formose et l'archevêque de Reims nous initie aux angoisses et aux luttes que ces deux grands hommes avaient alors à soutenir. La France et l'Italie étaient en proie l'une et l'autre aux plus cruelles discordes intestines et aux incursions non moins terribles des Barbares. La féodalité naissante se plongeait dans des flots de sang. Nous avons précédemment laissé le roi féodal Eudes vainqueur des Normands à Montfaucon, le 24 juin 888 [3]. Après la retraite définitive de ces pirates dans la Neustrie et les provinces de l'Ouest, une famine horrible sévit en France. « Depuis trois ans, dit Richer, les campagnes n'étaient plus cultivées. La mesure de froment s'éleva au prix exorbitant de dix drachmes; une brebis se payait trois onces d'or, une vache dix. De vin il ne s'en trouvait plus, par ce que les Normands avait arraché et brûlé tous les ceps. Eudes se préoccupa tout d'abord de fermer aux pirates tous les chemins par lesquels ils auraient pu rentrer sur le territoire franc. Il construisit des châteaux forts sur tous les points

[1] Cf. Murator. *Annal. Ital., an.* 894.
[2] Flodoard. Lib. IV, cap. III, loc. cit., 269.
[3] Cf. Chap. précédent, n° 56.

qui pouvaient servir de passage et y établit des garnisons [1]. » Ces préoccupations patriotiques dont le chroniqueur fait mention n'empêchaient pas le roi féodal de songer à ses intérêts personnels et aux moyens d'affermir sur sa tête une couronne que les partisans du jeune prince Charles III (le Simple) espéraient toujours voir revenir à cet héritier légitime de la race carlovingienne. « Pour se consolider tout à fait, dit M. Mourin, Eudes crut devoir se rendre auprès du roi de Germanie Arnoulf qui tenait une diète à Worms. L'empire n'existait plus, mais l'ombre de Charlemagne planait encore sur l'Occident et assurait à celui qui semblait être l'héritier du grand empereur une supériorité qu'aucun des rois régionnaires n'hésitait à lui reconnaître. Arnoulf accueillit parfaitement un prince que précédait le bruit de sa gloire et le rassura sur les prétentions que l'archevêque Foulques de Reims affichait en faveur du jeune Charles. Cette visite d'ailleurs le flattait beaucoup, car tout le monde y vit un aveu de dépendance et de vassalité. Arnoulf tira tout le parti possible de cet acte de déférence. Pour consacrer sa supériorité honorifique sous une forme gracieuse, il offrit à Eudes une couronne d'or et la lui fit porter par une ambassade solennelle. Le roi féodal la reçut à Reims et le jour de la fête de saint Brice (13 novembre 889), dans la basilique de Notre-Dame, en présence de Foulques sans doute, il la mit sur sa tête. Ce fut comme un nouveau sacre qui confirma celui de Compiègne [2] et le chroniqueur ajoute : « Dès lors le roi fut acclamé par tout le peuple [3]. » Eudes n'ayant plus d'ennemis déclarés dans le Nord, se rendit l'année suivante en Aquitaine. Couronné roi de France, il entendait être obéi au midi comme au-dessus de la Loire. Son arrivée surprit un peu, sans trop leur déplaire, les seigneurs aquitains qui croyaient n'avoir rien à démêler avec l'élu de la Neustrie. Leurs divisions les livrèrent. Ramnulfe, comte de Poitiers, s'était flatté en vain d'avoir consommé la séparation des deux Frances en prenant le titre de roi

[1] Richer. *Historiar.* Lib. I, cap. V. *Patr. lat.*, tom. CXXXVIII, col. 22.
[2] Cf. Chap. précédent, n° 56.
[3] *Historiens de France.* Tom. VIII, p. 87.

d'Aquitaine. Les barons avaient refusé de le reconnaître. Roi pour roi, ils préféraient encore celui du Nord, dont la suzeraineté purement nominale n'avait rien de gênant. Aussi Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne et marquis de Gothie, qui tenait pour lui ou les siens toute l'Aquitaine orientale, s'empressa-t-il en haine du roi de Poitiers de faire hommage à Eudes (890). Son exemple entraîna tous les autres. Ramnulfe, abandonné, n'osa pas résister, abjura ses prétentions et vint engager sa foi. Il avait à sa cour le jeune Charles, venu là on ne sait comment, envoyé probablement par l'archevêque Foulques, qui croyait ainsi le dérober au péril. Ramnulfe présenta l'orphelin à Eudes, qui respecta dans la personne de cet enfant « le dernier rejeton de la race carlovingienne, l'héritier de tant d'empereurs et de rois[1]. »

Victoire d'Eudes à Montpensier sur les Normands.

22. « Eudes était à Anitium (Le Puy), dit Richerus, lorsqu'il apprit que les pirates normands menaçaient d'envahir l'Aquitaine (890)[2]. » Ce nouveau mouvement des hommes du Nord s'était effectué avec la rapidité qu'ils mettaient à toutes leurs entreprises. Après avoir tourné le Cotentin, incendié Coutances, massacré son évêque et sa population, ils s'étaient jetés sur la péninsule bretonne et la dévastèrent jusqu'aux rives du Blavet. Allain, comte de Vannes, et Judicaël, comte de Rennes, qui se disputaient la prépondérance, furent rapprochés par le malheur commun et se liguèrent contre l'étranger. Judicaël ayant été tué dans une première rencontre, le comte Allain le vengea dans une mémorable bataille où succombèrent, suivant les « Annales de Metz », quinze mille barbares. Le vainqueur resta maître de la Bretagne et y prit le titre de roi. Le moine Richer semble n'avoir pas connu cette victoire d'Allain; en tout cas elle ne fut pour les Normands qu'un échec partiel qui ne les empêcha point avec des forces immenses de remonter la Loire sur leurs barques remplies de butin, et de mettre à feu et à sang tout le territoire d'Angers. « Ils emmenaient en captivité comme des troupeaux, hommes, femmes et

[1] Mourin. *Les comtes de Paris*, p. 68-69. — *Histor. de France*, chronique de Saint-Waast, tom. VIII, p. 88.

[2] Richer. *Historiar.* Lib. I, cap. VI, loc. cit.

enfants, dit le chroniqueur. Les vieillards de l'un et de l'autre sexe étaient impitoyablement égorgés, les malheureuses femmes qui se distinguaient par leur beauté, servaient de jouet à la brutalité de ces atroces barbares. Quelques prisonniers échappés à l'esclavage vinrent porter cette nouvelle au roi Eudes. Il convoqua aussitôt les milices d'Aquitaine ; la Provence, les cités d'Arles et d'Arausica (Orange), les divers pays situés entre les Alpes, le Rhône et la mer, ainsi que la Gothie, Toulouse et Nîmes lui envoyèrent leurs hommes d'armes. Toutes les forces réunies composaient une armée de dix mille cavaliers et six mille fantassins. A leur tête le roi traversa la cité de Bridda (Brioude), offrit de riches présents au tombeau du martyr saint Julien, invoquant sa protection, et passa sur le territoire de l'Arvernie. Les Normands y avaient déjà pénétré et faisaient le siége du *castrum* de *Mons-Pancheus* (Montpensier sur l'Allier). Entouré des princes francs et aquitains, Eudes tint un conseil de guerre. Les avis étaient partagés, et en effet la situation présentait d'un côté et de l'autre de graves dangers. Lui cependant optait pour le combat ; il leur rappelait la grandeur et la gloire de leurs aïeux, qui avaient jadis vaincu tout l'univers, et imposé leur domination à la ville de Rome, cette tête du monde entier [1]. « Les fils, disait-il, ne sauraient se montrer indignes de leurs pères. » Il ajoutait que l'armure des Francs et leur tactique militaire étaient supérieures à celles de toutes les races connues, sans compter que nul ne pouvait les surpasser comme bravoure et audace personnelles. Ce discours du roi obtint l'assentiment unanime. Eudes s'élança avec ses seize mille braves contre l'immense multitude des barbares. Les fantassins furent mis en avant et supportèrent le premier choc. Derrière eux le roi avec toute la cavalerie rangée en bataille, se tenait prêt à les soutenir. Les Normands s'étaient formés en une masse compacte ; ils soutinrent sans s'ébranler le

[1] Cette allusion aux souvenirs du Brenn Gaulois qui avait jadis pesé dans sa balance la rançon de Rome prouve qu'au IXe siècle l'étude de l'*Histoire* n'était point négligée et que le roi Eudes connaissait ses auteurs classiques peut-être mieux que nos modernes bacheliers ès lettres.

choc des fantassins. Ceux-ci commencèrent par lancer sur les Normands une grêle de flèches; puis se massant en colonne, la lance en avant, ils fondirent sur l'ennemi. Malgré toute leur impétuosité, les Normands tinrent ferme et rendirent coup pour coup. Ce fut alors que la cavalerie royale, par escadrons, enfonça la ligne ennemie; et d'un premier élan coucha, dit-on, *ut fertur*, par terre treize mille barbares. Le reste s'enfuit en pleine déroute. Déjà les Francs, tout entiers à la joie du triomphe, se partageaient les dépouilles des vaincus, lorsque quatre mille Normands qui s'étaient tenus en embuscade, accoururent tout à coup par des sentiers détournés. L'éclat de leurs armes les signala de loin aux sentinelles, qui poussèrent le cri d'alarme. Les Francs se reformèrent aussitôt en bataille. Eudes, croyant avoir affaire à une nouvelle armée ennemie aussi nombreuse que la première, rappelle aux siens la nécessité de vaincre ou de mourir. « Donner son sang pour la patrie, disait-il, c'est la plus belle gloire des guerriers chrétiens. » Ces paroles enflamment tous les courages et font oublier la fatigue et les blessures du combat précédent. L'armée demande à marcher au-devant de l'ennemi. Mais il ne restait plus un seul chevalier en état de porter l'étendard royal, presque tous les nobles, à qui appartenait cet honneur, avaient été couverts de blessures, et soudain du milieu de la foule un simple soldat nommé Ingo s'offrit à porter le glorieux insigne. « Je ne suis, dit-il, qu'un homme obscur, simple chevalier au service du roi. Si ce n'est pas déroger à l'honneur des grands, je porterai l'étendard au plus fort de la mêlée. Je ne crains pas la mort, puisque je dois mourir une fois. » — Le roi Eudes consulta les chefs et répondit : « Par notre grâce et par la volonté des princes, sois notre porte-enseigne. » Il reçut donc la bannière royale, et s'avança entouré d'un escadron serré, le disposa en forme de triangle, comme un coin militaire, puis se plaçant au sommet de l'angle, il se précipita sur l'ennemi, y fit une trouée sanglante. Le reste de l'armée suivait, taillant en pièces les Normands. Trois fois cette manœuvre fut renouvelée contre les tronçons des forces barbares et la victoire fut complète. Le roi des

pirates, nommé Catillus, sous l'épais nuage de poussière que soulevaient les combattants, réussit à s'enfuir avec quelques hommes d'escorte et se cacha dans les broussailles. Mais les coureurs de l'armée le découvrirent, tuèrent ceux qui l'accompagnaient et l'amenèrent au roi Eudes, comme le trophée de cette victoire[1] (890).

Épisode du baptême du roi normand Catillus.

23. « Eudes avec son prisonnier partit pour Limoges. Là il dit à Catillus : « Je te laisse le choix de la vie ou de la mort, la vie si tu consens à recevoir le baptême, sinon la mort. » Le captif répondit sans hésiter qu'il demandait le baptême; mais il est douteux qu'il eût la foi. Or comme la solennité de la Pentecôte approchait, les évêques réunis en concile à Limoges, furent chargés d'instruire le catéchumène qui reçut leurs instructions et se soumit au jeûne de trois jours indiqué avant la cérémonie solennelle. Le matin de la Pentecôte, Catillus fut conduit à la basilique du saint martyr Martial, le roi devait le recevoir des fonts du baptême. Après qu'il eût été par une triple immersion baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Catillus sortait de la piscine sainte, soutenu par la main du roi, lorsque le porte-étendard Ingo, tirant son glaive, le frappa d'un coup mortel. Le sang jaillit à flots et rougit l'eau sainte. Indigné d'un tel forfait, Eudes ordonna de saisir le meurtrier et de le mettre à mort. Mais Ingo s'échappa, jeta son glaive ensanglanté et courut embrasser les colonnes de l'autel de saint Martial. Au milieu des vociférations et du tumulte, il éleva la voix et demanda à s'expliquer. Le roi commanda le silence, et Ingo parla en ces termes : « Je prends à témoin le Dieu qui lit au fond de ma conscience ; je n'ai obéi qu'à un seul motif, celui du salut commun. C'est uniquement pour cela que je me suis dévoué. Certes, l'acte que je viens de commettre entraîne une responsabilité immense, mais le résultat est plus considérable mille fois. J'ai hasardé ma vie pour sauver la vôtre à tous. J'ai offensé la majesté royale, j'en conviens, mais sachez-le bien, je n'ai agi que pour la défendre. Le tyran n'était

[1] Richer. *Historiar.* Lib. I, loc. cit., col. 23-24.

pas de bonne foi ; c'est la peur qui lui a fait demander le baptême : il se promettait, une fois rendu à la liberté, de vous faire expier cruellement son avanie, et de venger le massacre des siens. Voilà pourquoi je l'ai égorgé. Plaise à Dieu que par ma mort j'aie pu assurer la liberté de ma patrie, le salut du roi et de ses fidèles. Maintenant tuez-moi si vous voulez ; voici ma tête et ma poitrine, couverts encore des récentes blessures reçues au combat du Mont-Pangée. » Quand il eut ainsi parlé, on vit se produire un mouvement de sympathie dans l'assistance, il y en eut qui ne pouvaient retenir leurs larmes ; tous étaient profondément émus. Les chevaliers, entourant le roi Eudes, faisaient appel à sa miséricorde et à sa clémence. « Qu'importerait au roi, disaient-ils, de mettre à mort un de ses fidèles ? Si le captif était de bonne foi, sa mort immédiatement après le baptême lui assure le salut éternel ; s'il a voulu nous tromper, sa ruse a été déjouée. » Eudes se laissa fléchir par ces considérations. Catillus reçut la sépulture chrétienne, et Ingo fut absous. Il obtint même par une faveur spéciale le gouvernement du *castrum* de Blois, dont le précédent bénéficiaire venait d'être tué par les pirates Normands. La veuve se remaria avec Ingo, qui continua à jouir de la faveur du roi et des princes Francs. Mais cette prospérité ne dura pas longtemps. Les blessures du guerrier se rouvrirent, un érysipèle se déclara par tout le corps et Ingo mourut, laissant un fils, Gerlo, dont le roi Eudes fut le tuteur et qui succéda à l'héritage paternel[1]. »

Sacre de Charles le Simple par l'archevêque Foulques de Reims. Fin du poëme d'Abbon. Mort du roi Eudes.

24. De Limoges, continue le chroniqueur, Eudes se dirigea sur Angoulême, où il avait des différends locaux à terminer. De là il passa à Périgueux où les rivalités des seigneurs appelaient sa présence. Il était occupé à rendre à tous la justice et à prendre les mesures nécessaires à l'intérêt général, lorsqu'on lui apprit que l'archevêque Foulques de Reims, avec les seigneurs de la Gaule Belgique, se préoccupait de faire proclamer l'avénement du roi Charles (III le Simple) (893). Les circonstances avaient paru très-favorables aux auteurs de ce mouvement politique. Le

[1] Richer. *Historiar.* Lib. I, loc. cit., col. 25.

jeune prince avait atteint sa quinzième année; ses amis, ses partisans, ses serviteurs joignaient leurs réclamations aux siennes et revendiquaient pour lui la couronne paternelle. Tous les princes de la Gaule belgique, et un certain nombre de seigneurs de la Gaule celtique lui étaient dévoués. Le métropolitain de Reims était l'âme de cette association; il reçut le serment des chefs. Au jour fixé une réunion solennelle eut lieu dans sa ville archiépiscopale. Les métropolitains de la Gaule belgique, savoir ceux de Cologne, Trèves et Mayence, avec les évêques leurs suffragants et les principaux seigneurs de leurs diocèses, se rendirent à Reims, où se trouvaient déjà assemblés quelques évêques et seigneurs de la Gaule celtique, savoir ceux de Laon, de Châlons et des Morini (l'ancien diocèse de Terouanne). Le dimanche V des calendes de février (28 janvier 893), le jeune Charles fut sacré dans la basilique de saint Remi; il fut présenté couvert de la pourpre royale à la multitude qui acclama son joyeux avénement et parcourut ensuite les diverses cités et bourgades de son royaume, où il fut accueilli avec des transports d'allégresse. A cette nouvelle, le roi Eudes revint en hâte d'Aquitaine. En passant par la ville de Tours, il se mit sous la protection de saint Martin et déposa de riches offrandes à son tombeau. De retour à Paris, il accomplit les mêmes actes de dévotion envers les saints patrons de la France, Denys, Rustique et Eleuthère; après quoi il traversa la Marne et entra dans la Gaule belgique par le bourg de Fara (Faremoutiers)[1]. Le moine Richer fait observer que durant la nuit qu'il passa dans cette première halte, l'inquiétude et l'anxiété du roi Eudes étaient telles qu'il ne put trouver un instant de sommeil. « Ce fut, ajoute le chroniqueur, le point de départ d'une maladie qui s'aggrava ensuite, au point de donner lieu à des accès d'aliénation mentale. » Cet état morbide du roi féodal explique les violences, les crimes mêmes auxquels il se livra dans cette campagne. Il ravagea sans pitié les provinces fidèles au jeune roi Charles et incendia de préférence les domaines de

[1] Richer. *Historiar.* Lib. I, loc. cit., col. 26.

l'archevêque. Enfin il vint mettre le siége devant la ville de Reims. La correspondance de Foulques avec le pape nous a déjà appris toutes les horreurs de cette guerre qui dura trois ans, et couvrit la France de sang et de ruines. Arnoulf de Germanie profita de ces discordes civiles pour démembrer à son profit la Lotharingie; il la constitua en royaume vassal et en donna l'investiture à son fils naturel Zwentibald. Tantôt vainqueur, tantôt vaincu, le jeune roi Charles subit durant ces trois années toutes les vicissitudes de la fortune, trahi par les uns, abandonné par les autres, obligé de chercher un asile à la cour d'Arnoulf ou à celle de Zwentibald et plus tard dans la Bourgogne, sous la protection du duc Ruhard le Justicier. Les désordres et les bouleversements qui signalèrent cette période sanglante arrachent des larmes au poëte Abbon, qui terminait alors son poëme historique de la guerre des Normands. Demeuré fidèle au roi Eudes, Abbon s'indigne de ne plus retrouver en lui le héros de Montpensier, de Montfaucon et de Notre-Dame-de-Paris. « Hélas! s'écrie-t-il, quel désespoir, quels gémissements. L'étranger parcourt de nouveau notre terre, il ravage les champs, dévaste les cités, massacre les populations, ou les traîne en captivité au-delà des mers. On vient le dire au roi Eudes et il répond : « Que m'importe? » Malheureux prince! comment une parole si criminelle peut-elle tomber de tes lèvres royales? Le bon ange qui t'avait guidé jusqu'à ce jour, a-t-il abandonné la direction de ton âme? Le Christ t'avait confié la défense de son troupeau et tu désertes le poste d'honneur! O France, ou es-tu? Ou sont ces antiques vertus qui faisaient ta gloire et te rendaient invincible? Tu sombres sous le poids de tes crimes. Trois vices surtout ont entraîné ta ruine : l'orgueil, la débauche et le luxe. Le monde a frémi d'horreur au récit de tes attentats. Quelle innocence as-tu respectée? Ton effroyable licence ne s'est arrêtée devant aucune barrière et tu as outragé la nature elle-même. Le juste, l'injuste, tout est confondu. Il faut à ta vanité des robes de soie retenues par des fibules d'or, tu réhausses l'éclat de ton visage par celui de la pourpre tyrienne, une chlamyde d'or flotte sur tes épaules, les

ceintures brodées de pierreries, des cothurnes aux bandelettes de soie et d'or remplacent pour toi le baudrier et les éperons du soldat. O France, renonce à tes crimes, sinon tu ne retrouveras jamais la puissance et l'empire qu'ont possédés tes pères [1]. » C'est par ces accents émus et presque découragés que se clôt l'œuvre poétique d'Abbon. « Chanter ne me lasserait pas, dit-il en terminant, mais le noble Eudes n'agit plus, quoiqu'il vive encore et les exploits manquent à mes chants. Lecteur, sois plus heureux que le poëte, puissent des victoires sur les ennemis de la patrie et sur ceux des âmes te fournir un jour matière à des hymnes d'allégresse [2] ! » Eudes ne devait plus retrouver le chemin de la victoire ; mais la France se releva de ses ruines et réagit contre les vices qui l'avaient perdue. En 897, quelques mois avant de succomber à la maladie mentale dont il était atteint, Eudes manda le jeune Charles, « lui donna la part du royauue qu'il jugea convenable et lui promit pour l'avenir de plus grandes choses [2]. » Ce sont les paroles mêmes de la chronique de Saint-Waast. On voit que les exhortations du pape Formose avaient fini par être écoutées. Eudes mourut à La Fère le 1er janvier 898, et Charles III le Simple commença un règne qu'il devait rendre si malheureux par la faiblesse de son caractère.

§ V. — Formose et l'empire.

Formose trahi par l'empereur Lambert et opprimé par le marquis Adalbert de Toscane.

25. L'Italie ne fut pas moins agitée que la Gaule durant le pontificat de Formose. Il semble que la Providence ait voulu faire expier à ce pape l'opposition politique qu'il avait faite comme évêque de Porto à son prédécesseur Étienne VI. Toutes les difficultés que celui-ci eut à vaincre pour régler la succession impériale en faveur de Guy de Spolète, Formose les vit se dresser sur sa route et plus formidables encore après la mort de Guy (894). On se rappelle qu'à cette époque le jeune Lambert succéda sans conteste à la couronne impériale ; il n'avait guère plus de huit

[1] Abbo. *Bell. Northmann.* Lib. II, vers. 583-614.
[2] Abb. *Bell. Northmann.* Lib. II, vers. 615 *ad ultim.*
[3] *Historiens de France*, tom. VIII, p. 92.

ans. L'impératrice Agiltrude, sa mère, devait gouverner durant la minorité de son fils, et le pape se promettait de veiller lui-même avec une paternelle sollicitude aux intérêts de l'auguste orphelin. L'archevêque Foulques de Reims, proche parent de Lambert, se flattait que le jeune prince se montrerait digne d'une adoption si glorieuse et saurait par un dévouement et une fidélité à toute épreuve reconnaître les bienfaits du saint-siége[1]. Toutes ces espérances s'évanouirent en fumée. Le roi Béranger, l'ancien compétiteur de Guy de Spolète, profita de la minorité du jeune empereur pour reconquérir toute la haute Italie. Impuissante à combattre un tel adversaire les armes à la main, Agiltrude essaya de se créer des alliances. Elle se mit en relations avec les Grecs de la Calabre et de l'Apulie qui venaient sous les ordres de Symbatice, protospathaire de l'empereur byzantin Léon le Philosophe, de rentrer en possession du duché de Bénévent. Le fameux *Marchio* de Toscane, Adalbert, « l'ennemi juré de Formose, le protecteur déclaré du diacre et antipape Étienne, entra dans les intérêts d'Agiltrude, avec l'espoir de recouvrer ainsi, par le crédit qu'il comptait prendre sur elle, l'influence et la domination dont l'empereur Guy l'avait dépouillé. Ainsi divisée en factions irréconciliables, l'Italie se couvrit de ruines et de sang. Formose se vit lui-même captif dans sa propre capitale, et Rome fut occupée par les troupes hostiles de l'impératrice Agiltrude et de ses alliés. Pour comble de désastres, les musulmans de Sicile continuaient leurs déprédations sur toutes les côtes de la Péninsule et ne trouvaient nulle part de résistance.

Appel de Formose au roi de Germanie Arnoulf.

26. Dans cette cruelle extrémité, Formose fit appel au roi de Germanie Arnoulf et l'invita à délivrer l'Italie et Rome de tant et de si redoutables ennemis. Le sang des héros carlovingiens qui coulait dans les veines d'Arnoulf n'avait point dégénéré. Il ne méritait pas tous les reproches que l'archevêque Foulques de Reims faisait de lui dans sa correspondance avec le pape Formose. Le fait de s'être d'abord montré favorable au roi féodal

[1] Cf. N° 21 de ce présent chapitre.

Eudes et d'avoir reconnu son accession au trône de France n'impliquait pas l'abandon définitif des droits héréditaires du jeune Charles le Simple. Plus tard, en effet, quand ce prince, son cousin et rejeton comme lui de la race carlovingienne, fut en âge de régner, Arnoulf le soutint de son crédit, de son influence et plus d'une fois même il s'arma pour le défendre. Comme roi de Germanie, Arnoulf fit revivre les traditions de Charlemagne dans des diètes solennelles qui étaient à la fois des conciles et des assemblées nationales. Au mois de mai 895, au palais de Tribur, près de Mayence, une réunion de ce genre affirma avec une admirable unanimité l'alliance de l'Église et de l'État. Vingt-deux évêques et tous les grands du royaume y prirent part. Après un jeûne de trois jours, accompagné de processions et de prières publiques, la diète fut ouverte. Le roi assis sur son trône dans la grande salle du palais conféra avec les seigneurs, pendant que les évêques rassemblés en concile dans l'église de Tribur fixaient des règles canoniques et pourvoyaient aux nécessités spirituelles de leurs diocèses. Ils envoyèrent au roi des députés pour lui demander s'ils pouvaient compter sur l'appui de sa puissance et son autorité souveraine en faveur des mesures qu'ils allaient adopter. « Dites-leur, répondit Arnoulf, de décider dans toute l'indépendance de leur ministère spirituel. Ils me trouveront toujours prêt à combattre quiconque résisterait aux lois canoniques.» Quand cette réponse fut transmise au concile, tous les pères se levèrent de leur siége et firent entendre l'acclamation vingt fois répétée : « Exaucez-nous, Seigneur! Longue vie au grand roi Arnoulf! » Les cloches de l'église firent retentir leurs joyeuses volées et on chanta en pleurant de joie le *Te Deum* solennel. Le roi vint en personne au concile et fut reçu avec enthousiasme. De leur côté les évêques furent admis à la diète des seigneurs; les décrets conciliaires des uns et les règlements politiques des autres furent revêtus de la sanction royale et devinrent obligatoires pour toute la Germanie. Dans cette diète de Tribur, Zwentibald fut couronné roi de Lotharingie (Lorraine). On y régla encore, d'après les avis du pape Formose, le différend juridic-

tionnel qui s'était élevé entre les deux métropolitains de Cologne et de Hambourg au sujet de l'église épiscopale de Brême. Il fut statué que l'église de Brême demeurerait unie à celle de Hambourg, à condition que l'archevêque de Hambourg relèverait comme administrateur de Brême du métropolitain de Cologne; cet état de choses devant se prolonger, à titre provisoire, jusqu'à ce que les progrès de la foi parmi les populations du Nord permissent à la métropole de Hambourg de se suffire à elle-même [1].

Entrée victorieuse d'Arnoulf à Rome.

27. Tels étaient les rapports du roi de Germanie Arnoulf avec les évêques de ses États, lorsque les députés du pape Formose vinrent le supplier, suivant les expressions des Annales de Fulde, « de venir en Italie arracher le peuple à ses oppresseurs et délivrer le patrimoine de saint Pierre de la tyrannie des mauvais chrétiens. » — « Le roi se mit en marche, continue l'annaliste, suivi d'une nombreuse armée composée mi-partie de Francs, mi-partie de Germains. Arrivé sur les rives du Pô, Arnoulf divisa ses troupes en deux corps, l'un, composé exclusivement de Germains, devait se diriger par la route de Bologne sur Florence, tandis que l'autre, celui des Francs, commandé par Arnoulf en personne, suivit la route actuelle de Pontremoli, jusqu'au *castrum de la Torre*, qui fut pris d'assaut, et à la cité de Luni (près de la Spezzia) où le roi célébra la fête de Noël (895). Durant cette expédition, faite en automne et en plein hiver, l'armée eut considérablement à souffrir du froid, de la neige ou des inondations. Les Apennins avec leurs sommets glacés formaient des obstacles naturels qui ajoutaient encore aux difficultés de la marche. Presque tous les chevaux moururent; il fallut les remplacer pour le transport des bagages par des bœufs qu'Arnoulf eut l'idée de faire seller et d'utiliser ainsi dans les traversées des montagnes. On ne tarda point à apprendre que Béranger, oncle d'Arnoulf, s'était entendu avec le *marchio* de Toscane Adalbert pour attaquer les Germains et les Francs. Cette nouvelle, qu'il était impossible de contrôler, jeta l'alarme parmi les soldats; Arnoulf lui-même

[1] Cf. Labbe. Tom. IX, p. 438. — Formos. *Epist.* v, *ad Adalgar. archiep. Hamburg. Patr. lat.*, tom. CXXIX. col. 842.

n'était pas sans inquiétude. Il changea aussitôt son plan de campagne et au lieu de poursuivre ses conquêtes dans la haute Italie, il se dirigea immédiatement avec toutes ses forces sur la ville de Rome. Une nouvelle déception l'y attendait. L'impératrice Agiltrude, veuve de Guy, occupait cette capitale. Elle en fit fermer toutes les portes, et l'armée, accablée de fatigues, manquant de vivres et d'abris, dut camper en vue de la basilique de Saint-Pierre sans pouvoir y entrer. La situation était grave. Arnoulf fit opérer à ses troupes un mouvement tournant et vint masser ses troupes près de la porte Saint-Pancrace. Là il réunit les princes en un conseil de guerre. A l'unanimité il fut convenu qu'on donnerait l'assaut; un jeûne solennel fut ordonné et tous les guerriers firent la confession de leurs péchés aux prêtres qui accompagnaient l'armée. Cependant Arnoulf parcourait à cheval toute l'enceinte de la ville, afin d'en reconnaître les points faibles et de disposer son plan d'attaque. Tout à coup, comme par une intervention visible de la Providence, quelques Romains, ayant paru sur le rempart, provoquèrent les assiégeants par des vociférations et des injures. Toute l'armée y répondit en se précipitant à l'assaut. A coups de fronde, on repousse les insulteurs; des échelles sont dressées contre les murs, pendant qu'avec des balistes on ouvre des brèches et on rompt les portes. L'élan fut si rapide que les trois efforts réussirent en même temps, par l'escalade, par les brèches ouvertes, par les portes arrachées, les soldats entrèrent à la fois, et cette victoire soudaine s'accomplit sans qu'on eut à déplorer la mort d'un seul homme[1]. » (17 avril 896.)

Sacre d'Arnoulf en qualité d'empereur. Serment des Romains.

28. « Ainsi, par la grâce de Dieu, reprend le chroniqueur, la très-noble et très-puissante cité de Rome tomba au pouvoir du roi qui y fit son entrée triomphale le soir même; le pontife apostolique et le saint-siége étaient délivrés de leurs ennemis. Tout le sénat, les écoles grecques et romaines, précédées des croix et des bannières, vinrent recevoir Arnoulf au pont Milvius, en chan-

[1] *Annal. Fuldens. Pars V. an.* 895-896. (Cf. Watterich. *Pontific. Roman. a sæcul. IX ad XIII Vitæ*, p. 35-36.

tant des hymnes d'actions de grâces. Le pape l'attendait sur les degrés du portique de Saint-Pierre appelé Paradis; son cœur paternel débordait d'émotion et de tendresse. Il prit le roi par la main et l'introduisit en grande joie et honneur dans la basilique des princes des apôtres. Là, renouvelant la conduite de ses prédécesseurs, il lui conféra le sacre impérial, lui ceignit le diadème et le proclama César Auguste. Ils concertèrent ensuite les différentes mesures commandées par les circonstances[1]. Tout le peuple romain fut convoqué dans la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, afin d'y prêter serment de fidélité au nouvel empereur. La formule du serment était conçue en ces termes : « Je jure par les saints mystères de Dieu que, sauf en tout mon honneur, ma loi et la fidélité que je dois au pape Formose, je suis et demeurerai tous les jours de ma vie fidèle à l'empereur Arnoulf; je n'entrerai jamais dans aucune conjuration contre son pouvoir; je ne prêteaai aucun aide ni appui au fils d'Agiltrude, Lambert, ni à Agiltrude elle-même; je ne remettrai ni par complot, ni par force, ni par aucun artifice cette ville de Rome entre leurs mains. » Après cette cérémonie solennelle, il fut procédé au jugement des deux chefs du sénat, Constantin et Étienne, lesquels étaient accusés du crime de lèse-majesté, pour avoir précédemment livré la ville de Rome au pouvoir d'Agiltrude. Arnoulf les fit saisir et donna l'ordre de les mener sous bonne garde en Bavière. Laissant ensuite à son vassal Farold le soin de garder et de défendre la ville, Arnoulf quitta Rome après y être resté seulement quinze jours. Il se dirigeait sur Spolète où Agiltrude s'était réfugiée avec son fils Lambert, et se promettait de faire prisonniers la mère et le fils[2]. »

Portée historique et véritable caractère de la deposition de Lambert et du sacre d'Arnoulf

29. Dans ce récit authentique des *Annales* de Fulde, il convient de relever trois faits d'une importance considérable : la délivrance du pape Formose par la victoire inespérée d'Arnoulf, le sacre impérial de celui-ci par le pontife reconnaissant et enfin la formule

[1] Nous avons encore deux diplômes du nouvel empereur, datés de Rome, l'un le 18 avril, l'autre le 1er mai 896 (Cf, Jaffe. *Regest.*, p. 301.)
[2] *Annal. Fuld.* Loc. cit., p. 37.

du serment prêté par les Romains. En l'absence d'autres documents plus explicites, le texte du chroniqueur appelle ici toute l'attention. « L'apostolique (le pape) fut délivré de ses ennemis, dit-il : *Apostolico de inimicis liberato.* » Que fut cette délivrance ? Formose avait-il été incarcéré par Agiltrude au nom du jeune Lambert, dont elle était à la fois mère et régente, ou bien avait-il été simplement séquestré dans le palais de Latran, privé de toute liberté d'action et de toute communication extérieure ? En d'autres termes, sa captivité était-elle, comme on dirait de nos jours, une captivité morale et non matérielle ? Il est impossible, tant que des chroniques plus détaillées ne se retrouveront pas, de le dire d'une manière certaine. Mais, quel qu'ait pu être le caractère de la captivité de Formose et le lieu où il fut détenu, prison ou palais, la détention n'est pas douteuse. Par quelles alliances sacriléges Agiltrude et son fils Lambert en étaient-ils arrivés à rompre le pacte solennel conclu par l'empereur Guy, époux de l'une et père de l'autre, avec le saint-siége? Comment le pape Formose, qui, sur la tombe à peine fermée de l'empereur Guy, déclarait prendre sous sa tutelle l'orphelin impérial Lambert, qui le sacrait solennellement comme César Auguste dans la basilique vaticane en 893, se voyait-il en 896 le captif de Lambert et de sa mère Agiltrude ? Nous ne le savons pas non plus d'une manière positive et le détail de ces revirements politiques n'a point été transmis par les chroniqueurs. Le désordre général et les perturbations de cette époque terrible expliquent suffisamment le silence des historiens. Mais il n'est pas besoin de textes pour deviner ce que la conduite si ingrate d'Agiltrude et de son fils Lambert dut faire éprouver d'amertume et de regret au cœur de Formose. Rome, depuis la donation de Pépin et de Charlemagne, était la capitale d'un état indépendant dont le patrimoine de saint Pierre formait l'apanage et dont les papes étaient souverains. Leur souveraineté toute pacifique n'avait point d'appareil militaire ; elle ne portait pas le glaive ; ou plutôt l'armée romaine, car il y avait une armée à Rome, était commandée par les empereurs et en leur nom. Les empereurs n'avaient été reconstitués en Occident que pour être les porte-

glaives du saint-siége. Quelle n'était donc pas la folie sacrilége de la régente impériale Agiltrude, quand au nom de son fils mineur, elle dépouillait le saint-siége et tenait en captivité le pape Formose? La punition ne se fit pas attendre. On sait, et nous ne nous lasserons jamais de le redire, que tout chef d'état qui outrage la papauté ést puni dès ce monde. Agiltrude et son fils Lambert en sont une nouvelle preuve. Arnoulf de Germanie s'empara de Rome sans coup férir; le pape Formose fut délivré et Lambert cessa d'être empereur légitime. Ce dernier point vaut la peine d'être mis en relief. Les annales de Fulde se contentent de l'indiquer comme une conséquence naturelle des événements; leur auteur ne semble même pas se douter qu'un tel fait puisse être l'objet d'une seule récrimination. « Formose, dit-il, renouvelant la conduite de ses prédécesseurs, conféra au roi Arnoulf le sacre impérial, lui ceignit le diadème, et le proclama César Auguste. » Il est donc évident que, dans la pensée de tous les contemporains du pape Formose, le droit essentiel, souverain, absolu, d'élire ou de déposer un empereur appartenait exclusivement au pape. Formose par un acte solennel, use de ce double droit; il dépose le jeune empereur Lambert, en même temps qu'il lui élit un successeur, en couronnant Arnoulf. C'est la confirmation la plus éclatante du principe qui avait présidé à la reconstitution de l'empire d'Occident en la personne de Charlemagne. Le serment prêté ensuite par les Romains au nouveau César établit de même cette doctrine. Le peuple Romain subordonne sa fidélité à l'empereur Arnoulf à celle qu'il doit en premier lieu au pape. Enfin la punition exemplaire des deux sénateurs qui avaient trempé dans le parti d'Agiltrude et dépouillé le pape Formose non-seulement de sa royauté, mais de sa liberté personnelle, vient encore confirmer, et le droit souverain de la papauté sur le patrimoine de saint Pierre et sa suprématie sur l'empire lui-même.

30. Formose ne devait guère survivre à ce triomphé. Les événements du reste allaient bientôt changer de face et tromper toutes les espérances des amis du saint-siége. Arnoulf ne put donner suite à son expédition contre Agiltrude et son fils Lambert. Mort du pape Formose

« Comme il était en route pour se rendre à Spolète, disent les *annales* de Fulde, il fut pris soudain de maux de tête intolérables. » Luitprand constate cette maladie subite et ajoute qu'elle fut incurable ; il l'attribue à un poison subtil qu'Agiltrude aurait fait administrer à l'empereur germain, par l'intermédiaire d'un médecin gagné à prix d'or. Crime ou accident, le résultat fut le même, Arnoulf se hâta de quitter l'Italie; il rentra en Bavière par la vallée de Trente, au mois de mai 896, et se fit représenter à Milan par un fils encore enfant, nommé Rathbold, qu'il avait eu d'une concubine. Ce sont les termes mêmes des *Annales* de Fulde, qui complètent le récit de ces rapides catastrophes par ces mots: « A Rome, le pape Formose mourut le saint jour de la Pentecôte (23 mai 896). Le successeur qui lui fut donné se nommait Boniface. Il ne régna que quinze jours et fut emporté par une attaque de goutte [1]. » Muratori attribue la mort du pape Formose à une nouvelle révolte des Romains, immédiatement après le départ d'Arnoulf. « Le chagrin tua ce pontife, dit-il, si toutefois on n'employa pas des moyens plus violents pour mettre fin à ses jours. Il était en effet devenu odieux non-seulement à une grande partie du peuple, mais encore et surtout aux partisans de l'empereur Lambert, depuis qu'il avait conféré au roi de Germanie la dignité et la couronne impériales [2]. » Ainsi s'éteignait au milieu des orages politiques un pape dont toute la vie s'était écoulée parmi des tempêtes du même genre.

BONIFACE VI

(23 mai. — 4 juin 896)

Lambert rentre en possession de Rome.

31. Le départ précipité d'Arnoulf avait complétement changé en Italie la force relative des partis. Agiltrude et Lambert son fils, délivrés d'un péril imminent, s'allièrent avec Béranger qui consentit à partager avec le jeune empereur la souveraineté de la péninsule. Le marchio Adalbert de Toscane entra dans le traité

[1] *Annal. Fuldens.* Loc. cit., p. 37.
[2] Murator. *Annal. Ital., ann.* 896.

avec ardeur. Le fils d'Arnoulf, Rathbold, enfant mineur, que son père avait envoyé à Milan pour y régner en son nom, ne pouvait naturellement opposer de résistance sérieuse. Ses fidèles se hâtèrent de le ramener en Germanie, pendant qu'Agiltrude et le jeune empereur Lambert emportaient d'assaut la ville de Milan et faisaient trancher la tête du gouverneur allemand Maginfred, pour le punir de son alliance avec le fils d'Arnoulf. Le nouveau duc de Spolète, Guy IV, oncle de Lambert, venait de chasser les Grecs du duché de Bénévent. Ce succès accrut singulièrement sa puissance. Il est probable que de concert avec Adalbert de Toscane il réussit à chasser de Rome le guerrier germain Farold, laissé par Arnoulf pour défendre le pape et le saint-siége. Farold en effet ne reparaît plus dans l'histoire et il est certain que s'il eût conservé son poste d'honneur, il n'aurait point permis les attentats sacriléges dont Rome fut alors le théâtre. Toute l'œuvre de Formose s'était donc écroulée en quelques jours. Les Romains qui venaient deux mois auparavant de jurer une fidélité inviolable au César Arnoulf, le trahissaient sans pudeur; ils avaient promis de ne jamais reconnaître la souveraineté d'Agiltrude et de Lambert, de ne jamais les aider à rentrer dans Rome et maintenant ils acclamaient l'empereur Lambert et sa mère Agiltrude.

Élection tumultuaire intrusion et mort de Boniface VI.

32. Dans ce conflit des passions populaires et des partis politiques si violemment déchaînés une élection pontificale devait nécessairement être une œuvre tumultuaire. Formose eut à peine rendu le dernier soupir qu'une foule en désordre porta le prêtre Boniface au palais de Latran et l'installa sur le trône de saint Pierre. « Boniface, disent les actes du concile romain de l'an 898, avait précédemment encouru deux sentences de déposition, la première, quand il n'était encore que diacre, la seconde depuis son élévation au sacerdoce. Il n'avait point été rétabli canoniquement, ce qui n'empêcha pas le peuple de le porter au souverain pontificat [1]. » Ces quelques lignes sont à peu près tout ce que nous connaissons de l'histoire de Boniface VI, et de son intrusion

[1] Labbe. *Concil.*, tom IX, col. 503, can, III.

sur le siége de saint Pierre. Les catalogues pontificaux ne sont guère plus explicites. Celui de Zwellen s'éxprime ainsi: « Boniface VI, né à Rome, eut pour père Adrien, depuis évêque. Après la mort de Formose, il siégea quinze jours, et mourut de la goutte dans l'année même. Il fut expulsé par Etienne VII[1]. » Le *Codex Regius*, plus laconique encore, se contente de dire: « Boniface VI, Toscan d'origine, siégea quinze jours[2]. » On remarquera la contradiction de ces deux textes relativement à la patrie de Boniface. Peut-être ce personnage était-il né à Rome d'une famille originaire de la Toscane, et dans cette hypothèse l'anonyme de Zwellen aurait désigné le lieu de la naissance, tandis que le *Codex Regius* aurait enregistré celui d'origine. Les manuscrits du *Liber Pontificalis* consultés en Italie et dans la bibliothèque du Vatican par M. Watterich, sont conformes au catalogue de Zwellen et disent également: *Bonifacius, natione Romanus, ex patre Adriano episcopo, sedit dies XV*[3]. Nous devons rapprocher cette courte notice de la phrase empruntée à celle de Formose citée précédemment et dont les termes sont ainsi conçus: « On constitua pour succéder à Formose un personnage (le prêtre Boniface), qui fut expulsé et mourut quelque temps après d'une attaque de goutte[4]. » Dans ces quelques lignes sont compris tous les renseignements fournis par les catalogues pontificaux sur la biographie de Boniface VI. Quels avaient été les motifs canoniques de la double censure précédemment encourue par lui, soit comme diacre, soit comme prêtre? A quel parti appartenait la faction populaire qui le porta au trône apostolique! Nous ne le savons, et il n'importe guère. Une seule chose est certaine, c'est que l'élection ne fut ni régulière, ni libre. Les rivalités féodales qui se disputaient le pouvoir pouvaient bien nommer des antipapes, bouleverser la ville de Rome et faire asseoir leurs créatures sur un trône éphémère. La papauté planait au-dessus de

[1] *Histor. Romanor. pontific. Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1024.

[2] *Liber Pontifical. Codex reg.* in-fol. 5144, Bibliothèque Richelieu, Fonds lat. fol. 119. Le nom de Boniface VI intervient au 115e rang sur la liste pontificale. Cf. Novaës *Storia de Rommi Pontefici.* Tom. II, p. 144.

[3] Watterich. *Romanor. Pontific. IX sæc. Vitæ*, p. 30.

[4] Cf. N° 2 de ce présent chapitre.

ces violences ; son honneur, sa gloire, sa majesté surhumaine n'en furent nullement atteintes. Plus les passions politiques, les factions populaires, les séditions d'en bas et les usurpations d'en haut s'efforceront de créer un pape, plus elles affirmeront leur impuissance et rendront odieux leurs sacriléges. Boniface VI fut donc un intrus. Son nom n'est point inscrit dans la liste officielle des papes publiée chaque année par l'*Annuario Pontificio*[1] de la *Camera Apostolica*. Nous-même nous ne le donnons qu'avec la qualification d'intrus, qui résulte de la décision portée au concile de Rome de l'an 898 et dont nous avons déjà fait connaître la teneur. Le chiffre VI qui s'attache à son nom, lui fut maintenu dans la succession des papes ses homonymes, soit légitimes, soit intrus. En effet, un siècle plus tard, en 974, un antipape du nom de Franco, se fit sacrer sous le nom de Boniface VII; et lorsqu'en 1294 le cardinal Benoît Gaétani fut porté par une élection très-légitime et à l'unanimité des suffrages sur le trône de saint Pierre, il prit le nom de Boniface VIII. Nous devons ajouter que personnellement, l'intrus Boniface VI paraît avoir été un prêtre de mérite et dont les mœurs étaient pures. Tel est du moins le témoignage que lui rend Flodoard en ces termes : « Le vénérable pontife Boniface ne fit que paraître un instant ; il conserva seulement quinze jours les honneurs de la terre, et les échangea pour ceux du ciel, laissant son nom au catalogue des princes apostoliques[2]. » Cet éloge décerné par Flodoard à la mémoire de Boniface VI ne saurait prévaloir contre la condamnation formelle du concile romain présidé par Jean IX, mais du moins il jette

[1] Au tom. XVIII. p. 238 de cette présente *Histoire* nous avons désigné par erreur ce recueil annuel sous le titre de *Diario Romano*. On aurait pu croire dès lors qu'il s'agissait de quelque journal ou écrit périodique publié à Rome. Nous nous empressons de signaler cette inadvertance et de la rectifier.

[2] *Hinc subit ad modicum Vates Bonifacius almus.*
Ter quinos hic in arce dies explevit honoris :
Culmina mox mutans, superat fastigia celsa,
Inque brevi spatio quæsita cacumina scandens,
Inter apostolici proceres describitur albi.

(Flodoard. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 829.)

quelque lumière sur la nature des motifs qui purent déterminer la double censure encourue comme diacre et comme prêtre par Boniface. Ces motifs furent vraisemblablement analogues à ceux qui attirèrent sur Formose, comme évêque de Porto, une sentence de déposition trois fois réitérée. Boniface, en qualité de diacre et de prêtre, avait sans doute pris parti dans les controverses ardentes et les querelles politiques des deux empereurs rivaux Arnoulf et Lambert, ou dans celles de Guy de Spolète avec Béranger de Frioul. De là des censures portées sous l'influence d'un parti, ou des glorifications excessives quand la réaction en sens opposé devenait triomphante.

ÉTIENNE VII

(5 juin 896. — 25 juillet 897)

Intrusion à main armée d'Etienne VII. Notice du catalogue de Zwellen.

33. Ce fut le 6 juin 896 que le *marchio* de Toscane, Adalbert, pénétra dans la ville de Rome à la tête d'une armée, expulsa Boniface VI et intronisa de force sur la chaire de saint Pierre le diacre Étienne, cet anti-pape, compétiteur de Formose, dont les notices précédentes nous ont déjà fait connaître le caractère. « Ainsi, dit Baronius, un intrus fut substitué à un intrus, grâce à la terreur organisée dans Rome et aux violences des tyrans féodaux qui se disputaient alors le pouvoir en Italie [1]. » Les catalogues pontificaux ne sont pas moins expressément défavorables à Étienne VII. Celui de Zwellen s'exprime ainsi : « Étienne, né à Rome, était fils de Jean qui fut plus tard prêtre et évêque d'une cité de Campanie [2]. Il siégea un an et un mois. Il se rendit cou-

[1] *Baran. ad ann.* 896.

[2] *Stephanus natione Romanus ex patre Joanne presbytero, prius episcopus Campaniæ.* Nous croyons qu'il y a dans ce texte soit une erreur de copiste, soit une lecture défectueuse du manuscrit. Il est certain qu'Étienne VII n'était que simple diacre, à l'époque où il fut élu par une faction qui voulait l'opposer au pape Formose. (Cf. N° 2 de ce présent chapitre.) Il n'est pas moins certain que durant l'intervalle écoulé entre le pontificat de Formose et l'expulsion de Boniface VI (septembre 891-6 juin 896), Etienne ne se fit point sacrer évêque. Nous le verrons en effet dans le conciliabule où il outragea les restes sacrés de Formose articuler pour unique grief canonique contre la mémoire de ce

pable d'un horrible sacrilége. Pour complaire aux tyrans Lambert et Béranger, et pour mieux témoigner la haine qu'il professait contre l'empereur Arnoulf, il fit exhumer le corps de Formose, enseveli depuis huit mois, le fit placer sur la chaire pontificale, lui donna un diacre pour défenseur et lui fit subir un interrogatoire, après lequel il le déclara coupable sur tous les chefs d'accusation qu'il lui plut d'intenter, le dégrada, le fit traîner par les pieds hors de l'église et jeter au Tibre. Les citoyens de Rome, effrayés par des manifestations visibles de la colère divine, ne tardèrent pas à se révolter contre la tyrannie d'Étienne. Ils l'arrachèrent du palais apostolique, lui infligèrent le supplice que méritaient ses crimes, et replacèrent les restes de Formose dans le tombeau de la basilique vaticane.» Cette notice de l'anonyme de Zwellen nous paraît avoir tous les caractères intrinsèques d'authenticité que nous avons signalés en mille autres passages du *Liber Pontificalis*. Le forfait d'Étienne VII y est décrit avec une émotion à la fois indignée et contenue qui trahit un auteur officiel. Le genre de supplice infligé au violateur d'une tombe sacrée n'est pas explicitement désigné. On sent que l'auteur contemporain croyait inutile d'insister sur des scènes tragiques dont la mémoire était vivante encore et qu'une simple indication suffisait à tout dire sans qu'il fut besoin d'insister sur des souvenirs trop lugubres. Enfin et comme dernier trait, ce

pape la translation de l'évêché de Porto au siége pontifical de Rome. Il exagéra tellement la portée de ce prétendu empêchement dirimant qu'il déclara nulles toutes les ordinations faites par Formose. Nous ferons connaître en détail la controverse théologique qui s'éleva à ce sujet. Evidemment si Etienne VII eût été lui-même évêque d'une cité de Campanie avant son installation sur le trône usurpé de saint Pierre, les adversaires si nombreux qui lui suscitèrent ses attentats sacriléges n'eussent pas manqué de lui rétorquer cet argument *ad hominem*. Lui-même, quelles que fussent son ignorance des lois canoniques et la rage aveugle qu'il nourrissait contre Formose, se fût bien gardé d'alléguer contre la légitimité de ce pontife une situation parfaitement identique à la sienne propre. Il aurait cherché d'autres prétextes, et l'histoire de Formose lui en aurait fourni. Nous croyons donc que le texte de l'anonyme de Zwellen doit être rectifié de la manière suivante : *Stephanus, natione Romanus, ex patre Joanne presbytero prius et episcopo Campaniæ.* (*Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1024.)

récit auquel le laconisme de l'expression donne tant de relief, se termine par une note évidemment ajoutée après coup, soit en marge, soit au bas du recueil primitif. La note est ainsi conçue : « Cet Étienne est désigné par d'autres auteurs sous le nom de Sergius, diacre romain : *Iste ab aliis Sergius Romanus diaconus esse dicitur*. Si le lecteur veut bien se reporter à ce que nous avons dit plus haut de la confusion commise par Luitprand au sujet des diacres Étienne et Sergius [1], il comprendra facilement le scrupule des moines de Zwellen, qui trouvaient une contradiction entre leur recueil de notices pontificales et le livre très-répandu en Germanie de l'*Antapodosis* de Luitprand. Ils constatent le fait dans une note, tout en respectant scrupuleusement le texte primitif du Recueil, observant ainsi toutes les règles d'une saine et loyale critique.

Inexactitude du *Codex Regius*

34. Le *Codex Regius* de la Bibliothèque Richelieu ne nous présente pas la même exactitude sur ce point. Il tombe dans la confusion si heureusement évitée par le catalogue de Zwellen et hésite entre les noms du diacre Étienne et du diacre Sergius, substitués l'un à l'autre dans le texte fautif de Luitprand. Voici ses paroles : « Étienne VII, né à Rome, siégea un an et trois mois [2], puis le trône apostolique resta vacant trois jours. Il poursuivit comme illégitime la promotion de Formose, sous prétexte que celui-ci était évêque avant son élévation au souverain pontificat; il déclara invalides et nulles toutes les ordinations conférées par ce pape. On lit même (*legitur etiam*) qu'il fit au milieu d'un concile apporter le cadavre de Formose revêtu des ornements pontificaux. Il les lui arracha l'un après l'autre, les remplaça par un vêtement laïque, et après lui avoir coupé les deux premiers doigts de la main droite, fit jeter le cadavre dans le Tibre [3]. » La réserve ex-

[1] Cf. N° 3 de ce présent chapitre.

[2] La durée exacte de l'intrusion d'Etienne VII fut seulement de un an, un mois et dix-huit jours, ainsi que l'indique avec une correction parfaite le catalogue pontifical cité par M. Watterich et dont nous reproduisons plus bas les paroles.

[3] *Codex Reg.*, fol. 119 *recto*.

primée par le *legitur* du *codex* ne tombe pas sur la réalité du sacrilége abominable commis sur les restes exhumés, outragés et mutilés du pape Formose, mais uniquement sur l'identité de son auteur. En effet, lorsque le *Codex* arrive à la notice de Sergius III, promu en 904, il adopte pleinement l'erreur de Luitprand et s'exprime ainsi : « Sergius, n'étant que diacre, avait été en compétition pour le souverain pontificat avec Formose, qui lui fut préféré. Devenu pape à son tour, il voulut se venger sur le cadavre de son ancien rival, il l'arracha de son tombeau, le fit placer revêtu des insignes de la dignité suprême sur le siége pontifical, puis après l'avoir dégradé et mutilé, ordonna de le jeter au Tibre. Il annula ensuite toutes les ordinations conférées par Formose[1]. » On le voit, le *Codex regius* répète la méprise dans laquelle le texte Luitprand a si longtemps entretenu les divers chroniqueurs. Ce fut très-réellement Étienne VII, l'intrus porté à main armée sur le siége de saint Pierre par le tyran Adalbert de Toscane, qui perpétra le forfait et ajouta ce crime exécrable à celui de son usurpation : *Abyssus abyssum invocat.* La notice de Zwellen nous a dit qu'à la suite de l'attentat « des manifestations visibles de la colère divine effrayèrent les Romains[2]. » Un catalogue pontifical retrouvé en Italie par M. Watterich nous fait connaître une de ces manifestations. Voici les paroles brèves mais signifiatives de ce nouveau document : « Étienne VII, né à Rome, était fils de Jean, qui fut plus tard prêtre et évêque de Campanie. Il siéga un an, un mois et dix-huit jours. De son temps, la basilique de Latran (dite Constantinienne) s'écroula entièrement, depuis la tête jusqu'aux portes[3]. » Or, ce que ne dit pas le catalogue pontifical, c'est que l'écroulement de la vénérable basilique ne fut point produit par un accident ordinaire, tel que la vétusté, mais par des secousses réitérées de tremblement de terre qui durent accumu-

[1] *Codex Reg.*, fol. 119 *verso.*

[2] Voici le texte latin : *Sed divinis per merita ejus (Formosi) territi cives Romani, non multo post tempore Stephanum digne cruciatum ejecerunt, Formosumque in sepulcrum suum reposuerunt.* (*Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1025.)

[3] Watterich. Tom. cit., p. 32.

ler dans Rome beaucoup d'autres ruines et jeter la consternation dans tous les esprits[1].

Priviléges d'Étienne VII en faveur de l'église de Narbonne et de l'abbaye de Vézelay.

35. En dehors de ces notions biographiques puisées à des sources si diverses, il est intéressant de réunir tous les autres documents officiels qui peuvent contribuer à faire connaître le caractère de l'intrus Étienne VII, ce personnage « aussi impie qu'ignorant, suivant l'expression du catalogue de Zwellen : *Ut impius, doctrinarumque sanctarum ignarus*[2]. Il nous reste de lui trois lettres, dont la première est adressée à l'archevêque de Narbonne Arnustus. C'est un privilége en vertu duquel les droits, biens et domaines de cette église sont placés sous la sauvegarde du saint-siége apostolique. « Votre révérence fraternelle a sollicité de nous, dit Étienne, un décret émanant de notre autorité apostolique pour confirmer le saint et primatial siége de Narbonne ainsi que son église dédiée aux saints Justus et Pastor dans la possession de tous les droits et de toutes les propriétés qui leur appartiennent, en conséquence et accueillant favorablement votre requête, nous avons en ce jour, XIII des calendes de septembre indiction XIV[e] (20 août 896), accordé ce présent privilége devant sortir à perpétuité son effet en faveur de l'église de Narbonne, et pour votre consolation personnelle. » Suit l'énumération détaillée des droits, prérogatives, propriétés, terres et domaines afférent au siége archiépiscopal et qui dut être fidèlement reproduite d'après le texte même de la requête. On sait que des priviléges de ce genre étaient alors sollicités de tous les points de l'Europe par les évêchés, les églises, les monastères et les simples particuliers eux-mêmes. Contre les invasions sans cesse menaçantes de la part des tyrannies féodales, c'était l'unique remède. La papauté devenait ainsi la conservatrice universelle du droit, de la propriété et de la sécurité publiques. Il est vraisemblable que la requête de l'archevêque de Narbonne au saint-siége était antérieure au revirement soudain qui venait de porter l'intrus Étienne VII sur le trône apostolique. La date de ce rescrit (20 août

[1] Novaes. Tom. II, p. 160.

[2] *Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1024. Cf. N° 2 de ce présent chapitre.

896) nous paraît beaucoup trop rapprochée de celle de l'intrusion (6 juin précédent) pour qu'un échange de correspondance régulière, supposant de la part de Rome notification officielle de l'avènement d'un nouveau pontife, de la part de l'archevêque de Narbonne réponse congratulatoire, suivie d'une requête spéciale ait eu le temps de s'établir. Probablement nous n'avons là que l'expédition d'une pièce de chancellerie se rattachant à une requête antérieurement produite. Mais ce qui la rend plus particulièrement remarquable c'est la formule finale ainsi conçue : « Ecrit de la main de Nicolas, scriniaire de la sainte Eglise romaine, au mois d'août indiction XIV[e]. Donné le XIII des calendes de septembre (20 août) par la main d'Étienne, évêque de Népi, trésorier (*arcarii*) de la sainte Église du siége apostolique, l'an premier du règne du pieux seigneur Auguste Arnoulf, couronné de Dieu, grand empereur [1]. » Comment Étienne VII, la créature d'Adalbert de Toscane, le « partisan dévoué des tyrans Lambert et Béranger, l'ennemi acharné de l'empereur Arnoulf, » suivant l'expression de l'anonyme de Zwellen [2], pouvait-il par un acte public reconnaître comme légitime le règne impérial d'Arnoulf, et donner à ce prince les titres de « très-pieux, auguste, grand et couronné de Dieu ? » Le fait est d'autant plus étonnant qu'il se complique à bref délai d'une contradiction flagrante. En effet, un privilége analogue, adressé six mois après à l'abbaye de Vézelay, « au canton d'Avalon, royaume de Burgondie, » porte une clause finale fort différente et conçue en ces termes : « Écrit de la main de Samuel, notaire et scriniaire de la sainte Église romaine, au mois de janvier indiction XV[e]. Donné le X des calendes de février (23 janvier 897) par la main de Samuel, notaire et scriniaire, sous le règne de notre très-pieux seigneur Auguste Lambert, couronné de Dieu, grand empereur [3]. » D'après la teneur

[1] Stephan. VIII. *Epist.* I. *Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 855.

[2] Cf. N° 33 de ce présent chapitre. Voici le texte de Zwellen : *Tyrannis Beringario et Lamberto favens, et odio habens Arnulfum imperatorem.* (*Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1025.)

[3] Stephan. VII. *Epist.* III, loc. cit., col. 860.

de cette seconde pièce, dont l'authenticité est incontestable, puisqu'elle figure au cartulaire de l'abbaye de Vézelay [1], la plupart des historiens modernes ont cru pouvoir conjecturer qu'Étienne VII appartenait avant tout au *marchio* de Toscane, Adalbert. Si ce dernier était encore au mois d'août partisan de l'empereur Arnoulf, Étienne VII devait l'être pareillement; si un revirement politique détacha Adalbert de cette faction et le fit entrer avant le 23 janvier 897 dans l'alliance du jeune empereur Lambert, Étienne VII dut le suivre avec la même docilité, et dans ce cas on se rend pafaitement compte de la modification survenue dans le personnel de la chancellerie romaine. Le scriniaire Nicolas qui, en août 896, datait les brefs pontificaux par les années de règne de l'empereur Arnoulf est remplacé en 897 par un autre scriniaire, Samuel, qui les date du règne de l'empereur Lambert. Si le procédé accuse plus de souplesse que d'honnêteté, il importe peu. Nous n'avons point oublié que les contemporains ne se gênent pas pour dire de l'intrus qu'il était « non moins intrus qu'ignorant de toutes les lois divines et humaines. » Cependant la contradiction ici nous semble devoir s'expliquer d'une autre manière. Les catalogues pontificaux ne laissent nullement entendre que jamais Étienne VII ait été partisan de l'empereur Arnoulf. Ils affirment au contraire qu'il professait pour ce prince une véritable haine : *Odio habens Arnulfum imperatorem.* Arnoulf avait été sacré par Formose; Étienne VII devait détester Arnoulf en haine de Formose et *vice versa.* Mais alors pourquoi le privilége adressé à l'évêque de Narbonne est-il daté du « règne du très-pieux Auguste Arnoulf, couronné de Dieu et grand empereur, tandis que celui de Vézelay porte la mention du règne « de notre seigneur Lambert, » non moins « pieux, » non moins « auguste, » non moins « couronné de Dieu, » ni moins « grand empereur? » Uniquement, à notre avis, parce que l'archevêché de Narbonne relevait du roi Louis de Provence, lequel s'était, en

[1] Hugo Pictavinus. *Historia Vizeliacensis*, lib. I, *Patr. lat.*, tom. CXCIV, col. 1571.

se le rappelle, constitué sous le patronage d'Arnoulf [1], tandis que l'abbaye de Vézelay, située dans le royaume de Burgondie, faisait partie des États du duc Richard le Justicier, ennemi d'Arnoulf. Entre l'hypocrisie raffinée que suppose notre appréciation et la brusque volte-face admise par les autres historiens, le lecteur peut choisir. Des deux côtés, le caractère de l'intrus se révèle sous un jour odieux.

Fragment d'une lettre d'Etienne VI à propos des Juifs de Narbonne.

36. La troisième lettre émanée de la chancellerie d'Etienne VII, ne porte point de date et ne nous est parvenue qu'à l'état fragmentaire. L'unique manuscrit d'où elle a été tirée était fruste, et dans la partie conservée tellement indéchiffrable que l'adresse elle-même, telle que l'ont reproduite les imprimés, est inexacte. Voici cette adresse ou suscription : Étienne pape à l'archevêque Aribert de Narbonne et à tous les potentats de Septimanie et d'Espagne, salut. » Ce n'est pas sur le terme jusque-là peu usité dans la chancellerie pontificale de « potentats, » *omnibus potentatibus,* que tombe notre observation, mais sur le nom d'Aribert (*Ariberto*), donné à l'archevêque de Narbonne. Il n'y eut jamais à Narbonne d'archevêque de ce nom. Très-manifestement le manuscrit primitif, mal déchiffré par les copistes subséquents, devait, au lieu d'Aribert, porter Arnustus, vingt-deuxième titulaire de Narbonne, le même qui avait sollicité du saint-siége et reçu d'Étienne VII un privilége en faveur de son église métropolitaine. Il y a même tout lieu de croire que cette nouvelle lettre à Arnustus est de la même date que la première et devait être également la réponse à une consultation antérieurement adressée au saint-siége. Voici cette réponse : « C'est notre devoir, à nous qui avons reçu avec la charge apostolique la clef des greniers du céleste père de famille (*clavem cœlestis horrei*), de prémunir le divin bercail contre toutes les atteintes de pestilence. S'il nous est impossible de combler la mesure des boisseaux de froment à distribuer au troupeau fidèle, nous devons du moins faire un effort pour arriver jusqu'au septier, *at saltem sextarium valeamus im-*

[1] Cf. chapitre précédent, n° 62.

pendere. C'est donc avec une vive douleur et une mortelle anxiété que nous apprenons, par vos lettres, la situation privilégiée faite aux Juifs dans vos provinces. Cette nation toujours rebelle à Dieu, toujours hostile au culte des chrétiens, possède dans votre territoire des alleux héréditaires soit dans les villes, soit dans les campagnes, au même titre que les chrétiens eux-mêmes et en vertu de certains décrets émanés des rois Francs. Il arrive ainsi que des Juifs, ces ennemis acharnés de Jésus-Christ, ont pour serfs des chrétiens, auxquels ils font cultiver leurs terres et leurs vignes, sans parler de ce commerce quotidien qui met en rapport soit dans les villes soit dans les campagnes les chrétiens de tout sexe avec les adversaires de notre foi, au grand péril des mœurs et de notre religion sainte. C'est ici le lieu de rappeler les malédictions prophétisées par Moïse et depuis réalisées contre le peuple déicide qui a crucifié le Sauveur. « Quelle alliance peut-il y avoir entre les ténèbres et la lumière, quel compromis entre le Christ et Bélial, quel accord entre le temple de Dieu et les idoles [1] ? » Ou, comme dit saint Jean, le disciple privilégié du Verbe divin : *Si quis dixerit ei Ave...* [2]. » Le fragment seul conservé de cette troisième lettre pontificale d'Étienne VII s'arrête à cette lacune et jusqu'ici n'a pas été complété. Au point de vue politique et administratif, il est intéressant. La situation privilégiée des Juifs dans la Septimanie et l'Espagne, à la fin du IXe siècle, devait tenir à la protection des califes de Cordoue, qui trouvaient dans l'élément judaïque un allié naturel contre la civilisation chrétienne. Au point de vue des principes du droit civil et ecclésiastique alors en vigueur, Etienne VII avait toute raison de protester contre un

[1] II Corinth. VI, 15-16.

[2] I Joann. II. — Stephan. VII. *Epist.* II. *Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 857. Nous croyons devoir prévenir le lecteur que la *Patrologie latine*, de même que presque toutes les grandes collections historiques, donnent à ce pape le chiffre VI au lieu de VII que nous lui attribuons. Cette différence tient à ce que, dans les monuments anciens, Etienne II, élu mais mort avant d'être sacré, n'est pas compris dans la liste des papes. (Cf. Tom. XVII de cette *Histoire*, p. 238.)

pareil état de choses. Les capitulaires de Charlemagne, d'accord avec les constitutions impériales depuis Constantin le Grand, stipulaient qu'en territoire chrétien aucun fidèle ne pouvait être serf d'un païen, d'un musulman ou d'un juif. Cette législation inspirée par le catholicisme peut déplaire à nos prétendus libéraux modernes; elle n'en est pas moins digne du respect et de la reconnaissance de tous ceux qui ont la notion de la liberté véritable.

Pourquoi le nom de quelques papes intrus reste inscrit dans les catalogues pontificaux.

37. Ce *Regestum* très-incomplet d'Etienne VII suffirait seul à nous prouver que, malgré le vice radical de son intrusion, ce pontife fût réellement reconnu par les diverses églises d'Occident, et que, durant les treize mois de son règne usurpé, il administra sans conteste et correspondit avec les divers diocèses de la chrétienté. C'est pour ce motif que son nom n'a point été rayé du catalogue officiel des papes, et qu'on le lit encore aujourd'hui dans l'*Annuario pontificio* de Rome [1]. Baronius fait à ce sujet une observation aussi judicieuse en soi qu'importante au point de vue de l'histoire ecclésiastique. « Parmi les pontifes intrus, dit-il, quelques-uns ont été maintenus depuis et d'autres rayés au catalogue des papes. Boniface VI, par exemple, eut son nom biffé, Etienne VII fut maintenu. Cette différence tient à ce que pour éviter un schisme formel, le clergé romain préféra tolérer une intrusion plutôt que de s'exposer à ensanglanter peut-être les comices qu'il eût fallu réunir pour l'élection d'un pontife légitime. Dès lors toutes les provinces de l'Église dans le monde entier acceptèrent l'autorité de ces intrus et leur obéirent comme s'ils eussent été de véritables vicaires de Jésus-Christ, de légitimes successeurs du prince des apôtres [2]. » D'après cette distinction établie par le docte cardinal, on comprend très-bien pourquoi Boniface VI, dont l'intrusion n'avait duré que quinze jours et

[1] Dans l'*Annuario* que nous avons sous les yeux, Etienne VII occupe le 115e rang, parce que l'*Annuario* ne mentionne point l'intrus Boniface VI. Dans la *Storia de Sommi Pontefici* qui mentionne Boniface VI, Etienne est le 116e sur la la liste pontificale.

[2] Baron. *Annal. ad ann.* 897.

dont le nom fut à peine connu du reste de la chrétienté, put être rayé du catalogue des papes par le concile romain de l'an 998, tandis que ce même concile, tout en flétrissant, comme nous le verrons, les actes sacriléges d'Étienne VII, laissa son nom subsister dans la liste pontificale. Étienne VII avait eu le temps de notifier son prétendu avénement à toutes les provinces du monde catholique ; il le fit naturellement en termes qui n'éveillèrent aucun soupçon sur sa légitimité et il fut reconnu par les évêques des divers diocèses, dont la bonne foi fut ainsi trompée.

Correspondance de Foulques de Reims avec Étienne VII.

38. Nous en avons la preuve dans l'analyse de la correspondance de Foulques de Reims avec lui. Voici comment elle est reproduite par Flodoard. « Après la mort de Formose, Foulques adressa à Étienne VII son successeur, une lettre de félicitations dans laquelle il renouvelait les témoignages de son dévouement au siége apostolique ; il ajoutait que son plus vif désir était de pouvoir un jour accomplir son voyage *ad limina*, auquel les événements n'avaient cessé de mettre obstacle. En terminant il informait le nouveau pape de la réconciliation qu'il venait après les plus longs efforts de négocier entre les rois Eudes et Charles le Simple [1]. Étienne VII répondit à l'archevêque qu'il n'admettait point ses excuses au sujet du voyage de Rome et des obstacles dont il parlait, parce que d'autres le faisaient chaque jour sans aucune difficulté. Il lui annonce qu'un concile est convoqué à Ravenne pour le mois de septembre, indiction xve (896) ; il l'y appelle nominativement et le somme d'avoir à s'y rendre sans aucun délai ni excuse, ajoutant que s'il y fait défaut une condamnation canonique sera portée contre lui sans aucune miséricorde. Le vénérable archevêque se hâta de répondre à ce message fulminant. Il protestait de nouveau de son dévouement absolu au glorieux siége du prince des Apôtres et aux souverains pontifes, retraçait les tribulations diverses et l'oppression qu'on lui faisait alors subir, ce qui l'empêchait absolument de se rendre en personne au concile indiqué. Mais il y envoyait des délégués qui

[1] Cf. N° 25 de ce présent chapitre.

rendraient compte de vive voix au pontife de la gravité de la situation. Il chargeait aussi un des évêques ses suffragants de faire ce voyage. Il ajoutait qu'il n'osait pas insister davantage sur sa propre justification, parce que la lettre pontificale contenait à son adresse des invectives et des menaces auxquelles il était d'autant plus sensible que jamais un ton pareil n'avait été pris par les prédécesseurs d'Étienne VII et que toutes leurs communications étaient empreintes d'une douceur et d'une mansuétude vraiment apostoliques. Il imputait à ses péchés le malheur d'être tombé dans la disgrâce d'un pape et d'en recevoir des reproches immérités. Du reste, loin de s'attrister du fait en lui-même il déclare en être plutôt joyeux, parce qu'on l'a de bonne source informé qu'il était à Rome l'objet de calomnies répandues par la jalousie et la haine. Il prie le pontife de ne pas prêter si facilement l'oreille à des témoignages intéressés, mais de se rappeler le mot de l'Écriture : *Causam quam nesciebam diligentissime investigabam* [1]. Il croit devoir rappeler en toute modestie qu'il a été dès sa plus tendre jeunesse élevé dans l'étude des lois canoniques, jusqu'au jour où le glorieux roi Charles le Chauve, fils de l'empereur Louis le Débonnaire, le mit au rang de ses palatins, résidant à la cour. Il est resté dans ce poste honorable jusqu'à l'époque des rois Carloman et Louis II, petits-fils de Charles le Chauve, et ce fut alors que les suffrages des évêques, du clergé et du peuple de la province Remoise l'appelèrent canoniquement au siége métropolitain. Si le pape veut savoir au prix de quels efforts Foulques est parvenu à arracher cette église d'abord aux invasions païennes des Normands, puis aux dévastations des guerres civiles, ceux des clercs de l'église romaine qui ont exercé les fonctions de légats dans les Gaules et la Germanie, et tous ceux qui furent employés dans l'administration des précédents pontifes pourront le renseigner à ce sujet. Ce n'est point par un sentiment de vaine gloire ou de complaisance personnelle qu'il s'exprime ainsi, mais il croit que ses antécédents, son éducation première, les fonctions

[1] Job. XXIX, 16.

qu'il a remplies à la cour des rois, et enfin sa promotion à l'épiscopat, toute cette série de dignités et d'honneurs, lui ont imposé des obligations et des devoirs auxquels il a la conscience de n'avoir jamais failli. En terminant, il ajoute que si l'état des affaires et la pacification du royaume le lui permettent, il sollicitera du roi Eudes l'autorisation de se rendre à Rome, mais pour le moment, les routes sont encore interceptées par Zwentibold, fils d'Arnoulf, qui ne cesse de renouveler ses agressions contre l'église de Reims. Foulques en prend occasion pour inviter le pape à intervenir près de Zwentibold, afin de mettre un terme à cette tyrannie, ne pouvant quant à lui songer à s'éloigner de Reims, tant que la situation y sera si pleine de périls [1]. »

Concile de Ravenne.

39. On voit par cette analyse sommaire de Flodoard avec quelle arrogance et quel tyrannique dédain Étienne VII traitait les plus illustres évêques. Le concile de Ravenne indiqué pour le mois de septembre 896 eut lieu, mais nous n'en avons plus les actes. Nous savons seulement qu'Étienne VII, avait dans l'intervalle répondu à Foulques de Reims qu'il acceptait ses excuses et lui permettait de rester dans son diocèse, à la condition d'envoyer comme ses représentants au synode de Ravenne les deux évêques Honorat de Beauvais et Rodulf de Laon. C'est encore à Flodoard que nous devons ce renseignement, qu'il extrait de la correspondance de Foulques lui-même [2]. Mais il importerait surtout de connaître les matières qui furent traitées au synode de Ravenne et les décisions adoptées. Sur ce point, nous n'avons qu'une indication malheureusement trop peu détaillée, fournie par Auxilius, dans son traité pour la défense des ordinations faites par Formose. On sait déjà que ce livre fut écrit en forme de dialogue. C'est l'Accusateur qui parle du concile de Ravenne, tenu sous Etienne VII, et il le fait en ces termes : « Il est vrai qu'un nombreux synode rassemblé dans la ville de Ravenne a déclaré légitime la promotion de For-

[1] Flodoard. *Histor. eccles. Remens.* Lib. IV, cap. IV, *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 272.

[2] Flodoard. *Ibid.* cap. VI, loc. cit., col. 285.

mose au souverain pontificat et reconnu la validité des ordinations faites par lui. Mais cette décision, obtenue à prix d'or, ne représentait nullement la pensée sincère et vraie de l'assemblée, on doit donc la considérer comme nulle. » — Le Défenseur répond ainsi : « A mon sens, rien ne vérifie mieux la parole du Psalmiste : « Ils ont creusé sous mes pas une fosse dans laquelle ils sont tombés eux-mêmes : *Foderunt ante faciem meam foveam, et ipsi inciderunt in eam*[1]. » Je vous mets au défi de prouver que la sentence du synode de Ravenne fut extorquée à force de présents simoniaques. Jamais vous ne pourrez faire cette preuve. Il est à ma connaissance, que dis-je ? tout le monde sait qu'à ce synode de Ravenne assistèrent non-seulement les évêques suburbicaires de Rome, mais ceux de toute l'Italie presque sans aucune exception. C'est un fait aussi connu que la lumière du jour. Comment donc imaginer une subreption simoniaque dans une telle assemblée ? »

Conciliabule de Rome. Profanation des restes du pape Formose.

40. D'après ce témoignage émané d'un auteur contemporain, il est manifeste que le synode convoqué au mois de septembre 896 par Étienne VII avait pour but de flétrir la mémoire de Formose. Le résultat trompa les espérances de l'intrus, sans les décourager. Il reprit en sous-œuvre ce projet sacrilége, et eut enfin l'exécrable satisfaction de le voir réussir. Il paraît que, cette fois, la puissance impériale lui vint en aide, et que Lambert en personne intervint pour assurer le succès. Nous sommes du moins en droit de le conclure d'un mot très-significatif ajouté par le « Défenseur » dans le dialogue d'Auxilius. « Si vous ne craignez pas, dit-il, de rejeter comme nulles les décisions d'un synode aussi nombreux que celui de Ravenne, comment pouvez-vous admettre celles du concile romain qui le suivit, comme si l'adjonction de la puissance royale avait donné à celui-ci le caractère d'œcuménicité : *Quapropter si, favente Deo, regalis potestas universale fecerit concilium, quid de vobis censendum erit, qui tot episcoporum sanctiones irritas facere non veriti estis ?* » Nous citons cette phrase dont le lec-

[1] Auxilius. *De ordinat. a Formos. fact.* cap. XXIX. *Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 1098.

teur remarquera l'ambiguité. L'auteur contemporain marchait, comme dit Horace, sur des charbons ardents. Chaque mot trop accentué pouvait lui valoir des inimitiés implacables et lui coûter la vie. Son style est donc forcément obscur, mais avec un peu de patience, on finit par pénétrer la pensée sous le voile dont elle s'est prudemment enveloppée. Quoi qu'il en soit, Étienne VII convoqua un nouveau synode à Rome au mois de février de l'indiction xve (897). De celui-ci non plus nous n'avons pas les actes, parce qu'ils furent publiquement brûlés l'année suivante, sous le pontificat de Jean IX, après avoir été flétris comme l'œuvre d'un conciliabule impie, d'un synode horrible, *horrendæ synodi*. Les évêques qui y assistèrent furent moins nombreux qu'à Ravenne. Nous ne les connaissons pas tous, mais ceux qui s'y compromirent le plus furent Pierre d'Albano, Sylvestre de Porto, Antoine de Brescia, Hildegaire de Lodi, Adélard de Vérone, Jean de Veliterno, Etienne d'Orta, Jean de Gallese, et deux autres évêques du même nom de Jean, celui de Tusculum et celui de Narni. Tous plus tard déclarèrent n'avoir agi que par contrainte et sous l'empire de la terreur. Deux prêtres cardinaux de l'église romaine, Pierre, du titre de Sainte-Eudoxie, et Benoît du titre de Saint-Damase firent la même déclaration[1]. Ils ne furent point imités dans leur repentir par trois autres prêtres, Sèrgius, un autre Benoît, Marinus, et par trois diacres, Jean, Pascal et Léon, lesquels prirent une part active au conciliabule d'Etienne VII et persévérèrent avec une obstination déplorable à maintenir la légitimité de leurs actes sacriléges. Le lecteur remarquera parmi ces contumaces le nom du prêtre Sergius, qui devait plus tard être un antipape. Telle était la composition du synode qu'Étienne VII ouvrit à Rome au mois de février 897. Un certain nombre d'évêques d'Italie refusèrent formellement de s'y rendre, pour ne point s'associer, ne fût-ce que par leur présence, aux scènes infâmes qui allaient avoir lieu. Le lecteur connaît déjà le détail de

[1] Cf. Mansi. *Concil. amplissima Collectio.* Tom. XVIII, p. 221. — Nous retrouverons tous ces noms dans le concile de 898 où le pape Jean IX fit brûler les actes du conciliabule sacrilége d'Etienne VII.

cette horrible exhibition. « Le corps du pape Formose fut exhumé dit l'anonyme de Zwellen. Il fut placé, revêtu des ornements pontificaux, sur le siége de saint Pierre. Étienne VII, insultant à sa victime inanimée, lui dit : « Évêque de Porto, comment as-tu poussé l'ambition jusqu'à usurper le siége apostolique de Rome ? » Après cette invective, il dépouilla le cadavre de tous les vêtements sacrés, lui coupa les trois premiers doigts de la main droite et le fit jeter au Tibre. Il fut enjoint à tous les évêques, prêtres et diacres qui avaient reçu l'ordination de Formose de se faire réordonner par Etienne [1]. »

41. Un cri d'horreur, d'indignation, d'épouvante, retentit alors dans Rome et dans toute l'Italie. Le Jérémie inconnu qui nous a laissé l'*Invectiva in Romam pro Formoso papa*, répétait la fameuse lamentation : « Hélas ! Hélas ! Hélas ! Comment est-elle assise solitaire la cité jadis pleine de peuple? La reine des nations est veuve, la dominatrice des provinces est captive de l'infamie [2] ! » Le prêtre d'origine franque, Auxilius, fixé à Rome depuis le pontificat de Formose qui lui avait conféré l'ordination sacerdotale, écrivit alors ses dialogues où il fait appel à la justice de Dieu contre de tels attentats : « Les bêtes fauves sont moins cruelles, s'écriait-il. Où ont-ils appris, ces vils profanateurs, à agir ainsi? O crime ! ô forfait ! Les païens eux-mêmes les auraient eus en horreur ; c'est un poëte païen qui a dit : *Parce pias scelerare manus, jam parce sepulto.* De nos jours, par un sentiment très-louable, on a essayé de révoquer en doute quelques-unes des circonstances plus particulièrement odieuses du rôle que joua Étienne VII dans la lugubre profanation du cadavre de Formose. « Pour l'exécution de la sentence, dit M. l'abbé de Rohrbacher, il fit même tirer du tombeau le corps de Formose; on l'apporta en plein concile, on le dépouilla des vêtements pontificaux, on lui coupa deux doigts de la main droite, on le déposa dans un sépulcre de pélerins, et enfin on le jeta dans le Tibre. Voilà ce qu'un auteur con-

Certitude historique de l'attentat commis par Etienne VII.

[1] *Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1024. Cf. N° 2 de ce présent chapitre.

[2] Jerem. *Thren.* I, 1. — *Invectiv. in Rom. Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 825.

temporain, Auxilius, ordonné par le pape Formose, raconte dans un écrit composé pour la défense de ce pape et de ses ordinations. Luitprand, qui écrivit beaucoup plus tard, se montre si peu au fait de cet événement, qu'au lieu de le rapporter à Étienne VII, il l'attribue à Sergius, que même il fait succéder immédiatement à Formose. Lors donc qu'il ajoute qu'on mit le cadavre de Formose dans le siége pontifical, qu'on lui donna un avocat pour répondre en son nom, que le pape Étienne lui parla comme s'il eût été vivant et qu'enfin on lui coupa non-seulement deux doigts mais encore la tête, il est à croire que ce sont là de ces imaginations si familières à Luitprand, et que, si ces circonstances eussent été réelles, Auxilius n'eût pas manqué de les rappeler dans sa défense. » Ces réserves faites par M. l'abbé Rohrbacher ont été reproduites intégralement par M. Henrion dans le cours complet d'*Histoire ecclésiastique*, et depuis par les divers abréviateurs. Malheureusement elles ne sont pas justifiées. M. Rohrbacher ne connaissait ni le catalogue de Zwellen, ni les diverses autres notices pontificales récemment mises en lumière. Il ne semble pas davantage avoir connu l'*Invectiva in Romam*, depuis longtemps publiée cependant, puisqu'elle se trouve dans l'édition du *Liber Pontificalis* donné par Blanchini en 1724. Il paraît avoir de même ignoré les textes des chroniques contemporaines, telles que les Annales de Fulde, la continuation de saint Gal et celle de saint Benoît. Enfin s'il avait lu plus attentivement les traités d'Auxilius, il y aurait trouvé la confirmation explicite du récit qu'il attribue à l'imagination désordonnée de Luitprand. L'*Invectiva in Romam* est un monument contemporain écrit au lendemain même de l'événement, puisque l'empereur Lambert qui survécut dix-huit mois seulement à la profanation sacrilége des restes du pape qui l'avait sacré, et mourut en octobre 898, est cité par l'auteur anonyme comme régnant encore, quand l'auteur anonyme tient la plume. Nous sommes donc en face d'un document qui n'a pu subir l'influence de Luitprand, lequel écrivait quarante ans plus tard. L'*Invectiva in Romam*, dont nous avons déjà cité les paroles, déclare formellement que le cadavre de

Formose fut placé en plein synode sur le siége pontifical, *in synodum sedere fecisti*, qu'il fut interrogé comme jadis l'ombre de Samuel chez la Pythonisse d'Endor; *per pedes de sepulcro extraxisti, et quasi Saül per Samuelem, eum ab inferis revocans consuluisti.* « Le cadavre ne répondit pas, ajoute l'auteur indigné, mais si Dieu par un miracle lui eût rendu la parole, il aurait peut-être redit la parole de Samuel : *Cras tu, et filii tui mecum eritis.* O Rome, tu n'a pas craint de parodier la terrible scène du jugement final. Un horrible synode s'est réuni dans ton sein. Un cadavre qui gisait depuis neuf mois dans la putréfaction du sépulcre et qui tombait en poussière a été exhumé. Ce cadavre était celui d'un pape que vivant tu respectais et que mort tu as constitué comme un accusé au tribunal de jugement; *et quem vivum quondam tremebas, mortuum judicio judicasti.* Tu professes pourtant la maxime qu'un pape vivant ne peut être jugé par personne, par qui donc pourrait être jugé un pape mort? Quand tu l'as interrogé, est-ce qu'il t'a répondu : *Si interrogabatur, quid respondebat?* Ah! s'il eût répondu, toute l'horrible assemblée eût été glacée d'épouvante, elle se fût dispersée, un membre suivant l'autre, et le Seigneur aurait pu dire au cadavre : « Formose, qui t'a condamné? » — « Personne, Seigneur, » aurait dit le cadavre; et le Seigneur aurait ajouté, comme dans l'Évangile : « Moi non plus, je ne te condamnerai pas [1]. » — Il n'est que trop évident, d'après ces textes de l'*Invectiva in Romam*, que le cadavre de Formose fut réellement placé au milieu de l'atroce conciliabule sur un siége, qu'il y subit un interrogatoire sacrilége dont le résultat définitif fut une sentence d'anathème, *a sepulcro evulsus anathematizari putatus est* [2]. La chronique de saint Benoît tient le même langage [3]. Le continuateur des Annales de saint Gall n'est pas moins explicite : « Étienne VII, dit-il, arracha du tombeau le corps de Formose, le fit placer sur le siége apostolique, lui constitua un diacre comme défenseur d'office, le dépouilla des vêtements pon-

[1] *Invectiv. in Rom. pro Formos. pap. Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 826.
[2] *Ibid.*, col. 829.
[3] Chronic. S. Benedict. ap. Pertz. *Monum. German.*, tom. III, p. 204.

tificaux, le traîna sur le pavé de la basilique : le sang sortait encore de la bouche du cadavre qui fut enfin jeté au Tibre [1]. » Les Annales de Fulde ne s'expriment pas autrement. « Ce fut un spectacle inouï, disent-elles, et jusque-là sans précédent. Formose fut exhumé, un avocat fut donné à son cadavre contre lequel on prononça la sentence de déposition; puis on le jeta hors du lieu consacré à la sépulture des papes [2]. » Auxilius lui-même, que M. l'abbé Rohrbacher n'avait pas lu dans le texte, mais dont il reproduit simplement l'analyse jadis faite par Dom Ceillier [3], indique clairement dans un autre passage de ses Dialogues l'interrogatoire sacrilége auquel fut soumis le cadavre de Formose. « Il était inouï jusque-là, dit-il, qu'on pût entamer une discussion avec un mort; mais on se crut permis envers Formose tout ce que la passion aveugle pouvait suggérer. Son sépulcre fut violé, son tombeau détruit, ses ossements brisés, et on jeta son cadavre à la voirie comme une peste publique [4]. » Il n'est pas jusqu'aux canons du concile romain de 998 qui ne confirment, ainsi que nous le verrons bientôt, tous et chacun de ces épouvantables détails. En sorte que, sans nulle réserve, sans nul amoindrissement, ni circonstance atténuante, l'intrus Étienne VII fut réellement coupable de tous les griefs dont l'accuse Luitprand. Il est vrai que ce dernier paraît, comme nous l'avons vu, s'être trompé de nom, et qu'il a écrit *Sergius* pour *Stephanus* [5], en supposant que

[1] *Formosum de sepulcro ejecit et in apostolica sede locavit et diaconum pro eo constituit ad respondendum, et apostolicam exuit vestem et traxit per basilicam; et sanguis de ore ejus fluebat et in flumen projectus est.* (*Pertz. contin. Sangall.*, tom. I, p. 53.)

[2] *Stephanus Formosum inaudito more de tumulo ejectum et per advocatum suæ responsionis depositum, foras extra solitum sepulturæ apostolicis locum, sepeliri præcepit.* (*Annal. Fuld.* 896. *Ap. Pertz*, loc. cit., p. 412.

[3] Cf. Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Égl. cath.*, tom. XII, 2e édit., p. 461.— D. Ceillier, *Histoire des Auteurs sacrés et ecclésiast.*, tom. XII, édit. Vivès, p. 748.

[4] *Vim passus in sepulcro, busta diruta, ossa fracta, uti quoddam mephiticum ejectus est extra publicum. Est nullum cum mortuis certamen, sed fuit in eo licitum quod libitum.* (Auxil. *Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 1109.

[5] Pour quiconque n'a pas l'habitude des manuscrits anciens, il semblera difficile qu'on ait pu prendre ces deux noms l'un pour l'autre. Mais quand on sait que les noms propres ne sont la plupart du temps représentés que par

cette méprise ne doive pas être plutôt attribuée à une erreur de copiste. Mais indépendamment du nom de l'auteur, le fait lui-même était tellement grave qu'après l'avoir reproduit dans les termes mêmes du catalogue de Zwellen, c'est-à-dire d'après la notice officielle qu'il avait sous les yeux, Luitprand croit devoir ajouter que le récit lui a été confirmé à plusieurs reprises par des témoins très-religieux et absolument dignes de foi : *Hoc namque a religiosissimis Romanæ urbis viris persæpe audivi*[1]. Il reste donc à jamais établi pour l'histoire impartiale que la responsabilité du plus grand des forfaits dont le siége apostolique ait vu l'affligeant spectacle incombe à un intrus, porté à main armée sur le trône usurpé de saint Pierre par un tyran féodal et soutenu dans son intrusion par un empereur indigne. Nous n'éspérons pas que cet exemple décourage à l'avenir les usurpations sacriléges, mais dans l'avenir comme dans le passé le châtiment suivra de près le crime.

Déposition et supplice d'Étienne VII.

42. Quatre mois après son attentat, le 25 juillet 897, Étienne fut saisi par les Romains révoltés, jeté dans un cachot et étranglé. Nous n'avons sur cette révolution soudaine aucun autre détail que les indications rappelées dans les vers consacrés par Flodoard à la mémoire d'Étienne. « Il s'empara du pontificat suprême, dit l'historien Rémois. Il se montra d'une dureté excessive pour notre archevêque Foulques, mais il fut plus dur encore pour ses propres sujets. Sa cruauté contre les vivants devint de la férocité pour les morts. Vis-à-vis de Foulques il s'en tint aux menaces ; vis-à-vis du défunt pape Formose il alla jusqu'aux plus horribles excès. Au sein d'un concile à jamais déplorable, il fit présider l'atrocité en sa propre personne. Le cadavre de son prédécesseur fut produit, jugé et déposé, après les débats d'un avocat d'office. La colère divine ne fit pas attendre le châtiment. Étienne fut saisi et arraché du trône apostolique. On le chargea

une initiale majuscule, on comprendra que les deux noms de *Sergius* et *Stéphanus*, commençant l'un et l'autre par un S, aient parfaitement pu se prêter au quiproquo, sous la plume d'un copiste ignorant ou distrait.

[1] Luitprand. *Antapodosis*. Lib. I, n° 31. *Patr. lat.*, tom. CXXXVI, col. 804.

de fers, on le jeta dans un noir cachot; il fut étranglé et expia son forfait[1]. »

PONTIFICAT DE ROMAIN

(Juillet-novembre 897)

Élection, actes et mort de Romain.

43. « Romain (Romanus), originaire de Gallese (territoire actuel de Falleri, près de Civitacastellana et de Montefiascone[2]), était fils de Constantin, et prêtre-cardinal du titre de Saint-Pierre-*ad-vincula.* Il siégea trois mois et vingt-trois jours. Tels sont les uniques renseignements fournis sur ce pontife par le catalogue de Zwellen et par celui que M. Watterich a retrouvé au Vatican[3]. Le *Codex-Regius* de la bibliothèque Richelieu y ajoute une phrase très-brève, mais fort significative ainsi conçue : *Hic contra Stephanum papam sententiavit*[4] : « Il rendit un décret contre le pape Étienne VI. » On comprend que le premier soin d'un pontife légitime dut être de réagir contre les exécrables attentats dont l'intrus s'était rendu coupable. Du reste, la controverse entre les évêques, prêtres et diacres ordonnés par Formose et ceux qui avaient pris part à l'ignoble conciliabule du mois de février 897, était alors dans toute son effervescence. Les textes d'Auxilius et de l'*Invectiva in Romam*, précédemment reproduits, nous ont donné

[1] *Tum sextus* [VII] *Stephanus sacra regmina culmine carpit*
Durus qui nostris, propriis at durior instat.
Sæva quidem legat vivis, truciora sepultis;
Folconemque minis, Formosum concutit actis,
Concilium gregat infaustum, cui præsidet atrox :
Prædecessorem abjiciens, promensque patronum.
Visus abhinc meritis dignam incurrisse ruinam,
Carptus et ipse sacraque abjectus sede, tenebris
Carceris injicitur, vinclisque innectitur atris,
Et suffocatum crudo premit ultio letho.
(Flodoard. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 829.)

[2] Cette identification nous est fournie par Novaës, tom. II, *Romain*, 117e pape, an. 897, p. 147.

[3] Watterich. loc. cit. p. 31. — Anon. Zwell. *Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1025.

[4] *Cod. Reg.* fol. 119, *recto.*

une idée de ce que fut alors le conflit. Bon nombre d'évêques et de clercs qui avaient refusé de se soumettre à une consécration ou à une ordination nouvelle, avaient été dépossédés par Étienne VII et remplacés par les créatures de l'usurpateur. La décision de Romain, intervenant sur les entrefaites, alimenta la discussion et lui fournit un nouvel aliment sans la terminer. La mort prématurée de ce pape, après un règne qui n'avait pas duré quatre mois, remit tout en question. Il ne paraît pas que l'empereur Lambert, complice de l'attentat d'Étienne VII contre les restes de Formose, ait cherché à entraver le nouveau pontife dans ses mesures de justice et de réhabilitation. C'est du moins ce que nous sommes en droit de conclure d'un privilége délivré par Romain à l'évêque d'Elne (Perpignan), Riculfe, qui était venu le solliciter en personne, pour mettre son église à l'abri des incursions dont elle se trouvait menacée à la fois par les comtes de Septimanie et d'Espagne sur l'un et l'autre versant des Pyrénées. Ce privilége, « écrit de la main de Grégoire, scriniaire de la sainte Église romaine, » est daté des ides d'octobre, indiction Ire (15 octobre 897), « l'an VIe du règne de notre seigneur très-pieux et auguste Lambert, couronné de Dieu, grand empereur[1]. » Cette mention expresse des années du règne de Lambert est la preuve indubitable de l'accord qui régnait alors entre le prince et le siége apostolique. Nous verrons bientôt que Lambert alla plus loin dans la voie des désaveux. Comprenait-il, malgré sa jeunesse et son inexpérience, le danger auquel il s'était exposé en trahissant un vicaire de Jésus-Christ et en poursuivant ses restes jusque dans la tombe? Nous ne le savons ; mais il ne lui fut pas donné d'échapper au châtiment. La loi providentielle dont nous avons si souvent eu l'occasion de remarquer l'inexorable inflexibilité pour tous les chefs d'État qui outragent les papes, devait avoir une nouvelle application en sa personne. Outre le privilége en faveur de Riculfe, il nous reste du pieux pontife Romain une bulle analogue délivrée également au mois d'octobre 897, à

[1] Roman. pap. *Epist.* I, *Patr.*, *lat.*, tom. CXXIX, col. 801.

l'évêque espagnol de Girone, nommé Servus-Dei. « Par le don du Saint-Esprit, dit Romain, le bienheureux Pierre prince des apôtres a reçu les clefs du royaume des cieux. Notre Seigneur lui-même l'a investi du pouvoir de lier et de délier souverainement, quand il lui a dit : Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église : je te donnerai les clefs du royaume des cieux et tout ce que tu lieras ou délieras sur la terre sera lié ou délié au ciel. » En vertu de cette sublime prérogative, le siége apostolique, appuyé à la fois sur l'autorité royale et sur celles des saintes lois canoniques, a le devoir de protéger d'après le droit divin et humain toutes les églises de Dieu répandues dans l'univers entier. Vous donc, notre vénérable frère, *Servus Dei*, vous êtes venu exposer à ce siége apostolique, qu'après la déposition d'un intrus nommé Hermomir, vous avez été canoniquement promu au siége épiscopal de Girone, et vous sollicitez un privilége spécial en faveur de votre église naguère désolée. Nous accueillons de tout cœur votre requête et par ce présent privilége apostolique nous déclarons et statuons sous peine d'interdit et d'anathème que nul, soit grand, soit petit, ne devra jamais par force, oppression, ni violence attenter à la liberté des élections dans votre église, ni à la propriété sacrée des biens qu'elle possède [1]. » Ainsi parlait le pape Romain à l'évêque de Girone. L'un et l'autre avaient vu l'instrusion à main armée profaner leur siége. Tel était à la fin du IXe siècle le désordre qui régnait avec la féodalité naissante dans toute l'Europe [2].

PONTIFICAT DE THÉODORE II

(Novembre-décembre 897)

Election et mort de Théodore II.

44. A un pape qui n'avait régné que trois mois et demi en suc-

[1] Romani pap. *Epist.* II, *Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 802.

[2] Voici les vers consacrés par Flodoard à la mémoire de Romain :

Post hunc luce Romani regmina surgunt.
Quattuor haud plenos tractans is culmina menses,
Æthere suscipitur; merito sortitus honores.

(Flodoard. loc. cit., col. 830.)

céda un autre dont le pontificat ne dura que vingt jours. Cette rapide succession de titulaires sur le siége apostolique augmentait les dangers d'une situation déjà si pleine de troubles, de luttes et de désordres. « Théodore II, romain d'origine, disent les catalogues de Zwellen et du Vatican, était fils de Photius. Il ne siégea que vingt jours [1]. » Le *Codex Regius* reproduit exactement cette note et la complète par cette importante adjonction : « Celui-ci renouvela la sentence portée par son prédécesseur contre Étienne VII, et rétablit dans leur ordre tous ceux qui avaient été ordonnés par Formose [2]. » Historiquement, l'exactitude du fait relaté par le *Codex Regius* est irrécusable. Théodore réunit un concile, dont nous n'avons plus les actes, mais dont l'existence, ainsi que nous le verrons bientôt, est absolument certaine [3]. Ce fut dans ce concile qu'il annula la sentence d'Étienne VII et réhabilita la mémoire de Formose. « Le pape Théodore, dit Auxilius, n'avait reçu personnellement aucune ordination des mains de Formose, et cependant il n'hésita point à reconnaître la complète légitimité de ces ordinations. Étienne VII n'avait pas souffert qu'un seul des évêques, prêtres ou diacres, ordonnés par Formose revêtit en sa présence les insignes de sa dignité. Le pape Théodore au contraire les leur fit reprendre et ordonna qu'ils seraient rétablis dans leur office. Il recueillit pieusement les restes jadis profanés de Formose et en grande allégresse, *cum exsultatione*, les réintégra dans leur tombeau parmi les autres sépultures apostoliques [4]. » Ce texte d'Auxilius fixe nettement l'époque où le corps de Formose retrouvé par les pêcheurs dans les flots du Tibre fut ramené avec tous les honneurs dus à tant d'infortunes imméritées et d'héroïques vertus dans la basilique de saint Pierre. « Là, suivant l'expression de la notice pontificale précédemment citée, on vit les images des saints incliner la tête comme pour

[1] Zwellen. *Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1025. — Watterich, p. 33.
[2] *Cod. Reg.* fol. 119. *recto*.
[3] Cf. N° 47 de ce présent chapitre.
[4] Auxilius. *De ordinat. a Formos. papa factis.*, cap. IV. *Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 1081.

saluer le retour du pontife exilé [1]. » Cet acte solennel d'expiation remplit de joie le cœur des vrais fidèles, mais ne fit qu'irriter la faction des partisans d'Étienne VII, dont la haine contre Formose survivait à tous les événements et s'exaltait par les manifestations contraires. La mort inopinée de Théodore II remit tout en question. Voici l'éloge consacré à ce pape par Flodoard : « Plus promptement enlevé que son prédécesseur, Théodore fut chéri du clergé ; il était un sincère ami de la paix. Son règne ne dépassa pas vingt jours. Les Romains admiraient l'austérité de sa vie, l'innocence de ses mœurs, sa bonté qui d'ailleurs était chez lui une qualité héréditaire. Il était pour les pauvres un ami et un père nourricier. Son unique préoccupation fut de rétablir la concorde parmi le clergé romain ; il rappela sur leurs siéges les évêques déposés, et ce fut au milieu de cette œuvre de réconciliation que la mort vint l'enlever à l'amour de ses sujets [2]. »

PONTIFICAT DE JEAN IX

(Juin 898-juillet 900)

Élection schismatique du prêtre Sergius.

45. Une nouvelle élection tumultuaire suivit la mort de Théodore II. La faction restée hostile à la mémoire de Formose porta

[1] Cf. N° 2 de ce présent chapitre. — *Atque ad beati Petri ecclesiam deportatum, anctorum quædam imagines hunc in loculo positum venerabiliter salutaverunt.*

[2] Nous ne savons à quelle famille appartenait Théodore II. Son nom d'étymologie grecque, ainsi que celui de son père Photius, semblent indiquer une origine primitivement hellénique. Telle est la judicieuse remarque de Ciaconius. (Cf. Théodore II. pape 118.) Flodoard en parlant de la bonté héréditaire de Théodore, fait évidemment allusion à la vertu distinctive par laquelle s'était fait remarquer Photius, le père du pontife.

Quo rapto breviore subit fastigia sorte
Dilectus clero Theodorus, pacis amicus.
Bissenos (al. bisdenos) Romana dies qui jura gubernans
Sobrius et castus, patria bonitate refertus,
Vixit pauperibus diffusus amator et altor.
Hic populum docuit connectere vincula pacis,
Atque sacerdotes concordi junxit honore.
Dum propriis revocat dissectos sedibus, ipse
Complacitus rapitur decreta sede locandus.

(Flodoard. loc. cit., col. 830.

au palais de Latran le prêtre Sergius, l'un de ceux qui avaient prêté leur concours le plus ardent au conciliabule impie d'Étienne VII. Les divers catalogues pontificaux ne nous donnent sur l'origine de Sergius que le lieu de sa naissance : Rome, et le nom de son père, Benoît. Cette simple mention du nom paternel qui nous est aujourd'hui fort inconnu ne saurait nous renseigner sur l'influence dont Benoît jouissait à Rome et dont son fils profita pour se faire élire pape après la mort de Théodore II. Cependant l'inscription gravée plus tard sur le tombeau de Sergius laisse soupçonner que son père avait à Rome un grand crédit et un parti puissant. Voici ses paroles : « A la mort de Théodore, il fut élu, du droit de son père, et retint quelque temps le siége apostolique :

Culmen apostolicæ sedis in jure paterno
Electus tenuit, ut Theodorus obit [1]. »

Que faut-il entendre par cette singulière mention d'un prêtre élu : *jure paterno*, qui retient ainsi quelque temps le siége apostolique : *culmen apostolicæ sedis electus tenuit*? De quelque façon qu'on veuille interpréter ce *jure paterno*, quand même on ne le prendrait pas dans toute la rigueur du terme, et sans l'entendre du droit abusif qu'une famille se fut arrogé sur le trône de saint Pierre comme sur un domaine féodal, on serait néanmoins obligé de convenir que c'est là une expression anti-canonique au premier chef. Qu'est-ce qu'un « droit paternel » sur le saint-siége, et à quel état d'oppression ne devait pas être réduite la sainte Église romaine quand on pouvait inscrire de telles paroles sur une tombe devenue depuis pontificale? Car ce prêtre Sergius, élu subrepticement par une faction rebelle à la mort de Théodore II, et bientôt chassé par l'immense majorité des Romains, eut le sort d'Étienne VII, un instant préconisé après la mort de Formose. Il devait lui aussi être un jour appelé à siéger sur le siége de saint Pierre. La tradition romaine, enregistrée par Ciaconius et par

[1] Ciacon. *In Sergium III.* Watterich.. loc. cit., p. 85.

Novaës, nous a livré le secret de ces revirements désastreux qui livraient la papauté sans défense aux mains de la féodalité italienne. Le père de Sergius, ce Benoît des catalogues pontificaux, était de la famille d'Adalbert II de Toscane, d'où les Conti (les comtes par excellence) ont toujours eu la prétention de descendre[1]. Cette filiation de Sergius explique très-bien le *juré paterno* de l'épitaphe, le sans-gêne avec lequel le *marchio* de Toscane Adalbert II, le plus opulent des grands seigneurs italiens de son époque, dont nous ferons bientôt connaître la puissance et le crédit, croyait pouvoir traiter la papauté.

Distinction entre l'élection et le sacre des papes aux IXe et Xe siècles.

46. Malgré son appui, Sergius ne put cette fois du moins imposer son pouvoir à la ville de Rome. Il fut chassé par la majorité du peuple, et alla chercher un refuge près du *marchio* de Toscane Adalbert II, le grand fabricateur des intrus et des antipapes. Telle avait été, on se le rappelle, la situation du diacre Étienne, plus tard Étienne VII, compétiteur de Formose. Ainsi que le lecteur l'aura déjà remarqué, ces élections partielles annulées par une majorité victorieuse créaient au profit de l'ambition féodale des fantômes de papes dont elle se servait pour les besoins de son parti. Le diacre Étienne n'avait pas eu le temps d'être sacré avant son expulsion; il en fut de même du prêtre Sergius. Cette circonstance n'empêcha point la cour de Toscane de reconnaître le diacre Étienne et le prêtre Sergius comme des papes légitimes, bien longtemps avant que l'un et l'autre fussent ramenés par la force au milieu de Rome et n'eussent reçu la consécration pontificale. C'est pour ce motif que nous avons, à l'occasion d'Étienne II[2], pris soin de rappeler une loi générale admise jusqu'au XIIe siècle, laquelle n'attribuait aucun pouvoir pontifical à un pape élu tant qu'il n'était pas sacré. On sait en effet que, sauf des exceptions très-rares, comme celles de Marin Ier et de Formose, la pratique constante appuyée sur la jurisprudence canonique alors en vigueur dans l'Église latine n'élevait au souverain pontificat aucun personnage antérieurement évêque. Il est donc

[1] Ciacon. *In Joann. IX*, 119 *pap.* et Novaës, *in Serg. III.*

[2] Tom. II de cette *Histoire*. p. 238.

certain, comme Novaës l'avait judicieusement fait observer avant nous[1], que les divers antipapes élus, mais non sacrés, dont les factions rebelles se faisaient un étendard au IXe et Xe siècles, n'avaient aucune espèce d'autorité même colorée, et que la note de visibilité caractéristique de la véritable Église ne fit jamais défaut, même aux époques si troublées dont nous racontons en ce moment l'histoire.

Élection du pape légitime Jean IX.

47. Après l'expulsion du prêtre intrus Sergius et son départ pour la cour de Toscane, une élection libre et complètement légitime appela sur le trône de saint Pierre le diacre Jean, qui fut le neuvième pape de ce nom, et dont le catalogue de Zwellen fait une brève mention en ces termes : « Jean IX, né à Tibur (Tivoli), eut pour père Rampoald. Il siégea deux années jusqu'à l'an du Seigneur 900[2]. » Les catalogues consultés en Italie par M. Watterich ne sont pas plus explicites. Seul le *Codex Regius* laisse soupçonner la lutte qui avait précédé l'élection de Jean IX et donne quelques renseignements précis sur son pontificat. Voici sa notice également très-courte : « Jean IX, Romain de nation (Tibur n'étant qu'à 18 milles de Rome pouvait être considéré comme une enclave de l'État romain), siégea deux ans et quinze jours. Il eut à soutenir une lutte contre les Romains. Il tint un synode pour confirmer la légimité de la promotion de Formose au souverain pontificat, et réprouva solennellement la sentence portée contre ce pape par Étienne VII[3]. » Quant aux vertus de Jean IX et à sa sainteté extraordinaire, nous avons deux monuments complétement étrangers l'un à l'autre et qui s'accordent pour en faire le plus magnifique éloge. C'est d'abord l'inscription gravée sur sa tombe, dont le style ressort tellement de la banalité officielle qu'il suffit de la rapporter pour donner la mesure du mérite de ce pape. Elle est ainsi conçue : « La gloire de l'Église, la perle des pontifes, l'excellent pasteur et maître du monde repose ici. Il se nommait Jean et fut

[1] Novaës. *Storia de Sommi Pontific.* Tom II, p. 76 *ad notas.*
[2] *Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1025.
[3] *Cod. Regius*, fol. 119, *recto.*

le IX[e] dans l'ordre des papes de ce nom appelés de Dieu sur le siége apostolique. En trois conciles réunis sous sa présidence, il fixa les règles du salut à observer pour effacer les traces des nouveautés impies et rétablir la foi véritable sur les antiques règles des Pères. Lecteur, qui dois mourir un jour, prie avec moi pour que le pape Jean IX soit admis avec les saints dans les bienheureux royaumes de l'éternité[1]. » Flodoard dit de même que « la sainteté de Jean IX éclata dans toute sa gloire, après que les Romains un instant entraînés eurent procédé à l'expulsion de Sergius. » Il déclare aussi que, « dans trois conciles, Jean rétablit la concorde, répara les malheurs passés et fit revivre la discipline et la foi des Pères[2]. »

Concile de Rome; 1re session.

48. Des trois synodes que, d'après l'inscription tumulaire, confirmée par le témoignage de Flodoard, le pape Jean IX réunit sous sa présidence, deux seulement, celui de Rome et celui de Ravenne, l'un et l'autre tenus en 898[3], à quelques mois d'inter-

Ecclesiæ specimen, clarissima gemma bonorum
Et mundi dominus hic jacet eximius,
Johannes, meritis qui fulsit in ordine nonus,
Inter apostolicos quem vehit Altitonans.
Conciliis ternis docuit qui dogma salutis
Observare, Deo munera sacra ferens.
Temporibus cujus novitas abolita maligni est
Et firmata fides, quam statuere patres.
Qui moriturus eris lector, dic : Papa Johannes
Cum sanctis capiat regna beata Dei.
(Ciacon. et Watterich.)

Joannes subit hinc, qui fulsit in ordine nonus,
Pellitur electus patria quo Sergius urbe,
Romulidumque gregum quidam tractantur abacti.
Conciliis tamen is ternis docuisse refertur
Dogma salutiferum, novitasque aboleta malorum,
Et firmata fides doctrinis tradita Patrum.
(Flodoard. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 831.)

[3] Cette date constatée par les dernières investigations de MM. Jaffé e Watterich avait déjà été reconnue par Muratori, qui le premier avait porté une véritable lumière sur la chronologie des IX[e] et X[e] siècles, très-défectueuse, jusque-là. Nous donnons cette explication une fois pour toutes, à propos des dates dont nous ferons usage dans cette période, et nous prions le lecteur, s'il

valle, ont laissé dans l'histoire des conciles, non pas leurs actes entiers, mais des fragments assez considérables. Le premier, celui de Rome, n'était connu au temps du P. Labbe que par les canons qui le terminent. Depuis cette époque, Mabillon retrouva dans un antique manuscrit de la bibliothèque des oratoriens de Rome un fragment important des actes eux-mêmes et le publia en 1626 au tome II de son *Museum Italicum*, d'où Mansi l'a recueilli pour l'insérer dans sa *Collectio conciliorum amplissima*. Voici la traduction exacte de ce document fruste, mais d'un intérêt capital pour l'histoire du pape Formose et du conciliabule sacrilége tenu par l'intrus Étienne en 897. « On donna lecture d'un mémoire qui spécifiait les mesures à prendre d'un commun accord pour rétablir la concorde et la paix au sein de l'Église. Jean, évêque d'Arezzo, dit : Nous aussi, nous souhaitons qu'on discute ces mesures si utiles pour l'exaltation de la sainte Église et pour le rétablissement de la paix. — Alors Pierre, évêque d'Albano, prit la parole et dit : Le seigneur pape Jean IX permet-il qu'on donne lecture des actes du synode tenu par le pontife Théodore II[1] ? (On sait que ce concile avait réhabilité la mémoire de Formose et rétabli dans leurs dignités les évêques, prêtres et diacres ordonnés par lui). — La lecture demandée fut faite ; après quoi, Amolo, évêque de Turin, dit : Le droit canonique exige qu'on réhabilite quiconque a été condamné injustement et qu'on exécute la sentence portée en faveur de ceux qui ont été victimes d'une indigne spoliation. » Cette motion resta sans réponse. On voulait auparavant épuiser la liste de toutes les pièces juridiques du procès fait à la mémoire de Formose. Il fut donc procédé à la lecture des actes du synode tenu par Jean VIII, vingt ans auparavant, dans lequel Formose avait été déposé et dégradé en qualité d'évêque de Porto. « Quand cette lecture fut terminée, Pierre d'Albano et Sylvestre de Porto

lui survenait quelques doutes à cet égard de se reporter aux *Regesta* de M. Jaffé, ou à l'ouvrage du docteur Watterich dont les travaux paraissent définitifs, et dont nous avons scrupuleusement vérifié l'exactitude chronologique.

[1] Cf. N° 44 de ce présent chapitre.

déclarèrent qu'ils avaient assisté à la déposition de l'évêque Formose, mais que leur présence avait été requise par la force et contre leur gré. » — Cette réserve faisait manifestement retomber sur d'autres personnages la responsabilité d'une contrainte et d'une oppression tyrannique. Quels étaient ces personnages? Amolo de Turin voulut les faire désigner nominativement par Pierre d'Albano et son collègue Sylvestre. « Il les interpella donc dans ce sens et leur dit: Par quelles influences le jugement fut-il rendu? — Ce n'est point à nous à le dire, répliquèrent-ils. — Jean d'Arezzo, pour metfre fin à l'incident, demanda qu'on achevât la lecture interrompue, et sa requête fut adoptée. Amolo de Turin dit ensuite : Qu'on lise les actes du synode tenu par Etienne VII contre la mémoire de Formose. — Il fut fait ainsi, et lorsqu'on fut arrivé au passage où il était dit que Pascal, Pierre et Sylvestre avaient pris la parole dans cette assemblée pour articuler contre Formose le double grief de s'être parjuré en montant sur le saint siége, d'avoir, lui réduit à la communion laïque, exercé les fonctions du pontificat, il y eut un mouvement d'indignation générale. On interrompit le lecteur et on demanda aux trois personnages désignés, savoir : Sylvestre, évêque de Porto, Pierre d'Albano et Pascal, prêtre cardinal de la sainte Église romaine, si ce qu'on venait de lire était vrai ? — Non, s'écrièrent-ils tous trois. Pascal prit la parole en son nom personnel et déclara qu'il n'avait pas même été présent au synode d'Étienne VII. » Après cette affirmation plus audacieuse que vraie, on acheva la lecture des actes qui se terminaient par les souscriptions où figuraient celles des trois personnages incriminés. » Jean d'Arezzo les interpella donc: qu'ils disent maintenant s'ils ont, oui ou non, assisté à ce synode. — Pierre d'Albano seul répondit en ces termes : J'y assistais, mais je n'en ai pas signé les actes. — Tous trois demandèrent ensuite qu'on leur accordât le temps de se consulter pour donner une réponse définitive. Leur requête fut accueillie et la séance demeura suspendue. Quand elle se rouvrit, Pierre, Sylvestre et Pascal, interrogés de nouveau, répondirent qu'ils n'avaient point assisté au synode d'Étienne VII. — Amolo fit alors la motion sui-

vante : Qu'on fasse venir le protoscriniaire Benoît et qu'il nous dise par qui les actes du synode d'Étienne VII ont été transcrits. Le protoscriniaire mandé comparut, et Jean d'Arezzo lui dit : Benoît, est-ce vous qui avez écrit ces actes? — Non, répondit Benoît, cette transcription ne rentrait pas dans les attributions de mon office, elle fut faite par le sous-diacre des archives, *Non ego scribere debui sed subdiaconus de armario.* » On ne poussa pas plus avant l'enquête sur ce point. « Mais on procéda de nouveau avec le plus grand soin à l'interrogatoire de ceux qui étaient désignés comme ayant pris part au synode d'Etienne. Sauf Pierre d'Albano qui confessait y avoir assisté, les autres nièrent, en sorte qu'Étienne d'Ostie s'écria : Vous êtes tous des factieux, rebelles à l'autorité de notre pape et seigneur Jean IX! — Antoine de Brescia, se levant alors au nom des autres accusés, dit : Puisque vous nous retranchez si légèrement de la communion apostolique, nous demandons que la session se termine ici et que demain on reprenne de sang-froid l'examen de l'affaire. — Ce délai fut accordé [1]. »

2e session du concile de Rome.

49. Le lendemain, continuent les actes, quand les pères furent de nouveau en séance, Amolo de Turin prit la parole et dit : Hier la discussion est restée en suspens pour laisser à tous le temps de la réflexion. Il faut donc aujourd'hui, si tel est l'avis du synode, qu'on recueille les réponses définitives. — Jean d'Arezzo appuya cette proposition en disant : Il faut en effet, si vous l'avez pour agréable, reprendre la cause au point où elle est restée suspendue hier. — En ce moment, Pierre d'Albano se leva pour parler, Jean d'Arezzo le prévint par cet avis : Vos frères, les évêques, veulent une réponse définitive. — Pierre d'Albano lui répondit : Qu'on fasse donc venir et qu'on juge tous ceux qui assistèrent au synode d'Étienne VII. Ils y ont assisté parce que là résidait alors le siége apostolique. — Ne confondez pas deux choses distinctes. Nous autres, nous ne jugeons pas le siége apostolique : *Non nos sedem apostolicam judicamus.* » — Et comme Pierre d'Albano, qui d'ailleurs ne niait pas avoir assisté au synode d'Étienne VII, soutenait

[1] Mansi. Tom. XVIII, p. 222.

qu'il ne l'avait fait que par obéissance au siége apostolique, une discussion confuse[1] s'éleva sur le point de savoir si l'on pouvait soutenir que la sentence d'Etienne VII émanait de l'autorité du siége apostolique. On relut divers passages empruntés aux divers actes synodaux où l'on vit Formose déposé par Jean VIII, réhabilité par Marin Ier, puis proclamé pape et reconnu de son vivant comme légitime pontife par les mêmes évêques qui l'outragèrent mort et prêtèrent leurs concours à la vengeance posthume d'Étienne VII. « Jean d'Arezzo fit remarquer qu'on pouvait appliquer à ces évêques le mot de saint Paul : *Si enim quæ destruxi iterum hæc ædifico, prævaricatorem me constituo*[2]. — Amolo de Turin dit : Il n'y eut réellement point de sentence apostolique. Ce qu'ils avaient détruit une première fois, ils le réédifièrent pour le renverser encore. — Après cette exclamation, Jean d'Arezzo dit : Plus de discussion. Extirpons jusqu'à la racine les crimes perpétrés au sein de l'Église. — Tout le synode s'associa au sentiment exprimé par l'évêque d'Arezzo, et répéta cette acclamation unanime : Tous nous le voulons. C'est notre plus ardent désir ! — On lut alors une *jussio* (décret) apostolique, par lequel le seigneur pape Jean IX exigeait que chacun confessât la vérité. Pierre d'Albano le fit en ces termes : J'ai assisté au synode d'Étienne VII, mais par force. — Sylvestre de Porto déclara purement et simplement qu'il y avait assisté et n'en manifesta aucun repentir. Hildegaire de Lodi l'interpella donc en ces termes : Hier déjà votre attitude nous a tous scandalisés. — Amolo de Turin l'interrogea encore. Sylvestre de Porto, lui dit-il, étiez-vous présent à l'élection qui porta Formose sur le siége pontifical de Rome ? — Oui, j'étais présent, répondit Sylvestre, et son intronisation eut lieu à l'unanimité. — Maintenant, reprit Adelard de Vérone en s'adressant à Sylvestre, avez-

[1] Voici le texte latin : *Cum sæpius Petrus alias non renueret nequaquam interfuisse, dixit Aretinus episcopus : Legatur synodus. — Et subjunxit : Dicat sancta synodus si illi ea quæ destruxerunt restituere potuerunt. Quia si ita, est illud apostolicum : « Si ea quæ ædificavi iterum destruxero, peccatorem me ipsum constituo. »*

[2] Nous rétablissons ce texte de saint Paul (*Galat.* II, 18.) tel qu'il se lit aujourd'hui dans la *Vulgate*. Jean d'Arezzo le cite dans la forme indiquée à la note précédente.

vous assisté au synode qui se tint en France? — J'y assistais, répondit encore Sylvestre. — Enfin on lui demanda s'il avait été présent à l'horrible synode, *horrendæ illi synodo*, tenu à Rome par Etienne VII. — Sylvestre témoigna enfin du repentir et dit: Oui, mais ce fut par force. Jean de Velletri, interrogé ensuite, fit la même réponse: *Interfui sed coacte*. — Jean de Gallese dit de même: J'y assistai, mais contraint et malgré moi. — Étienne d'Orta dit: Je n'arrivai qu'à la fin et on me contraignit de souscrire. — Jean de Toscane (Tusculum) répondit qu'il n'avait pas été présent, mais qu'on l'avait forcé ensuite de signer les actes. — Bonose de Narni déclara qu'il n'était intervenu d'aucune sorte dans ce synode, qu'il n'en avait ni souscrit les actes, ni approuvé les décrets. — On interrogea ensuite Jean, évêque déposé de Modène, et on lui demanda s'il avait quelque réclamation à faire contre Gemenulf, qui lui avait été donné pour successeur sur ce siége épiscopal, et s'il prétendait revendiquer un droit sur cette église? — Non, répondit-il; et se prosternant la face contre terre, il ajouta: Je ne réclame rien, je n'élève aucune prétention contre l'évêque Géménulf. Humblement prosterné, j'implore miséricorde et pardon [1]. — A son exemple, les autres évêques qui avaient pris part au synode d'Étienne VII contre le seigneur pape Formose, se prosternèrent en demandant miséricorde. L'assemblée tout entière, dans une émotion unanimement partagée, supplia le pontife et seigneur apostolique Jean IX de faire grâce, et de prendre pour l'avenir des mesures telles que les désordres précédents ne puissent se renouveler, qu'il ne fût plus permis de contraindre les évêques à concourir à des actes anti-canoniques, ni de les incarcérer arbitrairement. Le seigneur pape accueillit de grand cœur cette requête. On procéda ensuite à l'interrogatoire des prêtres

[1] On peut conjecturer d'après cet incident que Jean de Modène, gravement compromis dans le conciliabule d'Étienne VII, avait été dépossédé de son siége soit par Romain, soit par Théodore II, et remplacé à Modène par Géménulf. L'acte d'humilité de Jean dut racheter devant Dieu ses fautes passées; l'histoire recueille pieusement les traits de de genre, parce qu'il y a dans le repentir sincère une incomparable grandeur.

et diacres de l'Église romaine compromis dans le synode d'Étienne VII. Pierre, prêtre du titre de Sainte-Eudoxie et Benoît du titre de Saint-Damase, déclarèrent qu'ils y avaient assisté, mais par force, et ils demandèrent miséricorde...[1] »

Les six premiers canons du concile de Rome.

50. A ce point précis s'arrête le fragment des actes découvert par Mabillon. La suite n'en a point été jusqu'ici retrouvée. Elle doit contenir sur le rôle joué dans cette lugubre affaire par le prêtre et antipape Sergius des détails d'un intérêt capital pour l'histoire. Un autre prêtre romain, Pascal, dont les dénégations paraissent s'être soutenues jusqu'au bout, doit aussi y figurer dans un interrogatoire définitif. Nous signalons ces deux points aux historiens de l'avenir, si jamais le document fruste pour nous se complète jamais pour eux. Dans l'état actuel, nous sommes réduits à signaler ces *desiderata* et à inscrire ici les douze canons qui furent promulgués par Jean IX à la suite de ce dramatique synode. On remarquera tout d'abord le soin avec lequel fut maintenue la distinction faite par l'évêque d'Arezzo entre le siége apostolique et une sentence émanée d'un conciliabule qualifié déjà par les actes « d'horrible. » Le canon 1er, dont nous allons citer le texte, exprime à merveille ce double sentiment qui paraît avoir échappé à la pénétration du docteur Héfélé[2]. D'une part, on ne juge ni la mémoire ni la personne d'Étienne VII. Quoique intrus, ainsi que Baronius l'a fait si judicieusement observer, ce personnage avait été reconnu comme pape de fait par l'Église entière. Sa personne est donc indemne. Mais l'acte sacrilége perpétré dans son conciliabule est flétri sans ménagement. Cet acte ne touche d'ailleurs à aucun degré un dogme quelconque, et nous notons ce point après Bellarmin et tous les théologiens catholiques pour répondre surabondamment aux objections que le protestantisme, à divers époques, n'a pas manqué d'élever à ce sujet contre l'infaillibilité dogmatique des papes. Ces observations préliminaires une fois faites, voici la teneur des

[1] Mansi. Tom. XVIII, p. 223.
[2] Cf. Héfélé. *Histoire des Conciles*, tom. VI, p. 140. Traduc. Delarc.

canons : I[er] Nous abrogeons et annulons entièrement le synode tenu au temps du pape de pieuse mémoire Étienne VII, notre prédécesseur, dans lequel le vénérable corps du révérendissime pape Formose fut arraché de sa sépulture, violé, traîné à terre, produit en public comme pour un jugement, et enfin sacrilégement condamné : fait inouï dont la tradition de nos prédécesseurs ne nous offre aucun exemple. Par l'autorité de l'Esprit-Saint, nous interdisons pour l'avenir tout attentat de ce genre : un mort ne saurait être traduit en jugement, puisque la comparution d'un accusé devant un tribunal a pour but soit d'obtenir un aveu soit d'obtenir une justification. Or il est de toute évidence que le cadavre d'un mort ne peut ni répondre à une accusation, ni produire de défense. » Tel est ce canon, qu'on pourrait appeler expiatoire. Il effaçait dans la mesure du possible l'exécrable sacrilége commis l'année précédente sur les restes profanés du pape Formose. Dans sa teneur, d'une concision et d'une sobriété en quelque sorte officielles, il confirme tous les horribles détails fournis par les chroniqueurs contemporains et ne laisse pas subsister le moindre doute sur le caractère vraiment barbare de ce forfait inouï [1]. Le II[e] canon est ainsi conçu : « Les évêques, prêtres et autres clercs qui ont pris part au conciliabule d'Étienne VII ont imploré miséricorde ; ils protestent que leur présence à cette assemblée ne fut pas volontaire et libre mais qu'ils agissaient sous la pression de la terreur et de la violence. A la prière unanime de nos frères les autres évêques de ce saint synode, nous leur avons fait grâce. De plus, nous statuons et décrétons qu'à l'avenir nul n'ait l'audace d'exercer aucune contrainte sur les évêques réunis en concile, et que liberté entière leur soit laissée pour discuter et délibérer en paix, selon les règles portées par les saints canons. Nul ne doit attenter à leurs personnes, les dépouiller de leurs biens, les mettre en prison, sans un jugement canonique préalable. Qu'on n'oublie jamais la parole du Seigneur lui-même dans l'Écriture : *Nolite tangere chris-*

[1] Cf. N° 41 de ce présent chapitre.

tos meos et in prophetis meis nolite malignari. C'est un indigne abus de voir le sénat s'arroger le droit de juger le sacerdoce; il faut éclairer le peuple et non pas le suivre dans ses égarements : *Indignum quippe est ut sacerdotium senatus præjudicet, cum pateat populum sequendum non esse, sed docendum.* Ces dernières paroles projettent un nouveau trait de lumière sur le conciliabule d'Étienne VII. Elles indiquent assez clairement que le sénat et le peuple de Rome s'étaient violemment déclarés hostiles à la mémoire de Formose et que ceux des évêques ou clercs qui avaient pu manifester leur répugnance et leur dégoût pour les outrages posthumes commis sur le cadavre de ce pontife avaient été l'objet d'une persécution féroce. Le IIIe canon fut rédigé en ces termes : « Le pape Formose fut transféré de l'église de Porto au siége apostolique pour des motifs parfaitement légitimes, en considération de son mérite exceptionnel et des circonstances qui nécessitèrent son élection. Cependant nous statuons et décrétons que nul ne doit à l'avenir être assez audacieux pour s'autoriser de cet exemple comme d'un précédent qui détruirait les règles antérieures. La loi canonique qui défend sous peine de déposition les translations d'un siége à un autre subsiste comme elle a toujours subsisté, bien qu'il y ait eu quelquefois nécessité d'y faire exception [1]. Hors le cas de nécessité, cela n'est point permis, et les exceptions ne peuvent être prises pour règle. En outre, quiconque a encouru une dégradation prononcée en synode et qui n'en a point été depuis canoniquement relevé ne peut être promu aux dignités ecclésiastiques. Le fait a eu lieu pour Boniface qui avait été déposé une première fois comme sous-diacre et une seconde fois comme prêtre : ce qui n'empêcha pas un mouvement populaire de le porter au pontificat. Quiconque, de quelque ordre, puissance ou dignité que ce soit, oserait renouveler ces attentats,

[1] *Quippe quod necessitate aliquoties indultum est.* Cet *aliquoties* nous semble viser outre la translation de Formose, celle qui avait précédemment eu lieu pour Marin Ier. (Cf. Tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 604, et n° 11 de ce présent chapitre.)

encourrait non-seulement l'anathème prononcé par notre jugement apostolique, mais encore l'indignation impériale, comme perturbateur de la paix de l'Eglise et de celle de l'État. — IV. Les évêques, prêtres, diacres, sous-diacres et autres clercs ordonnés canoniquement par le vénérable pape Formose, et depuis témérairement dégradés par une injuste faction, sont rétablis par nous, de concert avec le saint synode, dans tous leurs honneurs, rang et dignités. Au nom de Dieu lui-même, nous statuons et décrétons qu'ils doivent y être maintenus et confirmés à perpétuité, sous la garantie des censures canoniques. — V. Les réordinations et rébaptisations interdites absolument par le concile d'Afrique ne le sont pas moins par nous. Nous les condamnons de nouveau et décrétons que les évêques doivent demeurer perpétuellement à la tête de leur église, sans pouvoir être dépossédés ni remplacés autrement qu'en vertu d'une sentence canonique, publiquement promulguée par l'autorité compétente. » — Ce décret nous fait comprendre qu'Etienne VII avait positivement réordonné ceux des évêques et clercs qui après avoir reçu l'ordination de Formose, consentirent à se soumettre à l'intrus. Les autres avaient été chassés de leurs siéges et remplacés par de nouveaux titulaires, créatures d'Etienne VII. Tel était le cas de Jean de Modène, installé au détriment du légitime évêque Géménulf, et qui donna un si noble exemple de repentir. Le VIe canon sort du domaine religieux proprement dit pour entrer dans le vif de la politique contemporaine. Déjà en menaçant de « l'indignation impériale » les factieux qui favoriseraient dans Rome l'avènement de pontifes intrus, le IIIe canon nous permettait de préjuger qu'à cette époque Jean IX et l'empereur Lambert agissaient de commun accord et s'étaient déjà concertés pour le rétablissement de l'ordre ecclésiastique et civil. On en trouve une nouvelle preuve dans le canon VIe ainsi conçu : « Nous décrétons, avec l'aide de l'Esprit-Saint, que l'onction du chrême sacré qui a conféré à notre très-excellent fils et seigneur Lambert la dignité impériale sortira tous ses effets et demeurera ferme et stable. Nous réprouvons comme subrepticement obtenue la consécra-

tion de l'étranger barbare Arnoulf [1]. » L'épithète peu flatteuse de « barbare » infligée à l'empereur Arnoulf s'explique, ainsi que le fait judicieusement observer le docteur Héfélé par sa nationalité allemande. La Rome du IX[e] siècle conservait ainsi ses antiques préjugés contre les races germaniques. Quant au reproche de « subreption » fait rétrospectivement au sacre conféré jadis à ce prince par le pape Formose, il nous paraît devoir s'entendre de la désertion subite par Arnoulf des obligations strictes qu'il avait contractées en recevant la couronne et le sceptre de Charlemagne. Formose les lui avait remis pour la défense du saint-siége, et Arnoulf, sans se préoccuper de ce devoir d'autant plus impérieux que l'état des choses était alors si menaçant pour la papauté, avait quitté à l'improviste Rome et l'Italie, abandonnant le trône apostolique à toutes les violences des factions déchaînées. Jean IX eut donc pleinement le droit de déposer cet empereur de même que Formose avait eu pleinement le droit de le sacrer. « La dignité impériale, dit Muratori, était exclusivement à la collation des papes, et nul à cette époque ne songeait à soutenir le contraire. »

Les six derniers canons du concile de Rome.

51. Le VII[e] canon avait pour but de faire disparaître à jamais et d'anéantir les documents, pièces officielles et actes quelconques relatifs au conciliabule d'Étienne VII. « Vous avez, par votre sentence synodale, dit Jean IX, déclarés nuls, anti-canoniques, et sans valeur tous les actes de ce concile ; en conséquence et après avoir trouvé votre avis unanimement conforme au nôtre sur ce point, nous décrétons que tous les actes et écrits de ce conciliabule seront livrés aux flammes. Pareille mesure fut jadis appliquée au pseudo-synode de Rimini et à ceux du brigandage d'Éphèse. On agit de même à l'égard des actes rédigés par les hérétiques contre le très-saint pape Léon. De nos jours enfin on brûla aussi, sous le pontificat du seigneur pape Adrien II, les actes du conciliabule

[1] Le texte latin des actes porte ici par erreur le nom de Béranger au lieu de celui d'Arnoulf. Cette rectification déjà proposée par le P. Pagi et par Muratori a été de nos jours définitivement adoptée. (Cf. Héfélé, *Hist. des conciles*. Tom. VI, p. 141. Jaffé. *Regest. Romanor. Pontific.*, p. 304.)

tenu à Constantinople contre l'autorité du très-bienheureux pontife Nicolas. » La sentence ainsi formulée fut exécutée au pied de la lettre, en sorte que, comme le lecteur a pu le voir, aucun texte, aucun fragment même des actes du conciliabule d'Étienne VII n'est parvenu jusqu'à nous. Le VIIIe canon prononce une condamnation définitive contre les prêtres et diacres de l'Église romaine qui avaient refusé jusqu'au dernier moment de reconnaître l'autorité du synode et celle de Jean IX. Parmi ces rebelles obstinés, l'un était à la fois contumace et schismatique, c'était le prêtre Sergius, l'autre, le diacre Pascal, était celui dont les dénégations mensongères et réitérées avaient si fort indigné les pères dans la première session. La sentence fut portée en ces termes : « Les prêtres Sergius, Benoît et Marin, ainsi que les diacres Léon, Pascal et Jean sont et demeurent frappés des censures canoniques et de la peine d'excommunication. Quiconque, sans notre autorisation, prétendrait les réhabiliter, les promouvoir à d'autres dignités ecclésiastiques ou simplement les reconnaître dans leur qualité de prêtres et de diacres, encourrait l'anathème prononcé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit contre les violateurs des saints canons. — IX. Nous séparons également de la communion de la sainte Église de Dieu, jusqu'à ce qu'ils viennent à résipiscence, tous ceux qui, après une conspiration sacrilége, ont violé le tombeau du pape Formose, ont pillé les objets précieux qu'il renfermait, et ont jeté son corps dans le Tibre. » — Ce canon nous révèle encore un détail nouveau, dans cette ténébreuse et tragique affaire du sacrilége posthume perpétré sur les restes de Formose. Il y avait eu conspiration et pacte, *sub fœdere conspirationis;* on avait fait appel aux plus vils instincts de la cupidité, on avait parlé de trésors à se partager dans la tombe qui allait être profanée : *ad capiendum thesaurum*. Alors, comme aujourd'hui, les masses populaires obéissaient donc non point seulement à leurs passions brutales, mais à des chefs de secte, à un certain nombre de conjurateurs, liés entre eux par des conventions secrètes, et soulevant ensuite l'émeute à leur gré. Comme on le voit, rien n'est nouveau sous le soleil. Cependant au IXe siècle il

existait une institution créée par la papauté uniquement pour défendre l'Église et l'État contre de tels excès. C'est l'empire romain d'Occident. Malheureusement à cette triste époque, il avait subi lui-même le mouvement général de décadence; les papes cependant continuaient à espérer de meilleurs jours; ils luttaient sans se lasser, et ils finirent par triompher de la crise du xe siècle, comme ils avaient jadis acheté au prix de trois cents ans de persécutions sanglantes le triomphe de la civilisation chrétienne sur la férocité du paganisme. C'est une pensée de ce genre qui inspira les deux canons suivants : « x. La sainte Église romaine, dont la miséricorde divine nous a confié la direction, est livrée, à la mort de chacun de ses pontifes, à toute la fureur des partis. Cette déplorable situation tient à ce qu'on n'observe plus l'antique coutume recommandée par les canons pour l'élection et la consécration des papes. Elles ont lieu sans que l'empereur en soit informé et sans qu'il ait pu envoyer ses représentants, lesquels s'opposeraient à toutes les violences et à tous les excès des factions. Nous voulons remédier pour l'avenir à un tel état de choses. Nous voulons que lorsqu'un pontife sera élu par les évêques et le clergé de Rome réunis, avec les suffrages du sénat et du peuple, on ne procède à la cérémonie solennelle du sacre qu'en présence des légats impériaux, sans troubles ni désordre. Nous défendons expressément qu'on ose exiger du pape élu aucun serment, engagement ou promesses autres que l'antique formule adoptée par les canons. De cette sorte l'Église sera préservée de tout scandale, et l'honneur de l'empire ne sera point amoindri. — xi. Un autre abus, non moins criminel, s'est établi parmi le peuple, qui, à la mort du pape, met au pillage le palais patriarcal de Latran, et tous les domaines appartenant au siége apostolique soit dans la ville même, soit dans les faubourgs et la campagne circonvoisine. Ce détestable exemple, trop longtemps impuni, a gagné peu à peu toutes les cités épiscopales. Nous le flétrissons et le condamnons sous toutes les peines et censures du droit ecclésiastique, déclarant de plus qu'il sera poursuivi et réprimé à l'avenir par la puissance impériale. » Un dernier canon, le xiie,

promulgué par Jean IX dans ce concile mémorable, est d'une importance capitale. Il est le plus ancien texte connu où l'on trouve une trace de ce qui se nomma plus tard l'Inquisition. Voici exactement la traduction de ce curieux décret : « Une pernicieuse coutume s'est introduite chez les juges et officiers publics, qui non-seulement s'arrogent le droit de rechercher les péchés et délits dont la connaissance et l'enquête appartiennent aux évêques, mais qui de plus vendent ce droit à des tiers, qui trouvent le moyen d'y faire un trafic aussi lucratif qu'infâme. S'ils rencontrent par exemple un délit de mœurs, ils saisissent la femme accusée, l'emprisonnent, la torturent et menacent de la diffamer, jusqu'à ce que les parents aient versé des sommes tellement énormes que des familles entières se trouvent ainsi réduites à l'indigence. Non contents de ruiner les malheureuses qui tombent ainsi entre leurs mains, ils en abusent sans pudeur, et se croient à l'abri de toutes poursuites de la part des évêques, sous prétexte que leurs victimes appartiennent à la justice civile, dès l'instant où un premier jugement émané des tribunaux séculiers les a atteintes. C'est là un monstrueux abus. En conséquence, dans chaque diocèse les évêques auront seuls le pouvoir et le droit de rechercher, de juger et de punir selon les formes canoniques les adultères et autres péchés publics étrangers à la pénalité civile. S'il se rencontrait des rebelles qu'il fallut réprimer, les évêques convoqueront un plaid public, *placitum publicum*, non pas pour provoquer des rigueurs, mais pour ramener à Dieu et sauver des âmes endurcies [1]. » Tel est ce XIIe canon du concile de Rome tenu en 998 par Jean IX. Parmi tant d'ouvrages où la papauté, depuis trois siècles, s'est vu traîner dans la boue à propos de l'Inquisition, en est-il un seul qui ait reproduit ce texte et montré sous leur vrai jour ces papes tant calomniés, ces illustres défenseurs du genre humain dont notre génération, plus igno-

[1] Labbe. *Concil.* Tom. IX, col. 505. Labbe et Mansi placent tous deux ce synode et le suivant à la date de 904, c'est-à-dire deux ans après la mort de Jean IX. Nous avons déja dit que leur chronologie était défectueuse sur un grand nombre de faits relatifs au IXe etx Xe siècles.

rante peut-être qu'ingrate, semble prendre à tâche de payer chaque bienfait par de nouvelles injures.

Concile de Ravenne. Propositions faites par l'empereur Lambert.

52. Quelques mois après, vers la fin d'août de cette même année 898, un nouveau concile, auquel assistèrent soixante-quatorze évêques, se tint à Ravenne sous la présidence de Jean IX et en présence de l'empereur Lambert venu en personne pour reconnaître et sanctionner par son autorité les décrets promulgués dans le synode romain. Le pape ouvrit la séance par l'allocution suivante : « C'est une faveur de la miséricorde divine, bien-aimés frères, qui nous réunit en si grand nombre, pour conférer en commun, avec l'assistance de l'Esprit-Saint, sur les mesures à prendre pour rétablir dans sa splendeur la sainte Église de Dieu, et pour extirper jusqu'aux derniers germes des désordres de ces dernières années. Tous les articles dressés dans ce but, de concert avec notre fils spirituel le très-glorieux empereur Lambert, doivent être placés sous vos yeux et soumis à vos délibérations, afin que, sanctionnés et adoptés par vous tous, et inscrits parmi les lois canoniques, ils demeurent fermes et inviolables pour l'honneur de la sainte Église et le salut du peuple chrétien. » A ces paroles du pontife le concile répondit en ces termes : « Nous rendons d'immenses actions de grâces au Sauveur notre Dieu, qui a donné de nos jours à son Église un pasteur et un père tel que vous. Toutes les nations de la terre représentées à ce saint synode bénissent les généreux efforts de votre zèle et le soin que vous apportez à arracher l'ivraie semée par l'homme ennemi dans le champ du père de famille. Si votre piété daigne en donner l'ordre, nous sommes prêts à entendre la lecture des décrets dressés par vous pour le plus grand bien de la sainte Église. Nous y apprendrons les règles que chacun de nous doit suivre pour demeurer, avec la grâce de Dieu, fidèle à la discipline et à la tradition des saints pères. » On lut ensuite un décret général ainsi conçu : « Quiconque méprisera les règles des saints pères et n'observera point les capitulaires de l'empereur Charlemagne, de Louis (le Débonnaire), de Lothaire et de son fils Louis II, ainsi que les statuts et décrets de ces glorieux empereurs relatifs aux

décimes ecclésiastiques, est et demeure excommunié par l'autorité du saint-siége et par celle de ce présent concile. » Cette prescription générale, visant à la fois tout l'ensemble des capitulaires carlovingiens, rappelait l'institution impériale à son origine et au but pour lequel elle avait été créée. Aucune objection ne se manifesta à propos de ce décret général qui rétablissait l'Église et l'État dans la légitimité de leurs relations réciproques. « L'empereur Lambert, continuent les actes, proposa alors à la sanction du concile les deux canons suivants : Si un Romain, de quelque ordre et dignité que ce soit, sénateur ou ecclésiastique, laïque ou clerc, demande à être gratuitement conduit à l'audience de notre impériale majesté ; si, contraint par la nécessité des circonstances, il interjette appel à notre tribunal, nul n'aura le droit de s'y opposer et de mettre obstacle à l'effet de cet appel. Les biens, propriétés, droits et domaines de celui qui aura ainsi référé à notre tribunal demeureront intacts pendant son absence. Sa personne elle-même sera complètement indemne ; il ne pourra être inquiété sous aucun prétexte, soit à l'aller, soit au retour, jusqu'à ce que la puissance impériale directement ou par délégués ait prononcé une sentence définitive. Toute infraction à cette règle sera punie avec toute la rigueur de notre puissance, et nous déclarons qu'un recours en grâce introduit après coup par ceux qui oseraient enfreindre cette loi nous trouverait inflexible. » Le concile adopta unanimement ce décret, dont la teneur nous explique suffisamment la triste situation faite au sénat et au clergé romain par l'influence féodale et oppressive du fameux Adalbert de Toscane et de la faction soudoyée par lui dans la ville éternelle. Chaque ligne des documents officiels constate ainsi, pour le lecteur impartial, un abus du pouvoir civil, une « prépotence » laïque, cachée derrière chacun des scandales que l'on a voulu depuis faire retomber sur la papauté elle-même, comme si la victime pouvait jamais être responsable du crime de ses bourreaux. Il est donc certain que, soit parmi les sénateurs, soit dans les rangs du clergé romain, des protestations s'étaient élevées énergiques et vigoureuses contre les attentats récemment commis

dans la capitale du monde chrétien. Ils avaient appelé à César, comme jadis saint Paul à Jérusalem, avec cette différence que le césarisme, transformé par les papes, était devenu le défenseur armé de l'Église. Mais leur appel n'avait point été entendu, ou plutôt il avait fourni un nouveau prétexte à la violence des oppresseurs; il avait valu aux opprimés l'exil, la prison, les tortures, la confiscation ou le séquestre de leurs biens. Tel est le sens du premier décret proposé par l'empereur Lambert et adopté par le concile de Ravenne. Pour mieux accentuer le caractère essentiellement bienveillant de cette stipulation protectrice, Lambert s'engageait de son côté à remplir toutes les obligations d'un véritable défenseur de l'Église. C'est l'objet du second décret conçu en ces termes : « Nous renouvelons et maintiendrons ferme et inviolable le privilége de la sainte Église romaine, tel qu'il a été confirmé dans les temps antiques par les très-pieux empereurs qui nous ont précédé ; nous n'y laisserons porter aucune atteinte, et sous notre gouvernement impérial cette sainte Église notre mère sera exaltée, protégée et défendue envers et contre tous[1]. » C'étaient là de nobles paroles très-dignes d'un empereur chrétien. Elles furent accueillies avec des transports d'allégresse.

Propositions faites par le pape. Clôture du concile de Ravenne.

53. « Le pape Jean IX, continuent les actes, fit alors donner lecture des *capitula* (décrets) qu'il proposait lui-même à la sanction de l'empereur et à celle du concile. Voici leur teneur : I. Un synode s'est tenu naguère à Rome dans la basilique du bienheureux Pierre, prince des apôtres, pour mettre un terme aux maux de l'Église et surtout pour statuer définitivement dans l'affaire du très-saint pape et seigneur Formose. Les décisions ont été prises canoniquement en dehors de tout esprit de parti et sans animosité ni haine contre les personnes. Nous proposons ces actes à votre sanction impériale, à celle des évêques nos vénérables frères et des grands de l'empire, afin qu'ils aient force de loi et demeurent à tout jamais inviolables. — II. Les attentats les plus impies se sont accomplis impunément contre le saint-

[1] Labbe. *Concil.* Tom. IX, col. 508.

siége. Dans les campagnes que nous venons de traverser pour nous rendre en cette ville de Ravenne, sur tout le territoire du bienheureux apôtre Pierre, nos yeux n'ont rencontré que des spectacles d'horreur : dévastations, incendies, rapines et violences. En présence de ces forfaits qui ne sont ni recherchés ni punis, notre douleur fut telle que nous avons souhaité la mort. Pourquoi faut-il que nous soyons réservés à de pareilles douleurs ? Le souverain juge en demandera compte à votre majesté impériale; nous vous supplions donc et vous adjurons au nom du Christ notre Seigneur de mettre un terme à ces crimes et de ne pas les laisser plus longtemps impunis. — III. Il faut donc renouveler et exécuter le pacte conclu avec la sainte Église romaine par votre père de bienheureuse mémoire, le seigneur Wido (Guy de Spolète), et par les précédents empereurs. — IV. Les réclamations particulières touchant quelques domaines ou droits spéciaux, élevées à propos de ce pacte, seront examinées et résolues d'un commun accord dans ce présent concile. » D'après la teneur de ce dernier article, on voit que le « pacte de Wido » dont parle Jean IX n'était rien autre chose que l'énumération des provinces et territoires jadis concédés au saint-siége par Pépin le Bref et Charlemagne. Cet acte de la donation primitive était reconnu à chaque consécration impériale, et le nouveau César jurait de le faire observer et de le maintenir. C'est pourquoi Jean IX formule les propositions suivantes : « V. Nous demandons qu'on restitue au siége apostolique les patrimoines, fonds suburbains, *massæ*, domaines agricoles, ainsi que les cités qui lui ont été soustraites contre toute espèce de droit. — VI. Votre majesté n'ignore pas qu'en ces derniers temps, les Romains, les Lombards et les Francs, au mépris de l'autorité apostolique et de la puissance impériale, n'ont cessé de tramer des conspirations dans les provinces du bienheureux Pierre, prince des apôtres. Nous vous demandons de renouveler par un décret émané de votre pouvoir auguste les défenses déjà portées par les précédents empereurs, de sorte qu'à l'avenir des attentats de ce genre ne se reproduisent plus. — VII. Les droits du siége apostolique sont méconnus

à tel point que nous ne pouvons le constater sans verser des larmes. Après que la grâce du Christ eût appelé notre humble personne au souverain pontificat, nous nous sommes préoccupé de relever de ses ruines la basilique Constantinienne du Sauveur au Latran. Des ordres furent donnés par nous pour couper dans les forêts du domaine ecclésiastique les bois nécessaires à la reconstruction projetée; mais nos envoyés furent partout expulsés par la violence des usurpateurs et ne purent accomplir leur mission! Tel est donc, très-cher et auguste fils, l'abaissement auquel est réduite la sainte Église romaine votre mère; réfléchissez-y sérieusement et prenez les mesures que vous commandent à la fois votre dévotion filiale et votre charge sublime d'empereur. Je n'ai plus qu'un mot à ajouter, mais il vous fera mieux comprendre encore notre dénûment. La sainte Église romaine n'a plus rien à distribuer aux pauvres qu'elle nourrissait; elle ne peut subvenir à la nourriture des clercs ni à l'entretien de ses employés; elle attend de vous la restitution de ses biens usurpés et la restauration de son antique splendeur. » — L'empereur accueillit favorablement les propositions du pontife. Nous n'avons plus le décret impérial qui fut rédigé en ce sens et promulgué au sein du concile. L'allocution finale adressée aux évêques par Jean IX y fait une allusion manifeste. « Voici donc, dit le pape, qu'avec la grâce de Jésus-Christ notre Seigneur, vous avez tous unanimement adopté les mesures réparatrices que nous avons proposées. Nous vous exhortons maintenant, tous en général et chacun en particulier, à redoubler de sollicitude et de zèle pour le bon gouvernement de l'Église et du peuple racheté par le sang de Jésus-Christ. Édifiez les âmes par le bon exemple, instruisez-les par la parole sainte; ayez sans cesse devant les yeux le juge formidable qui doit vous demander compte un jour de votre administration. Quand, avec l'aide de Dieu, vous serez rentrés dans vos diocèses, indiquez un jeûne solennel, célébrez une litanie (procession publique), afin d'obtenir de la miséricorde du Seigneur qu'elle mette un terme à ses justes châtiments, qu'elle prenne en pitié son peuple, nous donne la paix, fasse dis-

paraître les schismes et les séditions, efface les crimes passés, accorde à tous avec la grâce du repentir celle du pardon, qu'elle conserve, pour la défense et l'exaltation de sa sainte Église, notre fils spirituel, le très-excellent empereur Lambert, qu'elle lui soumette les nations barbares les inclinant sous la puissante main de Jésus-Christ notre Seigneur à qui soit avec le Père et l'Esprit saint honneur et gloire dans les siècles des siècles. Amen[1]. »

Mort tragique de l'empereur Lambert. Bérenger, roi d'Italie. Les *Hungari*.

54. Les vœux et les espérances de Jean IX à l'égard du jeune empereur ne devaient pas se réaliser. Les bénédictions d'un pape vivant ne purent prévaloir contre la justice divine qui avait à punir les outrages faits jadis à un pape mort. Dans les premiers jours du mois d'octobre suivant (898), Lambert se livrait à son plaisir favori, la chasse, dans la forêt de Marengo, nom qu'une grande gloire devait illustrer à notre époque moderne. Son cheval lancé à toute bride s'embarrassa dans des broussailles, le prince fut désarçonné et tomba si malheureusement qu'il resta mort sur le coup[2]. Luitprand donne une autre version du même fait : Le comte Hugues, fils de Maginfred, ce gouverneur de Milan décapité par ordre de Lambert, aurait profité des accidents de cette chasse pour venger son père en poignardant l'empereur. Accident ou crime, le résultat fut le même, et de nouveau l'Italie redevint un théâtre de guerres sanglantes. Bérenger revint du lieu de son exil et s'empara des provinces septentrionales. L'impératrice Agiltrude, mère du malheureux Lambert, essaya vainement de lui résister. Elle dut plier sous la loi du vainqueur. Nous avons encore l'acte de soumission qui fut rédigé à Pavie le jour des calendes de décembre 898. Au bas, écrites de la main de Bérenger lui-même, se trouvent les lignes suivantes : « Moi Bérenger, roi, je vous promets à vous Agiltrude, veuve de Wido (Guy), jadis empereur, d'être de ce moment à toujours votre ami,

[1] Labbe. *Concil.* Tom. IX, col. 510.

[2] On a prétendu sans grandes preuves que le domaine de Spilamberto dans le duché de Modène, près de Panaro et non loin de San-Cesario doit son nom (*Spina-Lamberti*) à ce tragique épisode.

et de vous traiter comme un ami doit le faire. Tous les biens et domaines qui vous ont été concédés par les empereurs Wido et son fils Lambert vous sont conservés ; je ne les prendrai point et je ne permettrai à personne d'en détacher quoi que ce soit. » La plupart des grands feudataires italiens suivirent l'exemple d'Agiltrude et reconnurent Bérenger pour roi. Il n'en fut pas ainsi du marquis de Toscane, Adalbert II. Bien que gendre de Bérenger, dont il avait épousé la fille nommée Gisèle, Adalbert non-seulement refusa de le reconnaître, mais il lui suscita un compétiteur en la personne du roi Louis de Provence, qu'il invita à descendre en Italie pour revendiquer les droits qu'il avait à la couronne par sa mère Ermengarde, fille de l'empereur Louis II. Le roi de Provence se laissa tenter par ces brillantes ouvertures et par la promesse de secours que lui faisait le marquis de Toscane. Comptant sur de nombreux auxiliaires dans les provinces qu'il allait conquérir, il franchit les Alpes avec quelques troupes. La désillusion ne se fit pas attendre. Son petit corps d'armée fut cerné par Bérenger accouru avec des forces vingt fois supérieures. Louis se tira de ce mauvais pas sans grand dommage. Il eut recours pour traiter avec son redoutable ennemi à l'intermédiaire du marquis de Toscane lui-même qui profita de l'occasion pour se réconcilier avec Bérenger, se maintenir dans les bonnes grâces du roi de Provence, et obtenir des deux côtés de magnifiques présents. Louis put regagner sain et sauf la Provence, après avoir prêté serment de ne plus remettre le pied en Italie (899). Ce succès de Bérenger lui frayait la route à l'empire ; il se disposait à se rendre à Rome pour y recevoir des mains du pape la couronne de Charlemagne, lorsque les *Hungari* (Hongrois), ces farouches barbares, la terreur de l'Europe au xe siècle, envahirent comme un torrent la province de Frioul, et, sans s'arrêter au siége des autres places fortes, arrivèrent jusque sous les murs de Pavie. Bérenger n'eut que le temps de réunir tous les hommes d'armes qui accoururent de la Toscane, de la Lombardie, des duchés de Camerino et de Spolète. A leur tête il fit reculer les barbares d'abord jusqu'à l'Adda. Dans l'intervalle, de nouveaux

renforts lui arrivèrent, et son armée se trouva trois fois plus nombreuse que celle des envahisseurs. Ceux-ci décampèrent en désordre et reculèrent encore jusqu'à la Brenta, toujours poursuivis par les chrétiens. En ce moment, les barbares acculés au fleuve et menacés par l'armée victorieuse, ne voyant de salut nulle part, eurent recours aux supplications. Ils offrirent de rendre tous leurs captifs avec tout le butin de guerre, de laisser leurs propres enfants en otages et de s'engager à ne plus revenir jamais en Italie, s'il leur était permis de se retirer sains et saufs. Bérenger repoussa avec une hauteur inflexible toutes ces propositions. Oubliant la vieille maxime suivant laquelle il faut faire un pont d'or à l'ennemi en fuite, il n'hésita point à refuser l'or des barbares. Le lendemain il put s'apercevoir de sa faute. Les Hongrois ne songeant plus qu'à vendre chèrement leur vie se jetèrent sur le camp des chrétiens, passèrent au fil de l'épée tout ce qui fit résistance et mirent le reste en déroute. « Ce ne fut point un combat, disent les chroniqueurs, mais une véritable boucherie. » Les Hongrois, inopinément victorieux, dévastèrent à leur gré le pays sans défense. A l'approche de l'hiver, ils retournèrent dans leur patrie pour revenir l'année suivante. Bérenger n'osa point dans ce moment poursuivre son projet de ceindre la couronne impériale.

Mort d'Arnoulf de Germanie.

55. Sur les entrefaites, l'empereur déposé, Arnoulf, mourait à Mayence (899). Comme si cette époque eût été fatale aux têtes couronnées, Eudes, la terreur des Normands, mourait lui-même en France. En expirant, il dit à ses barons : « Allez jurer fidélité à Charles le Simple, et réunissez le royaume sous un seul empire. » Désintéressement d'autant plus remarquable, qu'il avait un neveu, Robert, duc de France, aïeul de Hugues Capet. Mais la royauté, dégradée sous les princes carlovingiens, alla d'elle-même chercher plus tard la race héroïque d'Eudes et de Robert le Fort. Louis, fils d'Arnoulf, lui succédait sur le trône de Germanie. L'archevêque de Mayence rendait compte au pape du nouvel avènement, en ces termes : « Nous avons hésité quelque temps sur le choix de notre souverain. Cependant la crainte de

l'Allemagne démembrée a triomphé de nos hésitations. Nous avons élu le fils aîné d'Arnoul malgré sa jeunesse. En cela nous avons voulu conserver l'ancienne coutume, suivant laquelle les rois francs sont toujours pris dans la même race. Mais si nous l'avons fait sans votre permission, nous sommes persuadés que vous en connaissez le motif : c'est que les communications avec l'Italie sont interceptées par les infidèles. Aujourd'hui que nous avons trouvé une occasion de vous écrire, nous vous prions de confirmer notre élection, par votre autorité épiscopale. »

Martyre de Foulques, archevêque de Reims. Sentence d'excommunication contre les meurtriers.

56. L'avénement définitif de Charles le Simple à la couronne qu'Eudes lui avait si longtemps disputée coïncida avec un horrible forfait dont l'archevêque Foulques, de Reims, fut victime. Baudoin II, comte de Flandre, s'était emparé depuis dix ans de l'abbaye de Saint-Wast, d'Arras, et l'avait transformée en une sorte de citadelle. Les menaces d'excommunication que plusieurs synodes provinciaux formulèrent contre lui ne l'effrayèrent point. « Il usurpait bénéfices et monastères, dit M. Mourin, prenait de son autorité privée le titre d'abbé, disposait des églises en faveur de ses créatures et au besoin faisait bâtonner les prêtres qui résistaient. » Enfin Charles le Simple s'empara de la ville d'Arras, et conféra l'abbaye de Saint-Wast à Foulques lui-même. Mais ce dernier, la trouvant placée trop loin de sa surveillance pour la protéger efficacement, l'échangea avec le comte Altemar contre le monastère de Saint-Médard de Soissons. Baudoin jura de se venger de l'archevêque. Pour mieux y réussir, il dissimula son ressentiment et feignit de vouloir négocier une réconciliation. Dans ce but, il dépêcha à Reims quelques-uns de ses vassaux, entre autres un certain Winemar qui se présenta à l'audience publique de l'archevêque, offrant au nom de son maître les plus magnifiques présents, si Foulques consentait à intervenir près du roi pour faire rendre à Baudoin la ville et le monastère d'Arras. Ces propositions furent naturellement rejetées, mais Winemar resta à Reims, en affichant l'intention de reprendre les pourparlers sur de nouvelles bases. A quelques jours de là, Foulques fut

appelé près du jeune roi au château de Compiègne. Il se mit en route avec les clercs de son escorte, quand tout à coup il vit sortir d'un petit bois qui bordait le chemin Winemar et des hommes d'armes, qui l'entourèrent, lui mirent le poignard sur la gorge et le sommèrent de se rendre aux ordres de leur maître L'archevêque martyr ne répondit à cette violence que par un nouveau refus. Les assassins le percèrent de coups, et le laissèrent sur la place baigné dans son sang (10 juin 899) [1]. La Gaule tout entière tressaillit d'horreur à la nouvelle de ce crime qui rappelait les plus sinistres tragédies de l'époque de Frédégonde. Le jeune roi Charles pleura amèrement l'illustre et saint pontife qui lui avait si longtemps tenu lieu de père. Mais, tout roi qu'il fût, Charles était impuissant à le venger. Un concile se réunit à Reims et procéda à l'élection du successeur de l'archevêque martyr. Le choix tomba sur un clerc jeune encore, mais plein d'énergie, nommé Hérivée (Hervé). Or, voici ce que nous lisons dans la collection des conciles : « L'an de l'Incarnation de Notre Seigneur (899), la veille des nones de juillet (6 juillet), le jour même où fut sacré le nouveau pontife, l'excommunication suivante fut promulguée dans l'église de Sainte-Marie de Reims en présence des évêques soussignés : Nous, Hervé, de nom plus que de mérite archevêque de Reims et serviteur du peuple de Dieu; Wido archevêque de Rouen, Riculfe évêque de Soissons, Edilo de Noyon, Dodilo de Cambray, Hérinand des Morini (Térouanne), Otgaire d'Amiens, Honorat de Beauvais, Mancio de Châlons sur Marne, Rodulf de Laon, Otfrid de Senlis, Angelramn de Meaux, faisons savoir à tous les fidèles, clercs ou laïques, de la sainte Église de Dieu, l'immense douleur et la consternation qui acca-

[1] La plupart des historiens donnent le 10 juin de l'an 900 comme la date du martyre de saint Foulques de Reims. Mais il convient de rapprocher d'un an cet épouvantable crime et de le fixer à l'an 899. En effet, le pape Jean IX, qui mourut en juillet de l'an 900, nous a laissé une lettre adressée à Hervé de Reims en réponse à celle que celui-ci lui adressait pour lui notifier solennellement sa propre élection et la fin tragique de son prédécesseur. Il est donc de toute impossibilité de maintenir sur ce point l'ancienne chronologie.

blent nos provinces à la suite d'un attentat inouï parmi nous depuis le temps des apôtres. Notre père et pasteur, l'illustre archevêque Foulques a été mis à mort par des impies ; ce grand pontife, le soutien de l'Église et de l'État, le rempart et le bouclier des chrétientés de ce royaume, a succombé sous la main parricide de quelques scélérats. Le comte Baudoin de Flandre, fils de Baudoin Ier et de Judith, s'était indignement joué de toutes les lois divines et humaines : il a soudoyé des hommes d'armes : Winemar, Éverard et Rothfeld, qui se sont associés d'autres complices pour perpétrer leur attentat et mettre cruellement à mort le plus saint et le plus illustre des évêques. En présence d'un crime qui plonge dans le deuil tout l'ordre ecclésiastique, qui arrache des larmes aux cœurs les plus durs et qui nous reporte à la sanglante persécution des païens, au nom de Jésus-Christ notre Seigneur, par la puissance de l'Esprit-Saint et en vertu de l'autorité conférée aux évêques en la personne du bienheureux Pierre, prince des apôtres, nous retranchons de la communion de notre sainte mère l'Église tous les coupables, nous les condamnons à l'anathème d'une malédiction perpétuelle, en sorte que nul homme ne puisse les réhabiliter et que nul chrétien n'ait avec eux aucun commerce. Qu'ils soient maudits dans la cité, maudits dans la campagne ; que maudits soient leurs greniers, maudites leurs provisions, maudits les fruits de leurs entrailles, les productions de leurs terres, leurs troupeaux de brebis et de bœufs. Qu'ils soient maudits entrant et sortant, maudits dans leurs demeures, maudits dans leurs voyages. Qu'ils meurent de la mort du perfide et impie Arius ; que toutes les malédictions énumérées jadis par Moïse au nom du Seigneur contre les prévaricateurs criminels soient leur partage. Qu'ils soient *anathema Maranatha;* qu'ils périssent au second avénement du Seigneur ; que toutes les malédictions formulées par les canons sacrés et par les décrets apostoliques contre les homicides et les sacriléges retombent sur leur tête. Sacriléges ils sont en effet eux qui ont osé porter la main sur le Christ du Seigneur. Que sur eux, par la juste sentence de la colère divine, la mort, la mort perpétuelle,

fonde comme sur une proie. Que nul chrétien ne les salue ni ne leur dise *Ave*. Qu'aucun prêtre ne soit assez téméraire pour célébrer la messe en leur présence. S'ils tombent malades, que nul ne reçoive leur confession ou ne leur donne, même au dernier moment, la sainte communion, à moins qu'ils ne témoignent un repentir sincère, *nisi resipuerint*. Qu'ils soient jetés après leur mort à la voirie avec l'âne et les détritus immondes, afin de rester pour les générations présentes et futures un exemple de malédiction et d'opprobre. Et de même que ces flambeaux tombés de nos mains sont aujourd'hui foulés aux pieds, que le flambeau de leur vie s'éteigne ainsi pour l'éternité [1]. »

Lettres du pape Jean **IX**. Sa mort.

57. Telle est la plus ancienne formule connue de l'excommunication majeure promulguée solennellement avec lampes ou cierges éteints. Winemar ne survécut gu re à la sentence portée contre lui. Il mourut dans l'année même, rongé tout vivant par un ulcère gangréneux où les vers pullulaient comme par une génération spontanée. Le nouvel archevêque de Reims avait adressé à Jean IX le récit du martyre de son prédécesseur. Il informait en même temps le pape de la perturbation causée dans les diverses églises des Gaules par la mauvaise foi des Normands qui se faisaient baptiser et rebaptiser dans les diverses localités où ils séjournaient, au gré de leurs convoitises et de leurs caprices, puis retournaient purement et simplement à leurs habitudes païennes. Jean IX, dans une lettre que nous avons encore [2], témoignait l'affliction profonde que lui causaient à la fois « les crimes des chrétiens et les désordres des païens. » Ce sont les expressions mêmes de ce grand pape. De quelque côté que son regard se dirigeât dans l'Europe bouleversée, il ne rencontrait que des sujets de tristesse et de deuil. Dans une autre lettre adressée à l'église et au clergé de Langres, il rappelle en gémissant un attentat dont l'évêque de cette ville, Teutbold, avait été victime. Trois seigneurs féodaux dont il voulait réprimer les

[1] Labbe. *Concil.* Tom. IX, col. 482.
[2] Joann. IX. *Epist.* I. *Patr. lat.*, tom. CXXXI, col. 23.

excès, lui crevèrent les yeux et le chassèrent de son siége [1]. On le voit, l'Italie n'était pas seule ensanglantée par les désordres de la féodalité naissante; toutes les églises particulières subissaient plus ou moins les outrages et les attentats qui atteignaient l'église romaine elle-même. Ce fut parmi ces périls et ces orages que Jean IX termina, au mois de juillet de l'an 900, un règne trop court mais vraiment illustre.

Fin du IXe siècle.

58. Son pontificat met fin au IXe siècle. Ouvert par Charlemagne, avec un éclat qui a traversé les âges, et qui illumine toute l'histoire, le IXe siècle s'éteignait au milieu de révolutions sans gloire, de déchirements d'empires et de royaumes, au bruit des orages que les Sarrasins, les Hungari et les Normands faisaient gronder aux deux extrémités de l'Occident, parmi des flots de sang versés pour d'obscurs rivaux, se disputant des tronçons de territoire. La papauté, jouet des factions, voyait se succéder des pontificats éphémères et sans influence sur le monde. Le goût des saines études était perdu. L'ignorance, la grossièreté des mœurs, la violence étaient partout. L'humanité entrait dans une de ces crises qui précèdent et préparent les grandes choses. Le IXe, le Xe et le XIe siècles devaient enfanter, au cœur des nations européennes, cette rénovation par la foi, qui éclatera plus tard dans la belle période du moyen-âge, en œuvres de sainteté, de grandeur et de gloire. Les souverains-pontifes furent les premiers à sortir de cette crise laborieuse et à sonner l'heure du réveil. La critique protestante s'est appesantie avec un impitoyable acharnement sur le nom de deux ou trois papes, que des témoignages contemporains, dictés le plus souvent par l'esprit de parti, semblaient désigner plus spécialement à ses attaques. L'histoire impartiale ne détache point les hommes de leur époque et de leur entourage, pour les juger isolément d'après des idées et des habitudes qui ne furent pas les leurs. La société, à chaque phase de son développement, vit sur un certain fond d'idées commun à tous. Les génies font rayonner avec plus d'éclat ces idées sur le

[1] Joann. IX. *Epist.* III, tom. cit., col. 30.

monde ; mais ils sont des miroirs autant que des foyers. Par quel privilége inouï voudrait-on qu'à des époques d'abaissement universel, quand le niveau a fléchi parmi les peuples et les rois, le saint-siége n'ait été occupé que par des hommes exceptionnels, par des génies ou par des saints ? L'infaillibilité promise à Pierre et à ses successeurs n'est point l'impeccabilité. Or, sur deux cent cinquante-neuf papes, l'histoire en compte deux ou trois à peine dont la vertu a été plus ou moins équivoque. Quelle liste d'empereurs, quel catalogne de rois, embrassant dix-neuf siècles, pourrait offrir le même spectacle ? « Les novateurs, disait Mabillon, abusent du mauvais exemple de quelques pontifes pour attaquer l'incorruptible vérité et l'unité de l'Église romaine. Quels qu'aient été les papes sur deux ou trois desquels ils déversent leur haine calomnieuse, cela ne préjudicie en rien à l'Église catholique, répandue dans tout l'univers. Il faut répéter avec saint Augustin : « En aucune manière nous ne sommes couronnés pour leur innocence ; en aucune manière nous ne sommes punis pour leur perversité. »

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE BENOIT IV (juillet 900 - août 903).

1. Coup d'œil préliminaire sur le xᵉ siècle. — 2. Les récits de Luitprand. Ceux de Flodoard. — 3. Notice de Benoît IV d'après les monuments contemporains. — 4. Synchronisme. — 5. Encyclique de Benoît IV aux évêques des Gaules. Concile de Latran. Argrim de Langres. — 6. Sacre de l'empereur Louis III. — 7. Cérémonial du couronnement des empereurs Romains. — 8. Oraison de la messe du sacre. — 9. Trahison d'Adalbert II de Toscane. Retour de Bérenger en Italie. L'empereur Louis l'Aveugle. — 10. Mort de Benoît IV. L'évêque d'Amasée. — 11. Hagiographie des Gaules.

PONTIFICAT DE LÉON V (août - septembre 903).

12. Notice de Léon V d'après les catalogues pontificaux. — 13. Cérémonial du sacre des papes. — 14. Églises patriarcales de Rome et titres cardinalices au xᵉ siècle. — 15. Charité de Léon V. Sa fin tragique.

L'ANTIPAPE CHRISTOPHE (octobre 903 - janvier 904).

16. Intrusion parricide de Christophe. — Appréciations de Baronius et de Muratori. — 18. État réel de l'Eglise romaine au xᵉ siècle. — 19. Un diplôme de l'antipape. Déposition et mort de Christophe.

SERGIUS III (29 janvier 904 - septembre 911).

§ I. REGESTUM DE SERGIUS III.

20. Retour triomphal de Sergius. Son sacre. — 21. Réhabilitation d'Etienne VII et condamnation de Formose par Sergius III. — 22. Lettre de Sergius III à l'évêque d'Uzès pour proscrire la mémoire de Formose. — 23. Lettre de Sergius à l'archevêque de Hambourg dans le même sens. — 24. Muratori et Baronius à propos de Sergius III. — 25. Sergius III est accepté comme pape par l'Eglise catholique. Son zèle pour la pureté de la foi. — 26. Lettre de Sergius III aux évêques d'Angleterre. — 27. Privilége de Sergius III en faveur de l'abbaye de Saint-Gall. — 28. Rescrit de Sergius III à l'évêque de Silva-Candida. Priviléges en faveur des monastères de Nonantola et de Saint-Martin de Tours. — 29. Reconstruction de la basilique de Latran par Sergius III. — Une calomnie de Luitprand contre Sergius III.

§ II. CONCILES D'OCCIDENT.

31. Conciles en Angleterre et dans les Gaules. — 32. Concile de Jonquières. — 33. Le rationalisme moderne et les formules de bénédiction ecclésiastique. 34. Allocution d'Hérivée de Reims au concile de Trosly. — 35. Canons du concile de Trosly. — 36. Saint Bernon fondateur de Cluny. Testament de Guillaume comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine.

§ III. L'EMPEREUR LÉON LE PHILOSOPHE.

37. Œuvres de Léon le Philosophe. — 38. Désastre de l'empire. Ruine de Thessalonique. — 39. Les quatre mariages de l'empereur Léon. — 40. Expulsion du patriarche saint Nicolas. Schisme. Mort de l'empereur et du pape.

PONTIFICAT DE BENOIT IV

(Juillet 900-Août 903.)

Coup d'œil préliminaire sur le x[e] siècle.

1. Avec le pontificat de Benoît IV commence le x[e] siècle. « Elle s'ouvre, dit Baronius, cette époque que la perversité des mœurs, l'abondance du mal et la stérilité du bien, ont fait nommer le *siècle de fer;* qu'on pourrait appeler aussi justement *siècle de plomb*, tant les caractères y sont avilis! — La barbarie, dit Pagi, fut horrible, hors mesure. Les biens ecclésiastiques, les évêchés et les bénéfices étaient usurpés sans pudeur, par des laïques et souvent même par des hommes mariés. » Les successions fréquentes de titulaires sur le siége apostolique aggravaient encore le mal. « La génération des docteurs et des écrivains ecclésiastiques, dit Novaes, semblait éteinte à jamais. L'ignorance aurait régné universellement si quelques religieux, au fond de leurs monastères, n'eussent conservé le feu sacré et consacré leur vie ignorée à transcrire, pour des âges plus heureux, les monuments de la littérature antique. — Les évêques, dit Tiraboschi, en étaient réduits à demander aux prêtres s'ils savaient lire. Les mœurs avaient subi la décadence générale, et la corruption montait à mesure que baissaient les intelligences. Pierre Damien, écrivant à un pontife, au sujet d'un clerc qu'il s'agissait d'élever à l'épiscopat, disait du candidat : Il est véritablement dominé par l'ava-

rice et la vanité; il brigue impudemment la dignité épiscopale; mais si tout cela n'est pas un obstacle, votre sainteté doit savoir qu'il est encore le meilleur de tous. »

Les récits de Luitprand. Ceux de Flodoard.

2. Avant de nous engager dans le récit des événements, il importe de fixer le véritable caractère et la valeur historique des accusations portées contre quelques souverains-pontifes de cette triste époque. Le pape, étant tout à la fois le premier prince d'Italie et le chef de l'Eglise universelle, devait en cette double qualité avoir la principale part dans le choix des empereurs. Les factions avaient donc le plus grand intérêt à faire monter sur le siége apostolique des hommes qui leur fussent dévoués, et les partis vaincus devaient infailliblement calomnier le pape élu par leurs adversaires. Notre siècle, plus qu'un autre, sait combien il faut se défier des récriminations passionnées et hostiles des contemporains. L'histoire ecclésiastique du x[e] siècle n'a été longtemps connue que par les ouvrages d'un seul annaliste, Luitprand. Né au commencement du x[e] siècle, Luitprand, d'abord sous-diacre de l'église de Tolède, en Espagne, puis diacre de l'évêque de Pavie, et enfin évêque de Crémone, fut toujours de la faction opposée au parti italien, dont le chef était Adalbert, marquis ou *margrave* de Toscane, secondé par les principaux nobles de Rome. Les six livres de son *Antapodosis*, ou *Histoire de l'Empire d'Occident*, écrits sous cette influence, reflètent les passions politiques et le caractère irascible de l'auteur. « Son style, dit Fleury, témoigne de plus d'esprit que de jugement. Il affecte, d'une manière puérile, de montrer qu'il savait le grec. (C'était une réminiscence de ses deux ambassades à Constantinople.) Il est partout extrêmement passionné, distribuant aux uns des injures outrées, aux autres des louanges excessives, suivant ses caprices du moment. » Les disciples de Luther et de Calvin ont avidement exploité les accusations ou insinuations flétrissantes de Luitprand contre deux ou trois papes du x[e] siècle, et les ont admises comme des preuves irréfragables. Répétée par tant d'échos la voix unique de Luitprand a semblé, aux yeux même des catholiques, celle d'une *nuée de témoins*. Muratori (1672-1750) a découvert le premier que

cet étourdissant concert n'était que la répétition sonore d'une voix unique, démentie par un témoignage contemporain plus grave et plus désintéressé. Ce témoignage est celui de Flodoard, né à Épernay en 894, et mort chanoine de Reims en 966. Estimé pour sa vie exemplaire, Flodoard faisait admirer en lui *une sagesse surhumaine*. C'est l'expression d'un annaliste contemporain. Comme auteur, il ne se distingua pas moins par son style, que comme prêtre par sa vertu. Ses *Vies des Papes*, depuis saint Pierre jusqu'à Léon VII (939), que Baronius n'a point connues, rétablissent un gand nombre de faits altérés par Luitprand, et servent, comme de contre-poids aux calomnies de l'évêque de Crémone. Ces préliminaires une fois posés, il ne nous reste qu'à répéter avec Bellarmin : « Comme nous n'avons point exagéré les qualités des pontifes passés, nous ne dissimulerons pas, dans les suivants, ce qui sera à reprendre, assuré que l'action de la Providence divine ne peut que triompher davantage ; car, au milieu de ces désordres, elle a soutenu l'ineffable éclat de son Église. Le pontificat romain n'a pas dû sa conservation à la direction ni à la prudence humaines ; il a été conservé, parce que cette *pierre* a été si divinement établie, si solidement enracinée, si constamment protégée, que les *portes de l'enfer*, représentées par les persécutions, les hérésies, les dérisions des esprits forts, la propagation des écrits corrupteurs, la scélératesse et la méchanceté des hommes, n'ont jamais *prévalu* contre elle. »

Notice de Benoît IV d'après les monuments contemporains.

3. Les catalogues de Zwellen et d'Italie reproduisent uniformément la même notice au sujet de Benoît IV : « Il était Romain de naissance, disent-ils, son père se nommait Mammol. Il siégea trois ans [1]. » Le *Codex Regius* serre de plus près la chronologie de ce pontife : « Il siégea, dit-il, trois ans et deux mois. Après lui le trône apostolique resta six jours vacants [2]. » La tradition romaine enregistrée par Novaës prétend que Benoît IV appartenait à la noble famille des Conti [3]. Ces minces détails nous

[1] Zwellen. *Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1026. Watterich. p. 32.

[2] *Codex Regius*, fol. 119 verso.

[3] Novaes. *Stor. Somm. Pontif.* Benoît IV, 120e pape.

laissent ignorer le caractère du nouveau pontife. Heureusement l'inscription authentique qui fut plus tard gravée sur sa tombe est plus explicite et nous apprend que Benoît se montra, par son mérite et ses hautes qualités, le digne successeur de Jean IX. Elle est conçue en ces termes : « Ici repose le corps sacré de Benoît IV, grand pape, digne du nom béni *(Benedictus)* qu'il illustra par ses vertus. Sa charité était sans bornes, sa bonté infatigable. A la noblesse de la naissance, il joignit la douce splendeur de la piété ; il faisait de la méditation des paroles saintes son étude constante ; cette basilique (de Saint-Pierre) a été entièrement décorée par sa munificence. Il sacrifiait toutes ses richesses au bien général ; il a donné tout ce qu'il possédait pour acheter le ciel. Les veuves délaissées, les pauvres, les orphelins étaient ses enfants, il les nourrissait, les protégeait comme le plus tendre des pères. Passant qui vois sa tombe, dis d'un cœur pieux : « O Benoît, puisses-tu régner avec le Christ Dieu dans l'éternité ! [1] » Flodoard qui avait fait le voyage de Rome avant d'écrire ses notices pontificales semble s'être inspiré de cette épitaphe. Il en a reproduit les principaux traits. Seulement, au lieu de terminer par une prière en faveur du défunt pape, il semble ne pas douter que Benoît IV ne soit au nombre des bienheureux, et ne protége du haut du ciel l'Église qu'il avait régie et édifiée ici-bas [2].

[1] Voici l'épitaphe de Benoît IV :

Membra Benedicti hic quarti sacrata quiescunt,
Pontificis magni, præsulis eximii
Qui merito dignus Benedictus nomine dictus
Cum fuerit largus omnibus atque bonus.
Hic, generis decus et pietatis splendor opimus,
Ornat opus cunctum (a), jussa Dei meditans.
Prætulit hic generale bonum lucro speciali,
Mercatus cœlum, cuncta sua tribuit.
Despectas viduas necnon inopesque pupillos
Ut natos proprios assidue refovens.
Inspector tumuli, compuncto dicito corde :
Cum Christo regnes, o Benedicte, Deo.

(Watterich, p. 85.)

[2] Flodoard. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 831.

(a) *Hoc opus, id est basilicam Vaticanam.*

Synchronisme.

4. La première année du règne de Benoît IV fut inaugurée par la nouvelle d'une éclatante victoire, remportée en Espagne sur les Sarrasins par Alphonse le Grand. Ce prince, dont les armes triomphantes agrandirent le royaume des Asturies, avait la valeur guerrière d'Alfred le Grand, roi d'Angleterre, son contemporain; mais il n'en avait pas les douces vertus pour se faire aimer de ses sujets. Il illustra son règne par plus de trente campagnes contre les Maures. Il avait ajouté à ses États la Galice, une partie du Portugal, la vieille Castille et le royaume de Léon. Pour rendre grâces à Dieu du succès de ses armes, il rebâtit magnifiquement l'église de Saint-Jacques de Compostelle (899), dota celle d'Oviédo, dont il obtint l'érection en siége métropolitain (900), et fonda des évêchés dans les villes de Porto, Brague, Viseu et Tuy. Pendant que les califes Ommiades de Grenade voyaient leur empire chaque jour resserré par Alphonse le Grand, les califes Abassides de Bagdad, plus heureux en Orient où Léon le Philosophe s'endormait au sein des voluptés, infestaient les côtes de Macédoine et de Grèce, attaquaient Thessalonique, la seconde ville de l'empire, y faisaient un carnage effroyable et emmenaient vingt-deux mille habitants en captivité. Dans le même temps, les Sarrasins d'Afrique faisaient une descente en Sicile et livraient cette île à toutes les horreurs du pillage et de la dévastation. A voir les progrès des Maures en Orient et en Italie, ceux des Normands dans les Gaules, on put craindre que ces deux Barbaries ne vinssent à se donner la main sur les ruines du monde. En 903, les bandes du farouche Rollon incendiaient la basilique de Tours et le célèbre monastère de Marmoutier, ce centre de notre Église de France.

Encyclique de Benoît IV aux évêques des Gaules. Concile de Latran. Argrim de Langres.

5. Dès son avénement au souverain pontificat, Benoît IV s'était préoccupé de la situation religieuse et politique des Gaules. Il nous reste un monument de sa sollicitude pastorale dans l'encyclique suivante : « Benoît évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos révérendissimes et très-saints pères des Gaules, les archevêques et évêques, ainsi qu'aux très-glorieux rois, ducs, comtes, fils et fidèles de la sainte Église catholique et apostolique. — Le dévouement, l'indulgence, la tendresse maternelle dont l'Église

romaine fait preuve envers tous ses enfants réunis dans le lien d'une même foi, vous sont connus ; elle les puise dans le sein du Dieu des miséricordes, comme à une source très-sacrée et très-pure. C'est dans ces sentiments que nous avons accueilli les envoyés de notre vénérable frère l'évêque Argrim, lesquels ont présenté à notre tribunal apostolique le décret d'élection fait en sa faveur par le clergé et le peuple de Langres ensemble le procès-verbal du sacre qui lui a été conféré canoniquement par son métropolitain, Aurelianus, de Lyon, assisté de Bernuin, archevêque de Vienne, en présence des évêques suffragants de cette province ecclésiastique. Argrim prit possession du siége de Langres au milieu d'un concert d'allégresse ; il en jouit paisiblement durant plus de deux années. A cette époque, c'est-à-dire au temps où régnait en Italie l'empereur Wido (Guy de Spolète), des hommes pervers spolièrent Argrim et le chassèrent de son église. Il vint à diverses reprises porter ses réclamations et ses plaintes au siége apostolique. En dernier lieu, il se présenta à l'audience de notre prédécesseur de pieuse mémoire, le pape Jean IX, avec des lettres où ses diocésains désolés lui exprimaient leur désir de le voir venir parmi eux. Ils disaient que l'église de Langres, depuis son départ, n'avait cessé d'être en proie aux plus horribles ravages : le ministère pastoral avait cessé, le saint chrême n'avait plus été renouvelé; les enfants ne recevaient même plus le saint baptême. Le très-saint pape Jean, après une discussion solennelle de toute la cause dans le synode romain, promulgua, en vertu de l'autorité apostolique, une sentence dont l'original est conservé dans nos archives, et dont la teneur conclut à la réintégration de l'évêque exilé. Cependant Argrim n'a pu reprendre possession de son siége, ni vaincre les oppositions de certains personnages influents. A notre tour, nous avons voulu mettre un terme à ce désordre et faire observer la décision de notre vénérable prédécesseur. Nous avons dans ce but convoqué un synode au palais de Latran, et après avoir, de concert avec les révérends évêques et prêtres qui nous assistaient, reconnu la vérité des faits et confirmé la sentence de réintégration, nous avons maintenu

Argrim dans la plénitude de sa juridiction épiscopale, afin que chassé de son siége par la violence, il y soit rétabli par l'autorité légitime, et que, muni de notre privilége apostolique, il retourne à son église de Langres, qu'il y soit reçu sans que nul ose y mettre obstacle, et qu'il la gouverne canoniquement et en bon pasteur avec l'aide de Dieu. » Ici la lettre pontificale fait allusion à un incident particulier, qui intéresse rétrospectivement le pontificat de Formose et l'intrusion d'Étienne VII. Formose avait été favorable à Argrim, dont au contraire Etienne VII avait repoussé absolument les réclamations, le déclarant inhabile à remonter jamais sur son siége et reconnaissant pour évêque de Langres un diacre de cette église, Teutbold (Thibaut), qui ne gagna à cette investiture d'autre avantage que d'avoir, quelques temps après son intronisation, les yeux crevés. On se rappelle que Jean IX, dans sa correspondance avec Hérivée, de Reims, déplorait amèrement ce crime [1]. Teutbold n'avait guère survécu à son horrible supplice. Rien ne s'opposait donc plus à la réintégration d'Argrim une fois prononcée par Jean IX. Cependant Benoît IV, dans son encyclique, prévoit le cas où les opposants chercheraient à élever de nouvelles difficultés en s'appuyant sur la décision contraire antérieurement prise par Étienne VII. Voici comment il prévient l'objection : « Nous ne prétendons point incriminer la sentence de notre prédécesseur le pape Étienne, mais la modifier canoniquement dans un meilleur sens, par nécessité et pour le bien, comme en ont agi un grand nombre de nos prédécesseurs. En conséquence nous déclarons que, par privilége de notre autorité apostolique, il est fait dérogation spéciale en faveur d'Argrim à toute sentence contraire, et en même temps nous l'autorisons à faire usage pour la célébration des messes solennelles du pallium qui lui fut jadis accordé par notre très-saint prédécesseur le pape Formose. » Le lecteur remarquera, nous n'en doutons point, le soin avec lequel Benoît IV, tout en annulant le décret d'Étienne VII évite même l'apparence de ce qui pourrait être un

1 Cf. Chapitre précédent, n° 57.

jugement rétrospectif. Il s'agit d'un acte d'administration qui est réformé, rien de plus, rien de moins. Etienne VII avait été tenu dans les Gaules, comme dans presque tout l'univers catholique, pour un pape légitime. L'évêque de Langres, Teutbold, nommé par lui, avait donc très-légitimement tenu le siége de cette ville. Benoît IV ne touche point à ces positions acquises ; il est facile cependant d'apercevoir la différence profonde qu'il établit entre Formose et Étienne VII. Le premier est pour lui « notre très-saint prédécesseur le pape Formose, » le second est seulement « notre prédécesseur le pape Étienne VII. »

Sacre de l'empereur Louis III.

6. L'encyclique de Benoît IV aux évêques des Gaules se termine par cette note cancellaresque : « Écrit de la main de Sergius, scriniaire de la sainte Église romaine, au mois d'août indiction III. Donné le XI des calendes de septembre (22 août 900) par la main de Léon, par la grâce de Dieu, primicier du saint-siége apostolique, l'an I du seigneur, pape Benoît, l'an II après la mort de l'empereur Auguste, Lambert [1]. » Le concile de Latran dut se préoccuper, au point de vue de la sécurité du saint-siége et de l'Église romaine de la vacance du siége impérial. Depuis la défaite de Bérenger par les Hungari, un nouveau revirement s'était opéré dans la politique du tout-puissant marquis de Toscane, Adalbert II. Celui-ci renoua avec le roi Louis de Provence ses anciennes relations, lui persuada de profiter des circonstances pour revenir en Italie où Bérenger n'avait plus d'armée à mettre en campagne. Louis céda à ces instigations. Il traversa de nouveau les Alpes dans le cours de l'automne de l'an 900. Sa marche rapide ne fut qu'une série de triomphes. Il prit possession de Pavie, et là, suivant les expressions d'un diplôme délivré par lui sous la date du mois de février 901, « il fut élu roi d'Italie par tous les évêques, les marquis, les comtes, et intronisé au milieu des acclamations de tout le peuple dans le palais sacré des souverains [2]. » Quelques semaines après, il était accueilli à Rome

[1] Bénédict. IV. *Epist.* I. *Patr. lat.*, tom. CXXXI, col. 42.
[2] Murator. *Annal. Ital.*, *ann.* 900.

avec les mêmes honneurs et le même enthousiasme. « Le très-bienheureux souverain-pontife Benoît, ce sont les termes d'un autre diplôme, prit par la main le très-sérénissime seigneur-roi, l'introduisit dans la basilique de Saint-Pierre et le sacra en qualité d'empereur Auguste[1]. »

Cérémonial du couronnement des empereurs romains.

7. Le cérémonial suivi pour le couronnement de Louis III fut le même qui se transmettait sans interruption depuis Charlemagne. Nous croyons devoir le reproduire ici pour donner une idée exacte de ces augustes consécrations qui ajoutaient la majesté d'un sacramentaire à celle du pouvoir impérial. Le prince agenouillé aux pieds du pontife recevait l'onction du chrême, et en versant l'huile sainte le pape récitait à haute voix les oraisons suivantes : « Seigneur Dieu tout-puissant prêtez l'oreille à notre prière; constituez [Louis] votre serviteur dans la plénitude de l'autorité impériale; qu'il commence à régner par vous et que par vous il maintienne son empire dans la fidélité et la paix. Versez sur lui toutes les bénédictions spirituelles et temporelles, comme aux jours d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; accordez-lui de la rosée du ciel et de la graisse de la terre l'abondance de blé, de vin, d'huile et de fruits; accordez-lui du trésor de vos divines largesses de longues années et un gouvernement prospère, afin que la sécurité règne dans la patrie, la paix dans l'empire, la gloire et la majesté au palais. Dieu tout-puissant, faites qu'il soit le protecteur invincible du pays, le soutien des églises et des monastères; qu'il soit le plus courageux entre les rois, donnez-lui la victoire sur les rebelles et sur les nations barbares; qu'il soit dans sa majesté souveraine la terreur des ennemis, que pour les *optimates*, les grands et tous ses fidèles sujets il soit magnifique, aimable et compatissant; enfin qu'il sache à la fois se faire aimer et se faire craindre : *ab omnibus timeatur atque diligatur.* » — Après avoir prononcé ces paroles, le pape posait le diadème d'or sur la tête du nouvel empereur en disant : « Recevez la couronne au nom de celui a qui appartiennent tout honneur et toute gloire

[1] Murator. *Ibid.*

dans les siècles des siècles. » En lui ceignant le glaive impérial, le pontife disait : « Recevez cette épée qu'au nom et par l'autorité des saints apôtres mes mains quoique indignes ont bénies. Elle vous est confiée par l'ordre de Dieu pour la défense de la sainte Église. N'oubliez jamais que s'il est dit de vous, suivant la parole du Psalmiste : *Accingere gladio super femur tuum potentissime* [1], c'est afin que ce glaive ne soit jamais tiré que pour la cause de la justice et du droit. » — Deux diacres chantaient alors à trois reprises différentes le verset *Exaudi Christe*, auquel le chœur répondait par ces paroles : « *Domino nostro Benedicto a Deo decreto summo pontifici et universali papæ vitam.* (Christ, exaucez-nous, donnez longue vie à notre seigneur Benoît, souverain-pontife et pape universel). » Les deux diacres chantaient ensuite cette invocation : *Salvator mundi!* » à laquelle tout le chœur répondait : « *Tu illum adjuva* : Sauveur du monde, soyez-lui en aide. Les diacres répétaient encore à trois reprises différentes : « *Exaudi Christe,* » et le chœur répondait également trois fois : A notre seigneur Louis Auguste, couronné de Dieu, grand et pacifique empereur longue et heureuse vie ! » Suivaient alors les invocations alternées de même et toujours trois fois répétées : « Sainte Marie, soyez-lui en aide ; saint Pierre soyez-lui en aide. » Puis les deux diacres reprenaient : « *Exaudi Christe,* » et le chœur répondait : « *Exercitui Romanorum* [2] *vitam et victoriam* : A l'armée des Romains vie et victoire ! » Trois fois ensuite les diacres seuls et trois fois le chœur tout entier chantaient l'hymne de triomphe : « *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* » Alors en un dialogue dont les deux diacres chantaient les premières paroles, la litanie du sacre et l'affirmation de l'empire se continuaient par la reprise en chœur du *Christus vincit,* après chacune des invocations suivantes : *Rex regum! Rex noster! Spes nostra! Gloria nostra! Mise-*

[1] *Psalm.* XLIV, 4.

[2] Le texte publié par dom Martène offrait les deux autres variantes : *Francorum* ou *Teutonicorum* pour le cas où l'empereur au lieu d'être Italien était Franc ou Germain. Louis, roi de Provence ou d'Italie, dut être considéré comme appartenant à cette dernière nationalité.

ricordia nostra! Auxilium nostrum! Arma nostra! Fortitudo nostra! Murus noster inexpugnabilis! Victoria nostra! Defensio nostra et exaltatio! Liberatio et redemptio nostra! Lux, via et vita nostra[1]! Trois acclamations finales au Christ triomphant étaient ensuite chantées par les diacres en ces termes : « A lui seul empire, gloire et puissance dans les siècles immortels! » Et toute la foule répondait : *Amen!* — « A lui seul honneur, louange et jubilation dans l'infinité des siècles des siècles. *Amen!*[2] »

8. On retrouve vivante dans cette magnifique liturgie la grande et immortelle pensée qui avait inspiré le pape saint Léon III dans la nuit illuminée de Noël de l'an 800, alors qu'il inaugurait en la personne de Charlemagne le saint empire romain d'Occident. Cette pensée se formule non moins nettement dans les oraisons de la messe du sacre, où le pontife priait en ces termes : « O Dieu qui avez providentiellement établi l'empire romain pour que l'Évangile de votre éternel royaume fût prêché dans tout l'univers, protégez du bouclier céleste de votre puissance votre serviteur, notre empereur Louis, afin que la paix de l'Église ne soit troublée par aucune guerre! Recevez, Seigneur, les prières et les offrandes de votre Église pour le salut de votre serviteur, l'empereur Louis, qui implore votre secours; renouvelez les prodiges anciens de votre droite pour la protection des peuples fidèles; que tous les ennemis de la paix soient terrassés, et que la liberté chrétienne puisse vous servir en sécurité : *Ut superatis pacis inimicis, secura tibi serviat libertas christiana.* « La voilà, cette liberté dont l'Église a appris le nom et apporté le bienfait réel aux peuples, cette liberté chrétienne qui consiste, selon la définition de saint Thomas, « dans la puissance pour chacun de nous de faire ce qu'il doit, c'est-à-dire ce que Dieu veut, c'est-à-dire le bien. » De nos jours on a travesti au profit de Satan la notion de

Oraison de la messe du sacre.

[1] Roi des rois! Notre roi! Notre espérance! Notre gloire! Notre miséricorde! Notre secours! Notre armure! Notre force! Notre rempart inexpugnable! Notre victoire! Notre défense et exaltation! Notre délivrance et rédemption! Notre lumière! Notre voie et notre vie!

[2] D. Martène. *Antiq. Eccles. Rit.* Tom. III, p. 167. *Coronationis imperatorum Romanæ ordo, ex Carolorum ætate traditus.*

la liberté; on l'a transportée dans la puissance pour chacun de nous de faire tout le mal qu'il veut. Confondant par une misérable équivoque le libre arbitre qui laisse chaque conscience aux mains de son propre conseil, soit pour se perdre, soit pour se sauver, avec le droit de manifester impunément à l'extérieur les pensées et les actes les plus criminels, nos sophistes ont versé sur le monde la coupe des révolutions sanglantes et des abominations suprêmes. L'ivresse de l'erreur appelle celle des ruines, de l'incendie et des égorgements. Le xe siècle bien désastreux pourtant ne connaissait point cette décadence inouïe qui s'appelle stupidement chez nous « le progrès. » Il souffrait du mal, mais il n'érigeait pas le mal en principe; il vit passer dans sa nuit des scélérats, mais il n'élevait pas la scélératesse à la hauteur d'une institution sociale, d'un droit universel, inaliénable et imprescriptible. Il priait, et la prière, fille de la foi, le sauva. « Dieu protecteur de tous les royaumes et de l'empire chrétien, disait-il, donnez à votre serviteur Louis, notre empereur, la science de la vertu qui est celle de la victoire, afin que le principat qu'il tient de votre Providence soit toujours par votre grâce puissant pour le bien [1]. »

Trahison d'Adalbert II de Toscane. Retour de Bérenger en Italie. L'empereur Louis l'Aveugle.

9. Le nouvel empereur Louis III, après la cérémonie du couronnement, présida avec le pape à une diète solennelle tenue « dans la grande salle (*in laubia majore*) du palais voisin de la basilique Vaticane. Tous les évêques d'Italie, le clergé et le sénat romain, les ducs, comtes et autres princes de l'empire y assistèrent. L'empereur, et les ouverain-pontife assis chacun sur un trône, entendirent les plaids et rendirent les jugements [2]. » Nous n'avons plus les actes de cette assemblée, où l'on put un instant croire que l'accord des deux puissances ecclésiastique et civile allait assurer des années de prospérité et de paix au monde chrétien. Rien ne faisait plus obstacle au libre développement de la puissance du nouvel empereur en Italie. Bérenger s'était retiré en

[1] Dom Martène. *Orat. Secret. Postcomm. in miss. coronat.*, loc. cit.
[2] Murator. *Annal. Ital.. ann.* 901.

Bavière, près du jeune roi de Germanie, Louis l'Enfant. Vérone, cette ville dont le duc de Frioul avait fait sa capitale et dont les habitants lui étaient restés fidèles dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, fut contrainte elle-même d'ouvrir ses portes à l'empereur et de reconnaître son joug. Louis III pouvait donc se croire solidement assis sur le trône. Il voulut parcourir successivement toutes les provinces de l'Italie septentrionale, et sur son passage il ne recueillait que des ovations. Une parole imprudente suffit à changer en un désastre irréparable un début si brillant et si plein d'espérances. Adalbert II de Toscane déploya pour le recevoir une somptuosité et une magnificence inouïes. La ville et le palais de Lucques, où eut lieu l'entrevue, offraient un coup d'œil si éblouissant que l'empereur ne put réprimer un sentiment de jalousie. « Ce n'est pas un marquis, dit-il, mais un véritable roi. Je n'ai d'autre avantage sur lui qu'un titre. » L'épouse d'Adalbert, la princesse Berta, ne laissa point échapper cette observation, et la perte de l'empereur fut jurée. Tous les feudataires italiens furent détachés l'un après l'autre du parti de Louis III, sans que celui-ci en eût le moindre soupçon. Après les fêtes de Lucques, il était retourné à Vérone, l'ancienne capitale de Bérenger. « Cette ville, dit Luitprand, est partagée en deux, par l'Adige qui la traverse, et dont les rives sont reliées par un pont de marbre blanc, chef-d'œuvre de l'art antique. La rive gauche, au nord de la cité, offre un escarpement au-dessus duquel s'élèvent la cathédrale et un délicieux palais, où Louis avait fixé sa résidence. Une nuit, Bérenger rappelé de Bavière par un message d'Adalbert de Toscane, pénétra dans la partie de la ville située sur la rive droite ; les gardes lui livrèrent l'entrée du pont, et à l'aurore il arrivait sous les murs du palais. L'empereur Louis n'eut que le temps de se réfugier dans l'église voisine, où un soldat de Bérenger le reconnut. Cet homme d'armes, craignant que d'autres ne vinssent à découvrir le malheureux prince, courut à Bérenger et lui dit : « Le Seigneur a livré votre ennemi entre vos mains ; c'est l'heure où vous devez vous rappeler de la parole de l'Évangile : Soyez miséricordieux comme votre Père céleste est

miséricordieux lui-même [1]. » — Bérenger comprit que son interlocuteur savait où était l'empereur Louis et qu'il le voulait sauver. — « Me crois-tu capable, répondit-il, de mettre à mort un homme, un roi, que le Seigneur livre désarmé entre mes mains? Le saint roi David eut en son pouvoir Saül, l'oint du Seigneur. Il aurait pu le tuer; est-ce qu'il le voulût? » — Trompé par cette astucieuse réponse, l'homme d'armes indiqua alors à Bérenger le lieu où s'était caché l'empereur. Ce dernier fut arraché à son asile et conduit en présence du vainqueur. « Ne m'avais-tu pas juré, dit le roi, de ne jamais remettre le pied en Italie? N'avais-tu pas confirmé ce serment par les gages les plus sacrés? Rends grâces à ce soldat qui m'a fait promettre de te laisser la vie, mais cette fois tu perdras du moins la vue [2]. » — La terrible sentence fut impitoyablement exécutée. On approcha un fer rouge des yeux du malheureux empereur qui resta aveugle et qui porta ce surnom dans l'histoire. Non-seulement Bérenger lui laissa la vie, mais le fit reconduire en Provence, où ses sujets environnèrent ses derniers jours d'une fidélité que ses malheurs n'altérèrent point. (903).

Mort de Benoît IV. L'évêque d'Amasée.

10. Presque en même temps, le pieux pontife Benoît IV était enlevé par une mort prématurée à l'amour des Romains. Il ne nous reste de lui qu'un seul diplôme daté du règne si brillamment commencé et si tristement fini du malheureux empereur Louis l'Aveugle. C'est un privilége en faveur du monastère de Fulde, « donné le 15 des calendes de juin, par la main d'Anastase, primicier des défenseurs du saint-siége, l'an Ier du très-pieux seigneur Auguste-Louis, couronné de Dieu, grand empereur (18 mai 902) [3]. » Les grandeurs de Louis III furent, on le voit, très-éphémères. Une autre lettre de Benoît IV, adressée sous forme d'encyclique « à tous les archevêques, évêques, abbés, comtes, juges et fidèles orthodoxes de tout le monde chrétien » est conçue en ces termes : « Nous portons à la connaissance de tous les

[1] *Luc*, VI, 36.
[2] Luitprand. *Antapodos*. Lib. II, cap. XL-XLI. *Patr. lat.*, tom. CXXXVI, col. 825.
[3] Bénédict. IV. *Privileg. Patr. lat.*, tom. CXXXI, col. 46.

catholiques que le porteur de cette lettre, le vénérable Malagène, évêque d'Amasée, suffragant du patriarchat de Jérusalem, a vu son église pillée et ses diocésains mis à mort par l'infâme race des Sarrasins. Lui-même fut emmené captif avec trente des siens par ces barbares. De pieux chrétiens payèrent sa rançon, et il fut mis en liberté ; mais ses compagnons d'esclavage sont retenus dans les fers. Nous vous mandons, pour l'amour de Dieu et par dévotion au bienheureux Pierre, prince des apôtres, de venir en aide à cette détresse, de faciliter au vénérable évêque le passage dans vos cités et vos campagnes, sans qu'il éprouve nulle part ni violences, ni déprédations, ni obstacles. Venez-lui en aide ainsi qu'à ses compagnons de voyage, recevez-les avec bienveillance, donnez-leur l'hospitalité. Tout ce que vous pourrez faire pour eux, vous vaudra de la part de Dieu une ample récompense [1]. » On aime à rencontrer au début du xe siècle ces accents de la charité apostolique d'un vicaire de Jésus-Christ. Les malheurs de Jérusalem retentissaient à travers l'Europe chrétienne et y éveillaient une sympathie dont l'écho devait un jour susciter les croisades.

Hagiographie des Gaules.

11. La sainteté, cette couronne de l'épouse de Jésus-Christ ne cessait point en ces temps désastreux, de donner au monde de pieux et salutaires exemples. Le monastère de Saint-Gall fut, pendant les ixe et xe siècles, une pépinière de saints : Ratpert, Notker le Bègue et Tutilon, trois amis dont l'affection était purifiée par l'amour divin qui la cimentait, illustraient par leur science et leurs vertus l'école de ce monastère. Saint Salomon, évêque de Constance, leur condisciple, conserva au sein des dignités ecclésiastiques l'amour de l'étude et des lettres, qu'il avait puisé à l'abbaye de Saint-Gall. Saint Radbod, évêque d'Utrecht, issu des anciens rois frisons, faisait revivre dans sa conduite les grands évêques de la primitive Église. Invité par Arnoulf, roi de Germanie, à lui rendre quelques services pour des affaires temporelles, Radbod lui répondait : « Il est juste d'obéir aux puis-

[1] Benedict. IV. *Epist.* iii. *Ibid.*, col. 44.

sances supérieures ; mais qui ne sait que les évêques ne doivent point s'embarrasser d'affaires séculières, eux qui sont les chefs de la milice spirituelle ? Revêtus des armes de la foi, ils doivent prier pour le salut des rois et des peuples, s'efforcer de gagner les âmes et non d'acquérir les biens terrestres. Quant aux affaires de l'État, c'est aux officiers comblés des bienfaits du roi à en prendre soin [1]. » Deux prêtres, saint Odulfe et saint Frédéric [2] secondaient le zèle pastoral de Radbod et achevaient sous sa direction de transformer les mœurs des Frisons récemment convertis. Le monastère de Fontenelle, malgré le dangereux voisinage des Normands, conservait sa ferveur primitive sous la direction de saint Trasair, qui en fut le seizième abbé. Trasair, issu d'une noble famille du duché de Bénévent, avait quitté sa patrie pour se soustraire aux honneurs qui lui étaient réservés. Il était venu, comme un humble novice, solliciter la faveur d'être admis parmi les religieux de Fontenelle. Plus tard le suffrage unanime des frères l'appela à la dignité abbatiale qu'il résigna bientôt, préférant à la responsabilité du gouvernement les saintes joies de l'obéissance et de l'humilité monastiques [3]. Deux jeunes leudes francs, saint Guillaume et saint Achérie, renonçaient de même aux espérances du siècle et se retiraient dans une solitude de la forêt des Vosges, où ils renouvelaient les merveilles de mortification, de prière et de travail des antiques Thébaïdes. De nombreux disciples vinrent partager au désert la vie de ces pieux ermites. Ce fut l'origine du prieuré bénédictin de Belmont qui fut plus tard rattaché à l'abbaye de Moyen-Moutier [4]. Dans le midi des Gaules, à Apt, saint Martin fondait un monastère dédié à saint Eusèbe, et réunissait sous sa direction une communauté florissante [5]. Les mortifications de la vie cénobitique étaient dépassées encore par celles d'une foule de pieux reclus qui se faisaient en-

[1] Saint Radbod ou Rathbod est honoré le 29 novembre.
[2] Saint Odulfe le 12 juin ; saint Frédéric le 18 juillet.
[3] Saint Trasair le 19 février.
[4] Saint Guillaume et saint Achérie le 2 novembre.
[5] Saint Martin d'Apt le 25 août.

fermer vivants dans une cellule murée, n'ayant qu'une étroite ouverture par laquelle ils adressaient à la foule des paroles d'édification et recevaient en échange le morceau de pain et le verre d'eau qui formaient toute leur nourriture. Le vénérable prêtre Grimlaïc, le même que le pape Formose désignait pour un siége épiscopal dans sa correspondance avec Foulques de Reims, termina ainsi sa vie. Il nous a laissé à l'usage des reclus un *Codex Regularum* digne de figurer à côté des plus nobles monuments de la législation monastique [1]. A côté des saints reclus, des cénobites et des solitaires dont la vie s'offrait en une immolation perpétuelle pour le salut et la conversion du monde, les terribles nécessités de cette époque suscitaient parmi les évêques, les prêtres et les religieux un autre genre de dévouement moins en harmonie avec l'esprit de leur vocation, mais justifié cependant jusqu'à un certain point par les circonstances. Nous avons cité précédemment les exploits guerriers des évêques de Paris et du vaillant abbé de Saint-Germain, Ebol, contre les Normands. A Liége, un successeur de saint Hubert, l'évêque Franco, dut aussi pour repousser les farouches envahisseurs ceindre l'épée et prendre le commandement des hommes d'armes. Sa bravoure et sa science de la guerre étaient sans égales. Toujours vainqueur, il finit par délivrer son territoire des hordes barbares. Mais il ne crut plus pouvoir de ses mains teintes du sang des infidèles toucher les choses saintes. Il prit le parti d'envoyer à Rome un clerc de son église et un religieux du monastère de Lobes, qu'il priait le pape d'ordonner évêques, afin que ces deux auxiliaires pussent le suppléer pour les fonctions épiscopales. La proposition de Franco fut accueillie favorablement, et il put continuer à combattre pour la défense de son troupeau jusqu'à sa mort survenue en 903. Deux ans auparavant, le roi Charles le Simple, le duc de Bourgogne, Richard le Justicier, et à leur suite tous les leudes et comtes francs, s'étaient réunis à Reims pour rendre un solennel hom-

[1] Grimlaic. *Regula Solitariorum. Patr. lat.*, tom. CIII, col. 575. Cf. Chapitre précédent, nº 19.

mage à l'illustre patron des Gaules saint Remi. On se rappelle que ses reliques vénérées avaient été soustraites à la fureur des Normands par Hincmar et transférées à Épernay. Quelques années plus tard elles avaient été rapportées dans la cité métropolitaine, mais on n'avait point osé encore les replacer dans leur tombeau, au monastère de Saint-Remi, situé hors de l'enceinte fortifiée. Le pieux trésor avait été provisoirement déposé dans la basilique de Notre-Dame. Quand la province fut enfin débarrassée des terribles Normands, on résolut de procéder à la translation définitive, et la cérémonie fut fixée pour les fêtes de Noël de l'an 901. « Mais, dit Flodoard, des pluies torrentielles ne cessèrent de tomber durant tous ces jours; enfin, dans la nuit du 28 décembre fête des saints Innocents, le vent passa brusquement au nord et la gelée rendit toutes les routes praticables. L'archevêque Herivée prit dans ses mains les reliques de son illustre prédécesseur. Il était suivi du roi Charles, du duc Richard, des seigneurs et d'une population immense. A la sortie de la ville, au moment où la procession s'engageait dans le chemin qui conduit au monastère, un pauvre perclus nommé Abraham, dont les nerfs des pieds et des jambes étaient tellement contractés qu'il se traînait sur les mains, assis sur une escabelle (cul-de-jatte), fut soudainement guéri au moment où passaient les saintes reliques. Il se leva droit sur des jambes dont il n'avait jamais connu l'usage, et suivit en pleurant de joie son bienfaiteur céleste. Je l'ai vu de longues années après, continue Flodoard, marchant droit et racontant tous les détails de sa guérison miraculeuse avec des transports d'allégresse et de reconnaissance. On a élevé depuis, au lieu du prodige une croix monumentale, au pied de laquelle un bas-relief sculpté représente l'événement[1]. » Ainsi, au commencement du x[e] siècle, les saints de la terre et ceux du ciel protégeaient encore le royaume des Francs.

[1] Flodoard. *Hist. eccles. Rem.* Lib. I, cap. XXII; lib. IV, cap. II. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 83 et 291.

PONTIFICAT DE LÉON V.

(Août-septembre 903).

12. La vacance du siége apostolique, à la mort de Benoît IV, coïncidait avec la chute de l'empereur Louis III l'Aveugle. Les sages mesures prescrites par Jean IX pour assurer le calme et la tranquillité publique si nécessaires durant une élection pontificale ne purent donc être appliquées. Il n'y avait plus d'empereur : les délégués impériaux ne pouvaient donc faire leur office de protecteurs. Dès lors, de nouveaux troubles étaient à craindre. Ils ne se produisirent cependant point au moment de l'élection, qui se fit régulièrement et porta Léon V sur le trône apostolique. Les catalogues pontificaux de Zwellen et d'Italie consacrent au nouveau pape cette courte notice : « Léon, prêtre *ecclesiæ forensis* était né dans le territoire d'Ardée, à la *villa Priapi*; il siégea quarante jours [1]. » Que faut-il entendre par l'*ecclesia forensis*, dont Léon V était titulaire? La tradition romaine rapportée par Novaës semble croire que cette église située sur l'un des *forum* de la ville était un titre cardinalice [2]. Le *Codex Regius* ne nous fournit aucune lumière sur ce point. Après cette laconique mention : « Léon V siégea quarante jours [3], » il passe immédiatement au récit du forfait exécrable dont ce pontife fut victime, récit qui ne se trouve d'ailleurs ni dans le catalogue de Zwellen ni dans ceux du Vatican, et que nous reproduisons plus loin. Malgré l'impossibilité où nous sommes de fixer le véritable nom de l'*ecclesia forensis* dont Léon était prêtre, nous inclinons néanmoins à croire qu'il était l'un des titres cardinalices de Rome, et nous en verrions une preuve indirecte dans l'ordre suivi à cette époque pour l'élection et le sacre des souverains-pontifes. Voici la traduction de cet *Ordo antiquus* découvert dans un manuscrit de la fin du IXe siècle et publié par Mabillon au tome II de son *Musæum Italicum*.

Notice de Léon V d'après les catalogues pontificaux.

[1] Zwellen. *Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1025. — Watterich. *Vit. Summ. Pontific.*, p. 32.

[2] Novaes. *Leo* V, 121 pap. *Stor. de Somm. Pontific.*, tom. p. 903.

[3] *Codex Regius*, fol. 119, verso.

Cérémonial du sacre des papes.

13. « Quand il faut procéder à l'élection et au sacre d'un pape, on choisit l'un des cardinaux, de quelque titre que ce soit, prêtre ou diacre, mais non du rang des évêques, car il ne doit point y avoir de translation de siége *nam episcopus esse non poterit.* Au jour fixé pour le sacre, l'élu se dirige processionnellement avec tout le clergé et le peuple du palais de Latran à la basilique de Saint-Pierre. Il est introduit dans le *Sacratarium* (salle synodale), où on le revêt des ornements pontificaux; puis il se rend à la Confession et se prosterne en prières, pendant que le chœur chante l'Introït : *Elegit te Dominus.* Il se lève ensuite et s'approche du maître autel, il se prosterne la face contre terre, ainsi que tout le clergé. Après quoi les trois évêques consécrateurs l'aident à se relever et le conduisent entre l'autel et le siége pontifical, où il se tient debout (*statuitur*), pendant qu'on pose sur sa tête le livre des Évangiles. L'évêque d'Albano, l'un des consécrants, s'approche et prononce sur l'élu une oraison ; l'évêque de Porto vient ensuite et prononce la seconde oraison ; puis l'évêque d'Ostie confère le sacre. Après quoi l'archidiacre de l'Église romaine revêt le nouveau pontife du *pallium* et, assisté du premier diacre, le conduit au siége de saint Pierre. Le pape debout entonne le *Gloria in excelsis* dont le chant est continué par le chœur, pendant que commence le baiser de paix, après lequel l'école des chanteurs et les représentants de chacune des régions de Rome font entendre les acclamations : *Ad multos annos!* Le pape célèbre ensuite la messe à laquelle tous, chacun selon leur ordre, viennent recevoir la communion de sa main. Il fait alors le tour de la basilique, précédé et suivi de l'escorte pontificale : sur son passage des hommes d'armes forment la haie, et le pape bénit l'assistance à droite et à gauche, prononçant à haute voix la formule de bénédiction à laquelle le chœur et l'assemblée répondent *Amen.* Il rentre dans le *Sacratarium*, prend place sur la *sella apostolica* (vraisemblablement la *sedita gestatoria* actuelle) et descend ainsi les degrés du portique, au bas desquels se tient tout caparaçonné le cheval de son prédécesseur. En ce moment les chefs des régions urbaines sont admis à rendre hommage au pontife,

et, quand ils lui ont présenté leur doyen, commence l'acclamation accoutumée que les autres achèvent avec lui et qui se répète trois fois de suite : « Au seigneur-pape Léon que saint Pierre a élu pour occuper son siége, longues années de pontificat ! » Le connétable (*prior stabuli*) s'approche du pape et dépose le *regnum* (tiare couronnée) sur la tête du pape, qui monte à cheval, entouré des juges et des sénateurs, au milieu de la foule immense de peuple massée sur la grande place et faisant retentir l'air d'applaudissements et de cris de joie [1]. La procession reprend sa marche vers le palais de Latran en cet ordre. Le cortége est terminé par le préfet de Rome, revêtu du manteau de soie et d'or, chaussé des *zancha* (brodequins d'apparat), l'une d'or, l'autre de pourpre. De chaque côté du préfet les juges revêtus du pluvial (chape de cérémonie). En avant du pontife marche l'archidiacre, le premier diacre, et le primicier, deux à deux, les sous-diacres du siége apostolique, également deux à deux, précédés des cardinaux. En avant des cardinaux, les *notarii*, précédés eux-mêmes des évêques, et en avant des évêques la croix du seigneur-pape. Des hommes d'armes escortent la procession sur deux lignes parallèles ; ils sont placés sous les ordres de deux *dilungarii* (commandants des navires pontificaux), vêtus du pluvial et tenant à la main leurs insignes de commandement. Les *majorentes* (maîtres des cérémonies), choisis parmi l'école dite des *stimulati*, vêtus de manteaux de soie et tenant leur baguette à la main, veillent au maintien du bon ordre, et font observer à chacun son rang [2]. »

Églises patriarcales de Rome et titres cardinalices au xe siècle.

14. Voici maintenant quelle était à l'époque de Benoît IV la répartition des titres et dignités cardinalices. « Il y a, dit l'antique monument que nous citons, cinq basiliques patriarcales dans l'Église romaine. La première est celle de Latran, dite aussi *Cons-*

[1] *Ordo benedicendi pontificis Romani*. Mabill. *Mus. Italic.* Tom. II, ord. IX. Cf. Watterich., p. 3.

[2] Cette description également reproduite par Mabillon (loc. cit., p. 128) est tirée d'un manuscrit composé par un chanoine de Saint-Pierre, nommé Benoît, lequel vivait sous le pontificat d'Innocent II, en 1138.

tantinienne ou basilique du Sauveur. Les sept cardinaux qui y sont attachés sont évêques; on les nomme soit *collaterales*, parce qu'ils se tiennent à la disposition et comme à ses côtés (*a latere*), soit *hebdomadarii*, parce qu'à tour de rôle et chaque semaine ils exercent les fonctions épiscopales dans la basilique. Ce sont les évêques d'Ostie, de Porto, de Sainte-Ruffine ou Silva-Candida, d'Albano, de Sabine, de Tusculum et de Préneste. — La seconde basilique patriarcale est celle de Sainte-Marie-Majeure, à laquelle sont attachés sept cardinaux-prêtres dont les titres sont les suivants : Les saints apôtres Philippe et Jacques, Saint-Cyriaque *in thermis*, Saint-Eusèbe, Sainte-Pudentienne, Saint-Vital, Saints Pierre et Marcellin, Saint-Clément. — La troisième basilique patriarcale est celle de Saint-Pierre, ayant aussi sept cardinaux-prêtres dont les titres sont : Sainte-Marie-*trans-Tiberim*, jadis appelée Saint-Calliste ; Saint-Chrysogone, Sainte-Cécile, Sainte-Anastasie, Saint-Laurent-*in-Damaso*, Saint-Marc, Saints-Martin et Sylvestre, ancien titre *Equitius*, — La quatrième patriarcale est la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs, dont les sept cardinaux-prêtres ont les titres suivants: Sainte-Sabine, Sainte-Prisca, Sainte-Balbine, les Saints-Nérée et Achillée, Saint-Sixte, Saint-Marcel, Sainte-Suzanne.—La cinquième est celle de Saint-Laurent-hors-les-Murs, à laquelle sont également attachés sept cardinaux-prêtres au titre de : Sainte-Praxède, Saint-Pierre-*ad-Vincula*, ancien titre d'*Eudoxie ;* Saint-Laurent-*in-Lucina*, les Saints-Jean et Paul, ancien titre *Pammachius;* les Quatre-Couronnés, Saint-Etienne-au-Mont-Cœlius, Sainte-Croix-en-Jérusalem. — Sauf la basilique de Saint-Pierre, qui relève immédiatement du pape, chacune des autres patriarcales a un préfet. Le premier cardinal-évêque est de droit préfet de Saint-Jean-de-Latran, le cardinal-archiprêtre est préfet de Sainte-Marie-Majeure, les cardinaux-abbés des monastères de Saint-Paul et de Saint-Laurent-hors-les-Murs sont chacun préfet de la basilique contiguë. —Il y a dix-huit diaconies cardinalices, savoir : Sainte-Marie-*in-Dominica*, Sainte-Lucie-*ad-septem-solia* ou *in-circo-palatii*, Sainte-Marie-la-Neuve, Saints-Cosme et Damien, Saint-Adrien, Saints-Sergius et Bacchis,

Saint-Théodore, Saint-Grégoire, Sainte-Marie-*in-Schola-Græca*, ou *in*-Cosmedin, Sainte-Marie-*in-Porticu*, Saint-Nicolas-*in-carcere-Tulliano*, Saint-Ange-*in-foro-piscario*, Saint-Eustache, Sainte-Marie-*in-via-Lata*, Sainte-Agathe-*in-equo-marmoreo*, Sainte-Lucie-*in-capite-Suburræ* ou *in-Silice*, Saint-Vitus-*in-macello*[1]. »

Charité de Léon V. Sa fin tragique.

15. Nous avons ainsi, dès le xe siècle, l'énumération des titres cardinalices telle à peu près qu'elle s'est conservée jusqu'à nos jours. Bien que la forme des élections pontificales fût différente de celle qui se pratique aujourd'hui, le principe qui consistait à choisir le nouveau pontife dans les rangs des prêtres ou des diacres-cardinaux était déjà en vigueur. Il est probable qu'il n'était pas absolu et qu'on pouvait, comme pour l'exclusion formelle des évêques, y déroger en cas de nécessité ou simplement même pour le plus grand bien de l'Église. Telle était donc la hiérarchie du clergé romain quand Léon V fut promu par une élection régulière et canonique au souverain-pontificat. Son premier soin fut de pourvoir au rétablissement des monastères de Nonantola, de Saint-Sylvestre et de Saint-Etienne, tous trois situés dans la province de Bologne, et détruits lors de la récente invasion des Hongrois. La cathédrale de Bologne elle-même avait été brûlée par les barbares. Léon V exempta d'impôts le clergé de Bologne, afin qu'il pût consacrer toutes ses ressources à l'œuvre de réédification. « Or, dit le *Codex Regius*, le quarantième jour après son sacre, le prêtre Christophe, l'un des familiers du pieux pontife, se saisit traîtreusement de sa personne, le fit jeter dans un cachot et usurpa sacrilégement le trône apostolique[2]. » Neuf jours après, Léon V mourait dans sa prison, sans que nous puissions savoir si cette fin prématurée doit être ou non attribuée à un nouveau crime de l'infâme usurpateur. Léon V reçut plus tard la sépulture à Saint-Jean-de-Latran[3].

[1] *De sanctæ Romanæ ecclesiæ cardinalibus.* (Mabillon. *Musæum Italic.*, loc. cit., p. 160. Angele-Maï. *Spicileg. Roman.*, tom. VI, p. 271. — Watterich., p. 4.

[2] *Codex Regius*, fol. 119, verso.

[3] Novaës. Loc. cit, Nous n'avons plus l'inscription qui fut gravée sur la

L'ANTIPAPE CRISTOPHE

(octobre 903—janvier 904)

Intrusion parricide de Christophe.

16. Quel était le criminel et ambitieux personnage qui venait de porter ses mains sacriléges contre un pape et d'usurper le siége apostolique? Les catalogues de Zwellen et de Watterich se bornent à la mention suivante : « Christophe était né à Rome, son père se nommait Léon. Il était prêtre-cardinal du titre de Damase (Saint-Laurent-*in Damaso*). Après quatre mois d'usurpation, il fut chassé et renfermé dans un monastère[1]. » Le *Codex Regius* se borne à dire qu'après une intrusion dont il fixe la durée à sept mois, « Christophe fut déposé par le pape Sergius, et renfermé dans une prison comme envahisseur du saint-siége[2]. » Au point de vue chronologique, le *Codex Regius* est inexact. Les deux autres catalogues de Zwellen et de Watterich rétablissent sur ce point la vérité; la durée de l'invasion sacrilége fut en effet de quatre mois, moins quelques jours. Mais ces détails de chronologie n'ont qu'une importance fort secondaire; ils ont été d'ailleurs complétement éclaircis par la science moderne[3]. Ce que nous voudrions connaître, mais ce qui jusqu'alors échappe complètement à toutes les investigations rétrospectives, c'est le caractère, la nature, les motifs ou les prétextes qui déterminèrent la conspiration dont Léon V fut victime. Novaës, en parlant de Christophe, rapporte, d'après la tradition romaine, qu'il était « de basse naissance, *di bassa nascita*[4]. » Nous acceptons volontiers cette tradition, l'infamie de la conduite de Christophe suppose en effet toute la bas-

tombe de Léon V. Flodoard ne fait que mentionner le court pontificat de Léon V, sans faire allusion à sa fin tragique :

Post quem celsa subit Leo jura, notamine quintus,
Emigrat ante suum quam luna bis impleat orbem.

(Flod. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 831.)

[1] Zwellen. *Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1025. — Watterich., p. 32.

[2] *Codex Regius*, fol. 119, verso.

[3] Cf. Jaffé. *Regest. Summor. Pontif.*, p. 307.

[4] Novaës. *Christophorus*, 122 *in catalog. pontific.*, tom. II, p. 158.

sesse et toute la cupidité des instincts les plus ignobles. Mais au point de vue de la noblesse des sentiments, la naissance signifie peu de choses. Le prince des apôtres, saint Pierre, n'était pas noble de race; il n'en fut pas moins choisi entre tous les fils d'Adam pour fonder l'Église immortelle de Jésus-Christ, « contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. » Noble ou non, l'antipape Christophe n'en fut pas moins un scélérat; mais il n'est pas moins certain que, malgré sa scélératesse et vraisemblablement même par la terreur qu'elle inspirait au clergé, au sénat et au peuple romain, il fut accepté comme pape. On préférait subir sa tyrannie plutôt que d'encourir ses vengeances, et il fut très-réellement sacré.

Appréciations de Baronius et et de Muratori.

17. Ni saint Antonin de Florence, ni Vincent de Beauvais, ni Martin Polonus[1], si soigneux tous trois de recueillir jusqu'aux moindres renseignements de l'antiquité ecclésiastique, ne nous ont transmis un seul mot qui puisse jeter la lumière sur ce point si obscur. Ils s'accordent avec le *Codex Regius,* sans cependant le reproduire textuellement ni l'un ni l'autre. Mais il est impossible de conjecturer, d'après leur laconique récit, quelle était la faction rebelle dont Christophe était l'agent, et à quel parti politique elle obéissait. Baronius constatait, comme nous le faisons nous-même, cette absence complète de renseignements contemporains. L'illustre auteur des Annales, ce grand génie qu'on a nommé à juste titre le « père de l'histoire ecclésiastique, » déplorait, lui aussi, une telle lacune dans les monuments officiels. Pour notre part, nous croyons que les monuments relatifs à cette triste époque furent à dessein anéantis, et qu'on prit, dans les archives du siége apostolique, vis-à-vis de l'antipape Christophe, une mesure analogue à celle que le synode romain tenu sous Jean IX avait décrétée par rapport au conciliabule d'Étienne VII, c'est-à-dire qu'on livra aux flammes toutes les pièces émanées de Christophe le Sacrilége. Notre curiosité rétrospective en souffre quelque peu,

[1] Antonin Florent. *Historiar.* IIe *pars., titul.* XVI, § XIV. — Vincent Belvac. *Spec. Historial.*, tom. IV, cap. LVIII. — Martin. Pol. *Chronic. ann.* 903.

mais la mesure en elle-même pouvait avoir, à l'époque où elle fut prise, des avantages incontestables. Tant de noms cardinalices se trouvaient complices de l'usurpation, sinon par connivence directe au moins par acceptation résignée et tacite, tant d'influences politiques dont les représentants nous sont aujourd'hui inconnus, mais dont la puissance était alors formidable, durent être compromis dans ce scandale, qu'on fit sagement d'en effacer toutes les traces. L'immixtion des intrigues politiques et des factions rivales dans l'élection ou la déposition des papes arrache au cardinal Baronius des larmes amères. « Quoi de plus funeste pour l'Église romaine, dit-il, quelle servitude plus affreuse et plus lamentable que cette invasion de la main séculière et du principat civil dans son histoire[1] ! » Muratori, qui cite cette plainte éloquente, la fait suivre des observations suivantes : « C'est là une réflexion très-juste et très-sage. Cependant elle ne paraît point s'appliquer à la circonstance actuelle. Dans l'usurpation de Christophe, ce sont les Romains eux-mêmes et non les princes séculiers qui furent coupables. A cette époque, en effet, l'élection des souverains-pontifes appartenait à la fois au clergé, au sénat et à la milice de Rome. Des conflits inséparables d'une telle forme élective en résultaient nécessairement, en sorte que les papes eux mêmes, Jean IX entre autres, avaient recours à la protection impériale et l'invoquaient, au nom même du droit canonique, pour mettre un frein à l'effervescence populaire et aux excès des factions rivales[2]. » Le désaccord entre Baronius et Muratori est ici plus apparent que réel. L'un et l'autre ont raison, chacun de son côté. Si, en effet, il se fût trouvé à Rome, au moment de l'invasion sacrilége de Christophe, les représentants d'un pouvoir impérial légitimement constitué, l'usurpateur aurait été dans l'impuissance de réaliser ses projets parricides, ou du moins il les eût expiés bientôt par un juste châtiment. Mais il n'en est pas

[1] *Nihil penitus ecclesiæ Romanæ contingere posse funestius, tetrius nihil atque lugubrius, quam si principes sæculares in romanorum pontificum electionem manus immittant.* (Baron. *Annal. Eccl. ann.* 900.

[2] Murator. *Annal. Ital., ann.* 904.

moins vrai que la faction dont Christophe fut le chef s'appuyait au dehors sur quelque feudataire italien, duc ou marquis, dont le nom nous est aujourd'hui inconnu, mais dont le crédit n'en était pas moins puissant alors, peut-être quelques-uns de ces ducs de Bénévent ou de ces comtes de Spolète qui rivalisaient de prétentions avec les fastueux marquis de Toscane. Le fait est si vrai que le *Codex Mazarinœus* du *Liber Pontificalis*, en parlant du schisme de Christophe, dit qu'on eut recours pour y mettre un terme à l'intervention du roi de France : *Schisma Christophori invasoris auxilio regis Franciœ sedatum*. Le roi de France était alors Charles le Simple. Aucune des chroniques contemporaines n'a mentionné son intervention vraisemblablement plus diplomatique qu'effective dans cette affaire. L'indication du *Codex Mazarinœus*, pour être unique, n'en est pas moins précieuse. Elle constate la tendance des factions rivales qui se disputaient le trône apostolique à recourir aux influences étrangères. C'était précisément pour réagir contre cette pression extérieure, plus ou moins passionnée et violente, que l'empire romain avait été constitué par les papes, afin d'être l'épée et le bouclier de l'Église.

État réel de l'Eglise romaine au xe siècle.

18. Un chroniqueur du xie siècle, Bonizo, évêque de Sutri, dont les œuvres inconnues à Muratori et à Baronius ne furent découvertes et publiées qu'en 1763, nous fait très-bien comprendre cette situation de l'Église romaine durant la lugubre période que nous traversons. Voici ses paroles : « L'empire échappa à la main des rois francs; l'Italie, qui avait toujours détesté leur domination altière, eut bientôt sujet à la regretter, quand elle se vit livrée tour à tour à la tyrannie des Lombards, ou aux violences des Burgondes. (Ceci paraît une allusion au règne éphémère de Louis l'Aveugle qui portait indistinctement le titre de roi de Provence ou de Bourgogne). L'Italie n'était plus gouvernée, elle était dévastée. L'Église romaine en particulier eut à subir les plus effroyables malheurs. Les empereurs ne pouvaient plus la défendre contre les factions sacriléges et les révoltes du sénat; la France elle-même, divisée en royaumes rivaux, indépendants l'un de l'autre, était ou trop éloignée pour fournir un appui, ou par-

fois trop hostile pour songer à en offrir. Ce fut alors que les chefs de la milice romaine, *capitanei*, s'arrogeant le titre orgueilleux de « patrices, » imposèrent à la sainte Église une tyrannie jusque-là inconnue. On sait que ce nom de « patrices » fut porté d'abord, au temps des invasions des Goths, des Vandales et des Lombards, par des chefs militaires tels que Narsès et Bélisaire, envoyés sur la demande des papes par les empereurs d'Orient pour défendre l'Italie et le saint-siége contre la fureur des barbares. Le peuple romain, dans sa reconnaissance, inventa pour eux cette dénomination de *patres urbis*, *patricii*, que les pontifes donnèrent plus tard aux rois francs et aux empereurs. Quand les *capitanei* eurent usurpé ce titre superbe, avec le pouvoir absolu dont ils s'emparèrent en même temps, ils se crurent tout permis. Non-seulement ils vendaient à prix d'or et par un infâme trafic les titres cardinalices, les abbayes et les évêchés, mais, sans le moindre respect pour la majesté du siége apostolique et pour la prérogative du souverain-pontificat, ils créaient pape suivant leur caprice celui qui leur plaisait le mieux ou qui les payait davantage, quelles que fussent d'ailleurs ses mœurs ou sa condition, laïque ou clerc : en sorte qu'on vit parfois un homme, qui le matin n'avait pas même la tonsure, souverain pontife le soir. L'Église ainsi atteinte dans son chef ne pouvait que souffrir davantage encore dans ses membres. Non-seulement les clercs du second ordre, les prêtres et les lévites (diacres et sous-diacres), mais les pontifes eux-mêmes menaient publiquement une vie scandaleuse; l'abus fut tellement commun qu'on ne songeait plus à en remarquer l'infamie. La lèpre simoniaque, génératrice de l'autre, s'étendit au delà des limites de l'Église romaine; elle envahit toutes les contrées de l'Occident. Lorsque le pasteur se tait, lorsqu'il est chassé, ou plutôt lorsque le loup lui-même est devenu pasteur[1], qui peut protéger les brebis? »

Nous croyons devoir citer la partie la plus importante de ce texte peu connu : *His urbis capitanei accepta tyrannide licenter cuncta faciebant. Nam non solum cardinalatus et abbatias et episcopatus turpissima venalitate fœdabant, sed ipsum etiam Romanæ ecclesiæ pontificatum non spectata aliqua morum digni-*

Un diplôme de l'antipape. Déposition et mort de Christophe.

19. Il nous est resté de l'antipape Christophe un privilége délivré en faveur de Franco, abbé de Corbie, et portant pour suscription la formule pontificale ordinaire : « Christophe, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les évêques des Gaules. » Ce privilége vise les précédents du même genre déjà accordés au monastère par les papes Benoît III et Nicolas I[er], en les confirmant et au besoin les renouvelant. La date en est ainsi conçue : « Écrit de la main de Sergius, scriniaire de la sainte Église romaine au mois de décembre, le VII des calendes de janvier, indiction VII[e] (26 décembre 903), régnant notre très-pieux seigneur auguste Louis, couronné de Dieu, très-saint empereur[1]. » Il est probable que cette mention de l'empereur Louis l'Aveugle n'est faite ici par l'intrus beaucoup moins comme une preuve de sa sympathie personnelle pour ce prince alors chassé d'Italie, que comme une formule cancellaresque choisie en vue d'être plus favorablement accueillie dans les Gaules, où le malheureux empereur Louis continuait à occuper le trône de Provence et de Bourgogne. Ce qui est certain, c'est que la chute de Christophe fut précipitée par l'intervention d'un roi de France, Charles le Simple ou Louis de Provence, peut-être l'un et l'autre. Voici en effet comment s'exprime le *Codex Regius :* « Le prêtre Sergius, qui du temps de Jean IX avait été élu par une faction, puis repoussé du pontificat, s'était réfugié, d'abord chez le marquis Adalbert de Toscane, puis chez les Francs. Avec l'aide de ces derniers, il revint à Rome, s'empara de l'usurpateur, le déposa et

tate, nec aliqua tantæ Ecclesiæ prærogativa, solummodo ad libitum, cui placebat vel qui plus manus eorum implebat, donabant; et non solum clericis sed et laïcis; ita ut uno eodemque die plerumque et laïcus esset et pontifex; sicque languescente capite infirmabantur et cætera membra, in tantum ut non solum altaris ministri secundi ordinis, sacerdotes et levitæ, sed ipsi pontifices passim concubinati haberentur, ut ipse usus jam aboleret infamıan, et consuetudo turpissima venalitatis quodammado videretur leviare delictum, et non tantum in partibus Romanæ, sed per totius Occidentis climata hæc agebantur; quippe tacente pastore, magis autem fugiente, imo vero ipso lupo facto custode, quis staret pro ovibus? (Bonizo. *Liber ad amicum.* Lib. III *in fin. Patr. lat.*, tom. CL, col. 813.)

1 *Christophor. pseudo papa. Privileg. Patr. lat.*, tom. CXXXI, col. 48.

l'enferma dans un monastère[1]. » Christophe ne survécut que quelques mois à sa déchéance; il mourut en juin 904[2].

SERGIUS III

(29 janvier 904—septembre 911)

§ 1. Regestum de Sergius III

Retour triomphal de Sergius. Son sacre.

20. Un intrus chassait l'autre; l'antipape Christophe était puni par un autre usurpateur qui le renversait à main armée pour s'installer à sa place. Nous avons déjà reproduit la sentence solennelle de déposition prononcée au concile romain de Jean IX contre Sergius, avec cette clause expresse que, sans un jugement apostolique, nul ne pourrait le réhabiliter. Mais nous sommes à une époque où toutes les lois les plus sacrées pliaient devant la force. Sergius était parent d'Adalbert de Toscane; il comptait dans le sénat et parmi le clergé romain un parti qui avait été sur le point, dès le temps de Jean IX, de l'élever au souverain-pontificat. Cette faction l'accueillit en triomphe, lorsqu'à la tête d'une armée de Toscans il rentra triomphant à Rome et renversa l'antipape. L'inscription qui fut depuis gravée sur sa tombe nous apprend « qu'un grand nombre de Romains faisaient des vœux pour son retour[3].» Y eut-il une nouvelle élection, ou fit-on simplement revivre celle qui avait eu lieu tumultuairement à la mort de Théodore II et qui avait échoué alors? L'inscription est muette sur ce point. « Il fut reçu, dit-elle, avec acclamations, on lui conféra le sacre pontifical, et, ayant ainsi heureusement recouvré son siége, il se montra un pasteur plein d'amour pour son troupeau. Mais en même temps, la faux à la main, il frappa les envahisseurs et déploya contre eux toute la rigueur des lois ecclésiasti-

[1] *Codex Regius*, fol. 120, recto.

[2] Novaës. Loc. cit.

[3] *Exul erat patria septem volventibus annis,*
Post populi multis urbe redit precibus.
(Watterich. p. 85.)

ques et des ordonnances des pères[1]. » Il est manifeste que l'auteur de l'inscription était un partisan dévoué de Sergius. Mais le zèle dont il juge à propos de faire ici l'éloge ne fut malheureusement qu'une ardeur de vengeance complétement étrangère à la législation canonique et au véritable esprit de l'Église.

21. En effet, le premier soin de Sergius fut de casser tous les actes du concile de Jean IX, et de renouveler la condamnation portée contre la mémoire de Formose par l'intrus Etienne VII. Le corps de ce dernier fut en grande pompe transféré à la basilique vaticane, et Sergius décora sa sépulture de l'épitaphe suivante : « Sous ce monument reposent les restes du pape Étienne VII[e] de ce nom. Le premier, il flétrit la honteuse mémoire de Formose, cet orgueilleux envahisseur du siége apostolique. Dans un concile qu'il présida avec la sollicitude d'un bon pasteur, il rendit enfin justice aux victimes d'une injuste persécution[2]. Pendant qu'il luttait ainsi pour le triomphe de la bonne cause, ce vénérable père fut saisi par des mains sacriléges, précipité du trône et jeté dans un cachot où il fut étranglé. Dix ans après le pape Sergius lui fit des funérailles solennelles et transféra ici ses restes[3]. » Dans cette réhabilitation posthume de

Réhabilitation d'Etienne VII et condamnation de Formose par Sergius III.

[1] Voici le texte entier de cette inscription où Sergius est représenté comme ayant été canoniquement élu en 891 à la mort de Théodore II, tandis que le pape Jean IX y est carrément traité d'usurpateur :

Limina quisquis adis papæ metuenda beati,
Cerne pii Sergi exuviasque Petri.
Culmen apostolicæ sedis in jure paterno
Electus tenuit, ut Theodorus obit.
Pellitur urbe pater, pervadit sacra Johannes
Romuleosque greges dissipat ipse lupus.
Exul erat patria septem volventibus annis,
Post populi multis urbe redit precibus.
Suscipitur, papa sacratur, sede recepta
Gaudet, amat pastor agmina cuncta simul.
Hic invasores sanctorum falce subegit
Romanæ ecclesiæ judiciis que patrum.

(Watterich., p. 85.)

[2] C'est à-dire qu'il réhabilita tous ceux qui avaient été déposés pour leur révolte contre le pape légitime Formose.

[3] *Hoc Stephani papæ clauduntur membra locello*
Sextus (VII) *dictus erat ordine quippe patrum.*

l'intrus Étienne VII et de son exécrable conciliabule, deux vers dont notre traduction n'a pu rendre l'énergie méritent d'être particulièrement notés :

Hic primum repulit Formosi spurca superbi
Culmina qui invasit sedis apostolicæ.

En serrant de plus près la signification du mot *spurca* (immondices), on pourrait interpréter ce distique en ce sens que, « le premier, Étienne VII bannit du lieu saint la dépouille infâme de Formose. » Mais alors si Etienne VII fut *le premier* à commettre ce forfait, qualifié ici de glorieux exploit, il faudrait conclure que le crime aurait été réitéré depuis. Le *primum* de l'épitaphe d'Étienne VII suppose un second attentat. Dans ce cas, l'horrible scène de profanation se fût renouvelée et les restes du malheureux pape Formose auraient été encore une fois exhumés et jetés à la voirie par Sergius. Ainsi s'expliquerait la double mention du même sacrilége faite par le *codex Regius* dans les notices d'Étienne VII et de Sergius III, ainsi que la confusion qui s'établit plus tard dans les diverses chroniques entre le nom de ces deux intrus. Ce n'est là toutefois qu'une hypothèse à laquelle, en l'absence d'autres documents plus décisifs, il ne conviendrait pas d'attacher trop d'importance. Nous préférons nous en tenir à l'idée que Sergius, sans toucher aux restes de Formose, se borna à flétrir de nouveau sa mémoire et à renouveler contre les clercs ordonnés par ce pape légitime les rigoureuses sentences de l'intrus Étienne VII.

Hic primum repulit Formosi spurca superbi,
Culmina qui invasit sedis apostolicæ.
Concilium instituit, præsedit pastor et ipsi,
Lege satis fessis jura dedit famulis.
Cumque pater multum certaret dogmate sancto,
Captus et a sede pulsus ad ima fuit.
Carceris interea vinclis constrictus in imo.
Strangulatur nervo, exuit et hominem.
Post decimumque regens sedem hunc transtulit annum
Sergius huc papa, funera sacra colens.

(Watterich., p. 84.)

Lettre de Sergius III à l'évêque d'Uzès pour proscrire la mémoire de Formose.

22. Sur ce point, il n'est malheureusement pas possible aujourd'hui d'émettre un doute, et de prendre avec Muratori la défense de Sergius III. Des documents inconnus à l'illustre auteur des « Annales d'Italie » ont été remis en lumière et tranchent définitivement la question. Le premier est un rescrit de Sergius lui-même, adressé en 904 à l'évêque d'Uzès, Amelius. Il est conçu en ces termes : « Sergius évêque, serviteur des serviteurs de Dieu au révérendissime et très-saint Amelius, évêque de la sainte église d'Uzetiæ. — Quand tout l'univers atteste que Formose a été justement condamné comme envahisseur du saint siége apostolique, nous n'avons pas pu sans une extême surprise voir par vos lettres que vous le comptez toujours au rang des papes. Si donc vous l'ignorez encore et qu'on ne vous l'ait jamais dit, apprenez enfin par notre présent rescrit apostolique que Formose a été et reste nominativement condamné. Votre sainteté, nous le croyons, connaît les canons de l'Église, qu'elle prenne la peine de les consulter et elle trouvera qu'il n'est point permis à un évêque de quitter son propre siége pour envahir celui d'autrui[1]. Or il est manifeste que Formose l'a fait, voilà pourquoi il reste à tout jamais condamné. — Nous vous rappelons en outre que nos prédécesseurs, les papes Marin (1), Adrien (III) et Étienne (VII) vous ont successivement confirmé dans la possession de l'abbaye

[1] *Et invenies non licere episcopum propriam relinquere sedem, et invadere alienam ; quod egisse Formosum manifestum est.* Cette parole indique que dans la pensée de Sergius, Formose avait usurpé le trône pontifical au préjudice du diacre élu, Étienne, qui fut depuis l'intrus Étienne VII. On comprend dès lors pourquoi la plupart des théologiens se refusent, ainsi que nous le faisons, à admettre qu'au moins jusqu'au XII[e] siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où en règle générale aucun évêque déjà sacré n'était promu au siége apostolique, l'élection seule, non suivie du sacre, ne conférait pas la plénitude de la puissance et de la juridiction épiscopale. (Cf. Tom. XVII de cette *Histoire*, p. 238 et Novaës, *Storia de Sommi Pontefici*, tom, II, p. 76, not. c.) Faute d'avoir bien saisi cette distinction, des lecteurs peu familiarisés avec l'étude de l'*Histoire de l'Église*, pourraient nous reprocher, comme l'un d'eux a cru d'ailleurs devoir le faire, une erreur dont nous sommes innocents, et des intentions hostiles au saint-siége contre lesquelles, grâce à Dieu, notre vie tout entière et nos persévérants labeurs, si humbles qu'ils puissent être, sont une protestation suffisante.

de Saint-Pierre-en-Gothie. A ce titre et depuis si longtemps vous auriez dû, pour que le privilége apostolique continuât à être valable, nous envoyer une pension sur ce bénéfice. Donc si vous voulez conserver la possession de ce monastère, acquittez ce tribut, faites-nous en même temps parvenir la copie exacte des précédents rescrits apostoliques obtenus par vous à ce sujet, et nous les confirmerons par un nouveau privilége. Si toutefois vous croyez en conscience et sans scandale pouvoir retenir cette prébende, sauf en tout le droit du saint-siége, retenez-la et priez pour nous [1]. »

Lettre de Sergius à l'archevêque de Hambourg dans le même sens.

23. Quel langage pour un prétendu vicaire de Jésus-Christ! L'antipape ne se contente pas d'outrager la mémoire à jamais vénérable d'un pontife légitime, de l'héroïque Formose, il pousse l'impudence jusqu'à proposer à l'évêque d'Uzès un marché véritablement simoniaque. « Payez moi, lui dit-il, les arriérés de la pension échue sur le monastère de Saint-Pierre-en-Gothie et je vous délivrerai un nouveau privilége apostolique. » La haine de Sergius III contre la mémoire de Formose n'éclate pas avec moins d'aigreur dans le rescrit suivant, publié par Mansi, tome XVIII, p. 251 de la *collectio conciliorum amplissima :* « Sergius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au révérendissime et très-saint Adalgaire, évêque de la sainte église de Hambourg, bénédiction apostolique et paternelle consolation. — Nous avons reçu les lettres de votre fraternité, et c'est avec douleur que nous avons appris par elle l'injustice faite à votre église par la coalition du pape inique Formose avec les archevêques Hermann de Cologne et Hatto de Mayence. (Il s'agissait du différend sur la juridiction de l'évêché de Brême dont nous avons parlé dans la correspondance du pape Formose avec Foulques de Reims). Quoi de plus inique en effet que de dépouiller les églises, de les priver de leurs droits légitimes, d'annuler les chartes des rois et

[1] Ce privilége de Sergius III, édité d'abord par Neugart, *Codex Diplomaticus*, tom. I, p. 533. puis par Dom Bouquet *Scriptores rer. Franc.*, tom IX, p. 213, a été reproduit dans la *Patr. lat.*, tom. CXXXI, col. 972.

des empereurs et les priviléges munis de la sanction apostolique! Si de tels excès pouvaient jamais prévaloir, rien ne pourrait jamais subsister ferme et stable dans la sainte Église de Dieu. Heureusement la parole du Seigneur : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, » conserve toute sa force. Il en est de même de ces mots de saint Paul : « Vous êtes surédifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, appuyés sur la pierre angulaire qui est le Christ Jésus[1]. » Ainsi il est constant que la sainte et universelle Église est fondée sur le roc immuable, sur le fondement des apôtres et des prophètes et que toute l'économie de son édifice spirituel a pour base et pour lien d'unité la pierre angulaire, c'est-à-dire Jésus-Christ notre Seigneur. Or, si telle est la condition de l'Église apostolique et universelle, telle aussi doit être la condition de chacune des églises particulières ; elles doivent conserver leur stabilité sans qu'aucune présomption humaine puisse jamais violer leurs droits. Nous voulons donc, en ce qui nous concerne, maintenir dans toute leur efficacité la parole du Seigneur et celle de l'apôtre saint Paul, résumées l'une et l'autre par cette maxime du bienheureux pape Grégoire-le-Grand : « Les priviléges des églises une fois rectifiés et promulgués doivent demeurer fermes et stables. » En conséquence, par notre autorité et de l'avis de plusieurs évêques nos frères, *et judicio plurimorum confratrum nostrorum*, nous cassons et annulons absolument l'attentat témérairement perpétré contre les droits de l'église de Hambourg par l'inique convention établie entre le pape Formose et le roi Arnoulf, ainsi que par les intrigues de l'archevêque de Cologne Hermann ; et nous interdisons sous peine d'anathème à quelque personne que ce puisse être de chercher à faire revivre l'injuste sentence que nous invalidons. Afin de punir Hermann de Cologne et Hatto de Mayence de s'en être prévalus pour exercer un droit de juridiction sur l'évêché de Brême, nous les déclarons l'un et l'autre suspens *a divino officio*, durant une période dont nous

[1] *Ephes.* II, 20.

nous réservons de fixer le terme[1]. » Cette lettre est datée du V des nones de février, indiction IIIe (5 février 905).

Muratori et Baronius à propos de Sergius III.

24. En présence de ces textes authentiques, qui révèlent contre Formose et tous ses actes une haine aussi passionnée, il est, comme nous le disions plus haut, absolument impossible de maintenir la thèse de Muratori, reprise en ces derniers temps par la plupart des historiens ecclésiastiques, et que nous aurions été heureux d'adopter nous-même si elle n'avait été ainsi renversée par les découvertes paléographiques subséquentes. Le cardinal Baronius ne connaissait point ces dernières; il n'avait à sa disposition ni l'épitaphe de Sergius III, ni celle que cet intrus avait fait graver sur la tombe d'Etienne VII, ni les divers catalogues pontificaux récemment retrouvés, ni enfin les vies des papes par Flodoard. Et pourtant avec une surprenante sagacité, ce père de l'histoire de l'Église était parvenu, à force de patience, à reconstituer la vérité sur Sergius III. Un texte de Sigebert de Gemblours lui avait appris que ce pape avait de nouveau invalidé toutes les ordinations de Formose. Un autre texte du moine chroniqueur Adam de Brème lui avait révélé l'existence de la lettre à l'évêque Adalgaire de Hambourg dont nous venons de reproduire le texte. Le docte cardinal flétrissait donc la mémoire de « l'infâme Sergius, créature du marquis de Toscane Adalbert, serf du crime, qui ne recula devant aucun forfait. » — Il usurpa à main armée le siége apostolique, disait-il, ce ne fut point un pontife légitime, mais un intrus[2]. » A cette appréciation Muratori répondait en ces termes : « Si l'éminent annaliste avait pu voir comme nous ce que Flodoard dit de Sergius III, il ne se fût point livré à une telle indignation contre ce pape. Sans doute Sergius ne fut pas irréprochable; toujours est-il qu'il ne commit point les excès qui lui sont imputés. Le cardinal s'est trop fié à la parole

[1] *Patr. lat.*, tom. CXXXI, p. 974.

[2] *Sergius ille nefandus, quem audisti in Formosum papam ita sæviisse... Potens iste armis marchionis Tusciæ Adalberti, homo vitiorum servus, facinorosissimus omnium, quæ intentata reliquit? Invasit iste sedem... Ab omnibus non legitimus pontifex, sed conclamatur invasor.* (Baron. *Annal. Eccl.*, 904.)

de Sigebert de Gemblours; il devait d'autant moins y ajouter foi que Sigebert se trompe évidemment en attribuant à Sergius l'exhumation des restes de Formose, fait qui appartient, comme Baronius l'a reconnu lui-même, à Étienne VII. Il n'est pas plus exact d'attribuer au marquis Adalbert de Toscane une influence quelconque sur le pontificat de Sergius, puisque Flodoard dit positivement que Sergius fut rappelé « par les prières et les vœux du peuple romain[1]. » Ainsi parlait Muratori, qui ne connaissait pas lui-même les lettres de Sergius III aux évêques d'Uzès et de Hambourg. Quant à la notice consacrée par Flodoard à Sergius, elle n'est que la reproduction en vers hexamètres des distiques de l'inscription tumulaire. Nous avons déjà constaté le même fait à propos de Benoît IV. Il s'explique facilement par le voyage que Flodoard fit à Rome en 936, et durant lequel il releva soigneusement les épitaphes des tombes pontificales, qui servent aussi de canevas à certaines notices pour lesquelles il n'avait pas d'autres renseignements particuliers. « Sergius III, dit-il, avait été précédemment élu au souverain pontificat, puis envoyé en exil, il revint après avoir été sept ans fugitif. Rappelé par les prières du peuple romain, il reçut le sacre pour lequel il était depuis si longtemps désigné. Ayant ainsi recouvré le siége de saint Pierre, ce pontife gouverna sept années l'univers catholique, tenant en main la faux des censures contre les envahisseurs[2]. » En comparant ce texte avec celui de l'inscription lapidaire citée plus haut, il est facile de constater que l'un est calqué sur l'autre, trait pour trait et presque mot

[1] Murator. *Annal. Ital.*, 904.

[2] *Sergius inde redit, dudum qui lectus ad arcem*
Culminis, exilio tulerat rapiente repulsam;
Quo profugus latuit septem volventibus annis.
Hinc populi remeans precibus, sacratur honore
Pridem assignato, quo nomine tertius exit
Antistes. Petri eximia quo sede recepto
Præsule gaudet ovans annis septem amplius orbis
Ipse favens cleri censura in culmine rapto
Falce ferit pervasores. . . . .
(Flodoard. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 831.)

pour mot. Le témoignage de Flodoard n'ouvre donc point ici une source nouvelle d'informations, comme par exemple quand il trace de l'intrus Étienne VII un portrait si énergique et si complétement en désaccord avec l'épitaphe élogieuse gravée sur le tombeau de la basilique vaticane. L'épitaphe d'Étienne VII composée par ordre de Sergius III était la glorification posthume de l'intrus qui avait exhumé les restes de Formose et condamné sa mémoire ; celle de Sergius III lui-même fut l'œuvre d'un de ses partisans, acharné comme lui contre le nom et les actes de Formose. Elles ont l'une et l'autre le caractère passionné de la faction dont elles reflétaient les sentiments, mais elles ne sauraient faire prévaloir les louanges intéressées qu'elles prodiguent à Étienne et à Sergius sur la réalité des faits et des autres monuments authentiques.

Sergius III est accepté comme pape par l'Église catholique. Son zèle pour la pureté de la foi.

25. Il faut pourtant retenir de la notice laissée par Flodoard le fait que, malgré son intrusion, Sergius fut accepté comme véritable souverain pontife par l'univers catholique :

. . . . . . Petri eximia quo sede recepto
Præsule gaudet ovans annis septem amplius orbis.

L'inscription tumulaire l'avait déjà dit d'une manière plus concise : *Sede recepta gaudet.* Les mesures de rigueur prises par Sergius contre les archevêques Hermann de Cologne et Hatto de Mayence furent respectées, malgré leur injustice évidente. Son système sur la prétendue illégitimité de Formose, exposé avec tant de hauteur dans la lettre à l'évêque d'Uzès, Amélius, était cependant anticanonique. Mais comme il ne touchait en rien la question doctrinale, on laissa passer les doctrines et les vengeances personnelles dont il était l'expression. Il est fort remarquable en effet que les deux intrus Étienne VII et Sergius III, dont la domination irrégulière dans son origine finit cependant par être acceptée par l'Église sous la pression des pouvoirs tyranniques et des factions déchaînées à Rome, respectèrent le dépôt sacré de la foi. « Ils errèrent dans des questions de fait, dit le cardinal Bellarmin ; ils donnèrent de détestables exemples, jamais ils ne prêchèrent une

fausse doctrine [1]. » Sergius en particulier se montra plein de zèle pour faire triompher en Orient le dogme du *Filioque* contre les partisans de l'erreur photienne. Hérivée de Reims lui rend cet hommage dans le concile de Trosly dont nous parlerons plus loin. « Le siége apostolique, dit Hérivée (et alors le siége apostolique était occupé par Sergius III) nous informe des progrès que fait en Orient l'hérésie de Photius, laquelle refuse d'admettre que l'Esprit-Saint procède à la fois du Père et du Fils. Le seigneur pape apostolique nous exhorte à recueillir dans les œuvres des pères les textes qui établissent la vérité, afin d'être prêts à lutter contre cette recrudescence de l'erreur et du schisme [2]. » Hérivée entretint en effet avec Sergius III une correspondance dont Flodoard n'a malheureusement pas pris la peine de nous conserver l'analyse complète. L'historien rémois se borne à nous dire que l'archevêque de Reims, très-préoccupé alors de la conversion définitive des Normands au christianisme, consulta Sergius à diverses reprises sur cet important sujet, et en reçut des instructions aussi exactes comme doctrine qu'efficaces comme moyens pratiques [3]. ».

Lettre de Sergius III aux évêques d'Angleterre.

26. L'action de Sergius III se fit sentir jusqu'en Angleterre. Pagi et Wilkins ont restitué à ce pape une lettre pontificale citée sans nom d'auteur par Guillaume de Malmesbury, et que Baronius avait par erreur attribuée à l'époque de Formose. Voici cette lettre : « A nos frères et fils en Jésus-Christ les évêques d'Angleterre. Nous sommes informé que les rites abominables du paganisme reprennent faveur dans vos contrées et qu'au lieu de vous opposer à cette apostasie du peuple chrétien, vous gardez le silence, *ut canes non valentes latrare* [4]. A cette nouvelle, notre premier mouvement fut de vous frapper du glaive de l'excommunication, et nous avions déjà pris une décision en ce sens, lorsque

[1] Bellarmin. *De Roman. pontific.* Lib. IV, cap XII. — Cf. Novaës. *Storia de Somm. Pontific.* Sergius III 123 papa, tom. II, p. 159, not. *a*.

[2] Labbe. *Concil.* Tom XI, édit. Colleti. col. 770. Cf. *Mozzoni Tavole chronologiche*, *Secul.* x, not. 12.

[3] Flodoard. *Hist. eccles. Remens.* Lib. IV, cap. XIII. *Patr. Lat.*, tom. CXXXV, col. 293.

[4] *Is.* LVI, 10.

notre frère et coévêque Plegmond (de Cantorbéry), nous a mandé que vous étiez enfin sortis de votre coupable sommeil, et que, dignes héritiers des apôtres qui répandirent pour la première fois la semence du Verbe divin en Angleterre, vous aviez élevé la voix et parlé comme doivent le faire de bons pasteurs. Nous remettons donc dans le fourreau le glaive déjà levé, et nous vous transmettons, au nom du Dieu tout-puissant et du bienheureux Pierre, notre bénédiction apostolique, priant le Seigneur de vous accorder la grâce de persévérer dans la bonne voie. « Vous êtes, vénérables frères, le sel de la terre, » ainsi que disait Notre-Seigneur; « si le sel venait à s'affadir, avec quoi salerait-on ? [1] » et encore : « Vous êtes la lumière du monde. » La sagesse de votre parole doit être le sel qui préserve les intelligences humaines de la corruption; la pureté de vos mœurs, les saintes actions de votre vie doivent refléter la lumière de la foi, pour éclairer les hommes dans le chemin du salut et les guider dans le voyage à l'éternité bienheureuse. « Ceignez-donc vos reins, veillez contre les attaques du lion rugissant qui cherche sans cesse à dévorer les âmes. » Surtout ne laissez pas les églises de vos contrées, ainsi qu'il est arrivé en ces derniers temps, manquer de pasteurs, abandonnant ainsi le troupeau fidèle sans direction et l'exposant à perdre la foi chrétienne. Aussitôt qu'un évêque vient à mourir, réunissez-vous pour élire canoniquement un successeur digne et capable. « Selon la loi, dit saint Paul, il y a une grande quantité de prêtres, afin que le sacerdoce puisse se maintenir malgré la mort des prêtres [2]. » David avait, dans un esprit de prophétie, prédit cette immortalité de l'Église de Jésus-Christ, qui doit durer jusqu'à la fin des siècles : *Pro patribus tuis nati sunt tibi filii, constitues eos principes super omnem terram* [3]. Lorsqu'un évêque émigre à l'autre vie, on doit en informer aussitôt celui qui occupe parmi vous le siége primatial, afin qu'il procède sans retard à l'élection

[1] *Matth.* v, 13-14.
[2] *Hebr.* vii, 23.
[3] *Psalm.* xliv, 17.

canonique et au sacre d'un successeur. La dignité primatiale appartient chez vous, par le décret du bienheureux pape Grégoire le Grand, au métropolitain de *Dorobernia* (Cantorbéry), qui est aujourd'hui notre vénérable frère Plegmond, auquel nous déléguons nos pouvoirs apostoliques et aux prérogatives duquel nous ne souffrirons pas qu'il soit en rien dérogé. De même que jadis le bienheureux Grégoire soumit à votre premier évêque Augustin tous les autres évêques constitués dans le royaume des Angles, ainsi nous confirmons le métropolitain actuel de Cantorbéry et tous ses légitimes successeurs dans la même dignité, mandant et ordonnant par l'autorité de Dieu et du bienheureux Pierre, prince des apôtres, que tous obéissent aux mesures canoniques qu'il décrétera, sous peine d'anathème et d'excommunication pour quiconque oserait les enfreindre[1]. »

Privilége de Sergius III en faveur de l'abbaye de Saint-Gall.

27. Ce langage était digne de la majesté du siége apostolique, et du zèle d'un vicaire de Jésus-Christ. On le retrouve dans les autres rescrits émanés de Sergius III, lorsqu'ils ne touchent point à la question de Formose. A la date du 8 mars 904, un privilége écrit par la main de Nicolas, évêque de Sutri et bibliothécaire du siége épiscopal, régnant le très-pieux seigneur, perpétuel Auguste Louis, couronné de Dieu, grand empereur, » s'exprime ainsi : « Sergius, évêque serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fidèles de la sainte Église catholique. Sache votre religion bien-aimée que des frontières de la Germanie, le vénérable Salomon, évêque de Constance et abbé du monastère de Saint-Gall, est venu faire à Rome par dévotion un pèlerinage *ad limina*, et implorer humblement les suffrages des saints apôtres. Il a été accueilli avec tendresse par le siége apostolique, et dans ses entretiens familiers avec nous, il nous a représenté entre autres choses que son monastère avait joui dès les temps les plus anciens du droit de se choisir un abbé sans que l'élection fût soumise à la ratification

[1] Sergius III. *Epist. ad episc. Angliæ. Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 846. A la suite de cette lettre, la *Patrologie* reproduit les dissertations de Wilkins et de Pagi qui démontrent jusqu'à l'évidence que Sergius III en est réellement l'auteur.

d'aucun roi ou empereur, mais seulement à celle de l'évêque diocésain, ce qui est parfaitement conforme au véritable esprit de la discipline ecclésiastique. En ces derniers temps le roi Arnoulf et son fils Louis de Germanie ont successivement sanctionné ce privilége. Nous le confirmons nous-même par notre autorité apostolique[1]. » On remarquera le soin avec lequel Sergius évite ici de donner à Arnoulf le titre d'empereur. Comme ce prince avait été sacré par Formose, Sergius ne lui reconnaît pas le droit de figurer dans les listes impériales. Sauf ce point, le rescrit en faveur du monastère de Saint-Gall est empreint des sentiments les plus nobles et les plus élevés. La date, ainsi que nous venons de le voir, fait encore mention du règne de l'empereur Louis III. Un autre rescrit apostolique du 23 mai 905 ne porte plus cette mention, qui cesse dès lors de paraître dans les actes subséquents. Muratori a cru pouvoir en conclure que la victoire définitive de Bérenger contre Louis III, n'eut lieu qu'à cette époque, soit que les partisans du malheureux empereur aient prolongé jusque-là leur résistance, soit même qu'il faille reporter à cette année la prise de Vérone par Bérenger, et le cruel traitement que le roi vainqueur fit subir à l'empereur captif avant de lui rendre la liberté et de lui permettre de retourner en Provence.

Rescrit de Sergius III à l'évêque de Silva-Candida. Priviléges en faveur des monastères de Nonantola et de Saint-Martin de Tours.

28. Le rescrit délivré par Sergius à la date du 23 mai 905 est adressé « au très-cher et très-saint Hildebrand, évêque de Silva-Candida, » et s'exprime en ces termes : « Le gouvernement apostolique doit toute sa bienveillance et tous les trésors de sa miséricordieuse charité aux souffrances des pieux fidèles. C'est donc avec une profonde commisération que nous avons contemplé les ruines de l'église des Saintes-Rufine et Secunda, aujourd'hui connue sous le nom de Silva-Candida. En ce lieu vénérable, la race impie des Sarrasins a commis une dévastation épouvantable. Les habitants ont été massacrés ou emmenés en esclavage ; les maisons, les chaumières ont été incendiées et aujourd'hui les terres demeurent incultes, les villages sont déserts. » Pour aider l'évêque

[1] Sergius III. *Epist.* I. *Patr. lat.*, tom. CXXXI, col. 971.

Hildebrand à repeupler ces campagnes désolées, Sergius III donne à son église en toute propriété des domaines considérables dont l'acte pontifical énumère les noms, fixe la situation et circonscrit les limites. Nous vous octroyons ces largesses, reprend Sergius, à la condition que chaque jour les prêtres et clercs de votre église cathédrale chanteront cent fois le *Kyrie* et *Christe Eleison*, et que trois fois par semaine une messe solennelle sera célébrée *pro remedio animæ nostræ* et pour les pontifes romains nos successeurs. » La formule cancellaresque qui termine cette donation est ainsi conçue : Ecrit par la main de Melchisédech, protonotaire du siége apostolique, au mois de mai de l'indiction VIIIe. — Donné le x des calendes de juin, même indiction (23 mai 905), par les mains de Théophylacte, chancelier du saint-siége, l'an IIe du pontificat du seigneur Sergius III, souverain-pontife et pape universel, promu par la grâce de Dieu sur le siége sacré du bienheureux Pierre, prince des apôtres[1]. » — En 907, un privilége du même genre était accordé pour la reconstruction du monastère de Nonantola, dévasté par les barbares Hongrois[2]. Saint-Martin de Tours, après l'invasion des Normands, était de même l'objet de la sollicitude pastorale de Sergius[3].

Reconstruction de la basilique de Latran par Sergius III.

29. Les catalogues pontificaux publiés par Watterich en signalent une nouvelle preuve en ces termes : « Sergius réédifia en entier la basilique de Saint-Jean-de-Latran, dite Constantinienne, laquelle était écroulée depuis l'époque du seigneur pape Étienne VII. Il enrichit cette basilique de riches donations et d'ornements précieux, dont on peut lire l'énumération sur deux tables de bronze placées en avant du maître-autel[4]. » Le même fait nous est attesté avec plus de détails par Jean Diacre, dans son histoire de la basilique de Latran. « L'année où le très-pieux empereur Constantin, dit-il, fut baptisé par le très-bienheureux

[1] Sergius III. *Epist.* III. *Patr. lat.*, tom. CXXXI, col. 974. Cf. Jaffé. *Regest. Summor. Pontific.*, p. 308.

[2] Sergius III. *Epist.* VI. *Patr. lat.*, tom. cit., col. 977.

[3] *Ibid.*, col. 980.

[4] Watterich., p. 32, col.

pontife Silvestre, et guéri miraculeusement de la lèpre dans le bain sacré de la régénération, il construisit cette basilique en l'honneur de notre Sauveur et Seigneur Jésus-Christ, ainsi qu'en mémoire de saint Jean-Baptiste. Malgré les injures du temps et un écartement des murailles qui produisit longtemps une dépression sensible dans la charpente, elle subsista jusqu'au temps d'Étienne VII, où elle s'écroula soudain. On n'y célébra plus les saints mystères, le lieu resta en ruines, les ronces et les orties croissaient sur les débris, jusqu'à l'époque où le prêtre Sergius rappelé d'exil fut élu et sacré en qualité de souverain pontife. Après son sacre, le seigneur pape manifesta sa douleur à la vue des ruines de ce très-noble temple. Sa désolation était d'autant plus grande qu'il n'y avait aucune ressource, et par conséquent aucun espoir humain de réparer un tel désastre. Tous autour de lui étaient donc consternés; mais le pontife, qui mettait sa confiance en Dieu et qui ne comptait sur aucun autre secours, espéra contre toute espérance; il se mit à l'œuvre, fit déblayer les antiques fondements, releva tout l'édifice, le décora, et pourvut la nouvelle basilique d'ornements d'argent et d'or, tels que les énumère l'inscription suivante : « Sauveur du monde, après avoir en l'honneur de votre nom et en mémoire de saint Jean-Baptiste, de vos propres largesses et par votre grâce, au prix de mille efforts et de luttes sans nombre, réédifié cette basilique; le seigneur pape Sergius III s'est appliqué avec une tendre dévotion à lui rendre tous les ornements d'or, d'argent et d'airain dont les invasions successives l'avaient dépouillée. Les agitations au milieu desquelles il vécut ne l'empêchèrent point de rendre cet hommage à la majesté divine. Il offrit à la toute-puissance du Sauveur cette magnifique statue d'or du poids de cinq livres; le *ciborium* d'argent doré enrichi de pierres précieuses du poids total de deux cent cinquante livres; la croix d'or avec l'image de Jésus crucifié; deux autres croix d'argent dont l'une porte un Christ et l'autre un agneau en or très-pur; une couronnne d'or surmontée d'une croix de même métal et deux autres de vermeil; une fibule d'or avec pierreries; deux *barsellæ* (aumônières) d'argent doré

ornées chacune de cinq perles; dix lampadaires d'argent avec leurs dauphins, trente-neuf *canistra* (corbeilles) d'argent; vingt-cinq *gavatæ* (patènes) d'argent; deux calices d'argent avec patène de même métal, un de vermeil; trois encensoirs d'argent; trois médaillons d'argent doré avec fibule pectorale; six arcs, leur travée et six colonnettes d'argent; deux ornements épiscopaux tissus d'or; un parement d'autel d'or et cinquante-deux voiles de soie. Telles sont, Seigneur, les offrandes que dans sa dévotion vous consacre le pape Sergius III, il ne cessera jusqu'à son dernier soupir d'enrichir et de décorer le temple de votre gloire[1]. » Évidemment Jean Diacre avait copié textuellement l'énumération telle que Sergius III l'avait fait graver de son vivant sur des plaques de bronze en avant du maître-autel. Une seconde inscription placée plus tard sur la mosaïque de la tribune s'exprimait ainsi « A l'époque où le César Auguste Constantin réunissait tout l'univers sous ses lois, il reçut le baptême et fut guéri de la lèpre par le pape Sylvestre. En reconnaissance de ce double bienfait, il éleva cette basilique, la première du monde et la primatiale de l'Église, au nom de Jésus-Christ Sauveur. Sylvestre la consacra sous ce vocable et en mémoire de saint Jean-Baptiste. Après de longues années, elle s'écroula, et tout espoir de la relever sur ses antiques fondements paraissait perdu. Mais le grand pape Sergius III la rétablit de la base au sommet et décora richement ses murailles[2]. » Enfin une troisième inscription placée au-dessus de la grande porte d'entrée s'exprime ainsi: « Le pieux pape Ser-

[1] Joann. *Diacon. Lib. de eccles, Lateran.*, cap. XIV et ultim. *Patr. lat.*, tom. CXCIV, col. 1560.

[2] *Augustus Cæsar, totum cum duceret orbem,*
Condidit hanc aulam Sylvestri chrismate sacram,
Jamque salutifera lepra mundatus ab unda,
Ecclesiæ hic sedem primus construxit in orbe
Salvatori Deo qui cuncta salubriter egit.
Custodemque loci pandit te, sancte Joannes.
Inclinata ruit senio volventibus annis.
Spes dum nulla foret vestigia prisca recondi,
Sergius ad culmen illam perduxit ab imo
Cespite et ornavit ingens hæc mœnia papa.

gius III a construit des fondements au faîte de la basilique que tu admires[1]. »

Une calomnie de Luitprand contre Sergius III.

30. Tel fut donc Sergius III, entré, comme dit Baronius, par une mauvaise porte dans la succession de saint Pierre, mais devenu, avec le temps et quand son pouvoir se fut consolidé, un zélé et vertueux pontife. Tous les détails prennent ici une importance considérable et on nous pardonnera de les relever minutieusement. Sergius était prêtre titulaire d'une des églises cardinalices de Rome lorsqu'en 898 il fut élu par la faction du marquis de Toscane, son allié, en concurrence avec Jean IX qui l'emporta sur lui. On sait qu'à cette époque on ne conférait le sacerdoce qu'à l'âge de trente ans, et de plus, que rarement un prêtre de l'Église romaine obtenait un titre cardinalice avant cinquante ans. Sergius devait donc être sexagénaire en l'an 904, lorsqu'en l'an 904, après sept ans d'exil, il revint à Rome, chassa l'antipape Christophe et se fit sacrer à sa place. Son portrait traditionnel conservé à Saint-Paul-hors-les-Murs et reproduit par Ciaconius, nous le représente en effet comme un vieillard au front ridé et chauve, la bouche rentrante et dégarnie de dents, nous conservant toutefois dans sa sénilité une physionomie empreinte d'une vigueur énergique à la fois et austère. Or Luitprand nous a laissé deux lignes que nous ne traduirons pas, nous contentant de les citer dans leur texte latin et où il s'exprime ainsi : *Marozia ex papa Sergio Joannem qui post Joannis Ravennatis obitum, sanctæ Romanæ Ecclesiæ obtinuit dignitatem nefario genuit adulterio*[2]. Cette Marie ou Marosie, sœur de Théodora la jeune et fille de Théodora l'aînée, laquelle avait épousé, comme nous le verrons plus tard Hugues, roi d'Italie, eut en cette qualité une influence énorme à Rome. Elle s'empara du château Saint-Ange, tint sous ses ordres ces fameux *capitanei* dont Bonizo nous a laissé le portrait, et par son mariage avec Albéric de Toscane devint la châte-

Sergius ipse pius papa hanc qui cœpit ab imis
Tertius explevit istam quam conspicis aulam.

[2] Luitprand. *Antapodos.* Lib. II, cap. XLVIII. *Patr. lat.*, tom. CXXXVI, col. 828.

laine féodale de Rome et le fléau de l'Église romaine. Quant au récit romanesque de Luitprand, Muratori le définit d'un seul mot en l'appelant une pasquinade. Marie ou Marozie avait douze ans alors que Sergius III mourut presque septuagénaire en 911[1]. La naissance de Jean XI, attestée par deux témoins contemporains, l'anonyme de Salerne et Léon d'Ostie, est fort nette : « Jean XI, disent-ils, était fils du consul des Romains, Albéric.[1]» Luitprand s'est donc, ainsi que le fait observer Muratori, laissé aller au malin plaisir d'enregistrer une anecdote scandaleuse mais complétement apocryphe, mise en circulation par les adversaires nombreux d'ailleurs de Sergius III.

§ II. Conciles d'Occident.

Conciles en Angleterre et dans les Gaules.

31. Nous n'avons les actes d'aucun des synodes qui durent se tenir à Rome sous le pontificat de Sergius. Mais il est certain que sous l'influence de ce pape un grand nombre de conciles provinciaux se réunirent dans les divers chrétientés d'Occident. Sa lettre aux évêques d'Angleterre provoqua une assemblée de ce genre sous la présidence de Plegmond, archevêque de Cantorbéry, et à laquelle le roi Edouard l'Ancien assista en personne. On y décréta une nouvelle circonscription épiscopale pour le royaume de Wessex dont les siéges furent portés au nombre de sept. Mais avant d'ordonner les nouveaux titulaires élus pour chacun d'eux, Plegmond se rendit à Rome afin de soumettre cette mesure synodale à la ratification de Sergius. Le *Regestum* de l'église de Cantorbéry qui nous apprend ce fait, ajoute que le roi Edouard l'Ancien avait chargé le métropolitain de déposer en son nom de riches offrandes sur le tombeau des apôtres. « Plegmond, dit encore le *Regestum*, accomplit heureusement son voyage et les décrets du synode d'Angleterre furent solennellement approuvés par le pape en un concile romain tenu dans la basilique de saint Pierre. (905)» En 906, 907 et 911, trois synodes de la province Narbonnaise se

[1] Murator. *Annal. Ital. ann.* 911. Cf. Novaës. *Stor. de Somm. Pontific.* Sergius III et Jean XI. — Mozzoni. *Tavole Chronologiche*, secol. x, not. 3.
[2] Cf. Murator. loc. cit.

tinrent le premier à Barcelone, le second dans l'abbaye de Saint-Tibério, au diocèse d'Agde, le troisième *apud Fontem coopertum* (Fontcouvert). Les uns et les autres ont exclusivement trait à des conflits de possessoire ou de juridiction entre des églises particulières. — Un différend de même nature entre Gérard, évêque de Mâcon, et les chanoines de Saint-Vincent, à propos d'une chapellenie revendiquée à la fois par la mense épiscopale, et le chapitre fut jugé en 906 par Asterius, de Lyon, dans un synode tenu à Saint-Oyend. — En 907, un synode de la province de Vienne eut à régler un litige soulevé entre les abbayes de Romain-Moutier et de Saint-Maurice au sujet de la dîme d'une chapelle mitoyenne. — Un synode diocésain, tenu en 908 à Bergame, renouvelait pour les chanoines les prescriptions de la règle de saint Chrodegand, désignée sous le titre de *Vita Canonica.*

Concile de Jonquières.

32. Enfin, au mois de mai 909, dans le concile de Maguelonne, tenu *apud Juncarias* (Jonquières) dans le diocèse de Montpellier, en l'église de Saint-Vincent du même lieu, se réunissaient de la Septimanie, d'Espagne et de Provence, onze évêques qui s'intitulent « les humbles serviteurs de Jésus-Christ, savoir : « Arnust, métropolitain de la première Narbonnaise; Amélius, d'Uzès; Gimara, de Carcassonne; Réginard, de Béziers; Nantigise, d'Urgel Autgaire, de Lodève; Gérard, d'Agde; Hucbert, de Nîmes; Gonthaire, de Maguelonne; Benoît, de Fréjus et Réginard, de Cavaillon, avec une immense multitude de clergé et de peuple. » Il s'agissait d'une intrusion schismatique sur le siége d'Urgel, dont les détails ne nous sont pas connus. Un prêtre, nommé Selva, s'était mis en possession de l'évêché de cette ville, grâce à la protection ou plutôt, comme on disait alors, à la prépotence du comte Sinuarius et de ses hommes d'armes. Ceux-ci et le comte lui-même avec sa famille et tous ses complices, avaient été solennellement excommuniés, c'est-à-dire qu'un synode avait prononcé sur eux la formule d'anathème telle que nous l'avons reproduite à propos des meurtriers de Foulques, de Reims. L'intrus avait fini par se désister, le comte Sinuarius était revenu à récipiscence, et le concile de Jonquières fut précisément convoqué pour lever l'excom-

munication précédemment prononcée. Il le fit en ces termes : « Nous absolvons et bénissons le comte Sinuarius et les autres comtes, jadis ses complices, eux, leurs fils, leurs femmes et leurs féaux, à la condition que désormais ils rendront à leur seigneur métropolitain l'honneur et l'obéissance religieuse qui lui sont dus. Lui-même, en sa qualité d'archevêque, il veillera à effacer du milieu de vous, tous les germes de discorde, tous les vestiges de la perfidie et des ruses diaboliques. Il prononcera sur vos têtes la sentence d'absolution et de bénédiction. Ainsi puissent descendre sur vous toutes les bénédictions de l'Ancien et du Nouveau Testament, et s'écarter au contraire toutes les malédictions que nous avons dû invoquer naguère contre vous. Soyez bénis à la ville, bénis à la campagne. Béni soit le fruit de vos entrailles, le fruit de votre terre, le fruit de votre vigne, les produits de vos troupeaux, les agneaux de vos brebis. Que le Seigneur verse ses largesses abondantes sur vos celliers et sur toutes les œuvres de vos mains ; qu'il vous donne partout et toujours l'abondance. Qu'il ouvre pour vous les trésors du ciel et accorde en temps opportun la pluie à votre terre. Qu'il bénisse toutes vos entreprises ; qu'il vous constitue à la tête de son peuple, parmi les chefs, jamais parmi les opprimés. Édifiez des maisons, et habitez-les de longs jours ; plantez des vignes et recueillez-en les fruits ; ensemencez la terre et qu'elle vous rapporte au centuple ; que la rouille n'atteigne jamais les arbres de vos champs ni le grain dans vos greniers ; vieillissez ensemble longuement et heureusement, et qu'au terme de cette vie mortelle, vous soyez dignes avec la grâce du Seigneur de rencontrer l'archange Michel qui recueillera vos âmes et leur ouvrira la porte du Paradis[1]. »

Le rationalisme moderne et les formules de bénédiction ecclésiastique.

33. Un écrivain moderne, qui reproduit comme nous cette formule du concile de Jonquières, se demande « si l'Église ne sortait pas de son caractère spiritualiste en insistant autant sur les biens matériels. » — « Pourquoi, dit-il, est-il tant question des fruits de la terre, des greniers, des troupeaux de bœufs, et

[1] Labbe. *Concil.* Tom. IX, col. 519.

des troupeaux de brebis? » L'écrivain moderne croit avoir découvert le véritable motif, et il se hâte de le donner. « Ne perdons pas de vue, ajoute-t-il, la différence des temps. Il importait d'imprimer une terreur salutaire à des populations aussi grossières qu'ignorantes, qui se préoccupaient peut-être des éventualités, un peu vagues pour elles, de la vie future, mais qui certainement étaient beaucoup plus sensibles aux intérêts positifs, visibles et palpables de la justice terrestre [1]. » Cette tirade que nous abrégeons est beaucoup plus délayée dans l'écrivain moderne, mais elle n'en constitue pas moins un véritable non-sens. Aujourd'hui comme au xe siècle l'Église catholique parle au nom de Jésus-Christ, vrai Dieu et souverain arbitre de la destinée des mortels. Les excommunications qu'elle prononce aujourd'hui entraînent pour ceux qui les encourent absolument les mêmes désastres spirituels et matériels. Pour le constater en dépit de tout le moderne naturalisme, il ne faut qu'ouvrir les yeux. Cela déconcerte un peu les théories académiques et bouleverse les alignements de phrases creuses mais toutes faites. Il est si commode de reléguer l'Église dans un domaine « spiritualiste » qui serait une chimère; et de renvoyer, au nom du progrès, ses enseignements même « salutaires » à des « populations aussi grossières qu'ignorantes. » Malheureusement quand on a dit, redit, écrit, enseigné, imprimé et répété jusqu'à saturation complète ces lieux communs de la banalité matérialiste, il arrive encore que l'excommunication fulminée par l'Église fait sécher sur pied les dynasties et crouler les empires rebelles.

Allocution d'Hérivée de Reims au concile de Trosly.

34. Le plus important des conciles tenu en Occident sous l'influence de Sergius III est sans contredit celui qu'Hérivée, archevêque de Reims, tint à Trosly, près de Soissons en présence du roi Charles le Simple, avec le concours de Witto, métropolitain de Rouen et des douze évêques Rodulf de Laon, Herluin de Beauvais, Rauber ou Rambert de Noyon, Létold de Chalons-sur-Marne, Abbo de Soissons, Etienne de Cambrai, Hucbert de

[1] Mourin. *Les comtes de Paris*, ouvr. couronn. par l'Académie. p. 106.

Meaux, Otfrid de Senlis, Etienne des Morini (Térouanne) et Otgaire d'Amiens. L'archevêque président prit la parole en ces termes : « Depuis un certain nombre d'années, les invasions des barbares (Normands), les troubles politiques du royaume, les tyranniques oppressions de chrétiens indignes de ce nom nous ont empêchés de nous réunir en assemblées synodales aux époques fixées par les saints canons. La miséricorde de Dieu nous ayant rendu quelques jours de repos et ayant rétabli la concorde dans l'État, il importe de resserrer entre nous le lien de l'unité ecclésiastique dans l'enseignement d'une même foi et sous l'inspiration du même esprit de charité. » Hérivée faisait ensuite allusion aux lettres qu'il avait reçues naguère du pape Sergius, et dont nous avons parlé précédemment ; puis il ajoutait : « Partout la chrétienté est chancelante, comme si elle penchait vers une prochaine ruine, le monde est livré aux puissances du mal. Partout éclate la colère du Seigneur ; sa droite se lève pour frapper. Nos yeux consternés voient l'affreuse stérilité à laquelle notre sol est depuis si longtemps condamné, les fléaux qui se succèdent sur le peuple. Les villes sont désertes, les monastères incendiés ou détruits, les campagnes réduites en solitude, en sorte que nous pouvons nous appliquer la parole de l'Écriture : *Gladius pertransivit ad animam.* Oui, « jusqu'à l'âme a pénétré le glaive » car, après avoir par un juste jugement de Dieu, perdu les biens matériels et vu s'épuiser dans la souffrance nos forces physiques, la vertu elle-même a déserté les âmes, comme si elle était lassée de tant de défaillance, et le principe vital l'abandonne elle-même. Certes, on se tromperait étrangement si l'on attribuait à des accidents fortuits, au dérangement des saisons, à quelque révolution dans les éléments, une pareille série de désastres. La douleur ne sort point tout armée des entrailles de la terre ; elle est un châtiment, dit saint Grégoire ; elle ne naît point de la créature, mais Dieu la fait éclore comme un fléau pour punir les créatures révoltées. Voilà pourquoi, en punition de nos crimes, la pluie tant souhaitée reste suspendue sans tomber sur la terre brûlante ; l'air chargé de vapeur se dessèche sous les feux d'un

leil implacable, la mer furieuse est soulevée par les tempêtes, toute navigation est interceptée; la terre elle-même a perdu sa fécondité et elle consume stérilement sans leur permettre de fructifier les semences confiées à son sein. C'est pour nos péchés et pour ceux des peuples dont nous sommes pasteurs que nous souffrons ainsi; c'est parce que les iniquités se sont multipliées par-dessus notre tête et que nos crimes ont monté jusqu'aux cieux. La fornication et l'adultère, le sacrilége et l'homicide ont débordé; le sang a touché le sang, comme deux fleuves qui se rencontrent. De même que les premiers hommes n'étaient retenus par aucun frein, par aucune loi, mais librement s'abandonnaient à toutes les débauches, à toutes les passions, à tous les crimes; de même aujourd'hui, rejetant toute crainte des lois divines et humaines, chacun fait ce qu'il veut : le plus fort opprime le plus faible et les hommes sont comme les poissons des mers qui se dévorent les uns les autres. De là ce spectacle qui consterne le monde, la spoliation des pauvres, la déprédation des biens ecclésiastiques. Tout ordre a disparu, tout est confusion et anarchie. Enfin, pour ne pas dissimuler nos propres fautes, et ne pas nous épargner nous-mêmes, nous qui devrions redresser tant d'égarements et corriger tant d'erreurs, nous ne sommes évêques que de nom, nous n'accomplissons pas notre office épiscopal. Nous délaissons le ministère de la prédication; nous voyons ceux qui nous sont confiés abandonner Dieu pour se plonger dans le crime, et nous nous taisons et nous n'étendons pas vers eux la main qui redresse et corrige. C'est donc à nous, à nous qu'on appelle évêques, qu'incombe ce grand, ce terrible fardeau, presque impossible à porter dignement de la responsabilité pastorale. L'heure approche où il nous en sera demandé un compte sévère; il est imminent, il nous touche presque, l'avénement du pasteur éternel qui va venir dans sa majesté formidable, et nous faire comparaître nous et le troupeau confié à notre garde en présence du tribunal suprême[1]. Tremblants donc

[1] On a récemment soutenu la thèse que la terreur de la fin du monde pour

à la vue de ce péril imminent, réunis aujourd'hui au nom du Dieu tout-puissant, par son Fils unique Jésus-Christ Notre-Seigneur et dans la vertu de l'Esprit-Saint, prenons les mesures nécessaires pour le salut de notre troupeau, le rétablissement de l'ordre dans l'Eglise et l'Etat, pour assurer la fidélité de notre roi, la discipline des monastères, le respect de la religion et des lois antiques ; enfin pour arrêter par le frein des canons et de nos sentences épiscopales le débordement de l'injustice, de la violence et du crime. »

Canons du concile de Trosly.

35. C'étaient là de nobles et graves enseignements. Les pères y répondirent en formulant une série de quinze canons relatifs « à l'honneur et au culte des églises de Dieu, à l'état du royaume et à la fidélité due au roi, au rétablissement de la discipline monastique, à la répression des sacriléges, des attentats contre la vie des religieux et des clercs, contre les droits et les domaines de l'Église, contre les propriétés particulières, contre les bonnes mœurs [1]. » Toute cette énumération conviendrait encore aujourd'hui à notre état social où les mêmes crimes sont redevenus l'objet des mêmes terreurs, avec cette lamentable aggravation que l'absence de toute religion et la négation radicale de Dieu transforment le crime en droit social. Notre époque ne vaudrait-elle donc pas mieux que celle du xe siècle? Il est vrai que généralement les laïques de nos jours savent lire, ou du moins on se préoccupe infiniment de le leur apprendre. Au xe siècle, un grand nombre d'entre eux l'ignoraient, mais c'étaient précisément ceux-là qui s'emparaient des monastères et prétendaient y exercer la charge abbatiale. « Dans les maisons consacrées à Dieu, commu-

l'époque de l'an mille n'avait jamais existé, et que sur ce point tous les historiens avaient jusqu'ici fait fausse route. Nous croyons donc devoir citer le texte latin de ce passage : *Nobis ergo, qui nomine censemur episcopi, maxima et prope importabilis incumbit sarcina pastoralis officii, dum instat reddenda ratio negotii nobis commissi, cum exactione lucri : et dum jamque adventus imminet illius in majestate terribili, ubi omnes cum gregibus suis venient pastores in conspectum pastoris æterni... Ergo considerantes et expavescentes imminens nobis de perditione multorum periculum...* (Labbe. *Concil*. Tom. IX, col. 523.)

[1] Labbe. Tom. cit., col. 524 et sq.

nautés de moines, de chanoines, de religieuses, des laïques sous le titre d'abbés, dit le concile de Trosly, se sont installés avec leurs femmes, leurs fils et leurs filles, avec leurs troupes de soldats et leurs meutes de chiens. Or, les statuts monastiques et les ordondonnances des capitulaires disent que l'abbé est tenu de lire la Règle et de l'expliquer mot par mot à ses religieux, afin que tous l'ayant bien comprise puissent l'observer exactement. Et comment cet abbé laïque et intrus pourrait-il la comprendre ou l'interpréter? Si par hasard on venait à lui en présenter le livre, il répondrait comme dans Isaïe : « Je ne sais pas lire. » Ainsi la décadence de l'ordre monastique est telle, que nous ne savons s'il est des paroles qui puissent la peindre, s'il est des moyens qui puissent y remédier. En punition de nos péchés la désolation s'est faite dans la maison du Seigneur. De tant de monastères, élevés par la piété de nos aïeux, les uns ont été brûlés par les païens, les autres ont été dépouillés de leurs biens et presque détruits. D'ailleurs, s'il y reste quelques vestiges des anciens édifices, on n'y retrouve plus une seule trace de la discipline religieuse. La règle y est inconnue. L'indigence, le relâchement des moines et surtout l'abus de leur donner des laïques pour supérieurs et pour abbés, sont la source de ces désordres. La pauvreté oblige les religieux à sortir de leur cloître pour vaquer aux affaires du siècle; et le mot du prophète n'a que trop d'application parmi nous : *Les pierres du sanctuaire ont été dispersées au coin de toutes les rues.*

Saint Bernon fondateur de Cluny. Testament de Guillaume comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine.

36. Si les maux étaient grands, ils n'étaient pas sans remède. Le zèle de ces évêques était à lui seul un commencement et une cause de réforme. Dès l'année suivante (910), un homme suscité de Dieu pour être le restaurateur de la discipline monastique, saint Bernon, jetait les fondements de l'abbaye de Cluny, d'où le véritable esprit de la vocation religieuse se répandit ensuite dans toute l'Église. Bernon, accompagné de saint Hugues, alors moine de Saint-Martin d'Autun, demandait à Guillaume le Débonnaire, duc d'Aquitaine, de lui céder la vallée silencieuse et solitaire de Cluny pour y bâtir son monastère. Le duc leur répondit qu'il l'a-

vait destinée à ses meutes de chasse, et les pria de choisir tel autre lieu qui leur conviendrait dans ses domaines. « Seigneur, répondit saint Bernon, chassez-en les chiens et recevez-y les moines. » La ferveur de la nouvelle communauté devint bientôt contagieuse, car les bons exemples ont aussi leurs attraits et leurs séductions; et l'on put entrevoir l'aurore d'une véritable restauration monastique. Le testament de Guillaume d'Aquitaine, dont le texte nous a été conservé, est la meilleure preuve de la force régénératrice du sentiment religieux au sein des sociétés les plus perverties. « Convaincu, dit-il, que les biens passagers de ce monde ne doivent nous servir que pour un bon usage, j'ai voulu, pour le salut de mon âme et pour ne point consacrer uniquement aux besoins matériels tant de richesses dont je suis comblé, en distraire quelques-unes et les consacrer au Seigneur. Sachent donc tous les fidèles de Jésus-Christ jusqu'à la consommation des siècles que par amour pour notre Dieu et Sauveur et par dévotion pour les apôtres Pierre et Paul, j'ai donné et donne ma villa de Cluny (*Cluniacum*) sur la rivière de Grosne avec toutes ses dépendances, afin qu'un monastère de l'ordre de saint Benoît y soit construit en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul, et sous la direction et conduite du pieux abbé Bernon, qui le gouvernera jusqu'à la fin de sa vie. Après lui, les religieux éliront selon la règle de leur saint patriarche celui qu'ils croiront le plus digne, sans que nous-même, ni quelqu'autre que ce soit, puisse mettre obstacle à l'élection. Tous les cinq ans, les religieux offriront à Rome au tombeau des apôtres dix solidi d'or pour servir à l'entretien du luminaire de l'autel de la Confession, afin de mériter la protection des apôtres et la sauvegarde du pontife romain sous laquelle ils seront placés. Chaque jour, ils feront dans leur monastère des distributions aux pauvres, donneront l'hospitalité aux pèlerins et exerceront toutes les œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle. Nous déclarons par une clause spéciale de notre présent testament qu'à partir de ce jour nous renonçons pour nous-même à toute espèce d'ingérence dans le gouvernement de ce monastère et nous l'interdisons à nos parents et à toutes les

autorités séculières, même aux faisceaux de la majesté royale. Qu'aucun prince, ni comte, ni évêque, pas même le pontife de Rome ne puisse enlever aux serviteurs de Dieu les biens que nous leur concédons, les aliéner ou les donner en bénéfice contre leur volonté. Pour qu'un pareil attentat ne puisse jamais être commis, je vous supplie et vous adjure, vous les saints apôtres Pierre et Paul, et vous le pontife des pontifes, pape du siége apostolique d'user de l'autorité des canons pour excommunier tous les violateurs[1]. » Tel est, si l'on peut parler ainsi, l'acte de baptême du monastère de Cluny qui devint le nouveau Mont-Cassin des Gaules. L'acte a été depuis déchiré, le legs de Guillaume comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine a été violé non par « les faisceaux de la majesté royale, » mais par les fureurs populaires : la France en vaut-elle mieux ?

§ III. L'empereur Léon le Philosophe

Œuvres de Léon le Philosophe.

37. Pendant que Sergius achevait à Rome les années de son pontificat, Léon VI, le Philosophe, terminait son règne à Byzance. Bien qu'il eût personnellement contribué à délivrer l'Église de Constantinople de la domination schismatique de Photius, et qu'à ce titre il ait droit à la reconnaissance de l'histoire, il était loin, nous l'avons dit, de justifier dans sa conduite privée le surnom de « Philosophe » ou « Sage » que les contemporains lui décernèrent. Peut-être d'ailleurs ne voulurent-ils donner à ce titre un peu prétentieux que la signification plus restreinte de littérateur, et dans ce cas il eût parfaitement convenu à Léon VI qui s'exerça dans toutes les branches de la littérature et ne recula même pas devant la théologie. Ses œuvres complètes forment le tome CVII de la *Patrologie grecque*. On y trouve vingt homélies ou panégyriques que Léon VI, à l'exemple de Constantin le Grand, prononçait devant le peuple assemblé à l'époque des principales fêtes; des essais de prières liturgiques, des méditations pieuses, une lamen-

[1] Labbe. *Concilior.* Tom. IX, col. 565.

tation sur le jugement dernier dont l'approche préoccupait alors tous les esprits, et enfin une épître dogmatique adressée au calife Omar pour lui démontrer la fausseté du mahométisme et la vérité de la foi chrétienne. Ces diverses élucubrations théologiques, en supposant qu'elles soient l'œuvre du César lui-même, supposent chez lui des connaissances étendues, une véritable érudition ecclésiastique et de fort louables intentions. Il en est de même des *Novellæ Constitutiones*, ou « Révision générale du corps de droit civil, » qu'il dédia à son frère le patriarche saint Étienne. Ce triage fait dans l'immense recueil des décrets impériaux témoigne d'une grande largeur de vues, un sens droit, un esprit ferme et résolu. Un traité sur la tactique militaire, qui porte également le nom de Léon VI, est un des monuments les plus précieux pour l'histoire de la stratégie antique. Tout cet ensemble d'œuvres sorties de la plume du littérateur couronné se termine par des poésies qui ne sont ni supérieures ni inférieures à tant d'autres et qui restent dans le ton général d'une honnête médiocrité. Elles seraient peut-être aujourd'hui totalement oubliées sans les *Oracula*, ou Prophéties, à la fois en vers et en images symboliques, dans lesquels on a prétendu depuis trouver exactement prédites la chute de l'empire grec et la prise de Constantinople par les Turcs. Prophétiques ou non, les oracles de Léon VI sont curieux ; ils annoncent d'ailleurs la restauration d'un empire chrétien à Constantinople, par la double influence d'un grand prince et d'un grand pontife.

Désastre de l'empire. Ruine de Thessalonique.

38. Quoi qu'il en soit, et malgré toutes ces brillantes qualités, Léon le Philosophe ne fut pas un grand empereur. Il écrivait des traités de stratégie et ses armées, qu'il ne commandait jamais en personne, étaient partout battues, en Macédoine par les Bulgares (889), en Mésie et en Pannonie par les terribles Hongrois (890-900). Mais le désastre de Thessalonique dépassa en horreur toutes les calamnités précédentes. Les Sarrasins, après avoir ravagé la Sicile et pillé l'Archipel, vinrent avec une flotte immense assiéger cette ville demeurée l'une des merveilles de la Macédoine (904). Le chef musulman Léon de Tripoli avait

amené des hélépoles flottantes supportées par des vaisseaux qui pouvaient venir s'embosser au pied des tours avancées dans la mer. Le gouverneur de Thessalonique, Nicétas, n'avait qu'une garnison insuffisante. Il s'était hâté de demander des renforts à l'empereur. Celui-ci crut devoir se porter en personne au secours des assiégés ; il prit alors pour la première fois le commandement d'une armée, mais il imagina de faire le voyage en litière : il arriva donc trop tard. Dans l'intervalle des assauts furieux s'étaient livrés autour des murailles ; Nicétas, suppléant au nombre par la bravoure dont il donnait l'exemple et par une direction intelligente, repoussa d'abord victorieusement toutes les attaques. Mais enfin les hélépoles du général musulman livrèrent aux ennemis l'accès d'une des tours et la malheureuse Thessalonique succomba. Durant trois jours l'armée victorieuse massacra les habitants. Ceux qui survécurent furent emmenés captifs en Syrie ; on les entassa pêle-mêle sur soixante navires qui en furent surchargés comme d'un bétail humain. Il en restait encore, et Siméon le Métaphraste, chargé d'une mission de l'empereur près du chef sarrasin fut assez heureux pour racheter quelques familles. Toutes les maisons, églises, édifices quelconques furent rasés, les murailles abattues, les tours renversées ; le feu acheva l'œuvre de la démolition trop lente au gré des vainqueurs. Rien ne resta debout de cette antique cité qui avait vu jadis dans ses murs le grand apôtre des nations, le sublime Paul. L'Orient chrétien, l'univers catholique tout entier, frémit à la nouvelle de cette catastrophe. L'empereur sortit un instant de sa torpeur et prit d'énergiques mesures pour relever tant de ruines et rétablir Thessalonique. Pendant qu'on y travaillait, un grand homme de guerre Eustache, aïeul de Romain Argyre qui devait plus tard ceindre la couronne impériale, vengeait l'honneur des armes byzantines et battait sur terre et sur mer les Sarrasins.

Les quatre mariages de l'empereur Léon.

39. Les exploits personnels de Léon VI au fond de son palais étaient d'une toute autre nature. Sa grande préoccupation fut celle de se marier sans cesse et de vivre constamment en dehors des saintes lois du mariage. La législation de ses « Novelles «

contre de tels scandales est puisée dans l'enseignement de l'Église et renferme les plus sages prescriptions, mais le législateur n'en tint pour ce qui le regardait aucun compte. Sa première femme, l'impératrice Theophano, mourut en 898 et mérita d'avoir son nom inséré au catalogue des saints. Mais les vertus par lesquelles cette pieuse impératrice obtint les honneurs d'une canonisation posthume sont autant d'accusations contre son infidèle époux dont elle supporta patiemment l'abandon, le dédain, les outrages publics. Retirée dans la solitude, elle partageait son temps entre l'aumône et la prière, pendant que l'empereur philosophe affichait devant toute la cour sa passion pour une concubine. Zoé, c'était le nom de cette misérable, était femme du patrice Théodore; elle l'empoisonna pour être plus libre dans sa vie de désordre. A la mort de Théophano, Zoé fut solennellement couronnée et reçut le titre d'impératrice. Elle n'en jouit que vingt mois et mourut ne laissant de son union avec l'empereur aucune postérité. Au moment de placer Zoé dans le cercueil, on y lut ces mots tracés par une main inconnue : « Cigît une malheureuse fille de Babylone. » Tant de scandales avaient indigné tous les esprits. Le patriarche saint Nicolas le Mystique n'avait point épargné à l'empereur les remontrances et les avertissements. Des conspirations de palais s'étaient succédées, révélant de plus en plus le mécontentement général. Léon le Philosophe passa outre. A peine veuf de Zoé il épousa une phrygienne d'une rare beauté, nommée Eudoxie. On sait que la discipline de l'église grecque proscrivait les troisièmes noces. L'empereur lui-même dans ses Novelles les avait interdites et son langage sur ce point est d'une rigueur inexorable. « Les animaux eux-mêmes, dit-il, un grand nombre du moins, quand ils ont perdu leur compagne, se résignent au veuvage. Comment donc des chrétiens, après avoir eu la faiblesse de procéder à un second mariage, pourraient-ils abjurer toute pudeur et passer à un troisième[1]? » Donnant un solennel démenti à sa

[1] Léon. *Philos. Novella.* xc. *Patr. græc.*, tom. CVII, col. 604.

propre législation, Léon VI convola en quatrièmes noces. Sans attendre la mort d'Eudoxie, qui survint cependant bientôt, il prit une nouvelle concubine, portant encore le nom de Zoé, mais surnommée Carbonopsina pour la distinguer de la première. Il en eut un fils qui fut depuis Constantin VII, dit Porphyrogénète, un quatrième mariage suivi d'un couronnement solennel porta la nouvelle Zoé sur le trône impérial.

Expulsion du patriarche saint Nicolas. Schisme. Mort de l'empereur et du pape.

40. Cette fois le patriarche Nicolas refusa son ministère à cette nouvelle infraction aux canons reçus dans l'église grecque ; il fulmina les censures contre les prêtres qui y avaient prêté leur concours et il interdit à l'empereur l'entrée de l'Église. A cet acte courageux, Léon le Philosophe répondit par une violence sacrilége. Le patriarche fut enlevé de son palais, jeté sur une barque, transporté sur la côte d'Asie et obligé de gagner au milieu d'une neige épaisse le lieu de son exil. Ce luxe de cruauté contre un vieillard respectable, un saint, déjà considéré comme tel de son vivant, était de la part de Léon d'autant plus criminel qu'avant d'en venir aux mesures de rigueur, Nicolas s'était prosterné aux pieds du César, le suppliant d'attendre, avant de déclarer le mariage avec la quatrième impératrice, le retour d'un courrier expédié au pape Sergius III pour lui soumettre la cause et réserver la question à son jugement. Or l'empereur n'ignorait pas, et le patriarche savait lui-même que la discipline de l'Église romaine au sujet des noces multiples était complétement différente de celle de l'Orient. Il n'était donc pas douteux que l'intervention du souverain pontife ne dût trancher la question dans le sens favorable aux vues de l'empereur. Mais elle aurait dégagé la responsabilité de Nicolas vis-à-vis de l'épiscopat grec et des églises orientales dont la pratique s'était maintenue jusqu'alors et avait acquis au for civil et d'après le texte des constitutions rédigées par Léon VI lui-même la valeur d'une loi d'État. Toute cette logique du bon sens et du droit échoua devant la nouvelle passion du philosophe couronné. Un nouveau patriarche, le syncelle Euthymius, fut promu au siége de Constantinople et un véritable schisme, celui des troisièmes et quatrièmes noces suc-

céda à celui de Photius. La majeure partie du clergé et des fidèles demeura attachée à saint Nicolas le Mystique, le reste embrassa la communion d'Euthymius. Telle était la situation de l'église byzantine au moment ou Sergius III envoyait des légats apostoliques chargés en son nom d'étudier l'affaire et de chercher une solution à ce nouveau conflit. Lorsqu'ils arrivèrent à Constantinople, Léon le Philosophe venait de succomber à une attaque de dyssenterie causée par ses débauches (911). Il n'avait que quarante-six ans et en avait régné vingt-cinq. Sa mort coïncidait avec celle de Sergius III qui terminait lui-même à Rome au mois de septembre 911 un pontificat issu d'une tempête et poursuivi à travers tant d'orages.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE

PONTIFICAT D'ANASTASE III (septembre 911 - novembre 913).

1. Notice d'Anastase III d'après les catalogues pontificaux et les monuments contemporains. — 2. Lettre d'Anastase III à Ragembert évêque de Verceil. — 3. Conversion des peuples scandinaves. Lettre d'Anastase III à Hoger archevêque de Hambourg. — 4. Siége de Chartres par Rollon. — 5. Traité de Saint-Clair-sur-Epte. Charles le Simple et Rollon. — 6. Instructions de l'archevêque Hérivée de Reims relatives à l'enseignement chrétien et au baptême des Normands. — 7. Baptême de Rollon par Franco archevêque de Rouen. — 8. Le premier duc chrétien des Normands. — 9. Mort d'Alphonse le Grand roi d'Espagne. — 10 Désordres et crimes dans les Gaules. — 11. Troubles à Constantinople. Mort de Léon le Philosophe. Avénement de Constantin VII Porphyrogénète. Mort d'Anastase III.

PONTIFICAT DE LANDON (novembre 913 - mai 914).

12. Notice de Landon d'après les catalogues pontificaux et les monuments contemporains.

PONTIFICAT DE JEAN X (15 mai 914 - 17 juillet 928).

§ I. NOTICE DE JEAN X D'APRÈS LES CATALOGUES PONTIFICAUX

13. Infâmes calomnies. Réfutation. — 14. Véritable caractère du pape Jean X. — 15. Notice de Jean d'après le *Codex Regius*. — 16. Discussion de la notice du *Codex Regius*.

§ II. JEAN X ET L'ITALIE.

17. Les Hongrois en Italie et en Allemagne. Mort de Louis l'Enfant. Conrad Ier roi de Germanie. — 18. Les Sarrasins espagnols de Fraxinetum en Italie. — 19. Les Sarrasins de Sicile aux portes de Rome. — 20. Traité de Jean X avec le roi Bérenger. — 21. Couronnement impérial de Bérenger I à Saint-Pierre-de-Rome. — 22. Première défaite des Sarrasins aux portes de Rome. — 23. Victoire de l'armée chrétienne au Garigliano. — 24. Le Mont-Cassin. — Martyre de saint Berthaire. — 25. Généalogie des deux Théodora et de Marozie. Le comte Albéric de Tusculum (Frascati).

§ III. REGESTUM DE JEAN X.

26. Importance des nouvelles découvertes de la science paléographique. — 27 Lettre de Jean X aux évêques de la province de Narbonne. — 28. Le

légat de Jean X au concile d'Hohenaltheim. — 29. Canons du concile d'Hohenaltheim. — 30. Mort de Conrad Ier roi de Germanie. Avénement de Henri Ier l'Oiseleur. — 31. Révolte contre Charles le Simple. Élection du roi Robert de France. — 32. Lettre de Jean X à Hermann archevêque de Cologne. — 33. Lettre de Jean X à Charles le Simple. Combat de Soissons. Mort du roi Robert. — 34. Avénement du roi féodal Raoul de Bourgogne. Son règne. Captivité de Charles le Simple à Château-Thierry. — 35. Lettre de Jean X au roi des Francs Raoul. — 36. Lettres de Jean X aux diverses chrétientés d'Occident. — 37. Jean X et l'église d'Espagne. — 38. Saint Gennade, évêque d'Astorga.

§ IV. L'EMPIRE D'ORIENT.

39. La question des quatrièmes noces. Avénement de Romain Lécapène. — 40. Le *Tomus unionis*. Mort d'Euthymius. — 41. Négociations avec le pape Jean X. Siméon roi des Bulgares. — 42. Lettre au roi des Bulgares. Traité de paix.

§ V. MORTS TRAGIQUES.

43. Rodolphe II roi d'Italie. — 44. Assassinat de l'empereur Bérenger. — 45. Complot contre Rodolphe II. Assassinat de Burchard, duc de Souabe. — 46. Hugues, roi d'Italie. Assassinat du marquis Pierre, frère du pape. — 47. Assassinat du pape Jean X. Incarcération de Charles le Simple captif à Péronne. — 48. L'archevêque de Reims Séulfe empoisonné par Héribert comte de Vermandois. Élection d'un métropolitain âgé de cinq ans.

PONTIFICAT D'ANASTASE III

(septembre 911—novembre 913)

Notice d'Anastase III d'après les catalogues pontificaux et les monuments contemporains.

Les catalogues pontificaux de Zwellen et de Watterich reproduisent la mention d'Anastase III en termes identiques. « Il était d'origine romaine, disent-ils, et avait pour père Lucien. Il siégea deux ans et deux mois[1]. » Le *Codex Regius* n'ajoute à ce peu de mots qu'un seul détail, savoir qu'après la mort d'Anastase « la vacance du trône épiscopal ne fut que de deux jours[2]. » Pour compléter ces laconiques renseignements il nous reste l'épitaphe gravée sur le tombeau de ce pape au Vatican. Elle est conçue en ces termes : « Les restes du pontife Anastase IIIe du nom reposent dans ce sépulcre, mais son mérite et ses vertus ne sauraient

[1] Zwellen. *Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1025. Watterich., p. 32.
[2] *Codex Regius*, fol. 120, recto.

être ensevelis dans l'obscurité de la tombe. Il gouverna le siége apostolique avec une douce et sage modération. Rappelé prématurément près du Christ, il emporta en mourant l'espoir de trouver près de la clémence divine un accueil favorable. Vous donc qui franchissez le seuil de cette basilique, conformez-vous à ses pieuses intentions et priez Dieu de lui donner le repos éternel[1]. » Un vers de cette inscription nous paraît surtout avoir une signification historique considérable ; c'est celui qui rappelle la « douce et sage modération » avec laquelle Anastase III « gouverna le siége apostolique » :

Rexit apostolicam blando moderamine sedem.

En rapprochant cette parole des rigueurs déployées par Sergius III contre la mémoire de Formose et contre ceux qui dans le clergé de Rome ainsi que dans tout l'univers catholique y étaient restés fidèles, on peut sans témérité y voir une allusion aux mesures réparatrices de son successeur. La notice composée par Flodoard accentue davantage encore cette signification et confirme notre hypothèse. Elle s'exprime ainsi : « Lorsque Sergius eut cessé de vivre, le palais sacré de Rome retentit en chœur du nom d'Anastase III, qui fit resplendir de ses vertus l'ordre des pontifes. Afin de mériter lui-même l'indulgence du Christ, il régit le siége apostolique avec douceur et mansuétude[2]. » En l'absence de tout

1 *Vatis Anastasii requiescunt membra sepulti*
Sed nunquam meritum parvula claudit humus.
Rexit apostolicam blando moderamine sedem,
Tertius existens ordine pontificum.
Ad Christum pergens, peccati vincula sperat
Omnia clementer solvere posse sibi.
Undique currentes hujus ad limina templi
Ut præstet requiem, poscite corde Deum.
(Watterich., p. 85.)

2 . . . . *Quo rebus adempto*
Humanis, in Anastasium sacra concinit aula,
Tertius hoc præsul renitet qui nomine Romæ,
Sedis apostolicæ blando moderamine rector,
Sentiat at Christum veniæ sibi munere blandum.
(Flodoard. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 831.)

autre document positif, il est donc permis de croire que le pieux Anastase mit fin pour jamais aux luttes posthumes et aux déplorables conflits que la mémoire de Formose suscitait à Rome depuis tant d'années.

Lettre d'Anastase III à Ragembert évêque de Verceil.

2. Anastase s'est peint lui-même dans le portrait, qu'il trace d'un pontife selon le cœur de Dieu, et dans les règles de conduite qu'il donne à Ragembert évêque de Verceil, en lui transmettant le pallium. « Quand nous voyons, dit-il, les bergers supporter sans se plaindre les rigueurs des saisons, et veiller nuit et jour sur leurs brebis, de peur qu'aucune ne s'égare ou ne devienne la proie des bêtes fauves, combien plus, nous, pasteurs des âmes, constitués par le Seigneur pour la garde de son troupeau, devons-nous redoubler de sollicitudes, de vigilance et de fatigues pour ne pas encourir au jour de la discussion divine en présence du souverain Pasteur le reproche de négligence dans un ministère qui nous vaut aujourd'hui des honneurs excellents entre nous, mais qui entraînent une responsabilié si terrible. Telles sont nos pensées en concédant à votre sainteté l'usage du pallium pour les messes solennelles, aux fêtes de Pâques, des saints apôtres, de saint Jean-Baptiste, de l'assomption de la bienheureuse Marie, mère de Dieu, de Noël, du patron de votre église et du jour anniversaire de votre consécration épiscopale, renouvelant ainsi le privilége déjà accordé par le seigneur pape Grégoire [III], l'un de nos prédécesseurs sur ce siége apostolique. La signification propre de ce vêtement d'honneur est la modestie et la vigilance. Nous vous exhortons donc, au nom de Dieu même, à le porter dignement. Que votre vie soit telle qu'elle puisse servir de règle à vos fils spirituels, qu'elle leur soit un exemple vivant, et qu'ils contemplent en vous toutes les vertus que le Seigneur exige d'eux. Ne laissez pas votre cœur s'enorgueillir dans la prospérité ni s'abattre dans l'adversité; triomphez des obstacles par la patience. Ne laissez d'accès près de vous ni à la haine ni à la faveur indiscrète; soyez fermes contre les méchants, ne vous laissez jamais prévenir contre l'innocence par des suggestions perfides, ni désarmer contre les coupables par des sollicitations intéres-

sées, ayez la mansuétude d'un bon pasteur et la ferme sévérité d'un juge. En un mot, soutenez les bons, réprimez les pervers. Mais il arrive parfois que le zèle va trop loin et, s'exagérant lui-même, tend à pousser la répression jusqu'à la cruauté ; c'est à vous de modérer par la sagesse de votre jugement des tendances excessives, et de tempérer tellement les censures de la discipline qu'en frappant la faute, vous ne vous écartiez jamais de la charité pour les personnes elles-mêmes. Montrez-vous donc plein de tendresse pour les pauvres, prenez la défense des opprimés, cherchez de préférence les humbles pour les élever aux honneurs, ne faites dans l'impartialité de votre justice aucune acception de personnes, ne repoussez aucune plainte dès qu'elle est fondée, gardez une équité parfaite, en sorte que la puissance et la richesse ne se croient point assez de crédit pour vous ébranler et que le pauvre le plus obscur n'ait point à désespérer de sa cause, uniquement en raison de l'infériorité de sa condition sociale. Ainsi, avec la grâce de Dieu vous réaliserez ce que l'Écriture demande de nous : *Oportet episcopum irreprehensibilem esse*[1]. »

Conversion des peuples scandinaves. Lettre d'Anastase III à Hoger archevêque de Hambourg.

3. On pourrait proposer à tous les chefs d'État ce programme de gouvernement dressé par un pape du xe siècle, et s'il surgissait un homme assez ferme et assez intègre pour le mettre à exécution, les peuples retrouveraient bientôt la félicité dans le calme et la paix d'une justice souveraine. La piété d'Anastase fut récompensée par les conquêtes que la foi chrétienne faisait alors dans les contrées septentrionales de l'Europe et jusque dans les régions glacées du pôle. Le pape plaçait ces chrétientés naissantes sous la juridiction métropolitaine d'Hoger, archevêque de Hambourg, par une constitution pontificale ainsi conçue : « C'est le devoir du saint-siége de venir en aide à tous les pieux efforts de la foi et du zèle chrétiens. En l'accomplissant dans la mesure de

[1] Anastas. *Epist.* I. *Patr. lat.*, tom. CXXXI, col. 1183. Novaës parle d'un autre privilége concédé par Anastase III, sur les instances du roi Bérenger, à l'évêque de Pavie. (Cf. *Stor. de Somm. Pontifici.* Anastas. III, 124 pap. Tom. II, p. 101.) Mais nous n'en avons pas retrouvé le texte, qui paraît également avoir échappé aux récentes investigations de Jaffé et de Watterich.

nos forces, nous croyons mériter près de Dieu la plus belle des récompenses qui soit l'objet de nos désirs. C'est donc avec grande joie que, renouvelant les priviléges précédemment accordés à votre église par nos prédécesseurs les pontifes Grégoire [III] et Nicolas [I], nous soumettons à votre juridiction métropolitaine les peuples circonvoisins qui dans ces derniers temps se sont, par la grâce de Dieu, convertis à la foi chrétienne, et les évêques maintenant constitués chez les Suédois, les Danois, en Norvége, dans l'Islande, le Groënland, la Scandinavie, et parmi toutes les nations septentrionales depuis le fleuve Péné jusqu'aux rives de l'Egdor, en sorte que les chrétientés déjà établies et celles qui s'y établiront encore, demeurent sous votre direction et celle des archevêques de Hambourg, vos successeurs. Nous vous transmettons également le pallium, en accordant l'usage à vos successeurs à perpétuité. De plus nous avons décrété qu'à l'avenir aucun archevêque, pas même celui de Cologne, ne pourra revendiquer un droit quelconque de juridiction sur votre diocèse. Enfin nous vous permettons d'user dans les cérémonies pontificales de la mitre de forme particulière dont se servent les papes. Si quelqu'un avait la témérité de rien entreprendre contre l'autorité de notre présent privilége, qu'il soit anathème. Que la grâce et la bénédiction de Notre-Seigneur Jésus reposent au contraire sur ceux qui le respecteront et observeront pieusement[1]. »

Siége de Chartres par Rollon.

4. Mais la conversion la plus éclatante et qui eut pour la chrétienté tout entière les plus heureux résultats fut celle de Hrolf ou Rollon, le plus redoutable des chefs normands qui depuis vingt ans dévastaient la Gaule. Ce roi de la mer, ce hardi chef de pirates, était issu de la race des héros scandinaves. Son père Ragnwald, comte de Mœre et de Raumsdal, descendait de Gor, frère de Nor, et par sa mère Hildis, était parent de Harald, un des rois conquérants de la Norwége. Après le siége de Paris, si brillamment chanté par le poëte Abbon, et les victoires définitives du roi Eudes, Hrolf et ses Normands avaient successivement dévasté les

[1] Anastas. III. *Epist.* II. *Patr. lat.*, tom. CXXXI, col. 1185.

côtes d'Angleterre et de France, partout laissant sur leur passage du sang, des incendies et des ruines. « Cependant, dit M. Mourin, l'exemple de Paris avait réveillé le cœur de la vieille Gaule ; la résistance se généralisait, les villages s'entouraient de murailles, les abbayes s'adossaient à des châteaux-forts, des tours crénelées surgissaient sur toutes les hauteurs, au bord de toutes les rivières. Aussi le butin devenait-il plus rare, plus disputé, plus chèrement acheté de jour en jour. La dernière des grandes expéditions normandes eut lieu en 911. Trois flottes remontèrent, avec des succès divers, la Garonne, la Loire et la Seine. L'armée de la Seine était conduite par Hrolf ou Rollon, depuis si longtemps le dévastateur de la Neustrie. L'archevêque de Rouen, Franco, traita avec lui et en obtint qu'il entrât pacifiquement dans la ville. De là, les Normands montèrent jusqu'à Paris et repoussés avec pertes, ils tournèrent par la Beauce, saccagèrent la campagne et mirent le siége devant Chartres. Cette place se défendit bien et comme elle faisait partie du duché de France, elle vit accourir à son aide son suzerain le duc Robert, accompagné de Richard de Bourgogne. Le choc fut terrible. Après une lutte furieuse, Hrolf fut chassé de la plaine, poursuivi et forcé dans son camp. » Au moment décisif, les assiégés firent une sortie sous la conduite de leur courageux évêque Waltelm (Gantelme) qui portait comme étendard de victoire la fameuse tunique de la sainte Vierge conservée dans la cathédrale de Chartres et envoyée par l'impératrice Irène à Charlemagne. « Plus de six mille païens périrent sur le champ de bataille. Hrolf malgré sa défaite n'en resta pas moins redoutable. Exaspéré par ce sanglant affront, il redoubla de furie et provoqua les vainqueurs par de nouveaux pillages. Enfin, disent les chroniques [1] accablés de tant de calamités, les Francs portèrent leurs plaintes et leurs cris de douleur devant le roi Charles, s'écriant tous d'une voix unanime, que par suite de son inertie le peuple chrétien périrait tout entier sous le glaive des infidèles [2]. »

[1] *Historiens de France*, tom. VIII. Guillaume de Jumièges.
[2] Mourin. *Les comtes de Paris*, p. 114.

5. Charles le Simple ne se sentit pas de taille à entreprendre contre le redoutable Normand une lutte à main armée ; il préféra, d'après l'avis de ses conseillers, entamer des négociations. Par ses ordres Franco, archevêque de Rouen, se présenta devant Rollon. « Grand capitaine, lui dit le prélat avec une fermeté peu commune, voulez-vous faire la guerre jusqu'à votre mort, ou vous croyez-vous immortel ? Etes-vous un dieu et non pas un homme formé de terre et qui devez retourner à la terre d'où vous avez été tiré ? Comme vous avez vécu jusqu'ici de meurtres et de pillage, vous n'avez à attendre dans un autre monde que des châtiments éternels. Si vous abjurez au contraire, les superstitions et les fureurs du paganisme, vous jouirez des douceurs de la paix en cette vie et dans l'autre. Le roi Charles vous y invite en vous donnant toute cette terre de Neustrie, que vous et Hastings avez ravagée. Pour gage de son amitié, il vous offre encore sa fille Gisèle en mariage. » Certes, de pareilles propositions faites, au nom du roi de France, à un chef de brigands, ont quelque chose qui révolte l'honneur national. On se trouva trop heureux alors que Rollon voulût bien accepter. Le terrible Normand se rendit à à Saint-Clair-sur-Epte où se trouvait alors Charles le Simple. Il conclut le traité, mit ses mains dans celles du monarque et lui jura fidélité comme cela se pratiquait alors. Mais quand il fallut, d'après le cérémonial, se prosterner et baiser le pied royal, Rollon se ressouvint qu'il avait cent fois fait trembler ce fantôme de souverain sur son trône. Il ne voulut point passer outre. Néanmoins il permit qu'un de ses officiers s'acquittât pour lui de cet hommage. Le sujet aussi fier que le maître, prenant le pied du roi pour le baiser, le leva si brusquement, qu'il jeta le prince à la renverse. Cet incident ne rompit pas la négociation : la Neustrie devint la Normandie.

Traité de Saint-Clair-sur-Epte. Charles le Simple et Rollon.

6. Restait à accomplir la clause la plus importante du traité, celle de la conversion des Normands à la foi chrétienne. Rollon s'y prêta de bonne grâce et consentit à se faire instruire par Franco, comme autrefois Clovis s'était en pareille circonstance placé sous la direction de saint Remi. Depuis longtemps les évê-

Instructions de l'archevêque Hérivée de Reims relatives à l'enseignement chrétien et

au baptême des Normands.

ques des Gaules se préoccupaient de la conduite à tenir pour amener au bercail de Jésus-Christ les farouches pirates du Nord. Hérivée de Reims qui avait eu l'occasion d'en baptiser quelques-uns, les avait vus avec douleur abjurer ensuite leurs serments, retourner au paganisme, ou même spéculer sur le baptême et se faire baptiser en chacune des cités qu'ils traversaient, selon l'intérêt qu'ils pouvaient avoir à tromper la bonne foi des évêques et des prêtres. On se rappelle la consultation adressée à ce sujet par Hérivée au pape Sergius III. Nous n'avons pas la réponse de la chancellerie romaine, mais il nous reste une lettre écrite par Hérivée lui-même à Wilton prédécesseur de Franco sur le siége de Rouen, et contenant les diverses précautions à observer vis-à-vis des catéchumènes pour s'assurer de leur bonne foi et prévenir autant que possible le scandale des rechutes. Hérivée procède dans cette lettre, véritable traité didactique sur la matière, par l'exposé de la pratique des apôtres et de leurs successeurs pour la conversion et le baptême des gentils. Dans cette première partie exclusivement historique, nous remarquons le chapitre suivant. « Il importe, dit Hérivée, de rappeler ici que le bienheureux pape Silvestre, avant de conférer le baptême à l'empereur Constantin le Grand fit observer à ce prince un jeûne qui dura toute la semaine précédente. « Soumettez-vous à cette pénitence, dit-il au César, déposez pendant ce temps votre manteau de pourpre, renfermez-vous dans la solitude de vos appartements, et là revêtu d'un cilice, prosterné la face contre terre, demandez pardon des fautes que vous avez commises par ignorance et de la persécution que vous avez dirigée contre les chrétiens. Faites pendant cette semaine de pénitence distribuer des aumônes, chargez des ministres capables d'examiner les requêtes qui vous sont adressées et d'accorder en votre nom des grâces aux suppliants qu'ils en trouveront dignes. » Après avoir ainsi parlé, le bienheureux Silvestre fit l'imposition des mains sur la tête de Constantin Auguste et lui donna la bénédiction des catéchumènes. Puis à tous les prêtres, diacres et clercs réunis, il promulgua l'indiction d'un jeûne solennel pour la ville de Rome en disant :

« Autrefois les Ninivites à la voix de Jonas apaisèrent la colère de Dieu par un jeûne de trois jours. Combien plus n'obtiendrons-nous pas, nous, les prédicateurs de l'Évangile, par une pénitence semblable ! La grâce de Jésus-Christ va mettre fin aux persécutions ; les âmes seront conquises à la vérité, la paix sera rendue aux églises et le paganisme sera anéanti. Telles sont les faveurs que nous demandons à Dieu durant ces jours de prière et de jeûne. » Après quelques autres exemples de cette nature, Hérivée citait les textes canoniques et les décrets des papes relatifs à l'instruction des cathéchumènes, aux instructions à leur donner, aux pieuses pratiques à leur prescrire et il terminait par ces paroles du vénérable Bède : « Nous ne saurions trop recommander au zèle et à l'attention du prêtre chargé de la préparation des catéchumènes d'étudier surtout le cœur des néophytes et de discerner suivant le sexe, l'âge, la condition, l'état social de chacun d'eux, les mesures les plus utiles. Aux uns il faut prescrire le jeûne, à d'autres l'aumône ; à ceux-ci des génuflexions, à ceux-là des prières debout au pied de la croix. Mais chez tous il est nécessaire de corriger les vices, de redresser les erreurs, et c'est l'œuvre propre d'un catéchiste sage et prudent [1]. »

Baptême de Rollon par Franco archevêque de Rouen.

7. L'archevêque Franco n'omit rien pour préparer dignement son illustre néophyte au baptême. « Enfin au mois de janvier, l'an 912 de l'incarnation de Jésus-Christ Notre-Seigneur, disent les chroniques, il lui conféra le baptême au nom de la sacré sainte Trinité. Le duc Robert leva Hrolf des fonts sacrés, lui fit quitter son nom païen et prendre le sien propre et lui fit à cette occasion de riches présents et de magnifiques offrandes. Le nouveau duc Robert, car il s'appela désormais ainsi, avait fait instruire ses comtes et ses hommes d'armes ; ils reçurent le baptême après lui. Un dialogue plein de majesté s'établit alors entre le puissant néophyte et l'archevêque. S'adressant à Franco, Rollon lui demanda : « Quelles sont dans le pays que je possède, les églises les plus vénérées et les plus puissantes par le mérite et la pro-

[1] Herivæus. *Remens. Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 662 et seq.

tection de leurs saints patrons ? » — « Les églises de Rouen, de Bayeux et d'Evreux, répondit le prélat, ont été dédiées en l'honneur de la très-sainte vierge Marie, Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'église *in periculo maris* [1], a été consacrée sous le nom de saint Michel, l'archange, gardien du paradis. Dans un faubourg de cette ville de Rouen se trouve le monastère de Saint-Pierre, prince des apôtres. C'est là que reposait le corps d'un vénérable archevêque de cette ville, saint Ouen, célèbre par ses vertus et ses miracles. La frayeur qui a précédé votre arrivée à fait transporter en France ce précieux dépôt. A Jumiéges, où vous avez abordé naguère, l'église est consacrée à saint Pierre, qui tient les clefs du royaume des cieux. Les églises situées dans votre territoire sont en grand nombre, mais celles que je viens de désigner sont les principales. » — « Et quel est, reprit le nouveau chrétien, dans le royaume qui confine à ma terre, le saint le plus puissant en mérites ? » — « C'est saint Denys, grec d'origine, répondit l'archevêque ; il fut converti par saint Paul à la foi catholique, puis envoyé par saint Clément, successeur de l'apôtre Pierre, pour évangéliser la France. Il souffrit, de la part des païens, les plus cruels supplices, et, après avoir été longtemps battu de verges, il eut enfin la tête coupée avec des haches dont on avait émoussée le tranchant. » — « Eh bien ! dit Rollon, avant de partager le territoire entre les chefs de mon armée, je veux donner à Dieu, à la vierge Marie et aux saints que vous venez de nommer, une part de cette terre, afin qu'ils daignent m'accorder leur protection. » — « Cette pensée, répondit l'archevêque, vous est sans doute divinement inspirée. Il est convenable que vous la réalisiez pendant les sept jours où vous allez porter les vêtements blancs du saint chrême. » — « Donc le nouveau duc Robert donna, le premier jour, à Dieu et à l'église de Sainte-Marie de Rouen, une grande terre qui devait être possédée à perpétuité par les chanoines. Le second jour, il fit sa donation à l'église de Sainte-Marie de Bayeux ; le troisième, à l'église de Sainte-Marie

[1] Le mont Saint-Michel.

d'Evreux ; le quatrième, à l'église de l'archange saint Michel ; le cinquième, à l'église de Saint-Pierre et de Saint-Ouen ; le sixième à l'église de Saint-Pierre et Saint-Aycard de Jumiéges ; le septième, il donna à Saint-Denys la terre de Brenneval avec toutes ses dépendances [1]. »

Le premier duc chrétien des Normands.

8. « Après les huit jours que les néophytes devaient passer *in albis*, continue le chroniqueur, on célébra avec le plus magnifique appareil le mariage du nouveau duc chrétien avec la princesse Gisèle, fille du roi des Francs. Un édit promulgué par Rollon apprenait à toutes les nations que quiconque voudrait venir se fixer sur son territoire y trouverait la sécurité. Le sol de la Neustrie fut partagé entre ses fidèles, et cette province déserte depuis si longtemps vit ses villages se reconstruire et se peupler tant par les Normands chrétiens que par les étrangers accourus de toutes parts. Un code de lois, sanctionné par tous les princes de la nation et rédigé d'après les règles de la justice chrétienne, assurait aux populations le maintien de la justice et de la paix. Les églises précédemment détruites furent rétablies par les mains qui les avaient ruinées et se remplirent d'une foule pieuse et fervente composée des païens convertis. Les murs et les remparts des cités se réédifièrent ; les Bretons rebelles furent subjugués et forcés de pourvoir par des subsides à l'alimentation des sujets du nouveau duché. Un ban *(bannum)* fut promulgué dans tout le territoire contre tous les voleurs et larrons, interdisant de leur prêter d'aucune façon aide et secours. (C'est ce ban de Hrolf (Haro) qui est resté si célèbre dans l'histoire sous le nom de « clameur de *haro* » ou charte normande). Un autre décret prescrivit aux laboureurs de laisser, après leur journée finie, la charrue dans le sillon, sans

[1] Dudo. Decan. S. Quintini Viromand. *De Gestis Normanniæ ducum.*, lib. II. *Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 641-642.) Le même fait est rapporté avec moins de détails par Guillaume Calculus, moine de Jumiéges, dans son *Histoire des Normands.* Il cite de même la donation de la terre de Brenneval, faite par Rollon, le septième jour après son baptême : *Septimo, Brenneval cum omnibus appendiciis Sancto Dionysio dedit.* (Willelmi Calculi. *Histor. Northman.* lib. II, cap. XVIII. *Patr. lat.*, tom. CXLIX, col. 801.)

la ramener à leur demeure; et de laisser sans gardiens les chevaux, les bœufs et les moutons au pâturage, parce que la justice du nouveau duc chrétien suffisait à prévenir et à réprimer toutes les rapines [1]. » Ainsi par le baptême des Normands, la religion fit de ces barbares l'édification du monde dont ils avaient été jusqu'alors la terreur.

Mort d'Alphonse le Grand roi d'Espagne.

9. En même temps que ces heureuses nouvelles, transmises à Rome, réjouissaient le cœur du pape Anastase, Alphonse le Grand mourait en Espagne, détrôné par Garcias son propre fils. Comme si le xe siècle eût été destiné à offrir aux yeux de l'histoire le contraste de tous les crimes et des plus héroïques vertus, pendant que le païen Hrolf se transformait avec ses Normands sous la loi du Christ, le prince chrétien d'Espagne, Garcias, oubliait à ce point les lois les plus sacrées de la nature et de la religion, qu'il arrivait presque jusqu'au parricide. Le nouvel Absalon rencontra dans Alphonse le Grand un père plus miséricordieux encore que n'avait été David. Alphonse le Grand illustré par plus de trente campagnes victorieuses contre les califes de Cordoue n'opposa pas la moindre résistance au fils dénaturé qui voulait lui ravir le trône et la vie. De sa main paternelle, il lui mit la couronne sur la tête et ne demanda que l'honneur de combattre les Musulmans comme le plus fidèle sujet de l'ambitieux Garcias. Cette faveur lui fut accordée, et il la paya par une nouvelle victoire remportée sur les ennemis du nom chrétien. Il revint chargé de leurs dépouilles, mais ce fut son dernier exploit. Il mourut, couvert de gloire, à Zamora, le 20 décembre 912, à l'âge de soixante-quatre ans. Son règne jusqu'à son abdication, en avait duré quarante-six. Le royaume chrétien d'Espagne, agrandi par ses conquêtes, comprenait à sa mort les Asturies, la Galice, une partie du Portugal avec le royaume de Galice.

Désordres et crimes dans les Gaules.

10. Singulière dépravation des mœurs de ce temps ! On ne s'étonna point de la monstrueuse ingratitude de Garcias vis-à-vis du meilleur des pères et du plus illustre des rois. L'ingratitude et

[1] Dudo. *Patr. lat.*, tom. CXLI, col. 652.

l'infidélité étaient à l'ordre du jour d'un bout à l'autre de l'Europe féodale. Le duc de France Robert avait dit pour engager le roi Charles le Simple à traiter avec les Normands : « Si la puissance de leur chef ne suffit pas à vous y déterminer, faites-le du moins pour l'avantage qu'en retirera la foi chrétienne [1]. » Il avait voulu lever des fonts baptismaux, donner son propre nom au pirate converti, et assister aux cérémonies du mariage solennel qui faisait du duc normand le gendre du roi de France. Or, dès les premiers jours de l'année 915, Robert de France, qui aspirait à la couronne, sollicitait son filleul de Normandie pour l'engager dans une ligue ayant pour but de détrôner Charles le Simple. C'était donner au nouveau prince chrétien une assez triste idée de la civilisation à laquelle on venait de le conquérir. Rollon d'ailleurs ne s'y méprit pas; il se borna à répondre que le gendre du roi des Francs en serait toujours le plus fidèle allié comme le plus loyal sujet. Trompé dans son espoir, le duc de France ajourna ses tentatives et les remit à un moment plus opportun. Charles le Simple, informé de cette trame hostile, lui opposa une diète synodale où quinze métropolitains se trouvèrent réunis avec les grands vassaux de la couronne et renouvelèrent entre ses mains le serment de fidélité. Nous n'avons plus les actes de cette assemblée et nous ne savons si, parmi les archevêques qui y prirent part se trouvait celui de Narbonne, Arnustus, pontife zélé pour le rétablissement de la discipline dans l'Église et de l'ordre dans l'État. Ce qui est certain, c'est que quelques mois après, Arnustus, se rendant à un concile provincial, fut attaqué en route par une bande d'assassins qui lui crevèrent les yeux, lui coupèrens la langue, le maltraitèrent ignominieusement et laissèrent son cadavre sur le chemin ensanglanté. Deux évêques, Réginald (Renaud Ier) de Béziers et Nantigise d'Urgel le trouvèrent en cet état, le transportèrent à Narbonne et écrivirent au pape Anastase III le détail de cet épouvantable forfait. Les chroniques contemporaines ne nous disent pas quelle en fut la vengeance.

[1] Dudo. *Patr. lat.*, tom. cit., col. 650.

Comme Foulques de Reims, Arnustus de Narbonne versait son sang pour la défense de la vérité et de la civilisation. Les successeurs des apôtres sont d'avance prêts au martyre, et quand ils l'obtiennent, leur gloire est complète ainsi que leur triomphe assuré.

Troubles à Constantinople. Mort de Léon le Philosophe. Avènement de Constantin VII Porphyrogénète. Mort d'Anastase III.

11. Ces tristes évènements coïncidaient avec de nouvelles révolutions à Constantinople. Après la mort de Léon le Philosophe, son fils le jeune Constantin Porphyrogénète, âgé seulement de six ans, et dès lors incapable de revendiquer ses droits au trône, se vit exposé à toute la fureur des partis. Sa mère Zoé Carbonopsina fut chassée de la cour. On contestait la légitimité de son mariage en vertu de la discipline en vigueur chez les Grecs qui ne permettait pas les troisièmes noces et à plus forte raison interdisait comme un crime les quatrièmes. Le patriarche saint Nicolas fut rappelé de son exil et reçu en triomphe pendant que le syncelle Euthymius son successeur intrus était banni honteusement après qu'on l'eut souffleté en public et qu'on lui eut arraché ses cheveux blancs. Cette réaction violente était dirigée par le César Alexandre, frère de Léon le Philosophe, et par conséquent oncle du jeune empereur Constantin VII. Nommé régent de l'empire, ce titre ne suffisait point à son ambition plus haute que sa capacité. Il avait intérêt à soutenir l'illégitimité de son malheureux pupille, afin de le dépouiller plus correctement. On savait pourtant à Byzance que l'Église romaine ne condamnait point comme celle d'Orient les noces multiples, et que dès lors il était impossible et *a priori* de bouleverser l'État pour un point de discipline facultatif en somme et dont l'autorité du souverain pontife était juge en dernier ressort. Le jeune Constantin Porphyrogénète bénéficia, sans le savoir alors, de la suprématie doctrinale et disciplinaire des papes. Ses partisans, et ils étaient nombreux, contraignirent le césar Alexandre à se contenter du titre de régent, car il voulait être empereur pour son propre compte. Plus d'une fois même, il eut la velléité de trancher la question en infligeant à son infortuné pupille un supplice déshonorant qui l'eût rendu incapable de porter jamais le sceptre. Les amis du jeune Cons-

tantin, pour désarmer la cruauté de cet oncle barbare, lui représentaient la faiblesse de l'enfant, dont la constitution frêle et délicate annonçait une mort prématurée. Alexandre se laissa persuader. Dans l'intervalle, le patriarche saint Nicolas s'était adressé au pape Anastase III pour lui exposer l'état des choses. Mais avant le retour du courrier, Alexandre était mort lui-même, usé par la débauche et le vice (913). La régence impériale fut confiée au patriarche et l'orphelin fut sauvé. La question disciplinaire des quatrièmes noces n'en restait pas moins pendante; le pape Anastase III ne devait point en voir la fin. Il mourut saintement au mois de novembre 913.

PONTIFICAT DE LANDON

(Novembre 913-mai 914).

Notice de Landon d'après les catalogues pontificaux et les monuments contemporains.

12. Son successeur fut Land, ou Lando, nom évidemment d'origine germanique, ainsi que le fait judicieusement observer Ciaconius[1]. Les catalogues pontificaux de Zwellen et de Watterich, s'accordent cependant avec le *Codex Regius* pour dire que le nouveau pape était italien. « Lando, né dans la Sabine, disent-ils, eut pour père Taïn ou Taïnus. Il siégea cinq mois et après lui le siége resta vacant trente-six jours[2]. » Il y a lieu de supposer que Taïn ou Thaïn, père de Land ou Landon, était un descendant de ces leudes francs ou germains qui étaient venus à la suite de Charlemagne s'établir dans la Sabine et y mêler leur sang encore jeune et vigoureux à celui des antiques familles indigènes. Quoi qu'il en soit, nous n'avons aucun monument cancellaresque, aucun acte écrit du pontificat de Landon. Son nom seul est resté au catalogue des pontifes, sans que sa vie nous soit connue. Flodoard lui consacre ces trois vers : « Après Anastase, Lando monta

[1] *Lando* 125 *papa.* Ciacon. *Vit. Summ. Pontific.* Tom I, col. 695.

[2] Watterich. Tom. I, p. 33. Le *Codex Regius* moins explicite, dit seulement : *Lando natione Romanus sedit mensibus sex diebus viginti et uno.* Le catalogue de Zwellen s'exprime ainsi : *Lando natione Sabinensis ex patre Taïnu, menses V.* On sait que *Land* est un mot allemand qui signifie « terre. » Le nom du père pe Lando, Taïn ou Thaïn a également une physionomie tudesque.

canoniquement sur le siége suprême de Pierre; il l'occupa dignement six mois et dix jours, et alla rejoindre ses pères[1]. » Contrairementà ce témoignage, Luitprand reproduit contre Lando une calomnie dont nous allons bientôt voir la fausseté. Il prétend que ce pape aurait, au mépris de toutes les lois canoniques et uniquement pour se prêter à une intrigue coupable de Théodora la jeune, fille d'Adalbert II de Toscane, transféré de Bologne à Ravenne l'évêque Jean, son futur successeur au souverain pontificat.

PONTIFICAT DE JEAN X

(14 Mai 914-17 Juillet 928.)

§ I. Notice de Jean X d'après les Catalogues pontificaux.

Infâmes calomnies. Réfutation.

13. Nous demandons ici pardon au lecteur de placer sous ses yeux une page de l'histoire ecclésiastique de Fleury, nous réservant toutefois d'adoucir la crudité des expressions que l'écrivain français a cru devoir traduire sans atténuation du « latin » de Luitprand qui « brave un peu trop l'honnêteté. » — « A la place de Landon, dit-il, Jean X fut élu par le crédit de Théodora la Jeune, sœur de Marozie. Ce Jean était un clerc de Ravenne, que Pierre, archevêque de cette ville, envoyait souvent à Rome vers le Pape. Il était bien fait, Théodora en devint éprise et l'engagea à un commerce criminel. Cependant l'évêque de Bologne étant mort, Jean fut élu pour lui succéder; mais avant qu'il fût sacré, Pierre, archevêque de Ravenne, mourut aussi. Alors Jean, à la persuasion de Théodora, quitta Bologne et se fit ordonner archevêque de Ravenne par le pape Landon. Mais celui-ci étant mort peu de temps après, Théodora, qui craignait de voir trop rarement son favori, s'il demeurait à Ravenne, qui est à deux cents milles de Rome, lui persuada de quitter encore ce siége et

[1] *Lando dein summam Petri subit ordine sedem*
Mensibus hanc coluit sex, ut denisque diebus
Emeritus patrum sequitur quoque fata priorum.
(Flodoard. *Patr. lat.*, tom. cit. — Watterich. *Ibid.*

le fit élire et ordonner pape[1]. » Ce scandaleux épisode, sur l'autorité de Luitprand et de Fleury, n'a cessé de défrayer les sarcasmes des ennemis de l'Église. Les adeptes du naturalisme moderne ne croient pas en Dieu, mais ils professent une foi absolue à des anecdotes de ce genre, persuadés qu'elles justifient pleinement leur incrédulité en matière de dogmes et leur mépris pour la papauté. Ils se font illusion ; Luitprand, qui n'était point contemporain de ces faits, déclare les avoir reproduits tels qu'il les trouve dans « une vie de Théodora qu'il avait sous les yeux : *ut testatur ejus vita.* » — « Or, dit Muratori, cette vie était un roman infâme, tel que l'esprit de parti en a de tout temps produit et mis en circulation contre les personnages les plus éminents et les plus vertueux. » Cette réflexion de l'illustre annaliste est immédiatement justifiée par un fait qui détruit de fond en comble l'échafaudage du pamphlétaire anonyme trop légèrement reproduit par Luitprand. Voici le fait : D'après la donnée du roman, le favori de Théodora, le clerc de Bologne Jean, aurait profité des voyages que son évêque lui faisait faire à Rome pour s'introduire dans les bonnes grâces de la toute-puissante châtelaine du fort Saint-Ange. Les deux siéges de Bologne et de Ravenne étant successivement mais à bref délai, devenus vacants, l'un et l'autre furent proposés au favori de Théodora, qui aurait opté pour le dernier, et qui aurait été sacré par le pape Landon. C'est bien en effet ce pape dont le règne ne fut que de cinq mois, depuis le milieu de novembre 913 jusqu'en mai 914, qui est accusé par Luitprand ou plutôt par le pamphlet anonyme d'avoir ordonné « contre les règles des pères, » *contra sanctorum instituta patrum*, en qualité d'archevêque de Ravenne, Jean qui avait d'abord été élu pour le siége de Bologne, clerc intriguant et ambitieux qui « aussitôt la mort du pape dont il avait reçu cette injuste ordination, » se fit transférer au trône apostolique devenu vacant à quelques semaines d'intervalle : *Modica vero intercapedine, qui eum injuste ordinaverat papa defunctus est, et Joannes pro nefas! summum pontifi-*

[1] Fleury. *Hist. ecclés.* Livr. LIV, chap. II.

cium usurpavit. Ainsi, d'après le roman, Jean fut sacré évêque de Ravenne par Landon vers le mois de janvier 914, et au mois de mai suivant fut transféré par l'influence de Théodora sur le trône apostolique. « Or, reprend Muratori, Jean ne fut nullement sacré par Landon en 914; il était depuis neuf ans archevêque de Ravenne. Les archives de cette église mentionnent ses actes épiscopaux et métropolitains à partir de l'an 905 : *Id monumenta Ursiani tabularii complura testantur,* » ajoute l'auteur des *Annales d'Italie.* Plus récemment un autre paléographe Fantuzzi a retrouvé un certain nombre de diplômes délivrés par Jean, archevêque de Ravenne, durant les années 905, 906 et suivantes. Il est donc absolument impossible d'ajouter la moindre créance aux romanesques aventures prêtées au pape Jean VII. « Maintenant que le lecteur en est pleinement informé, continue Muratori, si l'on veut prétendre que malgré tout l'influence de Théodora ne fut peut-être pas étrangère à l'élection de Jean X, je n'y ferai aucune difficulté, Théodora exerçant à Rome un pouvoir féodal auquel la ville tout entière était assujettie. Qu'on dise encore que la translation qui amena de Ravenne à Rome ce nouveau pape dût être universellement blâmée, je le crois fermement, parce que la discipline ecclésiastique alors en vigueur et solennellement renouvelée par le concile de Jean IX en 898, interdisait ces sortes de translations. Mais c'est tout ce qui reste de vrai du récit de Luitprand, et il est impossible de continuer, comme l'ont fait quelques auteurs, à traiter Jean X d'antipape, d'usurpateur infâme, *meretricis viribus Romæ pollentem*[1]. »

Véritable caractère du pape Jean X.

14. Ainsi dégagée de cette odieuse calomnie, la figure de Jean X se présente à nous, telle que le portrait traditionnel conservé à Saint-Paul-hors-les-murs nous l'a retracée, sous les traits, non pas d'un jeune clerc élégant et parfumé, mais d'un vieillard aux yeux creusés par les veilles, au front sillonné ou plutôt labouré par les rides qui descendent jusque sur les joues et les creusent profondément[2]. C'est qu'en effet après neuf années passées sur le

[1] Murator. *Annal. Ital,, ann.* 914.
[2] Voir le portrait de Jean X reproduit par Ciaconius, tom. I, col. 697.

siége métropolitain de Ravenne, Jean, lorsqu'il fut appelé en 914 sur la chaire de saint Pierre, n'était plus un jeune homme. Quant à son élection, un catalogue pontifical conservé dans la bibliothèque du Mont-Cassin et portant parmi les manuscrits de cette célèbre abbaye, le n° 353, s'exprime en ces termes : « Jean était archevêque de Ravenne lorsqu'il fut invité par les primats de Rome, *a primatibus Romanæ urbis,* à monter sur le siége apostolique, contrairement aux saints canons qui défendent ces sortes de translations. Il s'empara ainsi du pouvoir et maintint cette usurpation durant seize années, après lesquelles par un secret, mais juste jugement de Dieu, il fut étranglé vif[1]. » On voit que l'auteur anonyme de ce catalogue pontifical n'était point animé d'un grand sentiment de tendresse pour Jean X; il regardait le fait de sa translation d'un siége épiscopal au souverain pontificat comme intrinsèquement nul et constituant une usurpation tellement horrible qu'elle justifiait le tragique événement dont plus tard Jean X fut victime. Nous pouvons donc être certain que dans ces dispositions d'esprit, s'il y avait eu quelque autre infamie à mettre sur le compte de ce pape, l'écrivain anonyme n'y eût pas manqué. Son silence sur ce point est une nouvelle preuve de la fausseté du récit de Luitprand. Un autre catalogue pontifical publié par Watterich d'après les manuscrits du Vatican se borne à cette brève mention : « Jean était né à Ravenne, son père portait comme lui le nom de Jean. Il siégea quatorze ans, deux mois et trois jours[2]. » Le catalogue de Zwellen reproduit textuellement ces paroles, après lesquelles un annotateur, qui sans doute avait lu le récit de Luitprand, ajoutait : *Hic per quamdam meretricem Theodoram papa dicitur esse constitutus.* L'annotateur faisait ainsi preuve d'érudition et de sagacité : il ne paraît pas en effet avoir été très convaincu de l'authenticité de l'anecdote scandaleuse puisqu'il l'enregistre sous la réserve d'un *dicitur* (on dit) assez dubitatif. Le

[1] Watterich., tom. I, p. 33. not. 4.

[2] La naissance de Jean X à Ravennes est constatée d'une manière irréfragable par Amadesi dans la *Chronotaxi degli Arcivescovi di Ravenna,* tom. II p. 80. (Cf. Novaës, *Jean X, pap.* 126, tom. II, p. 164.)

Codex Regius, sans doute par une erreur de copiste, confond Jean X avec un de ses successeurs du même nom, Jean XI élu en 931, et le fait naître à Rome[1], il le suppose, par suite de cette confusion des calomnies déjà réfutées de Luitprand, fils du pape Sergius III. Nous avons d'ailleurs deux monuments contemporains qui réhabilitent complétement la mémoire de Jean X et la vengent des outrages accumulés contre elle par l'esprit de parti. C'est d'abord un diplomate italien qui paraît avoir été attaché à la chancellerie du roi Bérenger et qui nous a laissé une histoire complète de ce prince écrite comme le poëme d'Abbon en vers alexandrins, mais d'une facture beaucoup plus élégante. La date exacte de cette composition a été fixée par Pertz entre les années 916 et 924, son témoignage est donc celui d'un témoin oculaire qui a vécu au milieu des événements et que sa situation a mis à portée de connaître les personnages dont il trace le portrait. Voici comment il parle de Jean X : « En ce temps, la ville éternelle avait pour pasteur suprême le pontife Jean, qui illustrait cette grande charge par la sagesse dont il était rempli et que depuis longtemps son mérite y avait désigné : »

Summus erat pastor tunc temporis urbe Johannes,
Officio affatim clarus, sophiaque repletus,
Atque diu talem meritis servatus ad usum[2].

Flodoard, qui cette fois ne copie aucune épitaphe, car le crime abominable qui mit fin à la vie et au pontificat de Jean X ne permit pas d'élever à ce pape une sépulture digne de lui, tient absolument le même langage. Voici ses paroles : « Jean dixième du nom succéda à Landon et tint les rênes sacrées du gouvernement

[1] Nous avons déjà signalé la confusion faite ici par le *Codex* entre Jean X et Jean XI. C'est en effet ce dernier, promu au siége pontifical en 931 que Luitprand toujours prêt à recueillir les calomnies populaires désigne comme fils du pape Sergius III. Nous avons déjà fait justice de cette invention mensongère. Quand à Jean X la pensée de le faire naître du pape Sergius III (904-911) est tout bonnement absurde, puisqu'elle supposerait que Jean X aurait eu à peine dix ans lorsqu'il monta sur le trône apostolique en 914.

[2] Panegyric. *Berengar.* Lib. IV, vers. 89-91. *Patr. lat.*, tom. CLI, col. 1308.

de l'Église; auparavant il avait sagement administré le peuple de Ravenne. C'est de là qu'il fut appelé au souverain pontificat de Rome, où pendant quatorze ans il fit resplendir tout l'éclat de la vertu. Notre évêque Séulf (successeur d'Hérivée) fut en relations suivies avec ce pape, dont la munificence et la charité se signalèrent par les travaux entrepris pour l'ornement des temples et des édifices sacrés. En pleine paix, une indigne patricienne forma contre lui un complot; on se saisit de la personne du pontife; il fut jeté en prison et il rendit l'âme ou plutôt, délivré de ses chaînes, il s'éleva radieux vers les demeures éternelles[1]. »

Notice de Jean d'après le *Codex Regius.*

15. Voilà enfin la vérité vraie sur Jean X, mais s'il ne reste absolument rien du roman injurieux si longtemps accrédité contre sa mémoire, il n'en est pas moins certain que sa promotion du siége de Ravenne à celui de Rome parut en ce temps une véritable usurpation, du moins aux yeux d'un grand nombre de clercs et de fidèles romains. Nous ne serions plus aujourd'hui si sévères, puisque dans la discipline actuelle de l'Église ces sortes de translations sont constamment en usage. Elles n'étaient même pas sans précédents à l'époque de Jean X où l'exemple de Marinus Ier et celui de Formose étaient vivants dans tous les souvenirs. Peut-être même l'ardeur passionnée des adversaires de Formose fut-elle la principale cause des haines que rencontra le nouveau pontife, haines qui s'accrurent encore après le sacre impérial conféré par lui au roi Bérenger. Cet acte en effet le rendit odieux à toute la faction nombreuse et puissante qui voulait réserver le sceptre de Charlemagne aux princes germaniques. Les

[1] *Surgit abhinc decimus scandens sacra jura Joannes.*
Rexerat ille Ravennatem moderamine plebem,
Inde petitus ad hanc Romanam percolit arcem,
Bis septem qua prœnituit paulo amplius annis.
Pontifici hic nostro legat segmenta Seulfo,
Munificisque sacram decorans ornatibus aulam,
Pace nitet dum patricia deceptus iniqua
Carcere conjicitur, claustrisque arctatur opacis,
Spiritus at sævis retineri non valet antris;
Emicat immo æthra decreta sedilia scandens.
(Flodoard. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 832.)

sarcasmes de Luitprand n'ont pas d'autre origine, car Luitprand dévoué aux Othons qui firent sa fortune et sa gloire, abhorrait jusqu'au nom de Bérenger. On retrouve la trace de cette animosité factieuse dans la notice du *Codex Regius*, qui semble d'ailleurs avoir été surchargée après coup. En voici la traduction exacte; le lecteur y découvrira facilement l'empreinte de deux rédactions surajoutées et contradictoires l'une à l'autre « Jean X siégea treize ans, deux mois et trois jours ; fils du pape Sergius, puis évêque de Ravenne, il fut un usurpateur du siége apostolique et plus tard tout le peuple Romain le déposa. Par le conseil et les efforts de Jean X les Sarrasins qui dominaient alors en Italie furent une première fois défaits dans une bataille sanglante sous les murs de Rome. Le pape en personne s'avança contre eux avec le marquis Albéric de Camérino. Ils s'avancèrent ensemble en Apulie jusqu'au bord du Liris (Garigliano). Là dans un combat acharné les chrétiens furent une seconde fois vainqueurs. A son retour avec l'armée triomphante, le pape fut reçu à Rome avec des transports d'enthousiasme et les plus magnifiques honneurs. Plus tard la discorde éclata dans la ville ; le marquis en fut expulsé ; il se retira à Orta où il construisit une forteresse, puis il envoya des ambassadeurs aux Hongrois pour appeler ce peuple à venir dévaster le territoire romain. Ces barbares accoururent, inondèrent toute la Toscane, et emmenèrent en captivité la population entière, hommes, femmes et enfants. Les Romains exaspérés égorgèrent le marquis. Mais les Hongrois n'en renouvelèrent pas moins chaque année leurs terribles invasions. En dernier lieu, le pape Jean X fut saisi par les soldats du comte Guy de Toscane, jeté en prison et étouffé sous un oreiller qu'on lui tint sur le visage. A sa place, les meurtriers voulurent élever sur le trône pontifical un prêtre romain également nommé Jean, qui fut chassé après quelques jours d'intrusion, et comme il n'était point entré par la porte dans le bercail du Seigneur, il ne fut pas non plus compté au rang des papes[1]. »

[1] *Codex Regius*, fol. 120, recto.

Discussion de la notice du *Codex Regius.*

16. Cette notice du *Codex Regius* a été reproduite à peu près textuellement par saint Antonin de Florence dans son histoire ecclésiastique[1]. Nous disons à peu près textuellement par ce que l'illustre archevêque de Florence, tout en inscrivant la mention erronée : *Hic fuit filius Sergii papæ*, ne la fait point suivre, comme le *Codex Regius*, des expressions : *Invasor Ecclesiæ fuit et ab omni populo Romano depositus est.* Un simple rapprochement de dates eût suffit pour montrer d'une part que Jean X monté en 914 sur le siége apostolique ne pouvait être le fils du pape Sergius III dont le pontificat s'écoula entre les années 904 et 911 ; ce qui aurait donné à Jean X à peine l'âge de dix ans. Or, à dix ans on ne commande point des armées, et on ne remporte point de victoires. En supposant que la pression des tyrans féodaux qui s'étaient emparés à Rome du pouvoir civil eût été assez forte pour faire reconnaître par le clergé, le sénat et le peuple un souverain pontificat tenu en commande par un enfant de dix ans, les Sarrasins ne se fussent nullement faits complices de cette élection anticanonique en se laissant battre deux fois de suite par un pape à peine sorti du berceau. Saint Antonin de Florence vivait en un temps où la science chronologique n'était pas encore fixée ; il accepta donc sans défiance la note calomnieuse de Luitprand qui faisait de Jean X un fils illégitime du pape Sergius III. Mais, d'autre part, saint Antonin qui connaissait, comme nous, les actes glorieux du pontificat de Jean X dont la légitimité comme pape fut admise sans conteste en Orient et en Occident durant une période de quatorze années, comprenait que l'épithète « d'usurpateur » ne pouvait en aucune façon lui être attribuée. Il la supprimait donc à très-juste titre, et d'une incise qu'il aurait dû supprimer tout entière, il ne conservait que la première partie, laquelle ne valait pas mieux historiquement que la seconde. Quant au reste de la notice du *Codex Regius*, dont la citation faite par saint Antonin justifie l'autorité traditionnelle, il est d'une incontestable exactitude.

[1] Antonini. Florentin. *Historiar.* IIª pars., titul. XVI, cap. I, § X, fol. 178. Klein, in-fol, 1459.

§ II Jean X et l'Italie.

Les Hongrois en Italie et en Allemagne. Mort de Louis l'Enfant. Conrad I roi de Germanie.

17. Au moment où Jean X fut, par les vœux du patriciat romain et le consentement exprès ou tacite de la majeure partie du clergé, transféré de la métropole de Ravenne au siége apostolique, il fallait sur la chaire de saint Pierre non point un enfant ni un favori incapable et nul, mais un homme de génie. Les dangers que courait alors l'Italie, dont la papauté était véritablement la tête et le cœur, n'avaient jamais été plus menaçants ni plus formidables. Au nord et au midi elle se trouvait également exposée à une triple invasion de barbares. Les Hongrois, ces farouches *Ungarn* (étrangers) dont la notice du *Codex Regius* nous a déjà parlé se tenaient sur les frontières de l'Italie et de la Dalmatie, attendant chaque année le retour du printemps pour descendre par le Frioul dans les provinces septentrionales et y renouveler la dévastation, le pillage et les horreurs qui rappelaient l'époque d'Attila. On avait un instant espéré que les rois de Germanie arrêteraient ce torrent dans sa course furieuse. L'empereur Arnoulf, mort le 8 décembre 899, avait tour à tour employé contre eux la force des armes et celle de la diplomatie. Les armes tantôt victorieuses tantôt vaincues n'avaient pas amené de résultat. Arnoulf s'était décidé à traiter avec les barbares, et ce compromis lui valut une explosion de reproches, de haines et de calomnies [1]. Son fils, Louis l'Enfant, reconnu roi de Germanie dans la diète de Forcheim (janvier 900), atteignait à peine sa neuvième année. On ne pouvait fonder sur lui que des espérances à long terme. L'évêque de Mayence Hatto, qui avait déterminé l'élection en faveur de l'orphelin royal et acquis ainsi pour ses successeurs le droit de présider les diètes électorales, fut investi du pouvoir de la régence conjointement avec Otto duc de Saxe. En même temps, la Lotharingie, alors gouvernée par Zwentibold, fils naturel d'Arnoulf, se soulevait contre ce prince, à la suite d'un

[1] Cf. Luitprand. *Antapodosis*. Lib. I, cap. XIII. *Patr. lat.*, tom. CXXXVI, col. 799.

acte de violence dont les exemples se retrouvent si fréquemment à cette triste époque. Zwentibold furieux contre l'archevêque de Trèves Rathbod qui se refusait à fulminer une sentence injuste d'excommunication contre le duc slave Réginar, s'emporta jusqu'à frapper le pontife de la canne qu'il tenait à la main. Tous les seigneurs ecclésiastiques et laïques se soulevèrent contre Zwentibold, qui fut tué dans une bataille livrée sur les bords de la Meuse (900) et la Lotharingie se réunit au royaume Germanique. Avec cet accroissement de puissance, il devenait plus facile d'opposer une résistance efficace aux Hongrois. Mais ceux-ci le comprirent, et sauf une rencontre partielle où douze cents de leurs soldats furent taillés en pièces sur les bords du Danube par le duc de Bavière Luitpold et l'évêque de Passau Richard (901), ils ne risquèrent aucun engagement décisif jusqu'en 907. Durant cet intervalle les Hongrois prirent l'habitude de faire chaque année une incursion en Italie dont leur avant-garde occupait les frontières au pied des Alpes Rhétiques. Les Germains, au lieu de profiter de cette trêve pour concentrer et unifier leurs forces, achevèrent de les épuiser dans des guerres civiles et des luttes féodales. La Franconie, où deux maisons puissantes celles du margrave de Bamberg (*Babenberger*) Adalbert et de Conrad duc de Thuringe se disputaient la souveraineté, fut un théâtre de sang et de carnage. Enfin, en 905, les hostilités se terminèrent par la victoire de Conrad, dont le rival eut la tête tranchée de la main du bourreau. On reprit alors le projet d'une guerre nationale contre les Hongrois. Une armée nombreuse dont le commandement en chef fut déféré au vaillant duc Luitpold de Bavière se réunit en 907 sur les bords de l'Ems. Le jeune roi Louis, alors âgé de quinze ans, assistait en personne à cette expédition et devait y faire ses premières armes. Elles ne furent pas heureuses; les Hongrois se précipitèrent durant la nuit sur les retranchements mal gardés; ils taillèrent en pièces l'armée germanique dans une effroyable boucherie qui dura trois jours. Le duc Luitpold, trois évêques, un nombre infini de seigneurs périrent dans la mêlée. L'enfant roi, soustrait au glaive par le dévouement de

quelques serviteurs fidèles, put se réfugier à Passau. Les Hongrois inondèrent la Thuringe et la Saxe et durant les années 908 et 909 y promenèrent à leur gré l'incendie et le pillage. Un nouvel et héroïque effort tenté contre eux en 910 par les seigneurs de Franconie n'aboutit qu'à un nouveau désastre, et l'année suivante (911), l'infortuné Louis l'Enfant mourut à la fleur de l'âge à Ratisbonne. Avec lui s'éteignait la branche germanique des Carlovingiens. Tel était cependant encore le prestige du sang de Charlemagne que ne le trouvant plus dans une descendance en ligne directe, on le cherchait dans les familles alliées. Il eût été plus logique de le prendre dans le seul rejeton survivant de cette illustre dynastie, et de refaire par une politique audacieuse l'unité de l'empire franc et germain sous le sceptre du jeune roi qui portait le nom de Charles. Mais le système féodal reposait sur un principe incompatible avec l'unité du pouvoir et d'ailleurs le Charles qui régnait en France ne méritait que trop le surnom de Simple. L'idée de l'appeler au trône de Germanie ne paraît pas même avoir été mise en avant. Seuls les leudes lotharingiens reconnurent sa suzeraineté et lui livrèrent leur province. Les suffrages des seigneurs allemands se portèrent tout d'abord sur Othon le grand duc de Saxe dont l'épouse Luitgarde était fille de Louis le Germanique. Othon se montra digne de ce choix par la noblesse avec laquelle il refusa d'en profiter. Alléguant son âge avancé et les infirmités de la vieillesse, il déclina l'honneur qu'on voulait lui faire et proposa d'élire à sa place Conrad Ier de Franconie, descendant de l'ancienne famille Souabe des Welfs qui avait eu jadis une impératrice en la personne de Judith femme de Louis le Débonnaire. Conrad fut proclamé d'un commun accord (911), et inaugura la période du royaume teutonique proprement dit. Les chroniques contemporaines nous le représentent comme un prince vaillant et pieux, expérimenté dans la guerre. Othon le Grand auquel il devait la couronne conserva tant qu'il vécut son crédit et son influence. Sa mort (913) fut le signal d'une révolte dont son fils Henri secondé par les autres feudataires prit l'initiative et qui se prolongea jus-

qu'en 918, date de la mort de Conrad. Les Hongrois purent sans rien craindre poursuivre leurs déprédations et ajouter aux horreurs de la guerre civile les désastres de l'invasion étrangère. Ils pénétrèrent jusqu'en Alsace et en Lorraine. L'Italie septentrionale leur restait toujours ouverte, ils en firent comme un grand chemin par lequel ils s'avancaient, comme on l'a vu, jusqu'en Toscane et aux portes mêmes de Rome.

Les Sarrasins espagnols de Fraxinetum en Italie.

18. Un autre courant de barbarie se déversait par les défilés des Alpes Maritimes sur la côte occidentale de la péninsule. C'était les colonies des Sarrasins sortis d'Espagne et établis depuis un siècle sur le littoral de Fréjus et de Nice. Les chroniques les désignent sous le nom d'Arabes de Fraxinetum, du nom de la forteresse dont ils avaient fait leur principal repaire. Contre ces pirates qui prenaient indifféremment la voie de terre ou la route de mer pour venir ravager le Piémont et la Lombardie, les monastères, les villas, les moindres campagnes se hérissaient de tours, de remparts et de forteresses. Les couvents de femmes se transformaient en places de guerre. Nous avons encore un diplôme de Bérenger roi d'Italie qui autorise l'abbesse Résinda à construire des châteaux forts « avec poste de guetteurs (*bertiscœ* d'où notre ancien mot français *bretesche*), murailles crénelées, retranchements, fossés et tous autres moyens de défense pour repousser les attaques des païens [1]. » Une autorisation du même genre était donnée à Pierre évêque de Reggio pour tous les établissements ecclésiastiques et religieux de son diocèse. « On vit alors, dit Muratori, l'Italie entière et particulièrement la Lombardie se couvrir de forteresses, de tours, de châteaux forts, à tel point qu'au siècle suivant on eût dit une véritable forêt de pierres couvrant toutes les éminences et environnant toutes les plaines. Le moindre petit vassal avait sa forteresse comme les comtes, marquis et autres puissants seigneurs. » Ce que la crainte des Normands avait produit dans les Gaules et en Angleterre, celle des Sarrasins et des Hongrois le produisait en Italie. La féodalité

[1] Murator. *Annal. Ital.*, *ann.* 912.

se trouva ainsi armée d'un bout à l'autre de l'Europe et plus tard elle employa à des guerres locales, à des luttes de clocher à clocher les moyens de défense préparés à l'origine pour la défense de la patrie et la commune sécurité.

Les Sarrasins de Sicile aux portes de Rome.

19. Un troisième flot barbare, celui-ci plus rapproché et plus redoutable, menaçait directement l'Italie méridionale et la ville de Rome. La colonie arabe qui s'était établie en Sicile appartenait aux Maures d'Afrique et n'avait aucun rapport de dépendance ni avec le califat de Bagdad ni avec celui de Cordoue. Elle recevait les gouverneurs qui lui étaient envoyés d'Afrique et payait le tribut au cheik de ce pays. En 909, les Sarrasins de Sicile, lassés d'obéir à une direction étrangère et lointaine, chassèrent le gouverneur africain et se donnèrent pour émir (*amira*) un général indigène nommé Korhab. Une armée navale sortie des ports de la côte africaine fut envoyée pour réprimer cette révolte; mais elle fut anéantie par Korhab qui la défit dans un grand combat et brûla jusqu'au dernier de ses vaisseaux. Ce succès redoubla l'audace des Sarrasins de Sicile. En 912, ils attaquèrent les soldats de l'empire grec encore cantonnés dans certaines cités de l'Apulie et de la Calabre. Les renforts envoyés de Constantinople ne réussirent point à arrêter leur marche. Bientôt les duchés de Capoue et de Bénévent, commandés l'un par le patrice Landolf, l'autre par le prince Atenulf, furent envahis, et l'étendard de Mahomet, dont rien ne semblait devoir arrêter le victorieux essor, flottait à la lueur des incendies dans toute la campagne romaine, lorsque, le 15 mai 914, l'archevêque Jean de Ravenne, « homme de grand sens et de grand courage, » suivant l'expression de Muratori, fut appelé par le patriciat romain à prendre les rênes du gouvernement et à sauver avec le siége de saint Pierre l'Italie et le monde chrétien tout entier. Une pareille mission, dans des circonstances si critiques et dans un danger si pressant, constituait évidemment le cas de nécessité urgente prévu par les canons; il légitimait l'exception qu'on faisait à la règle générale interdisant alors dans l'Église latine les translations épiscopales et renversait d'avance l'échafaudage posthume des calomnies de Luitprand.

Traité de Jean X avec le roi Bérenger.

20 Landolf et Aténulf, poussés par les Sarrasins victorieux, avaient suivant toute vraisemblance pris l'initiative de l'élection qui porta Jean X au souverain pontificat. Le nouveau pape, suivant la comparaison classique du poëte anonyme dont nous avons déjà parlé, « se trouvait réellement entre Charybde et Scylla. » Charybde c'étaient les Sarrasins qui venaient jusqu'aux portes de Rome, piller et brûler les domaines de saint Pierre; Scylla c'était l'absence d'un pouvoir impérial capable de protéger l'Église et l'Italie. « La pourpre des empereurs, ce manteau que le bienheureux Pierre, portier du royaume des cieux, dit encore le poëte, avait par la main de ses successeurs fait revivre pour les princes défenseurs de l'Église n'était plus qu'une vaine décoration portée par un titulaire impuissant[1]. » En effet, l'infortuné Louis l'Aveugle, retiré dans ses États de Provence, n'avait d'un empereur romain que le titre. D'un autre côté, ainsi que le fait judicieusement observer Muratori, Bérenger, roi de l'Italie septentrionale, occupé pour sa part à contenir les Arabes des Alpes Maritimes et les Hongrois des Alpes Rhétiques, était assez mal disposé à se compromettre pour la défense de Rome et des provinces méridionales. Aux papes qui auraient pu l'en solliciter, il devait être tenté de répondre : Vous me demandez de jouer le rôle d'un empereur, adressez-vous au roi de Provence qui en a reçu de vous et en conserve le titre[2]. Jean X comprit cette situation et n'hésita point à prendre une détermination politique qui dut lui aliéner personnellement tout ce qui restait encore à Rome de partisans de Louis l'Aveugle. Son premier acte fut d'envoyer offrir la couronne impériale à Bérenger. « Ses ambassadeurs étaient chargés pour le prince de magnifiques présents, dit le poëte. Ils le supplièrent au nom des intérêts les plus sacrés de venir prendre le commandement des Romains, de même qu'il a déjà celui de l'Ausonie. Le diadème des empereurs l'attendait et l'univers catholique en Occident le saluerait du grand nom de

[1] Panegyric. *Berengar.* Lib. IV, vers. 92. *Patr. lat.*, tom. CLI, col. 1308.
[2] Murator. *Annal. Ital.*, *ann.* 915.

César[1]. » Bèrenger se laissa facilement toucher par des prières si conformes à ses propres intérêts; il réunit une armée formidable et se mit en marche. Nous avons de lui un diplôme daté de Lucques, le 10 novembre 915, « à l'époque où le très-sérénissime seigneur et roi Bérenger, ce sont les expressions mêmes de cette charte, pour l'amour de Dieu, pour le salut des églises saintes et de tous les chrétiens habitant la terre d'Italie, se rend à Rome et traverse avec ses fidèles soldats la province de Toscane[2]. »

Couronnement impérial de Bérenger I à Saint-Pierre de Rome.

21. « En mettant le pied sur le territoire suburbain, reprend le poëte anonyme, Bérenger fit partir pour la ville sainte des messagers chargés d'annoncer son approche. La nouvelle est annoncée au son de la trompette dans tous les quartiers de Rome : Grande joie! accourez, disaient les hérauts d'armes. Il arrive enfin d'Ausonie le roi, le libérateur si longtemps attendu! — Ce fut alors un frémissement d'allégresse, un empressement unanime; les écoles des diverses nations, grecque, anglo-saxonne, franque et germaine, le peuple entier se précipitèrent aux portes, et la procession triomphale s'organisa. Quand le prince, franchissant les hauteurs qui dominent la ville fut descendu dans la riante plaine du camp de Néron, il rencontra cette escorte d'honneur, le sénat romain avec ses étendards portant les aigles et la louve traditionnelles, les écoles avec leurs bannières, la jeune noblesse ayant à sa tête le comte Pierre, frère du pontife apostolique et le fils du consul Théophylacte. Pendant que le peuple faisait retentir l'air des chants de joie et des acclamations triomphales, les princes du sénat et de la noblesse s'approchèrent du monarque, lui présentèrent le cheval que le pape avait coutume de monter, l'y firent asseoir et lui baisèrent le pied. Le cortége arriva ainsi à la place Vaticane, où le pape attendait son hôte royal sous le portique de Saint-Pierre. Le roi descendit de cheval au bas des degrés, mais quand il voulut les monter, la foule avide de contempler ses traits le pressait tellement, malgré les efforts des sol-

[1] Panegyric. *Ber.* loc. cit., vers. 95-99.
[2] Murator. *Ann.* cit.

dats et des gardes, qu'il fut obligé de s'interrompre à diverses reprises. Trois fois il se retourna le visage rayonnant d'une émotion douce et bienveillante, et d'un geste plein de majesté, il calmait l'empressement populaire. Quand il mit le pied sur la plate-forme du portique, le pape se leva de son trône d'or, l'embrassa avec effusion, et lui donnant la main le conduisit devant la porte principale. Là debout tous deux le roi fit à haute voix le serment de maintenir l'Église romaine dans la possession de tous les territoires jadis donnés au bienheureux Pierre et à ses successeurs par les empereurs précédents. La porte roula alors sur ses gonds d'airain, le roi et le pontife entrèrent dans la basilique au chant des hymnes sacrés. On eût dit que les siècles passés ressuscitaient et que le vénérable Silvestre donnait encore la main à Constantin le Grand régénéré dans l'eau baptismale. C'était même éclat et même puissance dans leurs deux successeurs, mais, hélas ! le siècle n'était plus le même et l'époque inclinait vers la décadence[1]. Le roi prosterna la majesté de la pourpre devant le tombeau du pêcheur, il resta ainsi longtemps répandant ses prières avec ses larmes. Quand il se releva, le pontife le conduisit dans les vastes salles du palais préparé pour le recevoir, et cette heureuse journée se termina par des festins et des réjouissances publiques. La cérémonie du couronnement devait avoir lieu aux prochaines fêtes de Pâques. Dès l'aurore de cette grande solennité, le peuple accourut de toute la ville pour contempler le maître du monde, qui sortit de son palais près de Saint-Pierre, portant la trabée des Augustes, la chlamide de pourpre tyrienne et les brodequins d'or. Le pasteur suprême préposé par le Seigneur au gouvernement de son Église arrivait en même temps du palais de Latran, son visage était radieux, et quand les deux cortéges se rencontrèrent à la porte de la basilique vaticane, les acclamations de joie s'élevè-

Utpote Silvestrum videat properare magistrum,
Constantinum etiam typico baptismate lautum.
Nec minus his decus orbis inest rerumque potestas,
Tempora ni pejora forent impulsaque cessim.
(Vers. 153-155.)

rent jusqu'aux cieux. Les deux flambeaux du monde (le pape et le roi) entrèrent dans le temple entièrement décoré de tentures de soie et d'or. Le diadème impérial fut posé par la main du pontife sur la tête de César, qui reçut ensuite l'onction du chrême; suivant l'usage transmis par les Hébreux, qui versaient l'huile sainte sur le front des rois comme sur le front des prêtres, figure anticipée du Christ attendu qui devait, prêtre et roi, tout restaurer sur la terre, en y établissant le royaume des cieux. La foule immense éclata en exclamations. Vive l'empereur Auguste! Puisse la ville de Rome vivre longtemps sous ses lois! Qu'il règne et qu'il ressuscite la grandeur de l'empire! Que le bras de Dieu prosterne à ses pieds tous les rebelles! — Ces vœux et ces transports se prolongèrent en ébranlant les voûtes de la basilique. Lorsqu'enfin le silence se fut rétabli, le chancelier de César-Auguste, debout sur la marche la plus élevée du trône, lut au peuple l'acte contenant l'énumération de tous les territoires, provinces et villes de l'Église romaine dont l'empereur garantissait la possession au pontife, s'engageant à les défendre contre tous les envahisseurs. » Ici se termine le récit du poëte anonyme. « Que de plus jeunes et de plus vaillants chantent les exploits de César, dit-il modestement. Je ne suis qu'un Mævius, qu'ils soient des Virgile [1]. »

Première défaite des Sarrasins aux portes de Rome.

22. L'acte que le chancelier du nouvel empereur lut avec tant de solennité au nom de son maître, le jour de Pâques (24 mars 916) après la cérémonie du couronnement, n'était autre que la fameuse donation de Charlemagne reproduisant elle-même, comme nous l'avons vu, la charte signée par Pépin le Bref à Quierzy-sur-Oise. Les envahisseurs qu'il s'agissait de repousser des domaines de saint Pierre n'étaient plus seulement des seigneurs ambitieux et rebelles, mais ces nuées de Sarrasins qui s'étaient abattus dans la campagne romaine, après avoir inondé les plaines de Naples et de Bénévent. Le *codex Regius* nous a déjà appris que dans une première rencontre sous les

[1] Paneg. *Bereng.* Lib. IV, vers. 100-208. *Patr. lat.*, tom. CLI, col. 1309-1312.

murs de Rome, avant l'arrivée de Bérenger, ces audacieux pillards avaient été mis en fuite « par le conseil et avec l'aide du pape Jean X : *Hujus consilio et auxilio Saraceni qui tunc dominabantur in Italiam primo prope urbem devicti sunt.* » Le fait est confirmé par la chronique contemporaine du moine Benoît de Saint-André, découverte et publiée récemment par Pertz au tome III de ses *Monumenta Germanicæ historiæ.* Voici comment s'exprime la chronique de Benoît : « Pendant que le pape conférait avec le marquis Albéric sur les mesures à prendre pour repousser les Sarrasins, un certain Akiprand, venu de Riéti, s'adjoignit un certain nombre de Lombards et d'habitants de la Sabine. Ensemble ils se préparèrent à combattre l'ennemi qui occupait une ancienne citée démantelée du nom de Tribulum (Trévi). L'action s'engagea, et, par l'intercession du bienheureux Pierre, prince des apôtres, les Sarrasins furent taillés en pièces. Ce succès partiel fut suivi d'un second remporté dans la plaine de Baccano par les habitants de Népi et de Sutri[1]. » Cette donnée positive, qui justifie d'une manière si inattendue la notice du *codex Regius,* se trouve indirectement confirmée par une anecdote que Luitprand, d'ailleurs si peu véridique, raconte en ces termes : « A peine monté sur le siége apostolique, Jean X, cet indigne vicaire des saints apôtres : *hoc igitur sanctorum apostolorum taliter vicario constituto*[2], trouva le duché de Bénévent et les villes dépendantes de l'État-Romain misérablement dévastées par les Sarrasins d'Afrique (*Pœni*). Or, il advint qu'un jeune transfuge musulman, excédé des mauvais traitements que lui avaient fait subir ses coréligionnaires et peut-être conduit par une inspiration de l'Esprit divin, se présenta à l'audience du pape et lui dit : Grand pontife, si vous étiez bien renseigné les Sarrasins ne tarderaient pas à quitter votre territoire et votre peuple serait sauvé. Laissez-

Benedict. *Chronicon.*, n° 29. *Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 41.

Nous avons déjà fait connaître les motifs sur lesquels Luitprand se croyait en droit d'appuyer cette appréciation malveillante. Ce qui, d'ailleurs, ne l'empêcha point, comme on le verra bientôt, d'enregistrer des faits miraculeux qui attestaient l'éminente sainteté de Jean X.

moi choisir une troupe de jeunes guerriers vigoureux et agiles dont je prendrai le commandement. Une lance, une épée et un bouclier pour chacun d'eux, sans autre équipage militaire, mais des vivres pour un jour, c'est tout ce qu'il nous faudra pour vaincre. — Le pontife accueillit cette offre. Le Sarrasin (c'était sans doute l'Akiprand de la chronique du moine de Saint-André) choisit soixante jeunes gens, les équipa à sa guise et vint avec eux se poster en embuscade sur un chemin étroit et taillé dans le roc, à quelque distance du camp des Sarrasins. Ceux-ci, épars dans la campagne se livraient à leurs déprédations habituelles, lorsque tout à coup la trompette guerrière se fit entendre. Les Sarrasins se rallièrent aussitôt; mais à mesure qu'ils traversaient le défilé ils tombaient l'un après l'autre sous les traits lancés par d'invisibles ennemis. Une attaque générale des Romains acheva de mettre en fuite les survivants, et ainsi par la ruse d'un Africain transfuge Rome fut délivrée. A cette nouvelle, les guerriers des villes circonvoisines reprirent courage et repoussèrent les Sarrasins jusqu'aux bords du Garigliano[1]. »

Victoire de l'armée chrétienne au Garigliano.

23. Ce fut en effet sur les rives de ce fleuve, dans une forteresse située sur une montagne du même nom, entre Naples et Gaëte, que les Sarrasins avaient établi leur centre d'opération. « Leurs avant-gardes, chassées du comté de Narni et d'Orta, dit la chronique de Saint-André, se replièrent au Garigliano et y trouvèrent des renforts qu'on leur envoyait de Sicile[2]. » Ce fut pendant ce mouvement de retraite qu'eurent lieu à Rome les fêtes du couronnement impérial de Bérenger. « Cependant, ajoute la chronique, le pontife était inquiet dans son cœur ; il se préparait à chasser de leur repaire ces terribles ennemis du nom chrétien. » Suivant la remarque de Muratori, l'auxiliaire le plus puissant de Jean X dans ce noble dessein fut Bérenger lui-même, non pas cependant qu'il ait pris personnellement part à l'expédition, car on le retrouve en Lombardie vers le mois de juin,

[1] Luitprand. *Antapodos* Lib. II, 49 et 50. *Patr. lat.*, tom. CXXXVI, col. 829.
[2] *Id.*, *Ibid.*

époque où elle fut entreprise, mais parce qu'il y envoya son armée sous la conduite d'Albéric, marquis de Camerino, qui prit le commandement général des troupes chrétiennes. Elles se composaient des Lombards de Bérenger, des troupes ducales de Spolète, de Sutri, de Bénévent et de Capoue. Tout ce qui pouvait porter une lance dans les provinces de Bologne ou de Ravenne et dans les campagnes de l'État Romain accourut à la croisade sainte. Rien ne fut négligé pour assurer le succès de l'entreprise. « Le prince Landolf de Capoue, dit Luitprand, avait dans des conférences précédentes avec Jean X parlé ainsi : La situation est critique et demande toute la prudence de votre sainteté, ô vous notre pasteur et notre père. L'empereur de Constantinople n'est pas moins intéressé que nous au résultat, car les Sarrasins n'épargnent pas plus son territoire que le nôtre. Envoyez-lui des légats apostoliques pour le prier d'envoyer une flotte à notre secours. De notre côté, nous réunirons tous les hommes d'armes de nos provinces et avec l'aide de Dieu nous tenterons l'attaque. Si nous sommes vainqueurs, le Seigneur tout-puissant en aura seul la gloire ; si les Africains triomphent, ce seront nos péchés qui nous auront valu cette disgrâce, mais du moins nous aurons eu le mérite de nous défendre. — Le pape fit aussitôt partir ses nonces pour Constantinople et l'empereur byzantin (c'était alors Constantin Porphyrogénète) donna ordre d'équiper une flotte qui prit la mer, portant sur les côtes d'Italie une armée auxiliaire. » Les troupes romaines combinèrent leur mouvement de façon à se rencontrer avec les renforts que l'Orient leur envoyait. Léon d'Ostie, dans sa chronique du Mont-Cassin, nous apprend qu'Albéric sollicita comme une faveur la présence du pape au milieu de son camp, afin de redoubler le courage du peuple chrétien[1]. Au mois de juin 916, les navires byzantins, sous la conduite du patrice Nicolas Picingli, remontèrent le Garigliano jusqu'en face du rocher au pied duquel l'armée ita-

[1] Cf. Leo Ost. *Chronic. Cassinense*. Lib. I. cap. LII. *Patr. lat.*, tom. CLXXIII, col. 559. — Muratori. *Annal. Ital.*, *ann.* 916.

lienne était déjà arrivée. Un combat sanglant fut livré sur les bords du fleuve. Le commandant en chef, Albéric, déploya en ce jour, dit la chronique de Saint-André, « un courage de lion[1]. » Les deux frères de Bénévent et de Capoue, Landolf et Athénulf, firent également des prodiges de valeur. « Enfin, dit Luitprand, les soldats du Christ eurent la victoire et les Africains, n'ayant point d'autre moyen de salut, se réfugièrent par les pentes escarpées de la montagne dans leur forteresse du mont Garigliano; ils s'y renfermèrent, se bornant à défendre les défilés qui pouvaient y donner accès. Il fallut commencer un siége en règle, les troupes byzantines établirent leur camp au pied du rocher, sur le côté qui présentait aux ennemis le plus de facilité pour opérer leur fuite. Les combats se renouvelaient chaque jour, mais avec l'aide de Dieu ils se terminaient tous à l'avantage des chrétiens. De pieux fidèles virent plusieurs fois les très-saints apôtres Pierre et Paul planer dans la mêlée au-dessus des soldats de l'armée du Christ, et répandre l'effroi parmi les Sarrasins[2]. » Suivant le témoignage de Léon d'Ostie, le blocus dura trois mois. « Les vivres manquèrent dans le camp ennemi, dit-il, la famine y sévit avec toute ses horreurs. Les Sarrasins prirent une résolution désespérée. Ils mirent le feu à la forteresse, à toutes les maisons qu'elle renfermait, jetèrent dans les flammes l'immense butin, fruit de tant d'années de rapines, et s'élancèrent en masse à travers les rochers et les bois de la montagne. Ils furent poursuivis par les chrétiens qui les massacrèrent presque tous. De cette multitude jadis si formidable, à peine quelques fugitifs réussirent-ils à échapper au glaive des vainqueurs. Les Sarrasins furent ainsi, par la miséricorde de Dieu, chassés pour jamais de cette contrée en l'an de l'incarnation de Notre Seigneur 916, au mois d'août de l'indiction IIIe. Que le Seigneur en soit à jamais béni[3]. »

[1] *Factus est Albericus marchio ut leo fortissimus inter Sarracenos.*
[2] Luitprand. *Antapodos.* Lib. II, cap. LIII-LIV.
[3] *Chronic. Cassinens.*, loc. cit.

Le Mont-Cassin Martyre de saint Berthaire.

24. Pour comprendre l'effusion de joie qui déborde ici du cœur de l'humble religieux il faut se rappeler que depuis l'an 884 son monastère du Mont-Cassin, ruiné par les Musulmans, n'était plus qu'un désert sauvage[1]. Voici dans quelles circonstances avait eu lieu ce désastre qui renouvela pour la noble abbaye celui dont elle avait été victime en 589 par la fureur des Lombards. « L'une et l'autre catastrophe, dit Léon d'Ostie, avait été prédite à ses disciples par notre bienheureux patriarche Benoît. » En 884, les Sarrasins s'étaient jetés sur les côtes méridionales de l'Italie et avaient commencé l'établissement de leur forteresse de Garigliano, « ce nid d'assassins, » comme l'appellent les chroniqueurs. A cette époque, le Mont-Cassin avait pour abbé saint Berthaire, un Français de noble race qui était venu échanger au tombeau de saint Benoît l'armure du chevalier pour l'humble vêtement du moine. La vocation militaire à laquelle il renonçait ainsi devait le retrouver sous le froc. Vingt fois, en effet, il eut, comme abbé, à reprendre l'épée du soldat pour défendre le monastère et les contrées voisines contre les incursions des Sarrasins. Notre siècle, oublieux et ignorant par excellence, n'a que des anathèmes contre d'illustres mémoires que les âges précédents ont environnées d'hommages. Saint Berthaire fut un de ces hommes libérateurs que le dernier historien des monastères bénédictins d'Italie a pris plaisir à réhabiliter. « Français de nation, dit-il, et remarquable par l'élévation de son esprit, la prudente fermeté de son caractère et la culture d'une intelligence versée dans les sciences sacrées et profanes, Berthaire fut un homme supérieur pour son temps, si on le juge par ses travaux personnels et ses actes administratifs. Malgré la douceur naturelle de ses mœurs, il fut entraîné par la force même des circonstances où il était placé à prendre le commandement des milices de l'abbaye pour résister à l'invasion musulmane. Il n'est pas sans quelque intérêt pour nous de voir un Français ouvrir, dans les annales du Mont-Cassin, la série de ces

[1] Cf. Tom. XVIII de cette *Histoire*, p. 610.

belliqueux abbés qui, échangeant la crosse pour la lance, guerroyaient sans cesse avec les princes du voisinage, sans avoir pour excuse, comme Berthaire, de ne prendre les armes que contre les ennemis de la foi chrétienne. Excités par l'appât des trésors qu'ils croyaient renfermés dans la célèbre abbaye, les Sarrasins résolurent d'envahir le Mont-Cassin; ils l'attaquèrent à l'improviste, en prenant la nuit des chemins détournés dans la montagne. Les moyens de défense réunis par Berthaire du côté de la plaine étant par là devenus inutiles, l'abbé du Mont-Cassin ne fut averti de la prise et de l'incendie du monastère que par l'immense lueur des flammes qui dévoraient tous les bâtiments. Bientôt quelques moines qui avaient échappé au fer des infidèles vinrent le rejoindre au monastère de Saint-Sauveur à San-Germano, où il se trouvait alors avec une petite troupe de vaillants soldats. Ils lui racontèrent, les larmes aux yeux et la terreur dans l'âme, les faits douloureux dont ils avaient été témoins. Après avoir tué les religieux et pillé tout ce qui leur tomba sous la main, les Sarrasins laissèrent les flammes achever l'œuvre de destruction et se retirèrent. Informé de leur retraite, Berthaire s'apprêta à remplir un pieux et funèbre devoir. Précédé de la croix abbatiale, il gravit les pentes escarpées du Mont-Cassin, en compagnie d'un long cortége de moines qui, graves et tristes, chantaient la lente psalmodie de l'office des morts. Quand ils eurent franchi la voûte ténébreuse qui sert d'entrée au monastère, ils furent saisis d'horreur à la vue des ruines et du sang répandu qui frappèrent soudain leurs regards. Cherchant au milieu des cendres et des débris les corps des religieux qui avaient été massacrés, ils les recueillirent avec grand soin, et tour à tour priant et pleurant sur eux, ils leur donnèrent la sépulture. Étant redescendus ensuite à San-Germano, ils y rencontrèrent un grand nombre d'autres moines venus des communautés les plus voisines, et qui, sachant que le monastère de Saint-Sauveur avait été fortifié par Berthaire, croyaient y trouver un refuge assuré. Mais les Sarrasins n'avaient abandonné leur proie que pour la ressaisir bientôt, et comme ils en voulaient surtout à la

vie du courageux abbé qui plus d'une fois les avait combattus, ils se mirent en marche pour le surprendre à San-Germano. A cette nouvelle, Berthaire, résolu au martyre, déclara son intention de ne pas quitter son monastère. Mais prenant en pitié le sort de tant de malheureux moines accourus autour de lui, il ne garda auprès de sa personne que ceux qui, à son exemple, se sentaient le courage d'affronter la mort. Quant aux autres, il les fit partir en leur remettant les bulles, les diplômes, la règle écrite de la main de saint Benoît, et d'autres objets précieux qu'ils emportèrent à Téano, où ils s'établirent sous la conduite d'Angelarius. Cependant les Sarrasins étaient arrivés au monastère de Saint-Sauveur, et, brisant les portes de l'église, ils y trouvèrent Berthaire entouré des quelques religieux démeurés avec lui. En ce moment il célébrait le saint sacrifice à l'autel de saint Martin, voulant pour la dernière fois honorer l'apôtre et le patron de la France. Rendus plus furieux à l'aspect de celui qui leur avait infligé tant de défaites, les infidèles commencèrent par l'accabler d'outrages. Debout et immobile sur les marches de l'autel, montrant, selon l'expression de son biographe, l'intrépidité d'un lion, Berthaire ne répondit qu'en levant les yeux au ciel. Puis, au moment où les ennemis s'approchèrent pour le frapper, il dit : « Mon père, je remets mon âme entre vos mains, » et s'inclinant, il tendit lui-même la tête au fer de ses meurtriers. Les moines présents subirent tous le même sort ; le monastère fut ensuite saccagé et détruit complétement[1] (884). Depuis cette funeste époque, le Mont-Cassin était resté désert ; les religieux dispersés fuyaient de ville en ville devant le glaive toujours levé des Musulmans. Dans ces pérégrinations forcées, un incendie brûla l'exemplaire de la règle tracé de la main de leur saint patriarche. Le feu n'épargna pas leurs autres trésors, mais ils ne pleurèrent que celui-là. On comprend quelle dut être la joie des fugitifs lorsque la victoire décisive du Garigliano vint rouvrir pour eux le chemin de la montagne sainte et leur rendre l'es-

[1] Dantier. *Les monastères bénédictins d'Italie*, tom. I, p. 229-232.

poir de relever de ses ruines le monastère de saint Benoit.

Généalogie des deux Théodora et de Marozie. Le comte Albéric de Tusculum (Frascati).

25. La joie ne fut pas moins grande à Rome. « Le pape Jean X et le marquis Albéric, dit la chronique de Saint-André, y furent accueillis par le peuple romain comme les sauveurs de la patrie. Or, le marquis Albéric, jeune encore et plein d'élégance, ne résista point aux séductions de l'âge et des plaisirs. Une patricienne (Marozie) le subjugua. Il en eut un fils auquel il donna son nom d'Albéric, et qui devait plus tard, comme nous le dirons, être un usurpateur du siége apostolique[1]. » Ce texte du moine de Saint-André, inconnu à tous les historiens précédents éclaire toute une généalogie jusqu'ici complétement obscure; elle justifie toutes les données qu'avec une sagacité merveilleuse Muratori avait recueillies des diverses chartes qui lui étaient passées sous les yeux. Tout d'abord on avait cru que le marquis Albéric dont il est ici question, appartenait à la maison de Toscane. Les divers documents que le lecteur a eus sous les yeux établissent qu'il était réellement marquis de Camerino, et Muratori croit pouvoir ajouter qu'à ce titre il joignait celui de duc de Spolète. En cette double qualité, il était deux fois vassal de l'empereur Bérenger qui lui confia le commandement des troupes lombardes destinées à l'expédition de Garigliano. Il est absolument impossible de rattacher cet Albéric à la lignée des marquis et ducs de Toscane. En effet Adalbert II, qui réunissait alors ces deux titres en sa personne, ne prit aucune part à la fameuse lutte contre les Sarrasins. Il était alors fort avancé en âge; et mourut le XVI des calendes de septembre (17 août 916) à Lucques où son épitaphe est encore conservée. Il avait épousé la princesse franque Berthe, fille de Lothaire de Lorraine et de Waldrade, veuve en premières noces de Thibaut, comte d'Arles, dont elle avait eu un fils Hugues, que nous verrons plus tard roi d'Italie. De son unique mariage avec cette princesse carlovingienne, Adalbert II eut deux fils, Wido ou Guy et Lambert qui se succédèrent l'un et l'autre dans le duché de Toscane, et une fille nommée Hermengarde, laquelle épousa le

[1] Benedict. *S. Andreæ. Chronicon, Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 41.

marquis d'Ivrée Adalbert. On le voit donc; il n'y a absolument rien de commun entre le marquis Albéric et les princes de Toscane. Ce qui avait fait illusion aux divers chroniqueurs, c'était le titre de Tusculum (Frascati) qu'on a confondu trop longtemps avec celui de Toscane. Cette équivoque maintenant éclaircie permet de rétablir la véritable histoire des trois femmes trop célèbres qui, durant le xe siècle, abusant du pouvoir que le système féodal mettait en leurs mains, scandalisèrent le monde, imposèrent leur domination à la ville de Rome, et osèrent porter une main criminelle et souillée jusque sur la tiare de saint Pierre. Théodora l'aînée était d'origine patricienne. On ne sache pas qu'elle ait jamais été régulièrement mariée; les chroniqueurs lui attribuent des relations coupables avec le comte de Tusculum ou Frascati, père du marquis Albéric. Ce qui est certain c'est qu'elle obtint pour prix de ses intrigues la tyrannie féodale de Rome. Ses deux filles furent Marozie et Théodora la Jeune. On vient de voir l'infâme conduite de Marozie avec le jeune vainqueur de Garigliano; cela ne l'empêcha point en 925 de se faire épouser solennellement par Wido de Toscane, désireux d'obtenir par elle la suzeraineté de Rome dont elle s'était emparée. Ce mariage, comme nous le verrons, coûta la vie à l'illustre et malheureux pontife Jean X. Plus tard Marozie, veuve de Wido, épousa le roi Hugues d'Italie. Sa sœur, Théodora la Jeune, femme du consulaire Gratien (car on conservait encore à Rome ces titres honorifiques de consul et d'homme consulaire), n'eut point une destinée si éclatante, mais sa vie n'en fut pas moins scandaleuse. Elle apporta l'appoint de ses vices à ceux de Marozie, et ensemble ces deux individualités monstrueuses contribuèrent au malheur et à l'ignominie de leur siècle et de leur pays. L'histoire même resta longtemps troublée par leur souvenir et l'on prit l'habitude d'imputer à la papauté elle-même des crimes dont seules elles furent coupables. Loin d'être leur complice, le pape Jean X devait être leur victime. Mais avant d'assouvir sur lui leur vengeance, il leur fallut attendre encore de longues années, jusqu'à ce que l'empereur Bérenger II, le protecteur né du saint-siége, eût cessé de

vivre. Peut-être même ne furent-elles point étrangères a sa mort tragique dont nous aurons bientôt à faire le récit. Dans l'intervalle, Jean X témoigna sa reconnaissance au Seigneur et répondit à l'enthousiasme des Romains pour la victoire du Garigliano, en décorant avec magnificence la basilique et le palais de Latran. « Il y fit exécuter, dit la chronique de Saint-André, trois rangs de fresques merveilleusement peintes, et graver en vers sur des tables de marbre les éclatantes faveurs qu'il devait à la miséricorde du Sauveur[1]. »

§ III. Regestum de Jean X.

Importance des nouvelles découvertes de la science paléographique.

26. Toutes ces nouvelles découvertes de la science paléographique rejettent fort loin les calomnies séculaires dont le nom de Jean X était l'objet. A mesure que nous avançons dans notre voyage à travers le passé, ce phénomène se répète tant de fois qu'il finit par devenir en quelque sorte familier, et que le lecteur ne doit plus le trouver extraordinaire. Quelle ne fut pas cependant la persévérance de l'esprit de ténèbres dans le travail de dénigrement poursuivi pendant tant de siècles contre la papauté ! Par une singularité fort remarquable, presque toujours les monuments calomnieux ont été conservés en entier, connus de tous et livrés à la malignité publique par les mille voix de la renommée. Au contraire les pièces justificatives dans ce long procès restèrent enfouies dans la poussière des bibliothèques; elles ne se sont produites, une à une, qu'au hasard des investigations. A mesure qu'elles réapparaissaient isolées et comme perdues dans un cadre dont elles rompaient l'agencement de convention, le doute s'éveillait dans les esprits. Un commencement de réhabilitation timide s'ébauchait. Aujourd'hui l'antique roman est renversé; un rayon de vérité pénètre dans les régions obscures du xe siècle, véritables catacombes de l'histoire. Cependant le dernier mot n'est pas encore dit. D'autres découvertes viendront, nous n'en doutons

[1] Bénédict. *S. Andreæ Chronicon.*, cap. XXIX. *Patr. lat.*, tom. CXXXIX.

pas, compléter l'œuvre de la résurrection historique et mettre en relief toutes les lignes du tableau.

Lettre de Jean X aux évêques de la province de Narbonne.

27. En attendant, nous possédons déjà, bien qu'à l'état fragmentaire, un nombre assez considérable des lettres pontificales émanées de la chancellerie de Jean X pour établir par l'autorité même de son Regestum la parfaite légitimité de l'élection de ce pape et réfuter l'erreur si longtemps accréditée à ce sujet. Dans les premiers mois qui suivirent sa promotion au siége apostolique (914), Jean X eut à prononcer en dernier ressort sur un conflit élevé à Narbonne précisément à propos d'une élection épiscopale contestée. Après le meurtre d'Arnustus, dont nous avons parlé précédemment, l'évêque d'Uzès, Ancelin, par un sentiment coupable de népotisme, intrigua pour faire porter son neveu Gérald au siége vacant de Narbonne. Ce choix simoniaque fut ratifié par Rostaing archevêque d'Arles, lequel se compromit au point de reconnaître Gérald pour légitime titulaire du siége vacant. Cependant le clergé et le peuple de Narbonne, en présence de tous les autres évêques de la province, élurent canoniquement le vénérable Agius, abbé de Vabres[1], qui prit possession du siége métropolitain. L'affaire fut portée au jugement de Jean X, sans que l'un ou l'autre parti élevât le moindre doute sur la légitimité de ce pape. Voici le rescrit pontifical dont la décision mit fin au débat: « Jean, évêque serviteur des serviteurs de Dieu aux révérendissimes et très-saints évêques des églises du Christ Réginald de Béziers, Arman de Toulouse, Riculf d'Elne (Perpignan), Gimara de Carcassonne, Wigo de Gérone, Gérard d'Agde, Thierry (Teudéric) de Lodève, Hubert de Nimes, Thierry de Barcelonne, Georges d'Ausona (*Vic-d'Osona* — Tarragonaise), Rudolf d'Urgel. — Nous avons reçu votre lettre synodique au sujet du métropolitain de Narbonne, Agius. Les détails qu'elle renferme sur les intrigues et les coupables manœuvres de l'impie Gérald nous ont pro-

[1] L'abbaye bénédictine de Vabres (Aveyron) fut fondée en 862 par Raymond I[er], comte de Toulouse. Agio de Narbonne, nous a laissé un court récit de sa fondation (Cf. *Histor. abbatiæ Vabrens. Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 782). Elle fut érigée en évêché par Jean XXII, au mois de juillet 1317.

fondément contristé; les attentats contre le droit ecclésiastique partout où ils se commettent sont pour nous comme autant de blessures personnelles : *et quasi nostro corpore suscipientes defecimus.* Nous ne voulons pas que votre sainteté ignore les démarches que vient de faire le pseudo-évêque Gérald. Il s'est rendu de sa personne près de ce siége apostolique de Rome, dont la grâce de Dieu m'a confié, malgré mon indignité, la présidence. Il s'est présenté à nous comme un innocent persécuté, et a mis tout en œuvre pour se faire subrepticement reconnaître comme légitime titulaire de l'église métropolitaine de Narbonne. Mais nous n'avons pas tardé à découvrir ses fourberies sacriléges, et nous avons résisté à toutes ses entreprises anticanoniques. On nous dit de bonne part qu'il a poussé l'audace jusqu'à vous faire parvenir comme émanées de notre autorité de fausses lettres par lesquelles nous aurions signifié aux diocésains de Narbonne que le vénérable métropolitain Agius s'était emparé contre notre gré de cette église, qu'il refusait obstinément de venir se purger des accusations portées contre lui à notre siége apostolique et qu'en raison de cette prétendue contumace nous l'avions flétri comme un intrus. Ce sont là d'indignes mensonges. Pour éviter toute équivoque de ce genre, nous confions ces présentes lettres à l'archevêque de Besançon Eymin, lequel vous les remettra de notre part et vous confirmera de vive voix la défense expresse que nous vous transmettons de recevoir en aucune façon Gérald comme évêque. De plus, comme la malice, les fraudes et l'iniquité de cet homme nous sont aujourd'hui pleinement connues, nous déclarons en vertu de l'autorité apostolique qu'il ne pourra plus être choisi comme évêque dans aucun diocèse, et nous défendons de lui conférer le sacre épiscopal[1]. »

[1] Joann. X. *Epist.* I. *Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 779. La liste des archevêques de Besançon telle que la donnent les auteurs de la *Gallia christiana* ne porte pas le nom de cet *Eymin* ou *Eiminius*, lequel fut chargé de remettre aux évêques de la province de Narbonne le rescrit de Jean X. Le nom d'Eiminius archevêque de Besançon figure cependant parmi les pères qui tinrent en 915 un concile à Châlon-sur-Saône dans l'église de Saint-Marcel pour le rè-

Le légat de Jean X au concile d'Hohenaltheim.

28. La fermeté de ce langage contre un usurpateur d'un siége épiscopal est, à nos yeux, la meilleure preuve de la légitimité parfaite de l'acte électoral qui avait transféré Jean X lui-même du siége de Ravenne à celui de Rome. Comment, en effet, un pape qui eût été de sa personne un usurpateur et un intrus, aurait-il eu l'impudence de déclarer que « tous les attentats contre le droit ecclésiastique en matière d'élections épiscopales étaient pour lui comme autant de blessures personnelles ? » En supposant qu'il eût osé le dire ou que la chancellerie officielle l'ait dit pour lui, comment le principal intéressé Gérald qui était alors à Rome, témoin par conséquent de l'élection qui venait de porter Jean X sur le trône de saint Pierre n'aurait-il pas élevé la voix pour arguer d'indignité et protester contre le jugement d'un pape manifestement intrus ? Mais ce n'était pas seulement l'église des Gaules qui recevait sans difficulté aucune la direction suprême de Jean X. Les métropoles de Germanie faisaient de même. C'est encore aux découvertes de la paléographie moderne que nous devons ce renseignement inconnu à Baronius et à Muratori lui-même. La bibliothèque de Munich possède aujourd'hui un manuscrit du xe siècle provenant de l'abbaye de Freisingen (Frisingue) et renfermant le procès-verbal complet du grand concile germanique tenu le 20 septembre 916 à Altheim *in pago Retia*, maintenant Hohenaltheim dans le Riesgau, entre le Wurtemberg et la Bavière. Ce concile mentionné par Burchard de Worms qui en avait même reproduit quelques fragments, n'avait laissé qu'un souvenir dans l'histoire. On en savait l'existence, on n'en connaissait plus les actes. Pertz les a reproduits d'après le manuscrit de Freisingen au tome IV des *monumenta Germanicæ historiæ*. Voici dans quelles circonstances eut lieu cette grande assemblée à laquelle cent quarante évêques prirent part, sous la présidence d'un légat apostolique spécialement envoyé par le pape Jean X à la requête du roi de Germanie Conrad, qui y assista lui-

glement des affaires ecclésiastiques de ce diocèse. (Cf. Labbe. *Concil.* Tom. IX, col. 579.)

même avec les principaux seigneurs allemands. La guerre venait d'éclater entre Conrad et le duc de Saxe Henri dit l'Oiseleur, surnom que lui fit donner son amour pour la chasse au faucon. Fils d'Othon le Grand, Henri avait droit à recueillir de l'héritage paternel les duchés de Saxe et de Thuringe. Conrad lui accorda l'investiture du premier, mais craignant de trop grandir un vassal lui refusa celle du second (912). De là une lutte acharnée, dans laquelle intervinrent d'une part Charles le Simple qui ne tarda pas d'ailleurs à s'en repentir, de l'autre les ducs de Bavière et de Souabe ainsi qu'une foule de seigneurs révoltés par l'apparente ingratitude de Conrad envers le fils de son bienfaiteur. De sanglantes péripéties et des exécutions barbares signalèrent cette période tumultueuse. Comme, presque sans exception, les évêques et les abbés restèrent fidèles à Conrad, un grand nombre d'entre eux et plus particulièrement ceux qui se trouvaient sur les frontières françaises, furent faits captifs ou massacrés. Ainsi l'évêque de Strasbourg fut mis à mort par un seigneur de Lotharingie nommé Richwin qui s'empara de son siége ; Eginhard de Spire, Salomon III de Constance eurent les yeux crevés. Conrad vint facilement à bout de Charles qu'il défit en bataille rangée ; mais il ne fut pas si heureux vis-à-vis des princes germains coalisés. Arnulf de Bavière n'hésita point à s'allier avec les terribles hongrois, que l'espoir du butin suffisait à allécher. Contre tant d'ennemis le roi se sentit trop faible. Il s'adressa au pape Jean X pour le conjurer de rétablir la paix entre les princes chrétiens, lui qui venait déjà de mériter le glorieux titre de libérateur de l'Italie. Le grand pontife accepta cette noble mission et fut assez heureux pour la faire réussir. Voici comment s'expriment les actes du concile d'Hohenaltheim : « En la cinquième année du très-pieux et très-chrétien roi Conrad, le 20 septembre 916 en l'indiction IVe le saint et général synode s'est réuni sous la présidence du vénérable Pierre, évêque d'Orta, apocrisiaire du pontife apostolique, envoyé parmi nous pour extirper les semences de discorde que le démon a répandues dans notre patrie et pour s'opposer aux criminelles machinations des pervers. Après

un de jeûne de trois jours accompagné de litanies (processions) solennelles, nous tous évêques de Germanie nous nous sommes assemblés dans l'église de Saint-Jean, et le cœur plein de tristesse à la vue des désastres de notre pays, nous avons pris place sur nos siéges. Le légat nous a donné lecture de la lettre apostolique du seigneur pape Jean X renfermant à notre adresse des avis, des reproches que nous n'avons que trop mérités et enfin une règle de conduite détaillée et une exposition générale de toute la foi chrétienne. Cette lecture fit couler nos larmes et nous confessions en toute sincérité les fautes et les négligences dont nous nous sommes rendus coupables. Implorant l'assistance de l'Esprit-Saint, nous nous prosternâmes la face contre terre, et nous pleurions nos péchés. Ensuite, sous la direction du légat apostolique, nous avons, avec l'aide de Dieu, formulé une suite de canons qui rétabliront, nous en avons l'espoir, la discipline dans nos églises et la concorde dans l'Etat. »

Canons du concile d'Hohenaltheim.

29. Les canons rédigés à Altheim sont au nombre de trente-huit, divisés en deux séries dont la première concernant la réforme du clergé et exclusivement ecclésiastique renferme dix-huit chapitres ou *capitula*. La seconde a le caractère mixte d'une législation proposée d'abord par le concile et sanctionnée ensuite par la diète nationale. Voici quelques-uns de ces textes solennels. « Nous tous évêques prêtres et fidèles, nous sommes pleinement d'accord pour formuler un décret sacerdotal ayant pour but l'affermissement de la royauté en Germanie. Nous avons vu en effet l'esprit de révolte se propager dans nos contrées ; on ne respecte plus le serment prêté aux rois et aux seigneurs; des lèvres menteuses jurent fidélité, tandis que la trahison est au fond du cœur. Si donc vous êtes d'avis qu'un décret soit porté contre de tels attentats, faites connaître votre sentiment par une adhésion explicite. — L'assemblée répondit par cette acclamation unanime : Promulguez cette ordonnance salutaire. Si quelqu'un dans l'avenir ose la violer qu'il soit *Anathema Maranatha*, qu'il soit maudit lors du prochain avénement du Sauveur, qu'il ait le sort de Judas le traditeur ! — Le lecteur synodal lut alors le décret ainsi conçu :

Nous déclarons devant Dieu, devant les anges, les prophètes et les saints que nul d'entre nous ne conspire contre la puissance du très-chrétien roi Conrad. S'il arrivait que plus tard quelqu'un se rendît coupable d'un tel crime, qu'il soit anathème et condamné au dernier jugement. On fit répéter cette lecture trois fois de suite et chaque fois elle fut suivie des acclamations de toute la diète. » Les princes Erchanger et Berthold, oncles du jeune duc Arnold ou Arnulf de Bavière, ainsi que Burchard, duc de Rhétie, furent ensuite nominativement sommés d'avoir à comparaître le 7 octobre suivant à un nouveau synode qui devait se réunir à Ratisbonne, pour s'y soumettre à la pénitence canonique. « Comme ils ont osé lever la main contre l'oint du Seigneur, c'est-à-dire contre le roi leur maître, ajoutait la sentence, nous déclarons qu'ils devront renoncer au monde, quitter les armes et se retirer dans un monastère pour y faire pénitence le reste de leur vie. » On ne voit pas le nom du duc Henri de Saxe figurer parmi ceux des contumaces, d'où l'on peut inférer qu'il avait dès lors fait acte de soumission et s'était réconcilié avec Conrad. Une citation personnelle fut adressée en ces termes à l'intrus qui s'était emparé par un meurtre du siége épiscopal de Strasbourg : « Nous ordonnons en vertu de l'autorité du bienheureux Pierre, prince des apôtres, et de son vicaire le seigneur pape Jean X, à Richwin, usurpateur de l'église de Strasbourg, lequel sans tenir compte de nos invitations canoniques a refusé de se rendre à ce présent synode et de s'y faire représenter, de comparaître devant Hériger, métropolitain de Mayence, pour y être canoniquement jugé dans une assemblée des évêques de la province. S'il persiste dans sa contumace, il sera suspendu jusqu'à ce qu'il soit allé à Rome rendre compte de ses déportements au souverain pontife. »

Mort de Conrad I, roi de Germanie. Avènement de Henri I l'Oiseleur.

30. Le concile d'Hohenaltheim, dit Gfrorer, rétablit le principe de l'autorité monarchique en Germanie et ce fut encore un des grands bienfaits de Jean X, ce pape si longtemps méconnu. Les princes rebelles ne se soumirent cependant pas tous au décret comminatoire qui venait de les frapper. Erchanger de Bavière, son frère Berthold, et leur neveu Lieutfried, continuèrent la lutte,

mais la nation n'était plus avec eux. L'anathème prononcé contre eux par le légat de Jean X et répété par la diète synodale leur porta malheur. Pris les armes à la main, ils n'eurent pas le bénéfice que le concile d'Hohenaltheim avait assuré à leur soumission. Conrad leur fit trancher la tête. Le jeune duc Arnold ou Arnulf renonça dès lors à une guerre qui avait coûté tant de sang et de désastres à sa famille et à sa patrie. Le règne de Conrad se termina au moment où il allait jouir en paix du fruit de ses victoires. Ce prince s'était montré digne de porter la couronne que le duc Othon de Saxe avait résignée en sa faveur. S'il crut devoir ensuite refuser au fils de son bienfaiteur l'investiture féodale de la Thuringe, cette mesure lui fut dictée par une politique prévoyante dont les événements ne tardèrent pas à prouver la sagesse, et nullement par un sentiment de basse jalousie ou d'odieuse ingratitude. Conrad en donna une preuve éclatante et à jamais mémorable. Sentant sa fin approcher, il appela Eberhard son frère, et, suivant l'ordre naturel, son légitime successeur, car Conrad n'avait point de fils : « Prenez, lui dit-il, les insignes de la royauté, le sceptre et la couronne, et aussitôt après ma mort, remettez-les à Henri de Saxe ; il est digne de les porter. » Eberhard jura à son frère mourant de respecter sa volonté ; et ce fut ainsi que Henri l'*Oiseleur*[1] monta sur le trône de Germanie, où il réalisa les hautes espérances qu'il avait fait concevoir dans sa jeunesse. Les plus beaux siècles de l'histoire offrent peu de traits d'un aussi noble désintéressement (23 décembre 819). Henri l'Oiseleur en acceptant la couronne ne vit dans son élévation, qu'une obligation plus grande de donner l'exemple de la régularité et de l'observation des lois. Il rompit les nœuds illégitimes qui l'unissaient à Ratteburge, et en contracta de plus religieux tout ensemble et de plus honorables avec sainte Mathilde, de la race illustre de Witikind.

Révolte contre Charles le Simple. Élection du roi Robert de France.

31. L'avénement de Henri, fondateur de la dynastie saxonne

[1] Il chassait au faucon, quand Eberhard lui apporta les insignes royaux de Conrad, son frère.

en Germanie, coïncidait avec une révolution dans les Gaules. Le faible Charles le Simple s'était laissé gouverner par un premier ministre, nommé Hagano, d'une naissance obscure, mais qui paraît n'avoir manqué ni de zèle, ni d'énergie. L'influence de ce favori blessait l'orgueil des grands seigneurs. Le duc Robert, frère de l'ancien roi Eudes, son fils Hugues qui mérita plus tard le surnom de Grand, et le comte de Vermandois Héribert se mirent à la tête d'une conjuration formidable. Charles le Simple put y résister tant que vécut le duc Richard de Bourgogne, dit le Justicier, qui ne cessa de lui prêter le concours le plus loyal et le plus fidèle. La mort de ce puissant allié priva Charles le Simple du seul appui qui soutînt encore sa couronne chancelante, et lui créait un ennemi de plus en la personne de Raoul, fils et successeur de Richard. Le nouveau duc de Bourgogne avait épousé la princesse Emma, fille de Robert de Paris et sœur de Hugues le Grand. Cette alliance le jeta dans le parti hostile à Charles le Simple et lui valut bientôt la couronne. Dès l'an 913, les seigneurs rebelles dans une assemblée nationale déclaraient Charles le Simple déchu du trône, et pour lui prouver qu'ils renonçaient à leur serment d'allégeance, rompirent devant lui, selon l'usage traditionnel, des fétus de paille dont ils jetèrent les débris au vent. Ils étaient sur le point de s'emparer de sa personne, lorsque l'archevêque de Reims, Hérivée, survint à Laon et se précipita au milieu des conjurés, à la tête de quelques serviteurs dévoués en criant : « Où est le roi mon seigneur? » A ce cri de la fidélité les conspirateurs demeurèrent interdits; le courageux évêque pénétra dans l'intérieur du palais où Charles, déjà captif de ses propres sujets, attendait des chaînes ou la mort. Hérivée l'emmena triomphalement à Reims, d'où l'infortuné roi put gagner la Lotharingie (Lorraine), demeurée fidèle à sa cause. La lutte continua ainsi entre la féodalité révoltée et le roi carlovingien quelques années de plus. Durant cette période, Jean X eut à intervenir dans un nouveau conflit épiscopal. Le siége de Tongres ou de Liége avait été envahi à main armée par un clerc nommé Hilduin, créature des princes rebelles, qui se

fit sacrer par Hermann, métropolitain de Cologne. Charles le Simple protesta près du souverain pontife contre cette intrusion, fit partir pour Rome l'abbé de Pruym, Richer, qu'il recommandait au pape comme un sujet digne d'occuper le siége illustré par saint Théodard, saint Lambert et saint Hubert. L'archevêque de Reims, Hérivée, joignit ses attestations à celles du roi de France exilé. Au moment où cette affaire fut portée à l'examen du tribunal apostolique, le duc de France Robert s'était déjà fait proclamer roi, et bien qu'il n'eût pas encore reçu l'onction du sacre, son autorité était reconnue par toute la Gaule centrale. Les circonstances étaient donc on ne saurait plus difficiles et délicates. Se prononcer contre un évêque que soutenaient à la fois le roi effectif de France et Henri I[er] de Germanie, c'était rompre en visière avec les plus grandes puissances de l'Occident. Mais aussi déserter la cause de Charles le Simple, roi à moitié détrôné, c'était abandonner la cause de la justice et du droit. Entre un péril et un déshonneur Jean X n'hésita point.

Lettre de Jean X à Hermann archevêque de Cologne

32. Voici la noble lettre qu'il écrivit à l'archevêque de Cologne, le métropolitain qui avait osé, au mépris de toutes les lois canoniques, conférer le sacre épiscopal à l'usurpateur de l'évéché de Liége. « Jean évêque, serviteur des serviteurs de Dieu à notre frère révérendissime et très-saint Hérimann, archevêque de la sainte église de Cologne. — La miséricorde souveraine de Jésus-Christ, notre Seigneur, en nous appelant au gouvernement de son peuple, nous a plus particulièrement imposé l'obligation de veiller au salut des âmes qui nous sont confiées, et de résister aux embûches de l'antique ennemi du troupeau sacré, en telle sorte que nous puissions rendre un compte fidèle de notre ministère pastoral au prince des pasteurs. Tous les temps sont opportuns pour les ministres du Seigneur, lesquels doivent toujours offrir comme fruit de leur zèle des œuvres de salut. Nous avons donc la douleur de vous notifier que votre sainteté ne s'est pas souvenue de la parole du saint apôtre défendant « d'imposer les mains à la légère[1]. » Vous vous êtes écarté de cette règle en

[1] I *Timoth.* v, 22.

conférant le sacre épiscopal au clerc Hilduin qui n'avait aucune des conditions canoniques, pas même l'apparence d'une élection faite par le clergé de sa province, pas même l'acclamation des laïques. Vous savez pourtant mieux que personne que, d'après une coutume ancienne et toujours en vigueur, on ne doit ordonner d'évêques qu'avec l'autorisation du roi à qui la Providence a donné le sceptre. Or, il résulte des lettres que nous adressent simultanément le roi des Francs Charles, et notre bien-aimé fils le glorieux empereur Bérenger, que le clergé et le peuple de Liége ont canoniquement élu pour leur évêque le moine Richer. Qui donc a pu vous porter à traiter le don du Saint-Esprit comme un bénéfice temporel, et à le conférer à un étranger qui n'y avait aucune espèce de droit? Ne vous souvient-il plus de la parole des Proverbes : *Intelligens gubernacula possidebit*[1]? Manifestement vous avez dans cette affaire suivi beaucoup plus le sentiment d'une crainte toute humaine que celui de la crainte de Dieu. Nous vous prévenons donc, au nom du Seigneur, que vous avez maintenant à réparer la faute commise par vous, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour en conjurer les funestes effets. En conséquence, vous aurez à vous rendre à Rome pour le mois d'octobre prochain (921) afin d'y comparaître avec Hilduin et Richer devant le synode qui doit s'y tenir sous notre présidence apostolique, et prononcer un jugement définitif dans cette affaire. Si pourtant les invasions des barbares païens (Hongrois) qui désolent vos contrées mettaient obstacle à ce voyage, nous vous autorisons à le différer jusqu'aux calendes d'avril (1er avril 922). Mais passé cette époque nous n'admettrons plus de délai ; le jugement sera rendu en toute rigueur, et le pasteur légitime sera mis en possession du bercail. Notre devoir est d'en écarter impitoyablement tous les ravisseurs. Nous sommes d'ailleurs résolu à maintenir le roi Charles dans la plénitude de ses droits, tels qu'il les a reçus de ses ancêtres, et tels que les pontifes nos prédécesseurs les ont ratifiés. En attendant, l'évêché

[1] *Proverb.* I, 5.

de Liége sera directement administré par vous, sans qu'Hilduin y puisse exercer aucune fonction épiscopale ni sacerdotale[1]. »

Lettre de Jean X à Charles le Simple. Combat de Soissons. Mort du roi Robert.

33. En même temps, le courageux pontife adressait à Charles le Simple lui-même un rescrit où il l'informait de cette mesure, et lui prodiguait des conseils sages à la fois et paternels dont le trop faible prince ne devait malheureusement pas profiter. « Nous ne saurions trop exhorter votre filiale tendresse, disait-il, à redoubler de vigilance et de sollicitude. Vos sujets sont sur la pente de la révolte, ne les laissez point aller jusqu'au fond de l'abîme. Ce qui constitue la puissance d'un roi et la grandeur de son empire c'est l'attention avec laquelle il prévient les désordres et la prudente modération avec laquelle il les réprime[2]. » Nous ne savons si ces belles paroles produisirent quelque effet sur l'esprit de Charles le Simple. En tout cas, il y eut un moment où la fortune sembla vouloir sourire encore à cet infortuné roi. Son compétiteur Robert avait réussi à se faire couronner le 30 juin 922, dans l'église de Saint-Remi de Reims dont il s'était emparé. Le fidèle Hérivée, alors mourant, ne parut point à cette cérémonie, qui fut présidée par l'archevêque de Sens, Walter. Trois jours après Hérivée expirait, moins peut-être sous le poids des infirmités, de la maladie ou de la vieillesse que dans le sentiment de profonde douleur que lui causaient ces événements. On lui donna pour successeur son disciple et archidiacre Séulfe, « personnage aussi distingué par son zèle et sa science ecclésiastique, dit Flodoard, que par son mérite et sa vertu. « Il avait été formé dans son enfance et sa jeunesse par le célèbre écolâtre Remi d'Auxerre, le maître le plus illustre du IXe siècle, et qu'on avait surnommé le Bède des Gaules. Il paraît toutefois que Séulfe, en acceptant l'épiscopat, ne fit pas difficulté de rompre avec la politique de son prédécesseur et qu'il embrassa franchement le parti du nouveau roi Robert, « par le consentement et par l'ordre duquel, dit encore Flodoard, il fut sacré en présence

[1] Joan. X. *Epist.* VII. *Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 809.
[2] *Epist.* VIII. *Ibid.*, col. 807.

de tous les suffragants de la province par Abbo, évêque de Soissons[1]. » Charles le Simple apprit coup sur coup en Lorraine le sacre de Robert, la mort d'Hérivée et l'élection de Séulfe. Pour comble de disgrâces, Henri l'Oiseleur venait de conclure une alliance avec le nouveau roi des Francs. Cette accumulation de désastres réveilla dans l'âme du Carlovingien un sentiment d'énergie que les paroles du pape avaient déjà dû exciter. A l'alliance d'Henri Ier avec Robert, il répondit par celle qu'il renoua lui-même avec son gendre Rollon de Normandie. Ses envoyés parcoururent toute la France pour faire appel à tous ceux qui gardaient encore le culte de la légitimité et un invincible amour pour le sang de Charlemagne. Bientôt il se vit à la tête d'une puissante armée, et se dirigea sur Soissons, où sa prompte arrivée surprit Robert. Ce fut un dimanche, le 15 juin 923, dans la plaine de Saint-Médard que les deux rivaux se mesurèrent. Le combat fut épique, dit M. Mourin[2]. Le comte lorrain Fulbert portait la bannière royale de Charles le Simple. Robert se précipita sur lui l'épée à la main. « Garde à toi, Fulbert! » s'écria Charles. Mais il était trop tard et déjà le comte gisait à terre, baigné dans son sang. Mais au même moment, Robert est entouré, sept lances le frappent à la fois et le renversent sans vie à côté de Fulbert. Sa mort donnait la victoire à Charles qui ne sut pas en profiter.

Avènement du roi féodal Raoul de Bourgogne. Son règne. Captivité de Charles le Simple à Château-Thierry.

34. Hugues le Grand, fils du roi Robert, accourut avec son beau-frère Raoul de Bourgogue et Héribert de Vermandois. Ensemble ils taillèrent en pièces l'armée carlovingienne. Charles le Simple repassa presque seul la Meuse et alla de nouveau se réfugier en Lotharingie. La féodalité franque était encore une fois victorieuse. Elle songea à se donner par l'élection un nouveau roi. Trois concurrents, Hugues, Raoul et Héribert se partagèrent les suffrages de la diète nationale réunie à Soissons. Cependant Héribert finit par être écarté et les deux beaux-frères

[1] Flodoard. *Hist. eccles. Remens.* Lib. IV, cap. XVIII. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 292.

[2] *Les comtes de Paris*, p. 135.

Hugues le Grand, fils de Robert, et Raoul de Bourgogne furent élus à nombre égal. On leur laissa le soin de décider à l'amiable celui des deux qui prendrait la couronne. Soit modération naturelle, soit calcul politique, Hugues déclara qu'il s'en rapporterait à l'arbitrage de sa sœur Emma, femme de Raoul. Il lui envoya donc demander qui elle préférerait pour roi de son époux ou de son frère. Emma répondit sans hésiter : « J'aime encore mieux embrasser les genoux de mon mari que ceux de mon frère. » C'était une allusion à l'étiquette monarchique alors en vigueur et qui obligeait, comme on l'a vu à propos de Rollon, toutes les personnes admises à l'audience royale, d'embrasser le pied ou le genou du souverain. Le mot d'Emma fut pris au sérieux. Hugues céda de bonne grâce le trône à son beau-frère et Raoul de Bourgogne devint roi des Francs. Il fut sacré par Walter archevêque de Sens, dans la basilique du monastère de Saint-Médard à Soissons. S'il faut en croire la chronique d'ordinaire très-exacte du moine Richer, Raoul ne se souciait que médiocrement d'être roi, et il fit tout le premier à son élection et à son sacre une assez vive résistance[1] (923). « On comprend son hésitation, dit M. Mourin ; le titre de roi n'ajoutait rien à son autorité réelle, car on lui donnait une couronne sans royaume : vrai souverain dans sa Bourgogne, il n'aurait partout ailleurs qu'une autorité précaire et contestée. Il connaissait bien l'histoire d'Eudes et se voyait déjà assailli de difficultés, abreuvé d'amers dégoûts, usant son règne dans de mesquines agitations, sans être assuré des compensations de la gloire[2]. » Héribert de Vermandois fut le premier à se révolter contre un compétiteur qu'il n'avait pu vaincre sur le terrain électoral. Il courut en Lorraine, se jeta aux genoux de Charles le Simple, protesta contre l'élection de Soissons, et jura de rétablir le descendant de Charlemagne sur le trône de ses pères. Malgré les sages avis de ses conseillers, Charles se laissa tromper par ces promesses per-

[1] *Eo licet satis reclamante.* Richer. *Historiar.* Lib. I, cap. XLVII. *Patr. lat.*, tom. CXXXVIII, col. 42.

[2] *Les comtes de Paris*, p. 32.

fides. Il se détermina à suivre le traître vassal et avec une légère escorte il partit avec lui pour Saint-Quentin où il reçut tous les honneurs dus à un légitime souverain. La journée se termina par des festins où les soldats de l'escorte lorraine tout entiers à la joie du triomphe oublièrent qu'ils devaient garder leur raison, s'ils voulaient garder fidèlement leur roi. Appesantis par l'ivresse, Héribert les fit désarmer sans peine et le malheureux Charles le Simple fut emmené captif dans la tour de Château-Thierry. A la nouvelle de cette trahison inouïe, la reine Ethgive (Ogine) partit pour l'Angleterre portant dans ses bras le seul fils qu'elle eût de Charles, un enfant de trois ans, dernier héritier de la famille carlovingienne et qui devait être un jour Louis d'Outremer. En retenant son suzerain prisonnier dans une forteresse, le plan d'Héribert était de se donner un otage contre le roi féodal sur la tête duquel il tiendrait perpétuellement suspendue la menace de rétablir le captif sur le trône. Car, malgré ses malheurs et peut-être à cause d'eux, il restait encore à Charles le Simple un grand nombre de partisans. L'Aquitaine gouvernée par Guillaume le Pieux dont nous avons vu le nom attaché à la fondation de l'abbaye de Cluny, refusa de reconnaître la suzeraineté de Raoul et ne cessa de combattre jusqu'à sa mort survenue en 928. Dans les fiefs de la Gaule méridionale on datait les chartes et les diplômes avec cette formule dont un cartulaire de Brioude nous offre le spécimen : « Fait le ve des ides d'octobre, la quatrième année depuis que le roi Charles a été dégradé par les Francs qui ont souillé le trône en y faisant monter Raoul. » Le duc de Normandie Rollon garda de même fidélité à Charles le Simple son beau-père et infligea plus d'une défaite aux troupes du roi féodal. En 927, il associa Guillaume-Longue-Épée son fils au gouvernement de la Neustrie, et prolongea lui-même son siége jusqu'en 931, sans cesser d'être hostile à Raoul qui n'obtint qu'à prix d'or des trêves momentanées. Les Normands de la Loire se montrèrent également hostiles et ne déposèrent les armes qu'en forçant le roi féodal à leur céder la Bretagne et le comté de Nantes (927). Les années précédentes furent signalées par deux invasions de

ces terribles Maggyars ou Hongrois que l'Alsace avait déjà connus (919). Les populations de la France méridionale furent les premières épouvantées par l'apparition de ces sauvages à la tête rasée, à l'air sombre, à la taciturnité farouche, qui ne semblaient vivre que de sang et de carnage, auxquels on ne connaissait pas de patrie, et que les chroniqueurs prenaient pour « l'armée de Gog et de Magog, » prédite immédiatement avant le jour de la destruction finale. En 924, les Hongrois après une de leurs excursions habituelles dans l'Italie septentrionale, traversèrent les Alpes et se répandirent dans la Provence et en Septimanie. Vainement Raoul, et Hugues de Vienne, neveu et héritier présomptif de l'ex-empereur Louis l'Aveugle, se jetèrent avec une armée au devant de ce flot dévastateur. Heureusement la peste vint à leur secours et décima les Hongrois qui se replièrent dans leurs cantonnements habituels. Mais en 926, ils réapparurent à l'est de la France, inondèrent la Lorraine et poussèrent leurs invasions jusqu'en Champagne. « Le corps de saint Remi, les reliques de sainte Walburge et tous les trésors des monastères situés hors d'une enceinte fortifiée, dit Flodoard, furent transférés en toute hâte à Reims, dont les solides remparts offraient aux populations un refuge [1]. » Le chroniqueur omet de nous dire comment cette nouvelle invasion fut repoussée. Peut-être les Hongrois, après s'être chargés de butin dans les campagnes sans défense, se retirèrent-ils d'eux-mêmes, évitant de se mesurer en bataille rangée contre les armées féodales de Raoul.

35. Le pape Jean X eut plus d'une fois à intervenir dans ces événements complexes qui livraient la France à toutes les horreurs de la guerre civile et des invasions étrangères. Les revers de Charles le Simple ne durent point le surprendre ; les conseils récemment adressés par lui à ce prince prouvent en effet qu'il en connaissait l'irrémédiable frivolité. Jean X n'hésita point à reconnaître l'élection du nouveau métropolitain de Reims Séulfe, promu par l'influence du roi féodal Raoul. Nous n'avons plus la

Lettre de Jean X au roi des Francs Raoul.

[1] Flodoard. *Chronic.*, *ann.* 927. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 437.

correspondance échangée à ce sujet ; nous savons seulement par Flodoard que les envoyés de Séulfe à Rome furent favorablement accueillis, et que le pape leur remit avec ses lettres apostoliques le pallium qu'ils devaient rapporter à l'archevêque[1]. On peut avec assez de vraisemblance conjecturer que dans son rescrit, le pape devait reconnaître implicitement l'autorité de fait du roi Raoul, sans rien préjuger d'ailleurs sur la question intrinsèque de légitimité. Le siége apostolique a toujours suivi cette ligne de conduite. Sauf pour la dignité impériale, que seul il avait le droit de conférer, parce que seul il l'avait établie et qu'elle relevait exclusivement de lui, il n'intervenait dans les diverses élections royales qu'autant qu'on en référait à son autorité paternelle. Les Francs l'avaient consulté avant de porter Pépin le Bref sur le trône. L'assemblée de Soissons qui couronna Raoul ne crut pas devoir suivre cet exemple. Jean X n'eut point à donner un avis qu'on ne lui demandait pas. Il correspondit avec l'élu de la féodalité, et nous avons encore une lettre qu'il lui adressa non plus avec la simple suscription « au roi, » comme dans la lettre à Charles-le-Simple, mais « au roi des Francs. » Voici le rescrit pontifical : « Jean évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils Raoul (*Rodulfus*), glorieux roi des Francs, ainsi qu'au révérendissime Wido (Guy I) archevêque de la sainte église de Lyon, aux révérendissimes évêques Stateus et Bernon et aux comtes Hugues et Gislebert. — Notre tribunal apostolique a été saisi d'une plainte à nous adressée par l'abbé de Cluny (c'était alors Odon premier successeur du saint fondateur). Au mépris du testament de Bernon qui a légué à ce monastère le prieuré de Gigny, on s'en est violemment emparé. Or c'est à nous qu'il appartient, aux termes mêmes de la fondation, de défendre les droits de l'abbaye de Cluny, laquelle relève immédiatement du saint-siége. En conséquence, nous vous avertissons, vous notre fils Raoul et tous vos féaux de faire

[1] Flodoard. *Hist. eccles. Remens.* Lib. IV, cap. XVIII. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 294.

rendre pleine et entière justice à cette abbaye. Nous recommandons à votre dilection ce monastère placé sous la sauvegarde de notre siége, afin que la pieuse congrégation qui y demeure se félicite de vous avoir vous-même pour protecteur[1]. »

Lettres de Jean X aux diverses chrétientés d'Occident.

36. Tout ce qui nous est parvenu du *Regestum* de Jean X porte ainsi le caractère de majesté et de noble indépendance d'un digne vicaire de Jésus-Christ. Les grands monastères de Fulde, de Saint-Gall, de Saint-Lomer, les évêchés d'Autun et d'Adria, la métropole de Ravenne[2], conservèrent longtemps parmi leurs plus beaux titres de gloire les priviléges apostoliques qui leur avaient été octroyés par ce grand pape. Sa sollicitude et sa vigilance ne se limitaient point aux églises des Gaules et de la Germanie. Il écrivait au métropolitain des Dalmates et des Slaves, l'archevêque Jean de Spalatro, pour lui rappeler l'obligation de se conformer aux règles liturgiques de l'Église romaine et de renoncer à l'usage de la langue vulgaire dans la célébration des mystères divins[3]. Deux légats, Jean, évêque d'Ancone et Léon de Préneste furent envoyés par lui à Tamislas, roi des Croates et aux chrétientés établies sous son lointain royaume pour le même objet. Dans les lettres dont il les chargeait pour ce prince encore à demi barbare, il insistait sur la nécessité d'instruire de bonne heure les enfants dans la langue latine et dans la science des Écritures. Il voulait que les évêques dans leurs cités, les curés dans leurs paroisses, les monastères surtout prissent l'initiative de cette éducation vraiment nationale qui ne tarderait point à porter des fruits de salut et de civilisation. Il rappelait l'exemple de saint Grégoire le Grand qui avait ainsi naturalisé chez les Anglo-Saxons la langue de l'Église apostolique, l'instrument des lettres humaines aussi bien que celle de la science divine[4].

Jean X et l'Eglise d'Espagne.

37. L'Église d'Espagne, toujours persécutée par les Maures,

[1] Joann. X. *Epist.* XIV. *Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 812.
[2] Cf. Joann. X. *Epist.* II, IV, XII, III, V et VI, loc. cit.
[3] Joann. X. *Epist.* IX et XI. *Patr. lat.*. tom. CXXXII, col. 809.
[4] *Epist.* X. *Ibid.*

comptait aussi plusieurs évêques dont les vertus et le zèle éclairé honoraient le saint caractère. On fait surtout mention de Sisenand de Compostelle et de Gennade d'Astorga, tous deux honorés comme saints. Ils vivaient sous le règne d'Ordogno II, qui avait succédé à son frère Garcias (914) sur le trône des Asturies. La réputation de Sisenand avait franchi les mers et était parfaitement connue à Rome. Le pape Jean X, envoyant un légat en pèlerinage au tombeau de saint Jacques de Compostelle, avait écrit au saint évêque afin qu'il offrît continuellement des prières pour lui au tombeau du saint Apôtre. Sisenand répondit au Pape, et confia sa lettre à un prêtre de Compostelle, que le roi Ordogno II chargea également de ses lettres et de présents magnifiques pour le Pontife. Ce député d'un saint évêque et d'un roi zélé pour la religion de ses pères fut reçu à Rome avec de grands honneurs. Pendant un an qu'il y demeura, il eut plusieurs conférences avec les Romains, touchant le rit usité en Espagne et nommé *Liturgie mozarabique*. De retour en Galice, il rendit compte à son évêque de ce qu'il avait vu et appris à Rome. On y examina attentivement et sans prévention tous les points différents de chaque liturgie, et on reconnut qu'ils étaient également conformes à la foi catholique. En conséquence, on ne jugea point à propos de changer des usages respectables par leur antiquité. On convint seulement de se conformer au rit romain, de la manière la plus littérale, pour les formules de la consécration.

Saint Gennade, évêque d'Astorga.

38. Saint Gennade avait passé à l'évêché d'Astorga, de l'abbaye de Viezo ou Saint-Pierre des Montagnes, dont il avait défriché, à la sueur de son front, les campagnes hérissées d'épines et d'arbres sauvages. Élevé à l'épiscopat, il s'appliqua à relever de leurs ruines les monastères de sa province détruits par les Sarrasins. Il y fit refleurir la régularité et l'étude des sciences ecclésiastiques. Comme les livres était fort rares à cette époque, Gennade, pour multiplier les lumières par leur communication, engagea ces diverses communautés à se prêter mutuellement le peu de volumes qu'elles possédaient. Nous devons à cette circonstance de connaître le catalogue d'une bibliothèque conventuelle au

xe siècle. Le détail en est fort restreint : 1° un Psautier, ou *Vade-Mecum*; 2° un *Antiphonier*; 3° un *Manuel des Oraisons*; 4° un *Manuel des Passions*, c'est-à-dire un *Martyrologe*. Ces quatre livres faisaient le fonds commun et indispensable de chaque église. Les autres, que l'on se prêtait mutuellement, sont : 1° la *Bibliothèque*, c'est-à-dire la Bible entière; 2° *Commentaires sur les livres de Job*, le *Pentateuque* et *Ruth*, en un volume ; 3° les *Vies des Pères*; 4° un livre de *Commentaires sur Ezéchiel*: 5° les *Livres de la Trinité*, apparemment de saint Augustin ; 6° les *Lettres de saint Jérôme*; 7° le *Livre des Règles*, qui semble être le recueil de saint Benoît d'Aniane. Ainsi les Eglises d'Occident les plus désolées par l'inondation des Barbares, s'étudiaient au moins à opposer quelque digue au progrès de l'ignorance et à tous les désordres qu'elle traînait à sa suite.

§ IV. Empire d'Orient

La question des quatrièmes noces. Avènement de Romain Lécapène.

19. Nous avons vu que dès la première année de son avénement (914), le pape Jean X s'était adressé à la cour de Byzance pour en obtenir une flotte auxiliaire destinée à prendre une part si glorieuse au combat du Garigliano contre les Sarrasins. A cette époque le jeune empereur Constantin VII Porphyrogénète, fils et successeur de Léon le Philosophe, atteignait à peine sa neuvième année. Il ne fut donc pour rien dans cette négociation et ne mérita pas l'éloge que le chroniqueur du Mont-Cassin, Jean d'Ostie, lui décerne en cette circonstance, quand il dit que « le très-religieux empereur, touché des malheurs de l'Italie, se hâta d'expédier une armée navale sur le littoral napolitain. » Ce fut le patriarche Nicolas le Mystique, en qualité de régent du prince, qui prit cette détermination et c'est à lui que l'histoire doit en attribuer l'honneur. En retour, il espérait que Jean X confirmerait par un acte de son autorité apostolique la discipline de l'église grecque touchant les quatrièmes noces et les déclarerait illicites et nulles, tout en validant par une dispense rétrospective le mariage de Léon le Philosophe avec Zoé Carbopsina, d'où était issu

Constantin Porphyrogénète. Le pape s'y refusa nettement; il répondit que les quatrièmes noces étaient licites, qu'il n'était pas besoin de réhabiliter celles de Léon le Philosophe et que si l'église grecque jugeait à propos de conserver sur ce point sa discipline particulière, elle ne pouvait du moins en exagérer la rigueur au point de considérer comme nul un mariage intrinsèquement valide. Ces raisons étaient fort peu goûtées du patriarche saint Nicolas ; elles plaisaient au contraire singulièrement à l'impératrice mère Zoé Carbopsina, qui ne tarda point à reprendre son rang dans le palais de son fils. Le patriarche fut expulsé du conseil de régence et reçut l'ordre « de ne s'occuper désormais que des affaires de son église. » L'affaire des quatrièmes noces demeura donc suspendue. Mais une autre révolution de cour eut lieu en 920. Zoé fut encore une fois chassée du palais. Un commandant de la flotte byzantine, Romain Lécapène s'empara du pouvoir, d'abord sous le titre de régent du jeune Porphyrogénète, et bientôt sous celui d'empereur.

Le *Tomus unionis*. Mort d'Euthymius.

40. Ce revirement politique rendit toute son actualité à la question des quatrièmes noces. Lécapène, qui se promettait de supplanter son malheureux pupille, avait tout intérêt à le déshonorer en le représentant comme le fruit d'une union illégitime. De concert avec le patriarche Nicolas, il institua une fête dite de « l'Union de l'Église » qui devait se célébrer chaque année le 21 juillet, date de son avénement à la couronne impériale. Elle eut lieu pour la première fois en 921, en présence du jeune Porphyrogénète qui eut la douleur d'entendre lire du haut de l'ambon un prétendu *Tomus unionis*, dans lequel il était dit que le mariage de Léon le Philosophe avec Zoé, sacrilége dans son principe et nul de droit, avait cependant été, par une exception spéciale et pour des raisons d'État, retrospectivement validé. Mais cet exemple ne devait en rien prévaloir contre la règle générale. A l'avenir quiconque contracterait un quatrième mariage serait retranché de la communion ecclésiastique et privé des sacrements. Les troisièmes noces étaient elles-mêmes flétries comme une faute qui encourait la pénitence publique. « Sans doute, disait l'édit, elles

ont été tolérées par les Pères, mais comme une souillure, ὡς ῥύπασμα. De leur temps on n'avait pas encore rompu tous les freins de la pudeur ; le mal n'était pas universel : il en était de ces mariages comme des rebuts domestiques qu'on dépose dans un coin de la maison et qu'on soustrait aux regards. Mais maintenant que l'impudeur s'étale à tous les yeux, maintenant qu'on s'imagine qu'il n'y a dans ces mariages ni indécence, ni infamie, il faut faire disparaître cette turpitude comme on balaie des ordures [1]. » Malgré ces invectives officielles, il restait à Constantinople un grand nombre de pieux fidèles qui ne partageaient point, au sujet des troisièmes et quatrièmes noces, le rigorisme intéressé de Lécapène, ni les préventions antithéologiques du patriarche Nicolas. Cette divergence d'opinions avait naguères produit le schisme d'Euthymius. Ce dernier avait eu le tort de se laisser porter par une intrusion sur le siége patriarcal, mais sa doctrine était pure et la fin de sa vie répara noblement la seule faute que l'ambition ou peut-être un instant de faiblesse lui firent commettre. Ses biographes nous disent qu'il n'avait accepté le patriarcat qu'a regret et pour éviter de plus grands maux. Lorsque le titulaire légitime, Nicolas le Mystique, eût été rappelé par Alexandre, Euthymius s'était spontanément retiré au monastère d'Agathos, déclarant qu'il voulait y achever ses jours dans la solitude et la prière. Alexandre qui venait d'usurper lui-même un trône sous prétexte de mieux exercer la tutelle du jeune Porphyrogénète son neveu, ne crut pas suffisante la pénitence volontaire d'Euthymius. Il le fit amener par ses soldats dans une sorte de diète synodale au palais de Magnaura. Après une sentence de déposition solennelle qui le qualifiait « d'usurpateur adultère, » Euthymius eut les cheveux et la barbe cruellement arrachés, on le chassa par les épaules et le vénérable vieillard, sans proférer une plainte, revint mourir à son monastère d'Agathos ou sa tombe ne tarda point à être glorifiée par de nombreux miracles.

[1] Constantin. *Porphyrogenet. Delectus Legum*, titul. XIII. *Patr. græc.*, tom. CXIII col. 502.

Négociations avec le pape Jean X. Siméon roi des Bulgares.

41. Cet événement ne fit que redoubler l'opposition de ses partisans contre les nouveaux édits de Lécapène et du patriarche. Il fallut de nouveau recourir à l'intervention du pape Jean X. Nous avons encore les lettres écrites en cette circonstance par Nicolas le Mystique au nom de l'empereur. Il n'insiste plus comme auparavant sur le point doctrinal, mais il se borne à constater que la paix étant rétablie à Constantinople, la divergence disciplinaire entre les deux églises latine et grecque au sujet des troisièmes et quatrièmes noces ne saurait être pour le souverain pontife une raison de refuser sa communion aux évêques orientaux. « La sagesse éminente et la paternelle bonté qui assurent à votre nom une immortalité de gloire, dit-il, vous inclineront à partager notre joie, en voyant l'église grecque enfin pacifiée. S'il reste encore des germes de division vous les pardonnerez à la faiblesse humaine, et les diptyques des deux églises porteront à l'autel du Seigneur la mémoire de votre nom révéré [1]. » Sur cette base, la négociation ne pouvait que réussir. Lécapène attachait d'ailleurs une importance extrême à son succès. Les Bulgares venaient de s'emparer d'Andrinople, et déjà leurs avant-postes paraissaient sous les murs de Byzance dont le siége eut lieu quelque temps après (924). Or le roi bulgare Siméon, fils du fameux Michaël dont nous avons précédemment raconté l'histoire, était un catholique fervent. Il avait renoué avec le saint-siége les relations rompues par son père, il avait voulu être couronné par un légat du pape qui lui apporta de Rome, avec la bénédiction apostolique, un diadème d'or offert par le vicaire de Jésus-Christ. Lécapène espérait que l'intervention de Jean X déterminerait Siméon à accepter des propositions de paix. Le souverain pontife accorda la médiation qui lui était demandée, et fit partir pour Constantinople en qualité de légats apostoliques les évêques Théophylacte et Carus. Dans l'intervalle, le patriarche Nicolas, usant du prétendu droit de juridiction que l'église byzantine s'était arrogée sur celle des Bulgares avait à diverses reprises

[1] Nicol. Mystic. *Epist.* LIII. *Patr. græc.*, tom. III, col. 250.

excommunié le roi Siméon, qui n'avait répondu à ces anathèmes impuissants que par de nouvelles victoires. A l'arrivée des légats (925), il reprit les négociations et écrivit au roi bulgare une nouvelle lettre qui eut un meilleur effet que les précédentes.

Lettre au roi des Bulgares. Traité de paix.

42. Elle était conçue en ces termes : « A l'excellent et clarissime Siméon, roi de Bulgarie, notre fils spirituel. Nous vous écrivons de nouveau, fils toujours aimé bien que trop peu docile, car notre tendresse pour vous est celle d'un père qui pardonne à ses enfants même le mépris que ceux-ci lui témoignent. Ce n'est plus seulement en notre nom que nous vous adressons cette lettre, mais de la part du très-saint pape de Rome, notre frère et collègue. Aussitôt qu'il eut appris par les clameurs désespérées de tant de victimes les malheurs causés par la guerre qui a éclaté entre les Bulgares et l'empire grec, les massacres, l'incendie des cités et des campagnes, les populations traînées en esclavage, les églises et les monastères dévastés, les vierges du Seigneur outragées, les veuves et les orphelins errants dans la détresse et la nudité, son cœur s'est ému. Il a choisi deux légats parmi les premiers évêques suburbicaires de Rome, les vénérables Théophylacte et Carus, et les a chargés par un rescrit apostolique dont ils sont porteurs de venir ici, en qualité d'arbitres, rétablir la paix, cette paix divine, le legs le plus précieux que Jésus-Christ notre Seigneur ait fait à ses disciples. Le très-saint pontife de Rome, en nous envoyant ses légats, nous prescrit de leur fournir une escorte et des guides pour les faire parvenir sûrement en Bulgarie, afin qu'ils puissent, au nom de la dévotion que vous professez pour le saint-siége et du dévouement filial que vous portez au pontife, obtenir de vous la paix. C'est là ce que le très-saint pape recommande à ses légats, et si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous restiez sourd à leurs exhortations, ils seraient dans la nécessité d'user de l'autorité apostolique et au nom du Saint-Esprit de prononcer l'anathème indissoluble. Mais nous n'osons leur faire entreprendre un tel voyage, à travers un pays où les ureurs de la guerre ne respectent pas même le caractère sacré des ambassadeurs. On dit même que vous en retenez quelques-uns dans les

fers, chose inouïe même chez les nations infidèles. Afin d'éviter aux légats apostoliques un pareil malheur, nous vous transmettons seulement les lettres dont le très-saint pape les avait chargés pour vous. Et maintenant, très-cher fils, écoutez la voix du successeur de saint Pierre; ne rejetez pas ses conseils, comme vous avez méprisé les nôtres. Vous nous avez compté pour rien, en ferez-vous de même vis-à-vis du pape? Le nom et l'autorité du pape représentent le nom et l'autorité du prince des apôtres; les rejeter, c'est rejeter saint Pierre lui-même et s'exposer aux châtiments de la justice divine. Rappelez-vous comment d'un seul mot l'apôtre Pierre frappa de mort Ananie et Sapphira, comment saint Paul frappa de cécité le mage Elymas. Gardez-vous donc, ô mon fils, d'un crime horrible, ne jetez point aux vents les paroles du pape; nous savons quelle est votre dévotion pour les deux princes des apôtres; puisque vous les vénérez de tout votre cœur, respectez donc le pontife qui occupe leur siége[1]. » La médiation du pape obtint de Siméon ce que les armes de l'empire grec et toutes les sollicitations antérieures du patriarche n'avaient pu lui arracher jusque-là. Le roi bulgare signa la paix (926).

§ V. Morts tragiques.

Rodolphe II roi d'Italie

43. Pendant que le nom de Jean X, déjà célèbre en Occident par tant de bienfaits, rendait la paix à la capitale de l'empire d'Orient, une série de révolutions se succédait en Italie. Malgré le caractère à la fois sage et ferme de l'empereur Bérenger, dit Muratori[2], l'humeur inquiète des Italiens, en cette désastreuse époque, ne tarda point à se lasser de son joug. Un léger incident donna naissance à la révolte. L'archevêque de Milan, Garibert, étant mort en 921, son successeur, Lambert, élu canoniquement par le clergé et le peuple, dut se prêter à une coutume abusive que la chancellerie impériale maintenait et acquitter des droits

[1] Nicolai Mystic. *Epist.* XXVIII. *Patr. græc.*, tom. III. col. 176.
[2] *Annal. Ital. ann.* 921.

qu'il trouva exorbitants. Luitprand, qui nous raconte le fait, le donne sans commentaire et ne paraît pas d'ailleurs le trouver anormal[1]. Comme les bénéfices ecclésiastiques investissaient alors les titulaires d'une grande puissance civile, on peut facilement comprendre que l'État pût stipuler pour leur collation une taxe qui n'avait en soi rien de simoniaque. D'ailleurs si le nouvel archevêque de Milan se trouvait lésé, il avait un recours naturel et fort légitime près du souverain pontife. Au lieu de prendre cette voie canonique, il préféra se venger en conspirant contre l'empereur. Une trame fut ourdie secrètement à son instigation entre Adalbert, marquis d'Ivrée, et les comtes palatins (*comites sacri palatii*) Oldéric et Gilbert, lesquels appelèrent en Italie le roi de la Bourgogne transjurane Rodolphe II, promettant de lui livrer la cité de Pavie et la couronne de fer. Rodolphe II, arrière-petit-fils de Conrad, comte d'Auxerre, appartenait par la ligne maternelle à la descendance de Charlemagne. C'était un prince aussi aventureux que brave, dont le petit État, composé de la Savoie, du Valais et de la Suisse actuels, ne satisfaisait que médiocrement l'ambition. Marié à la princesse Berthe, fille du puissant duc de Souabe Burchard, il se plaignait parfois d'être dans un rang inférieur à celui de son beau-père. Les propositions qui lui vinrent d'Italie le trouvèrent tout disposé à tenter le sort des armes. Il passa les Alpes, fut reçu à bras ouverts par les conjurés, s'empara de Pavie presque sans coup férir et reçut la couronne des mains de Lambert, l'infidèle archevêque de Milan (922).

Assassinat de l'empereur Bérenger.

44. Bérenger, abandonné du plus grand nombre de ses vassaux, avait été contraint de se retirer à Vérone, dont les habitants lui restèrent dévoués. Pour suppléer aux troupes qui lui faisaient défaut, il conclut un traité avec les Hongrois qui accoururent bientôt sous ses étendards. De tels auxiliaires étaient compromettants ; leur concours abhorré acheva de faire perdre à l'empereur le peu de sympathies qui lui restaient dans l'Italie méridionale. Une défaite en bataille rangée, à Firenzuola, le 29 juillet

[1] Luitprand. *Antapodosis*. Lib. II, cap. XV.

923, abattit ses dernières espérances. Vainement les Hongrois, revenus l'année suivante en plus grand nombre, recommencèrent leur guerre d'extermination. Ils incendièrent Pavie; quarante-trois églises dans les environs de cette opulente cité furent livrées aux flammes. Son évêque, celui de Verceil et la population entière, sauf deux cents personnes, furent massacrés [1]. Une clameur d'indignation, de rage et de vengeance répondit à ces horreurs. Bérenger, désigné à la vengeance populaire, paya la peine des crimes commis par ses farouches alliés. Vieux et infirme, il était resté à Vérone, où une conjuration fut tramée contre ses jours par le comte Flambert, un des officiers du palais qui jusque-là avait paru le plus fidèle et dont l'empereur avait voulu tenir le fils sur les fonts baptismaux. Informé du complot, Bérenger manda le traître, lui rappela tous les bienfaits dont il l'avait comblé, et dans un mouvement de suprême clémence ajouta : « Je vous pardonne, continuez à me servir et je continuerai à vous aimer. » En parlant ainsi, il remet à Flambert une coupe d'or et le renvoya libre. Or, la nuit suivante, Bérenger, qui allait quotidiennement à l'office des matines, se rendit comme à l'ordinaire, sans gardes, à une église voisine du palais. Flambert et ses complices se tenaient cachés derrière la porte et le poignardèrent. Au cri poussé par l'empereur expirant, un jeune écuyer, nommé Milo, accourut avec quelques soldats; ils s'emparèrent des meurtriers qui furent pendus le lendemain sur la place publique de Vérone (mars 924).

Complot contre Rodolphe II. Assassinat de Burchard duc de Souabe.

45. Comme si la trahison, la scélératesse et le meurtre eussent été l'unique passe-temps de la féodalité italienne à cette période lugubre de l'histoire, chaque année nous apporte un nouveau forfait. L'archevêque de Milan, Lambert, était déjà fatigué du règne de Rodolphe II, sa créature. Il noua une nouvelle intrigue avec le duc Guy de Toscane et la princesse Hermengarde, seconde femme du marquis d'Ivrée, Adalbert, dans le but de détrôner Rodolphe II et d'appeler en Italie le duc de Provence, Hugues, ne-

[1] Flodoard. *Chronic.*, *ann.* 924. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 432

veu de l'ex-empereur Louis II, fils du comte Thibaut et de Berthe issue elle-même du mariage de Lothaire et de Waldrade. Il avait sur l'Italie, par son origine carlovingienne, les mêmes droits que Rodolphe. De plus, sa mère, la princesse Berthe avait épousé en secondes noces le duc de Toscane, Adalbert II le Riche, et comme ce dernier venait de mourir (mars 925), son successeur Wido ou Guy se trouvait le frère utérin de Hugues. Ces enchevêtrements de famille auxquels, pour être complet, il faudrait ajouter les noms de Lambert, frère cadet de Wido et d'Hermengarde, leur sœur, mariée alors en secondes noces avec Adalbert d'Ivrée, nous font comprendre la puissance du parti qui se formait en faveur du jeune Hugues de Provence, au préjudice de Rodolphé. La plume satirique de Luitprand, qui nous a décrit toutes ces intrigues par le menu, attribue à Hermengarde un rôle odieux et une conduite ignoble. Abusant de sa beauté pour tromper à la fois son vieux mari et le roi Rodolphe, sur lequel elle avait pris un véritable empire, elle aurait été l'agent le plus perfide et le plus efficace de la révolution qui se préparait. Nous ne savons s'il faut ici ajouter foi au récit de Luitprand. Cela d'ailleurs importe asséz peu à l'historien impartial; il ne peut que plaindre rétrospectivement les rois assez faibles pour se laisser gouverner par des favorites et changer leur sceptre en quenouille. Rodolphe II apprit soudain qu'il était trahi et que son successeur Hugues était acclamé par toutes les populations italiennes. Il partit aussitôt pour son royaume de la Bourgogne transjurane, le traversa en appelant tous ses guerriers aux armes, et courut jusqu'en Souabe chez son beau-père le duc Burchard, afin d'implorer son secours. Le prince germain fut bientôt prêt. Les expéditions militaires, accompagnées de pillage et promettant l'espoir d'un riche butin, avaient pour les hommes d'armes du xe siècle d'irrésistibles attraits. Burchard avec son armée prit les devants, et pendant que son gendre organisait les milices burgondes, entrait en Italie avant même que Hugues eût eu le temps d'y faire une apparition. Cette marche rapide semblait devoir renverser tous les plans des conjurés. Hermengarde se chargea de transformer en triomphe

son apparente défaite. Elle vint recevoir le duc à Ivrée, lui présenta ses frères Wido et Lambert comme les plus fidèles sujets de Rodolphe, gagna sa confiance, le suivit jusqu'à Milan et dans une grande chasse près de Novare le fit assassiner. Luitprand assure que Wido et Lambert ne reculèrent pas devant le rôle d'assassins et qu'ils furent l'un et l'autre les exécuteurs des hautes œuvres de leur sœur Hermengarde (925).

Hugues roi d'Italie. Assassinat du marquis Pierre, frère du pape.

46. Au printemps de l'année suivante, Hugues débarqua à Pise où il trouva tous les seigneurs italiens réunis pour le recevoir. Une diète nationale tenue à Pavie le proclama roi, au milieu des transports d'allégresse un peu suspects que la foule dans tous les pays prodigue à chaque changement de règne. L'archevêque de Milan le couronna dans la basilique de Saint-Ambroise. Cet archevêque était le même Lambert qui avait renversé l'empereur Bérenger, puis couronné et renversé encore Rodolphe II. Quels hommes et quels temps! Le contre-coup de ces révolutions s'était fait cruellement sentir à Rome. Marozie avec l'aide d'Albéric de Tusculum s'était emparée du fort Saint-Ange et exerçait sur la capitale du monde chrétien une tyrannie d'autant plus féroce que le courageux pape avait osé reprocher publiquement au comté de Tusculum, l'infamie d'une conduite qui déshonorait le vainqueur de Garigliano. « Marozie éclata en fureur, dit la chronique de Saint-André, et le peuple romain se divisa en deux factions, l'une qui tenait pour le pape, l'autre pour la puissante châtelaine. Jean X n'avait d'autre appui que son frère, le marquis Pierre, commandant des milices romaines. Le peuple prit cet héroïque soldat en telle haine qu'il le contraignit de sortir de Rome avec ses troupes. Pierre se retira donc à Orta, où il établit pour sa défense une forteresse inexpugnable; il n'osait en sortir ni rentrer dans la ville. Cependant il envoya demander des renforts aux Hongrois. Ceux-ci arrivèrent bientôt, pillant toute la Toscane et emmenant les populations entières en captivité. Avec leur appui, Pierre put revenir à Rome et s'y établit. Mais lorsque les Hongrois, gorgés de butin, se furent retirés, la multitude se précipita dans le palais de Latran et massacra Pierre qui y

avait fixé sa résidence. Les meurtriers n'osèrent toucher au pape qui eut ainsi la douleur de voir mourir son frère sous ses yeux, sans pouvoir ni le venger ni partager son sort[1]. »

Assassinat du pape Jean X. Incarcération de Charles le Simple capt. à Péronne.

47. Ce récit du moine chroniqueur éclaire d'un jour tout nouveau la notice du *Codex Regius*, et rectifie les erreurs jusqu'ici accréditées sur ce tragique épisode. On avait cru, en effet, que le *marchio* désigné par son titre seul dans l'histoire de saint Antonin qui reproduit, comme nous l'avons vu, le texte du *Codex Regius*, était Albéric de Tusculum, et que cet Albéric avait été massacré par les partisans du pape Jean X. On chargeait ainsi d'un dernier crime *in extremis*, la mémoire de ce grand pape si longtemps méconnu et si atrocement calomnié. Loin d'être le meurtrier, Jean X était la victime du meurtre; nous disons la victime, car l'assassinat de son frère perpétré sous ses yeux dut lui être personnellement plus douloureux encore que s'il en eût été lui-même l'objet. Il y a pourtant quelque chose de saisissant dans l'acte de ce peuple en délire qui, après avoir assouvi sa vengeance dans le sang du malheureux *marchio*, s'arrête devant la majesté apostolique et respecte le pontife dont il vient d'égorger le frère; *ad apostolicum nullus attingit.* La rage populaire s'explique d'ailleurs par le faux bruit dont le chroniqueur s'est fait de bonne foi l'écho, qui attribuait au marquis Pierre la responsabilité de l'invasion des Hongrois. On sait que cette mesure avait été prise par l'empereur Bérenger, qui seul en est coupable devant l'histoire. La grande âme de Jean X, accablée par tant de malheurs, sut en triompher par un courage plus grand encore que l'infortune. Il eut la force de se rendre à Mantoue pour y conférer avec le nouveau roi d'Italie, Hugues. L'objet de cet entretien fut la reconstitution de l'empire en la personne du prince français, à la condition qu'il délivrerait la ville de Rome du joug infâme de Marozie. Hugues accepta les propositions du pape, et Jean X, plein d'espérances, revint au palais de Latran. Dans l'intervalle Marozie

[1] Bénédict. *S. Andreæ. Chronicon.*, cap. XXIX. *Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 42.

avait déterminé le duc Guy de Toscane à la prendre pour épouse. Malgré les relations infâmes qu'elle avait eues avec Albéric de Tusculum, Guy accepta sa main. Le sang d'un pape devait cimenter cette union adultère. Les soldats de Guy et de Marozie se précipitèrent sur le noble pontife, l'arrachèrent du palais apostolique, le jetèrent dans un cachot et l'étranglèrent (17 juillet 928). Or, le jour où s'accomplissait cette épouvantable tragédie, une ambassade française envoyée par le comte Héribert de Vermandois, arrivait à Rome. Elle était chargée d'annoncer au pape que Charles le Simple venait d'être rendu à la liberté et rétabli sur le trône de France par son vassal. Héribert sollicitait du souverain pontife un acte qui enjoignît à tous les Francs de reconnaître désormais l'autorité de leur roi légitime et d'abandonner l'usurpateur Raoul. « Mais, ajoute le moine Richer, qui nous raconte le fait, les députés francs trouvèrent le pape captif. Le préfet de Rome l'avait fait jeter en prison. Ils revinrent donc sans avoir pu accomplir la mission dont ils étaient chargés[1]. » A leur retour, Héribert de Vermandois avait lui-même abandonné son projet. Charles le Simple, un instant tiré de sa prison de Château-Thierry, fut de nouveau incarcéré dans la tour de Péronne.

L'archevêque de Reims Séulf empoisonné par Héribert comte de Vermandois. Election d'un métropolitain âgé de cinq ans.

48. Héribert le geôlier de son roi ne respectait pas davantage la vie des évêques. « En 925, il fit empoisonner le métropolitain de Reims, Séulf. « C'est du moins le bruit public, » dit Flodoard qui n'ose pas s'étendre davantage sur le récit du crime, et qui se mettait par cette réserve prudente à l'abri des vengeances d'un tyran redouté. « Aussitôt que Séulf eut rendu l'âme, continue l'historien rémois, Héribert accourut à Reims accompagné des évêques, Abbo de Soissons, et Bovo de Châlons-sur-Marne. Par l'influence de ces deux personnages qui lui étaient tout dévoués, il pratiqua tellement l'esprit du clergé et des laïques de Reims qu'il les détermina à élire pour métropolitain son propre fils Hugues, un enfant de cinq ans. » Les motifs qu'on fit valoir pour justifier une mesure aussi exorbitante, ne sont pas expli-

[1]Richer. *Historiar.* Lib. I, cap. LIV. *Patr. lat.*, tom. CXXXVIII, col. 45.

citement reproduits par Flodoard. Il se borne à dire qu'on voulait par là « prévenir le danger de voir des domaines de l'église envahis par des usurpateurs. » Cette insinuation nous laisse bien pénétrer en effet l'impression de terreur exercée par Héribert lui-même, qui était le seul usurpateur à craindre. Mais ses partisans n'employèrent pas uniquement un pareil moyen d'intimidation. Ils répandirent le bruit que Séulf, avant de mourir, avait lui-même exprimé le vœu de voir son siége métropolitain placé sous la puissante sauvegarde d'Héribert, lequel saurait le défendre contre toutes les agressions. Cette considération fut articulée plus tard au concile d'Ingelheim, qui eut à examiner rétrospectivement l'élection de Hugues. Quoi qu'il en soit, cette élection eut lieu avec toutes les formalités d'usage. « Un procès-verbal en fut rédigé, continue Flodoard, et Héribert, toujours accompagné des deux évêques de Soissons et de Châlons, se hâta d'aller trouver le roi féodal Raoul, pour le lui faire ratifier. Il obtint sans peine cette faveur, et un édit de Raoul confia à Héribert l'administration temporelle de l'évêché de Reims durant la minorité de son fils. L'évêque de Soissons, Abbo, partit ensuite pour Rome avec des lettres du roi pour le pape Jean X. Abbo mit sous les yeux du pontife le décret d'élection, signé des suffragants de la province, du clergé et des laïques de la métropole. Subrepticement ou non, il finit par arracher le consentement du pape, et fut nommé administrateur spirituel de l'église de Reims. « Ainsi, ajoute Flodoard, le comte Héribert prit possession à main armée de notre territoire. Je n'avais point voulu prendre part à l'élection de son fils, j'en fus puni par la perte de mes bénéfices[1]. D'autres clercs et laïques qui avaient opposé la même résistance subirent le même traitement. Héribert ne connaissait d'autre loi que son caprice. Il répondait à toutes les remontrances par les armes. Une contestation étant survenue entre les clercs dans l'intérieur du cloître canonial, Héribert trancha la difficulté en en-

[1] Flodoard était alors archiviste de la cathédrale et prêtre titulaire de la paroisse de Cormicy, à trois lieues de la métropole.

voyant des soldats qui tuèrent un diacre et un sous-diacre[1]. » Ce meurtre fit taire les chanoines, mais le malheureux diocèse de Reims avait encore à souffrir longtemps avant de voir s'éteindre les dissensions dont il était le théâtre.

[1] Flodoard. *Histor. eccles. Remens.* Lib. IV, cap. xx. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 295.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE

PONTIFICAT DE LÉON VI (juillet 928 - février 929).

1. L'antipape Jean, cousin de Marozie. Nouvelle invasion de Hongrois aux portes de Rome. — 2. Phénomènes extraordinaires. — 3. Mention de l'antipape Jean par le *Codex Regius*. Expulsion de l'intrus. — 4. Notice de Léon VI d'après les catalogues pontificaux. — Lettre de Léon VI aux évêques de Dalmatie. Sa fin prématurée.

PONTICAT D'ÉTIENNE VIII (février 929 - mars 931).

6. Notice d'Étienne VIII d'après les catalogues pontificaux. — 7. Priviléges apostoliques d'Étienne VIII en faveur des abbayes de Saint-Vincent au Vulturne et de Saint-Gérard de Brogne. — 8. Saint Odon. Réforme monastique. Congrégation de Cluny. — 9. La réforme de Saint Odon au monastère de Fleury. — 10. Le saint ermite Adhégrin, disciple de saint Odon. — 11. L'ermite saint Meinrad martyr à Einsidlen. — 12. Saint Benno et saint Eberhard ermites à Einsidlen. Saint Benno évêque de Metz. Sa mort. — 13. Consécration miraculeuse de l'église d'Einsidlen. Mort de saint Eberhard. — 14 Saint Conrad évêque de Constance. — 15. Naissance de saint Udalric. — 16. Saint Udalric et sainte Wiborade. — 17. Le prêtre Udalric à Rome. Prophétie du pape Sergius III. — 18. Martyre de sainte Wiborade par les Hongrois. — Promotion de saint Udalric au siége épiscopal d'Augsbourg. — 20. Élection et sacre d'Artold archevêque de Reims.

PONTIFICAT DE JEAN XI (mars 931 - janvier 936).

21. Le roi Hugues d'Italie. Son mariage avec Marozie. — 22. Puissance féodale de Marozie à Rome. — 23. Marozie, mère du pape Jean XI. Les catalogues pontificaux. Un pape de vingt ans. — 24. Récit du chroniqueur contemporain Benoît de Saint-André. Albéric prince et patrice des Romains — 25. Récit de Luitprand. Hugues chassé de Rome. Tyrannie du patrice Albéric. — 26. Trafic simoniaque des bénéfices ecclésiastiques. Rathier évêque de Vérone. — 27. *Regestum* de Jean XI. — 28. L'empereur d'Orient Romain Lécapène, et son quatrième fils Théophylacte destiné dès le berceau au siége patriarcal. — 29. Mort prématurée du patriarche de Constantinople Étienne. Le moine Tryphon et la « confidence ». — 30. Déposition de Tryphon. Un patriarche de seize ans. — 31. Désastres en Italie. Mort de

Jean XI et de Marozie. — 32. Germes de renovation religieuse. — 33. Conversion de la Bohème. Sainte Ludmille. — 34. Les apôtres des Slaves. Translation des reliques de saint Clément à Rome. — 35. Un témoignage de saint Cyrille pôtre des Slaves en faveur de l'aréopagitisme. — 36. Martyre de sainte Ludmille et de son fils saint Wenceslas.

PONTIFICAT DE LÉON VI

(Juillet 928-février 929)

L'antipape Jean, cousin de Marozie. Nouvelle invasion de Hongrois aux portes de Rome.

1. « Après la mort tragique de Jean X, dit la chronique de Saint-André, la *domna senatrix* Marozie resta maîtresse absolue de Rome. La capitale de l'univers tomba aux mains d'une femme, et le mot du prophète se renouvela : *Feminæ dominabuntur Hierusalem.* Marozie promut (*ordinavit*) sur le siége très-sacré du prince des apôtres un de ses parents (*consanguineum*) qui s'appelait encore Jean, et auquel ses partisans donnèrent le chiffre pontifical de XI[e]. Mais sur les entrefaites, les Hongrois parurent de nouveau aux portes de Rome; les milices de la cité sortirent pour les combattre par la porte dite de Saint-Jean. Elles furent vaincues; la noblesse romaine perdit en ce jour un grand nom-de chevaliers dont les corps furent ensuite inhumés près de la basilique de Saint-Jean. (Il s'agit ici vraisemblablement de l'église de Saint-Jean-Porte-Latine). La troupe victorieuse des Hongrois venait de Riéti; elle se disposait à entrer à Rome lorsqu'un capitaine lombard, nommé Joseph, accourut avec une armée, et engagea une nouvelle bataille. Les barbares furent taillés en pièces, ceux qui échappèrent au carnage se rendirent prisonniers ou s'enfuirent pour jamais. A partir de ce jour, la campagne romaine n'eut plus à souffrir de leurs déprédations. » Ici le chroniqueur entame une prosopopée où l'indignation déborde avec l'accent du patriotisme le plus exalté. « Malheur, dit-il, au peuple d'Italie! quelle est la nation, quelle est la race étrangère dont il n'ait subi les lois? Les Sarrasins, quand ils l'ont voulu, sont entrés en vainqueurs dans la cité Léonine; ils ont cent fois pénétré dans la citadelle de *Centum-Cellæ* (*Civita Vecchia*). Au temps du roi Arnoulf, les Bavarois, nation infime parmi les races gallo-ger-

maines, n'ont eu qu'à se montrer pour renverser tous les obstacles. O peuple italien, des selles de chevaux sans cavaliers suffisent à franchir tes remparts![1] »

Phénomènes extraordinaires.

2. Après cette invective éloquente, aussi vraie aujourd'hui qu'elle l'était au x[e] siècle, soit dit sans offenser l'amour-propre italien, le chroniqueur passe en revue tous les signes extraordinaires qui terrifiaient alors le monde et faisaient croire à la catastrophe prochaine de la dissolution finale. « Ils furent nombreux sous le pontificat de Jean X, continue le chroniqueur. Une pluie de pierres tomba du ciel dans les environs de Rome. A Narni, ce phénomène fut si effrayant qu'on crut à un déchaînement de toutes les légions infernales. Encore aujourd'hui on peut voir dans la rivière du Nar (*Néra*) qui arrose cette ville une de ces pierres gigantesques qui s'élève d'une coudée au-dessus de l'eau. Dans le centre de Rome des météores ignés tombèrent en grande abondance, notamment près de la maison du sénateur Théophylacte, et dans le périmètre de la basilique des saints apôtres Jacques et Philippe. A dix-huit milles de Rome, dans l'antique cité de Porto, le ciel parut tout en feu; au milieu de cette incandescence générale on vit comme trois colonnes ignées plus brillantes que le reste au-dessus desquelles trois autres colonnes vinrent se superposer jusqu'à ce qu'une septième plus fulgurante encore vint effacer les autres, puis se répandre en un immense embrasement bientôt suivi d'une obscurité complète. Terrifiées par ces signes extraordinaires, ajoute le chroniqueur, la population de Rome vivait dans l'épouvante et multipliait les litanies pour fléchir la colère du ciel[2]. » Les mêmes phénomènes non moins effrayants se produisaient dans les Gaules. Flodoard et le moine Richer les enregistrent avec terreur. « Un dimanche du mois de mars 926, dit Flodoard, la population de Reims vit comme des armées de feu s'entre-choquer dans le ciel. Le samedi saint

[1] Benedict. S. Andreæ. *Chronicon*. Cap. xxx. *Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 42.

[2] *Ibid.*, col. 43.

la lune apparut toute couverte d'un voile de sang. [1] » — « Un tremblement de terre se fit sentir dans le *pagus Cameracensis* (Cambrésis), dit le moine Richer, et renversa plusieurs édifices. Des armées aériennes apparaissaient au ciel, les astres se couvraient de sang [2]. » Le positivisme actuel rira, s'il lui plaît, de ces manifestations racontées par des témoins oculaires. Il est plus facile de rire que d'expliquer. Ou plutôt constatons le silence absolu que tous les écrivains de l'école moderne gardent comme de parti pris sur les faits de ce genre. Nous n'avons, quant à nous, aucun motif de les dissimuler; ils appartiennent à l'histoire, et nous font comprendre les terreurs du xe siècle qui croyait reconnaître dans les bouleversements de la nature et dans les catastrophes sociales les signes précurseurs de la fin du monde.

Mention de l'antipape Jean par le *Codex Regius*. Expulsion de l'intrus.

3. Le moine de Saint-André, dans le récit des lamentables événements qui suivirent la mort de Jean X, note comme un fait incontestable la promotion irrégulière d'un parent de Marozie, installé sous le nom de Jean XI sur le siége de saint Pierre. Le *Codex Regius* porte la même indication. « A la place de Jean X on subrogea un autre personnage du même nom de Jean; mais comme il n'était point entré par la bonne porte, il fut aussitôt chassé; voilà pourquoi il n'est point compté au nombre des pontifes [3]. » Saint Antonin de Florence a reproduit textuellement ces paroles du *Codex Regius*, qui se trouvent aujourd'hui confirmées par le témoignage explicite de la chronique de Saint-André. Désormais il reste acquis à l'histoire que Marozie fit alors un antipape demeuré inconnu aux auteurs modernes. Cet intrus fut sans doute un de ces hommes dont parle Bonizo, « le matin simples laïques et le soir parvenus au faîte de l'apostolat. » La faci-

[1] Flodoard. *Hist. eccles. Remens.* cap. XXI et *Chronicon, ann.* 926. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 297, 457.

[2] Richer. *Historiar.* Lib. I, cap. XLVI et LII. *Patr. lat.*, tom. CXXXVIII, col. 42-45.

[3] *In cujus loco alter Johannes subrogatus est, et quia idem Johannes male intraverat, statim ejectus fuit; ideo in numero pontificum non ponitur.* (*Codex Regius*, fol. 120.)

lité avec laquelle il fut renversé aussitôt que promu, s'explique par la subite irruption des Hongrois sous les murs de Rome. Vraisemblablement leur approche détermina Marozie à quitter la ville pour aller en Toscane chercher du secours contre ces terribles ennemis. Dans ce cas son absence aurait permis de déposer l'indigne créature qu'elle avait portée sur le trône apostolique. Ou peut-être plus simplement encore, cette femme intrigante fut-elle la première, sous l'impression de terreur causée par la brusque apparition des Hongrois, à donner satisfaction aux Romains, pour s'assurer mieux de leur fidélité dans le péril inattendu qui venait de surgir.

Notice de Léon VI d'après les catalogues pontificaux

4. De quelque façon qu'ait eu lieu la déchéance de l'intrus, il est certain qu'une élection canonique la suivit immédiatement. Le nouveau pape fut Léon, dont la notice dans les catalogues pontificaux de Watterich et du *Codex Regius* est ainsi conçue : « Léon VI, né à Rome était fils du primicier Christophe. Il siégea sept mois et quinze jours. Après lui le siége resta dix jours vacant[1]. » Le catalogue de Zwellen, moins exact, n'attribue que trois mois de durée au pontificat de Léon VI ; de plus, il transpose, peut-être par une inadvertance de copiste, la notice de ce pape et la place avant celle de Jean X[2]. Flodoard, avec son exactitude ordinaire, enregistre le nom de Léon VI au rang qu'il occupa réellement dans la liste des papes et lui consacre cette brève mention : « Après le grand pontife Jean, Léon VI prit en main le gouvernement du siége apostolique, il le conserva sept mois et quinze jours et alla rejoindre au ciel les saints papes ses prédécesseurs[3]. » La tradition romaine rapportée par Ciaconius et Novaës attribue à Léon VI une communauté d'origine avec la famille patricienne des Gemini, qui furent appelés ensuite *Sanguinei (Sanguigni)* nom qui est resté aux débris d'un antique palais subsistant encore aujourd'hui à Rome, la *Tor-Sanguigna*[4].

[1] Watterich. Tom. I, p. 33. — *Codex Regius*, fol. 120, verso.
[2] Zwellen. *Patr. lat.*, ton CCXIII, col. 1025.
[3] Flodoard. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 832.
[4] Novaës. *Leo VI papa* 127. Tom. II, p. 167.

Lettre de Léon VI aux évêques de Dalmatie. Sa fin prématurée.

5. Du court pontificat de Léon VI, un seul rescrit apostolique nous est parvenu. Il est adressé sous forme d'encyclique aux évêques de Dalmatie. En voici la teneur : « Léon évêque, serviteur des serviteurs de Dieu à Forminus, évêque de la sainte église de Jadera (Zara), à Grégoire évêque de la sainte église de Nona (l'ancienne *Ænonæ*) et à tous les évêques résidant en Dalmatie salut et bénédiction apostolique. — Puisque la grâce et la miséricorde de Dieu Notre Seigneur vous a appelés à l'honneur de l'épiscopat, vous aurez l'obligation de rester fidèlement soumis à la juridiction de votre métropolitain l'archevêque de Spalatro. Ce n'est qu'en observant cette règle hiérarchique qu'il vous sera donné de recueillir dans la paix et la tranquillité de l'ordre les fruits de votre ministère sacré. Quoi de plus déplorable que l'insubordination d'un évêque vis-à-vis de son métropolitain ? Vous connaissez la parole du concile d'Afrique : « L'évêque ne doit rien faire contre l'avis du métropolitain. » Telle est la législation canonique. Or les évêques de Dalmatie relèvent tous de la juridiction archiépiscopale de Spalatro. Il vous est impossible de l'ignorer ; comment donc avez-vous pu vous y soustraire et vous arroger un droit contraire à toutes les traditions les plus sacrées ? Nous sommes obligé de mettre un terme à ce désordre. A l'avenir donc chaque évêque devra se renfermer strictement dans les limites de son propre diocèse sans en reculer les bornes. Ainsi Forminus conservera la juridiction sur tout le territoire que possédaient ses prédécesseurs ; de même pour les évêques d'Absara (Osero) Arba et Raguse et Spalatro ; que chacun d'eux exerce sa juridiction dans la même étendue de territoire qu'à l'époque où Salone était métropole. On ne saurait réduire à l'enceinte d'une seule ville le cercle d'un évêché ; il doit, comme on l'a établi dès l'origine, comprendre de vastes campagnes, avec les villages et les hameaux qui en dépendent. Toutefois, comme l'évêché de Scardona dans la région des Croates est de fondation récente et qu'il ne fut établi que pour cette ville seule, nous voulons qu'il reste lui aussi dans ses propres limites. Si le titulaire continuait, comme il a déjà eu le

tort de le faire, à empiéter sur les diocèses voisins, nous serions dans la dure nécessité de fulminer contre lui les censures apostoliques. En même temps que cette lettre, nous transmettons le pallium au vénérable Jean, archevêque de Spalatro, votre métropolitain. C'est à lui que vous devez une obéissance filiale; aimez-le comme un père, respectez-le comme votre supérieur hiérarchique et donnez au peuple de Dieu l'exemple de la soumission et de la concorde[1]. » C'étaient là de nobles paroles, dignes du vicaire de Jésus-Christ, du pasteur suprême de l'Église. Un pareil langage révèle une indépendance et une fermeté de caractère dont Marozie devait peu s'accommoder. Après la retraite définitive des Hongrois, cette *domna senatrix*, comme l'appelle le chroniqueur de Saint-André, n'avait plus aucun ménagement à garder ni avec le peuple romain, ni avec le pape. Léon VI mourut subitement. Il devait en être de même de son successeur immédiat. De graves soupçons s'élèvent ici, suivant l'expression d'Albert Krantz. On a parlé de poison, ajoute cet écrivain. Si le bruit n'est pas vrai, il est du moins vraisemblable et la réputation de Marozie lui donne un degré de plus de probabilité.

PONTIFICAT D'ÉTIENNE VIII.

(février 929 — mars 931).

6. Les époux de Marozie n'avaient d'ailleurs pas plus que les papes la chance de vivre longtemps. Le vainqueur de Garigliano Albéric, était mort juste à temps pour que sa veuve pût se remarier avec le duc Guy de Toscane. Celui-ci ne survécut guère à l'avénement de Hugues de Provence au trône d'Italie. La singulière beauté de la *domna senatrix* exerçait un charme fatal. Hugues fut assez faible pour le subir. Guy de Toscane mourut donc en 929 et sa veuve put, deux ans plus tard, épouser en troisièmes noces le roi d'Italie. La mort de Guy de Toscane coïncidait avec la promotion d'Étienne VIII au siége de saint Pierre.

Notice d'Étienne VIII d'après les catalogues pontificaux.

[1] Leon VI. *Epist. Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 814.

Les catalogues pontificaux de Watterich, de Zwellen reproduisent identiquement pour ce pape la même notice, ainsi conçue : « Etienne, né à Rome, était fils de Theudemond. Il siégea deux ans, un mois et douze jours[1]. » A cette laconique mention le *Codex Regius* ajoute un simple détail chronologique, savoir qu'après la mort d'Étienne VIII le siége apostolique ne resta vacant que deux jours[2]. La notice de Flodoard, un peu plus explicite, nous fait comprendre qu'Étienne VIII était digne du rang suprême et que dans le peu de temps que dura son pontificat il fit briller toutes les vertus que l'Église aime à trouver sur le trône apostolique. Comme s'il eût prévu, par l'exemple de ses deux derniers prédécesseurs, le sort qui l'attendait, son premier soin fut de se faire préparer au Vatican, la tombe où il devait trop tôt descendre[3]. Ce pontife, dit enfin Novaës, se distinguait par une tendre piété, une mansuétude et une charité sans bornes[4].

Priviléges apostoliques d'Étienne VIII en faveur des abbayes de Saint-Vincent au Vulturne, et de Saint-Gérard de Brogne.

7. Cette appréciation est confirmée par les deux seuls documents écrits qui nous soient restés de son pontificat. Le premier est un privilége apostolique en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent au Vulturne, l'une des colonies les plus célèbres du Mont-Cassin. S'il faut en croire la souscription qui est d'ailleurs fruste et sur l'authenticité de laquelle Muratori et depuis M. Jaffé ont élevé quelques doutes, ce diplôme aurait été « écrit par la main du primicier Étienne, l'an IIe du pontificat du seigneur pape Étienne VIII[5], » soit dans le cours de l'année 930. Le second qui nous est parvenu dans son intégrité et sans aucun soupçon d'interpolation rétrospective est particulièrement intéressant soit par

[1] Watterich. Tom. I, p. 33. — Zwellen. *Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1025.
[2] *Codex Regius*, fol. 120, verso.
[3] Voici la notice de Flodoard :

Septimus hinc Stephanus binos præfulget in annos
Aucto mense super, bisenno ac sole jugato.
Disposita post quod spatium sibi sede locatur.
(Flodoard. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 332.)

[4] Novaës. *Stephan VIII papa* 128. Tom. II, p. 168.
[5] Stephan. VIII. *Epist.* I. *Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 1051.

son objet, soit par la solennité qui entoura sa promulgation. Il est ainsi conçu[1] : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, et de sainte Marie toujours vierge, Étienne, souverain pontife du siége apostolique, serviteur des serviteurs de Dieu, aux catholiques nos frères et nos fils dans tout l'univers, sachent tous les fidèles présents et à venir que, par la clémence divine, notre fils et frère Gérard, abbé du monastère de Brogne (aujourd'hui Saint-Gérard-de-Brogne au diocèse de Namur), après avoir relevé de ses ruines et restitué dans son antique splendeur ce pieux établissement, l'a consacré en l'honneur de la sainte mère de Dieu, Marie toujours vierge, des saints apôtres Pierre et Paul et de saint Jean-Baptiste. Il y a réuni d'insignes reliques et entre autres celles du saint martyr Eugène de Tolède, disciple de saint-Denys (de Paris), dont la translation eut lieu naguère en grande pompe et magnificence. Il a de plus fait don à ce monastère de toute sa fortune patrimoniale, champs, territoires avec tous leurs droits et appartenances, telle qu'il la possédait en héritage. Prosterné à nos pieds, Gérard, après nous avoir rendu ce compte fidèle, nous a supplié d'user de notre autorité apostolique pour frapper d'anathème quiconque oserait dépouiller son monastère et lui ravir soit les reliques qu'il possède, soit les livres ou ornements sacrés, soit les terres, domaines et droits dont il jouit en ce moment et qu'avec la miséricorde de Dieu il pourra posséder à l'avenir. Il nous a surtout demandé de confirmer les divers priviléges concédés à son abbaye par la munificence des précédents rois ou empereurs, en sorte que nul évêque, comte, « avoué » (*advocatus*[2]) aucun juge public, aucun personnage de quelque rang ou dignité que ce soit ne puisse prétendre au droit d'entrer dans l'église de ce monastère, dans son enceinte et sur toute l'étendue de ses

[1] *Ibid. Epist.* II, col. 1053.

[2] Nous avons déjà à plusieurs reprises expliqué le rôle de ces « avoués » ou défenseurs laïques des églises et des monastères; avec le temps cette institution si noble et si utile s'était transformée en un danger permanent, et les avoués se faisaient parfois les spoliateurs des biens qu'ils avaient mission de sauvegarder et de défendre.

domaines pour y exercer la justice, lever des taxes, exiger des amendes (*freda*), tributs, soit en argent, soit en nature, construire des habitations, exploiter les forêts, prendre des cautions, extorquer aux hommes du monastère, libres ou serfs, des contributions injustes. Mais au contraire qu'il soit permis au serviteur de Dieu, Gérard, et à ses successeurs, d'administrer avec ses religieux les biens, terres et domaines de l'abbaye, sous la sauvegarde de notre immunité apostolique, sans que nul ait à y intervenir, à moins que pour des causes spéciales l'abbé et ses religieux ne l'y appellent. Il nous a demandé aussi de comprendre dans l'anathème les envahisseurs qui se jetteraient à main armée sur les terres de l'abbaye, tueraient les habitants, incendieraient les maisons, dévasteraient les terres et y commettraient des actes d'oppression ou de violence. C'est pourquoi, en présence et du consentement des évêques de ce saint siége de Rome nos frères, nous avons accueilli la prière du serviteur de Dieu, Gérard, et nous lui avons accordé par notre autorité apostolique le privilége qu'il est venu solliciter. Donc par l'autorité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, de sainte Marie toujours vierge et mère de Dieu, de saint Jean-Baptiste, des saints apôtres Pierre et Paul, du saint martyr Eugène, patron et protecteur de ce lieu, des autres saints dont les reliques y reposent et ensemble de tous les saints dont les noms sont écrits au livre de la vie, nous excommunions, anathématisons et condamnons tous ceux qui violeraient l'immunité et la liberté de l'église de Brogne jusqu'à ce que repentants de leur crime, ils en aient fait pénitence, réparé le dommage et obtenu le pardon de l'abbé et des religieux. Au contraire nous prions le Seigneur notre Dieu d'accorder à tous ceux qui respecteront et observeront fidèlement la teneur de ce rescrit, ses grâces et ses miséricordes en ce monde et la vie éternelle dans l'autre. — Moi Castorius, notaire régionnaire et scriniaire de la sainte Église romaine, par mandement de l'autorité apostolique et par ordre du saint pape Étienne, j'ai reconnu le présent décret. — Signature du glorieux pape Étienne. — Donné le V des calendes de mai (27 avril) l'an de l'incarnation de Notre-

Seigneur, 930. — Fait à Rome heureusement, *Amen.* — Moi, Léon, archiprêtre de la sainte Église romaine, j'ai souscrit par ordre de notre seigneur Étienne. — Moi, Valentianus, évêque, j'ai souscrit. *Amen.* — Moi, Agapit, évêque, j'ai souscrit. *Amen.* » Suivent avec la même formule les signatures de neuf autres évêques lesquels furent présents au concile romain où le privilége de l'abbaye de Brogne fut confirmé. A la suite de leurs noms se trouve une nouvelle série d'archevêques et d'évêques d'Italie et les Gaules par lesquels saint Gérard, en retournant à son monastère fit, sans doute, souscrire le rescrit apostolique. Ces nouvelles signatures sont mentionnées avec une formule différente de la première en ces termes : « Hilduin, archevêque de Milan, a souscrit. *Amen.* » On trouve ainsi les noms de Wido (Guy), évêque de Plaisance ; Pierre, de Cumes ; Richwin, de Strasbourg (celui qui avait été condamné par le concile d'Altheim et qui finit par être déposé) ; Robert, archevêque de Trèves ; Benoît, évêque de Metz ; Richarius, de Liége, et Étienne, de Cambrai [1].

Saint Odon. Réforme monastique. Congrégation de Cluny.

8. Pendant que saint Gérard, de Brogne, si paternellement secondé par l'autorité du siége apostolique, faisait revivre dans son monastère la discipline et la ferveur des anciens jours, saint Odon de Cluny, étendait le bienfait de la réforme monastique dans le centre des Gaules. Les invasions successives des Normands et des Hongrois, les guerres civiles des seigneurs féodaux, les intrusions d'abbés commendataires dont nous avons parlé plus haut, avaient transformé en casernes de soldats les maisons de retraite et de prières. Saint Odon fut l'instrument de la Providence pour la rénovation monastique qui importait en un degré si éminent à la rénovation sociale. Jamais piété plus douce, charité plus tendre et plus aimable ne se rencontrèrent alliées à l'austère rigueur d'une discipline saine et forte. On pouvait dire d'Odon, au pied de la lettre, que tous les malheureux étaient ses enfants. Il répétait souvent à ses moines : « Les aveugles, les infirmes, les mendiants seront les portiers du royaume des cieux ; il faut donc

[1] *Patr. lat.*, tom CXXXII, col. 1056.

bien se garder de leur fermer la porte sur la terre. » Aussi les petits et les humbles, les délaissés de ce monde accouraient par milliers auprès du saint. Ils y trouvaient des ducs, des comtes, des évêques même qui venaient déposer à ses pieds les insignes de leurs dignités ecclésiastiques et civiles, sollicitant l'honneur de passer le reste de leur vie au nombre de ses pieux disciples. La sainteté est contagieuse. De toutes parts en France et jusqu'en Italie les peuples appelaient Odon pour qu'il vînt parmi eux rétablir les abbayes dégénérées à l'antique esprit de leur institution. L'exacte observance de la règle, une sainte émulation de vertu entre les frères, l'étude des saintes Écritures, de la théologie et des pères, le travail manuel, une charité inépuisable envers les pauvres : tels étaient les principaux moyens d'action du saint réformateur; mais il insistait particulièrement sur l'obligation du silence, et c'était par là qu'il commençait toutes ses réformes, au point que « le silence de Cluny » passa en proverbe. « Le silence, disait Odon, est le père des saintes pensées et des grandes choses. La paix et la charité habitent une communauté où règne le silence. » On le gardait si admirablement à Cluny qu'un jour, « comme l'un des religieux gardait un cheval au pâturage, un voleur s'empara sous ses yeux de l'animal, le monta rapidement et s'enfuit. C'était durant une heure où le silence était prescrit par la règle. Le moine aima mieux le garder que d'appeler au secours; saint Odon l'en félicita. Le lendemain matin, le voleur fut retrouvé non loin assis sur sa monture qui n'avait pas voulu avancer et sur laquelle il était lui-même immobile, cloué comme par une force invincible, sans pouvoir faire un mouvement. Odon le bénit il recouvra aussitôt l'usage de ses membres, puis le saint abbé après l'avoir exhorté à changer de vie, le congédia et lui fit remettre cinq sous, pour le dédommager, dit-il, de la peine qu'il avait eue à garder bien involontairement le cheval durant la nuit précédente. » Les principaux monastères qui reçurent la réforme de saint Odon furent Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Pierre-le-Vif de Sens, Saint-Julien de Tours, Charlieu (*Carilocus*) au diocèse de Mâcon, Saint-Paul-hors-les-Murs à Rome et Saint-

Augustin de Pavie. Telle fut l'origine de la congrégation de Cluny, si célèbre depuis dans l'histoire ecclésiastique.

La réforme de saint Odon au monastère de Fleury.

9. Les obstacles que l'infatigable réformateur eut à surmonter de la part des moines forment l'un des chapitres les plus intéressants de sa biographie. La résistance fut surtout opiniâtre à Fleury. Plus qu'un autre ce monastère avait eu à souffrir des invasions normandes. En 869 les précieuses reliques de saint Benoît et toutes les richesses artistiques de l'abbaye avaient été chargées sur des barques et transportées à Orléans, où les religieux se fixèrent eux-mêmes, laissant les terribles envahisseurs maîtres de ravager les cloîtres déserts. Les Normands en effet pillèrent et incendièrent les édifices abandonnés. Ce ne fut que douze ans plus tard, le 4 décembre 883, que les moines fugitifs osèrent revenir à leur chère abbaye. Une barque magnifiquement pavoisée ramena avec eux les restes du saint patriarche Benoît. Quand elle aborda au rivage, les arbres dépouillés de leur verdure par le froid de l'hiver, montrèrent tout à coup une riche végétation de feuilles et de fleurs. De là serait venu le nom de Fleury qui aurait été substitué, d'après le chroniqueur du xe siècle, à ceux de *Vallis Aurea* (Val d'Or) et de Saint-Benoît-sur-Loire, connus auparavant. L'érudition du pieux hagiographe est ici en défaut : le nom de Floriacum se trouve, ainsi que l'ont prouvé les Bollandistes, dans des chartes fort antérieures à cette époque. Cette circonstance ne saurait d'ailleurs rien préjuger sur la vérité intrinsèque du fait merveilleux relaté par la chronique bénédictine, et dont l'hagiographie offre de nombreux exemples. Il est certain que la date de la translation resta désormais fixée dans le souvenir reconnaissant des peuples ; et la fête de « l'Illation » des reliques de saint Benoît (c'est le titre qui lui fut donné) fut célébrée avec la même solennité que celle de la « tumulation » elle-même, c'est-à-dire l'anniversaire de l'arrivée des restes sacrés à Fleury. Mais la restauration de la discipline dans le monastère ne suivit pas le même progrès que celle des édifices ruinés par les Normands. La décadence y arriva bientôt à un tel point que les religieux ou plutôt les intrus qui sous ce nom étaient venus s'y établir ne vou-

laient même plus supporter la domination d'un abbé. A la mort de Lambert qui en avait exercé la charge jusqu'en 929, ils se refusèrent à lui donner un successeur. Dans cette circonstance, comme le roi Raoul revenait d'une expédition en Aquitaine, et passait par Fleury « un noble seigneur, connu par sa piété et son zèle religieux, le comte Élisiard, se présenta à lui le priant de lui conférer en vertu de son droit royal l'investiture de l'abbaye. Les raisons qu'il allégait étaient si fortes et d'un ordre d'idées si élevées, que le roi octroya de suite sa demande. C'était en effet dans un but de réforme et non dans une pensée d'ambition sacrilége qu'Élisiard agissait. Il gémissait de la décadence d'un monastère jadis si fécond en œuvres de sainteté; les écoles autrefois si florissantes étaient désertes; les lieux réguliers étaient profanés par la résidence d'hommes avilis qui ne portaient même plus l'habit religieux; les magnifiques domaines de l'abbaye étaient abandonnés ou exploités au profit de l'avarice de ceux qui s'en étaient constitués les propriétaires. » Élisiard ne demandait au roi Raoul le titre d'abbé que pour le transférer immédiatement à saint Odon. L'homme de Dieu était à Aurillac, lorsque le comte vint se jeter à ses pieds. Il lui remit les lettres royales de son investiture et le supplia avec larmes d'accepter la mission de réformer le monastère. Odon avait précisément été élevé à Fleury, à une époque où cette abbaye n'avait pas encore perdu sa ferveur primitive; il y avait même durant deux ans exercé les fonctions d'écolâtre. Sans se dissimuler les difficultés qu'il aurait à vaincre, il se mit aussitôt en route. « Élisiard voulut l'accompagner avec deux autres comtes, hommes puissants et autorisés, et deux évêques dont la présence et le caractère devaient, on l'espérait du moins, imposer quelque respect aux moines rebelles. Lorsqu'Odon avec son escorte descendit dans le val de Fleury, les religieux avaient déjà été prévenus de son arrivée, et connaissaient ses intentions de réforme. La nouvelle d'une invasion de barbares, l'approche d'une horde incendiaire de Normands, ne les auraient pas consternés davantage. A une première impression de stupeur, succéda bientôt une véritable rage. Ils résolurent de

se défendre les armes à la main, comme s'il se fût agi de repousser un assaut. Les uns, grimpés sur les toits du monastère, s'étaient munis de javelots, de pierres, de flèches, de projectiles de tout genre ; les autres, couverts de boucliers, le casque en tête, l'épée au poing, gardaient toutes les portes de l'abbaye. Ils répétaient tous en vociférant cette parole désespérée : « Plutôt mourir que de subir le joug d'un abbé étranger au monastère ! » Quelques religieux pourtant, plus sages ou moins osés, disaient que cet Odon pourrait bien être l'homme selon le cœur de Dieu qui, d'après une prophétie traditionnelle attribuée à saint Benoît, devait venir d'Aquitaine pour les gouverner, et qu'alors il serait plus prudent et plus sage de l'accueillir et de se donner au moins les apparences de la liberté et de l'indépendance canoniques en l'invitant eux-mêmes à se mettre à leur tête. Ces considérations furent repoussées, et les exaltés poursuivirent leurs projets belliqueux. Toutefois, avant de commencer les hostilités, ils envoyèrent à l'ennemi, en qualité de parlementaire, un jeune moine d'un extérieur modeste, au langage facile et doux. Il était chargé de mettre sous les yeux d'Odon les rescrits apostoliques et les chartes royales et impériales qui assuraient aux moines de Fleury le privilége de n'avoir jamais d'autre abbé qu'un religieux de leur congrégation, librement élu par eux. Odon répondit au jeune parlementaire qu'il ne venait pas en usurpateur, qu'on l'avait appelé pour rétablir les lois méconnues de la discipline et que sa mission était de leur apporter la charité et la paix. Ces paroles transmises par le moine messager furent suivies d'une négociation qui dura trois jours, sans qu'aucune résolution fût prise de part et d'autre. Le saint déclara alors que son intention était de se présenter seul au monastère, et malgré les instances et les larmes des évêques et des comtes de son escorte, il se dirigea en effet seul vers la porte principale de l'abbaye, au pas de l'âne qui lui servait habituellement de monture. Arrivé en face de ces rebelles qui avaient juré sa mort, il s'écria : « Que la paix du Seigneur soit avec vous ; j'apporte la paix : » et d'un ton d'autorité surnaturelle il ajouta ce seul mot : *Pax*. En ce mo-

ment les armes tombèrent de toutes les mains; la grâce de Dieu avait touché les cœurs. Accourant en foule, les moines repentants ouvrirent leurs portes et vinrent en pleurant baiser les pieds du serviteur de Dieu, de l'apôtre monastique de la paix. L'œuvre réformatrice commença aussitôt; les deux points fondamentaux qui lui servirent de base étaient difficiles à obtenir. Ces moines dégénérés avaient depuis longtemps cessé d'observer l'abstinence régulière, et de plus ils s'étaient partagé entre eux les biens et terres de l'abbaye, se constituant ainsi en une communauté de propriétaires fonciers dont chacun était maître et seigneur de son domaine particulier. Ce ne fut pas, on le conçoit, sans la plus grande répugnance que de tels moines consentirent à renoncer à l'usage de la viande, et à rétablir parmi eux la communauté des biens. « Mais la mansuétude d'Odon était telle, dit l'hagiographe, qu'il aurait dompté des tigres et transformé des lions en agneaux. Dieu récompensa la docilité des moines de Fleury. Un étang marécageux qui n'avait jusque-là nourri que des grenouilles se trouva soudain peuplé d'une quantité prodigieuse de poissons. L'année suivante à la fête de saint Benoît, son tombeau près duquel depuis longtemps ne s'opéraient plus de miracles, vit une multitude de guérisons prodigieuses qui ranimèrent la ferveur générale et attirèrent à Fleury l'affluence des anciens jours.

Le saint ermite Adhégrin, disciple de saint Odon.

10. Pendant que l'infatigable charité d'Odon rallumait ainsi la flamme de l'amour divin dans les monastères, un de ses plus fervents disciples, saint Adhégrin, moine de Cluny, obtenait la faveur de passer sa vie dans une étroite cellule d'ermite à une demi-lieue du monastère. Il se rendait les dimanches et fêtes à l'église abbatiale; et il rapportait le soir la provision de farine et de fèves qui devait servir à sa nourriture pour la semaine. Trente années s'écoulèrent ainsi pour l'humble ermite dans l'obscurité de la retraite et le silence de la prière. Il ne quitta son étroite cellule que pour les parvis du ciel. Lorsqu'on parlait à Odon des triomphes que sa propre parole ou plutôt la parole du Seigneur obtenait sur les âmes en passant par ses lèvres, il avait coutume de dire : « Je

ne suis rien, je ne fais rien; Adhégrin est le Moïse qui prie dans son ermitage; s'il se fait quelque bien par moi, ce sont ses prières qui l'obtiennent. » L'historien éprouve une véritable joie à rencontrer ces fleurs saintes de la solitude écloses dans les champs désolés du xe siècle. Si orageuse que puisse être une époque, si tourmentée que soit une civilisation, il ne faut pas désespérer de leur avenir quand elles produisent des saints. Les désordres politiques, les bouleversements de l'époque féodale déterminèrent dans un grand nombre d'âmes héroïques la soif du dévouement et du sacrifice; plus les crimes se multipliaient, plus les âmes saintes éprouvaient le besoin d'offrir leur vie en holocauste pour obtenir de Dieu le salut de leurs frères.

L'ermite saint Meinrad martyr à Einsidlen.

11. Ce fut ainsi que vers le milieu du ixe siècle, on vit entrer un jour au monastère de Richenau (Reichenow) un pauvre étranger, vêtu comme un mendiant, qui sollicitait l'honneur d'être admis au nombre des frères. L'inconnu s'appelait Méginrad (Meinrad); on sut plus tard qu'il appartenait par sa naissance à une maison princière de Souabe. Après avoir reçu l'habit religieux à Reichenau, il obtint du supérieur la permission de suivre l'attrait intérieur qui l'appelait à la vie érémitique, et vécut sept ans caché sur la montagne qui sépare le lac de Zurich de la vallée actuellement connue sous le nom d'Einsidlen, ou Notre-Dame des Ermites. Découvert par quelques pâtres qui furent les premiers témoins de son austère pénitence, l'héritier des princes de Souabe qui avait fui les honneurs du siècle se vit poursuivi daus sa solitude par les hommages populaires rendus à son éminente sainteté. Il voulut se dérober à ceux-ci comme il s'était soustrait à ceux-là. Prenant donc avec lui la règle de saint Benoît, le missel, un homiliaire et les Institutions de Cassien, il s'enfonça dans la forêt voisine et s'arrêta au bord d'une fontaine environnée de sapins séculaires, dans le coin le plus reculé et le plus sauvage du bois. Il y passa vingt-sept ans dans une petite hutte de branchages, à côté de laquelle il construisit un petit oratoire consacré à la sainte Vierge et où il plaça une image de Marie qu'il avait reçue d'une pieuse abbesse de Zurich, nommée Hildegarde. Les hommes avaient

perdu sa trace. Il n'était plus connu que de quelques bûcherons du voisinage et de deux oiseaux du ciel, deux corbeaux, avec lesquels il partageait chaque jour le pain noir qu'il tenait de la charité des humbles habitants de sa forêt. Un soir, deux voyageurs égarés rencontrèrent l'ermitage et y reçurent la plus cordiale hospitalité. C'étaient deux de ces assassins qui parcouraient l'Europe entière, promenant partout le meurtre et le brigandage. Il leur vint en pensée que le vieil ermite devait avoir, après une si longue vie, amassé de ses épargnes un véritable trésor. Durant la nuit, pendant que l'homme de Dieu était en oraison, ils se jetèrent sur lui et l'égorgèrent. Mais, sauf le cilice du saint, ils ne trouvèrent aucun trésor. Ce crime inutile éveilla dans leur âme farouche un remords qui leur était depuis longtemps inconnu; ils n'osèrent pas achever cette nuit près du corps de leur victime. Ils s'enfuirent à travers la forêt déserte, espérant échapper à la justice des hommes. Mais la justice du ciel les suivait pas à pas. Les deux corbeaux dont Meinrad avait fait ses amis s'attachèrent à eux, voltigeant au-dessus de leur tête, cherchant à leur crever les yeux et poussant des cris de vengeance. Au matin, les meurtriers se trouvèrent sur la route de Zurich. La proximité de cette ville leur sembla un moyen d'échapper à la poursuite des vengeurs inattendus qui ne cessaient de les harceler. Ils coururent dans l'intérieur de la ville, entrèrent dans un *diversorium* (auberge); les corbeaux les y suivirent et s'acharnèrent contre eux avec une telle furie que la foule s'assembla pour contempler ce duel d'un nouveau genre [1]. Les meurtriers éperdus poussaient des cris de désespoir. Parmi les exclamations qui sortaient de leurs lèvres, on recueillit l'aveu de leur crime. Ils furent saisis et emprisonnés. On constata sur place l'exactitude de leur récit et ils subirent le dernier supplice (21 janvier 861).

Saint Benno et saint Eberhard ermites à Einsidlen. Saint Benno évêque de Metz. Sa mort.

12. La cellule de Meinrad, sa fontaine et l'image de la Vierge déposée par lui dans l'humble oratoire devinrent dès lors célèbres

[1] L'auberge de Zurich, théâtre de ce fait extraordinaire, porte encore aujourd'hui pour enseigne : « *Aux deux Corbeaux.* » L'abbaye princière d'Einsidlen a immortalisé dans ses armoiries les deux corbeaux vengeurs.

dans la contrée; on s'y rendait en pèlerinage de tous les pays voisins. Cependant le lieu resta inhabité durant près de cinquante ans. Nul n'osait prendre la place du saint ermite martyr. Vers l'an 915, un autre prince de la maison de Souabe, Benno (saint Bennon), parent de Richard de Bourgogne, vint humblement se fixer dans cette forêt. Au moment où il renonçait ainsi aux espérances de la terre, Benno était chanoine de Strasbourg. Il reconstruisit la cellule et l'oratoire sur le même plan et avec la même simplicité qu'au temps de Meinrad. Seulement il ne put comme le premier fondateur trouver la solitude en ce lieu que des miracles sans nombre désignaient à la reconnaissance des multitudes. Une foule de disciples vinrent lui demander de partager sa retraite et sa pénitence. Le plus illustre de tous fut Eberhard, cousin d'Herman, duc de Souabe et d'Alsace. Eberhard avait rempli les fonctions de prevôt (*prœpositus*) à la cathédrale de Strasbourg, dans le temps où Benno en était chanoine. Ils s'étaient attachés l'un à l'autre par les liens d'une amitié sainte. Eberhard quitta tout pour rejoindre son ami dans l'ermitage d'Einsidlen (920). On vit alors une lutte touchante d'humilité s'établir entre ces deux serviteurs de Dieu. Benno contraignit Eberhard à prendre la direction de la communauté naissante et se déclara le dernier et le plus humble de ses disciples. Cependant Henri l'Oiseleur, en 925, vint arracher Benno à sa douce retraite et l'emmena à Metz dont il le fit évêque. Les larmes du pieux solitaire ne purent le sauver de ce qu'il regardait comme une épouvantable catastrophe. Benno avait raison de parler ainsi et Henri l'Oiseleur eut bien plus raison encore de ne pas tenir compte des larmes du saint ermite. Heureux les rois qui ne rencontrent que de telles résistances! Heureux les peuples gouvernés par des pasteurs qu'il a fallu porter de force sur un siége épiscopal! Benno signala son zèle par la réforme du clergé de Metz. Il se fit le rempart des bons et le fléau des méchants. Son ardeur apostolique ne pouvait manquer de lui créer des inimitiés puissantes en un siècle où la notion du droit semblait avoir disparu. Quelques seigneurs féodaux, irrités de sa fermeté vigilante et inébranlable se saisirent de sa personne

et lui crevèrent les yeux. Un cri d'horreur s'éleva non-seulement à Metz et en Alsace, mais en Germanie et dans les Gaules. Un concile se réunit en 928 à Duisboug (dans le duché actuel de Clèves); les bourreaux du saint évêque, malgré les supplications qu'il fit entendre en leur faveur, furent excommuniés. Henri l'Oiseleur, plus sévère que le concile, les condamna à mort. Benno obtint la grâce de quelques uns, se démit de son titre épiscopal, et retourna dans sa chère solitude d'Einsidlen, où il vécut encore treize ans jusqu'au 3 août 940, date de sa mort bienheureuse.

Consécration miraculeuse de l'église d'Einsidlen. Mort de saint Eberhard.

13. Huit ans plus tard (948), Eberhard, qui avait survécu à son saint ami, achevait toutes les constructions du monastère. La cellule de Meinrad était transformée en une vaste abbaye bénédictine, le petit oratoire de branchages était devenu une basilique sous le vocable de Notre-Dame-des-Ermites. Le bienheureux Eberhard pria saint Conrad, évêque de Constance, de venir la consacrer solennellement. Or, la nuit qui précéda le 14 septembre, jour fixé pour la cérémonie, l'évêque s'était levé à minuit pour réciter l'office des matines. Tout à coup l'église déserte lui parut illuminée ; il crut y entendre le chant des psaumes. Etonné de ce spectacle, il accourut; sur l'autel éclairé par une lumière surnaturelle, la Vierge lui apparut éclatante; Notre-Seigneur lui-même assisté d'une légion d'anges et de saints, procédait aux cérémonies de la consécration, pendant qu'une musique céleste psalmodiait les hymnes et les cantiques de la dédicace. Le lendemain, Conrad raconta ce qu'il avait vu et refusa de consacrer après le Christ. Mais on ne crut pas à sa vision; l'abbé, les religieux, la foule immense insistèrent pour que la cérémonie habituelle eut lieu. Après bien des résistances, l'évêque se rendit à tant de vœux; il revêtit les ornements pontificaux, et avec le cérémonial ordinaire il entra dans l'église. En ce moment une voix descendue du ciel, ébranlant les échos d'alentour et entendue de tous les assistants lui cria à trois reprises différentes : « Arrête, mon frère, elle est divinement consacrée. » Etait-ce la voix de Meinrad ou celle de Benno qui articulait cette défense solennelle? Nous ne le savons.

Ce qui est certain, c'est que le fait est constaté par d'innombrables témoignages recueillis de la bouche des auditeurs, par des enquêtes juridiques, par des procès-verbaux signés des plus hautes autorités ecclésiastiques et civiles et confirmé enfin par des rescrits apostoliques. Depuis cette époque pas un jour ne s'écoule sans amener à Einsidlen quelques pèlerins. Le 14 septembre de chaque année, la vaste église est trop petite pour la foule qui vient célébrer l'anniversaire de la consécration divine de Notre-Dame des Ermites. Le bienheureux Eberhard fut pendant un demi-siècle la providence visible des pauvres et le père des peuples. En 942, durant une famine qui ravagea l'Alsace, la Bourgogne et la haute Allemagne, il employa les grands biens de son patrimoine à faire venir d'Espagne, d'Italie et du midi de la France une immense provision de grains pour la nourriture des malheureux. Il mourut le 14 août 958, et fut enterré près de l'autel de la sainte Vierge, à côté de Benno, son ami sur la terre et son compagnon de gloire au ciel.

Saint Conrad évêque de Constance.

14. Le saint évêque Conrad digne d'être associé à la gloire de ces vaillants athlètes de la solitude, était fils du comte d'Altorf, Henri Ier. Dès ses plus tendres années il fut remis par ses pieux parents à la direction de Salomon III, évêque de Constance, qui le fit élever dans son école canoniale, alors très-florissante. Le noble enfant annonçait dès lors par une ferveur et une application bien rares à cet âge les hautes destinées que lui réservait l'avenir. Le monde n'avait aucun attrait pour son âme ; servir Dieu dans l'étude et la prière, tel était l'unique objet de sa jeune ambition. Promu plus tard au sacerdoce, l'évêque Noting successeur de Salomon le força d'accepter les fonctions de prévôt de la cathédrale, la plus haute dignité du chapitre. A la mort de Noting en 934, Conrad fut élu tout d'une voix par les évêques, le clergé et le peuple pour lui succéder. Mais il refusa cet honneur, suppliant avec larmes de donner à un plus digne le fardeau qu'il se croyait incapable de porter. Saint Udalric (Ulrich) d'Augsbourg qui se trouvait parmi les évêques présents à l'élection, réussit à triompher des résistances du nouvel élu. Il lui promit de le venir

visiter chaque année et de l'aider de ses conseils et de ses prières. En effet à partir de ce jour, les deux saints se lièrent d'une étroite amitié dont l'amour de Dieu était le fondement inébranlable. En montant sur le siége de Constance, Conrad ne voulut plus rien posséder en propre, il laissa tout son héritage patrimonial au comte Rudolf son frère, en échange de quelques terres situées dans le voisinage de Constance, dont il fit immédiatement donation à la cathédrale pour l'entretien des pauvres. Devenu pauvre lui-même, il fit trois fois comme le plus humble des pèlerins, le voyage de Jérusalem, ne pouvant se rassasier de contempler les lieux sanctifiés par la présence du Sauveur. Les consécrations d'églises lui étaient familières, et quand il se rendit à Einsidlen pour voir de ses yeux mortels Jésus-Christ en personne consacrer celle de Notre-Dame des Ermites, il avait dédié dans sa ville épiscopale trois églises nouvelles bâties par ses soins en l'honneur de saint Maurice, de saint Paul et de saint Jean l'Évangéliste. La modestie, l'esprit de recueillement, l'amour du silence, étaient les trois vertus caractéristiques de saint Conrad. Il mettait à fuir les conversations du monde un empressement égal à celui avec lequel le monde recherchait les siennes. Mais il se prodiguait sans mesure pour l'instruction de son troupeau et passait au milieu des pauvres, les plus chers objets de sa tendresse, tous les instants qu'il pouvait dérober aux sollicitudes de sa vie pastorale. Après quarante-deux ans d'un épiscopat si rempli de saintes œuvres, Conrad mourut le 26 novembre 976 et alla rejoindre au pied du trône de Marie ses amis de Notre-Dame des Ermites.

Naissance de saint Udalric.

15. Le nom de saint Udalric est inséparable de celui de Conrad. Udalric ou Ulrich était fils du comte Hucbald et frère de Luitgarde, femme de Burchard II, duc de Souabe et d'Alsace. Son enfance fut entourée des soins qu'on prodigue aux fils de noble race ; mais en dépit de toute la sollicitude de ses nobles parents ou peut-être par suite de leur exagération même, loin de se fortifier il dépérissait chaque jour entre les bras de sa nourrice (893). Un soir, un clerc inconnu vint demander l'hospitalité au foyer de la noble famille. Il fut reçu avec cette patriarcale bienveillance

qui était encore dans les mœurs du xe siècle. Pendant le repas, il entendit les vagissements plaintifs de l'enfant au berceau. Or, c'était la douzième semaine après la naissance d'Udalric. Le pèlerin demanda à voir l'enfant. Les parents n'osaient pas le lui montrer dans l'état de maigreur où il se trouvait et ils refusèrent. « Si vous voulez le conserver, » leur dit l'inconnu sans insister davantage « sevrez-le. » Au lendemain, les mêmes vagissements se firent entendre. « Pourquoi n'avez-vous pas suivi mon conseil? dit l'inconnu. »—Ce second avertissement n'eut pas plus de succès que le premier. Enfin, sur le point de s'éloigner, le clerc entendit encore un vagissement faible comme celui d'un petit moribond. « Vous le perdrez par votre faute, dit-il. Sachez que l'enfant mourra cette nuit même, si vous ne faites ce que je vous ai prescrit. Au contraire, si vous vous déterminez enfin il vivra et le Seigneur fera par lui de grandes choses. » La prédiction s'accomplit au pied de la lettre; on suivit le conseil donné par l'inconnu, qui d'ailleurs ne reparut jamais dans ces contrées. L'enfant grandit et prospéra tellement qu'il faisait l'admiration de ceux qui le voyaient. Ses pieux parents attribuaient un changement si inespéré aux prières du pèlerin inconnu; ils se préoccupaient surtout d'élever pour le service de Dieu l'enfant que Dieu leur avait miraculeusement conservé par un moyen si opposé à ceux de la prudence vulgaire. Udalric à l'âge de sept ans fut conduit au monastère de Saint-Gall et confié aux soins du célèbre écolâtre Wanning dont il devint bientôt le disciple le plus distingué. Parmi les religieux de Saint-Gall se trouvait alors un vénérable prêtre, nommé Hitton, d'une illustre famille de Souabe, dont la vocation avait eu lieu dans des circonstances extraordinaires. Hitton était frère puîné de sainte Wiborade. Celle-ci dès ses premières années avait été prévenue des grâces du ciel les plus éclatantes. L'amour de Dieu absorbait tellement toutes les facultés de son âme qu'elle semblait vivre dans un monde surnaturel. Le vœu de perpétuelle virginité fut prononcé par elle presque aussitôt qu'elle put parler la langues des hommes. A la naissance de son frère Hilton, elle demanda pour lui au Seigneur de l'appeler un jour au sacerdoce.

La prière de l'humble vierge fut exaucée; Hilton devint prêtre et ensemble le frère et la sœur firent le pèlerinage de Rome. Sur le tombeau des apôtres, Wiborade parla si fortement à son frère des périls auxquels les âmes sont exposées dans le monde, que le jeune prêtre résolut de tout quitter pour Dieu, et alla prendre l'habit monastique à Saint-Gall. Wiborade s'établit dans une cellule murée que l'évêque de Constance, Salomon, lui fit construire près de l'église de Saint-Magne, à quelque distance du monastère. Des miracles sans nombre s'opéraient par l'intercession de la sainte recluse. Un jour on lui amena une jeune fille de noble race, nommée Rachildis, atteinte d'une maladie incurable. Wiborade pria et la malade fut guérie soudain. Rachildis ne voulut plus se détacher de sa bienfaitrice; elle obtint la faveur d'habiter une cellule voisine de la sienne et d'être initiée sous sa direction aux joies ineffables de la vie contemplative.

Saint Udalric et sainte Wiborade.

16. Le jeune Udalric se lia intimement avec le prêtre Hilton et par lui obtint de communiquer avec sa pieuse sœur Wiborade. Ce fut elle qu'il consulta sur le choix d'un état de vie. Les religieux de Saint-Gall lui exprimaient le désir de le voir entrer dans leur monastère. Il s'en ouvrit à la sainte recluse et lui demanda son avis. « Revenez dans trois jours, dit Wiborade et s'il plaît au Seigneur de me faire connaître sa volonté, je pourrai vous répondre. » Trois jours après Udalric revint : « Plus d'hésitations lui dit Wiborade; c'est en vain que les religieux de ce monastère se flattaient de vous avoir un jour pour abbé. Dieu vous demande ailleurs. Dans une région orientale où un fleuve divise deux grandes contrées (le Lech qui sépare la Souabe de la Bavière), vous serez le soldat du Seigneur en qualité d'évêque. De rudes tribulations vous attendent, telles qu'aucun de vos prédécesseurs n'en aura jamais souffertes, soit de la part des infidèles, soit de la part des mauvais chrétiens. Mais avec la grâce de Dieu vous triompherez. » Le jeune Udalric transmit cette réponse aux moines de Saint-Gall. Il y attachait une telle importance que dès ce moment son parti fut pris et qu'il cessa de considérer l'abbaye où il était élevé comme son séjour définitif, comme le lieu d'élec-

tion où d'ailleurs il eût aimé à passer sa vie tout entière. Cette nouvelle disposition de son âme ne changea cependant rien à la régularité de sa conduite et à son ardeur pour l'étude, en sorte qu'à seize ans, en 909, il avait achevé le cours ordinaire dit des sept arts libéraux, dont se composait alors l'enseignement que nous appelons aujourd'hui secondaire. Ses parents vinrent le recevoir des mains de l'abbé de Saint-Gall, et cet exemple, entre mille autres, nous fait comprendre l'inepte préjugé des rationalistes modernes qui, sans la moindre notion précise sur le système d'éducation des antiques abbayes, affirment qu'on y forçait toutes les vocations, que tout enfant admis sous le nom d'oblat dans un monastère devenait une victime de la prison claustrale. Ce préjugé, n'en déplaise à la libre pensée actuelle, est une véritable ineptie. Tant d'autres erreurs ont pris racine en notre malheureux siècle, qu'on se lasse à les signaler toutes. Mais le jour vient, il est proche où l'humanité victime de tant de calomnies officielles, abominablement trompée par tant de savants patentés, infidèles à leur mission et falsificateurs *ex professo*, renverra les trafiquants de mensonge à la honte de leur vil métier et comprendra enfin que la meilleure des institutrices, la plus puissante sur le cœur des jeunes gens, la plus désintéressée surtout, c'est la sainte Église catholique et romaine.

Le prêtre Udalric à Rome. Prophétie du pape Sergius III.

17. Udalric revint à Augsbourg, comblé des bénédictions de ses premiers maîtres, qui lui promettaient de toujours prier pour lui : *communi omnium oratione consolatus, et fraternitatis amore fretus, parentes suos amative dimissus revisitavit.* Sainte dilection de l'élève pour ses maîtres, et réciproquement des maîtres pour l'ancien élève, qu'êtes-vous devenue dans le système tout mécanique de l'instruction moderne? On dresse un homme comme on exerce un cheval; c'est l'instruction, mot funeste qui tuera dans leur germe les dernières espérances de nos sociétés. Le sens commun est perverti à ce point parmi nous que le lecteur sous les yeux duquel passeront ces lignes se demandera s'il y a une différence entre l'instruction et l'éducation. Sur ce point, le XIXe siècle est au-dessous de tout ce que la barbarie la plus sauvage connut

jamais. Udalric ne se crut point à son retour dans sa famille débarrassé de l'obligation d'apprendre, bien qu'il fût alors, comme développement intellectuel, fort supérieur à ce que de nos jours on appelle un bachelier. Ses parents, sur sa demande, le confièrent à l'évêque d'Augsbourg, Adalbéron, dont la science théologique était sans égale. Sous ce maître éminent, le jeune homme fit de merveilleux progrès dans l'étude des lettres divines. L'évêque se l'attacha en qualité de *camerarius*, et le présenta à l'empereur germain Arnoulf[1]. Mais le cœur d'Udalric avait d'autres ambitions que la cour des rois ne pouvait satisfaire. Il sollicita et obtint la permission de se rendre à Rome et de faire un pieux pèlerinage *ad limina*. C'était alors le pontife Sergius III (989) qui siégeait sur le trône de saint Pierre. « D'où êtes-vous? mon fils, demanda le pape au jeune pèlerin; de quelle province? de quelle cité? — Je suis de la province d'Alémannie, répondit Udalric. Ma ville natale est Augusta (Augsbourg), et je suis attaché au service d'Adalbéron, évêque de cette cité. — Mon fils, reprit le pape, j'ai une triste nouvelle à vous annoncer, mais conservez votre âme en paix. Adalbéron, votre seigneur, a émigré de ce siècle vers Dieu. Un jour vous serez appelé à monter sur le siége épiscopal qu'il vient de laisser vacant. — A ces mots, Udalric fondit en larmes; il eut à peine la force de répondre que jamais il n'accepterait un tel honneur. Pourquoi refuseriez-vous ce que Dieu vous destine? dit le pape. Aujourd'hui que l'église d'Augsbourg est calme et florissante, vous la repoussez. Quand elle vous sera confiée, vous la trouverez en ruines et vous serez obligé de la reconstruire presque tout entière. » — Désolé de la nouvelle et de la prédiction qui l'accompagnait, Udalric prit congé du pontife et dès le lendemain reprit la route d'Augsbourg. Ce qu'avait dit le pape Sergius se trouva vrai. Saint Adalbéron était mort; on lui avait donné pour successeur Hiltin, qui se montra fort indifférent à Udalric et ne voulut point le maintenir dans ses

[1] Saint Adalbéron, évêque d'Augsbourg, avait été le précepteur d'Arnoulf, qui le fit depuis son chancelier impérial.

précédentes fonctions. Le serviteur de Dieu supporta héroïquement cette disgrâce. Il se retira dans l'intérieur de sa famille, consolant la vieillesse de sa mère, secourant les pauvres, instruisant les enfants et trouvant dans cet humble ministère, qui dura quinze années, toutes les joies de l'abnégation, du dévouement et de la vertu méconnue.

Martyre de sainte Wiborade par les Hongrois.

18. Dans l'intervalle, les calamités prédites par Sergius III s'étaient accomplies. Les Hongrois dévastèrent Augsbourg, en ncendièrent les édifices et emmenèrent une foule d'habitants en captivité. Franchissant ensuite les frontières de la Germanie, ils inondèrent la Suisse actuelle et parurent aux portes du monastère de Saint-Gall (925). A leur approche, l'abbé Engilbert s'était retiré avec tous les religieux dans une forteresse du voisinage. La sainte recluse Wiborade depuis un an l'avait prévenu de l'imminence du péril. Il voulu la faire sortir de sa cellule, ainsi que Rachildis, et les emmener toutes deux dans le château fort qu'il avait choisi pour refuge. « Laissez-moi, répondit Wiborade, mourir dans le tombeau que je me suis choisi moi-même, sachant bien que j'y trouverai le martyre. Quant à Rachildis, les barbares la respecteront et ne toucheront point à sa cellule. » On avait une si haute idée de la prophétesse et de la véracité de ses prédictions que les parents de Rachildis, étant venus réclamer aussi leur fille pour la mettre en lieu de sûreté, se contentèrent de cette réponse, sûrs que l'événement la confirmerait. Les cellules des deux recluses étaient contiguës à l'église de Saint-Magne, dont le prêtre Hilton, frère de Wiborade, était le chapelain. Il voulut lui aussi demeurer à son poste, mais sa sœur lui donna l'ordre de suivre les autres religieux. Hilton obéit en pleurant et s'éloigna. Les Hongrois survinrent bientôt, pillèrent l'abbaye et l'église désertes, puis apercevant la cellule de Wiborade, cherchèrent à y pénétrer. Mais elle n'avait pas de porte; cette singularité leur fit croire que sans doute on avait caché là quelque trésor. Ils montèrent sur le toit, y pratiquèrent une ouverture et descendirent dans l'intérieur. L'héroïque vierge était en prière devant l'autel de son petit oratoire. D'un coup de

sabre ils lui tranchèrent la tête. Mais au lieu des trésors qu'ils espéraient, ils ne trouvèrent rien qui pût tenter leur cupidité. Un cilice couvrait le corps de la sainte martyre ; ils le respectèrent (2 mai 925). Cette tentative inutile leur ôta le goût d'en poursuivre d'autres. Ils n'essayèrent pas de pénétrer dans la cellule voisine où se tenait Rachildis et ainsi la prédiction de sainte Wiborade fut accomplie au pied de la lettre. Rachildis survécut vingt et un ans à son illustre institutrice. Elle mourut en 946 et fut ensevelie dans le tombeau de Wiborade, au pied du maître-autel de l'église de Saint-Magne.

Promotion de saint Udarlic au siége épiscopal d'Augsbourg.

19. L'année du martyre de sainte Wiborade fut précisément celle de la promotion d'Udalric à l'épiscopat. Henri l'Oiseleur, sur la recommandation de Burchard, duc de Souabe, et des autres seigneurs de cette province, fit venir Udalric à sa cour; il admira la sainteté et la science de l'humble prêtre, le nomma à l'évêché d'Augsbourg et voulut assister à son sacre qui eut lieu le jour des Saints-Innocents. Le nouvel évêque trouva Augsbourg dans l'état de dévastation et de ruines autrefois prédit par Sergius. Les Hongrois et les Esclavons l'avaient changé en un monceau de ruines. Le premier soin d'Udalric fut d'élever à la hâte une église provisoire pour remplacer la cathédrale incendiée. En même temps il rassemblait son troupeau désolé, faisait préparer des abris, et répandait à pleines mains les trésors de sa charité sur tant d'infortunes. Un cri de reconnaissance et d'amour s'échappa du cœur de cette population affligée. « Tous nos malheurs sont oubliés, disaient-ils, depuis que Dieu nous a envoyé un tel père ! » Les bourgades voisines d'Augsbourg avaient encore plus souffert que la ville elle-même de l'invasion barbare. Il n'y était pas resté debout une seule habitation. Udalric se chargea de tout réparer. Pour mieux surveiller les travavaux et être toujours à portée de connaître et de soulager les misères de son peuple, il ne voulut pas quitter un seul jour son diocèse, malgré les instances d'Henri l'Oiseleur qui l'invitait souvent à sa cour. Ce fut alors le roi qui vint à diverses reprises trouver le saint évêque, lui demander ses conseils et jouir de ses doux entretiens. La pieuse reine, sainte Ma-

thilde, professait la plus touchante vénération pour l'homme de Dieu et ne se lassait jamais de l'entendre. La vie d'Udalric était à elle seule une prédication continuelle. Il se levait régulièrement à trois heures du matin pour présider l'office canonial, après lequel il restait en oraison jusqu'au point du jour, où il disait au chœur l'office des morts avec prime et assistait à la grand'-messe capitulaire. Il offrait ensuite le saint sacrifice et ne sortait de l'église qu'après none. Le reste du jour était consacré aux œuvres de miséricorde spirituelle et temporelle. Ses repas ne lui prenaient pas un seul instant, car toute sa nourriture consistait en un morceau de pain qu'il mangeait le soir après complies. Il s'était interdit l'usage du vin ; il couchait sur la paille et prenait à peine deux ou trois heures de repos. Quotidiennement il lavait les pieds à douze pauvres auxquels il distribuait des aumônes. Cet acte d'humilité et de tendresse apostolique avait lieu dans l'hospice construit par ses soins pour les pèlerins et les malades. Henri l'Oiseleur ne refusait rien aux prières du saint évêque. Le prince Ludolf, son fils, s'étant révolté, fut pris les armes à la main, jugé et condamné à mort. Udalric obtint la grâce du coupable. L'homme de Dieu fut en même temps le plus ardent défenseur de sa patrie. Au nombre des travaux qu'il entreprit à Augsbourg, nous ne pouvons oublier une enceinte fortifiée, des remparts, des tours et une citadelle. « Les Hongrois reviendront, » disait-il en pressant les travailleurs. La prédiction s'accomplit en 933. Une nouvelle invasion, plus formidable que la première, inonda les campagnes environnantes : mais elle trouva à Augsbourg une résistance inattendue. Henri l'Oiseleur eut le temps d'accourir avec son armée et les Hongrois furent taillés en pièces.

Élection et sacre d'Artold archevêque de Reims.

20. Pendant que la Germanie retrouvait ainsi des jours de prospérité et de gloire, les Gaules étaient en proie aux dissensions intestines et à d'interminables guerres civiles. Le malheureux Charles le Simple était mort le 7 octobre 929 dans la tour de Péronne, « roi captif et martyr, » disent les chroniqueurs. Héribert de Vermandois, son bourreau, continuait la lutte contre le roi féodal

Raoul, obligé encore chaque année de guerroyer tantôt en Aquitaine, tantôt en Normandie, contre d'autres vassaux rebelles. Enfin en 930, Raoul, vainqueur au nord et au midi, grâce au puissant concours de Hugues de France, comte de Paris, tourna toutes ses forces contre Héribert. Ce dernier, depuis six ans, disposait des biens de l'archevêché de Reims au nom de son fils mineur, titulaire nominal. Tandis que le jeune prélat faisait ses études, il avait confié l'administration ecclésiastique à un évêque fugitif, Odalric, chassé du siége d'Acqs en Gascogne par les Sarrasins. C'était une intrusion, puisque le pape Jean X avait désigné l'évêque Abbo de Soissons pour ce ministère. Les suffragants et le clergé de Reims adressèrent leurs plaintes au roi féodal. Ils le supplièrent de rendre enfin la paix à une métropole désolée, et de faire cesser un épiscopat dérisoire donné en commende à un enfant de dix ans. Raoul qui avait dès l'origine sanctionné un tel abus, alors que son intérêt politique lui commandait de ménager le comte de Vermandois, fut heureux de saisir ce prétexte de guerre. Il vint assiéger Reims, accompagné du comte de Paris et de quelques évêques. Au bout de trois semaines de résistance, les portes lui furent ouvertes par les habitants. Héribert avait trouvé moyen de s'enfuir. Le roi vainqueur fit assembler le clergé et le peuple. « Vous savez tous, dit-il, tout ce qu'en ces derniers temps il s'est commis dans la République de meurtres et de rapines. Vous aussi, vous avez vu vos demeures et vos biens pillés ou livrés aux flammes. Non-seulement les intérêts de votre cité ont été compromis au dehors, mais ici même vous étiez tous les jours victimes de la tyrannie d'Héribert, le plus cruel des exacteurs. L'heure de votre délivrance a sonné. Choisissez d'un commun accord un évêque capable de vous défendre. Le fils d'Héribert porte vainement le titre de métropolitain; ce n'est qu'un enfant, et les décrets canoniques ne permettent pas qu'une église reste si longtemps privée d'un véritable pasteur. Il ne saurait d'ailleurs résulter pour vous aucun inconvénient de la nouvelle élection que vous allez faire, quand même elle serait plus tard contestée. Vous êtes en ce moment des vaincus, des

captifs, vous pourrez toujours invoquer cette situation exceptionnelle et dire que vous avez cédé à la force. De mon côté je confesse le tort que j'eus autrefois, en prêtant les mains à la promotion du jeune fils d'Héribert; en cette circonstance, je fus bien plus trompé que vous-mêmes; aussi je regrette vivement mon intervention. Vous en avez cruellement souffert; réparons donc tant de désordres, ramenez parmi vous l'ère des prospérités en faisant choix d'un bon pasteur[1]. » Cette harangue royale fut accueillie avec des transports d'allégresse. Clercs et laïques élurent d'une voix unanime un moine de Saint-Remi, nommé Artold qui fut sacré en grande pompe par dix-huit évêques dans la métropole de Notre-Dame. Cet événement ne devait pas mettre fin à la lutte. Héribert se préparait à reprendre l'offensive. Dans ce siècle malheureux on ne connaissait que des trêves, jamais de paix durable.

PONTIFICAT DE JEAN XI

(mars 931-janvier 936)

Le roi Hugues d'Italie. Son mariage avec Marozie.

21. A Rome, le pape Étienne VIII mourait prématurément, non sans qu'un soupçon de crime ne pesât encore sur cette disparition subite. Elle coïncidait avec la nouvelle fortune de Marozie qui épousait vers cette époque le roi d'Italie, Hugues, veuf en premières noces de la princesse Alda, dont il avait un fils, Lothaire, qui fut associé au trône paternel et couronné roi le jour même où son père lui donnait une marâtre en la personne de Marozie (931). S'il fallait en croire Luitprand, qui était alors au nombre des pages de la cour de Pavie, Hugues aurait été un véritable héros. « Le roi Hugues, dit-il, fut un prince aussi instruit que vaillant, aussi habile que brave, *nec inferioris fortitudinis quam calliditatis*. Il servait Dieu et aimait les amis de notre religion sainte; il prenait soin des pauvres, et se montrait plein de solli-

[1] Richer. *Historiar.* Lib. I, cap. LX. *Patr. lat.*, tom. CXXXVIII, col. 47.

citude pour l'entretien et la décoration des églises. Il aimait et révérait les savants, *philosophos viros*. Mais toutes ces qualités étaient malheureusement ternies par un amour effréné des plaisirs[1]. » Sur ce portrait du roi Hugues, Muratori fait les réflexions suivantes : « Luitprand était trop jeune pour se douter des scandales dont la cour de Pavie était le théâtre, alors qu'il y passait en qualité de page les premières années de son adolescence. Loin d'accepter l'éloge qu'il fait du roi Hugues, nous inclinerions plutôt à voir dans ce prince, tel que ses actes le font connaître, une sorte de diminutif de Tibère, un hypocrite couronné, joignant l'astuce du renard à la cruauté du tigre. Son respect affecté pour la religion n'était qu'un masque dont il couvrait une ambition vulgaire et des instincts naturellement féroces[2]. » Pour justifier cette appréciation, Muratori signale les actes de cruauté commis par Hugues en Italie, les horribles supplices auxquels il condamnait ses victimes, les yeux crevés, les langues coupées jusqu'à la racine, les confiscations arbitraires, toutes les violences enfin qui caractérisent le règne des tyrans[3]. Même en supposant que l'intervention du roi Hugues dans ces criminels excès ne fût qu'indirecte et qu'il faille en rejeter pour une large part la responsabilité sur des subalternes, le seul fait pour le roi Hugues d'épouser une femme aussi notoirement déshonorée que l'était Marozie, constitue aux yeux de l'histoire une tache indélébile. Quant au respect pour les églises, pour la religion et pour les *viri philosophi* dont parle Luitprand, il est absolument impossible de le prendre au sérieux. On vit en effet ce roi si scrupuleux porter le mépris des lois canoniques et des droits les plus sacrés au point de supprimer en Italie la liberté des élections épiscopales, et de conférer par un caprice de son bon plaisir les évêchés va-

[1] Luitprand. *Antapodosis*. Lib. III, cap. XIX. *Patr. lat.*, tom. CXXXVI, col. 843.

[2] Murator. *Annal. Ital.*, *ann.* 926.

[3] Murator. Loc cit., *ann.* 930. Suivant les données historiques recueillies par Muratori, la mort de Guy de Toscane, second époux de Marozie eut lieu en 929, et le nouveau mariage de celle-ci avec Hugues en 930.

cants de Mantoue, de Trente et de Vérone à son favori Manassès, déjà archevêque d'Arles.

Puissance féodale de Marozie à Rome.

22. Plût à Dieu que, dans son délire, Hugues se fût arrêté du moins devant la majesté du siége apostolique, et n'eût pas consommé le plus horrible des attentats en profanant autant qu'il était en lui le trône du vicaire de Jésus-Christ! Son aveugle passion pour Marozie explique sans la justifier une conduite aussi scandaleuse. La mort d'Étienne VIII, naturelle ou non, coïncidait avec la nouvelle union que la *domna senatrix* contractait avec le roi Hugues. Les généalogistes font observer que cette alliance était incestueuse, puisque le duc Guy de Toscane, second époux de Marozie, était frère utérin du roi Hugues. La remarque est juste ; mais une infamie de plus ou de moins dans l'histoire de l'aventurière qui a nom Marozie importe fort peu. Ce qu'il convient surtout de mettre en relief, c'est l'énormité des abus que produisait alors le système féodal. De son union plus ou moins légitime avec le vainqueur du Garigliano, Albéric I, comte de Frascati, Marozie avait retenu, outre deux fils, l'un nommé comme son père Albéric, l'autre Jean, l'héritage féodal de la suzeraineté civile dans Rome et la possession en toute propriété du fort Saint-Ange. Par quelle dépravation d'idées et de mœurs, une telle situation avait-elle pu s'imposer aux Romains et devenir officielle ; il n'est pas difficile de le comprendre. Les comtes de Tusculum ou Frascati étaient depuis la reconstitution de l'empire d'Occident, les *advocati* nés du saint-siége, les lieutenants chargés par les divers Césars de commander les milices romaines. L'empire, en effet, n'avait été rétabli que pour être « le bouclier et l'épée » de saint Pierre, *ensis clypeusque.* Si les empereurs fussent restés fidèles à l'esprit de leur institution et aux traditions de Charlemagne, jamais les souverains pontifes, bien que rois temporels très-légitimes et reconnus comme tels par la chrétienté entière, n'eussent commandé des armées, gagné ou perdu des batailles. L'empereur romain d'Occident avait été créé exclusivement pour être le défenseur armé des rois pacifiques, juges de l'univers, qui siégeaient sur le trône apostolique. Mais à l'époque

dont nous retraçons le tableau, il n'y avait plus d'empereur. L'Église romaine était sans défense; l'*advocacie* militaire de Rome était aux mains d'une femme impudique, car les lois lombardes, moins sages que celles de notre France, admettaient le gouvernement civil et militaire des femmes. En sorte que, malgré toutes les chartes et donations de Pépin le Bref, de Charlemagne et de leurs successeurs en faveur de la papauté, les papes du xe siècle étaient les prisonnniers, les victimes et le jouet d'une intrigante comme Marozie. L'héritière féodale des *advocati* impériaux du saint-siége se trouvait ainsi par une dévolution étrange et vraiment infernale l'arbitre des destinées de Rome et la persécutrice des papes. Cette puissance anormale fut même, suivant la remarque fort judicieuse de Muratori, le véritable motif qui détermina, plus encore que la fatale beauté de Marozie, son troisième mariage avec le roi Hugues. Luitprand raconte en effet que les premières avances vinrent de cette Messaline et que le roi les repoussa d'abord. Mais la perspective de dominer Rome et de ceindre un jour la couronne impériale l'aurait fait passer outre[1]. S'il en fut ainsi, Hugues n'en est que plus odieux et plus coupable.

Marozie, mère de Jean XI. Les catalogues pontificaux. Un pape de vingt ans.

23. Quoi qu'il en soit, Marozie voulut ajouter à ses titres de reine d'Italie et de *senatrix* romaine, celui de mère d'un pape, et Hugues son nouvel époux la servit de toute sa puissance dans cette voie criminelle. Le fils puîné qu'elle avait eu du vainqueur du Garigliano, était alors un jeune homme de vingt à vingt-cinq ans; il ne paraît pas qu'il fût encore dans les ordres, du moins son nom ne figure pas sur la liste des dignitaires de l'Église qui avaient sous le pontificat d'Étienne VII souscrit le privilége délivré en synode au vénérable abbé de Brogne. Vraisemblablement il était un de ces laïques dont parlait plus tard Bonizo de Sutri, qui se trouvaient dans l'espace d'une journée improvisés papes de toutes pièces. Ce jeune homme s'appelait Jean. Il se pourrait qu'il fût le même que l'intrus du même nom déjà pré-

[1] Cf. Novaës. *Joannes XI papa* 129. Tom. II. p. 169.

senté par Marozie aux suffrages du clergé et du peuple en 928 et repoussé alors avec une explosion de mépris. Cette fois le crédit de la *domna senatrix* augmenté de l'éclat d'une couronne royale triompha de toutes les résistances. Son fils Jean fut promu au scandale de tout l'univers sur le siége apostolique, et la malheureuse ville de Rome, opprimée et captive, dut subir cet outrage. Les catalogues pontificaux sont d'un laconisme très-significatif. Ceux de Zwellen et de Watterich disent seulement : « Jean XI, romain de naissance, siégea quatre ans et dix mois[1]. » Le *Codex regius*, plus précis, complète le renseignement chronologique en ces termes : « Jean XI siégea quatre ans, dix mois et quinze jours. Après lui la vacance du siége ne fut que d'un seul jour. » Cet empressement à nommer un successeur au fils de Marozie suffirait seul à prouver l'impatience avec laquelle les Romains subissaient son joug. Le *Codex regius* accentue davantage encore ce sentiment par la note suivante : « Durant son pontificat, on vit à Gênes jaillir une source qui roulait du sang à grands flots. C'était un présage des calamités imminentes. Quelques mois après, les Sarrasins venus d'Afrique débarquaient sur les côtes voisines. Ils prirent la ville d'assaut, massacrèrent toute sa population et pillèrent toutes ses richesses[2]. » Luitprand, comme si le scandale d'un fils de Marozie élevé au souverain pontificat ne suffisait pas à défrayer sa verve satirique, enregistre ici le bruit calomnieux qui faisait de Jean XI le fils du vénérable pape Sergius III. Nous avons déjà prouvé l'inanité de cette imputation mensongère. « Fils de Marozie, le fait est incontestable, dit Muratori, Jean XI avait eu pour père Albéric Ier, de Tusculum, le vainqueur du Garigliano. Il était frère d'Albéric II, qui prit en recueillant l'héritage paternel le titre de « prince des Romains[3]. » Cette double usurpation d'une famille féodale qui

[1] Watterich. *Vitæ pontific.* Tom. I, p. 33. — Zwellen. *Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1025.

[2] *Codex Regius*, fol. 120, verso,

[3] Murator. *Annal. Ital.*, 931.

partageait entre deux frères le patrimoine apostolique, donnant à l'un le siége de saint Pierre et à l'autre le commandement de l'État-Romain, constitue l'attentat le plus monstrueux du pouvoir civil contre la liberté sainte et l'indépendance de l'Église. Flodoard le flétrit dans la notice qu'il consacre à Jean XI. « Tous les droits les plus sacrés furent foulés aux pieds, dit-il. Jean, le fils de la patricienne, fut élevé sur le siége de saint Pierre ; il fut le onzième de ce nom, nom sans puissance, titre sans gloire, administration éphémère qui n'eut qu'un instant de durée. Le propre frère de ce pape nominal, le patrice Albéric, lui ravit toute autorité. Leur mère, l'incestueuse Marozie, qui avait causé la mort du pape Jean X, s'était remariée à un prince que n'effrayait pas l'adultère [le roi Hugues d'Italie] ; elle voulut transmettre à ce nouvel époux le gouvernement de Rome. Mais Albéric fit saisir sa mère, la tint captive dans un cloître et chassa l'étranger. Ce fut sous Jean XI que notre archevêque Artold reçut le pallium [1]. »

Récit du chroniqueur contemporain, Benoît de Saint-André. Albéric prince et patrice des Romains.

24. La série d'intrigues, de violences et de crimes que Flodoard résume brièvement dans cette notice se trouve développée dans les deux récits contemporains du moine de Saint-André et de Luitprand. Le premier s'exprime en ces termes : « La mère d'Albéric, prince des Romains, étant devenue veuve de son second mari, Guy de Toscane[2], envoya des ambassadeurs à Pavie pour offrir sa main au roi lombard Hugues. La négociation

Nato Patriciæ hinc cedunt pia jura Joanni,
Undecimus Petri hoc qui nomine sede levatur,
Vi vacuus, splendore carens, modo sacra ministrans.
Fratre a Patricio juris moderamine rapto,
Qui matrem incestam rerum fastigia mœcho
Tradere conantem decimum sub claustra Joannem
Quæ dederat, claustri vigili et custode subegit.
Artoldus noster sub quo sacra pallia sumit,
Papaque obit, nomen geminum fere nactus in annum.
(Flodoard. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 832.)

[2] Muratori, rectifiant sur ce point une erreur chronologique généralement admise par les historiens, fixe à l'année 929 la mort de Guy de Toscane.

réussit; les noces furent célébrées et les royaux époux vinrent en grande pompe résider au château Saint-Ange. Le roi nourrissait l'espérance de soumettre l'État-Romain à sa domination; un complot fut organisé par lui contre son beau-fils le prince Albéric. On devait se saisir de sa personne, lui arracher les yeux et l'envoyer mourir dans quelque cachot. Albéric, informé à temps de cette trahison, forma une ligue avec les Romains, leur engagea sa foi et reçut leur serment de fidélité. Soudain les trompettes guerrières retentissent, toutes les cloches des églises sonnent le tocsin, les milices romaines s'élancent à l'assaut du fort Saint-Ange. Épouvanté, Hugues s'enfuit en Lombardie. Le prince Albéric II, chéri alors des Romains parce qu'il leur rappelait les traits et la vaillance de son père, s'empara de l'autorité souveraine. La terreur régna bientôt avec lui, le joug des malheureux Romains fut aggravé; il pesa surtout d'une manière horrible sur le siége apostolique[1]. »

Récit de Luitprand. Hugues chassé de Rome. Tyrannie du patrice Albéric.

25. Le pieux moine de Saint-André n'explique pas davantage le genre de persécution que le saint-siége eut alors à subir de la part d'Albéric II. C'est que ce prince des Romains vivait encore au moment où le chroniqueur traçait ces lignes et que vraisemblablement s'il les eût connues, il les aurait fait payer cher au pauvre moine : *Erat enim terribilis nimis*, dit ce dernier. Luitprand qui écrivait beaucoup plus tard et qui, s'il n'avait pas accompagné son maître le roi Hugues dans son excursion matrimoniale, devait cependant en avoir appris tous les détails à la cour de Pavie est plus explicite et n'épargne pas les épisodes. « L'impudente Marozie, veuve de Guy de Toscane, dit-il, lui envoya une ambassade pour l'inviter à se rendre à Rome, offrant de soumettre à sa domination cette très-noble cité, pourvu qu'il consentît lui-même à épouser cette femme tant de fois déjà adultère. Une telle union ne pouvait avoir lieu sans renouveler l'inceste d'Hérodiade, puisque Guy de Toscane, le défunt époux de Ma-

[1] Benedict. S. Andreæ. *Chronicon.*, cap. XXXII. *Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 44.

rozie, était frère utérin du roi Hugues. Mais quelles lois furent jamais respectées par les passions furieuses, l'ambition ou l'amour ? Le mariage eut lieu et le roi Hugues se rendit à Rome. Aux portes de cette cité, sur la rive droite du Tibre, se trouve une forteresse célèbre dans l'histoire sous le nom de l'archange saint Michel à qui elle est dédiée. Son élévation est telle que dans le langage populaire on désigne la chapelle qui en fait le centre sous le nom de « Saint-Ange-au-Ciel : » *Sancti angeli ecclesia usque ad cœlos*. Le roi se fiant à la solidité de ce fort presque inexpugnable, négligea d'y amener avec lui des soldats et s'y établit avec une faible escorte. Les Romains l'accueillirent avec honneur, et il put se livrer aux joies de ses noces infâmes avec Marozie. Celle-ci, fière de son titre de reine, établit autour de son nouvel époux une étiquette inflexible. Elle voulut que son fils Albéric II, prince des Romains et successeur du grand Albéric, vainqueur du Garigliano, remplît près du roi Hugues un ministère servile et lui présentât l'aiguière pour se laver les mains avant et après le repas. Le jeune prince, indigné du rôle qu'on le contraignait à jouer, renversa l'eau de l'aiguière sur les vêtements du roi. Hugues l'en punit aussitôt en lui lançant un soufflet en plein visage. La guerre était déclarée. Albéric furieux quitta le fort Saint-Ange et courut au forum où il convoqua les Romains. « En êtes-vous arrivés à un tel degré d'ignominie, leur dit-il, que vous puissiez supporter le joug d'une prostituée ? Quoi ! la ville de Rome devra périr pour satisfaire les caprices d'une misérable adultère et incestueuse ! Voilà maintenant qu'elle appelle les Burgondes [1] pour régner sur vous. Oui, les Burgondes, si longtemps esclaves des Romains, sont aujourd'hui vos maîtres. Leur roi n'a pas craint de me donner un soufflet, à moi qui suis son beau-fils. Il est arrivé d'hier seulement et il m'a traité ainsi. Que ne fera-t-il pas de vous, quand il aura consolidé son pouvoir ? Croyez-moi, on les appelle *Burgundiones* il faudrait

[1] Nous avons dit que Hugues était déjà roi de la Bourgogne *cisjurane* quand il s'empara de la couronne d'Italie.

les nommer *Gurguliones* (gloutons). Chassons ces étrangers voraces, féroces et barbares! « La harangue d'Albéric fut suivie d'unanimes acclamations. Albéric fut proclamé prince du peuple et la foule en armes se précipita sur le fort Saint-Ange. Hugues fut tellement épouvanté qu'il s'enfuit aussitôt. Marozie, d'abord retenue prisonnière par son propre fils, lui fut plus tard renvoyée. Albéric régna alors non-seulement sur la ville de Rome, mais sur le saint-siége apostolique qu'il administra à son gré sous le nom de son frère, Jean XI, qu'on avait promu au souverain pontificat[1]. »

Trafic simoniaque des bénéfices ecclésiastiques. Rathier évêque de Vérone.

26. Telle était donc la déplorable situation de l'Église romaine. Une tyrannie succédait à l'autre; une femme perverse était renversée par son propre fils qui ne se montrait pas meilleur qu'elle; le pape intrus, Jean XI, était retenu par son propre frère captif dans le fort Saint-Ange, et Albéric dictait en son nom des rescrits apostoliques adressés aux diverses églises du monde. On vit alors un ignoble trafic d'évêchés et de bénéfices ecclésiastiques. De tous les points de l'Italie, les moines et les clercs ambitieux accouraient à Rome, achetaient à prix d'argent les faveurs du prince Albéric et obtenaient une part à la curée. Les évêques se transféraient d'un siége à un autre, passaient d'une simple cathédrale à une métropole et faisaient ratifier ces translations irrégulières par Albéric au nom de Jean XI. C'est ainsi qu'un français nommé Hilduin, parent du roi Hugues et nommé par ce dernier en 928, évêque de Vérone, se transféra en 931 à la métropole de Milan qu'il devait du reste garder peu de temps et céder à un autre intrus, Manassès d'Arles. Hilduin expédia à Rome un religieux, depuis célèbre, qu'il avait amené avec lui du monastère de Lobbes, et qui se nommait Ratherius (Rathier). Cette première mission de Rathier qui devait être expiée plus tard par tant d'infortunes n'était pas honorable. Elle consistait à obtenir un bref de ratification et la remise du pallium en faveur d'Hil-

[1] Luitprand. *Antapodos.* Lib. III, cap, XLIV et XLV. *Patr. lat.*, tom. CXXXVI, col. 853.

duin. « Je réussis complétement dans l'une et l'autre négociation, écrivait-il plus tard. Je rapportai le pallium à mon maître Hilduin. En même temps je lui remis les lettres du seigneur Jean XI, personnage d'un glorieux caractère, *gloriosæ indolis*, qui était alors pape. Dans ces lettres, Jean, au nom de toute l'Église romaine, demandait qu'on me nommât moi-même à l'évêché de Vérone. Le roi Hugues avait d'autres desseins ; mais comme j'étais alors très-souffrant et qu'on pouvait espérer me voir bientôt mourir, il consentit à ma nomination. Je fus sacré et devint ainsi évêque de Vérone. Ce fut le commencement de mes malheurs [1] » (932). Quelle peut être la signification que Rathier attachait à l'expression de *gloriosæ indolis* qu'il applique au pape Jean XI? Avait-elle dans sa pensée quelque analogie avec d'autres fort connues des grammairiens : *puer egregiæ indolis*, « un enfant d'un beau naturel, d'un noble caractère? » Nous ne le savons et il importe assez peu. Jean XI avait été victime de l'ambition de sa mère, quand il fut avant l'âge promu au souverain pontificat; pape, il changea de tyran et devint le prête-nom d'Albéric son frère aîné.

Regestum de Jean XI.

27. C'est donc à l'initiative d'Albéric qu'il faut rapporter cinq documents émanés de la chancellerie pontificale sous le nom de Jean XI et qui nous été conservés [2]. « Rien ne se faisait sans l'ordre d'Albéric, dit le chroniqueur de Saint-André, et le pape n'osait toucher à rien sans son agrément : *Papa non audebat attingere aliquid extra jussionem Alberici principis* [3]. Par un merveilleux dessein de la Providence de Dieu qui veille sur son église, dit Muratori, les divers rescrits apostoliques qui portent le nom de Jean XI sont irréprochables au point de vue de la foi et des mœurs. Deux sont adressés à saint Odon, abbé de Cluny. Le pape y tient un langage digne de la sollicitude et de la vigilance d'un vicaire de Jésus-Christ. « Il n'est que trop commun en ce temps, dit il, de voir rompre tous les liens de la discipline. Presque tous

[1] Rather. *Veronens. Epist.* v. *Patr. lat.*, tom. CXXXVI, col. 853.
[2] Joann. IX. *Epist.* v. *Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 1055-1062.
[3] Benedict. *Sancti-Andreæ. Chronicon. Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 44.

les monastères sont atteints par une contagion d'indépendance et de révolte. Nous déclarons que tous les religieux qui, dans le but de réformer leur conduite et leur vie, demanderont à passer sous votre direction, sont libres de le faire et seront dès lors sous votre dépendance, sans qu'il leur soit permis sans votre autorisation de s'y soustraire à l'avenir [1]. » C'était reconnaître officiellement et décerner au bienheureux abbé le titre de réformateur monastique dont il remplissait avec tant de succès les délicates et laborieuses fonctions. On retrouve le même esprit de sagesse dans les autres priviléges délivrés sous le nom de Jean XI, à l'église d'Autun et aux abbayes de Vezelai et de Sainte-Marie de Poitiers. Une seule particularité et qui ne se trouve d'ailleurs que dans le rescrit en faveur du monastère de Poitiers appelle l'attention. « Pour donner plus de force à notre décret, dit le pape, nous l'avons fait confirmer au nom du Seigneur par les hommes religieux et les « consuls » de Rome : » *In verbo Dei viris religiosis et consubibus Romæ roborari fecimus* [2]. Cette mention des consuls romains au xe siècle serait sans doute plus exacte si elle était faite dans la forme du singulier. Il n'y avait en effet alors qu'un seul consul à Rome, Albéric, qui avait cru devoir ajouter ce titre à ceux de patrice et de prince des Romains dont il jouissait déjà.

L'empereur d'Orient Romain Lécapène et son quatrième fils Théophylacte destiné dès le berceau au siége patriarcal.

28. L'univers entier savait tellement la situation exorbitante faite à ce prince consul et patrice au sein de l'Église romaine qu'on s'adressait officiellement à lui pour les affaires purement ecclésiastiques, sans prendre même la peine de nommer le pape Jean XI dans les dépêches. Ce fut ainsi qu'en 933, le consul et patrice Albéric reçut une ambassade solennelle que lui envoyait l'empereur grec romain Lécapène, l'ambitieux tuteur de Constantin VII Porphyrogénète. En ce siècle d'usurpation de trônes et de séquestration de souverains, l'Orient n'avait rien à envier à l'Occident, Constantinople à Rome. Le jeune empereur Constantin était relégué par son tuteur Lécapène au cinquième rang;

[1] Joann. VIII. *Epist.* I, *Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 1057.
[2] *Epist.* v. *Ibid.*, col. 1062.

Lécapène gardait naturellement pour lui-même le premier avec le titre d'empereur, pour ses trois fils les Césars Augustes, Christophe, Étienne et Constantin, les honneurs du second, troisième et quatrième. Le malheureux Porphyrogenète, le seul légitime souverain n'arrivait qu'à la suite. On le laissait cependant occuper un appartement au palais dont il était le seul maître, et on lui permettait de se livrer dans la solitude à son goût pour les lettres, les sciences et les arts. Romain Lécapène, soldat parvenu, ne se doutait pas qu'une telle liberté laissée à son pupille développerait chez celui-ci une intelligence supérieure qui lui servirait un jour, à balayer toute cette famille d'intrus. Pour le moment Romain Lécapène, tout entier à l'ivresse de son élévation inespérée, se préoccupait de l'avenir d'un quatrième fils, Théophylacte, jeune homme de seize ans. Il ne voulait point en faire comme de ses aînés un César, non pas qu'il y eût à cela, de la part du peuple byzantin, la moindre opposition à craindre. Le peuple de Byaance ne manifestait jamais de volonté, tant que la fortune souriait à ses maîtres : il réservait toute son énergie pour les pendre ou les écarteler quand le vent tournait aux désastres et à la révolution. Sous ce rapport le peuple de Byzance a trouvé dans l'histoire bon nombre d'imitateurs. Lécapène avait d'autres préoccupations. Il se posait en chef de dynastie, rôle superbe, plein de prévisions toujours déçues, de rêves politiques perpétuellement recommencés sans qu'ils aboutissent jamais. Il trouvait donc que sa race représentée par les Augustes, Christophe Étienne et Constantin ses fils, avait assez de chances de durée, et que la proclamation d'un quatrième César en la personne du prince Théophylacte mettrait inutilement la division dans une famille appelée à tant de gloire. En conséquence, dès le berceau, Théophylacte fut réservé pour le siége patriarcal de Constantinople. Sa part serait encore assez belle. Cette résolution une fois prise, il fallut attendre que les événements permissent de l'exécuter. Les événements s'y prêtèrent un peu, on les aida beaucoup et le dénouement finit par arriver tel qu'on le souhaitait. A la mort du patriarche Nicolas le Mystique (15 mai 925), Théophy-

lacte son successeur *in petto*, n'avait que huit ans. Lécapène jugea prudent de ne pas manifester ses intentions. Il était ainsi moins audacieux que le comte de Vermandois, Héribert, qui à la même époque faisait élire son fils Hugues, âgé de cinq ans, sur le siége métropolitain de Reims. L'empereur n'alla pas jusque-là : une élection canonique eut lieu et porta sur le siége patriarcal de Byzance le Métropolitain d'Amasée, Étienne. On remarquera ici cette translation d'un siége à un autre, accomplie sans difficulté aucune par les Grecs, alors que quelques années auparavant ils déclamaient avec tant d'ardeur contre la translation de Marinus et de Formose d'un siége épiscopal au trône apostolique.

Mort prématurée du patriarche de Constantinople Etienne. Le moine Tryphon et la « confidence. »

29. Suivant les espérances de Lécapène, le nouveau patriarche Étienne aurait dû vivre assez longtemps pour que le jeune Théophylacte pût atteindre l'âge viril. Mais il n'en fut rien. Trois ans après sa promotion, le 15 juillet 928, Étienne mourut, et l'on peut être sûr qu'il ne fut pas empoisonné, l'empereur avait trop d'intérêt à le voir prolonger ses jours. Ici il fallut un peu corriger les événements et nous rencontrons pour la première fois dans l'histoire de l'Église un scandale qui devait plus tard se renouveler et prendre même un nom dans la liste des excès anticanoniques. Cet abus nouveau se nomma dans le langage juridique « confidence ; » en somme c'était une scandaleuse substitution. Théophylacte en 928 n'avait alors que onze ans. Lécapène n'osa pas le proposer aux Byzantins pour le faire asseoir sur le siége de saint Jean Chrysostôme. Cependant laisser procéder à une autre élection présentait de graves inconvénients. Le titulaire qu'on allait nommer pourrait vivre trop longtemps, en compensation de son prédécesseur qui était mort trop tôt. Dans l'intervalle, les affaires pouvaient changer de face ; Lécapène ne se croyait pas immortel, il fallait donc dès lors assurer l'avenir de Théophylacte. L'unique moyen consistait à faire un pacte avec le nouveau patriarche qu'on allait élire, en obtenant qu'il jurât de se désister au moment venu pour céder la place au fils de l'empereur. La première idé de cette nouvelle forme de simonie qu'on a appelée depuis « confidence, » naquit de la sorte dans le cerveau d'un

César byzantin en quête d'une position sociale pour son fils, Lécapène trouva un moine, nommé Tryphon, qui accepta le marché, et ce moine fut sacré en qualité de patriarche le 14 décembre 928. La teneur du contrat passé entre Lécapène et l'ambitieux moine ne nous est pas connue. Y eût-il une époque fixée d'avance où Tryphon devait se retirer spontanément, ou bien la faculté fut-elle laissée à l'empereur de choisir le moment où la démission aurait lieu? Nous croirions volontiers que cette dernière clause fut en réalité stipulée. En effet, dès que Lécapène eut appris la promotion de Jean XI à Rome et la toute-puissance ecclésiastique et civile exercée en son nom par le patrice Albéric, il songea à réclamer du patriarche Tryphon l'exécution de sa promesse (931). L'âge de Théophylacte ne l'inquiétait plus. Albéric ne ferait sur ce point aucune difficulté. Il n'en fut pas de même de Tryphon qui refusa nettement de quitter le poste. On imagina alors d'intenter à ce patriarche récalcitrant un procès canonique basé, disait-on, sur l'ignorance crasse de ce dignitaire. On prétendit qu'il ne savait même pas écrire. Un concile se réunit à Constantinople au mois d'août 931, pour juger la cause. L'accusé vint s'asseoir au siége patriarcal et devant tous les évêques assemblés, prenant un parchemin, il y traça les lignes suivantes : « Tryphon par la miséricorde de Dieu, patriarche de Constantinople, la nouvelle Rome. » C'était réfuter péremptoirement le reproche de ne pas savoir écrire. Ceux des évêques qui n'étaient pas dans le secret de la comédie éclatèrent en applaudissements et croyaient l'affaire terminée.

Déposition de Tryphon. Un patriarche de seize ans.

30. Ce parchemin ainsi revêtu de la signature du patriarche fut porté par le prototrône à l'empereur Lécapène. Celui-ci tira bon parti de ce blanc seing. Il y fit superposer un acte de démission où le patriarche, reconnaissant son indignité, déclarait abandonner son titre et ses fonctions pour aller finir ses jours dans un monastère. Ce faux en écriture authentique fut rapporté au concile par le fidèle prototrône, qui jura par les serments les plus solennels que le tout était très-réellement de l'écriture de Tryphon. Les réclamations de ce patriarche qu'on avait voulu d'abord déposer

parce qu'il ne savait pas écrire et qu'on déposait maintenant parce qu'il avait trop écrit, furent inutiles. Sa déposition fut prononcée conciliairement; il dut se retirer dans un monastère où il mourut de chagrin quelques mois après. On ne procéda point à une nouvelle élection et le siége patriarcal demeura vacant jusqu'au retour des ambassadeurs que Lécapène s'était hâté d'envoyer à Rome, chargés des lettres les plus flatteuses pour le patrice Albéric. L'empereur s'adressait directement à lui, sans même parler du pontife nominal Jean XI, et le priait de seconder ses paternels projets en faveur de Théophylacte. Albéric et Lécapène étaient dignes de s'entendre. Un empereur de Byzance pouvait bien mettre son fils mineur sur un siége patriarcal, quand le marquis de Tusculum avait placé son jeune frère sur le trône apostolique. La requête de Lécapène fut donc accueillie sans difficulté aucune. Un rescrit de Jean XI conféra la dignité patriarcale au jeune Théophylacte. Des légats furent envoyés à Constantinople pour assister à son sacre qui eut lieu le 2 février 933. Le prince, objet de cette faveur, entrait dans sa seizième année. Albéric avait obtenu pour lui un privilége jusque-là inouï. La lettre pontificale l'autorisait, lui et ses successeurs, à prendre le pallium sans recourir à l'autorité du pape. Cette concession déjà si large fut encore exagérée depuis par les Grecs. Leurs évêques prirent tous le pallium [1]. Le patriarche de seize ans ne prit pas encore en main les rênes de l'administration; il continua ses études et Lécapène son père fut le véritable métropolitain. Mais à vingt ans, Théophylacte revendiqua son indépendance et ne justifia que trop par ses excès la sagesse des lois canoniques, qui ont fixé l'âge auquel il est permis, dit Lebeau, de monter aux divers degrés de la hiérarchie. Il ne connut plus de règle et se livra sans pudeur à toutes ses passions. Les fonctions de son ministère lui étaient en horreur. Maître des dispenses, il crut pouvoir se dispenser lui-même de toute loi divine et humaine. Les chroniques contemporaines nous avertissent qu'elles rougiraient

[1] Bona. *Rerum Liturgicar.* Lib. I. cap. XXIV. § 16.

de raconter ce qu'il ne rougissait pas de faire. Il fournissait aux dépenses de son luxe et de ses débauches par le trafic des évêchés et des bénéfices ecclésiastiques qu'il vendait au plus offrant. Pour se distraire de la gravité des saints mystères qu'il trouvait fastidieuse, il y introduisit des danses, des représentations théâtrales accompagnées de chants profanes, alliant ainsi le culte du diable à celui de la majesté divine. Les chevaux étaient sa passion dominante. On lui en comptait plus de deux mille, logés dans de véritables palais. C'était pour lui la portion la plus chérie de son diocèse. Insensible aux misères des pauvres, il nourrissait ses chevaux des fruits les plus rares; il n'épargnait pour eux ni les liqueurs exquises ni les parfums les plus précieux. On rapporte qu'un jour de jeudi saint, comme il célébrait la messe solennelle, on vint lui annoncer un incident d'écurie. La nouvelle lui parut si intéressante qu'il termina court, jeta ses habits pontificaux et courut voir un poulain qui venait de naître d'une de ses juments favorites[1].

Désastres en Italie. Mort de Jean XI et de Marozie.

31. Rome cependant était livrée à toutes les horreurs de la guerre. Le roi Hugues était revenu (933) l'assiéger avec une armée formidable. Albéric repoussa victorieusement l'assaut, mais toutes les campagnes environnantes furent dévastées et revirent des horreurs pareilles à celles que commettaient naguère les Sarrasins ou les Hongrois. Hugues montrait une cruauté qui justifie le surnom de Tibère que Muratori lui attribue. Il fit crever les yeux à son frère utérin Lambert, duc de Toscane, et s'empara de ses États. Les princes italiens indignés de ce nouvel acte de barbarie songèrent à renverser ce tyran. Ils s'adressèrent d'abord à Rodolphe qui, depuis 925, s'était retiré dans son royaume de la Bourgogne transjurane et l'invitèrent à revenir à Pavie. Mais une première expérience avait pour jamais désabusé ce prince sur le compte des Italiens. Loin de se prêter à détrôner Hugues, il entra en négociations avec lui, et lui vendit tous les droits qu'il avait à la couronne d'Italie et dont il ne voulait plus se servir, moyen-

[1] Cf. Lebeau. *Hist. du Bas-Empire*. Livre LXXIII, chap. LIV.

nant la cession de la Bourgogne cisjurane (933). A la suite de ce traité Lothaire II, fils de Hugues, fut fiancé à la princesse Adélaïde, fille de Rodolphe, laquelle n'avait encore que six ans. Déçus dans leurs espérances, les seigneurs italiens offrirent leur couronnne au roi de Germanie, Henri l'Oiseleur, qui la refusa péremptoirement. Enfin ils trouvèrent un accueil plus favorable près d'Arnoul, duc de Bavière, surnommé le Mauvais (934). Celui-ci franchit les Alpes avec une armée. Le roi Hugues avait depuis quelques mois chassé l'évêque Rathier de son siége de Vérone, au grand désespoir des habitants qui avaient trouvé dans ce pon tife un digne et saint pasteur. Ils s'empressèrent d'ouvrir les portes de leur cité au duc de Bavière qui leur rendit leur évêque. Arnoul poursuivit sa marche à travers la Lombardie, mais arrêté soudain par l'armée de Hugues qui s'avançait à sa rencontre, il perdit la bataille et s'enfuit précipitamment en Bavière. Hugues profita de sa victoire pour se venger cruellement de tous les Italiens qui avaient pris part à la défection. Milon, comte de Vérone, fut condamné à mort; les instances de sa famille obtinrent du terrible roi une commutation de peine, et le malheureux fut enfermé dans une tour où il languit le reste de sa vie. Rathier fut également jeté dans un cachot et ne reconvra la liberté qu'en 939. Une foule d'autres victimes périrent dans les supplices. Ce fut alors (935) qu'eut lieu à Gênes le phénomène effrayant d'une source dont les eaux paraissaient ensanglantées. Bien que les faits analogues, étudiés par la science moderne, s'expliquent par la présence dans l'eau d'animalcules d'un rouge vif, ils sont rares et de nos jours encore, ils ne se produisent jamais sans éveiller d'une manière spéciale l'attention publique. Au X[e] siècle on y vit un présage funeste, et si les appréhensions furent vives, un cruel événement ne tarda point à les justifier. Une flotte de Sarrasins venue d'Afrique aborda à Gênes, emporta la ville d'assaut, massacra toute la population virile, n'épargnant que les enfants et les femmes réservés pour l'esclavage. Tous les trésors des maisons, des palais, des églises et des monastères furent entassés sur les navires des pirates qui transportèrent ce riche butin en

Afrique. A la même époque, les Sarrasins de Fraxinetum pénétraient dans le Montferrat, où ils commettaient les mêmes horreurs. Telle était la situation de l'Italie lorsque Jean XI mourut au mois de janvier 936. La fin prématurée de ce pape nominal qui ne devait guère être âgée de plus de trente ans fut-elle le résultat d'un crime ? Les chroniques sont muettes sur ce point. Marozie, cette intrigante fameuse, la honte de son siècle, le fléau de Rome et du siége apostolique, ne survécut que peu de mois au pape son fils. Sa mort coïncida avec celle du roi Rodolphe de Bourgogne qui laissait une veuve nommée Berthe. Hugues débarrassé de Marozie s'empressa d'épouser la veuve de Rodolphe (937), dans l'espoir de revenir ainsi sur la cession de la Cisjurane. Cette visée d'ailleurs, comme presque toutes les chimères des politiques, ne devait pas se réaliser.

Germes de rénovation religieuse.

32. Pendant que le désordre montait à son comble dans les régions supérieures de la hiérarchie ecclésiastique, il se préparait au sein des monastères et des cloîtres, une œuvre de sainte régénération. *Le grain de froment jeté en terre*, a besoin pour grandir, des rigueurs et des frimas de l'hiver, la riche moisson de grandeur, de vertus, de sainteté, que le XIII[e] siècle devait donner à l'Église, avait ses germes cachés dans les ténèbres et la nuit du dixième. Saint Adalbéron, de la race royale de Lorraine, succédait à saint Bennon sur le siége de Metz. Il se montra zélé pour la réforme monastique, et accueillit dans son diocèse les saints abbés Einold et Jean de Vandières, qui firent refleurir la discipline et la piété dans le couvent de Gorze. Il appela à Metz saint Kadroé, religieux irlandais, pour réformer le monastère de Saint-Clément, en cette ville. Saint Gauzelin, évêque de Toul, introduisait la règle de saint Benoît, dans sa pureté primitive, au monastère de Saint-Èvre. Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie, relevait de ses ruines l'abbaye de Jumiéges, et nourrissait l'espérance d'y venir en paix terminer lui-même ses jours. Il tenait sagement enfermées, dans l'intérieur de son palais, une tunique et la cuculle qu'il se flattait de porter un jour. Ce religieux prince mourut assassiné, avant d'avoir accompli son pieux dessein (943).

Conversion de la Bohême. Sainte Ludmille.

33. Aux extrémités de l'Europe, loin des centres politiques où s'agitaient dans le désordre et la confusion féodale les nations depuis plus longtemps civilisées, la foi chrétienne étendait ses conquêtes et voyait de nouveaux noms s'inscrire sur le catalogue de ses héros et de ses martyrs. En 878, le duc païen de Bohême, Borziwoy, épousa une jeune fille d'illustre race, païenne comme lui, nommée Ludmilla (sainte Ludmille). Les deux époux étant venus à la cour de Zwatopolk, duc de Moravie, y entendirent pour la première fois parler du christianisme prêché en ce pays par saint Méthode frère de saint Cyrille apôtre des Slaves [1]. L'incident fut caractéristique. Zwatopold déjà converti refusa, disent les chroniqueurs, d'admettre un païen à sa table et invita Borziwoy à s'asseoir par terre comme les chiens. Quelle que puisse être la valeur historique de cette légende, le fait est que le duc bohémien Borziwoy et son épouse Ludmille embrassèrent le christianisme et reçurent le baptême. Ils s'appliquèrent dès lors avec un zèle infatigable à la conversion de leurs sujets. Ludmille surtout fit de tels progrès dans la voie de la perfection qu'elle résolut de tout quitter pour servir Dieu dans une monastère. Son pieux époux loin de combattre cette généreuse résolution, voulut lui-même la suivre. En 906, il abdiqua en faveur de son fils Wratislas et se retira avec Ludmille, sous la direction d'un saint prêtre nommé Paul, dans la solitude de Tétin. Borziwoy ne tarda pas à y finir ses jours et alla le premier recueillir la couronne du ciel en échange de celle qu'il avait volontairement quittée sur la terre. Ludmille se retira alors à Prague, où elle bâtit l'église de Sainte-Marie et celle de Saint-Clément, au château royal de Lévy-Hradek, sur la rive gauche de la Veltava (Moldau).

Les apôtres des Slaves. Translation des reliques de saint Clément à Rome.

34. Ce nom de saint Clément pape, second successeur de saint Pierre (67-76) [2] mort en exil à Cherson, est intimement lié à l'histoire des apôtres slaves, Cyrille et Méthode. Pendant leur séjour dans la Chersonèse, en 860, les deux frères découvrirent les reli-

[1] Cf. Louis Léger. *Cyrille et Methode. Étude historique sur la conversion des Slaves au christianisme.* Paris. Franck, 1868.

[2] Cf. Tom. VI de cette *Histoire*, p. 246-444.

ques du glorieux pontife et les emportèrent avec eux dans leur mission en Moravie (864). Saint Nicolas Ier, informé de l'existence de cette précieuse relique, invita les deux frères à la transférer à Rome où il les mandait eux-mêmes pour leur conférer la consécration épiscopale. A leur arrivée dans la capitale du monde chrétien, le pape Nicolas était mort, mais il avait un successeur digne de lui dans la personne d'Adrien II. Celui-ci vint au-devant des deux missionnaires, suivi de tout le clergé et le peuple de Rome (868). Il reçut de leurs mains les reliques de saint Clément et les déposa dans la basilique de ce nom, élevée sur l'emplacement de la maison patrimoniale du glorieux disciple de saint Pierre. On sait que de nos jours, les fouilles intelligentes pratiquées dans les substructions de l'église actuelle de Saint-Clément ont permis de retrouver la basilique primitive encore décorée des fresques exécutées en souvenir de cette translation mémorable. L'une d'elles et non la moins précieuse, reproduit les traits de saint Cyrille. L'apôtre des Slaves est représenté en habits pontificaux, tel qu'il apparut au peuple romain le jour où il fut sacré par le pape. Il porte le pallium sur la *casula* (chasuble). Ses deux mains sont étendues dans un geste paternel, comme s'il appelait à lui les multitudes que sa parole puissante convertissait à l'Évangile [1]. Suivant l'expression de Mozzoni, c'est le monument le plus éloquent de la dévotion des Romains pour l'apôtre des Slaves, en même temps que de la subordination filiale de l'église slave au siége apostolique. Une autre de ces fresques, dont l'importance dogmatique a été mise en pleine lumière par l'illustre archéologue romain M. de Rossi, représente l'Assomption de la sainte Vierge, comme si le pape Clément, disciple de saint Pierre eût voulu après tant de siècles écoulés redire aux pieux chrétiens l'histoire de cette triomphante assomption, telle qu'il l'avait recueillie de la bouche du prince des apôtres. Autour d'une grotte sépulcrale ouverte dans le rocher, comme on les pratiquait en Judée, sont rangés les douze apôtres. La grotte ouverte est vide.

[1] Mozzoni. *Tavole Cronologiche*. Secol. IX, p. 105.

Sur la tête des spectateurs la Vierge les bras étendus, dans l'attitude archéologique des « orantes » s'élève vers les cieux. Jésus-Christ assis sur un trône dans un nimbe de gloire soutenu par les anges, vient à la rencontre de sa divine mère [1]. De chaque côté de cette scène d'un intérêt dogmatique si puissant sont peintes en pied les figures du pape Léon IV, régnant à l'époque où fut exécuté ce travail, et de saint Léon III, celui qui en l'année 800 avait posé la couronne impériale sur la tête de Charlemagne. Au point de vue purement archaïque nous signalons ici aux lecteurs une règle peu connue dont l'art graphique de cette époque ne s'écartait jamais et que l'érudition moderne a constatée. Les pontifes qui vivaient encore au moment où leur image était représentée sur les mosaïques ou les fresques avaient la tête entourée d'un nimbe carré, tandis que les saints portaient le nimbe rond ou ovale. Cette distinction a permis de rapporter à une date certaine la fresque de l'Assomption à Saint-Clément. En effet le pontife au nimbe carré et par conséquent celui qui a fait exécuter cette précieuse peinture porte son nom et ses titres inscrits de chaque côté du nimbe en cette forme : « *Sanctissimus Domnus Leo quartus papa Romanus.* » Or, le pape Léon IV occupa le trône apostolique depuis l'année 847 jusqu'en 855. Il précéda de trois années seulement l'avénement de saint Nicolas Ier. Nous avons donc dans la fresque de Saint-Clément un témoignage authentique de la foi de l'Église romaine à l'Assomption de la glorieuse vierge Marie. On peut le joindre à ceux que nous avons précédemment cités d'après les monuments catacombaires [2]. Comme expression de son amour filial pour la Mère de Dieu, l'artiste qui a peint ce chef-d'œuvre, un prêtre nommé aussi Léon, l'a signé dans ce distique tracé au pinceau sur l'encadrement :

Quod hæc præ cunctis splendet pictura decore,
Componere hanc studuit presbyter ecce Leo [3].

[1] *Ibid.*, p. 108.
[2] Cf. Tom. VI de cette *Histoire*, p. 16-36.
[3] Mozzoni. Loc. cit.

Un témoignage de saint Cyrille apôtre des Slaves en faveur de l'aréopagitisme.

35. La translation des reliques de saint Clément à Rome par les apôtres Cyrille et Méthode se rattache indirectement à la question si controversée encore à l'heure actuelle de saint Denys premier évêque de Paris. Cyrille, tel était le nom que le pape Adrien II avait substitué en le sacrant évêque des Slaves à celui de Constantin qu'il portait auparavant, ne devait pas revoir les populations qu'il avait évangélisées. Bien qu'il n'eût encore que quarante-deux ans, les fatigues de l'apostolat avaient épuisé ses forces. Il mourut à Rome, le 14 février 869, dans le monastère du mont Olympe, entre les bras de son frère aîné Méthode, qui avait reçu le même jour que lui la consécration épiscopale. « Mon frère, lui dit-il avant d'expirer, nous avons été jusqu'ici comme deux bœufs attelés à une même charrue ; je termine ma carrière et je tombe au milieu du sillon. Tu aspirais, je le sais, au bonheur de la retraite. Il y faut renoncer puisque je meurs. N'abandonne point par amour pour la solitude une entreprise qui assurera mieux ton salut et ta gloire éternelle[1]. » Toute la ville de Rome pleura la mort de l'apôtre ; le pape Adrien le fit inhumer à Saint-Pierre dans le tombeau qu'il s'était fait préparer pour lui-même et la population entière assista aux funérailles de cet héroïque missionnaire. Parmi cette foule désolée, se trouvait Anastase le bibliothécaire. Il s'était lié d'une affection sainte avec Cyrille qu'il nommait toujours Constantin et qu'il surnommait le Philosophe. Plus tard dans une lettre à Charles le Chauve écrite pour appuyer l'authenticité des œuvres de saint Denys l'aréopagite et de sa mission dans les Gaules, il s'exprimait en ces termes : « Le grand homme qu'on vit apparaître à Rome sous le pontificat d'Adrien II, le Constantin vraiment philosophe, qui a renouvelé de nos jours les merveilles des premiers apôtres et rapporté dans cette ville le corps du pape saint Clément, connaissait l'histoire du bienheureux Denys l'aréopagite. Il en lisait assidûment les œuvres et ne se lassait pas de les commenter à ses auditeurs. Il avait coutume de dire que la théologie de ce

[1] Ginzel. *Vita methodii*. Cf. Léger, *Cyrille et Méthode*, p. 108.

père était le fléau de tous les hérétiques présents et à venir [1]. »

Martyre de sainte Ludmille et de son fils saint Wenceslas.

36. Méthode retourna seul au pays des Slaves où il continua la mission qu'il partageait jadis avec son courageux frère. Il baptisa, comme nous l'avons dit, le duc de Bohême Borziwoy avec sa femme sainte Ludmille, et mourut le 6 avril 885, ayant implanté dans ces contrées lointaines le culte du pape saint Clément, sous l'invocation duquel Ludmille érigeait en 908 une église à Prague. Les événements contraignirent bientôt la pieuse duchesse à quitter la solitude qu'elle s'était choisie. Son fils Wratislas mourut prématurément en 916, laissant deux fils en bas âge Wenceslas et Boleslas qu'il avait eus de sa femme Drahomira. Celle-ci était païenne, ni les efforts de son époux ni les exemples de Borziwoy et de Ludmille n'avaient pu la déterminer à embrasser la foi de Jésus-Christ. Wratislas en mourant confia la régence à Ludmille et la chargea d'élever elle-même son fils aîné et héritier présomptif. Drahomira ne put dérober Wenceslas aux soins de Ludmille, mais elle la dépouilla de la régence, s'empara du gouvernement au nom de son second fils Boleslas, qu'elle éleva dans la haine du christianisme. Elle fit abattre les églises, interdit l'exercice public de la religion chrétienne et défendit de l'enseigner aux enfants. Les religieux, les prêtres, les fidèles étaient poursuivis et mis à mort. Cette persécution sauvage dura jusqu'en 925. A cette époque Wenceslas entrait dans sa dix-huitième année. Il était majeur; la Bohême se souleva tout entière et le réclama pour souverain. Boleslas et sa mère Drahomira durent se contenter d'un cercle à peu près habité par des païens qui leur fut concédé d'après les conseils de Ludmille. Elle espérait ainsi maintenir la bonne harmonie entre les deux frères et calmer les farouches ressentiments de Drahomira. Ce fut en vain. Le 16 septembre 927, sainte Ludmille était égorgée par deux païens, Tuman et Kuwan, soudoyés par son atroce belle-fille. Le même sort attendait Wenceslas. L'amour de ses sujets, la gloire militaire dont il couvrit ses armes, l'estime de Henri l'Oiseleur qui le vénérait comme un saint ne

[1] Anastas. *Bibliothecar. Epist.* II, *Patr. lat.*, tom. CXXIX, col. 751.

purent le dérober aux coups d'une main fratricide. Le 28 septembre 935, après des tentatives jusque-là heureusement déjouées, Boleslas, à l'instigation de Drahomira, plongeait un poignard dans le sein de son frère.

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

PONTIFICAT DE LÉON VII (janvier 936 - juillet 939).

1. Le patrice Albéric et le monastère de Saint-André au mont Soracte. — 2. Notice de Léon VII d'après Flodoard et les catalogues pontificaux. — 3. Lettre de Léon VII à l'évêque Gérard de Lorch. — 4. Médiation de saint Odon de Cluny entre le roi Hugues et le patrice Albéric. — 5. *Regestum* de Léon VII. — 6. Restauration de Louis d'Outremer en France. — 7. Mort de Henri l'Oiseleur. Avénement d'Oton Ier le Grand au trône de Germanie. — 8. Lettre de Léon VII à Frédéric archevêque de Mayence. Mort de Léon VII.

PONTIFICAT D'ÉTIENNE IX (juillet 939 - octobre 942).

9. Notice d'Étienne IX d'après les catalogues pontificaux. Une erreur historique. Attentat prétendu dont Étienne IX aurait été victime. — 10. Une surcharge dans le *Codex Regius*. — 11. Rescrit apostolique d'Étienne IX en faveur du monastère de Tolla. — 12. Privilége d'Étienne IX en faveur de l'abbaye lorraine de Bouxières-aux-Dames. — 13. Révolte du duc de France Hugues le Grand et des seigneurs féodaux contre Louis d'Outremer. — 14. Siége et prise de Reims. Démission forcée d'Artold. Le jeune prince Hugues est mis en possession de la chaire métropolitaine. — 15. Intervention d'Etienne IX pour la pacification de la France. — 16. Tyrannie de Hugues en Italie. Nouveau conflit entre ce prince et le patrice des Romains Albéric. — 17. Second voyage de saint Odon en Italie. — 18. Réconciliation de Hugues et d'Albéric. Retour de saint Odon en France. Sa mort.

PONTIFICAT DE MARIN II (octobre 942 - avril 946).

19. Notice de Marin II d'après les catalogues pontificaux. — 20. Révolutions à Constantinople. Chute de Romain Lécapène et de ses fils. — 21. Constantin VII Porphyrogenète. Son caractère. — 22. Translation de l'image miraculeuse d'Édesse à Constantinople. — 23. Translation de la main de saint Jean-Baptiste d'Antioche à Constantinople. — 24. Siméon le Métaphraste, logothète ou grand chancelier de l'empire. L'ermite de Paros. — 25. Erreurs et calomnies au sujet de Siméon le Métaphraste. — 26. La grande collection hagiographique de Siméon le Métaphraste. — 27. *Regestum* de Marin II. Sa mort.

PONTIFICAT DE LÉON VII

(Janvier 936. — Juillet 939)

Le patrice Albéric et le monastère de Saint-André au mont Soracte.

1. Si l'on ne tenait compte que des scandales exorbitants dont le x[e] siècle offrait partout tant d'exemples, on pourrait croire que la foi chrétienne y avait disparu et que le monde était gouverné par des athées. « Ce serait une grande erreur, dit Muratori. Les populations, au contraire étaient profondément imbues, dans toute l'Europe catholique, de la foi et de la morale chrétiennes. Les désordres qui se produisaient au sommet de l'échelle sociale n'atteignaient point les classes populaires qui demeuraient fidèles à leur religion, au respect des choses saintes, et à l'autorité des supérieurs ecclésiastiques, même quand ces supérieurs en étaient le moins dignes [1]. » Cette réflexion du docte annaliste est amplement justifiée par un récit du chroniqueur de Saint-André concernant le fameux patrice et consul des Romains, Albéric, ce tyran redouté dont le moine n'écrivait le nom qu'avec effroi : *Erat enim terribilis nimis*. En dépit de ces apparences si rudes et si brutales, Albéric avait la foi, une foi vraiment active et charitable. « Ce fut, je n'en doute pas, dit le moine, par un effet de la grâce du Saint-Esprit, qu'on vit le glorieux prince Albéric témoigner soudain un vif intérêt pour les monastères. Il réédifia ceux de Saint-Laurent-*in-agro-Verano* et de Saint-Paul-hors-les-Murs, les décora avec magnificence et leur fit restituer tous les domaines dont ils avaient été spoliés. On lui parla alors de notre couvent des Saints-André-et-Sylvestre sur le mont Soracte, qui avait été ruiné naguère par les Agaréniens; il n'avait même plus d'abbé. L'un d'entre nous (on croit que c'est le chroniqueur lui-même) se présenta devant le prince. Hélas ! dit-il, quel désastre pour nous tous ! Le monastère de Saint-André, autrefois si illustre et dont la fondation remonte à Charlemagne, n'est plus qu'un monceau de ruines. Il a perdu sa richesse et ses habitants. — A ces mots, le glorieux prince Albéric parut comme absorbé dans ses réflexions. L'idée de rebâtir ce monastère lui vint à l'esprit. Il y

avait alors dans la communauté des Saints-Philippe-et-Jacques à Rome, un vénérable prêtre nommé Léon, estimé de toute la ville pour ses vertus et pour sa science médicale. Albéric le manda aussitôt et le nomma à l'abbaye de Saint-André. En même temps, il fit partir un officier de l'Église romaine désigné sous le titre de camerlingue (*camorlingo*) avec ordre de faire immédiatement restituer les biens et domaines dont le monastère avait été précédemment spolié. Enfin il remit aussitôt au nouvel abbé tous les fonds nécessaires à la restauration des édifices. Le travail fut aussitôt entrepris, et avec la grâce de Dieu le monastère fut rétabli dans son antique splendeur. L'abbé le fit entourer de remparts, avec deux châteaux forts et trois tours pour le mettre à l'abri des incursions barbares. Le prince Albéric vint visiter tous ces travaux ; il en témoigna sa satisfaction, offrit de riches présents à l'abbé et se recommanda à ses prières [1]. »

Notice de Léon VII d'après Flodoard et les catalogues pontificaux.

2. Il y avait donc, en ce xe siècle d'ailleurs si profondément troublé, d'heureuses contradictions entre la croyance et les faits. Ceux-ci étaient déplorables, celle-là restait profondément chrétienne. L'élection qui suivit la mort de Jean XI fut canonique. Elle offrit même cette particularité que l'élu fit la plus vive opposition au choix fait de sa personne, prouvant ainsi qu'il en était éminemment digne. Ce n'est point par les catalogues pontificaux que nous connaissons ce détail, mais par Flodoard, qui connut personnellement le successeur de Jean XI et qui lui consacre la notice suivante : « On vit alors surgir comme du sein des ténèbres le pontife Léon VII, qui n'avait trempé dans aucune intrigue, qui n'avait jamais aspiré aux honneurs du monde, qui dédaignait les grandeurs de la terre. Son cœur ne respirait que pour les choses du ciel, il fuyait les dignités, il les refusait quand elles lui étaient offertes. On fut obligé de le porter malgré lui sur le siége apostolique ; il y fit éclater toutes les vertus d'un digne successeur de saint Pierre. Les honneurs ne changèrent rien à la sainteté de

[1] Benedict. *Sancti Andreæ, Chonicon.*, cap. XXXIII. *Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 44.

sa vie. Sa vigilance était infatigable, ses prières continuelles. D'un accès toujours facile et joyeux, il était affable, sage et bienveillant dans ses paroles. Lorsque je fis mon pèlerinage *ad limina*, il me reçut avec une paternelle affection, m'admit à l'intimité de ses entretiens avec une piété, une simplicité admirable; ses douces paroles récréaient mon âme pendant qu'il me faisait partager son frugal repas. Au départ il me bénit et m'embrassa tendrement; je revins comblé de ses dons. Dieu tout-puissant, donnez de longs et heureux jours à ce bon pasteur et réservez-lui au ciel les joies sans fin que vous préparez à vos élus [1]. » Cette intéressante notice est la dernière que Flodoard ait consacrée aux papes ses contemporains dans son poëme *de Christi triumphis*. Cette source se ferme donc pour nous; mais dans ses *Annales* qu'il poursuivit jusqu'en 969, date de sa mort, l'historien rémois eut encore l'occasion de parler plus d'une fois des successeurs de Léon VII et de leurs relations avec l'église des Gaules. Nous recueillerons avec soin ces nouveaux témoignages d'un auteur à la fois si judicieux et si bien

[1] *Septimus exsurgit Leo, nec tamen ista volutans,*
Nec curans, apicis mundi, nec celsa requirens;
Sola Dei quæ sunt alacri sub pectore volvens,
Culminaque evitans, oblata subire renutans.
Raptus at erigitur, dignusque nitore probatur
Regminis eximii, Petrique in sede locatur.
Sed minime assuetam linquit decoramine curam,
Deditus assiduis precibus, speculamine celsus,
Affatu lætus, sapiens, atque ore serenus.
Qui me visentem ætherei pia limina Petri
Jocunde excipiens, animo quæsita benigno
Admisit, favitque pie, studuitque modeste :
Famina grata serens, epulis recreavit utrisque,
Corporis atque animæ; benedixit, et oscula libans,
Ac geminans dono cumulatum muneris almi,
Pergere lætantem amplexu dimisit honore.
Quem Pater omnipotens alacrem cultuque venustum
Attollat, servetque diu, digno excolat actu.
Et cum præsulibus sanctis, consortia quorum
Promeruit, sedis præstet super æthera sedem :
Cum quibus æternum maneat præclarus in ævum.

(Flodoard. *Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 832.)

renseigné. Les deux catalogues pontificaux de Watterich[1] et du *Codex Regius*[2] se bornent à mentionner l'avénement et la mort de Léon VII en ces termes: « Léon VII, né à Rome était fils de... (nom laissé en blanc dans les manuscrits[3]). Il siégea trois ans, six mois et dix jours. Après lui la vacance du siége dura un mois. » Le catalogue de Zwellen ajoute à ces brèves indications la note suivante: « Léon VII transmit le pallium à Gérard, archevêque de Lorch, et approuva la profession de foi qu'il en avait reçue, tout en se plaignant que la formule adoptée par l'archevêque fût trop peu explicite. Il écrivit à Égelulf, archevêque de Juvavia (nom gallo-romain de Saltzbourg), ainsi qu'aux évêques de Ratisbonne, de Freisingen et de Sebona, d'avoir à suivre en tout les instructions et les ordres de Gérard auquel il avait conféré les fonctions de légat apostolique en Germanie[4]. »

Lettre de Léon VII à l'évêque Gérard de Lorch.

3. Nous avons encore le rescrit de Léon VII à l'archevêque Gérard de Lorch[5], ainsi que celui qu'il adressait aux évêques de Germanie qui nous a été conservé[6]. Outre la notification du titre de légat apostolique conféré à Gérard, ce dernier contient des réponses précises à une série de questions liturgiques, canoniques et disciplinaires. « Vous savez, dit le pontife, que Jésus-Christ lui-même a confié au bienheureux Pierre, prince des apôtres et à ses vicaires (successeurs) le soin de toutes les Églises. Tel est le sens des paroles: « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, » et ailleurs: « Si tu m'aimes, sois le pasteur de mes brebis: *Si diligis me, pasce oves meas.* Voilà pourquoi notre sollicitude s'étend à l'Église universelle. Placé comme la sentinelle vigilante au sommet d'un observatoire, nous inspectons d'un regard attentif tout ce qui se passe dans toutes les provinces de

[1] Watteric. *Vitæ Pontific.* Tom. I, p. 33.
[2] *Codex Regius*, fol. 120. verso.
[3] Novaës, nous ne savons sur quelle autorité, donne au père de Léon VII le nom de Christophe. (*Storia de Sommi Pontefici. Leo VII papa* 130. Tom. II, p. 172.)
[4] Zwellen. *Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1025.
[5] Leo VII. *Epist.* v. *Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 1071.
[6] *Ibid. Epist.* xv, col. 1085.

l'univers. Le siége apostolique reçoit de partout des consultations et renvoie en échange des réponses. Voici les décisions que nous avons déjà transmises à l'archevêque Gérard sur les différents points qu'il a soumis à notre jugement. Il nous demandait d'abord quelle pénitence il fallait imposer aux devins, aux incantatrices et aux sorciers, que les peuples détestent et tuent fort souvent: *auguratoribus, incantatricibus et maleficis mortificatis a populo.* » Le pape rappelle ici que c'est par des exhortations et de sages conseils que les pasteurs de l'Église doivent s'efforcer d'arracher à leurs superstitions les malheureux qui se livrent encore aux pratiques païennes de la divination et de la magie. « Il faut, dit-il, s'efforcer de les amener à la pénitence, mais il n'appartient qu'à l'autorité des puissances séculières établies de Dieu d'exercer contre eux les répressions corporelles, suivant les lois humaines. Si les puissances croient devoir user du glaive, elles sont dans leur droit; mais elles ont seules ce droit. » Répondant à une question de liturgie, le pape veut que les évêques suivent l'usage de l'Église romaine, et disent le *Pax vobis* toutes les fêtes et tous les dimanches où l'on dit le *Gloria in excelsis.* » — « On nous a proposé, ajoute-t-il, une autre question bien digne de larmes. Il est des prêtres apostats qui, renonçant à l'honneur du sacerdoce, se sont mariés publiquement. Les enfants issus de ces unions sacriléges peuvent-ils être promus aux ordres? » La réponse est affirmative: « car, dit le pape, les enfants ne peuvent être responsables des fautes de leurs parents. » On voit par là que la discipline ecclésiastique sur les conditions d'admission aux ordres n'était pas encore canoniquement fixée (938).

Médiation de saint Odon de Cluny entre le roi Hugues et le patrice Albéric.

4. Quelques temps auparavant, Léon VII avait réussi à pacifier enfin la ville de Rome et à réconcilier le patrice Albéric avec son beau-père Hugues d'Italie. Celui-ci était revenu à la fin de l'année 936 mettre une seconde fois le siége devant Rome, résolu à prendre d'assaut la ville sainte et à l'abandonner au pillage de ses hordes lombardes. Albéric, cette fois encore, se défendit avec succès. Les assiégeants consumèrent de longs jours en assauts inutiles, la disette se mit dans leur camp. Mais le roi Hugues per-

sistait toujours dans son entreprise sacrilége; une épizootie fit périr tous ses chevaux, il les remplaçait par des remontes faites en masse dans l'Italie septentrionale. Léon VII, pour fléchir ce caractère farouche, eut recours à un saint dont le ministère, connu et béni dans toute l'Europe, eût adouci même les lions et les tigres, comme on disait alors. C'était l'illustre abbé de Cluny, saint Odon. Il le manda à Rome et le chargea d'être le médiateur de la paix. Le saint opéra le double prodige de réveiller les sentiments de la nature dans le cœur des deux princes, et d'obtenir d'Albéric le pardon du sanglant outrage que lui avait fait le roi Hugues en lui donnant publiquement un soufflet dans les circonstances précédemment racontées par nous. La réconciliation fut complète, et Albéric épousa la princesse Alda, une des filles que le roi Hugues avait eues de sa première épouse. Cependant il ne permit pas à son beau-père d'entrer dans Rome, parce que cette ville était alors le refuge de tous les mécontents du royaume d'Italie, auxquels la tyrannie de Hugues devenait chaque jour de plus en plus insupportable. Il y avait à craindre, si le roi y faisait une apparition, soit un soulèvement, soit des conflits entre la population et les soldats. Saint Odon fut assez heureux pour faire agréer cette condition humiliante au roi Hugues. Non-seulement le prince y consentit de bonne grâce, mais il voulut encore témoigner au saint abbé sa reconnaissance en lui faisant une donation ratifiée par le pape en faveur du monastère romain de Saint-Paul-hors-les-Murs, attaché par Léon VII à la congrégation réformatrice de Cluny[1]. Albéric lui-même conçut pour le vénérable abbé une estime qui tenait de l'enthousiasme. Un paysan de la campagne romaine, rencontrant un jour Odon qu'il ne connaissait pas, leva la main sur lui pour le frapper. Albéric voulait la lui faire couper immédiatement; le malheureux paysan ne dut sa grâce qu'à l'intercession même du saint. Les mœurs, on le voit, conservaient toujours la rudesse et la violence originelles. Tous les éléments barbares, réunis pour former la société actuelle, se

[1] Leo VII. *Epist.* XII. *Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 1082.

trouvaient comme en fusion. Au moment même où le sentiment religieux semblait dominer un prince du xe siècle, le naturel demi-barbare s'échappait encore par quelque côté.

Regestum de Léon VII.

5. Le Regestum de Léon VII est lui-même plein de témoignages de paternelle tendresse pour saint Odon. Il ne renferme pas moins de cinq priviléges en faveur de l'abbaye de Cluny et des autres monastères qui avaient embrassé sa réforme[1]. Celui qui fut adressé par le pape aux religieux de Fleury s'exprime en ces termes : « C'est avec un vif sentiment de joie que nous avons appris par le duc de France Hugues (surnommé le Grand) les progrès merveilleux dans la discipline sainte opérés sous la direction de notre cher fils, le vénérable abbé Odon, dans le monastère où repose le corps de notre seigneur et très-bienheureux père Benoît, l'honneur et la perle de l'ordre monastique. » Ces expressions de « notre seigneur et très-bienheureux père » *egregius pater domnus noster beatissimus Benedictus*, dont se sert ici le pontife, ont suggéré à quelques historiens la pensée que Léon VII avait été lui-même moine de l'ordre de saint Benoît avant sa promotion au souverain pontificat. Tel est en particulier le sentiment de Mabillon. « Nous avons la confiance, ajoutait le pape, que si la ferveur de la vie religieuse et l'amour de la discipline actuellement affaiblis dans presque toutes les maisons conventuelles renaissent dans ce monastère, devenu comme la tête et le chef de tous les autres, depuis qu'il possède les reliques de saint Benoît, la vie se répandra dans tous les membres du corps religieux[2]. » On se rappelle qu'une des causes principales des désordres introduits dans la communauté de Fleury avait été le partage des biens entre les offices ou charges du monastère. Le premier soin du vénérable réformateur avait été de ramener tous les domaines et tous les revenus à la mense abbatiale. Pour empêcher dans l'avenir le retour des aliénations abusives, saint Odon avait prié le pape d'en faire l'objet d'une clause expresse dans le privilége

[1] *Ibid. Epist.* III, IV, VII, VIII, IX.

[2] Leo VII. *Epist.* VIII et IX. *Patr. lat.*, tom. cit., col. 1076-1078.

apostolique. Léon VII le fit en ces termes : « Nous défendons sous peine d'anathème à tous et à chacun des moines, ainsi qu'à toute autre personne, quels que soient son rang ou sa dignité, de rien entreprendre contre la discipline réformatrice qui vient d'être inaugurée. La communauté subsistera sans qu'aucun abbé puisse rien distraire ou détacher de la mense abbatiale qui se compose, aux termes des antiques chartes et donations, du val Fleury tout entier, et des villas de Caput-Cervium (Sarcège), Evera (Yèvre), Arminicurtis (La Cour-Marigny), Diacum (Dié). Toriacum (Toury), Sarmaciolæ (Sermaises), Stampæ (Étampes), Vinolium (Vineuil) et de tous les autres domaines spécifiés plus en détail dans les chartes et instruments authentiques[1]. » La réforme monastique fut secondée par l'autorité du pape Léon VII jusqu'en Angleterre. Sur la requête de l'archevêque de Cantorbéry son homonyme et comme lui inscrit au catalogue des saints, Odon y envoya une colonie de disciples qui reportèrent dans la patrie du vénérable Bède les principes oubliés de la perfection religieuse. Des lettres de Léon VII recommandent la réforme au monastère fameux de Saint-Martin de Tours, dont le duc de France, Hugues le Grand, retenait alors le titre abbatial[2]; le pape tenait le même langage dans les priviléges qu'il accordait aux diverses abbayes de Fulde, de Subiaco, de Sainte-Marie et Saint-Pierre de Riopullo au diocèse de Vic d'Osona dans la Tarraconaise[3]. Enfin le vigilant pontife étendait sa sollicitude jusqu'aux confins les plus reculés de l'Europe septentrionale. Il écrivait à l'archevêque de Hambourg, saint Hadaldague, pour lui recommander d'ériger, en qualité de vicaire apostolique, de nouveaux évêchés parmi les populations scandinaves récemment converties à la foi chrétienne[4]. Ce fut alors que le Jutland fut partagé en trois diocèses qui demeurèrent sous la juridiction métropolitaine

[1] *Ibid.*, col. 1076. Cf. M. Rocher. *Hist. de l'abbaye royale de Saint-Benoît-sur-Loire*, p. 122.

[2] Leo VII. *Epist.* VI. *Patr. lat.*, tom. cit., col. 1072.

[3] *Ibid. Epist.* I, II, X et XI.

[4] *Epist.* XIII, col. 1083. Cette lettre est malheureusement fruste.

de Hambourg. Hadaldague érigea les trois églises épiscopales de Sleswig, de Ripen et d'Arhus, auxquels il soumit les chrétientés déjà fondées au delà de la mer Baltique en Finlande, en Zélande et en Suède. Grâce à ces établissements, l'Évangile fit de rapides progrès dans tout le Nord.

Restauration de Louis d'Outremer en France.

6. Cependant une restauration inespérée venait de s'accomplir en France. Le roi féodal Raoul était mort le 14 janvier 936, après treize années d'un règne qui n'avait été qu'un perpétuel combat contre les vassaux toujours en révolte. « Il fut enterré, au milieu du deuil de ses amis, dans l'église de Sainte-Colombe près Sens, dit le moine Richer. Comme il n'avait pas de fils qui pût recueillir le trône vacant, il laissa aux *primates* le soin de pourvoir à l'administration du royaume. Les obsèques terminées, cette grave question fut agitée entre les princes. La Gaule Celtique et l'Aquitaine auraient voulu donner la couronne au duc de France Hugues, fils du glorieux roi Robert. La Gaule Belgique (c'est-à-dire toutes les provinces de l'ancienne Neustrie) demandait le retour du jeune Louis (d'Outremer), fils de Charles le Simple, élevé sous les yeux de sa mère Ethgive (Ogine), à la cour de son oncle maternel, Athelstan, roi des Northumbres. Or, le duc de France se rappelait les difficultés qui avaient entouré le règne féodal de son père ; il ne voulut point accepter un pareil fardeau. Prenant donc la parole au milieu des princes, il tint ce langage plein de modestie personnelle : « Quand même la triste fin du roi Charles (le Simple) aurait été la suite des fautes de ce malheureux prince, elle n'en fut pas moins un attentat qui a offensé la majesté divine et attiré sur nous sa colère. Il nous faut réparer le passé, et faire disparaître toutes les traces de nos anciennes discordes. Autrefois mon père a accepté la couronne que vous lui imposiez ; selon moi, ce fut un tort, puisque le roi légitime était vivant et retenu dans une injuste captivité. Croyez que de tels actes ne sont jamais bénis du ciel. A Dieu ne plaise donc que je veuille régner de la sorte ! Il ne me paraît pas non plus qu'on doive appeler à la succession de Raoul, d'heureuse mémoire, un nouvel étranger. Il faut reprendre la ligne un instant interrompue de la dynastie

royale et rappeler d'outre-mer le jeune Louis, fils de Charles. Ainsi l'antique race de nos rois retrouvera sa splendeur, et ses partisans, qui sont nombreux, une restauration qui nous assurera la paix définitive. — Ce noble et généreux conseil fut accueilli avec enthousiasme, continue le chroniqueur, et une ambassade, dont la direction fut confiée à l'archevêque Guillaume de Sens, partit immédiatement en Angleterre porter cette heureuse nouvelle au prince exilé[1]. » Louis entrait alors dans sa seizième année. Les députés francs le trouvèrent à York, dans le palais du roi Athelstan, son oncle, et ce fut avec ce dernier qu'ils eurent à négocier. Athelstan se défiait de la bonne foi des seigneurs féodaux. Il leur fit jurer sur les Évangiles de rester toujours fidèles à celui qu'ils voulaient rétablir sur le trône de ses pères. Après cet acte solennel, il consentit enfin à accepter leurs offres au nom de son neveu, et renvoya les députés en France pour préparer la réception royale qui devait avoir lieu à *Morinum* (Boulogne). Ce fut en effet sur cette plage que tous les grands vassaux se rendirent avec leurs hommes d'armes, sous la conduite de Hugues le Grand, le 1er juin 936. Le soir, ils mirent le feu à quelques chaumières, signal convenu qui devait avertir de leur présence Athelstan, Ethgive et le roi Louis qui se tenaient de l'autre côté du détroit. Les communications s'établirent aussitôt entre les Français et les Anglo-Saxons. Odon, archevêque de Cantorbéry, « homme éminent par son équité et son éloquence, » dit Bucher, fut d'abord envoyé par Athelstan pour recevoir le serment de fidélité que les grands vassaux prêtèrent entre ses mains à leur futur roi. « A son retour sur la côte anglaise, Athelstan n'hésita plus ; il fit monter son neveu sur un navire splendidement décoré, lui donna une suite nombreuse de thanes et d'évêques, et lui fit ses adieux. Quelques heures après, le proscrit abordait au rivage natal, salué par les acclamations populaires. Hugues lui amena lui-même un magnifique cheval caparaçonné aux insignes royaux. Le fier coursier, qu'on avait choisi

[1] Richer. *Historiar.* Lib. II, cap. I et II. *Patr. lat.*, tom. CXXXVIII, col. 50.

avec intention peut-être parmi les plus fougueux, se cabra, faisant à droite et à gauche des écarts que le duc s'efforçait en vain de calmer. Tout à coup le jeune roi s'élança d'un bond vigoureux et, sans toucher aux étriers, se mit en selle, prit les rênes et maîtrisa l'animal frémissant. La foule applaudit à ce début d'un règne qui promettait de ne pas être celui d'un prince fainéant. Quelques jours après, le 19 juin, Louis d'Outremer était sacré à Reims par l'archevêque Artold[1]. »

Mort de Henri l'Oiseleur. Avénement d'Othon I le Grand au trône de Germanie.

7. Presque à la même date, le 2 juillet 936, la Germanie pleurait la mort de Henri l'Oiseleur, enlevé par une attaque d'apoplexie à l'âge de soixante ans, durant une excursion militaire qu'il faisait en Saxe. La reine, sainte Mathilde, attendait son retour au couvent d'Hildesheim lorsque les cris et les larmes du peuple vinrent lui apprendre la funèbre nouvelle. On était vers le milieu du jour. La reine éplorée courut se prosterner aux pieds de l'autel et demandait s'il y avait encore quelque prêtre qui n'eût pas rompu le jeûne et qui fût en état d'offrir le sacrifice de la messe pour l'âme de son époux. Il s'en présenta un dont la physionomie noble et le maintien modeste frappèrent Mathilde. Issu d'une illustre race, il était neveu d'Adelward, évêque de Werden et l'un des apôtres des Slaves. Son nom était Hadaldague. La reine déposa entre ses mains les bracelets d'or qu'elle portait, indiquant ainsi qu'elle voulait renoncer pour toujours aux vanités et aux grandeurs du monde. La première messe pour le repos de l'âme de Henri l'Oiseleur fut dite ainsi; l'année suivante, Hadaldague était promu à la métropole de Hambourg, et le pape Léon VII le nommait, ainsi que nous l'avons vu, son légat apostolique pour les contrées scandinaves. Sainte Mathilde fit inhumer le corps de son époux à Quedlimbourg, près Halderbestadt; où elle fonda un monastère de religieuses. Elle fixa elle-même sa résidence dans ce pieux asile, pendant que son fils Othon, surnommé plus tard le Grand, recueillait l'héritage paternel et inaugurait son règne en Ger-

[1] Richer. Loc. cit. Cf. Mourin, *Les comtes de Paris*, p. 179-180.

manie. Deux métropolitains, Vicfrid, archevêque de Cologne, Robert, archevêque de Trèves et frère de sainte Mathilde se disputèrent l'honneur de le sacrer. L'un et l'autre renoncèrent à leurs prétentions en faveur de saint Hildebert, archevêque de Mayence, dont l'âge, le mérite et les vertus commandaient le respect universel. Ce fut lui qui eut la gloire de sacrer Othon le Grand. Lorsque le prince, entouré d'un cortége d'honneur, fit son entrée dans l'église, Hildebert le prit par la main et le présentant au peuple assemblé : « Voici Othon que je vous amène, dit-il, Dieu l'a choisi ; Henri son père de regrettée mémoire l'a désigné, tous les seigneurs viennent de l'élire. Si ce choix vous agrée, levez tous la main. » A ces mots la foule immense leva les mains au ciel en poussant des acclamations de joie. Othon, revêtu du costume antique des Francs, tunique étroite et serrée, brodequins aux pieds, vint s'agenouiller devant l'autel où étaient déposés les insignes royaux : l'épée avec le baudrier d'or et de pierreries, le manteau avec les bracelets, le bâton ou main de justice, le spectre et la couronne. En lui ceignant l'épée, Hildebert dit au roi : « Recevez le glaive pour triompher des ennemis du Christ, dompter les barbares et réprimer les agressions des impies. » En lui mettant les bracelets d'or et le manteau royal, il dit : « le vêtement d'honneur laisse tomber ses franges jusqu'à terre. Il est l'emblème du zèle sans bornes que vous devez déployer pour les intérêts de Dieu, pour le maintien de la justice et de la paix. » En lui offrant le sceptre et la main de justice : « Ces insignes symboliques, dit-il, vous rappelleront que vous devez corriger paternellement vos sujets, que vous devez étendre votre protection sur les veuves, les orphelins et les ministres du Seigneur. » Puis le vénérable Hildebert, assisté de l'archevêque de Cologne, fit les onctions sacrées, posa le diadème sur la tête d'Othon, et le prenant par la main le conduisit sur le trône royal au chant du *Te Deum* répété en chœur par toute l'assistance.

Lettre de Léon VII à Frédéric, archevêque

8. Le pieux Hildebert ne survécut pas longtemps à cette auguste cérémonie. Il mourut le 31 mai 937 et eut pour succes-

de Mayence. Mort de Léon VII. seur un moine de Fulde, pieux et savant, nommé Frédéric. Une des dernières lettres écrites par le pape Léon VII fut adressée à ce nouveau métropolitain. « Pour répondre à la requête que vous avez pieusement adressée à cette sainte, catholique et apostolique Église romaine, mère et maîtresse de toutes les autres, nous avons fait rechercher dans les archives du saint-siége les rescrits (*schedas*) adressés par nos vénérables prédécesseurs les saints pontifes Grégoire III et Zacharie au bienheureux Boniface qui a illustré votre siége de Mayence. Nous n'en avons pu retrouver qu'un seul, mais il suffit pour attester la parfaite authenticité des faits exprimés par vous. Nous sommes donc heureux de pouvoir seconder le zèle que vous apportez à combattre les pervers et à fortifier dans notre foi divine les populations de vos contrées, en vous accordant le titre et les pouvoirs de légat du saint-siége, conférés jadis au bienheureux Boniface votre prédécesseur[1] » (939). Frédéric se montra digne de cette faveur. Il établit avec le concours du roi Othon, dans une villa de création récente, appelée d'abord en l'honneur de la sainte Vierge Parthénopolis et qui fut le berceau de la cité actuelle de Magdebourg, un monastère sous le vocable des saints Maurice et Innocent, de la légion Thébéenne, dont il avait obtenu des reliques par l'intermédiaire de Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane. Le monastère eut pour patron principal saint Pierre et fut placé sous la juridiction immédiate du saint-siége. Il eut pour premier abbé le vénérable Annon, plus tard évêque de Worms. Cette nouvelle fondation monastique en Germanie coïncidait avec la mort du pape Léon VII, enlevé prématurément à l'amour des Romains au mois d'août 939.

PONTIFICAT D'ÉTIENNE IX

(juillet 939-octobre 942).

Notice d'Etienne IX d'après les Catalogues. 9. Les principales nations de l'Europe occidentale, la France et la Germanie, avaient ainsi des maîtres jeunes et nouveaux

[1] Leo VII. *Epist.* XIV. *Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 1084.

pontificaux. Une erreur historique. Attentat prétendu dont Étienne IX aurait été victime.

lorsque l'élection des Romains porta sur le siége de saint Pierre Étienne IX. « Il était romain de naissance, dit le catalogue pontifical de Zwellen, et siégea trois ans et quatre mois environ jusqu'à l'année du Seigneur 942[1]. » Le catalogue de Watterich, un peu plus explicite, s'exprime ainsi : « Etienne, né à Rome, fils de.... (nom laissé en blanc dans le manuscrit), siégea trois ans, quatre mois et quinze jours. De son temps, savoir : le 19 juillet, indiction XIIe, l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 939, le soleil s'obscurcit (éclipse), de deux à trois heures de l'après-midi[2]. » Enfin le *Codex Regius* après avoir reproduit très-exactement les notions chronologiques précédentes, ajoute qu'Étienne IX était « d'origine allemande et qu'il fut affreusement mutilé par des séditieux en haine de sa naissance[3]. » Baronius avait trouvé ce récit plus détaillé dans un vieux catalogue des souverains pontifes (*Vetus liber de Romanis pontificibus*), d'après lequel le pape Étienne IX, allemand d'origine et promu par l'influence d'Othon le Grand, aurait été tellement maltraité par le Romains « que son visage en fut défiguré et qu'il n'osa plus ni paraître en public, ni exercer aucune des fonctions sacrées[4]. » Avant Baronius, saint Antonin de Florence avait plus brièvement rapporté le fait en ces termes : *Stephanus IX a Romanis mutilatus fuit*[5]. Toutes ces données sont fausses ; l'erreur provient de Martinus Polonus qui a confondu les noms et les dates en attribuant au pape Étienne IX un fait d'ailleurs très-réel que nous verrons se produire un peu plus tard et que le chroniqueur de Saint-André nous racontera à sa date véritable sous le pontificat de Jean XIII[6]. Bien que la chronique du moine de Saint-

[1] Catalog. Zwellens. *Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1026.

[2] Watterich. Tom. I, p. 34.

[3] *Codex Regius*, fol. 120, verso.

[4] Baronius. *Annal.* 940.

[5] Antonin. *Historiar.* II^a pars. , titul. XVI. capitul. I, § XV.

[6] Les *Tavole Cronologiche* de Mazzoni, d'ordinaire si exacts, ont reproduit ce thème accrédité d'ailleurs depuis trois siècles et reproduit par les auteurs ecclésiastiques qui ne connaissaient pas la chronique du moine de Saint-André.

André fût inconnue au docte Muratori, ce judicieux annaliste avait déjà signalé cette erreur. « Le cardinal Baronius, dit-il, suppose qu'Étienne IX était allemand d'origine et qu'il fut promu au souverain pontificat par l'influence du roi de Germanie Othon le Grand, au préjudice des prêtres romains qui pouvaient prétendre à ce poste. De là une une odieuse trame ourdie par les compétiteurs évincés, avec l'appui du patrice Albéric. Étienne IX, leur victime, aurait été affreusement mutilé et réduit à s'abstenir de toutes les fonctions de son ministère sacré. C'est là un véritable roman que Martinus Polonus a mis en crédit, et que le vieux *Codex* consulté par Baronius ne saurait aucunement faire prévaloir. Il est certain en effet qu'en 939 le roi de Germanie Othon le Grand n'avait encore aucune influence en Italie. Son nom était à peine connu des Romains. Il est certain d'autre part que les catalogues pontificaux les plus autorisés s'accordent à faire naître Étienne IX à Rome. Le nom même d'Étienne n'a aucune affinité avec les vocables teutoniques. De plus, en 939, le patrice Albéric, converti par saint Odon, n'avait plus les allures féroces de ses premières années. Il se préoccupait d'établissements charitables et de fondations monastiques. Enfin loin de renoncer aux fonctions de son ministère sacré par suite d'un prétendu attentat commis contre sa personne, Étienne IX recevait les ambassadeurs des nations catholiques, ceux du roi Louis d'Outremer par exemple ; il envoyait des légats apostoliques en France, et Flodoard qui raconte ces faits ne dit pas un mot de la mutilation prétendue. Comme dernier argument, ajoute Muratori, je citerai encore un acte authentique de l'archevêque Pierre de Ravenne, daté du 29 octobre 939, « l'an premier du pontificat prospère du seigneur pape Etienne[1]. »

Une surcharge dans le *Codex regius*.

10. Cette argumentation de Muratori est irréfutable. L'accord

[1] Muratori. *Annal. Ital.* 939. Novaës avait été frappé de ces preuves historiques accumulées par l'érudition de Muratori. Il admit un moyen terme et out en faisant naître Etienne IX à Rome, il supposa que ce pontife avait été élevé en Germanie. Ce système est complétement insoutenable. (Cf. Novaës. *Stephanus IX papa* 131. Tom. II, p. 173.

des deux catalogues pontificaux de Zwellen et de Watterich ne permet pas de mettre en doute qu'Étienne IX eût réellement été d'origine romaine ; le synchronisme historique établit non moins péremptoirement l'impossibilité pour Othon le Grand à cette époque d'exercer la moindre influence sur l'élection pontificale. Le *Codex Regius* d'ordinaire si exact est donc ici fautif. En examinant de plus près la notice qu'il consacre à Étienne IX, on serait tenté de croire que malgré sa brièveté elle porte la trace d'une surcharge. « Étienne IX, dit-il, siégea trois ans, quatre mois et quinze jours. Après lui le siége resta vacant dix jours. » Voilà, croyons-nous, toute la partie primitive de la notice ; elle reproduit celles de Zwellen et de Watterich. Mais immédiatement après elle est suivie de ces mots : « Celui-ci, allemand d'origine, fut mutilé par quelques Romains révoltés. » *Hic, natione germanus, fuit mutilatus a quibusdam Romanis.* Cette dernière note nous paraît avoir dû être ajoutée après coup et tirée de la chronique de Martinus Polonus dont elle reproduit textuellement les paroles.

Rescrit apostolique d'Étienne IX en faveur du monastère de Tolla.

11. Quoi qu'il en soit, il est absolument certain que le pape Étienne IX passa les trois années de son pontificat sans être victime d'aucune mutilation de la part des Romains. A l'époque de Baronius, on ne connaissait aucun rescrit apostolique émané d'Étienne IX, aujourd'hui nous en possédons deux, l'un daté du mois d'octobre 939, l'autre du mois de décembre 941. Ces deux dates comprennent, à quelques mois près, toute la période de ce court pontificat. Or, le texte des deux rescrits d'Étienne IX prouve, ainsi qu'on va le voir, que ni en 939, ni à la fin de l'année 941, le pape n'avait subi de mutilation qui, en défigurant les traits de son visage, l'eût forcé à se soustraire aux regards du public. Le premier est un privilége en faveur du monastère de Tolla au diocèse de Plaisance. Il est conçu en ces termes : « Étienne évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au révérend Aribert abbé du monastère de Tolla érigé par le bienheureux Tobias sous le vocable du Sauveur et de Saint-Pierre, salut et bénédiction apostolique. — Bien que notre sollicitude et la charité

de Jésus-Christ qui nous presse, aient pour principal objet le gouvernement de toutes les églises de l'univers catholique, les circonstances nous imposent encore le devoir d'étendre nos soins aux monastères et au rétablissement de la discipline dans leur sein. Vous nous informez, très-vénérable abbé, que celui dont vous avez la direction a été par le malheur des temps l'objet de spoliations désastreuses. Des séculiers, marquis et comtes, y ont voulu établir leur autorité. Des évêques même n'ont pas craint d'encourir les censures canoniques et de violer les priviléges et les immunités apostoliques de votre abbaye, dont les droits ont été ainsi méconnus et les domaines spoliés. Nous renouvelons donc ici sous peine d'anathème tous les priviléges déja concédés à votre monastère, interdisant spécialement aux évêques de Pavie, de Plaisance, de Parme et de Reggio dans les diocèses desquels votre abbaye possède des biens fonds, de prélever aucune dîme ou d'exiger aucune redevance sur les domaines de votre mense abbatiale. Nous vous accordons à vous et à vos successeurs la faculté d'inviter tel évêque qui vous conviendra pour les consécrations d'églises et pour les autres fonctions épiscopales dans l'étendue de votre juridiction, à la condition que vous et vos religieux ne cessiez de prier pour toute la sainte Église de Dieu, pour notre prospérité et celle des princes chrétiens. S'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'il se trouvât dans votre communauté des moines tièdes, relâchés ou prévaricateurs, nous vous conférons à vous et à vos successeurs tous les pouvoirs nécessaires pour les corriger. Si vous-même ou vos successeurs vous vous trouviez sous le coup de quelque accusation, nous décrétons qu'en vertu de l'immunité apostolique de votre monastère, vous ou vos successeurs devez recourir immédiatement à notre saint-siége et vous constituer à notre audience pour y être légalement jugés[1]. »

Privilége d'Etienne IX en faveur de l'abbaye lorraine de Bouxières-aux-Dames.

12. Évidemment, si au mois d'octobre 739 le pape Étienne eût été, comme le croyait encore Mozzoni[2], défiguré par les mains

[1] Stephan. IX. *Epist.* I. *Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 1089.

[2] Mozzani, *Secolo* x, p. 112. Voici ses paroles : *Sino da primordi del suo*

de vils sicaires qui lui auraient crevé les yeux, labouré le visage de plaies horribles, l'obligeant à se cacher à tous les regards, il n'eût point officiellement invité Aribert à comparaître à son audience publique, si des accusations calomnieuses venaient à surgir contre le vénérable abbé. La même conclusion se dégage du second rescrit d'Étienne IX, adressé sous forme de privilége à Rothildis (Rohilde), abbesse du couvent de sainte Marie de Buxeriæ (Bouxières-aux-Dames), dans le diocèse de Toul. « Le vénérable Archambaud, abbé de Saint-Èvre, nous a informé, dit le pape, du zèle admirable avec lequel notre très-doux frère Gauzelin[1], évêque des *Leuci* (Toul), travaille à régénérer son diocèse et à y faire fleurir la religion et la discipline monastique. Ces nouvelles ont réjoui nos entrailles maternelles (*maternis visceribus gratulamur*); nous l'en félicitons de tout cœur et nous prions la clémence divine de continuer à bénir ses efforts. C'est donc très-volontiers que nous consentons sur sa requête à confirmer par l'autorité de saint Pierre et la nôtre toutes les règles qu'il a établies dans ses monastères. En conséquence, nous vous confirmons, vous, Rohilde notre fille spirituelle, dans la charge que vous tenez de ce vénérable évêque, notre frère bien-aimé, en telle sorte que vous et les abbesses qui vous succéderont vous puissiez gouverner le monastère de religieuses établi dans la villa de *Buxeriæ* selon la règle de saint Benoît et les institutions des Pères, observant fidèlement les heures du jour et de la nuit consacrées à l'office divin et travaillant assidûment à la sanctification des âmes qui vous sont ou seront confiées. — Écrit de la main d'Étienne, scriniaire de la sainte Église de Rome, au mois de décembre, indiction xve (941). Remis par la main de Nicolas primicier du siége apostolique, au nom de Jésus-Christ Notre-Sei-

pontificato soffre mille vessazioni dal patricio Alberico. Ciacomus est encore plus explicite : *Ita tamen a Romanis seditionibus vexatus est ut nihil memoria dignum ab eo geri potuerit, imo vero, ut Martinus Polonus refert, per civilem tumultum Alberici, ut creditur, factionibus oppressus, vulneribus turpiter fœdatus vitam abditiorem duxerit, ut diu in publicum prodire, propter deformitatem, vulnerum erubesceret.* (Tom. I. p. 708).

[1] Saint Gauzelin évêque de Toul est honoré le 7 septembre.

gneur, l'an troisième de l'heureux pontificat de notre seigneur Étienne, souverain pontife et pape universel, siégeant sur la chaire sacrée du très-bienheureux Pierre, prince des apôtres[1]. »

Révolte du duc de France Hugues le Grand et des seigneurs féodaux contre Louis d'Outremer.

13. Dans la solennité même de cette dernière formule cancellaresque, indiquant la remise du privilége faite vraisemblablement soit en synode soit en audience publique, mais en tout cas le pape présent, nous trouvons une nouvelle preuve de la régularité avec laquelle Étienne IX accomplissait toutes les fonctions de son ministère apostolique sans en être empêché par une mutilation prétendue. Les autres actes de son administration qu'il nous reste à faire connaître donneront un nouveau degré d'évidence à cette démonstration[2]. Les serments prêtés sur la plage de Boulogne par les grands vassaux de France au jeune roi Louis d'Outremer n'avaient pas été sincères. Le duc de France Hugues, qui avait pris si généreusement l'initiative de la restauration du prince carlovingien était réellement moins désintéressé qu'il ne voulait le paraître. Il comptait sur un roi fainéant qu'il eût dirigé à sa guise. Louis d'Outremer se prêta un an à peine au rôle de mineur en tutelle; puis il rompit soudain la chaîne qu'on prétendait lui imposer, établit sa cour à Laon, se maria avec une sœur d'Othon de Germanie et déclara sa ferme volonté d'être le maître dans son royaume. Une telle prétention surprit le duc, habitué à voir tout plier sous sa puissance, même les lois les plus sacrées. Ainsi il s'était mis sans autres formalités en possession des abbayes de Saint-Denys, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Martin-de-Tours. Dominer à la fois l'État et l'Église, exercer le pouvoir sous un roi nominal à qui il laisserait la responsabilité, ne gardant pour lui-même que les avantages et les profits de la

[1] Stephan. IX. *Epist.* II. *Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 1092.

[2] Nous insistons sur cette rectification historique parce que jusqu'ici l'erreur opposée est encore officiellement admise. Dans son histoire des *Comtes de Paris*, M. Mourin la reproduit de très-bonne foi sans doute; et il fait d'Etienne IX non-seulement un Allemand, mais un parent d'Othon Ier. « En raison de son origine, dit-il, ce pape était fort impopulaire et Baronius raconte qu'il fut cruellement mutilé par les Romains. » (p. 201).

puissance, tel avait été son véritable but en provoquant la restauration de Louis d'Outremer. Cette arrière-pensée n'avait certes rien de généreux ni de magnanime. Aussi n'est-ce point pour la noblesse de son caractère, mais simplement pour l'élévation de sa taille que ses contemporains lui donnèrent le surnom de Grand. L'émancipation de Louis d'Outremer fut le signal d'une levée de boucliers dans toute la France et d'une guerre de féodalité dont les détails appartiennent plus spécialement à l'histoire profane.

Siége et prise de Reims. Démission forcée d'Artold. Le jeune prince Hugues est mis en possession de la chaire métropolitaine.

14. L'archevêque de Reims, Artold, demeura fidèle au roi qu'il avait sacré de ses mains pontificales. Il en fut bientôt puni. Hugues le Grand, Héribert de Vermandois et Guillaume-Longue-Épée, duc de Normandie, vinrent l'assiéger dans sa ville métropolitaine (juillet 940). Après une molle résistance qui ne dura pas plus de six jours, les habitants ouvrirent les portes de leur cité, et l'ennemi entra en vainqueur. On cherchait l'archevêque; il s'était retiré au monastère de Saint-Remy, « épanchant, dit Richer, l'amertume de sa plainte devant le Dieu qui voit tout[1]. » Il y fut bientôt découvert. « Une foule d'évêques et de *magnates*, ajoute le chroniqueur, vinrent faire le siége de sa personne, comme ils avaient fait celui de la ville. A force de menaces, ils le déterminèrent à abdiquer, moyennant la cession qui lui fut faite des monastères de Saint-Pierre-d'Avenay et de Saint-Basle. Donnant ainsi satisfaction à ces chiens, *et tandem canibus satisfaciens*, il quitta la ville et se retira à Saint-Basle. » Il paraît qu'on lui avait fait signer un acte d'abdication. C'est du moins sur la valeur de ce document suspect qu'un concile provincial réuni dans l'église de Saint-Crespin et Saint-Crespinien à Soissons, le 27 mars 941, en présence de Hugues le Grand et d'Héribert de Vermandois, eut à délibérer. On introduisit une députation des habitants de Reims qui s'exprimèrent en ces termes : « Nous sommes depuis longtemps privés de pasteur, et nous venons vous supplier de nous en nommer un. Nous ne voulons plus d'Artold,

[1] Richer. *Hisoriarum.* Lib. II, cap. XXIII. *Patr. lat.*

puisqu'il a abdiqué l'épiscopat sous serment. Donnez-nous Hugues (le fils du comte de Vermandois) : il y a longtemps déjà que nous l'avons élu, et il nous est cher à tous. » Hugues avait alors vingt-deux ans à peine. L'évêque Guy de Soissons, fils de Foulques le Roux, comte d'Angers, lui avait, l'année précédente, donné l'ordination sacerdotale. On le trouva très-capable de devenir métropolitain. « La pureté de ses mœurs, dit le décret synodal, le recommande autant que la noblesse du sang; mais l'éclat de son illustre naissance rehaussera celui de sa nouvelle dignité. » Ce sont là des considérants un peu faibles; on les admit toutefois, et le jeune archevêque fut sacré en grande pompe à Saint-Remy de Reims. Dans la réalité ses mœurs étaient pures et sa conduite ultérieure fut sans tache. Le nouveau métropolitain de Reims ne donna aucun des scandales que le patriarche de Constantinople, Théophylacte, du même âge que lui, affichait en Orient.

Intervention d'Etienne IX pour la pacification de la France.

15. « Sur les entrefaites, dit Richer, un légat du seigneur pape Étienne IX, l'évêque Damase, arriva dans les Gaules, apportant des lettres du siége apostolique contenant l'ordre à tous les ducs et seigneurs français de faire sans retard leur soumission au roi Louis d'Outremer, et de cesser contre lui les hostilités, s'ils ne voulaient tous être frappés d'excommunication. A cette nouvelle, les évêques suffragants de Reims, assemblés sous la présidence de leur jeune métropolitain, convinrent qu'il fallait obéir au pontife et éviter ainsi les censures dont il les menaçait. S'adressant au comte de Vermandois, ils le supplièrent d'aller trouver Hugues le Grand et de le déterminer à se réconcilier avec le roi. Ils insistaient sur le danger imminent d'une sentence apostolique d'anathème, et sur l'énormité du crime de rébellion contre les souverains légitimes. Cette démarche n'eut aucun effet. Les évêques firent partir alors pour Rome une députation chargée de rendre compte au pape de leur conduite et de solliciter le pallium pour le jeune métropolitain. Le pallium fut accordé et les députés le rapportèrent à Hugues, mais en même temps le pape confirmait sa première injonction par une seconde plus formelle encore, Il

fixait pour la soumission des princes au roi Louis un délai fixe, passé lequel tous les auteurs, complices ou fauteurs de la révolte, seraient excommuniés. Si au contraire ils étaient disposés à se soumettre, le pontife voulait qu'on lui adressât immédiatement des légats qui viendraient à Rome l'en informer [1]. » Cette fois l'intervention d'Étienne IX obtint un succès complet. La soumission des grands vassaux à Louis d'Outremer eut lieu dans le courant du mois de septembre 942, un mois avant la mort du pontife. Le lecteur aura déjà remarqué que deux légations coup sur coup adressées de Reims à ce pape eurent l'occasion de le voir, de lui parler, de recevoir ses instructions et de prendre ses ordres. Si le pape eût été contraint par sa prétendue mutilation de renoncer à donner les audiences ordinaires, les députés rémois l'auraient su et Richer, moine de Reims, l'aurait dit.

Tyrannie de Hugues en Italie. Nouveau conflit entre ce prince et le patrice des Romains Albéric.

16. Au moment où Étienne IX obtenait pour la France une paix momentanée, il venait de rendre le même service à l'Italie. Le roi Hugues continuait à tyranniser cette noble contrée. « La terreur qu'il inspirait était telle, dit la chronique de Novalèse, qu'on n'osait plus prononcer son nom. Quand on parlait de lui, on se servait de roseaux creux dont une extrémité était appliquée aux lèvres de l'interlocuteur, l'autre à l'oreille de l'auditeur. » Il fit tuer le duc de Spolète Anschaire et donna ce gouvernement à un de ses favoris, le burgonde Sarilio. Bérenger, marquis d'Ivrée, pour éviter le même sort, fut obligé de se réfugier précipitamment en Germanie près d'Othon le Grand. Sa femme Willa, dans un état de grossesse avancé, dut le suivre à pied à travers les sentiers les plus escarpés des Alpes. Hugues fit réclamer les fugitifs, mais ses ambassadeurs reçurent du roi de Germanie cette réponse digne d'Othon le Grand : « Allez dire à votre maître que je puis me passer des richesses des autres, mais que je ne saurais refuser ma protection à ceux qui la demandent. » Il y avait dans ces quelques mots le germe d'une future intervention du gand roi en Italie. Hugues le comprit et n'insista pas davantage. Mais il ne fit

[1] Richer. *Historiar*. Lib. II, cap. XXVII. — Flodoard. *Annal*. 942. *Patr. lat.*

que redoubler de cruautés dans son propre royaume. Il stipendia deux scélérats, Hildebrand et Campo, qui empoisonnèrent l'abbé de Farfa, Ratfred, et reçurent en récompense le gouvernement du monastère. Enfin, au printemps de l'an 942, il vint une troisième fois assiéger la ville de Rome, dont le consul-patrice Albéric avait toujours le gouvernement militaire. Si, comme on le croyait jusqu'ici, le pape Étienne IX eût été victime des prétendues cruautées d'Albéric à son égard, il n'aurait point eu à intervenir dans ce conflit, et il aurait laissé les deux tyrans se détruire l'un par l'autre. Mais il n'en était rien. Étienne IX se hâta de mander de nouveau le bienheureux abbé de Cluny à Rome pour interposer de nouveau sa médiation entre le roi d'Italie et le consul-patrice.

Second voyage de saint Odon en Italie.

17. Saint Odon partit aussitôt dans l'humble appareil qui lui servait pour ses déplacements continuels et monté sur un âne. Rien n'était édifiant comme sa manière de voyager, dit un de ses récents biographes[1]; partout il trouvait sur sa route l'occasion de faire du bien; s'il rencontrait des pauvres, il leur distribuait largement une double aumône spirituelle et corporelle; s'il apercevait quelque voyageur fatigué, un vieillard, un infirme, il les plaçait sur sa monture et les escortait à pied. Un jour, il fit rencontre d'un insigne voleur qui, frappé de la douceur angélique empreinte sur le visage de l'homme de Dieu, se prosterna tout à coup, et le conjura en pleurant de l'admettre au nombre de ses moines. Odon l'envoya à Cluny, où il devint un fervent religieux. Quelques années après, le saint abbé, au retour d'un autre voyage, trouva sur son lit de mort cet homme dont la conversion avait été si instantanée et la piété si persévérante. Il l'interrogea pour savoir s'il n'était pas quelquefois retombé dans ses anciennes habitudes de larcin: « Deux fois seulement, répondit le moribond, la première, j'ai pris la tunique que je portais et qui appartenait au monastère, puisque rien n'est à moi, et je l'ai donnée à un

[1] M. Rocher. *Abbaye royale de Saint-Benoît-sur-Loire*, p. 121. — Cf. Joannes. *Vita S. Odonis. Patr. lat.*, tom. CXXXIII, col. 71.

pauvre qui était tout nu ; la seconde fois, j'ai pris encore au monastère une corde de crin pour mon usage. » On la retrouva cette corde ; elle lui ceignait étroitement les reins et déchirait sa chair. Il ajouta alors qu'il venait d'avoir pendant la nuit une vision ; la reine du ciel lui était apparue et lui avait dit : « Je suis la reine des miséricordes, dans trois jours tu cesseras de vivre sur la terre. » Le troisière jour, en effet, il s'endormit du sommeil des saints pour se réveiller au ciel.

Réconciliation de Hugues et d'Albéric. Retour de saint Odon en France. Sa mort.

18. La médiation de l'homme de D eu entre Hugues et Albéric fut cette fois encore couronnée de succès. La férocité du roi d'Italie, véritable tigre qui faisait trembler tout un peuple, ne put résister à la mansuétude et à l'ineffable charité du saint. Cependant l'abbé de Cluny fut pris à Rome d'une fièvre aiguë, et un avertissement céleste le prévint que sa fin était proche. Étienne IX le bénit et l'embrassa une dernière fois sur la terre. Ce fut le pape qui mourut le premier, dans le courant du mois d'octobre 942. Odon souhaitait ardemment revoir le tombeau de saint Martin et mourir dans le monastère de Tours où il avait passé les années de son enfance et de sa jeunesse. Il s'achemina donc vers le but de son dernier pèlerinage. Le roi Hugues voulut l'escorter jusqu'aux frontières de ses États. En passant à Népi, il lui donna le monastère de Saint-Élie, à la tête duquel l'homme de Dieu laissa un de ses disciples, Théodard, pour y établir la réforme de Cluny. A Pavie, Odon fut reçu en triomphe par les religieux de Saint-Pierre-au-ciel-d'Or. La traversée des Alpes offrait à cette époque les plus grands dangers. Les Sarrasins de Fraxinetum venaient d'incendier l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, et occupaient tous les défilés, pillant et massacrant les pèlerins. Hugues avait, dès l'année précédente, entrepris contre eux une expédition qui réussit à les déloger de leurs principaux repaires dans les gorges des Alpes. Il avait de plus négocié avec l'empereur byzantin, Romain Lécapène, qui s'était engagé à lui fournir une flotte auxiliaire qui vint en effet dans le courant de l'année 942 croiser en vue des côtes de Ligurie et de Provence. Occupés à se prémunir contre ces nouveaux ennemis, les Maures de Fraxinetum laissè-

rent libres les passages alpestres : Odon put ainsi continuer sans fâcheux incident son long et pénible voyage. Il arriva à Tours pour la fête de saint Martin qu'il passa dans une telle ferveur qu'on le crut toute cette journée en extase. Le quatrième jour de l'octave, la fièvre le reprit ; il donna ses dernières instructions à ses disciples et à une foule immense de visiteurs éplorés. Il dit au moine Jean, le disciple qui l'avait accompagné dans toutes ses pérégrinations et qui fut plus tard son biographe : « Écoutez, mon fils, mes dernières paroles. Je rends grâces à Dieu de ce qu'il me fait expier par la souffrance les péchés de ma jeunesse et ceux de toute ma vie. J'ai toujours aspiré à cette heure qui approche et je conjure le Seigneur de me purifier assez en ce monde pour n'avoir plus à me punir dans l'autre. » On lui apporta le corps du Seigneur qu'il reçut en viatique avec des transports d'allégresse et en prononçant le nom sacré de Jésus, il expira (18 novembre 942). On trouva parmi les notes manuscrites d'Odon une hymne qu'il avait composée en l'honneur de saint Martin durant l'extase de la dernière fête[1]. « O Christ-Roi, disait-il, tu fis la gloire de Martin, et les honneurs que nous lui rendons sont ta gloire. C'est toi que nous honorons en lui, et tu agrées comme tiens les hommages decernés à ton serviteur. D'un pôle à l'autre tu as fait resplendir l'éclat de cette perle des pasteurs : accepte ses mérites surabondants pour compenser les fautes des misérables pécheurs. En ce jour où il émigra vers le ciel, les mains pleines de vertus, ce pauvre, cet indigent de la terre, les cohortes angéliques célèbrent son triomphe ; toute langue, toute tribu, toute nation exaltent dans l'allégresse. O Martin ! apôtre de la France, renouvelez de nos jours les merveilles que vous accomplissiez de votre vivant ; sanctifiez les évêques, rendez à l'Église son antique splendeur, confondez les ruses et les efforts de l'enfer. »

[1] *Patr. lat.*, tom. CXXXIII, col. 515. Les œuvres de saint Odon, forment presque la totalité de ce volume de la *Patrologie latine.*

PONTIFICAT DE MARIN II

(Octobre 942-avril 946.)

Notice de Marin II d'après les catalogues pontificaux.

19. Les deux catalogues pontificaux de Watterich et de Zwellen s'accordent dans la notice très-brève d'ailleurs qu'ils consacrent au nouveau pape. En voici les termes : « Marin II, né à Rome, fils de... (nom en blanc) siégea trois ans six mois et treize jours [1]. » Le *Codex Regius* reproduit les mêmes indications, en ajoutant seulement que la vacance qui suivit fut de dix jours. Mais au lieu du nom de Marin, il donne au nouveau pape celui de Martin [1]. Longtemps en effet on a confondu ces deux noms; peut-être par suite d'une erreur de quelque copiste primitif. Novaës l'admet dans son recueil des *Vies des Souverains Pontifes*, en faisant observer qu'on désigne indistinctement ce pape tantôt sous le nom de Martin III, tantôt sous celui de Marin II [3]. Baronius avait également signalé ce double vocable. Aujourd'hui que les découvertes paléographiques de Muratori, Ughelli, Gattula, Tosti et Dronke ont fait connaître un ensemble de plus de huit rescrits pontificaux émanés de la chancellerie de ce pape, il ne saurait plus y avoir de doute. Chacun des actes de ce *Regestum* porte en effet une suscription uniforme : *Marinus episcopus, servus servorum Dei.* « Le nouveau pontife, dit Ciaconius, fit revivre la douceur et la grâce apostolique d'Étienne IX, son prédécesseur. Uniquement occupé des intérêts sacrés de l'Église, il poursuivit l'œuvre de la réforme monastique, releva de leurs ruines les temples et les abbayes, et n'employa son autorité près des princes et des peuples que pour leur maintien ou pour leur rétablissement. Son amour et sa charité pour les pauvres étaient sans bornes. On aurait pu le surnommer le « modèle des clercs et le père des moines [4]. »

[1] Watterich. Tom. I, p. 34. — Zwellen. *Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1026.
[2] *Codex Regius*, fol. 120, verso.
[3] Novaës. *Martino III awero Marino II papa* 132. Tom. II, p. 164.
[4] Ciaconius. Tom I. col. 709.

Révolutions à Constantinople. Chute de Romain Lécapène et de ses fils.

20. Son avénement coïncidait avec une nouvelle révolution à Constantinople. Romain Lécapène avait mis l'empire au pillage pour grandir sa propre famille. « C'était, dit Zonaras, comme une hydre aux mille têtes qui avait pris possession du palais; il y poussait une moisson d'empereurs, comme autrefois du champ mythologique où l'on avait semé les dents du dragon, germa une armée de géants[1]. » L'aîné de ses fils Christophe, celui que Lécapène considérait comme l'héritier présomptif de son trône impérial étant mort prématurément, laissant un enfant en bas âge, nommé comme son aïeul, Romain, cet enfant fut déclaré Auguste et prit rang avant Constantin Porphyrogénète le légitime héritier du trône. « Mais au moment où Lécapène se croyait bien assuré, dit un autre chroniqueur, et pensait avoir bâti avec l'asphalte un monument digne de Sémiramis, il tomba à la renverse et se cassa les reins[2]. » Ce furent ses propres fils qui devinrent les instruments de sa ruine. Alarmés de sa prédilection pour leur jeune neveu Romain, les deux Césars Étienne et Constantin résolurent de détrôner leur père. Au milieu de la nuit, ils pénétrèrent dans son appartement, le poignard à la main, et lui signifièrent que s'il jetait un cri, il serait à l'instant égorgé. Lécapène se tut, on l'enveloppa dans un manteau et ses fils l'envoyèrent, dit Luitprand, « philosopher avec les moines de l'île de Proté[3] » (944). Ils auraient voulu, du même coup, enlever Porphyrogénète, et ils se disposaient à l'expédier pour la même destination; mais le peuple soulevé prit les armes, menaçant d'envahir le palais si on ne lui montrait sain et sauf le légitime héritier du trône. Le bruit de sa mort avait en effet circulé parmi la foule, qui s'était adressée à l'évêque Sigefried, ambassadeur du roi Hugues d'Italie, le priant d'intervenir pour sauver, s'il en était temps encore, les jours de l'empereur. Le tumulte s'apaisa quand le peuple le vit paraître

[1] Zonaras. *Annal*, Lib. XVI. cap. XIX. *Patr. græc.*, tom. CXXXV, col. 95. — *Manasses in Leon*. Cf. A. Rambaud. *L'Empire grec au* xe *siècle*, p. 20.

[2] Manasses. *Ibid.*

[3] Luitprand. *Antapodosis*. Lib. V, cap. XXIII. — *Patr. lat.*, tom. CXXXVI, col. 888.

à l'une des fenêtres du palais. On l'acclama avec des transports d'enthousiasme. Quelques semaines après, les fils de Lécapène furent envoyés à leur tour « philosopher » avec leur père dans le monastère de Proté. Quand ils y arrivèrent conduits par une escorte de soldats, Lécapène, vêtu d'une robe de moine, leur adressa ce discours ironique : « C'est un heureux jour que celui où vos sublimités impériales daignent visiter notre néant! Je reconnais bien là cet esprit de charité qui, après m'avoir chassé du palais, n'a pas permis à votre amour filial d'y rester longtemps. Vous avez montré une prévoyance fort sage en me faisant prendre les devants. Comment ces bons moines, mes compagnons, tout absorbés dans leurs méditations pieuses, auraient-ils su la manière de recevoir des empereurs, s'ils n'avaient eu en moi un homme rompu à toutes les exigences de l'étiquette? Aussi, voyez, tout est prêt : de l'eau fraîche comme celle des glacières impériales, des fèves délicieuses, des légumes de primeur, des poireaux arrachés ce matin même. Ici on n'est pas malade pour manger trop de poisson de mer, c'est plutôt pour jeûner trop souvent. Quant à la suite nombreuse et brillante qui vous escorte, il n'y a pas de place pour elle dans notre pauvreté ; nous ne recevrons que vos majestés, qui sont venues pour ne pas laisser à l'abandon la vieillesse de leur père. » Cette allocution que Luitprand met dans la bouche de Lécapène et qu'il a saupoudrée sans doute du sel qu'aimait de préférence son esprit caustique, dut avoir peu de charmes pour les Césars déchus. Ils ne prirent pas, comme leur père, le parti de la résignation chrétienne. Ils tramèrent une conspiration pour ressaisir le sceptre, ils ne réussirent qu'à faire aggraver leur peine ; on les soumit à une flagellation ignominieuse et ils finirent leurs jours dans un cachot. Seul, leur frère Théophylacte, ce patriarche de vingt ans, échappa aux désastres de sa famille. Il continua jusqu'en 956 à souiller de ses mœurs infâmes le siége patriarcal. Enfin la justice divine l'atteignit : un cheval qu'il montait s'emporta et lui brisa la tête contre une muraille.

21. L'empereur Constantin VII avait quarante ans, lorsque Constantin VII Porphy-

rogénète. Son caractère.

cette série de révolutions politiques le débarrassa de la tutelle forcée de l'ambitieuse famille des Lécapène. Jusque-là il n'avait eu que le titre impérial, sans prendre la moindre part au gouvernement. Les nobles distractions qu'il trouvait dans l'étude lui parurent préférables au tourbillon des affaires. Peintre, poëte, musicien, érudit, il a laissé en tout genre des ouvrages encore maintenant estimés. Il ne changea rien à un genre de vie qui avait eu jusque-là pour lui tant de charmes. Son chambellan et plus tard l'épouse du jeune Romain son fils le dominèrent, comme Lécapène l'avait dominé. Il laissa les rênes de l'État entre leurs mains, et se contenta de se faire l'empereur des savants et des hommes de lettres. Les études refleurirent par ses soins à Constantinople; mais il oubliait qu'elles ne doivent jamais être que le délassement des souverains, non leur but principal. Les hommes d'État s'illustrent à les protéger, et pourtant ils tombent bientôt dans le mépris public s'ils négligent pour elles des soins plus graves et plus importants. Constantin Porphyrogénète n'en était pas encore là en 945. Son fils Romain, qu'il avait eu d'Hélène fille de Romain Lécapène, n'avait encore que sept ans. Il se hâta de l'associer à l'empire. On eut ainsi le singulier spectacle d'une impératrice régnante, femme et mère d'empereurs, fille d'un empereur déchu et sœur de Césars exilés. A Byzance où tant de révolutions successives avaient habitué le peuple aux plus étranges anomalies, on n'y prit pas garde : Constantin Porphyrogénète fut aimé parce qu'il était humain, juste et pieux.

22. Quelques semaines après son avénement, le 16 avril 945, il célébrait solennellement l'anniversaire de la réception faite l'année précédente à Byzance de l'image miraculeuse d'Édesse, le portrait traditionnel de notre Seigneur qui avait, à l'époque de la passion, été remis à Agbar[1]. Cette image avait toute une histoire que Constantin Porphyrogénète, ou du moins l'orateur qui parla en son nom et dont le discours nous a été conservé parmi les œuvres de cet empereur, raconta en détail à l'auditoire im-

[1] Cf. Tom. V de cette *Histoire*, p. 160.

mense qui remplissait la basilique de Sainte-Sophie. Agbar, disait-il, informé par un de ses serviteurs, nommé Ananias, que Jésus-Christ remplissait la Palestine de ses miracles, écrivit au Sauveur, le priant de venir à Édesse, et chargea Ananias de porter cette lettre. L'officier royal, arrivé en Judée, trouva l'Homme-Dieu environné d'une telle multitude qu'il ne put l'aborder. S'étant donc assis sur un rocher qui dominait toute la scène, il commença à dessiner les traits du Sauveur. Mais Jésus-Christ, connaissant en esprit ce qui se passait, le fit appeler, lui remit une réponse pour Agbar; puis, s'étant lavé le visage, prit un linge dont il s'essuya la face. Ce linge miraculeux reproduisait une admirable image de la figure théandrique; il le remit à Ananias pour le porter à son maître. — Tel est en substance le discours prononcé à Constantinople en ce jour mémorable où l'image divine, apportée du fond de l'Orient, fit son entrée triomphale par la Porte-d'Or. Jadis elle avait guéri Agbar d'une maladie réputée incurable. Le prince reconnaissant l'avait fait placer au-dessus de la porte d'Édesse, où, de tous les points de l'Orient, elle attirait d'innombrables pèlerins qui trouvaient en l'invoquant la guérison de leurs maladies. Plus tard on l'avait murée dans sa niche pour la soustraire à l'impiété d'un petit-fils d'Agbar qui avait abjuré la foi chrétienne. Des siècles après, instruits par une apparition surnaturelle, quelques serviteurs de Dieu avaient retrouvé la divine relique. La lampe qu'on avait enfermée avec elle brûlait encore lorsqu'on démolit la paroi qui la recouvrait. Il n'était bruit dans tout l'Orient que des miracles accomplis par la sainte image. Romain Lécapène tenta plusieurs fois de l'acheter à l'émir musulman d'Édesse. Il offrait en échange deux cents captifs et douze mille pièces d'argent. L'émir craignait une révolte de ses sujets chrétiens, s'il concluait un pareil marché Enfin en 944 les armées grecques, après une série de victoires, parurent sur les bords de l'Euphrate. L'émir épouvanté demanda la paix : une des premières conditions fut naturellement la remise de l'image miraculeuse au prix déjà convenu. De son côté, Lécapène, par une bulle d'or, s'engageait, pour lui et ses suc-

cesseurs, à respecter la ville d'Édesse et son territoire. L'évêque de Samosate, Abraham, fut envoyé pour recevoir, au nom de l'empereur, l'image vénérée. Les habitants d'Édesse protestèrent contre ce déplacement; une insurrection fut sur le point d'éclater au moment du départ, l'émir réussit à maintenir l'ordre; un orage soudain, qu'on regarda comme un signe du ciel, lui vint fort opportunément en aide. « Pendant tout le voyage d'Édesse à Constantinople, dit M. Rambaud, les miracles se multiplièrent. Toute l'administration des *thèmes* (préfectures) d'Asie, toute la population fut en mouvement pour lui rendre hommage. Le protovestiaire et les premiers personnages de l'empire vinrent à sa rencontre et lui firent escorte comme à un roi. De toutes les villes sortaient au-devant d'elle évêque, clergé et fidèles en procession. Mais rien n'égala la splendeur des fêtes qui l'accueillrent à Constantinople : station de la sainte image dans les diverses églises et dans les palais impériaux; les empereurs à pied avec tout le Sénat, le patriarche portant l'image; tout l'immense clergé de Constantinople, la foule des évêques accourus de tous les points de l'empire, la multitude de peuple, pieds nus, traversant les rues semées de fleurs, ou inondant les toits et les terrasses des maisons; le chants des psaumes et des cantiques, la splendeur des vêtements sacerdotaux, l'éclat de myriades de cierges; une théorie solennelle dans des barques richement pavoisées le long des quais de Constantinople, sur le Bosphore et sur la Corne-d'Or; une procession autour des murailles maritimes comme autour des remparts continentaux de la grande ville, afin que celles-ci comme ceux-là devinssent imprenables par la protection de l'image miraculeuse et fussent comprises dans le cercle infranchissable à l'ennemi qu'elle traçait dans sa marche autour de la capitale de l'Orient[1]. » Déposée d'abord dans l'église de Notre-Dame des Blackernes, où Romain Lécapène célébra la fête de l'Assomption (15 août 944), la sainte image fut portée le lende-

[1] A. Rambaud. *L'Empire grec au xe siècle.* p. 110. — Cf. Constantin. Porphyrogenet. *Narratio de imagine Edessena. Patr. græc.*, tom. CXIII, col. 423.

main à Sainte-Sophie, d'où sortirent pendant une semaine entière les diverses processions à l'intérieur et sur les remparts de la ville ; enfin elle fut définitivement transférée dans la basilique du Phare, la principale église du palais. Vers l'an 1383, elle fut donnée par l'empereur Jean Paléologue à Léonard de Montalto, doge de Gênes, pour le récompenser des services militaires qu'il avait rendus à l'empire grec[1]. L'archevêque Jacques de Fresque exposa pour la première fois ce trésor sacré à la vénération publique dans l'église de Saint-Barthélemy, où il est encor conservé de nos jours[2]. »

Translation de la main de saint Jean-Baptiste d'Antioche à Constantinople.

23. « Cette grande solennité pour la translation d'une relique au xe siècle, dit M. Rambaud, ce panégyrique prononcé en présence de l'empereur et presque de tout l'empire, n'est pas un fait isolé dans l'histoire de Constantin VII. En 956, la main de saint Jean-Baptiste fut enlevée par un diacre aux habitants d'Antioche et transportée à Constantinople. Théodore Daphnopatès, un des plus célèbres chroniqueurs de Byzance, prononça à cette occasion

[1] Moroni Dizionario, artic. Genova.

[2] Mozzani dans ses *Tavole Cronologiche*, donne deux dessins de l'image miraculeuse d'Edesse. Le premier, antérieur à la translation d'Edesse à Constantinople et reproduit d'après des peintures archaïques, est sans contredit le portrait le plus saisissant, et au point de vue purement artistique, celui qui exprime le mieux l'idéal de l'auguste figure de l'Homme-Dieu (*Tavol. Cronologiche. Secolo* 1°, p. 5). A son arrivée à Constantinople la toile miraculeuse subit les enjolivements des peintres byzantins qui commencèrent par entourer d'une couche d'or toute la tête : ils écrivirent de chaque côté les paroles suivantes : ΙΣ ΧΣ, Το αγιον μανδηλιον. Sur la bordure de la toile, ils disposèrent du reste avec beaucoup de goût dix médaillons représentant les principaux épisodes historiques relatifs à l'image miraculeuse. 1° *Agbar envoyant Ananias au Sauveur*; 2° *Ananias essayant de dessiner les traits de Jésus*; 3° *Entretien du Sauveur avec Ananias*; 4° *Le Sauveur remet à Ananias le linge miraculeux*; 5° *Ananias offrant à Agbar le portrait du Sauveur*; 6° *Agbar fait placer la sainte image dans une galerie de son palais et une idole voisine tombe spontanément de la colonne qui la soutenait*; 7° *Découverte de l'image miraculeuse par l'évêque d'Édesse après quatre siècles d'oubli*; 8° *Une tuile s'empreint miraculeusement des traits de la sainte image*; 9° *Un feu sacré s'échappe de l'image sainte et brûle les guerriers de Chosroès qui assiégeaient Édesse*; 10° *Un démoniaque est délivré durant la translation d'Édesse à Constantinople*. L'image miraculeuse présente aujourd'hui ces diverses peintures. Mazzoni les a reproduites avec la figure du Sauveur dans ses *Tavole Cronologiche, Secolo* x, p. 115.

un discours qui nous est resté [1]. La description qu'il nous donne de l'entrée de cette relique dans la capitale, de la pompe ecclésiastique et civile, des chants, des illuminations, est tout à fait semblable à celle que nous a déjà offerte la réception de l'image d'Édesse. On serait tenté d'attribuer ces deux discours au même auteur, ou plutôt de voir dans ces ressemblances l'influence d'une même école littéraire. Les discours religieux des Byzantins se ressemblaient comme se ressemblent leurs tableaux religieux. L'impersonnalité hiératique est un caractère de leur éloquence comme de leur peinture [2]. »

Siméon le Métaphraste, logothète ou grand-chancelier de l'empire. L'ermite de Paros.

24. L'école littéraire dont parle M. Rambaud, cette école qui dut toute sa fécondité et sa gloire aux encouragements de Constantin Porphyrogénète, a produit des historiens, des savants et des jurisconsultes célèbres. L'empereur lui-même, dans ses œuvres complètes qui forment deux volumes de la Patrologie grecque, s'est montré tout à la fois orateur, homme d'état, tacticien, théologien et poëte. On ne voit pas sans quelque surprise un César Byzantin du x[e] siècle se préoccuper d'une idée qui a fait depuis la gloire des Bollandistes, et mettre tout son crédit, toutes les ressources de sa puissance à la disposition d'un logothète érudit, en le chargeant de recueillir dans toutes les provinces catholiques, de coordonner et de transcrire les actes des martyrs e des saints. Ce logothète se nommait Siméon; la gigantesque entreprise qu'il fut assez heureux pour mener à bonne fin lui a valu le surnom de Métaphraste (traducteur). Nous avons eu précédemment l'occasion de signaler la charité de Simon le Métaphraste, lors de la destruction de Thessalonique par les Maures en 904. « A cette époque, dit-il, l'empereur Léon VI le Philosophe de bienheureuse mémoire, m'avait chargé d'une ambassade près des Arabes de l'île de Crète et j'étais monté sur un navire qui faisait partie de la flotte d'Himerius, le plus illustre de nos généraux. Dans une relâche à Paros, je visitai un vénérable anachorète nommé comme

[1] *Acta* SS. 24 juin, tom. IV, p. 739.
[2] Rambaud. *L'Empire grec au x[e] siècle,* p. 112.

moi Siméon. Cet homme de Dieu avait le don de prophétie et le discernement surnaturel des esprits. Il m'exhorta à entreprendre une collection générale des vies des saints. Je m'excusai sur mon inexpérience, mes fonctions officielles, mes devoirs d'époux et de père. N'importe, me dit-il. Vous êtes choisi de Dieu pour cette œuvre. Commencez à recueillir tous les actes authentiques que vous pourrez rencontrer dans vos voyages, plus tard vous les mettrez en ordre. Tel fut le point de départ d'une vocation qui transforma un jeune diplomate de la cour de Léon VI en un hagiographe consommé.

Erreurs et calomnies au sujet de Siméon le Métaphraste.

25. Constantin Porphyrogénète, que l'œil prophétique du saint ermite de Paros avait sans doute aperçu dans l'avenir, fut le véritable promoteur de cette grande entreprise. Ici nous laissons parler M. Rambaud, qui a eu l'honneur en ces derniers temps de réhabiliter la personnalité si longtemps calomniée de Métaphraste. Nous sommes trop heureux de laisser ainsi la parole à des écrivains officiels. On les écoute sans défiance parce qu'ils ne sont pas suspects de cléricalisme. Qu'on le sache pourtant, moi qui suis prêtre de la sainte Église catholique, apostolique et romaine et qui en écris l'histoire, je déclare ici que quiconque voudra impartialement étudier les monuments, et qui aura la bonne foi de les reproduire tels qu'ils sont, fera bon gré mal gré une histoire cléricale. Cela peut-être désespérant pour les hérétiques ou les incrédules. Mais cela est. Le siècle qui vient de s'écouler a commis un crime social dont nous portons en ce moment la peine. Il a perverti toutes les sources de l'histoire, sciemment, volontairement, et avec un parti-pris diabolique dont notre époque actuelle expie en ce moment la criminalité terrible. « C'est une bonne fortune pour nous, dit M. Rambaud, de pouvoir nous prendre enfin à un véritable personnage sur le caractère, les habitudes et la vie duquel nous avons des données certaines. Métaphraste a été fort attaqué par les écrivains protestants du XVI[e] siècle qui lui reprochent sa crédulité, son manque de critique, se moquant de « ces charretées de contes à dormir debout, » (*Hamaxarius anilium fabularum*). Peu versés dans les institutions

byzantines, ils ont cru, sur la foi de son titre de *Magister*, que Métaphraste était un pauvre maître d'école byzantin, *ludi magister*, un grammairien de carrefour, *trivialis*. Allatius n'a pas eu de peine à venger le Métaphraste de ces dédains peu fondés, et à montrer quel était à Constantinople l'éclat de ces deux titres, magister et logothète : l'un constituant le premier grade de noblesse après les membres de la famille impériale, l'autre, une des premières fonctions de l'empire. « D'abord, dit son panégyriste, Siméon le Métaphraste participa aux affaires les plus secrètes (μυστικωτέραις) et aux délibérations les plus intimes des empereurs. Puis, lorsque la confiance des princes l'eût distingué parmi ses collègues, il partagea dans le sanctuaire impérial les soucis du gouvernement. Il portait au souverain les communications des étrangers, et aux étrangers (τοῖς ἔξωθεν) les ordres de l'empereur. Il était comme le lien vigoureux de l'administration publique ; il discutait les résolutions dans le conseil impérial, et, discutées, il les exécutait; il repoussait les barbares loin des frontières de l'empire, ou les forçait à la soumission, les uns par la force des armes, les autres par la diplomatie. » Ainsi, le biographe des saints, l'auteur ou le directeur de l'immense compilation de la *Vie des saints*, n'était point un simple savant de bibliothèque, comme Constantinople en avait tant à cette époque, encore moins un magister de village selon la donnée ironique de ses détracteurs du XVIe siècle. Tour à tour administrateur, diplomate, ambassadeur en Crète et à Thessalonique, officier de marine sur la flotte de la mer Egée et plus tard, si nous en croyons le panégyriste, général accompli, enfin membre du conseil privé et chargé d'une des plus hautes fonctions de l'empire, il eut tous les genres d'activité. C'était un de ces hommes complets, nullement enfermés dans une spécialité, tels que Rome les enfantait autrefois, et après elle son héritière, Constantinople. »

La grande collection hagiographique de Siméon le Métaphraste.

26. « Cet homme de cour, riche, mondain, aimé du prince, ne voulut, dit son panégyriste, être ni un orateur, ni un philosophe, il se consacra au rude labeur de l'hagiographie. Il fallut d'abord, avec des peines infinies recueillir, acheter, emprunter ou faire

transcrire les milliers de manuscrits qui dormaient dans les poudreuses bibliothèques des monastères d'Orient et d'Occident, de l'Asie et de la Grèce, de Constantinople et de Venise, du mont Athos et du Mont-Cassin, de l'Italie et de l'Égypte. Deux choses heureusement étaient grandes dans Siméon, dit encore le panégyriste : « la richesse et la volonté. » Le crédit dont il jouissait près de l'empereur lui fut aussi fort nécessaire dans ses relations avec toutes les provinces du monde chrétien. Pour traduire en grec des milliers d'actes écrits en cophte, syriaque, hébreu, arménien, arabe, latin, tudesque même, il fallait disposer de tout un personnel d'Ερμενευταί. « interprètes de toutes les nations, » tel que l'avait le logothète impérial. Quand toutes ces richesses furent rassemblées, il fallut, suivant l'expression de Nicéphore Calliste, « composer de ces aliments de toute espèce un merveilleux festin pour la chrétienté tout entière. » Jusqu'alors, dit le panégyriste, « les biographies des saints, ou ne présentaient pas un caractère satisfaisant d'authenticité, ou étaient rédigées dans un style qui ne répondait pas à la grandeur du sujet. » La tâche que se proposa Siméon fut immense ; il dut comparer les textes et les manuscrits, supprimer les interpolations apocryphes, corriger la barbarie des vieux hagiographes, rétablir les récits primitifs dans leur pureté et donner à tout l'ensemble un style simple et uniforme. Il fallait voir le Métaphraste siéger dans une grande salle du palais, entouré d'un cercle nombreux de copistes penchés sur leurs charta, laissant tomber de ses lèvres comme un flot toujours abondant et gracieux une prose que recueillait la plume des tachygraphes. Car les auteurs byzantins, Constantin VII tout le premier, écrivaient peu de leurs propres mains, ils préféraient dicter. D'ailleurs, il fallait un grand nombre de copistes pour qu'il y eut un grand nombre d'exemplaires. Après cette première classe de tachygraphes qui recueillaient la pensée du maître au moyen de signes abréviatifs, un second groupe déchiffrait ces notes et faisait la traduction sur parchemin avec tous les ornements et la perfection de la calligraphie byzantine. Enfin, des hommes parfaitement versés dans ces matières vérifiaient les ma-

nuscrits et corrigeaient les fautes échappées aux copistes ; « car il était impossible à Siméon de suffire seul à cet énorme travail. Mais si le labeur fut grand, ajoute le panégyriste, si la peine fut excessive, la récolte dépassa les espérances et l'on fit une moisson comme on n'en avait jamais vu jusqu'à ce jour. » Une grande partie de cette moisson a péri pour nous. De cette véritable encyclopédie hagiographique, il nous reste encore cent vingt-deux biographies qui forment trois volumes de la Patrologie grecque [1]. Les contemporains de Métaphraste reprochaient à son style une trop grande simplicité : c'est une recommandation auprès de nous. Ce biographe des saints, grand chancelier (logothète) de l'empire, était un saint lui-même. Ses derniers moments eurent tous les caractères de la mort des élus. « Il ne semblait pas, dit Psellus, arraché de la vie; mais délivré d'une lourde chaîne; il s'élançait d'un visage joyeux vers les anges, ses guides, pour se livrer entre leurs mains et sortir plus promptement de sa prison terrestre. » Après sa mort, ce narrateur de miracles fit des miracles. Son corps répandait l'odeur d'un parfum exquis et l'église grecque célèbre sa mémoire le 7 novembre [2]. » La critique du XVII[e] siècle, représentée par Adrien Baillet, s'est montrée souverainement injuste envers Siméon Métaphraste [3]. Le recueil que nous devons au savant logothète est, sans contredit, l'un des plus précieux que nous ait laissés l'antiquité chrétienne. Quant à l'exactitude qu'il a mise dans l'exécution de cette œuvre gigantesque, le père Montfaucon l'a constatée. Cet illustre bénédictin cite un manuscrit grec du IX[e] siècle où se trouvent, pour les mois de mai, juin, juillet et août, des vies des saints telles qu'elles étaient avant que le

[1] Tom. CXIV, CXV, CXVI.

[2] M. Rambaud. *L'Empire grec au* X[e] *siècle*, chap. V, p. 92-104.

[3] On sait que le XVII[e] siècle, imprégné presque sans le savoir, de l'esprit du jansénisme, avait une tendance prononcée à bannir de l'histoire ecclésiastique tous les faits qui s'écartent de l'ordre naturel. Sous prétexte de saine critique, on rejetait au fond le miracle. Or, le miracle est l'essence de l'Eglise, dont l'existence même est un miracle permanent. Dans le système de Baillet, les vies des saints n'étaient plus qu'un panégyrique de toutes les vertus, encadré entre deux dates de naissance et de mort.

Métaphraste y mît la main. Le compilateur s'est contenté de retoucher le style en respectant les faits avec une attention scrupuleuse.

Regestum de Marin II. Sa mort.

27. Pendant que les lettres chrétiennes avaient ainsi leur renaissance en Orient, le pape Marin II luttait en Italie contre le fléau de l'ignorance enfanté par les désordres de la féodalité, des invasions et des guerres civiles. Nous avons encore une lettre qu'il écrivait à l'évêque de Capoue, et dans laquelle il lui reproche amèrement sa négligence à s'instruire des règles canoniques et des premiers éléments des lettres. Voici ce rescrit apostolique: « Marin, évêque serviteur des serviteurs de Dieu à Sicus, évêque de l'église de Capoue. — Bien que vous ayiez obtenu de ce siége très-sacré du bienheureux Pierre et Paul, princes des apôtres, par dérogation aux lois canoniques, d'être promu à la dignité épiscopale, vous n'aviez certes pas le droit de fouler aux pieds les autres règles ecclésiastiques. Le pape saint Célestin ordonne de déposer tout prêtre qui ignorerait les saints canons. Combien plus deviez-vous donc les étudier, vous qui avez la mission de les enseigner aux autres! On nous dit que toute votre vie s'est passée sous l'habit laïque, à la cour du duc de Bénévent, et que, depuis votre consécration épiscopale, vous avez repris vos premières habitudes, négligeant complétement votre ministère spirituel et préférant les conciliabules politiques aux assemblées de clercs. Vous oubliez, ou plutôt vous n'avez jamais su que le VIIIe chapitre du concile de Chalcédoine défend aux évêques un tel genre de vie. Que d'autres règles ecclésiastiques ne violez-vous pas ! Ce ne sont point seulement les canons que vous ignorez, vous ne possédez pas même les éléments des lettres humaines ; vous écartez de vous tous les hommes instruits, et n'entretenez de relations qu'avec des laïques dissolus ou des clercs ignorants. Vous ne connaissez dès lors ni n'observez aucune loi divine ou humaine. Voilà où vous en êtes arrivé, vous que la charité de l'Église racheta un jour des mains des Sarrasins [1]. » Après ces énergiques reproches, le pape

[1] Marin II. *Epist.* VII. *Patr. lat.*, tom. CXXXII, col. 874.

signifie à cet indigne évêque que s'il ne change de conduite, il sera excommunié et déposé [1]. Tout le *Regestum* de Marin II, qui se compose de priviléges apostoliques en faveur des monastères de Vezelay, de Fulde, du Mont-Cassin, de Saint-Vincent au Vulturne ainsi que des églises de Bénévent, de la Sabine et de Hambourg, témoigne du zèle et de la sollicitude de ce pape prématurément enlevé à l'église au mois d'avril 946.

[1] *Ibid.*, col. 863-889.

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE

PONTIFICAT D'AGAPET II (avril 946 - novembre 955).

§ I. LOUIS IV D'OUTREMER.

1. Notice d'Agapet II d'après les catologues pontificaux. — 2. Louis d'Outremer et Foulques le Bon, comte d'Anjou. — 3. Mort d'Héribert de Vermandois et de Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie. — 4. Le jeune duc Richard-sans-Peur et Louis d'Outremer. — 5. Captivité de Louis d'Outremer, détenu par Hugues le Grand. Sa délivrance. — 6. Alliance de Louis d'Outremer avec Othon de Germanie. Réintégration de l'archevêque Artold à Reims.

§ II. AGAPET II ET LA FRANCE.

7. Conciles de Verdun et de Mouzon. Appel au pape. Envoi d'un légat apostolique en France. — 8. Ouverture du concile d'Ingelheim. — 9. Requête de Louis d'Outremer au concile. — 10. Réponse du légat apostolique et déclaration d'Othon Ier en faveur de Louis d'Outremer. Monitoire synodal à Hugues le Grand. — 11. Examen de la cause canonique soulevée par les deux compétiteurs Artold et Hugues au siége de Reims. — 12. Condamnation de Hugues de Reims. Clôture du concile d'Ingelheim. — 13. Sentence d'excommunication prononcée contre Hugues le Grand au synode de Laon. — 14. Fureurs et cruautés de Hugues le Grand. Deux évêques médiateurs. — 15. Sentence d'excommunication prononcée par Agapet II contre Hugues le Grand. Pacification de la France. — 16. Mort prématurée de Louis d'Outremer. — 17. Avénement de Lothaire roi de France. Mort de Hugues le Grand.

§ III. RÉVOLUTION EN ITALIE.

18. Déchéance du roi Hugues d'Italie. Avénement de Bérenger II. Lothaire fils de Hugues associé au trône. — 19. Mort de Hugues d'Italie et de son fils Lothaire. — 20. Sainte Adélaïde veuve de Lothaire. L'ermite Martin. Albert-Azzo de Canossa. — 21. Othon le Grand en Italie : son mariage avec sainte Adélaïde. — 22. Othon le Grand et Agapet II. — 23. Mort du patrice des Romains Albéric. Pacte simoniaque et sacrilége.

§ IV. LIBELLUS ANTICHRISTI.

24. Le moine Adso. Début de sa lettre à la reine de France Gerberga. — 25. Naissance et éducation de l'Antechrist. — 26. Pouvoir de l'Antechrist.

Durée de sa domination. — 27. Époque le l'avénement de l'Antechrist. — 28. Un grand roi dont l'avénement précédéra celui de l'Antechrist. Enoch Elie. — 29. Mort de l'Antechrist. Fin du monde.

§ V. SYNCHRONISME.

30. La diète d'Augsbourg. Restauration de Bérenger II sur le trône d'Italie. — 31. Siége de Canossa par Bérenger. — 32. Othon le Grand et Rathier de Vérone. Renaissance des lettres en Germanie. — 33. Atton évêque de Verceil. Hagiographie contemporaine. — 34. Invasion des Maggyars hongrois à Augsbourg. Saint Udalric. — 35. Ambassade de saint Jean de Vandières près du calife de Cordoue Abdérame. — 36 Mort d'Agapet II. *Regestum* de ce pape.

LES TROIS PONTIFICATS :

JEAN XII (16 décembre 955-14 mai 964).
LÉON VIII (4 décembre 963-mars 965).
BENOIT V (mai 964-4 juillet 965).

§ I. NOTICE D'APRÈS LES CATALOGUES PONTIFICAUX.

37. Intrusion et débordements d'Octavien. Couronnement d'Othon le Grand. — 38. Expulsion d'Octavien. Election de Léon VIII. Mort d'Octavien. — 39. Election de Benoît V. — 40. Siége de Rome par l'empereur Othon. Rétablissement de Léon VIII. — 41. Autorité de cette notice pontificale reproduite par les trois catalogues du *Codex Regius*, de Zwellen et de Watterich. — 42. La chronique du moine de Saint-André. Cruautés d'Octavien (Jean XII). — 43. L'armée d'Othon le Grand. Serment prêté par ce prince à Jean XII. — 44. Décret de Léon VIII en faveur de l'empereur Othon le Grand. — 45. *Unus moriatur pro populo.*

§ II. LE PAPE FÉODAL OCTAVIEN (JEAN XII).

46. Les milieux historiques. — 47. Jean XII et Othon le Grand. — 48. Rupture. — 49. Concile de Rome. — 50. Déposition de Jean XII. Élection de Léon VIII. — 51. Restauration de Jean XII. Sa mort. — 52. *Regestum* de Jean XII. — 53. Élection et expulsion de Benoît V. — 54. Mort de Benoît V et de Léon VIII.

PONTIFICAT D'AGAPET II

(avril 946-novembre 955)

§ I. Louis IV d'Outremer.

Notice d'Agapet II d'après les

1. Marin II eut un successeur digne de lui en la personne d'Agapet, nom que les chroniqueurs ont transformé pour la

catalogues pontificaux

plupart en celui d'Agapit[1], probablement parce que l'η grec du vocable primitif Ἀγαπητός avait en latin et dans les langues romanes le son de l'i. A ce propos, nous ne saurions trop insister sur la nécessité de revenir à la prononciation vraie du grec et du latin, sans attarder davantage les jeunes générations dans une voie absolument fausse, dont le moindre inconvénient est de rendre inintelligibles, après huit ans d'études officielles, le grec et le latin parlés chez les peuples qui ont conservé l'usage des deux langues. Agapet II, durant un pontificat de neuf ans, l'un des plus glorieux du xe siècle, continua la vigoureuse impulsion donnée par ses prédécesseurs à la réforme cléricale et monastique. Le catalogue de Watterich se borne à cette brève mention : « Agapit II, né à Rome, fils de.... (nom en blanc), siégea neuf ans, sept mois et dix jours[2]. » Le *Codex Regius* ajoute à cette donnée les indications suivantes : « Après lui le siége fut vacant douze jours. Durant son pontificat, le vénérable Odon qui s'était endormi dans le Seigneur eut pour successeur le bienheureux Aymard (*Adamarius* 942-948) auquel succéda le seigneur saint Mayeul (Maïolus 948-974), homme d'une vertu admirable et grand restaurateur de la discipline monastique[3]. » Le catalogue de Zwellen est plus explicite, voici ses paroles : « Agapit II, né à Rome, siégea environ dix années, jusqu'en 955. Sous son pontificat, il se tint à Ingelheim, en présence des rois Othon Ier et Louis d'Outremer, un nombreux concile; Agapit confirma dans la dignité métropolitaine Gérard de Lorch et trancha le différend qui s'était élevé au sujet des prérogatives archiépiscopales entre les deux églises de Lorch et de Saltzbourg. Hérold de Saltzbourg eut la juridiction de toute la Pannonie occidentale; Gérard conserva celle de la Pannonie orientale ; le pape y joignit les contrées des Avares et des Slaves, tant celles qui étaient déjà chrétiennes que celles qui restaient à convertir; il donna à Gérard les pouvoirs de légat apostolique pour y organiser en

1 C'est ainsi que le désigne Novaës : *Agapit II papa* 133, tom. II, p. 175.
2 Watterich. Tom. I. p. 34.
3 *Codex Regius*, fol. 121, recto.

son nom la prédication de l'Évangile, constituer des évêques et tout régler comme si le pape lui-même eût été présent[1]. »

Louis d'Outremer et Foulques le Bon comte d'Anjou.

2. La paix conclue entre Louis d'Outremer et les grands vassaux de France par l'entremise d'Étienne IX en 942[2] n'avait pas été de longue durée. Les quelques mois de repos qu'elle valut au jeune roi Louis furent consacrés à la visite de ses provinces. Se trouvant à Tours, la veille de la Saint-Martin, il se rendit le soir à la basilique, accompagné de jeunes seigneurs de son âge, comme lui plus épris des fêtes militaires et des grandes chasses dans les forêts que des splendeurs religieuses. Or, le comte d'Anjou, Foulques le Bon, était d'un caractère tout différent. Ami des lettres à un point qui serait fort rare même chez les princes de nos jours, Foulques lisait dans leur texte grec et latin Aristote et Cicéron ; il composait des poëmes en l'honneur de saint Martin. « Lettré et pieux, dit un récent historien, c'était tout un dans ce siècle où la science était le monopole des clercs ; Foulques s'était fait inscrire parmi les chanoines de Tours ; les jours de fête, il tenait sa place au chœur. En l'apercevant revêtu de l'habit des clercs et chantant les vigiles, les jeunes courtisans se mirent à rire et raillèrent de leur mieux ce chevalier qui, disaient-ils, psalmodiait comme un prêtre. Le roi qui partageait les goûts frivoles de ses amis, accueillit en riant leurs plaisanteries et s'associa à leur hilarité. Le lendemain il reçut ce bref message : « Au roi des Francs le comte d'Anjou. Vous saurez, seigneur, qu'un roi illettré est un âne portant couronne. » Louis d'Outremer ne rit plus, mais il ne se fâcha point. « Il est bien vrai, dit-il, que la science, l'éloquence, les belles-lettres conviennent grandement aux rois et aux comtes ; plus quelqu'un est élevé, plus il devrait briller par ses mœurs et ses connaissances. Dès lors les courtisans cessèrent leurs impertinentes moqueries ; ils tinrent Foulques en grand respect, d'autant plus que « ce comte lettré qui chantait comme un clerc, n'en était

[1] Zwellens. *Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1026.
[2] Cf. Chapitre précédent, n° 15.

pas moins à l'occasion un brave et vigoureux soldat [1]. »

Mort d'Héribert de Vermandois et de Guillaume Longue-Épée duc de Normandie.

3. Cet épisode n'a rien que de fort honorable pour Louis d'Outremer : savoir profiter d'une leçon méritée n'est pas chose commune dans l'histoire des princes. En 943 une mort subite délivrait Louis des intrigues d'Héribert, duc de Vermandois. Ce modèle achevé du traître, ce vassal toujours révolté qui, depuis un demi-siècle, avait fait tant de mal à ses souverains et à la France, disparaissait soudain de la scène du monde. Dans une audience qu'il donnait dans son palais, comme il étendait la main pour mieux accentuer la sentence qui allait tomber de ses lèvres, ses doigts se crispèrent, sa main retomba, sa bouche se tordit; il était mort. Son héritage fut partagé entre ses cinq fils : Eudes, comte d'Amiens, Albert, comte de Vermandois, Héribert, comte de Champagne, Robert, comte de Troyes et Hugues, archevêque de Reims. En perdant son unité, la maison de Vermandois perdait son importance. Presque à la même époque (17 décembre 943), Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie, était assassiné traîtreusement par Arnoul de Flandre dans la petite presqu'île de Picquigny sur la Somme. Les Flamands qui le massacrèrent trouvèrent pendue à sa ceinture une petite clef d'argent, clef d'un coffret où pieusement il tenait renfermé le plus précieux de ses trésors, l'habit de moine bénédictin qu'il voulait un jour porter à Jumiéges. Il ne laissait qu'un fils de dix ans, né d'une épouse morganatique ou concubine comme on disait alors; c'était Richard, surnommé depuis Sans-Peur. Les seigneurs normands allèrent le chercher à Bayeux; ils le menèrent en grande pompe à Rouen, renouvelèrent entre ses mains leur serment de fidélité et choisirent pour tuteurs du nouveau duc trois d'entre eux, Bernard le Danois, Rodolphe et Ansflech.

Le jeune duc Richard sans Peur et Louis d'Outremer

4. Cette tutelle ne devait pas être une sinécure. On accusait à tort ou à raison, le duc de France, Hugues le Grand, de n'avoir point été étranger au meurtre de Guillaume Longue-Épée. La perspective d'un héritage tel que celui de la Normandie à dérober

[1] M. Mourin. *Les comtes de Paris*, p. 208.

à un enfant mineur pouvait tenter la convoitise du duc. Il est malheureusement trop certain qu'elle entraîna Louis d'Outremer à un crime. Le comte de Flandre Arnoul, l'assassin du père, ne cessait de pousser à la spoliation du fils. « Le roi, disait-il, fera bien de reprendre la riche province de Neustrie arrachée par Rollon à sa couronne, et de renvoyer ces brigands étrangers dans leurs glaciers du Danemarck et de la Scandinavie. Quant au bâtard de Guillaume Longue-Épée, il faut l'enfermer dans une forteresse et le mutiler sans pitié pour le rendre inhabile aux armes. » Richard, dont on escomptait ainsi la vie et la destinée, était élevé à Laon, au palais de Louis d'Outremer. Celui-ci commençait à manifester contre l'orphelin inoffensif une haine qui tenait de la monomanie. Un jour que le jeune homme revenait de la chasse, le roi l'accueillit tout à coup par les plus violentes injures, déclarant qu'il lui ferait brûler les jarrets. « Le gouverneur de Richard, un seigneur nommé Osmond, d'une illustre famille de Normandie, dévoué à son jeune maître de ce dévouement sans limites qu'on n'a plus revu, dit M. Mourin, depuis les races féodales, entreprit de le sauver en usant à la fois de ruse et d'audace. Par ses conseils, Richard feignit tout à coup d'être gravement malade ; il se mit au lit, et il parut si mal au bout de quelques jours qu'on désespéra de sa vie. Trompés par ce stratagème les gardes entretenus par le roi se départirent peu à peu de leur vigilance. Un soir, Osmond, déguisé en palefrenier, pénétra dans la chambre du prince, l'enveloppa dans une botte de foin, le chargea sur son épaule et traversant les cours du palais et les rues de la ville sans exciter aucune dédéfiance, il franchit les portes. Au bas de la montagne de Laon, il s'arrêta dans une maison amie, dégagea le jeune duc, le fit monter à cheval et l'accompagna d'abord jusqu'au château de Coucy, puis jusqu'à Senlis où il le mit sous la protection du duc de France Hugues le Grand[1]. »

Captivité de Louis

5. Hugues ne se proposait pas d'être pour l'héritier du duché

[1] M. Mourin. *Les comtes de Paris*, p. 222.

de Normandie un protecteur plus sincère que n'avait été le roi lui-même. Il accepta avec d'autant plus de joie cette mission qu'il se réservait de la trahir plus à son aise, et que pour le moment elle lui donnait les plus belles apparences de générosité. Le roi lui fit réclamer le jeune duc : « Venez le prendre, » répondit Hugues, et la guerre fut déclarée. L'issue en fut désastreuse pour Louis d'Outremer qui se vit en 946 prisonnier de Bernard le Danois, l'un des tuteurs du jeune duc de Normandie. Bernard sut tirer un parti extrêmement habile de sa royale capture ; il offrit à Hugues le Grand de lui remettre Louis d'Outremer en échange de Richard. La proposition fut acceptée ; la remise se fit à Saint-Clair-sur-Epte, au lieu même où trente-cinq années auparavant Charles le Simple avait reçu l'hommage de Rollon. Deux barques quittèrent en même temps les deux rives de l'Epte. Dans l'une étaient le roi Louis et Hugues le Grand son geôlier ; dans l'autre, le duc Richard et Bernard le Danois son libérateur. La Normandie tressaillit d'allégresse au retour du petit-fils de Rollon. « Dès ce moment, dit le chroniqueur de Jumiéges, Richard se montra un homme fait et justifia son surnom de Sans-Peur. La terre normande se tut devant sa face. » Hugues le Grand retint le roi prisonnier, il l'enferma dans un château sous la garde de Thibault le Tricheur, comte de Chartres. Après un an de détention, soit inspiration généreuse, soit raffinement de politique, il vint trouver son captif et lui dit : « Vous étiez un petit enfant, ô roi, quand l'animosité de vos ennemis vous chassa au delà des mers. Par mes conseils et mon influence on vous rétablit sur le trône. Depuis lors, tant que vous avez écouté mes avis vos affaires ont prospéré. Mais, cédant aux suggessions de quelques misérables intrigants; vous avez rompu avec moi : de là tous vos malheurs. Rendez-moi votre bienveillance et reprenez votre autorité, de telle sorte que, vous régnant et moi combattant, toute la France soit en paix. Et puisque fait roi par moi, vous ne m'avez encore donné aucun témoignage de votre munificence, concédez-moi aujourd'hui votre ville de Laon ; ce sera le prix de mes services et vous aurez droit

d'Outremer détenu par Hugues le Grand. Sa délivrance.

de compter sur ma fidélité. » Le royal captif céda sa ville de Laon, la seule forteresse qu'il eut dans le royaume, et il revint à Compiègne rejoindre sa femme Gerberga et sa mère Ethgive (Ogine). Désespéré, il s'écriait : « Hugues ! Hugues ! tu es le bourreau de ma vie. Mon père retenu en prison fut délivré par la mort des malheurs qui m'accablent ; et moi précipité dans le même abîme, je n'ai plus de la royauté paternelle qu'un vain fantôme. Je voudrais cesser de vivre et il ne m'est pas permis de mourir[1]. » (947).

Alliance de Louis d'Outremer avec Othon de Germanie. Réintégration de l'archevêque Artold à Reims.

6. Ainsi, Louis d'Outremer se voyait réduit en pleine jeunesse et dans toute la vigueur de l'âge au rôle de roi nominal, ce que la langue impitoyable de cette époque nommait un roi fainéant (*nihil faciens*). Pour comble de disgrâce, il apprit que Hugues le Grand, ne comptant plus réussir à spolier le jeune duc Richard de Normandie, prenait le parti d'en faire son gendre et lui donnait la main de sa fille Emma. Il eut alors la pensée de se créer hors de France un allié puissant en la personne du roi Othon de Germanie. Des liens de parenté l'unissaient déjà avec lui, puisque la reine Gerberga était sœur d'Othon. Les négociations, vivement poussées, eurent un plein succès. Conrad, roi de Bourgogne était également beau-frère de Louis d'Outremer, dont il avait épousé la sœur, nommée Mathilde. Conrad entra dans la ligue qui se préparait et détermina l'accession du comte Arnoul de Flandre. Les forces combinées des Germains, des Burgondes et des Flamands vinrent rejoindre en Champagne le roi carlovingien pour l'aider à reconquérir son indépendance. L'archevêque spolié Artold de Reims les accompagnait. Après une démonstration inutile devant les remparts de Laon, l'armée coalisée se réunit sous les murs de Reims. Le jeune Hugues de Vermandois qui en détenait, comme on sait, le siége métropolitain, perdit la tête. Au lieu d'utiliser le zèle des soldats et des habitants qui juraient de mourir pour sa cause, il vint parlementer dans le camp ennemi avec Arnoul de Flandre son beau-frère

[1] Richer. *Historiar.* Lib. II, cap. LII. *Patr. lat.*, tom. CXXXVIII, col. 71.

et quelques autres seigneurs de ses parents. On lui persuada sans peine de cesser toute résistance, en le menaçant de lui crever les yeux s'il refusait un accommodement. Le jeune archevêque comprit à demi mot ; il fit ouvrir les portes de la cité et se réfugia de sa personne à Mouzon, au delà de l'Argonne, pendant qu'Artold, escorté des archevêques de Mayence et de Trèves, rentrait en triomphe dans la cathédrale de Notre-Dame, d'où il avait été expulsé six ans auparavant. Le duc de France Hugues le Grand, s'était retiré à Orléans dont les solides murailles étaient à l'abri d'un coup de main. L'armée alliée ne l'y attaqua point ; elle pilla tout le territoire abandonné, brûla les faubourgs de Senlis, passa la Seine sur un pont de bateaux et ravagea les campagnes de la Loire. Ses avant-postes arrivèrent jusqu'en vue de Rouen, d'où ils furent vigoureusement repoussés. L'approche de l'hiver mit fin à cette campagne qui fut plutôt une invasion qu'une guerre en règle (947).

§ II. Agapet II et la France.

Conciles de Verdun et de Mouzon. Appel au pape. Envoi d'un légat apostolique en France.

7. La ville de Reims était demeurée au pouvoir de l'archevêque Artold, qui en fit comme le boulevard de la royauté carlovingienne. Le duc de France essaya vainement de la reprendre les armes à la main ; il eut recours à une autre voie. Le jeune métropolitain Hugues, réfugié à Mouzon, fut tiré de sa retraite, protesta contre la violence qui l'avait chassé de son siége et recommença à conférer des ordinations. Seul de tous les suffragants de la province, l'évêque Guy de Soissons lui prêta son concours. Ensemble ils sacrèrent un diacre nommé Tetbald en qualité d'évêque d'Amiens et le firent mettre en possession de cette église par l'armée de Hugues le Grand. Le roi de Germanie Othon Ier accourut à cette nouvelle et convoqua à Verdun d'abord (décembre 947), puis à Mouzon (Janvier 948), deux synodes chargés d'examiner au point de vue canonique les prétentions du jeune Hugues de Vermandois. Celui-ci refusa de comparaître et se borna à transmettre aux évêques assemblés une lettre du pape Agapet II

ordonnant de le rétablir sur le siége de Reims. La lettre était fausse. Les pères n'eurent pas de peine à constater cette indigne supercherie. L'archevêque Frédéric de Mayence présenta un rescrit authentique qu'il venait de recevoir du pape et dont la teneur n'avait rien de commun avec le pastiche précédent. A l'unanimité, Artold fut maintenu en possession du siége de Reims, et l'on convint en même temps de déférer la cause au pape, qui serait supplié d'envoyer un légat apostolique présider en son nom un concile national où le différend serait tranché en dernier ressort. « Artold adressa donc an pontife Romain, dit le moine Richer, une lettre détaillée contenant tout l'historique des faits, toute la série des violences qu'il avait eu lui-même à subir et des attentats inouis dont le roi de France s'était vu victime. Le seigneur pape Agapet se montra plein de sympathies pour tant de malheurs immérités. Il désigna comme légat apostolique le vénérable évêque d'Ostie Marin, homme d'une prudence consommée et d'une équité admirable, lui confia ses instructions et ses pleins pouvoirs pour travailler énergiquement à la pacification du royaume de France. Marin, le vicaire du seigneur pape, se rendit sur-le-champ près du roi de Germanie Othon, afin de préparer de concert avec ce prince la convocation d'un synode général, dont le lieu et la date furent fixés au 7 juin 948 dans la basilique de Saint-Remy, apôtre des Francs à Ingelheim. Des lettres nominatives de convocation furent adressées aux évêques de Germanie et des Gaules[1]. »

Ouverture du concile d'Ingelheim.

8. « Le concile s'ouvrit donc, reprend le chroniqueur, à l'époque indiquée, dans la basilique du palais d'Ingelheim, par ordre du pape Agapet, sous la présidence du légat apostolique Marin. Les pères prirent séance dans l'ordre suivant : Les métropolitains Robert de Trèves, Artold de Reims, Frédéric de Mayence, Wicfrid de Cologne, Adaldague de Hambourg ; les évêques Hildebold de Mimegardworth (Munster), Gauzlin de Toul, Adalbéron de Metz, Bérenger de Verdun, Fulbert de Cambrai, Rodolphe de

[1] Richer. *Historiar.* Lib. II, cap. LXVII. *Patr. lat.*, tom. CXXXVIII, col. 78.

Laon, Richwo de Worms, Reimbold de Spire, Boppo de Wurtzbourg, Conrad de Constance, Thethard d'Hildesheim, Bernard d'Halberstadt, Dudo de Paderborn, Lioptach de Rype dans le Jutland, Michaël de Ratisbonne, Farabert de Tungres (Liége), Doddo d'Osnabruck, Evherus de Minden, Baldric d'Utrecht, Hérold de Saltzbourg, Adalbert de Passaw, Starchand d'Eichstadt, Horath de Sleswig, Wichard de Bâle, Liefdach du Jutland. Tous ces vénérables évêques choisirent pour orateur du concile le seigneur Robert de Trèves, dont l'éloquence et la science des choses divines et humaines étaient sans égales. On convint que le jugements définitif sur chaque question demeurerait au seigneur Marin, vicaire du seigneur pape. Après qu'on eut récité les prières usitées à l'ouverture des conciles, et lu la série des décrets transmis par le saint-siége, les sérénissimes rois Louis (d'Outremer) et Othon de Germanie furent introduits dans l'assemblée. Quand ils eurent pris place chacun sur un trône, le vénérable seigneur Robert se leva et dit : « Les objets dont vous aurez, vénérables pères, à vous occuper en présence des sérénissimes rois, sont graves et douloureux. Nul n'ignore la déplorable situation faite à la France par de téméraires ambitieux ; les lois divines et humaines sont foulées aux pieds ; on a vu un roi légitime, captif de ses propres sujets, enfermé dans un cachot. La métropole de Reims a été livrée à des mercenaires ; le culte divin tombe dans l'avilissement ; la religion sainte ne compte plus pour rien. Avec la grâce de l'Esprit Saint, nous tous ici assemblés nous aurons à conjurer tant de malheurs, à réparer tant d'injustices, en assurant au seigneur et sérénissime roi la liberté de gouverner en paix ses États et le pouvoir de rendre à la cathédrale de Reims son antique splendeur. — Le seigneur Marin, vicaire du saint-siége de Rome, répondit en ces termes : Notre frère et coévêque Robert de Trèves a judicieusement fixé l'ordre à suivre dans vos délibérations. Tout en sachant très-bien que les lois divines passent avant les lois humaines, eu égard aux circonstances présentes, il vous a proposé tout d'abord de restaurer le pouvoir royal, afin qu'une fois relevé et affermi, le roi puisse travailler généreusement à rendre aux églises de Dieu leur

dignité et aux gens de bien le courage. Si donc votre saint et sacré synode est de cet avis, il convient d'examiner en premier lieu la cause du seigneur et sérénissime roi. — Toute l'assemblée donna son approbation [1]. »

Requête de Louis d'Outremer au concile.

9. « Louis d'Outremer, qui siégeait à côté d'Othon, se leva et, debout, demanda d'un ton très-modeste à être entendu lui-même dans la requête qu'il avait à formuler. Le synode supplia le jeune prince de parler. Il s'exprima donc ainsi : Le Dieu tout-puissant par la grâce duquel vous êtes réunis est témoin de tout ce que ma famille et moi nous avons eu à souffrir de la part de Hugues duc de France. Son père, vassal du mien, détrôna son maître et le fit mourir dans un cachot. J'étais au berceau alors; on me cacha dans un sac de blé; je fus ainsi par le dévouement des miens transporté au-delà des mers. A la mort du roi mon père, Hugues, se rappelant la mort du sien, n'osa pas prendre lui-même la couronne ; mais, au mépris de mes droits, il fit élire Raoul, dont le règne prit fin quand il plut à Dieu. Ce fut alors que, par le conseil des gens de bien, il me rappela d'Angleterre, et aux applaudissements de tout le peuple me rétablit sur le trône. Mais il ne me laissait qu'une royauté dérisoire; tout mon domaine consistait dans la petite cité de Laon. Quand je voulus revendiquer mes droits, il se déclara mon ennemi, fit alliance avec les pirates du Nord, et me livra captif entre leurs mains. Je n'échappai à cette prison que pour retomber durant une année entière en son pouvoir. Afin de recouvrer ma liberté, je dus lui céder encore cette ville de Laon, le dernier asile de ma femme et de mes fils. J'ai préféré la vie à cette forteresse; j'ai reconquis à ce prix ma liberté. Aujourd'hui, dépouillé de tout, j'implore le secours de tous. Que si le duc ose me contredire, je suis prêt à soutenir contre lui ma parole en combat singulier. — Quand le roi eût ainsi lancé son fier défi, l'archevêque de Trèves prit la parole : Nous venons d'entendre, dit-il, la plainte si brève et si éloquente du seigneur et sérénissime roi; il convient maintenant de délibérer sur les mesures

[1] *Ibid.*, cap. LXIX-LXXI, col. 79-80.

à prendre. Le duc de France s'est emparé de tous les droits souverains; il nous est impossible de les lui arracher par la force; il faut donc chercher à ramener dans le devoir un prince qui a jusqu'ici fait profession de ne craindre ni les dieux ni les hommes. Donc, suivant les décrets des pères et les règles cononiques, nous avons d'abord à lui adresser une monition fraternelle et nos exhortations synodales pour l'amener à résipiscence. S'il persiste dans sa rébellion, une sentence unanime d'anathème sera prononcée contre lui d'autant plus justement que déjà le seigneur pape Agapet II lui a enjoint, en vertu de son autorité apostolique, de cesser toute hostilité contre le roi de France [1]. »

Réponse du légat apostolique et déclaration d'Othon Ier en faveur de Louis d'Outremer. Monitoire synodal à Hugues le Grand.

10. « Le seigneur Marin, légat du saint-siége, prit ensuite la parole : Je me souviens, dit-il, que l'an dernier (947), le seigneur pape a en effet prononcé une sentence d'anathème contre ceux qui persisteraient à combattre le seigneur roi des Francs. Dans une autre lettre adressée en même temps en France, le pontife exhortait tous les gens de bien à demeurer fidèles à leur souverain légitime. C'est donc, à mon avis, très-justement qu'on fait observer qu'après cette première injonction du pontife, il nous reste à épuiser les voies de la charité fraternelle pour obtenir que le duc vienne à résipiscence. Après quoi, s'il refuse de se soumettre, il sera frappé d'anathème, lui ainsi que tous ses fauteurs et complices. C'est là l'unique secours que le roi puisse attendre de nous; mais ne lui en viendra-t-il pas quelque autre d'ailleurs ? En terminant sa requête, il a fait appel au dévouement de tous. Voilà que dans la mesure de notre pouvoir nous lui venons en aide; mais n'a-t-il rien à espérer du seigneur roi Othon ? Les saints canons proclament hautement qu'après l'anathème lancé par les évêques contre des tyrans et des rebelles, il appartient aux rois amis de la justice, de lever le glaive, afin que les coupables qui résisteraient aux censures ecclésiastiques soient contraints par la force de rentrer dans le devoir et qu'ainsi il leur soit fait du bien même malgré eux. — Le roi Othon, interpellé de la sorte, répon-

[1] Richer. *Historiar.* Lib. II, cap. LXXIII-LXXIV, loc. cit., col. 80-81.

dit en ces termes : Vénérables pères, le concours que vous prêtez au seigneur et sérénissime roi Louis aura les meilleurs résultats. Lorsque vous aurez frappé de vos armes divines les rebelles qui se sont faits ses persécuteurs, ceux-ci tomberont bientôt dans l'impuissance ; s'ils osaient encore lever la tête, ma tâche à moi serait facile et mes armes en auraient promptement raison. Ce serait en effet notre devoir, à nous qui, dans cette partie du monde avons mission de protéger la sainte Église, de prendre les armes contre eux. Si les choses en viennent à cette extrémité, nous tirerons le glaive et nous sévirons sans pitié contre des pervers que ni les exhortations, ni les avertissements n'auront pu corriger. Commencez donc par les voies de douceur, ensuite viendra la force, et celle-ci est entre mes mains. — Après ce discours vraiment royal, une lettre synodique fut adressée au duc de France. Elle était ainsi conçue : « Le saint synode réuni au palais d'Ingelheim, en présence des seigneurs et orthodoxes rois Louis et Othon, au duc de France Hugues. Le monde entier connaît la persécution que vous avez fait subir à la vénérable église métropolitaine de Reims, ainsi que les cruels traitements infligés par vous au roi votre suzerain. Une conduite si criminelle s'attaque à toutes les lois divines et humaines. Dans la sollicitude qu'elle éveille en nos âmes pour votre salut, nous vous avertissons d'y mettre un terme; nous vous exhortons à vous soumettre le plus tôt possible en toute humilité au roi votre seigneur. Si vous méprisez notre monition, nous serions contraints avant de nous séparer de lancer contre vous l'anathème, et vous resterez sous le poids de l'excommunication jusqu'à ce que vous veniez à résipiscence, ou jusqu'à ce que vous soyiez allé à Rome rendre compte de votre conduite au seigneur pape. Déjà deux fois le souverain pontife vous a enjoint par ses lettres apostoliques de mettre un terme à vos attentats. A notre tour, et comme troisième monition canonique, nous vous rappelons à votre devoir. » Cette lettre, signée de tous les pères, fut transmise aussitôt par une légation spéciale au duc de France[1]. »

[1] Richer. *Historiar.* Lib. II, cap. LXXV-LXXVII, loc. cit., col. 81-82.

11. « Cette première et importante affaire ainsi réglée, continue Richer, l'archevêque de Reims Artold se leva, et fit une exposition très-nette et très-lucide du débat soulevé entre lui et son compétiteur Hugues de Vermandois. En terminant, il présenta une lettre qu'il venait de recevoir du seigneur pape, et dans laquelle le souverain pontife lui ordonnait de conserver son siége métropolitain. Quand il eut cessé de parler, un clerc nommé Sigebold, député de Hugues de Vermandois, produisit au synode une autre lettre munie du sceau apostolique et émanée du saint-siége. On ouvrit cette lettre. Elle contenait en substance que Rodolphe, évêque de Laon, Guy de Soissons, Hildegaire de Beauvais et tous les autres suffragants de la province avaient adressé au siége apostolique une enquête tendant à obtenir le rétablissement de Hugues de Vermandois et la déposition d'Artold. Sur quoi le pontife répondait que sa volonté était qu'on agît conformément au vœu de la majorité des évêques. Après la lecture de cette lettre, les évêques dont les noms y étaient cités, se levèrent, déclarant qu'ils n'avaient ni envoyé au pape ni signé aucune requête de ce genre; ils protestèrent contre une telle fourberie dont ils faisaient retomber la responsabilité sur Hugues de Vermandois, le plus perfide des hommes » disaient-ils. Le clerc Sigebold ne réussissant point à prouver l'innocence de son maître, éclata en injures, et accusa le concile de commettre une trahison. Alors le légat apostolique Marin donna ordre de lire les décrets canoniques et les capitulaires relatifs aux calomniateurs. On fit cette lecture : Sigebold fut atteint et convaincu de calomnie contre le saint synode; une sentence de déposition fut prononcée contre lui, et comme il était diacre, on procéda séance tenante à sa dégradation, puis il fut chassé ignominieusement. Le concile rédigea ensuite un décret portant qu'Artold, dont la cause avait été canoniquement jugée, était et demeurait confirmé dans sa dignité métropolitaine. Ainsi se termina la première session [1].

Examen de la cause canonique soulevée par les deux compétiteurs Artold et Hugues au siége de Reims.

12. « Le lendemain, après lecture des actes précédents, le vé-

Condamnation de

[1] Richer. *Historiar*. Lib. II, cap. LXXVIII-LXXIX, loc. cit., col. 83.

Hugues de Reims, Clôture du concile d'Ingelheim.

nérable Marin, légat apostolique, déclara que la dignité pontificale, ayant été, en vertu d'un jugement définitif, maintenu à l'archevêque Artold, il restait à prononcer une censure synodale contre l'usurpateur Hugues de Vermandois. On lut à ce sujet les canons, les passages des saints pères et des docteurs, les décrétales des papes Innocent, Alexandre, Symmaque, Sixte, Célestin, Zozime, Léon, Boniface, tous frappant d'anathème les intrus et les envahisseurs. En conséquence et à l'unanimité, Hugues de Reims fut anathématisé et séparé de la communion jusqu'à ce qu'il eût par une sincère pénitence expié ses fautes passées. — Les jours suivants furent consacrés à prendre des mesures pour la réforme cléricale et monastique. On formula des décrets contre les prêtre scandaleux qui, oubliant toute pudeur, contractaient des mariages illicites; contre ceux qui traitaient irrévérencieusement la sainte eucharistie; contre les laïques qui usurpaient les églises et les monastères. L'ensemble des statuts dressés par le concile attestait la vigilance et la sollicitude pastorale des pères. Le synode d'Ingelheim se termina ainsi et une nouvelle réunion fut fixée pour la fin de juillet à Laon, dans la basilique de Saint-Vincent, pour y promulguer, s'il y avait lieu, la sentence d'anathème contre le duc de France[2]. »

Sentence d'excommunication prononcée contre Hugues le Grand au synode de Laon.

13. Othon ordonna à son gendre Conrad de Franconie, qu'il avait récemment investi du duché de Lorraine, de lever une armée et d'accompagner le roi de France et les prélats. Pour se réunir à Laon, ainsi qu'on en était convenu, il fallait en effet reconquérir cette place dont le commandement avait été confié par Hugues le Grand au comte de Chartres Thibault le Tricheur. En passant, l'armée de Conrad s'empara de Mouzon, d'où l'archevêque déposé, Hugues de Vermandois, réussit à s'enfuir sous un déguisement. Thibault le Tricheur abandonna la cité de Laon, dont il garda seulement la forteresse. « Les évêques purent donc se réunir au jour fixé dans la basilique de Saint-Vincent, reprend le chroniqueur. Louis d'Outremer prit place sur un trône, à côté du vénérable

[2] *Ibid.*, cap. LXXX et LXXXI.

légat apostolique Marin, qui présida encore cette nouvelle assemblée. Après la lecture de quelques passages des saintes Écritures, relatifs au châtiment des impies, on prononça la sentence de condamnation contre le tyran Hugues (duc de France); il fut frappé d'excommunication et séparé de l'Église, jusqu'à ce que, revenant à résipiscence, il eût fait soumission au roi son seigneur, ou bien qu'il fût allé à Rome rendre compte de sa conduite et solliciter son absolution près du seigneur pape[1]. On s'occupa alors des évêques qui avaient embrassé le parti du duc et refusé d'assister au concile; de ceux qui avaient pris part au sacre illicite de Hugues de Reims; de ceux enfin qui depuis la déposition de ce dernier avaient reçu la consécration épiscopale de ses mains. On condamna les deux pseudo-évêques ordonnés par Hugues, savoir Tetbald d'Amiens et Ives de Senlis. A la requête de Rodolphe, évêque de Laon, on déposa un diacre de cette église qui en avait ouvert les portes au pseudo-évêque Tetbald et l'y avait fait officier pontificalement. Hildegaire de Beauvais, qui avait assisté au sacre des deux pseudo-évêques, fut, par une sommation émanée du seigneur Marin et des pères du concile, cité à compa raître devant l'assemblée pour y être jugé, si mieux il n'aimait se rendre à Rome et plaider sa cause devant le siége apostolique. On cita également Héribert II de Vermandois, fils du fameux tyran de ce nom et comte de Champagne, en raison des violences et des cruautés qu'il exerçait contre les églises et les évêques. Guy de Soissons se trouvait plus particulièrement compromis, parce qu'il avait été le consécrateur de Hugues de Reims; il se

[1] *Et iterum præsidente Marino post sacræ Scripturæ paginas, quæ ibi recitatæ et multa consideratione discussæ sunt, Hugonem tyrannum anathemate damnant, et a sancta ecclesia pellunt, nisi resipiscens domino suo satisfaciat, aut Romam pro sui absolutione apud domnum papam ratiocinaturus petat.* (Richer. Lib. II, cap. LXXXII.) M. Mourin, dans son histoire des *Comtes de Paris*, n'a sans doute pas fait attention à ce passage si formel. Il croit que le concile de Laon n'osa pas lancer l'anathème contre Hugues le Grand. « Quant au duc, dit-il, on se contenta de lui adresser de nouveau, de la part du légat et des évêques, des ettres qui le sommaient de donner satisfaction pour le mal qu'il avait fait au roi et aux églises. Aux ménagements dont on usait à l'égard du comte de Paris, on peut juger de l'idée qu'on avait de sa puissance » (p 248).

prosterna en pleurant devant les pères, confessant sa faute, demandant pardon et miséricorde. Les archevêques Artold et Robert intervinrent en sa faveur, et il fut absous. Wicfrid des Morini (Térouanne) qui avait assisté au sacre de Hugues, obtint également son absolution. Transmar de Noyan, inquiété pour le même motif, était alors gravement malade (il mourut l'année suivante). Un de ses prêtres, nommé Sylvestre, fut député par lui au synode, avec des témoins dignes de foi. On admit ses excuses et les témoignages écrits de son repentir. Le synode, ayant achevé son œuvre, tint une séance solennelle de clôture. Les évêques retournèrent dans leurs diocèses; le légat apostolique Marin se rendit en Germanie près du roi Othon, qui l'avait appelé pour consacrer la nouvelle église du monastère de Fulde, et au printemps suivant il retourna à Rome. »

Fureurs et cruautés de Hugues le Grand. Deux évêques médiateurs.

14. Ainsi parle le moine Richer dont nous avons intégralement reproduit le récit. Flodoard ajoute qu'après le synode de Laon, le légat apostolique en présida un autre à Trèves, pour promulguer en Germanie la sentence portée en France contre Hugues le Grand et ses fauteurs (948). « Le duc fit peu de cas de l'anathème lancé contre lui par les évêques, continue Richer. Loin de se soumettre au roi son seigneur, il vint, à la tête d'une puissante armée de Normands, mettre le siége devant Soissons. Les assauts furent meurtriers, une grêle de flèches couvrait les remparts ébranlés par les coups des balistes. Des jeux de feu lancés par les archers normands, *injectis jaculo ignibus*, déterminèrent l'incendie de la cathédrale, qui fut entièrement consumée avec le cloître des chanoines et une notable portion de la ville. Malgré ce désastre, les habitants continuèrent à se défendre avec tant d'énergie que Hugues fut obligé de lever le siége. Le cœur plein de rage, il se jeta avec ses troupes sur le territoire de Reims, mettant tout à feu et à sang. A son approche, les populations des campagnes se réfugièrent avec leurs objets les plus précieux dans les églises; mais le tyran, sans pitié pour ces pauvres malheureux, faisait mettre le feu aux édifices sacrés. On compta, dit-on, plus de cinq-cent-soixante personnes qui périrent de cette horrible

mort. Le roi Louis d'Outremer était alors à Reims, mais sans armée, *privatus;* il dut contempler du haut des remparts de la ville le spectacle de ces effroyables dévastations, sans pouvoir les venger. Quand Hugues se fut éloigné avec ses bandes de pillards, Louis fit partir la reine Gerberga près de son frère Othon de Germanie pour le prier d'envoyer une armée à son secours. La reine arriva au palais d'Aix-la-Chapelle à l'époque des fêtes de Pâques de l'an 949. Les princes de la Germanie, de la Gaule belgique[1], les ambassadeurs de Grèce, d'Italie et d'Angleterre, étaient réunis autour de son auguste frère. Elle obtint la promesse d'un prompt secours et revint en hâte apporter cette heureuse nouvelle à Louis. Bientôt en effet le duc de Franconie et de Lorraine, Conrad, parut avec l'armée auxiliaire, brûla les faubourgs de Senlis, reprit Laon, dont Hugues s'était remis en possession et, s'avançant jusque sur les rives de la Seine, dévasta impitoyablement, sur une étendue de plus de quarante milles, tous les domaines appartenant au duc de France. Le manque de barques pour traverser le fleuve empêcha les vainqueurs de pousser plus loin leurs conquêtes : ils revinrent dans les plaines de Soissons, où Hugues, à la tête d'une armée, ne tarda point à paraître, prêt à engager de sanglantes batailles. En ce moment, les évêques Guy d'Auxerre et Anségise de Troyes intervinrent comme médiateurs. Ils firent conclure entre le roi et le duc, sous la foi d'un serment réciproque, une trêve qui devait durer jusqu'à la prochaine fête de Pâques. Or, ceci se passait, ajoute Richer, au mois de juillet 949[2]. »

Sentence d'excommunication prononcee par Agapet II contre Hugues le Grand. Pacification de la France.

15. « A la même époque, continue le chroniqueur, le seigneur pape Agapet, dans un concile romain tenu à la basilique de Saint-Pierre et composé des évêques d'Italie, ratifia et confirma les actes du synode d'Ingelheim, ordonnant qu'ils eussent force de loi. Il les revêtit de sa signature et les fit souscrire par les évêques italiens. Lui-même il promulgua la sentence qui déclarait

[1] On désignait ainsi la Lorraine actuelle.

[2] Richer. *Historiar.* Lib. II, cap. LXXXV, LXXXVI, XCII et XCIII. *Patr. lat.*, tom. CXXXVIII, col. 85-88.

Hugues duc des Gaules excommunié jusqu'à ce qu'il eût donné satisfaction au roi son seigneur, ou qu'il fût venu à Rome expliquer sa conduite. L'anathème prononcé par le souverain pontife et souscrit par le concile romain fut envoyé à tous les évêques des Gaules. L'effet en fut immense. Les évêques se rendirent près du duc de France et lui adressèrent les plus graves remontrances. Les décrets des pères, les lois canoniques, lui dirent-ils, s'accordent à condamner quiconque s'élève contre son seigneur ou entreprend sur son autorité. La puissance royale, aux termes mêmes de l'apôtre saint Paul, doit être respectée par tous les sujets. Combien d'ailleurs ne serait-il pas dangereux de mépriser l'anathème du saint-siége, ce glaive qui à travers le corps pénètre jusqu'à l'âme, et sépare ceux qu'il frappe de la société des esprits bienheureux. En négligeant de lui donner ces avis, les évêques s'exposeraient eux-mêmes à la damnation éternelle. Le duc se laissa persuader; il demanda à se réconcilier avec le roi et promit de lui faire satisfaction. Les négociateurs de cette paix tant désirée, furent Conrad de Franconie, Hugues le Noir, avec les évêques Adalbéron de Metz et Fulbert de Cambray. Au jour fixé, le roi et le duc se rencontrèrent sur les bords de la Marne, escortés l'un et l'autre d'une foule de seigneurs. Dans une conférence amicale, ils se réconcilièrent. Hugues renouvela son serment de fidélité à Louis d'Outremer, et il s'établit entre eux une intimité aussi étroite que l'hostilité avait été acharnée[1]. » (950). A la tête d'une armée, ils parcoururent ensemble les provinces du midi et de l'est de la France, pour y faire reconnaître l'autorité de Louis. A Mâcon, le comte Charles-Constantin, de la famille carlovingienne, noble vieillard qui s'était signalé en vingt batailles contre les Normands, accueillit avec transport le royal héritier de sa race. Étienne, évêque des Arvernes (Clermont) prêta serment de foi et hommage. Guillaume, duc d'Aquitaine, se soumit de même. Le roi, toujours accompagné de Hugues le Grand, se rendit à Besançon, métropole située au pied des Alpes sur les bords de la

[1] Richer. *Historiar.* Lib. II, cap. XCV-XCVII.

Dubis (le Doubs). Le comte Létold, qui en était maître, se fit l'homme-lige du roi, et voulut l'escorter jusqu'à son retour à Laon. « Comme on atteignait les limites de la Burgondie, reprend le chroniqueur, le roi apprit par quelques voyageurs rencontrés sur le chemin, que la contrée environnante était dévastée par des larrons, dont les chefs, Angelbert et Gozbert, s'étaient retranchés dans une forteresse construite par eux en un lieu nommé Briona (Brienne), où ils se retiraient après chacune de leurs criminelles excursions. Louis vint aussitôt faire le siége de ce château fort : après plusieurs assauts vigoureusement soutenus, la famine contraignit les assiégés à se rendre. La forteresse fut rasée jusqu'au sol. Le comte Létold obtint la grâce d'Angelbert et de Gozbert qui furent remis en liberté, après s'être engagés par serment à ne plus recommencer leurs brigandages[1]. » (953)

Mort prématurée de Louis d'Outremer.

16. De retour à Laon, Louis IV apprit avec stupeur que sa mère, la reine Ethgive (Ogine), malgré son âge de près de cinquante ans, avait profité de son absence pour épouser le comte Héribert de Champagne, fils de son plus mortel ennemi. « C'est un des faits bizarres de cette époque où les lois naturelles elles-mêmes semblaient fléchir, dit M. Mourin, que cette aventure romanesque combinée par la quinquagénaire veuve de Charles le Simple avec le fils du fameux traître Héribert de Vermandois. Louis IV, irrité autant par le riducule que par l'odieux de cette trahison posthume, reprit tous les biens de sa mère pour en faire don à Gerberga qui, elle du moins, sut conformer la dignité de sa vie à la dignité de la race auguste qui l'avait associée à ses destinées[2]. » Elle venait de mettre au monde deux jumeaux, dont l'un reçut au baptême le nom de Charles, et l'autre celui de Henri. « Mais, reprend le moine Richer, Henri mourut *in albis*, et Charles seul survécut. A quelque temps de là, comme le roi se rendait à Reims, en approchant des bords de l'Aisne (*Axona*), il vit un loup traverser la plaine, et se mit à le poursuivre au galop de son che-

[1] *Ibid.*, cap. c, loc. cit., col. 90.
[2] Mourin. *Les comtes de Paris*, p. 255.

val. Dans les détours de cette course rapide, le cheval fit un faux pas et s'abattit si malencontreusement que le roi fut grièvement blessé. On le releva à demi-mort, et on le transporta à Reims, au milieu d'un cortége de toute la population en larmes. Il reprit connaissance, mais ce fut pour sentir dans tout le corps des douleurs intolérables. Après une longue agonie, il expira le 9 septembre 954, dans la dix-huitième année de son règne et la trente-sixième de son âge. Il fut enseveli au monastère de Saint-Remy et pleuré de tous[1]. »

Avénement de Lothaire, roi de France. Mort de Hugues le Grand.

17. « Aussitôt après les funérailles, continue le chroniqueur, la reine Gerberga envoya des ambassadeurs à ses deux frères le roi Othon de Germanie et Brunon, archevêque de Cologne qui venait de remplacer Conrad dans le gouvernement du duché de Lorraine. Elle en adressait d'autres à Hugues le Grand, duc des Gaules, qu'elle mandait également pour le sacre du nouveau roi. Louis d'Outremer ne laissait que deux fils, Lothaire, âgé de douze ans et Charles dont la naissance n'avait précédé que de quelques mois la mort de son père. Othon se fit représenter par son frère Brunon qui se rendit à Reims accompagné des principaux seigneurs de la Germanie et de la Belgique (Lorraine). Le duc de France, Hugues, vint en personne avec les princes de Burgondie, de l'Aquitaine et de la Gothie. Des évêques en grand nombre accoururent des diverses provinces ; tous, d'un vœu unanime, demandèrent que le jeune prince Lothaire succédât au trône paternel. Il fut donc sacré par le seigneur Artold, métropolitain de Reims, en présence de Brunon de Cologne son oncle, aux applaudissements de tous les princes et du peuple entier, dans la basilique de Saint-Remy, où son père reposait dans la tombe des rois[2]. » L'avénement de Lothaire ne précéda que de deux années la mort de Hugues le Grand (16 juin 956). Ce redoutable duc de France succomba à Paris aux atteintes d'une longue et cruelle maladie, et reçut la sépulture au monastère de Saint-

[1] Richer. *Historiar*. Lib. II, cap. CI-CIII. *Patr. lat.*, tom. CXXXVIII, col. 90.
[2] *Ibid.* Lib. III, cap. I et II.

Denis. On l'a surnommé à juste titre un « faiseur et défaiseur de rois[1]. » Son fils aîné Hugues Capet devait achever l'œuvre si avancée déjà du complet anéantissement de la dynastie carlovingienne.

§ III. Révolutions en Italie.

Déchéance du roi Hugues d'Italie. Avénement de Bérenger II. Lothaire, fils de Hugues, associé au trône.

18. Si les troubles politiques de la France grandissaient, de ce côté des Alpes, l'influence du roi Othon Ier d'Allemagne, une situation analogue produisait le même résultat en Italie et préparait pour un avenir prochain l'accession de ce prince au trône impérial. On a vu que le marquis d'Ivrée, Bérenger, et sa femme Willa, poursuivis par la cruauté du roi Hugues d'Italie, s'étaient réfugiés à la cour d'Othon le Grand, qui les avait pris sous sa sauvegarde[2]. Leur présence en Germanie était comme une sorte de protestation muette contre la tyrannie de Hugues et d'incessant appel à la justice réparatrice d'Othon. Le roi Hugues continuait à se rendre odieux aux Italiens par la dureté de son gouvernement, par l'exagération des impôts dont il surchargeait les peuples, par sa prédilection pour les Provençaux et les Bourguignons auxquels il confiait toutes les charges, enfin, par l'inconstance de son caractère qui lui faisait disgracier ses plus fidèles serviteurs. Le marquis d'Ivrée, du fond de sa retraite en Germanie, se tenait fort au courant de l'état de l'opinion publique en Italie. Un de ses affidés, le comte Amédée, sous un déguisement de pèlerin, bourdon à la main et besace sur l'épaule, parcourut toute la Lombardie et la Toscane, s'abouchant avec les comtes et les évêques. La police du roi Hugues, bien qu'elle fût admirablement faite, ne réussit point à le découvrir. Il eut même un jour l'audace de paraître, déguisé en mendiant, devant ce roi soupçonneux qui ne le reconnut pas et lui fit jeter une aumône par un de ses chambellans. Ce faux mendiant put ainsi

[1] Etienne Pasquier. *Recherches sur la France.* Livr. VI, chap. I.
[2] Cf. N° 16 du précédent chapitre.

nouer tous les fils d'une conspiration si bien ourdie que le premier qui voulut y prendre une part active fut précisément le neveu et favori de Hugues Manassès, archevêque d'Arles et administrateur par la grâce de son oncle, des évêchés de Trente, de Vérone et de Mantoue. Un si grand nombre de bénéfices ne le rendit pas plus reconnaissant pour son bienfaiteur. Il se chargea d'ouvrir à Bérenger la porte de toutes les villes soumises à sa juridiction épiscopale. Le marquis d'Ivrée tenta résolument l'aventure ; Othon le Grand, occupé alors des affaires de la France, ne put lui donner que son crédit, sans armée, et le laisser courir les chances d'une entreprise si hardie. Escorté de quelques serviteurs dévoués à sa fortune, Bérenger se présenta aux portes de la citadelle deTrente ; elle lui fut immédiatement ouverte et la garnison se mit à ses ordres. Ce fut le premier noyau de son armée. Il en fut de même à Vérone, autre cité épiscopale de Manassès. On craignait pour Modène, dont l'évêque Wido (Guy) était une créature du roi Hugues. Bérenger parlementa avec l'évêque, lui promit la riche abbaye de Nonantola et à ce prix acheta son concours. De Modène à Milan le voyage ressembla à un triomple. Tous les ducs, marquis, comtes et seigneurs italiens accouraient au devant du nouveau roi, venu les mains vides, mais promettant avec une libéralité inouie des gouvernements, des évêchés, des fiefs, des abbayes à qui lui en demandait. A Milan, une acclamation unanime lui déféra le trône. Soudain, dans la basilique de Saint-Ambroise, au milieu des princes et du peuple assemblés, on vit paraître en habits de suppliant le jeune Lothaire, fils de Hugues et associé par son père au trône. Il se prosterna aux pieds de la croix du sanctuaire. « Vous pouvez, dit-il, écarter un roi qui est mon père et dont le joug vous est odieux. Mais moi son fils, qu'ai-je fait pour mériter votre haine ? J'arrive à peine à l'adolescence ; jamais sciemment je n'ai offensé personne. Le roi Bérenger sera, si vous le voulez, mon second père et mon modèle. A son école j'apprendrai à régner. » Émue de compassion, la foule s'écria que Lothaire, ce prince innocent, devait être associé au trône de Bérenger ; et il fut fait ainsi (945).

19. Le changement de gouvernement fut si rapide que Hugues n'avait pas même eu le temps de passer les Alpes et de se réfugier avec ses trésors en Provence. La scène pathétique de la cathédrale de Milan avait été combinée par Hugues lui-même comme dernière ressource dans une situation désespérée. De son côté, le nouveau roi Bérenger, en acceptant de partager le trône avec le jeune Lothaire, avait une arrière-pensée de honteuse convoitise. Il s'était promis de mettre la main sur le trésor royal de Hugues; il comptait avec raison que ce dernier profiterait de la fortune inespérée de son fils pour rester quelque temps encore sur le territoire italien. Des deux parts, il y eut donc une lutte de finesse et comme un duel d'astucieuse fourberie. Bérenger put se croire un instant vainqueur. Non seulement Hugues renonça tout d'abord à quitter le sol italien, mais il vint en personne traiter avec son rival dont il reconnut la suzeraineté, ne demandant pour lui-même qu'à vivre en simple particulier dans le palais de Lothaire son fils. Bérenger, comptant sur sa popularité naissante et sur la haine qu'inspirait partout la tyrannie du roi déchu, accepta cette proposition. Un an après (946) Hugues et ses trésors avaient franchi les Alpes. C'était pour Bérenger un double malheur; il perdait à la fois l'objet de sa convoitise et ses propres richesses, car il lui fallut alors compter aux Hongrois qui renouvelaient leurs incursions en Italie la somme énorme de dix boisseaux de pièces d'argent. Hugues ainsi délivré se promettait, avec les ressources financières dont il disposait, une prompte et facile revanche. Il se préparait à rentrer en Italie, plus puissant que jamais, quand la mort vint rompre tous ses projets ambitieux (947). Trois ans après (950), le jeune Lothaire son fils, dont la présence à côté de Bérenger, avec le titre de roi associé, n'avait plus aucune raison d'être, mourait subitement d'une attaque de frénésie, dirent les courtisans, d'un breuvage empoisonné, dirent les autres.

Mort de Hugues d'Italie et de son fils Lothaire.

20. Il laissait une veuve de dix-huit ans, Adelaïde, fille de Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane. On se rappelle

Sainte Adélaïde veuve de Lothaire.

L'ermite Martin. Albert-Azzo de Canossa.

les circonstances politiques dans lesquelles Hugues d'Italie et Rodolphe avaient fiancé l'un à l'autre Lothaire et Adélaïde presque au berceau. Depuis un an seulement, le mariage si longtemps projeté avait eu lieu et Adélaïde venait de donner le jour à une fille nommée Emma, qui devait plus tard être reine de France. Adélaïde, que ses éminentes vertus ont fait inscrire au catalogue des saints, était une merveille de beauté et de grâce. La mort de son époux la faisait héritière des richesses de Hugues d'Italie tant convoitées par Bérenger. Une nouvelle et odieuse combinaison se présenta à l'esprit de ce dernier ; il ne rougit pas d'offrir à la noble reine la main de son fils Adalbert. La proposition fut écartée avec horreur ; Bérenger se vengea aussitôt. Par son ordre, Adélaïde fut arrêtée, dépouillée non seulement de ses domaines qui étaient immenses, mais de ses meubles, de ses bijoux, de ses vêtements. Luitprand, qui nous a raconté le détail de cette scène barbare, dit que l'héroique et sainte victime fût traînée par les cheveux, accablée de coups de pied et de poing. Enfin, le 20 avril 951 elle fut enfermée, avec une suivante restée fidèle à ses malheurs, au fond d'une tour du château de Garde, sur les bords du lac de ce nom. Dans son cachot, comme naguère dans l'oratoire de son palais, Adélaïde passait les jours en prière avec son humble et dévouée compagne. Leur voix que les hommes n'entendaient plus était puissante au ciel. Le 20 avril suivant, durant la nuit, quelques pierres se détachèrent de la muraille. Un vieillard passa la tête par l'ouverture et annonça aux captives la liberté. C'était un saint prêtre nommé Martin, qui servait le Seigneur dans un ermitage voisin. Il avait secrètement pratiqué une galerie souterraine aboutissant à la prison d'Adélaïde, et lui apportait pour elle et sa suivante un déguisement qui leur permit de traverser la campagne sans être reconnues. Sous la conduite de leur libérateur, elles montèrent dans une barque, traversèrent le lac de Garde et vinrent se cacher dans une forêt voisine, vivant de quelques poissons qu'un pêcheur donnait à Martin par charité. L'ermite s'occupait cependant de chercher à la malheureuse reine un asile plus digne

d'elle. Il se rendit à Reggio, dont l'évêque Adélard avait jadis été l'ami de Lothaire et d'Adélaïde. Bien qu'une amitié survivant au malheur soit chose rare, elle n'est cependant pas introuvable. Adélard en donna la preuve. Son église de Reggio possédait en fief le château-fort de Canossa, situé dans une position inexpugnable sur un contrefort des Apennins, au sommet d'un rocher isolé et à pic. On n'y accédait que par un sentier étroit; ses tours et ses remparts se trouvaient donc à l'abri de toutes les machines de guerre et de tous les assauts. Le commandant de la forteresse, Albert Azzo, bisaïeul de la célèbre comtesse Mathilde, se rendit avec ses hommes d'armes par des chemins détournés dans la forêt où la pieuse reine et sa compagne étaient cachées; il les amena saines et sauves à Canossa. Le secret fut si bien gardé que Bérenger, qui faisait poursuivre partout la reine fugitive, n'en eut pas le moindre soupçon (951).

Othon le Grand en Italie, son mariage avec sainte Adélaïde.

21. Cependant toute l'Europe s'entretenait avec indignation de la barbarie dont Adélaïde était victime et de la cruauté de son persécuteur. Les feudataires italiens surtout se repentaient d'avoir si aveuglément accueilli l'ancien marquis d'Ivrée, dont la tyrannie égalait et surpassait même celle de Hugues. Ils s'adressèrent à Othon le Grand pour en obtenir leur délivrance. Au moment où leurs ambassadeurs arrivaient à la cour de Germanie, le vénérable prêtre Martin s'y présentait lui-même. Dans une audience particulière qu'il obtint du roi, il lui apprit les malheurs d'Adélaïde, son évasion inespérée, le lieu de sa retraite, l'espoir que cette infortunée reine mettait en son secours. Othon le Grand était depuis quatre ans veuf de la reine Edith, fille d'Édouard l'Ancien d'Anglererre. La pensée d'épouser Adelaïde lui vint sur-le-champ, mais il ne s'en ouvrit point au vénérable prêtre. Il se contenta de le retenir près de lui, en disant : « Vous verrez bientôt que le roi de Germanie sait punir les traîtres et protéger l'innocence opprimée. » Deux mois après, Othon le Grand et son fils Ludolf, à la tête d'une armée formidable, avaient fait la conquête de l'Italie. Le 10 octobre 951, dans une diète solennelle à Pavie, Othon fit couronner roi son fils Ludolf. Le même

jour, le prêtre Martin, témoin de ces heureux revirements de fortune, auxquels il avait pris une si grande part, sortait de Pavie avec une magnifique escorte. Il était chargé d'aller à Canossa retrouver Adélaïde pour la demander en mariage au nom d'Othon le Grand. Les noces furent célébrées à Pavie durant les fêtes de Noël avec un éclat et une splendeur sans égale. Les vertus d'Adélaïde et ses malheurs attiraient sur elle tous les regards et toutes les sympathies. La captive du lac de Garde, en remettant le pied dans le palais où elle avait subi de si indignes traitements, n'eut qu'une pensée, faire oublier à ses ennemis les torts qu'ils avaient eus à son égard et faire bénir par les pauvres l'évènement qui leur rendait la plus charitable des reines. L'ermite du lac de Garde, le pieux prêtre Martin, fut nommé à l'évêché de Ferrare.

Othon le Grand et Agapet II.

22. « Au commencement de l'année 952, dit Flodoard, Othon le Grand envoya une ambassade au pontife Agapet, lui offrant de se rendre à Rome, si le pape le jugeait convenable. Mais la réponse fut négative. Othon reprit donc le chemin de la Germanie, avec sa nouvelle épouse [1]. » Ainsi que le fait observer Muratori [2], le but réel de la proposition d'Othon le Grand au pape n'était pas seulement de faire un pèlerinage à Rome, mais de recevoir du pontife la couronne impériale. Depuis un demi-siècle, l'empire d'Occident n'avait plus de titulaire. Aucun souverain ne s'était produit dans l'intervalle assez pieux et assez puissant pour que le saint-siége voulût lui confier, pour la défense de l'Église et la protection du monde chrétien, l'épée de Charlemagne. Othon le Grand, fils de la reine sainte Mathilde, époux de sainte Adelaïde, roi d'Allemagne, conquérant de l'Italie, protecteur des Carlovingiens de France, pouvait très-légitimement aspirer à l'honneur qu'il sollicitait du pontife. Agapet cependant ne jugea point que l'heure fût encore venue; et il avait raison. La conquête de l'Italie, sorte de coup de main heureux, pareil à ceux que tous les

[1] Flodoard. *Annal. Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 478.
[2] *Annal. Ital.* 952.

souverains puissants feront toujours réussir en ce pays, n'offrait pas de grandes garanties d'avenir. La France était loin d'être pacifiée; la Germanie elle-même se trouvait toujours menacée à l'intérieur par des agitations sourdes, à l'extérieur par des nuées de Hongrois. Othon avait grandi sans doute, mais il n'était pas encore dans la pleine acception du mot Othon le Grand. A l'époque même où, de Pavie, il engageait cette négociation avec le pape, son propre fils Ludolf venait de manifester son mécontentement de l'alliance nouvelle contractée avec sainte Adelaïde. Il avait saisi un prétexte quelconque pour retourner en Allemagne, où il commençait une guerre civile au détriment de Henry duc de Bavière, son oncle, lequel s'était montré favorable au mariage. Ces germes de discorde, soigneusement entretenus dans la famille royale de Germanie par les intrigues de Bérenger II, présageaient pour l'avenir des luttes nouvelles. Pour l'instant Othon se vit obligé de reprendre, comme dit Flodoard[1], le chemin de ses États, « laissant seulement sur le territoire italien quelques troupes commandées par Conrad de Franconie. »

Mort du patrice des Romains Albéric. Pacte simoniaque et sacrilége.

23. Un autre motif non moins grave détermina Agapet II en cette circonstance. Le patrice des Romains, Albéric, vivait encore : moins que jamais il ne semblait disposé à abdiquer la dictature militaire qu'il s'était arrogée dans la capitale du monde chrétien. Pour l'y contraindre, il eût fallu entamer une guerre sanglante dont les malheureux Romains, déjà éprouvés par tant d'invasions successives, auraient été les premières victimes. La Providence se chargea de lever cet obstacle le plus considérable de tous; donnant ainsi raison à la sage réserve, à la politique mesurée et patiente d'Agapet II. Voici comment le chroniqueur de Saint-André raconte le fait. « Tout le temps que vécut le prince Albéric, dit-il, nul roi transalpin ou lombard ne réussit à mettre le pied sur le territoire de Rome. D'une femme de second rang (*concubina*), Albéric avait un fils nommé Octavien, à qui il se promettait de léguer sa principauté. Mais il songeait à se créer une

[1] Flodoard. Loc. cit.

alliance a Constantinople : il envoya demander pour lui-même à l'empereur d'Orient la main d'une de ses filles. Ce projet déplut souverainement aux Romains, déjà fatigués de sa domination. Un complot s'organisa, ayant pour but d'assassiner le patrice. Deux évêques, Benoît et Marin, étaient, dit-on, à la tête des conjurés. Les sœurs du patrice y entrèrent elles-mêmes; mais l'une d'elles, saisie de remords, vint tout raconter à son frère. Les deux évêques incriminés furent saisis avec les autres conspirateurs; Albéric tua les uns, fit flageller et emprisonner les autres, et Rome demeura silencieusement sous son joug. Cependant on annonçait la prochaine arrivée de la princesse grecque qu'il devait épouser. Il s'occupa de lui former une maison, qu'il composa des plus nobles dames de Rome et de la Sabine; il voulait étaler aux yeux des ambassadeurs orientaux un luxe et une pompe royale. Mais il ne devait pas voir sur la terre l'épouse qu'il attendait si impatiemment. Atteint d'une maladie soudaine, il sentit qu'il allait mourir. En toute hâte, il se fit transporter à la basilique de Saint-Pierre, devant l'autel de la confession, et manda autour de lui tous les nobles de Rome, *cunctos nobiles Romanos ad se venire fecit.* Il leur fit jurer avec serment d'élire pape son fils Octavien, aussitôt que le vénérable pontife Agapet serait mort. Les nobles le jurèrent, et Albéric expira[1] » (954). Quel pacte simoniaque et quelle mort sacrilége! quel rôle ignoble que celui de cette noblesse romaine jurant sur le tombeau de saint Pierre de donner pour successeur au prince des apôtres le fils d'un tyran! Dans le xe siècle, de tels serments se prêtaient sans difficulté, et malheureusement on ajoutait au crime de les prêter celui de les tenir. Il semblait que tout l'ordre religieux, politique et social fût ébranlé et que le monde dût bientôt finir.

§ IV. Libellus Antichristi.

Le moine Adso. Début de sa lettre à la reine de France Gerberga.

24. Quoi qu'en dise l'érudition rétrospective de quelques critiques modernes, le prochain avénement de l'Antechrist était,

[1] Benedict. Sanct. Andreæ. *Chronicon.*, cap. XXXIV. *Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 46.

dans le cours du x[e] siècle, un sujet de terreurs unanimes et de préoccupations générales. Déjà, au concile de Trosly (909), Hérivée de Reims y avait fait une allusion que nous avons reproduite. En 954, Louis d'Outremer et la reine Gerberga son épouse, sœur d'Othon le Grand, partageaient l'impression commune. Nous en avons la preuve dans la lettre suivante, adressée à Gerberga par un moine de Luxeuil, Adso, qui devint plus tard abbé de Montiérender. « A la très-excellente reine Gerberga, chère à Dieu et aux saints, mère des moines, modèle des religieuses, frère Adso, le dernier de tous ses serviteurs, gloire et paix éternelles. — Depuis que votre miséricordieuse clémence, auguste dame et mère, s'est révélée à mon égard, je n'ai cessé malgré mon indignité d'adresser à Dieu mes humbles prières pour vous, pour le roi notre seigneur et pour les princes vos fils. Puisse ce Dieu tout-puissant vous conserver en cette vie le trône royal, et vous admettre dans l'autre au royaume des élus! La prospérité qu'il vous donnera ici-bas sera, nous le savons, consacrée tout entière à l'exaltation de l'Église, à la gloire de notre religion sainte. Tels sont les vœux de votre fidèle serviteur. Si je pouvais obtenir pour vous la pleine et entière domination sur tout le royaume de France, avec quelle joie je vous l'offrirais! mais cela dépasse mes forces et ma compétence. Je ne puis que prier pour qu'il vous soit donné d'accomplir sur la terre tout le bien que vous méditez, afin que la couronne céleste récompense vos pieux efforts. Vous m'avez demandé un résumé de tout ce que nous pouvons savoir de certain relativement à l'Antechrist, aux caractères de son avénement, de son règne impie et de la persécution qu'il fera subir aux élus. Vous avez près de vous un très-prudent évêque, Rorico, le plus illustre et le plus éloquent docteur de notre âge, qui saurait mieux que moi vous donner à ce sujet les renseignements les plus authentiques. J'essaierai cependant de répondre à votre pieux désir, dans la faible mesure de mes moyens [1]. » — Rorico, cet évêque dont le moine de

[1] Adso. *Libellus de Antichristo. Patr. lat.*, tom. CI, col. 1291.

Luxeuil fait un si bel éloge, était fils naturel de Charles le Simple et par conséquent frère de Louis d'Outremer. L'illégitimité de sa naissance n'ôtait rien à son mérite personnel et à son éminente vertu, auxquels tous les chroniqueurs contemporains se sont plu à rendre hommage. Elevé dans le monastère de Saint-Remy, Rorico s'y distingua parmi les plus brillants disciples de cette école célèbre. « Il était diacre, dit Flodoard, lorsque le clergé et le peuple de Laon, d'un concert unanime, l'élurent pour succéder à l'évêque Rodolphe, mort quelques mois après le concile d'Ingelheim. L'archevêque de Reims, Artold, le sacra ; mais les événements politiques ne lui permirent pas d'abord de prendre possession de son siége ; il dut se retirer à Pierrepont[1], jusqu'à la réconciliation du roi son frère avec Hugues de France[2]. » Il nous reste de Rorico une ordonnance épiscopale pour la réforme du monastère de Saint-Vincent de Laon[3].

Naissance et éducation de l'Antechrist.

25. « Tout d'abord, reprend le moine de Luxeuil, il nous faut donner la signification du nom d'Antechrist. Étymologiquement il exprime l'hostilité à Jésus-Christ portée à sa plus haute puissance. L'Antechrist sera donc en tout le contraire du Christ ; le Christ parut dans l'humilité, l'Antechrist viendra plein de superbe ; le Christ venait exalter les petits et les humbles et justifier les pécheurs, l'Antechrist écrasera les petits et les humbles ; il exaltera les pécheurs, il glorifiera les impies, il fera régner le vice, il renouvellera le culte des démons, il se donnera à lui-même le nom de Dieu tout-puissant. Dans le passé, l'Antechrist a déjà eu des précurseurs : Antiochus, Néron, Domitien et tant d'autres. Mais de nos jours et sous nos yeux, combien d'Antechrists que nous pourrions nommer ! Quiconque laïque ou clerc, prêtre ou moine, vit dans le désordre et l'injustice, foule aux pieds la règle de son état, blasphème contre le bien et se préci-

[1] Pierrepont est aujourd'hui un village de 645 habitants, à 4 lieues N.-E. de Laon (Aisne).

[2] Flodoard. *Annales. Patr. lat.*, tom. CXXXV, col. 474.

[3] Roricon. *Constitutio de restituendis in monasterio sancti Vincentii monachis. Patr. lat.* tom. CXXXIII, col. 951.

pite dans le mal, celui-là est un antechrist, un ministre de Satan. — Quelle sera la généalogie de l'Antechrist proprement dit? Ici, j'en prends à témoin le Seigneur Jésus-Christ mon Dieu et mon roi, je ne veux absolument rien avancer d'après mes vues personnelles; je me bornerai à reproduire en toute humilité ce que j'ai lu dans les ouvrages les plus autorisés. On croit que l'Antechrist sortira de la nation juive, et de la tribu de Dan; tel est le sens que plusieurs commentateurs attribuent à ce verset prophétique de la Genèse : *Fiat Dan coluber in via, cerastes in semita, mordens ungulas equi, ut cadat ascensor ejus retro*[1]. Sa naissance sera semblable à celles des autres hommes; il ne naîtra point d'une vierge, ainsi qu'on l'a faussement imaginé en ces derniers temps, ni de l'union sacrilége d'un évêque avec une religieuse, comme d'autres le prétendent; mais, conçu dans le péché, engendré dans le péché, il naîtra dans le péché, d'un père et d'une mère infâmes. En lui, dès le premier instant de sa vie, entrera le diable, chef de superbe, maître d'erreur, plénitude de malice. Aujourd'hui la puissance de Satan ne paraît pas encore, parce que la Providence de Dieu la tient enchaînée. L'Antechrist sera sa manifestation et l'instrument avec lequel Satan séduira les nations dans la terreur. Il sera le roi des fils de superbe. De même qu'en la Vierge Marie le Saint-Esprit est descendu pour l'incarnation de Notre Seigneur, ainsi le diable opérera pour la naissance de l'Antechrist. Jésus-Christ s'est appelé le Fils de l'homme, l'Antechrist s'appellera le Fils de perdition, parce qu'autant qu'il sera en lui il perdra le genre humain jusqu'à ce que lui-même soit perdu dans la catastrophe finale. Quant au lieu destiné à être le théâtre de cette formidable nativité, écoutez son nom. Ce sera la cité de Babylone, jadis noble et grande parmi les nations, capitale de l'empire de Perse. C'est là que naîtra l'Antechrist; on dit qu'il sera élevé et passera son enfance dans les cités de Corosaïn et de Bethsaïda; ceux qui professent cette opinion s'appuient sur la

[1] *Genes.* XLIX, 17.

parole du Seigneur : *Vœ tibi Corosaïn, vœ tibi Bethsaïda*[1] ! »

Pouvoir de l'Antechrist. Durée de sa domination.

26. « Il s'entourera de magiciens, d'incantateurs, de devins, de scélérats qui lui apprendront tous les secrets du crime ; les mauvais esprits seront ses guides, les compagnons de toutes ses voies. Il se rendra à Jérusalem, massacrera tous les chrétiens qui refuseront d'apostasier, et établira son trône dans le temple saint. Ce temple de Salomon aujourd'hui renversé, il le fera rebâtir, et se proclamera Fils du Dieu tout-puissant. Les rois et les princes seront les premiers à reconnaître sa puissance ; par eux il séduira les peuples. Il parcourra tous les lieux visités par Notre Seigneur, afin de les profaner, et d'y abattre tous les monuments sacrés. Ensuite il enverra dans tout l'Univers ses messagers et ses prédicateurs sataniques. Sa puissance s'étendra d'une mer à l'autre, de l'Orient à l'Occident, du Midi à l'Aquilon. Il fera des prodiges : à sa voix, le feu du ciel descendra en foudres et en éclairs ; d'un mot il fera fleurir ou dessécher les plantes et les arbres, surgir ou apaiser les tempêtes ; il ira jusqu'à ressusciter les morts, *ita ut in errorem inducantur, si fieri potest, etiam electi*[2]. Il soulèvera par toute la terre la persécution contre les chrétiens et les élus. Ses trois moyens d'action seront la terreur, les présents, les prodiges sataniques. Il comblera d'argent et d'or ceux qui croiront en lui. Ceux qu'il ne pourra corrompre à ce prix, il les domptera par la terreur ; ceux qui résisteront à ses menaces, il essaiera de les séduire par le prestige de ses faux miracles ; enfin il donnera en spectacle au monde entier les supplices inouïs auxquels il livrera ceux qui persévèreront inébranlables dans la foi de Jésus-Christ. Alors il y aura une tribulation telle qu'on n'en vit jamais sur la terre depuis le temps où elle fut habitée jusqu'à nos jours. « Alors ceux qui seront dans les champs diront aux montagnes : Tombez sur nous, et aux collines : Écrasez-nous[3]. » Tous les chrétiens trouvés fidèles péri-

[1] *Matth.* XI, 21 ; *Luc.* X, 13. — Adso. *Libell. de Antichrist.*, loc. cit. col. 1293.
[2] *Matth.* XXIV, 14.
[3] *Matth*, XXIV, 16.

ront par le fer ou par le feu; ils seront jetés en proie aux serpents ou aux bêtes fauves, livrés à toutes le tortures que saura inventer le génie de l'enfer. La persécution atroce, formidable, durera trois ans et demi, car, selon le mot de l'Évangile : « Les jours en seront abrégés en faveur des élus et si le Seigneur ne se réservait de les abréger, toute chair périrait[1]. »

Époque de l'avènement de l'Antechrist.

27. « Mais à qu'elle époque paraîtra l'Antechrist, dont l'avènement précédera de fort près la fin du monde, suivant le mot de saint Paul : *Nisi venerit discessio primum et revelatus fuerit homo peccatis, filius perditionis* etc.[2]? Pour répondre à cette question, il nous faut remonter dans l'histoire des siècles écoulés. Nous savons qu'après l'empire des Perses et des Grecs, dont chacun en son temps eut la puissance et la gloire, vint en dernier lieu le royaume des Romains, le plus fort de tous, puisqu'il soumit à sa domination les autres royaumes et força tous les peuples, toutes les nations de la terre à lui payer tribut. Par son expression : *Nisi venerit discessio primùm*, l'apôtre saint Paul indique manifestement l'époque où tous les royaumes du monde se sépareront violemment de l'empire romain, auquel ils avaient été précédemment soumis. Or, cette époque n'est point encore arrivée en effet, bien que l'empire romain nous apparaisse presque entièrement détruit, tant que dureront les rois de France auxquels cet empire appartient en droit, la dignité impériale ne sera pas complètement éclipsée. Une tradition conservée par nos docteurs nous apprend que vers la fin des temps, un roi de France soumettra l'empire romain tout entier à son sceptre, qu'il sera le plus grand et le dernier des rois. A la fin de son règne heureux et prospère, il se rendra à Jérusalem et déposera au mont des Oliviers le sceptre et la couronnne. Telles seront la fin, la consommation suprême de l'empire chrétien de Rome : alors, selon la parole de l'apôtre, l'Antechrist, l'homme de péché, le fils de perdition, le ministre du diable fera son avènement. Il s'élèvera

[1] *Matth.* xxiv, 22. — Adso, loc. cit., col. 1294.
[2] *II Thess.* ii, 3

contre le Christ, et contre les saints dont il est écrit : *Ego dixi : Dii estis*; il s'élèvera contre tout ce qui s'est appelé « dieux » c'est-à-dire même contre les divinités des gentils telles que Jupiter, Apollon, Hercule, Mercure et tous les autres. Il siégera dans le temple saint, comme s'il était le Dieu tout-puissant. Né à Babylone, il fera de Jérusalem le siége de son empire; il subira la circoncision mosaïque ; il dira aux juifs : je suis le Christ promis à vos pères. Je viens vous apporter le salut, vous réunir de toutes les contrées de la dispersion et vous défendre contre tous vos ennemis. — Tous les Hébreux accourront à sa voix, ils croiront recevoir le Christ, et en réalité il recevront le diable, selon la parole du Seigneur dans l'Évangile : « Je suis venu au nom de mon Père, et vous ne m'avez pas reçu; quand un autre viendra en son nom particulier, vous le recevrez [1]. »

Un grand roi dont l'avénement précédera celui de l'Antechrist. Enoch Elie.

28. « Les vers sibyllins nous donnent quelques détails sur le grand roi des Romains aux derniers temps. Son nom sera C... (il est bon de remarquer que le second fils de Louis d'Outremer s'appelait Charles, et que d'ailleurs ce nom avait été illustré dans la famille carlovingienne par l'immortel Charlemagne). Il sera grand de taille, élégant de forme, d'un visage rayonnant. La prospérité sera grande sous son règne; la terre donnera ses fruits en abondance; le boisseau de froment se vendra un denier, la mesure de vin et d'huile au même prix. Alors surgiront de l'Aquilon les races impures appelées dans les livres saints Gog et Magog. Leurs peuples sont nombreux comme le sable des mers. Le roi des Romains assemblera contre ces envahisseurs une armée formidable; il leur livrera bataille, et les exterminera tous jusqu'au dernier. Leurs îles et cités seront conquises; tous les fidèles recevront le baptême; la croix du Christ sera érigée sur les temples d'idoles. Les juifs eux-mêmes se convertiront au Seigneur : *In diebus illis salvabitur Juda et Israël confidenter habitabit*[2].

[1] *Ego veni in nomine Patris mei, et non recepistis me; si alius venerit in nomine suo hunc recipietis.* (*Joann.* v, 43.) — Adso, loc. cit., col. 1296.

[2] *Jerem.* XXIII, 16.

Après douze années[1] de ces triomphes, le grand roi viendra, comme je l'ai dit, à Jérusalem, il y déposera le diadême, abdiquera au nom de Dieu le Père et de son fils Jésus-Christ le royaume des chrétiens, et son tombeau sera glorieux. Alors réapparaîtront en ce monde les deux grands prophètes Élie et Énoch, que le Seigneur enverra pour prémunir les fidèles contre les prochaines attaques de l'Antechrist. Ils les instruiront, et les fortifieront; ils prépareront les élus au combat suprême. Ainsi s'accomplira la parole de l'Écriture : *Si fuerit numerus filiorum Israël sicut arena maris, reliquiæ salvæ fient*[2]. Quand ils auront terminé leur prédication, l'Antechrist s'élèvera contre eux et les mettra à mort, selon qu'il est écrit dans l'Apocalypse : « Lorsqu'ils auront consommé leur témoignage, la bête sortie de l'abîme leur fera la guerre, les vaincra et les tuera[3]. » Trois jours après, ils seront ressussités par la puissance divine. Le glaive de l'Antechrist fera sur les fidèles sa terrible moisson; tous les apostats, tous ceux qui croiront en lui seront marqués au front de son caractère, le sceau de la bête[4]. »

29. « Tel sera l'Antechrist dans sa manifestation, son avènement et sa puissance. Il nous faut dire maintenant quelle sera sa fin. Après que, durant trois ans et demi, ce fils de Satan, artisan de tous les crimes, aura terrifié l'univers, égorgé le peuple de Dieu, martyrisé tous les fidèles qui persévèreront dans l'amour de Jésus, il subira à son tour le jugement du Seigneur. « Dieu le tuera d'un souffle de sa bouche, dit saint Paul; il le détruira à la lumière de son céleste avènement[5]. » Si grande et si puissante en effet sera la splendeur du Christ qu'un rayon de sa gloire suffira à faire évanouir tous les pécheurs dans le monde entier. Les saints docteurs nous apprennent encore, au témoignage de Gré-

Mort de l'Antechrist Fin du monde.

[1] D'autres manuscrits du *Libellus Antichristi* portent : *centum et duodecim annis*.

[2] *Rom.* IX, 27.

[3] *Apocal.* XI, 7.

[4] Adso., loc. cit., col. 1297.

[5] *II Thess.* II, 8.

goire le Grand, que l'archange saint Michel sera l'envoyé céleste qui tuera l'Antechrist sur la montagne des Oliviers, sous le pavillon royal construit par le fils de perdition, au lieu même de l'ascension glorieuse du Sauveur. Cette tradition n'a rien qui contredise la parole de l'apôtre, puisque l'archange Michel, s'il doit être en effet envoyé pour accomplir le jugement de Dieu sur l'Antechrist, ne sera très-réellement que le ministre du Sauveur et comme un rayon fulgurant de sa gloire. Il faut encore très-soigneusement remarquer que le jugement final ne suivra pas immédiatement la mort de l'Antechrist, puisque nous lisons au livre de Daniel que le Seigneur accordera quarante jours de délai aux victimes des séductions démoniaques pour faire pénitence. Même après ces quarante jours de miséricorde, quel temps pourra s'écouler encore jusqu'à l'avènement du souverain juge? A mon avis, nul ne le sait; c'est le secret de Dieu qui, à l'heure fixée avant tous les siècles dans les décrets de sa Providence, jugera le siècle par le feu. — Tels sont, auguste dame et reine, les indications que vous avez demandées à votre serviteur fidèle; il vous les transmet en toute humilité, prêt à exécuter avec le même zèle tous les ordres qu'il vous plairait de lui donner encore [1]. » — Le lecteur nous pardonnera d'avoir fait passer intégralement sous ses yeux la lettre du moine Adso. Les préoccupations qui tourmentaient les âmes au xe siècle se renouvellent dans le nôtre. Il est bon de savoir ce que les les écrivains ecclésiastiques répondaient en l'an 954 aux terreurs exagérées de leurs contemporains. C'est encore, sauf des détails prophétiques dont l'authenticité n'est rien moins que prouvée, ce qu'on pourrait de nos jours répondre aux terreurs qui commencent. L'heure de la fin du monde reste le secret de Dieu.

§ V. Synchronisme.

La diète d'Augsbourg. Restauration de Bérenger II sur le trône d'Italie.

30. Au moment où le moine de Luxeuil, quelques semaines avant la mort de Louis d'Outremer (954), calmait ainsi les appré-

[1] Adso. *Libell. Antichrist.*, loc. cit., col. 1298.

hensions de la reine Gerberga et lui présentait dans l'avenir un grand roi, issu de la race des Francs, lequel réunirait aux derniers jours le monde entier sous son empire, les révolutions se succédaient en Italie. A peine Othon le Grand fut-il retourné en Saxe (avril 952), où le rappelaient les dissensions survenues entre son fils Ludolf et le duc Henri de Bavière, que Bérenger sortit de sa retraite et recommença ses intrigues. La tactique qu'il adopta en cette circonstance fut un véritable chef-d'œuvre d'habileté. Il publiait partout que les bienfaits dont Othon le Grand l'avait comblé et la reconnaissance qu'il en conservait pour le roi de Germanie l'empêcheraient toujours de prendre contre lui les armes. Un malentendu les avait divisés; une loyale explication devait renouer leur alliance. Ce langage d'une soumission hypocrite fut sans doute appuyé par des présents qui le rendirent persuasif. Conrad de Franconie s'y laissa prendre. Il engagea Bérenger à aller se jeter aux pieds du roi, et s'offrit à l'y conduire lui-même. La proposition fut acceptée avec joie. Mais Othon se montra moins accessible que Conrad aux trompeuses protestations de l'ancien marquis d'Ivrée. Durant trois jours, il refusa de l'admettre à son audience; il voulait même le faire arrêter et juger par une diète nationale. Le féroce persécuteur de la pieuse reine Adélaïde n'avait en effet que trop mérité un pareil traitement. Mais la justice des plus puissants princes se trouve souvent entravée par des considérations politiques et des obstacles insurmontables. Conrad de Franconie menaçait de se joindre aux rebelles si l'on faisait à un suppliant, venu sous sa propre sauvegarde, l'injure de le repousser. Le prince Ludolf, Henri de Bavière, tous les mécontents prirent parti pour Bérenger. Othon le Grand dut céder à leurs instances. Dans une assemblée des grands feudataires à Augsbourg, on discuta l'opportunité pour le roi de Germanie de conserver sa récente conquête au delà des Alpes. Le prince Ludolf qui avait d'abord accepté la couronne italienne et s'était fait proclamer à Pavie, renonçait maintenant à ce royaume lointain; il trouvait plus utile à ses intérêts de rester en Allemagne pour surveiller de plus près les

actions de son père, dont le récent mariage avec Adélaïde lui déplaisait souverainement. D'un autre côté, avec la nécessité de réserver toutes les forces vives de la Germanie pour les interventions réclamées en France par la dynastie carlovingienne, il était impossible d'entretenir une armée au delà des Alpes. Othon le Grand fit à la situation le sacrifice qu'elle exigeait. Assis sur son trône au milieu de ses grands vassaux, dans la salle du palais d'Augsbourg, il se fit amener Bérenger et le jeune Adalbert son fils. Tous deux se mirent à genoux devant lui, implorant sa miséricorde. « Vous continuerez à être rois d'Italie, leur dit Othon, à la condition de tenir votre couronne en fief de celle des rois germains et de prêter entre mes mains aujourd'hui et dans l'avenir à mes successeurs le serment de foi et hommage. » Trop heureux de recouvrer un trône à des conditions si douces, Bérenger et son fils Adalbert prêtèrent tous les serments qu'on voulut. Othon leur remit un sceptre d'or, signe de l'investure royale qu'il leur conférait. « Comme tous mes autres vassaux, leur dit-il, vous obéirez sous peine de déchéance aux ordres que vous recevrez de moi. Jusqu'ici vous avez été les tyrans de vos sujets, sachez que désormais vos sujets sont les miens, avant d'être les vôtres. Soyez leurs pères, sinon vous ne règnerez pas longtemps.

Siége de Canossa par Bérenger.

31. Il est probable que Bérenger ne prit même pas la peine d'écouter ces paroles qui tombaient sur sa tête comme une menace prophétique. Il se voyait déjà de retour à Pavie, libre de ses actions et donnant pleine carrière à ses plans de vengeance rétrospective. A peine s'il prit garde à une clause par laquelle Othon le Grand lui enlevait Aquilée, Vérone, et la marche de Trévise, pour en donner le commandement à son frère Henri de Bavière. C'était là pourtant une restriction fort significative. Le roi allemand lui rendait l'Italie, mais il en gardait la clef. Comme tous les intrigants dont l'ambition se trouve à l'improviste satisfaite, Bérenger, tout entier à la joie du succès, ne fit aucune réclamation. D'ailleurs on lui rendait une couronne ; il eût été mal venu à discuter sur les conditions. Dès le 9 septembre 952, il était de

retour à Pavie, au grand désespoir de ses sujets. Cette série d'événements aussi extraordinaires qu'imprévus justifiait pleinement la sage réserve d'Agapet II, qui avait rejeté six mois auparavant, comme intempestives et prématurées, les prétentions du roi de Germanie à la couronne impériale. Bérenger s'était passionné pour une idée particulière, qui devint chez lui une idée fixe. Il attribuait ses récentes disgrâces à un seul homme, Albert Azzo, l'héroïque commandant de la forteresse de Canossa, auquel la reine Adélaïde devait sa nouvelle fortune. Raser ce château-fort et pendre Albert-Azzo, tel était l'idéal que rêvait l'ancien marquis d'Ivrée. Dès le printemps de l'année 953, le siége ou plutôt l'investissement de la citadelle imprenable était commencé. Les soldats italiens et leurs chefs envoyés devant ce rocher, ne partageaient nullement la haine de leur maître contre Azzo. Ils laissèrent celui-ci se ravitailler à son aise et amonceler dans les souterrains du fort des provisions de farine, de blé, de denrées de tout genre, suffisantes pour plusieurs années. Azzo savait qu'un jour ou l'autre Othon le Grand viendrait le délivrer ; il attendait l'heure sans trouble ni inquiétude. Bérenger cependant pressurait son peuple d'impôts pour subvenir à l'entretien de ses troupes et aux frais des gigantesques machines qui devaient, dans sa pensée, lui livrer l'accès de Canossa. En 955, se défiant de la vigilance et de la fidélité de ses généraux, il vint lui-même présider aux opérations, jurant qu'il ne se retirerait pas avant d'avoir rasé la forteresse maudite. Albert Azzo le laissa faire, il s'abstint seulement, comme il en avait pris l'habitude, de descendre chaque jour au camp ennemi, seule distraction qu'il se fut permise durant ces deux années d'investissement et de réclusion forcée.

Othon le Grand et Rathier de Vérone. Renaissance des lettres en Germanie.

32. Préoccupé de plus nobles soins, Othon le Grand pacifiait la Germanie et la France, comme autrefois Charlemagne, il s'entourait d'hommes savants et vertueux, qui faisaient l'ornement de sa cour. Il avait ramené d'Italie le docte Rathier, cet évêque de Vérone que les révolutions avaient chassé de son siége. Rathier se fit le promoteur des études scientifiques et littéraires en Allemagne. Il fut pour Othon le Grand ce qu'avait été Alcuin pour

Charlemagne. Attaché comme conseiller et ami au jeune archevêque et duc de Lorraine, Brunon, frère du roi, il déploya dans ce poste délicat les plus rares qualités de l'intelligence et du cœur. Ce qui ne l'empêchait pas, dans ses moments de loisir, de composer à l'usage des enfants, une grammaire que nous avons encore et qu'il nomma *Serva dorsum (Sauve-dor)* titre significatif, qui indique suffisamment qu'à cette époque les verges entraient pour une part considérable dans les moyens d'enseignement public. Othon récompensa le docte instituteur en lui donnant l'évêché de Liége. Le roi de Germanie comptait au nombre de ses devoirs les plus essentiels, en qualité de prince chrétien, celui de veiller au rétablissement de la discipline cléricale et religieuse. A son retour d'Italie, il réunit en concile, durant la diète d'Augsbourg dont nous venons de parler, les évêques allemands et lombards. Les canons qu'on y formula sont un monument de la décadence des mœurs à cette époque. Ils sont presque tous dirigés contre l'immoralité et l'inconduite des prêtres et des clercs. On requiert l'intervention du bras séculier pour réprimer leurs désordres (952). Le roi et les grands promirent de pourvoir à l'exécution de ces décrets, dans toute l'étendue des provinces soumises à leur domination.

évêque de Verceil. Hagiographie contemporaine.

33. Une voix éloquente s'élevait alors en Italie pour protester contre l'oubli des lois canoniques et les abus qui s'étaient introduits dans l'Eglise. Atton, évêque de Verceil, venait de publier son *Traité des souffrances de l'Eglise*, cri de détresse poussé par une conscience indignée au milieu des ténèbres et de la corruption du siècle. Aucun abus, et ils étaient nombreux, n'échappa à la flétrissure de l'éloquent évêque. Les jugements de Dieu, les évêchés donnés à des enfants, la simonie, l'usurpation des biens ecclésiastiques, l'incontinence des clercs, y sont flagellés avec une véhémence digne des meilleurs âges. Pour prévenir ces désordres dans le diocèse de Verceil, Atton adressa à son clergé une circulaire sous le nom de *Capitulaire*, divisé en cent chapitres, où il rappelle les décrets des conciles, les décrétales des papes et surtout les constitutions de Théodulphe, évêque d'Orléans. Cette

parole grave et solennelle, écho des temps antiques, ne fut point perdue. Saint Brunon, frère de l'empereur Othon et promu à l'archevêché de Cologne (955), imita le zèle de l'évêque de Verceil. Le clergé et les monastères soumis à sa juridiction donnèrent bientôt l'exemple de la régularité, de la ferveur et de l'observance des lois canoniques. Saint Udalric, évêque d'Augsbourg, dont le nom va revenir sous notre plume d'une manière si glorieuse, travaillait également à la réforme cléricale. Saint Adaldague, évêque de Hambourg, marchait sur ses traces. Saint Aimard et saint Mayeul, abbés de Cluny, héritaient du zèle et des vertus de saint Odon, leur prédécesseur. Saint Guibert de Gemblours, saint Gérard de Brogne et saint Gérard de Toul, travaillaient dans le silence du cloître, à la réforme monastique. Dieu plaçait ainsi le remède à côté du mal, et les exemples de sainteté venus de haut agissaient peu à peu sur la masse et préparaient l'œuvre de la régénération en Occident. En orient, pendant que l'école littéraire et hagiographique de Constantin Porphyrogénète et du bienheureux Métaphraste, brillait de tout son éclat, deux ermites, saint Jean de Latre et saint Luc le Jeune, renouvelaient au désert les merveilles des Antoine et des Hilarion. Le x[e] siècle avait donc au sein de la décadence générale, l'élément préservateur de la sainteté, et cela seul aurait dû rassurer les esprits contre les terreurs d'une prochaine fin du monde.

Invasion des Maggyars hongrois à Augsbourg. Saint Udalric.

34. Il est vrai que les motifs d'appréhension se produisaient parfois avec une soudaineté formidable. Ainsi lorsque la Germanie pacifiée commençait à goûter les douceurs d'un repos qu'elle n'avait jamais connu, un bruit d'armes se fit de nouveau entendre avec les épouvantements des invasions les plus terribles. L'an 955, les Maggyars hongrois inondèrent l'Allemagne avec une armée innombrable, et ravagèrent toutes les provinces qui s'étendent depuis le Danube jusqu'à la Forêt-Noire. Ils vinrent mettre le siége devant Augsbourg. Les murailles de cette ville, assez mal entretenues, ne paraissaient pas devoir résister longtemps aux efforts des Barbares. Mais Augsbourg avait un rempart inexpugnable dans la vertu de son évêque saint Udalric.

Sans autres armes que son étole pastorale, le courageux prélat se mit à la tête des guerriers, distribua les postes et se tint tout le jour exposé aux traits des ennemis. Le lendemain matin il célébra les divins mystères, bénit les troupes et les exhorta à mettre en Dieu toute leur confiance. Au moment où les Hongrois montaient à l'assaut, Othon le Grand parut, à la tête d'une armée formidable. Il attaqua immédiatement les infidèles et remporta sur eux la victoire la plus complète. En reconnaissance de cet avantage inespéré il fonda l'évêché de Mersebourg, qu'il dota magnifiquement (10 août 955).

Ambassade de saint Jean de Vandières près du calife de Cordoue Abdérame.

35. La gloire d'Othon le Grand était alors à son comble. Abdérame, émir al Moumenin[1] de Cordoue lui envoya des ambassadeurs pour le complimenter. Othon lui répondit par une députation dont le chef était le saint abbé Jean de Vandières. Arrivé à Cordoue, le saint abbé dut attendre longtemps une audience. Enfin, au jour fixé, on vint le prier de revêtir des habillements magnifiques pour paraître devant l'émir. « Un pauvre de Jésus-» Christ, dit-il, n'a pas d'habits de rechange. » Sur cette réponse, Abdérame lui fit compter une somme d'argent considérable. Jean de Vandières l'accepta et la fit aussitôt distribuer aux pauvres de Cordoue. « J'aime la fermeté de ce moine, dit l'émir en apprenant ce trait de générosité. Qu'il vienne s'il veut revêtu d'un sac; je ne le verrai pas avec moins de plaisir. » Le député chrétien fut admis alors devant Abdérame ; il s'acquitta de sa mission avec une liberté qui acheva de captiver l'émir. Il insista surtout sur la persécution que les Sarrasins faisaient subir aux fidèles, et demanda au prince d'y mettre un terme. En prenant congé, il annonça son intention de retourner promptement en Germanie. Mais Abdérame lui répondit gracieusement : « Après une si longue attente, il ne faut point se quitter si vite. » Dans une seconde audience, l'émir entretint longuement Jean de Vandières des exploits

[1] *Prince des Croyants.* Les Francs du moyen âge altérèrent ce nom et en firent celui de *Miramolin*, qu'ils donnèrent indistinctement à tous les chefs sarrasins.

du roi Othon, de la grandeur de son caractère, des inconvénients et des avantages du système féodal de l'Allemagne, et le renvoya enfin comblé de présents. Le récit de cette ambassade, écrit par saint Jean de Vandières lui-même, est un des monuments les plus curieux du xe siècle.

Mort d'Agapet II. *Regestum* de ce pape.

36. Telle était la situation de l'Europe à la mort d'Agapit II (novembre 955). Il nous reste vingt-deux lettres intégrales de ce pieux pontife; elles ne forment que la partie la moins importante de son *Regestum*. Aucune d'elles, en effet, ne se rapportent aux événements politiques et religieux dont la France et la Germanie furent alors le théâtre et dans lesquels Agapit II intervint comme pacificateur. Toute sa correspondance avec l'empire d'Orient et Constantin Porphyrogénète est également perdue pour nous. Les seuls documents émanés de sa chancellerie qui nous soient parvenus sont, outre des priviléges en faveur des monastères de Fulde, d'Assinde (*Essenense*, au diocèse de Cologne), de Cluny, de Sainte-Marie-de-Rivapullo, des Saints-Étienne-Denys et Sylvestre *in Capite*, de Saint-Martin-de-Lenis (Lez-sur-l'Aude) et du Mont-Cassin; des rescrits adressés à divers évêques, tels que Adalgaire, métropolitain de Hambourg, Gérard de Lorch, Wisard d'Urgel, Maibode de Mâcon et Guillaume, métropolitain de Mayence[1]. Dans chacune de ces lettres pontificales, la pensée dominante est l'objet des plus vives recommandations sont toujours le maintien de la discipline, la nécessité de la réforme monastique et cléricale. Les énormes abus de pouvoir que les rois se permettaient en accumulant sur une seule personne quatre et cinq églises épiscopales à la fois, ainsi que Hugues d'Italie le fit pour Manassès d'Arles, sont énergiquement flétris par le pontife. L'une de ses lettres adressées à deux intrus de ce genre qui s'étaient emparés des églises de Trivento et de Termoli, dans la principauté de Bénévent, s'exprime en ces termes : « Vous êtes entrés dans le bercail du Seigneur, non par la porte, mais comme des brigands et des voleurs. Vous avez fait irruption dans le sanctuaire, en vous

[1] Agapet. II. *Epistolæ et Privilegia. Patr. lat.*, tom. CXXXIII, col. 885-932.

arrogeant le ministère épiscopal. Par l'autorité du bienheureux Pierre, prince des apôtres, nous vous déclarons excommuniés. L'anathème s'étend à tous ceux qui, clercs ou laïques, oseraient vous reconnaître pour évêques, vous recevoir comme tels et assister aux fonctions sacriléges que vous auriez vous-même l'audace d'accomplir[1]. » Pendant que le courageux pontife maintenait contre d'indignes usurpateurs les droits de l'épiscopat, on se préparait au sein même de Rome à profaner la majesté du siége apostolique.

JEAN XII
(16 décembre 955-14 mai 964)

LÉON VIII (963-965)
BENOIT V (964)

§ I. Notice des Catalogues pontificaux.

Intrusion et débordements d'Octavien. Couronnement d'Othon le Grand.

37. Le serment simoniaque prêté par la noblesse de Rome sur le tombeau de saint Pierre entre les mains d'Albéric mourant fut tenu, à la honte de l'Église. Il ne paraît pas que le clergé ait osé faire de résistance. Sans doute, il préféra céder à l'orage, plutôt que d'exposer la population à de nouveaux massacres. Le fils d'Albéric, Octavien, un jeune homme de dix-huit ans, celui qui allait monter sur la chaire pontificale, était déjà depuis deux ans investi des titres de consul et patrice. L'armée était entre ses mains ; les nobles, presque tous engagés dans le service militaire, entendaient que leur consul fut en même temps pape. Novaës, nous ne savons sur quelle autorité, croit que dès cette époque Octavien était diacre[2]. Les catalogues pontificaux ne disent rien de semblable. Il est beaucoup plus probable qu'Octavien fut du nombre de ces intrus dont parle Bonizo, que le matin avait vu simples laïques et qui étaient le soir parvenus au faîte du pontificat. Rome allait donc avoir comme Byzance son Théophylacte. Voici la notice du *Codex Regius* relative à cette scandaleuse intru-

[1] *Epist.* IV, loc. cit., col. 894.
[2] Novaës. *Joann. XII papa* 134, tom. II, p. 177.

sion. « Octavien, qui prit le nom de Jean XII, était fils d'Albéric; il siégea huit ans et six mois au temps du roi Othon Ier, empereur d'Allemagne. Ce très-misérable pontife passa toute sa vie dans le crime. Le roi Othon étant venu à Rome, en fut pourtant très-bien accueilli, et il reçut de sa main la couronne impériale (962). Le nouvel empereur fit tous ses efforts pour arracher l'indigne pontife à ses criminelles habitudes; mais il n'en put rien obtenir. Une seconde fois, à la requête des Romains et d'après l'avis de ses fidèles, Othon revint à Rome dans l'espoir d'amener à résipiscence ce pape vraiment effronté et scélérat, *protervum et sceleratum pontificem*. Il s'était fait accompagner des principaux archevêques, évêques et abbés de Germanie sur le concours desquels il comptait en une circonstance si délicate. Mais sans l'attendre, Jean XII, persévérant dans ses voies scandaleuses, quitta Rome et se réfugia dans les forêts et les montagnes de la Campanie, comme le sanglier fuyant devant les chasseurs. Tous les Romains alors, d'un concert unanime, prêtres et laïques, sans aucune distinction de classes, conjurèrent l'empereur de leur permettre d'élire un pape pieux et sage, digne de gouverner la sainte mère Église. La requête lui fut présentée par le peuple réuni en une foule immense (963). — Choisissez, répondit-il, celui que vous croyez le plus digne; je serai le premier à le reconnaître avec vous comme pape légitime[1]. »

Expulsion de Léon VIII. Mort d'Octavien.

38. « Aussitôt, continue le *Codex Regius*, clercs et laïques élurent et proclamèrent le seigneur Léon, homme vénérable, protoscriniaire du saint-siége apostolique, fils de Jean, né à Rome au *Clivus Argentarii*. Prêtre vertueux, savant, énergique, Léon réunissait toutes les qualités nécessaires aux pontifes de Jésus-Christ. Il fut sacré au mois de décembre 963 dans la basilique de Latran. Ce même mois, dans une ordination au même lieu, il imposa les mains à sept prêtres et deux diacres. Il siégea un an et trois mois. Les Romains donnèrent à son égard une nouvelle preuve de leur inconstance. Une conjuration se forma contre lui;

[1] *Codex Regius*, folio 121, verso.

ils chassèrent le vénérable Léon et rappelèrent le très-scélérat (*scelestissimum*) Jean XII du fond des montagnes de Campanie. Il revint donc pour le malheur de Rome, qui fut bientôt livrée à toutes les horreurs de la guerre et de la famine. Par une protection visible de Dieu, le seigneur Léon put sortir de la ville sain et sauf. Il alla retrouver dans son camp près de Spolète l'empereur Othon, qui l'accueillit avec les plus grands honneurs, et se prépara aussitôt à le ramener à Rome à la tête de son armée. L'expédition fut entreprise sur-le-champ, et déjà l'empereur était à Rieti avec ses troupes, lorsque des envoyés romains lui apportèrent la nouvelle de la mort inopinée du très-scélérat Jean XII (964)[1]. »

Élection de Benoît V.

39. Cette heureuse nouvelle était accompagnée d'une autre qui l'était beaucoup moins. Au lieu de surseoir à toute espèce d'élection quand la mort les débarrassait de leur pontife scandaleux et et qu'il leur restait un autre pape, Léon VIII, élu par eux-mêmes dix-huit mois auparavant avec toutes les apparences de la plus entière spontanéité, les Romains avaient immédiatement élevé sur le siége de saint Pierre le diacre cardinal Benoist, surnommé le Grammairien, qui prit le nom de Benoît V. Ce nouveau compétiteur au siége apostolique appartenait, suivant Novaës[1], à la famille des comtes de Tusculum ou des *Conti*, c'est-à-dire à la dynastie féodale des Albéric, des Marozie et des Octavien, qui tyrannisait depuis un demi-siècle la capitale du monde catholique. L'attachement des Romains pour cette famille de patrices feudataires tenait moins peut-être aux habitudes de *clientela* créées durant un si long intervalle, aux bienfaits reçus, aux titres acquis, aux situations usurpées par son influence, qu'à la haine invétérée contre une domination étrangère. Il est remarquable en effet que, depuis la chute du premier empire romain d'Occident, les Italiens n'ont jamais su, malgré l'envie qu'ils en ont, se gouverner eux-mêmes. Les Ostrogoths de Théodoric le Grand, les

[1] *Ibid.*, fol. 122 verso.

[2] Novaës. *Benedict. V* 135 *papa*, tom. II, p. 182.

Lombards d'Alboin les dominèrent tour à tour, puis les Francs de Charlemagne, puis les Allemands d'Othon Ier. Très-habiles à renverser leurs maîtres, les Italiens sont incapables de s'en passer. Il en était ainsi au xe siècle, il en sera ainsi jusqu'à la fin du monde. De même que le peuple hébreu avait été providentiellement choisi pour servir dans l'antiquité de précurseur et dans les temps modernes de témoin du Messie, de même le peuple italien est manifestement un élu providentiel destiné à donner sur son sol un domaine souverain et indépendant au vicaire de Jésus-Christ. Les qualités et les défauts de ce peuple sont ménagés avec un admirable tempérament en vue de cette mission spéciale. Il lui arrive souvent de s'indigner contre cette glorieuse destinée et de « regimber contre l'aiguillon ; » mais toutes ses tentatives sont vaines ; plus il s'éloigne de sa voie, plus il souffre ; il n'obtient de véritable prospérité que dans la proportion où il se montre fidèle aux desseins de Dieu sur lui.

Siége de Rome par l'empereur Othon. Rétablissement de Léon VIII

40. « Quand les envoyés romains, continue le *Codex Regius*, eurent annoncé l'élection de Benoît V à l'empereur, celui-ci ne put dissimuler son indignation ; il s'écria : Tant que cette épée sera entière entre mes mains, nul ne m'empêchera de rétablir le seigneur pape Léon VIII sur la chaire de saint Pierre. — Malgré cette réponse, la seule qu'ils purent obtenir, les envoyés, aussitôt leur retour à Rome, firent procéder au sacre de Benoît et l'intronisèrent sur le siége apostolique. A cette nouvelle, Othon le Grand, dans sa colère, fit avancer ses troupes, s'empara de toutes les cités, châteaux forts et bourgades de la campagne romaine, livrant tout au pillage, à la ruine et à l'incendie. Il investit Rome, où la famine sévit bientôt à un tel degré qu'on y paya un boisseau de son jusqu'à trente deniers. Mourant de faim et cernés de toutes parts, les Romains se virent dans l'impossibilité de prolonger leur résistance ; ils se saisirent de Benoît V, bien qu'il fût innocent de tous ces désastres, le remirent entre les mains de l'empereur, et rétablirent Léon VIII sur le siége apostolique (23 juin 964). Rassemblés dans la basilique du prince des apôtres, le peuple jura sur l'autel de la confession une fidélité inviolable, une obéissance

absolue, au pape et à l'empereur. Othon le Grand consentit à ne point rechercher les auteurs des troubles précédents, et accorda une amnistie générale aux coupables. Dans le but de prévenir de pareils désordres et pour mettre obstacle à la perversité des Romains qui favorisaient sans cesse de nouvelles intrusions sur le siége épiscopal, Léon VIII rendit un décret en vertu duquel à l'avenir nul ne pourrait être ordonné pape sans le consentement de l'empereur. *Hic propter malitiam Romanorum qui suos intrudebant, statuit ut nullus papa fieret nisi de consensu imperatoris.* Les choses ainsi réglées, Othon le Grand reprit le chemin de ses États [1]. »

Autorité de cette notice pontificale reproduite par les trois catalogues du *Codex Regius*, de Zwellen et de Watterich.

41. Cette notice du *Codex Regius* est textuellement reproduite par le catalogue de Watterich et par celui de Zwellen [2]. Un pareil accord est la meilleure preuve que nous sommes très-réellement en possession du texte authentique rédigé par les scriniaires du saint-siége. Désormais donc cette période, jusqu'ici si mal connue de l'histoire ecclésiastique du xe siècle, dont aucun des historiens modernes n'avait pu débrouiller l'enchevêtrement, nous apparaît très-lumineuse et très-claire. Jean XII, Benoît V et Léon VIII [3] ont porté simultanément le titre de pape. Ils ne se sont point succédé l'un à l'autre dans un ordre régulier. Dire maintenant lequel d'entre eux fut légitime, ou même si l'un d'eux le fut, nous semble absolument impossible. En procédant par voie d'élimination, on écarterait d'abord Jean XII, ce patrice de dix-huit ans, qu'un legs du tout-puissant Albéric et un pacte sacrilége de la noblesse romaine firent monter sur le siége de saint Pierre. Le scandale de sa vie répondit à celui de son exaltation. Il fut un de ces tyrans féodaux pour lesquels la chaire apostolique était un bénéfice comme un autre, croyant qu'à la pointe de l'épée on pouvait conquérir le titre de vicaire de Jésus-Christ aussi bien que ceux de comte, de marquis ou de duc. Par un autre motif, la légitimité de Léon VIII et de Benoît V, malgré leurs vertus et leur mérite

[1] *Codex Regius*, fol. 122, verso.

[2] Watterich. Tom. I, p. 45-49. — Zwellen. *Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1026-1027.

[3] Novaës. *Leo VIII papa* 136, tom. II, p. 184.

personnel, est fort suspecte, ou plutôt elle semble inadmissible. Léon VIII, dont les catalogues pontificaux s'accordent à faire un si bel éloge, ne dut en somme son élection qu'à la présence de l'empereur Othon le Grand. La preuve, c'est qu'aussitôt après le départ de ce ce prince, les Romains rappelèrent leur honteuse idole Jean XII. Une autre preuve non moins convaincante, c'est qu'après la mort inopinée de Jean XII, loin de saisir l'occasion de rappeler Léon VIII, s'ils l'eussent considéré véritablement comme pape, les Romains s'empressèrent d'élire et de faire sacrer Benoît V. Ce dernier était lui-même un personnage éminemment vertueux, malgré sa parenté avec les comtes de Tusculum. Livré aux mains de l'empereur Othon par ceux mêmes qui l'avaient proclamé quelques mois auparavant, il fut déporté à Hambourg où saint Adaldague le traita avec les plus grands honneurs. Ce pontife déchu était un saint; il prédit l'époque de sa mort, qui eut lieu le 4 juillet 965. Dans l'inspiration prophétique de ses derniers moments, il dit à ceux qui l'entouraient : « Rome et l'Italie ne retrouveront la prospérité et la paix qu'à l'époque où mes restes seront transférés dans la basilique de Saint-Pierre. » La prédiction se réalisa au pied de la lettre. Benoît V fut enterré dans la cathédrale de Hambourg et ses ossements y reposèrent jusqu'en 999, date à laquelle Othon III en ordonna la translation et les fit porter à Rome. Or, l'an 999 terminait la désastreuse période du x[e] siècle et inaugurait le pontificat réformateur de Sylvestre II. Ce ne fut donc pas la sainteté qui manqua aux compétiteurs de Jean XII pour être de légitimes pontifes dans la pleine acception du mot, mais l'indépendance absolue de toute pression soit impériale soit populaire dans leur élection. Ici d'ailleurs il nous faut rappeler encore la parole de Baronius : « Quels qu'aient pu être, dit-il, les vices de fond et de forme qui entachèrent ces diverses élections, il suffit, pour que le nom des titulaires soit maintenu sur la liste pontificale, qu'is aient été reconnus pendant la durée de leur gouvernement. »

42. Ces réserves préliminaires une fois posées, nous complétons la notice des Catalogues pontificaux par quelques documents

La chronique du moine de Saint-André.

Cruautés d'Octavien (Jean XII).

contemporains qui l'éclairent et la confirment. « A la mort du pape Agapet II, dit la chronique de Saint-André, Octavien, fils d'Albéric, fut installé par une indigne profanation sur le siége très-sacré du bienheureux Pierre; il changea de nom et se fit appeler Jean XII, mais il ne changea pas ses mœurs infâmes. Elles étaient telles que les siècles païens n'en virent pas de pires. Toutes ses préoccupations étaient les fêtes et les plaisirs; on le voyait sans cesse entouré de femmes; il détestait les églises et passait les journées avec des jeunes gens qu'il associait à ses débauches. Il m'est impossible, ajoute le pieux moine, d'écrire ce qu'il ne rougissait pas de faire. Or, il y avait à Rome un diacre de la sainte Église, nommé Jean, intimement lié avec le protoscriniaire Azzo. Tous deux, à cause de leur vertu, étaient odieux au pontife. Ils ne formaient qu'un cœur et qu'une âme, et ils étaient prêts à sacrifier leur vie pour sauver l'honneur de l'Église. Un seul moyen de salut leur apparaissait dans cette extrémité terrible : faire appel au roi de Germanie, l'inviter à se rendre à Rome pour y recevoir la couronne impériale et faire cesser le déshonneur du siége apostolique. Ils envoyèrent secrètement faire ces ouvertures à Othon le Grand. Mais le pontife en fut informé; il fit couper la main droite au protoscriniaire Azzo et le nez au diacre Jean. Cette barbarie, ajoute le moine de Saint-André, n'empêcha pas leurs messagers d'arriver en Germanie. Je n'ai point à raconter par quelle série d'événements le roi allemand et son fils Ludolf, franchissant les Alpes, conquirent une seconde fois le territoire de l'Italie septentrionale et se virent bientôt en mesure d'arriver à Rome[1]. » La série d'événements politiques et militaires que sous-entend ici le chroniqueur peut se résumer en quelques mots. Au moment où les envoyés romains arrivaient en Germanie, Othon le Grand, réconcilié avec son fils Ludolf et vainqueur des Maggyars hongrois se préparait à rentrer en Italie pour y faire lever le siége de Canossa et délivrer le fidèle

[1] Benedict. Sanct. Andreæ. *Chronicon.*, cap. XXXV. *Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 46-47.

Albert Azzo. Les nouvelles qu'il recevait de Rome ne firent que hâter son expédition. Elle fut aussi rapide et aussi heureuse que la première. Ludolf en fit encore partie, mais il mourut le 6 septembre 961 à Plombia, près de Novare, non sans quelque soupçon d'un empoisonnement dont l'odieux retomba sur Bérenger. Ce dernier et son fils Adalbert ne purent que s'enfermer, l'un dans la forteresse de Montefeltro, l'autre dans celle de Garde, où ils finirent par tomber entre les mains du vainqueur. Rien ne s'opposait donc plus au voyage d'Othon le Grand à Rome.

L'armée d'Othon le Grand. Serment prêté par ce prince à Jean XII.

43. « Le roi de Germanie était accompagné, reprend le chroniqueur, d'une telle multitude d'hommes que l'Italie en fut encombrée comme un vase rempli à pleins bords, *sicut situla*. Toutes les races, toutes les tribus, toutes les langues semblaient s'être donné rendez-vous autour de lui. Leurs chariots, leurs bagages, leurs engins de guerre couvraient les chemins. Leur aspect était horrible : montés sur des chevaux sauvages, ils dévoraient l'espace ; mais en bataille rangée ils se tenaient immobiles comme une muraille de fer. Renversant tout sur son passage, le roi traversa l'Italie et investit de toutes parts la ville de Rome. Jean XII ne songea qu'à lui faire la réception la plus magnifique. Tout le peuple alla à sa rencontre ; il fut conduit en triomphe dans l'église du prince des apôtres ; une messe pontificale fut célébrée et, au bruit des acclamations populaires, Othon le Grand fut proclamé César Auguste et couronné avec Adélaïde, sa pieuse épouse (2 février 962). Ainsi le royaume d'Italie et l'empire romain tombaient au pouvoir d'un Saxon[1]. » Cette dernière parole du chroniqueur indique suffisamment combien sa fierté nationale souffrait de voir le sceptre de Charlemagne transféré au roi des Allemands. Il omet de relater ici le serment qui fut prêté avant d'entrer à Rome par Othon. La formule en a été en ces derniers temps retrouvée et publiée par le savant auteur des *Monumenta Germaniæ*. La voici : « A vous seigneur pape Jean XII, moi, le roi Othon, je promets et jure par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, par le bois

[1] Benedict. Sanct. Andreæ. *Chronicon.*, cap. XXXVI, loc. cit., col. 47.

précieux de la croix vivifiante et par les reliques des saints que je touche de ma main royale, que si avec l'aide de Dieu je mets le pied dans Rome, c'est pour l'exaltation de la sainte Église et la vôtre. J'y travaillerai dans toute l'étendue de mon pouvoir. Jamais de ma part vous n'aurez à craindre d'attentat contre votre personne, votre vie ou votre dignité. Je ne détournerai rien de ce qui appartient à vous ou aux Romains, et tout ce que je pourrai reconquérir des domaines de saint Pierre, je le remettrai en votre puissance. Quiconque sera chargé d'administrer en mon nom le royaume d'Italie prêtera serment de vous aider également de tout son pouvoir à défendre le domaine de saint Pierre [1]. »

Décret de Léon VII en faveur de l'empereur Othon le Grand.

44. « Je ne raconterai point, reprend le chroniqueur de Saint-André, comment Bérenger et Adalbert son fils furent définitivement chassés d'Italie. Othon le Grand et l'impératrice Adélaïde revinrent à Rome en 963, ils parurent la couronne en tête dans la basilique de Saint-Pierre et firent de riches présents aux églises. A cette époque, la peste et la famine se joignaient aux fléaux de la guerre et des incendies pour dévaster le sol italien. On eût dit que la terre allait être dépeuplée et réduite en un désert. La discorde s'était mise entre l'empereur et le pontife Jean XII. Celui-ci abandonné par les Romains avait pris la fuite et s'était retiré dans les montagnes de la Campanie. Les Romains partagés en factions ennemies se déchiraient entre eux. Ils finirent par demander à l'empereur l'autorisation d'élire comme pontife le protoscriniaire Léon. Othon le Grand y consentit. Léon VIII fut donc intronisé sur le siége très-sacré de Pierre. L'empereur lui remit solennellement dans la basilique du prince des apôtres, le gouvernement de la Toscane et de la Pentapole enfin pacifiées [2]. » Ce fait important de la réintégration du saint-siége dans ses anti-

[1] Pertz. *Monum. Germ. Legum*, tom. II, p. 29. — Cf. Watterich. Tom. I, p. 45, not. 3. Cette formule du serment d'Othon était depuis longtemps connue, et Gratien l'avait insérée dans son *Decretum* au *Corpus juris canonicii*. Mais on n'avait pas manqué d'en contester l'authenticité. Pertz, en la retrouvant dans un manuscrit du xe sircle, a tranché définitivement la controverse.

[2] Benedict. Sanct. Andreæ. *Chronicon.*, loc. c

ques domaines par Othon le Grand était complétement inconnu des historiens, avant la récente découverte de la Chronique du moine de Saint-André. En revanche, cette chronique, si précieuse pour les annales ecclésiastiques du xe siècle, passe complétement sous silence un autre détail dont il a été beaucoup parlé, et que le catalogue de Zwellen et le *Decretum* de Gratien[1] racontent en ces termes : « Dans un synode réuni à Rome en l'église du Sauveur, au Latran, Léon VIII promulgua le décret suivant : « A l'exemple du bienheureux Adrien, pontife du siége apostolique, qui conféra jadis au très-victorieux roi des Francs et des Lombards Charlemagne la dignité du patriciat, le protectorat sur les ordinations au siége apostolique et le droit de nomination aux évêchés, nous, Léon, évêque serviteur des serviteurs de Dieu, de concert avec tout le clergé et le peuple romain, nous décrétons, ordonnons et définissons que le même privilége appartiendra à l'empereur Othon Ier, roi d'Allemagne, et à ses successeurs sur le trône d'Italie. En vertu de notre autorité apostolique, nous lui accordons et concédons, à lui et à ses successeurs à perpétuité le droit de se choisir un successeur, de présider à l'ordination des souverains pontifes et de donner l'investiture des métropoles et des évêchés qui ne sont pas exempts de cette formalité par des constitutions impériales antérieures. A l'avenir donc, nul de quelque dignité ou sainteté qu'il soit, ne pourra élire un patrice des Romains, ni un pape, ni un évêque, sans le consentement de l'empereur, consentement qui ne pourra d'ailleurs jamais faire l'objet d'aucune espèce de taxe. L'empereur est et reste le seul patrice et roi des Romains. Nul évêque élu par le clergé et le peuple ne pourra être sacré s'il n'obtient l'agrément préalable de l'empereur. » Tel est le décret de Léon VIII. Après les scandales des élections tumultuaires qui venaient d'avoir lieu à Rome, il avait parfaitement sa raison d'être. Ce n'était pas la première fois qu'on cherchait un remède contre les désordres de l'élection par

[1] Zwellen. *Patr. lat.*, tom. CCXIII, col. 1027. — Gratian. *Decret.* Pars I, Dist. LXIII, cap. XXIII. *Patr. lat.*, tom. CLXXXVII, col. 335.

le clergé et le peuple. D'un autre côté, tous les empereurs n'étaient point des Charlemagne ou des Othon le Grand. Ils pouvaient très-facilement abuser dans le sens de leur despotisme personnel d'un privilége qui leur était concédé pour le plus grand bien de l'Église. Mais de quoi les hommes n'abusent-ils pas? La mission de l'Église en ce monde est précisément de veiller à la correction des abus et aucun décret disciplinaire, qu'il soit émané ou non d'un pape légitime, ne désarme le saint-siége contre le mauvais usage qu'on pourrait en faire dans l'avenir.

Unus moriatur pro populo.

45. « Après qu'Othon le Grand se fut éloigné de Rome, continue la Chronique de Saint-André, le peuple, suivant sa coutume invétérée, recommença à se diviser. Le pape Jean XII fut rappelé du fond de la Campanie, et il rentra dans la ville escorté d'une troupe nombreuse de soldats. Les officiers impériaux, le pape Léon VIII et leurs partisans durent s'enfuir en toute hâte. Mais Othon le Grand ne tarda pas à reprendre avec sa formidable armée le chemin de Rome. Sur les entrefaites Jean XII mourut subitement. On peut voir ce que dit de cet accident le *Libellus episcopalis.* » Par *Libellus episcopalis*, le chroniqueur entend soit l'*Antapodosis* de Luitprand, évêque de Crémone, le seul ouvrage aujourd'hui connu qui donne en effet d'affreux détails sur la mort de Jean XII, soit même le catalogue pontifical cité par nous et dans lequel a pu se trouver primitivement un passage supprimé depuis, relatif au genre de mort ignoble qui mit fin aux jours du fils d'Albéric. « Cependant, reprend le moine de Saint-André, les Romains étaient en pleine sédition ; le sang coula dans les rues ; enfin la faction triomphante élut pape le diacre Benoît, surnommé le Grammairien, parce qu'il était à la tête de l'école pontificale. Bon gré, mal gré, on le tira de son école; c'était d'ailleurs un homme très-vertueux et très-aimé du peuple. Mais l'empereur, à la nouvelle de ce schisme, manifesta le plus vif courroux; il jura de ne pas laisser debout un seul des remparts de Rome, si on ne remettait Benoît entre ses mains. L'immense multitude des Lombards, des Saxons et des Gaulois vint donc de nouveau cerner la ville : l'investissement fut si complet que nul ne pouvait

sortir des murailles. La famine devint bientôt horrible ; au dedans la mort, au dehors le fer et le feu. Les esprits se calmèrent : depuis le plus grand jusqu'au plus petit, tous reconnurent l'impossibilité de prolonger la résistance. Contraints par la nécessité, ils s'emparèrent de Benoît V et l'amenèrent à l'empereur en disant comme autrefois les Juifs : « Il vaut mieux qu'un seul homme périsse pour le salut de tous. » Othon le Grand ne fit point mourir Benoît, il se contenta de l'exiler au fond des contrées saxonnes. Le pape Léon VIII rentra dans la ville et fut reçu par le peuple avec les plus grandes démonstrations d'honneur, parce qu'on le savait intimement lié avec l'empereur Othon le Grand[1]. »

§ II. Le pape féodal Octavien

46. A l'aide de ces nouveaux documents, il nous est permis aujourd'hui de contrôler le récit de Luitprand. On l'avait, en ce qui regarde les mœurs de Jean XII, taxé d'exagération ; les catalogues pontificaux et la chronique du moine de Saint-André flétrissent comme lui le scandale de ce pontificat qui retentit à travers les siècles comme un blasphème contre Jésus-Christ et son Église. Mais Luitprand n'avait pas dit le pacte simoniaque en vertu duquel Octavien avait été, par une intrusion manifeste, porté sur le siége apostolique qu'il devait profaner. Cette omission volontaire ou non de l'évêque de Crémone avait longtemps déconcerté les historiens de l'Église. Ils croyaient à une élection régulière et canonique de Jean XII ; les détracteurs de la papauté triomphaient en rappelant qu'il avait pu se trouver, dans la liste des successeurs légitimes de saint Pierre, un monstre comme Octavien. La vérité enfin une fois connue dissipe les incertitudes des uns et la joie maligne des autres. Nous sommes en face d'un intrus féodal de dix-huit ans qui s'empara du siége apostolique dans des circonstances où l'Italie était livrée à l'anarchie intérieure et à la guerre contre l'étranger. Tous les vassaux, chacun

Les milieux historiques.

[1] Benedict. Sanct. Andreæ. *Chronicon.*, cap. XXXVII. *Patr. lat.*, tom. CXXXIX, col. 48.

dans son domaine, profitaient du désordre général afin de s'agrandir sans limites. Les marquis, comme Bérenger II, se faisaient rois. D'autres, comme Pandolfe, duc de Capoue, sans prendre le titre royal, se constituaient dans une indépendance vraiment souveraine. Octavien, patrice de Rome et comte de Tivoli, se faisait pape, et à dix-huit ans s'intitulait vicaire de Jésus-Christ. Lorsque les députés romains dont parle la chronique de Saint-André vinrent dire à Othon le Grand l'infâme conduite de ce pape patrice, le premier mouvement d'Othon fut de répondre : « Il est jeune; avec le temps il se corrigera. » Dans un tel milieu, on comprend qu'une intrusion comme celle d'Octavien fût possible et qu'elle ait pu être subie par le clergé romain. L'absence d'une souveraineté fortement constituée, telle que Léon III l'avait créée en faveur de Charlemagne, se traduisait pour l'Italie en déchirements, en luttes, en guerres intestines L'alliance de la papauté et de l'empire était nécessaire pour sauver le monde. Malheureusement on n'avait plus sous la main des éléments homogènes pour la constituer d'une manière solide. Le rétablissement de l'empire au profit des princes d'Allemagne ne devait pas présenter les garanties de protection et de stabilité qu'en attendait le saint-siége. Octavien changea son nom en celui de Jean XII. C'est le premier exemple d'une pareille mutation, passée depuis en usage pour tous les souverains pontifes.

Jean XII et Othon le Grand.

47. Jean XII ne vit, dans sa nouvelle dignité, qu'un moyen de servir plus sûrement ses passions. Dès son avénement, il assembla des troupes et marcha contre Pandolfe, prince de Capoue. Ses armes ne furent point heureuses. Il revint à Rome complétement vaincu, et cet échec le livra sans défense aux entreprises séditieuses d'Adalbert, roi de la haute Italie. Impuissant à se délivrer de cette tyrannie, Jean XII s'empressa d'accueillir Othon le Grand à son arrivée à Rome, espérant gagner pour jamais sa protection en le couronnant empereur (962). Après cinquante années d'interrègne, l'empire d'Occident se trouvait ainsi rétabli. Les Romains jurèrent fidélité à Othon le Grand. Jean XII lui promit solennellement de ne jamais contracter d'alliance avec ses

ennemis. De son côté, Othon le Grand confirma les anciennes donations faites au saint-siége par Pépin et Charlemagne. L'original de cet acte précieux, écrit en lettres d'or, fut déposé au château Saint-Ange. L'empereur stipulait qu'il ne se réservait, pour lui et ses successeurs, aucune puissance de gouvernement ni de juridiction sur les États pontificaux, « à moins qu'ils n'en soient officiellement requis par celui qui tiendra alors le gouvernement de la sainte Eglise. » On renouvelait d'ailleurs le décret du pape Eugène II, relatif aux élections des papes : « Le clergé et la noblesse de Rome, à cause de la nécessité des circonstances, et pour punir les injustices envers le peuple et les prétentions raisonnables des prélats, feront serment de suivre exactement les canons de l'élection du pape, et de ne pas souffrir que l'élu soit consacré sans la présence des envoyés de l'empereur. »

48. Jean XII ne garda pas longtemps la foi qu'il avait jurée. Rupture.
Othon le Grand était encore à Pavie, lorsqu'il apprit que le pape venait de conclure une alliance offensive et défensive avec Adalbert, pour chasser les Germains de l'Italie. Surpris à cette nouvelle, qu'il ne pouvait croire, il envoya des députés à Rome pour s'informer de la vérité. Les citoyens les plus considérables chargèrent Jean XII d'accusations malheureusement trop fondées. Ses mœurs étaient infâmes. Il disait que « s'il préférait Adalbert à l'empereur, c'est qu'il avait un complice dans le premier et un juge dans le second. » Othon le Grand accueillit ces accusations avec une certaine réserve; il rejeta sur la jeunesse du pape les actions odieuses qu'on lui imputait. « Il pourra, dit-il une seconde fois, se corriger avec l'âge par les exemples et les avis des gens de bien. » L'empereur se contenta de faire tomber son indignation sur Adalbert, et il alla mettre le siége devant Montefeltro, où ce prince s'était enfermé. Sur ces entrefaites, une députation du pape, composée de Léon, proto-scriniaire (premier secrétaire) de l'Eglise romaine, et Démétrius, personnage considérable de Rome, arriva au camp impérial. Jean XII promettait, par leur bouche, de réformer dans sa conduite ce qui n'avait été que l'entraînement et la fougue de la jeunesse. Il se plaignait ensuite de

ce que l'empereur se faisait prêter serment d'obéissance à lui-même, et non au siége apostolique, dans les villes où il établissait sa domination. Othon lui répondit par une lettre où il se disculpait du grief énoncé dans les lettres pontificales. Il fit partir, de son côté, pour Rome, Landobard, évêque de Munster, et Luitprand de Crémone, l'historien de cette triste époque, avec des vassaux qui devaient au besoin prouver l'innocence de leur maître par l'épreuve du duel, selon le barbare préjugé du temps, si le pape ne consentait pas à recevoir leur témoignage. Jean XII ne voulut admettre aucune espèce d'excuse, et appela les troupes d'Adalbert à Rome.

Concile de Rome.

49. A cette nouvelle, l'empereur hâta le siége de Montefeltro, et, à la fin de l'été, se rendit lui-même à Rome. Jean XII et Adalbert n'osèrent l'attendre, ils s'enfuirent, emportant le trésor de Saint-Pierre (963). Jusque-là, autant que nous en pouvons juger par le récit des auteurs contemporains, la conduite d'Othon le Grand avait été irréprochable. Entraîné par les conseils d'évêques allemands, peu versés dans la science canonique; irrité à juste titre par la conduite légère et scandaleuse de Jean XII, il essaya alors une démarche d'un exemple funeste, et se crut en droit de faire déposer le souverain pontife. Quel qu'il fût, Jean XII était pape, toute entreprise contre son autorité spirituelle était nulle de droit. Le huitième concile œcuménique venait de décréter dans son vingt et unième canon : « Si quelqu'un, fort de la puissance séculière, cherche à expulser le souverain pontife de son siége, qu'il soit anathème ! » Saint Avit de Vienne résumant, de son temps, la doctrine catholique sur ce point, avait dit : « Comment le chef de l'Église universelle pourra-t-il être jugé par ses inférieurs? Parmi les autres pontifes, si l'un d'eux s'écarte de la bonne voie, on peut le réformer. Mais si le pape était appelé en jugement, ce n'est plus un évêque, c'est l'épiscopat tout entier qui serait vacillant. » Dans une conjoncture semblable, quand les évêques de France étaient réunis à Rome pour prendre connaissance des accusations portées contre Léon III (860), ils avaient tous unanimement fait cette déclaration solennelle : « Nous

n'osons juger le siége apostolique qui est le chef de toutes les Églises de Dieu. C'est à ce siége et au pontife qui y est assis de nous juger tous, sans qu'il puisse être jugé par personne, suivant les traditions de l'antique discipline. « Voilà ce que n'auraient point dû oublier les évêques réunis par Othon le Grand pour juger Jean XII. Leur assemblée ne fut qu'un conciliabule, leurs décrets furent contraires à toutes les règles canoniques, le pontife qu'ils élurent fut un antipape[1].

Déposition de Jean XII Election de Léon VIII.

50. Le concile se rassembla donc (963) à l'église de Saint-Pierre. Luitprand y servait d'interprète à l'empereur qui ne savait que le saxon. On formula contre Jean XII les plus graves accusations d'immoralité, de simonie et de crimes énormes. Après la lecture de ces griefs, Othon le Grand prit la parole, et Luitprand traduisit chaque phrase de son discours en latin. « Nous le savons par expérience, dit l'empereur, il arrive souvent que, par un esprit de dénigrement et d'envie, on calomnie les personnes constituées en dignité. C'est là ce qui me rend suspect l'acte d'accusation qu'on vient de lire. Je vous conjure donc, au nom du Dieu qu'on ne peut tromper, au nom de la vierge Marie sa mère, en présence de l'apôtre saint Pierre, dont le corps repose au milieu de nous, de n'articuler contre le pape que des faits réels, notoires et attestés par des hommes dignes de foi. » On voit qu'Othon le Grand comprenait la gravité de ce qui se passait alors, et cherchait à entourer un acte inouï de toutes les garanties possibles. Le clergé, les grands et le peuple romain protestèrent de la vérité des accusations formulées. « Si Jean, s'écrièrent-ils, n'est pas coupable de tous ces crimes et de beaucoup d'autres encore, tellement honteux que la parole manque pour les exprimer, qu'au jour de notre mort, le prince des apôtres nous refuse l'entrée au ciel ! Si vous ne croyez pas notre témoignage, croyez au moins votre armée tout entière qui, depuis cinq jours, l'a vu sur l'autre rive du Tibre, l'épée au côté, por-

[1] Baronius. Muratori, Mansi, de Marca, Noël Alexandre, Kerz sont unanimes à juger ainsi l'assemblée des évêques allemands de 963.

tant le bouclier, le casque et la cuirasse, au mépris des saints canons ! » En présence d'une telle unanimité, Othon le Grand, avant de passer outre, se crut obligé d'en écrire à Jean XII lui-même. « A notre arrivée dans cette cité, lui dit-il, nous avons demandé aux évêques la cause de votre absence. Ils ont porté contre vous des accusations si honteuses, qu'elles seraient indignes des gens de théâtre. Tous, clercs et laïques, vous ont accusé d'homicide, de parjure, de sacrilége et d'inceste. Nous vous prions donc instamment de venir vous justifier sur tous ces chefs. Si vous craignez l'insolence du peuple, nous vous promettons, avec serment, qu'il ne se fera rien que selon les canons (6 novembre 963). » Jean XII répondit au concile par une lettre pleine de menaces. « Nous avons appris, dit-il aux évêques, que vous prétendez élire un autre pape. Si vous passez outre, au nom du Dieu tout-puissant, en vertu de notre autorité apostolique, nous vous déclarons excommuniés et vous défendons de faire aucune ordination ou de célébrer les saints mystères. » Ce langage énergique n'arrêta point les évêques. Dans une nouvelle session, l'empereur les invita à prononcer la sentence. « A un mal sans exemple, dirent les évêques, il faut un remède inouï. Si, par des mœurs corrompues, Jean XII ne nuisait qu'à lui-même, on devrait le tolérer ; mais son exemple est contagieux et pervertit les âmes. Nous vous prions donc qu'il soit chassé de la sainte Église romaine, et qu'on choisisse à sa place un pontife édifiant et vertueux. » Othon y consentit. Le proto-scriniaire de l'Église romaine, celui-là même qui avait été député par Jean XII au camp de Montefeltro, fut élu sous le nom de Léon VIII (963).

Restauration de Jean XII. Sa mort.

51. Cependant Jean XII avait encore de nombreux partisans. Après le départ de l'empereur, il rentra triomphant dans Rome. Léon VIII eut à peine le temps de prendre la fuite. Le diacre Jean et le proto-scriniaire Azon, qui s'étaient fait remarquer par leur attachement à l'antipape, furent traités avec la dernière cruauté. Le premier eut la main droite coupée ; on arracha au second la langue, le nez et deux doigts. Cette vengeance accomplie, Jean XII tint un concile pour annuler le précédent. « Vous

savez, bien-aimés frères, dit le pape, que j'ai été chassé de mon siége pendant deux mois, par la violence de l'empereur. Je vous demande donc si, d'après les règles canoniques, on peut donner le nom de concile à une assemblée irrégulièrement convoquée dans mon Église, en mon absence? — C'est une prostitution en faveur de l'antipape Léon! s'écria le concile. — Il faut donc le condamner! dit Jean XII. — Nous le devons! » Par un trait de lâcheté qui peint les mœurs de cette désastreuse époque, les évêques qui parlaient ainsi étaient, pour la plupart, les mêmes qui déposaient Jean XII trois mois auparavant. Léon VIII fut excommunié. On ne put lui faire subir d'autre châtiment: il était en sûreté à la cour de l'empereur. Lorsque Jean XII eut remporté cette victoire sur ses ennemis, il reprit sa vie dissolue avec plus d'ardeur que jamais. Le châtiment ne se fit pas attendre. Sa fin fut digne de ses crimes. Frappé d'une maladie soudaine, au milieu même de ses infâmes plaisirs, il mourut au bout de huit jours, sans avoir pu recevoir le saint viatique (14 mai 964). O sainte Église romaine! mère et maîtresse de toutes les autres! plns d'une fois, en écrivant cette triste histoire, nous avons gémi de l'abaissement où vous ont réduite les désordres d'un pontife. Deux cent cinquante-neuf souverains pontifes se sont succédé, depuis saint Pierre jusqu'à Pie IX. Deux ou trois, dans une période de dix-neuf siècles, ont profané l'auguste caractère de représentants de Jésus-Christ. *Il faut* que des scandales soient donnés au monde, avait dit saint Paul. Terrible *il faut*, qui s'est vérifié jusque sur le siége apostolique! Mais du moins le dépôt sacré de la foi, lors même qu'il était confié à des mains indignes, n'a jamais été altéré. Il s'est toujours conservé pur et sans mélange étranger : et c'est le miracle de l'Église.

52. Le *Regestum* de Jean XII ou du moins la portion qui en a été conservée et qui se compose de vingt lettres adressées aux divers monastères et églises de France, d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre et d'Espagne, c'est-à-dire de tout l'Occident catholique, est réellement irréprochable[1]. Aucune de ses décisions, *Regestum* de Jean XII

[1] Joann. XII. *Epistolæ et Privilegia. Patr. lat.*, tom. CXXXIII, col. 1014 *ad ultim.*

quant à la foi, les mœurs et la discipline, ne peut fournir prétexte à la moindre objection. Il n'est pas douteux que la plupart de ces documents furent à peine connus du pontife qui les signa. Rédigés dans le *scriniarium* apostolique par les évêques suburbicaires et les autres officiers de la chancellerie romaine, ils reproduisent tous l'empreinte de la sagesse traditionnelle, de la modération et parfois de la vigueur des pontifes romains. Pendant que Jean XII se livrait à la vie de désordres que les chroniqueurs nous ont fait connaître, des lettres revêtues de sa signature allaient porter au roi d'Angleterre Ædred, au clergé de la Grande-Bretagne, à saint Dunstan de Cantorbéry en particulier, les encouragements, les exhortations et les avis les plus paternels. Les monastères de Saint-Viton en Lorraine, de Subiaco, de Saint-Vincent au Vulturne, des Saints-Étienne-Denis et Sylvestre *in Capite* en Italie, de Fulde en Allemagne, recevaient de Jean XII des rescrits et des priviléges où la réforme de Cluny et la ferveur monastique leur étaient recommandées avec autant de soin et en termes aussi éloquents qu'aurait pu le faire le plus édifiant des pontifes. Ainsi, dans ce xe siècle, d'ailleurs si désastreux, la foi était telle au sein des populations que les scandales donnés par un pape lui-même n'enlevaient rien au respect de la chrétienté pour le siége apostolique. On appliquait sans doute aux indignes pontifes qui désolaient l'Église la parole de Notre-Seigneur : « Faites ce qu'ils disent, et non ce qu'ils font. »

Élection et expulsion de Benoît V.

53. Les Romains, comme nous l'avons dit, exécraient la domination allemande. A la mort de Jean XII, sans tenir aucun compte de Léon VIII, ils placèrent sur le saint-siége (964) le pape Benoît V, dont les écrivains allemands eux-mêmes s'accordent à reconnaître la vertu et la science. Mais Othon le Grand, dont Léon VIII était la créature, voulut soutenir son ouvrage. Il accourut à la tête d'une armée, et vint mettre le siége devant Rome. La haine était égale des deux parts. Les Allemands traitaient les assiégés avec une rigueur inouïe. Les Romains se défendaient avec une énergie désespérée. Le pape Benoît V n'épargnait rien pour exalter leur courage ; il monta sur les murailles de la ville

pour menacer l'empereur et son armée d'excommunication. Othon n'en poussa pas moins vivement le siége, et Rome, vaincue par la famine plus que par les armes, lui ouvrit ses portes (23 juin 964). Léon VIII y entra avec lui. Un concile fut réuni, sous la présidence de l'antipape, dans l'église de Saint-Jean de Latran. L'empereur et les évêques romains, italiens, lorrains, saxons y assistaient. Benoît V y fut introduit revêtu des ornements pontificaux. L'antipape lui arracha le pallium, brisa le bâton pastoral que Benoît tenait à la main, le dépouilla de la chasuble et de l'étole, puis prononça la sentence en ces termes : « Nous privons de l'honneur du pontificat et du sacerdoce, Benoît, usurpateur du saint-siége. Toutefois, à la prière de l'empereur, nous lui permettons de garder l'ordre de diacre qu'il avait lors de son intrusion, à la condition expresse qu'il ne pourra demeurer à Rome, et qu'il sera envoyé en exil » (juin 964).

Mort de Benoît V et de Léon VIII.

54. Ce fut alors que Léon VIII promulgua le décret reproduit plus haut, et qu'il renouvela pour Othon le Grand les priviléges accordés jadis par Adrien II à Charlemagne. Ce décret est le seul monument qui nous ait été conservé du Regestum de Léon VIII. La courte durée et les agitations de son pontificat ne durent d'ailleurs pas lui permettre d'expédier un grand nombre de rescrits apostoliques. C'est par la même raison qu'il ne reste pas un seul document émané de la chancellerie de Benoît V. Les deux compétiteurs moururent à quelques mois d'intervalle, l'un dans son exil de Hambourg, l'autre à Rome. Othon le Grand avait quitté cette dernière ville à la fin de l'année 963; il passa le reste de l'hiver dans la haute Italie, où une peste violente décima son armée. Les Romains ne tentèrent plus aucune révolte contre Léon VIII, mais ils ne l'en aimaient pas davantage. A leurs yeux, il représentait l'influence germanique qu'ils avaient en horreur. Ils accueillirent donc avec joie la nouvelle de sa mort survenue en mars 965. Cette disposition des esprits à Rome nous est clairement indiquée par les paroles suivantes du Catalogue de Watterich : « Aussitôt qué le seigneur Léon fut mort, tous les Romains, du plus petit au plus grand, d'un seul cœur, d'un consentement

unanime, d'une volonté toute spontanée, élurent le révérendissime et pieux évêque de Narni, le seigneur Jean (Jean XIII), illustre par sa science de l'Écriture et du droit canonique. Il avait été élevé à l'école du palais de Latran et y avait reçu les divers degrés de la cléricature, successivement *ostiarius*, psalmiste, lecteur, exorciste, acolythe, et plus tard ordonné sous-diacre et diacre de la sainte Église romaine. Ce fut lui qui par la volonté de Dieu fut élu canoniquement et légitimement pontife du siége apostolique[1]. »

[1] Watterich. Tom. I, p. 49.

APPENDICE

Fidèle à nos habitudes de complète impartialité, nous croyons devoir placer sous les yeux de nos lecteurs un article critique publié par le P. Colombier, dans les *Études Religieuses*, n° de janvier 1873, à propos du VIe concile œcuménique et de la question d'Honorius. Nous répondrons dans le tome XXe aux observations du P. Colombier. Son attaque nous a remis en mémoire l'article suivant, paru dans le journal l'*Univers*, n° du 1er mai 1872, que nous prenons également la liberté de reproduire :

1° *L'Histoire générale de l'Église et la question d'Honorius*, par M. L. VEUILLOT et Mgr DE SÉGUR.

Monseigneur de Ségur nous fait l'honneur de nous adresser un article qui éclaircit un grand fait et qui en même temps signale un beau livre. Le fait est la réhabilitation éclatante et désormais indiscutable du pape Honorius; le livre trop peu célébré parmi nous est la nouvelle *Histoire de l'Église*, par M. l'abbé Darras. Nous devons nous accuser de n'avoir pas encore rendu compte de ce puissant travail qui dépasse de fort loin les œuvres historiques les plus vantées de nos temps, et près duquel le grand ouvrage de Rorhbacher n'est plus lui-même qu'un gigantesque essai. Deux fois en moins de trente ans le clergé français aura donné ce magnifique exemple : un simple prêtre, sans appui, sans fortune, sans aucun secours du gouvernement, des academies ni de ces fraternités de littérature et de corporation qui jouissent d'un si grand crédit, a entrepris de dérouler les splendides annales de l'Église universelle, et n'a pas fléchi sous le fardeau.

M. l'abbé Darras en est à son seizième volume, et la presse catholique ne s'est pas plus occupée de lui que s'il n'avait rien fait ! Cependant aucun genre de mérite ne lui manque. Il possède tous les fruits de l'étude la plus consciencieuse, la plus variée et la plus sagace ; il écrit d'une main rapide et forte, et rien n'égale l'intérêt de ce drame perpétuellement recommencé dont la vérité divine, toujours combattue, est le héros toujours triomphant. Même après avoir lu le livre de Rorhbacher, celui de M. Darras paraît original, et il l'est, en effet, jusque dans les moindres détails. Le nouvel historien a sur son devancier l'avantage d'une science en quelque sorte refaite, et il est plus au courant des objections de l'incrédulité ou de l'inimitié moderne. On s'apercevra de sa supériorité scientifique sur certains points très-importants, en lisant ce que Monseigneur de Ségur nous dit de son chapitre d'Honorius, où la dispute sur ce grand pape est enfin terminée.

Rorhbacher a été un défricheur et un semeur. On pourrait dire qu'il n'a pas eu le temps d'achever, quoique certaines parties de son livre soient faites de manière à n'être jamais surpassées. M. Darras a recueilli un fruit, et l'on pourrait dire une moisson du champ qu'a fécondé ce grand ouvrier. Il n'est pas moins laborieux et fait présent à l'Église d'un champ encore plus vaste et plus fécond.

Nous remercions Monseigneur de Ségur d'avoir enfin commencé à acquitter la dette des catholiques envers M. l'abbé Darras et son admirable livre.

Louis Veuillot.

M. l'abbé Darras publie en ce monent le seizième volume de sa grande *Histoire de l'Église.* Il y traite à fond la fameuse question du pape Honorius, définitivement tranchée, quant au principe, par le concile du Vatican.

Ce que le saint concile a résolu par voie d'autorité, M. Darras le résout par voie de discussion et de certitude historique. Sous sa plume, l'histoire vient rendre un solennel hommage à la vérité catholique. Le concile a dit : « Le pape est infaillible, de droit

divin ; » donc, nous pouvons, nous devons conclure, avec la certitude absolue de la foi : « Le bienheureux pape Honorius, parlant *ex cathedra*, n'a pas erré, n'a pas plus erré que les autres. » Aujourd'hui, l'histoire vient de démontrer scientifiquement le fait de l'orthodoxie d'Honorius. Le savant abbé Darras a fait à cet égard de véritables découvertes.

Entre autres documents cités par lui tout au long et qu'il faut absolument lire dans son nouveau volume, il nous apporte d'abord le texte d'une des onze propositions soutenues par le patriarche monothélite d'Alexandrie, et que le sixième concile œcuménique anathématisa dans sa onzième session, le 20 mars 681. Or il y était dit : « Honorius de Rome a professé notoirement le monothélisme. » Cette proposition est condamnée, avec les dix autres, comme blasphématoire, fausse, hérétique; et la condamnation, insérée dans le procès-verbal de la session, termine le travail dogmatique du concile, lequel consacra ses onze sessions à l'étude de la question et à la préparation de la définition de la foi. — Ceux qui soutenaient naguère la thèse de la faillibilité, en alléguant la prétendue chute du pape Honorius, étaient ainsi, sans le savoir, anathématisés, directement anathématisés par le sixième concile sur lequel ils s'appuyaient comme sur un roc inébranlable.

Mais ce n'est pas tout. Par suite de ruses byzantines et césariennes, que raconte tout au long le docte historien, le concile tint six sessions *acéphales*, de nulle valeur par conséquent, depuis le 22 mars jusqu'au 11 septembre 681; et ce fut dans ces réunions illicites, d'où les légats du pape avaient été chassés, que l'on entreprit de flétrir la mémoire du saint pape Honorius, en associant son nom à celui des auteurs de l'hérésie monothélite. Ces sessions acéphales furent présidées *par le fauteuil vide* de l'empereur Constantin Pogonat. Si les actes eux-mêmes ne le disaient point, on ne pourrait le croire. A droite et à gauche du fauteuil vide siégeaient quatre sénateurs, des laïques, bien entendu, qui prirent aussitôt le titre et les fonctions de *juges* « *Gloriosissimi judices* », disent les actes. Toute l'intrigue fut conduite

par le patriarche de Constantinople, nommé Georges, lequel n'ayant pu empêcher la condamnation du monothélisme comme doctrine hérétique, voulut du moins, d'accord avec la cour de Byzance et les évêques orientaux, outrager la mémoire d'un pape et rabaisser ainsi les prééminences du siége apostolique de Rome au profit du siége impérial de Constantinople. On ne pouvait commettre cet attentat en présence des légats du Saint-Siége; ils furent donc exclus de l'assemblée, qui continua sans eux ses séances à partir de la douzième. « *Rejectis tribus diaconis qui a Patriarcha Romano missi fuerant*, dit Eutychius d'Alexandrie, l'historien le plus rapproché de l'époque. Les sessions acéphales, anticanoniques, du sixième concile n'ont donc aucunement le caractère œcuménique; pas plus que le *conciliabule de Bâle*, le *brigandage d'Ephèse*, et autres assemblées d'évêques rebelles qu'on rencontre dans l'histoire de l'Église. Aussi l'Église d'Espagne et les églises des Gaules ne reconnaissaient-elles au sixième concile que onze sessions, celles-là mêmes dont nous avons parlé et que couronna l'anathème contre les calomniateurs d'Honorius.

La nullité des sessions acéphales fut rappelée d'ailleurs, comme un fait notoire, au concile de Florence, où les Grecs eux-mêmes se chargèrent de réfuter les Grecs. Cariophylle, évêque d'Iconium, y dit entre autres : « Le sixième concile, lorsqu'il condamna Honorius, n'était pas œcuménique; il était acéphale. Oui, il est pleinement avéré qu'Honorius ne fut condamné que par une faction d'Orientaux. » Dans ce même concile de Florence, le chef de l'opposition, l'archevêque d'Ephèse, déclarait, de son côté, que l'incident du pape Honorius n'avait aucune importance : « En une heure, ajoutait-il, je me chargerais de mettre à néant toute cette fable. »

Revenant ici au sixième concile, M. Darras constate un rapprochement curieux : pendant que la cour de Bysance et l'épiscopat courtisan trahissaient à Constantinople et l'honneur du sixième concile et l'honneur de la papauté, la Providence infligeait à l'empereur Constantin Pogonat, protecteur de ce grand crime, un

très-juste et terrible châtiment : ses armées de terre et de mer étaient anéanties par les Bulgares; et lui-même, échappé au désastre, rentrait presque seul à Constantinople, après avoir fait la paix à tout prix, c'est-à-dire moyennant une imposition d'environ neuf milliards ! Et voilà ce que c'est que de toucher au pape !

Le 16 septembre de la même année 681, eut lieu la dernière session du concile. Fut-elle œcuménique, comme les onze premières? Fut-elle acéphale et anticanonique, comme les six autres? Qu'il nous permette cette critique, M. Darras se prononce trop facilement, ce semble, en faveur de l'œcuménicité. La seule raison qu'il en donne, c'est que les légats assistèrent à la session et signèrent le décret. Mais leur signature constitue-t-elle une preuve sérieuse? Nous ne le croyons pas. On trouve, en effet, le nom des trois légats dans toutes les sessions acéphales, auxquelles ils n'assistèrent point; cela est certain. Les faussaires byzantins, qui ont commis six fois le crime, ne l'ont-ils point commis une septième? Tout semble le faire supposer : d'abord, l'absence totale de protestation de la part des légats, à cette dernière session, aussi bien qu'aux six précédentes : il paraît impossible qu'ils n'aient pas réclamé, réclamé énergiquement contre les énormités de tout genre dont ils auraient été les témoins. Ensuite, si par crainte ou par faiblesse, ils avaient consenti à signer, donnant ainsi pleine satisfaction aux intrigues de la cour impériale et des évêques orientaux, comment expliquer la prolongation de leur *séjour* à Constantinople jusqu'au mois de mai de l'année suivante? Ce séjour, ainsi que le montre plus loin M. Darras, fut loin d'être volontaire, ce fut une captivité proprement dite, une captivité qui donna à Rome les plus vives inquiétudes.

Il n'y avait pas encore onze ans que le pape saint Martin I[er] avait été emprisonné de la sorte, outragé, traîné dans la boue à travers les rues de Constantinople, pour être enfin relégué en Crimée, où il mourut bientôt de faim et de misère.

Il semble donc beaucoup plus probable que la dix-huitième et dernière session fût acéphale, et que la signature des légats n'y

fut apposée que subséquemment, sans doute comme condition de leur élargissement et de leur retour à Rome.

Quoi qu'il en soit, on trouve inséré, sans aucune trace de protestation, le nom du pape Honorius, non pas, il est vrai, dans la définition dogmatique, mais dans les annexes. On osa l'anathématiser, pêle-mêle avec les chefs de l'hérésie.

Nous le répétons : les légats du saint-siége signèrent-ils cette annexe? Protestèrent-ils contre ce procédé, inouï dans les fastes conciliaires, à l'égard d'un pape notoirement vénérable et déclaré pleinement orthodoxe non-seulement par le pape saint Agathon, mais encore par le sixième concile lui-même? L'insertion du nom d'Honorius parmi les fauteurs du monothélisme eut-elle lieu subrepticement, après la signature des trois légats? Cette signature elle-même fut-elle libre? ou bien fut-elle extorquée en dehors du concile? Enfin la dix-huitième session fut-elle acéphale, comme les six précédentes? Tous ces doutes sont permis devant les fourberies, les impudents mensonges et les falsifications sacriléges des Byzantins.

Mais lors même que les légats auraient assisté véritablement à la dix-huitième session, lors même qu'ils auraient lâchement signé, sans protester contre l'injure faite au saint-siége dans l'annexe, et sans distinguer entre la définition dogmatique et les anathèmes qui les suivent, la question a peu d'importance au point de vue de l'infaillibilité pontificale, puisqu'il est certain, comme M. Darras le fait remarquer, que le pape saint Léon II, successeur de saint Agathon, *confirma uniquement la définition de foi*. Or, chacun le sait, dans un concile, il n'y a d'œcuménique que ce qui est confirmé par le souverain pontife.

Ce qui est certain, c'est l'emprisonnement, ou du moins la privation de liberté où les légats demeurèrent réduits depuis la première session acéphale du 22 mars 681 jusqu'au mois de mai de l'année suivante. Alors seulement ils furent « relâchés, » comme le dit expressément le *Liber Pontificalis*, monument historique dont l'authenticité et l'autorité sont indiscutables. S'ils furent relâchés alors, c'est que jusque-là ils avaient été privés de leur liberté.

Dans l'intervalle, saint Léon II avait succédé à saint Agathon. Ce fut lui qui reçut les légats en juin 683, qui examina pendant sept mois entiers le décret dogmatique du concile, et qui, par sa constitution du 7 mai 683, confirma solennellement, non pas les actes qui n'étaient pas encore parvenus à Rome, mais exclusivement le décret de foi portant condamnation du monothélisme. Chose remarquable, et que M. Darras met parfaitement en relief, ce qui détermina saint Léon à confirmer le décret et à déclarer œcuménique le concile qui l'a porté, c'est que ce concile a reçu « *comme un oracle émané de la bouche même de Pierre, prince des apôtres, la règle de foi* (*norman fidei*), *promulguée par Agathon.* »

Quant aux anathèmes qui, dans les actes de la dix-huitième session, suivaient et couronnaient le décret de foi, le pape retire le nom vénéré d'Honorius de la compagnie infamante où les Orientaux n'avaient pas rougi de l'inscrire; et, abandonnant aux jalousies de Constantinople contre Rome ce que la stricte vérité permettait d'accorder, il apposa au nom d'Honorius un simple blâme administratif. Il déclara que ce pontife n'avait pas fait tout ce qu'il pouvait, tout ce qu'il devait, pour étouffer l'hérésie naissante; qu'il avait laissé faire ce qu'avec plus de vigilance il aurait pu empêcher. Voilà tout. Entre un blâme qui ne porte que sur un manque de vigilance et la profession officielle d'une hérésie, quel rapport y a-t-il?

En faisant cette concession au mauvais esprit des Orientaux, saint Léon leur jeta, comme on dit, un os à ronger, tout en s'applaudissant de voir l'extinction de l'hérésie. Ce que les pères du sixième concile avaient pu dire et faire de plus contre la mémoire d'Honorius, était, faute de confirmation, nul et de nulle valeur, au point de vue de l'infaillibilité pontificale. Et lors même que les sept dernières sessions eussent été présidées par les légats et pleinement ratifiées par eux; lors même qu'Honorius y eût été formellement anathématisé comme hérétique, il n'y aurait rien à en conclure contre l'infaillibilité du pontife romain parlant *ex cathedrâ*. Mais, comme nous l'avons vu, on ne doit pas concéder ces énormités, et ce furent des évêques rebelles et envieux qui seuls

eurent l'audace d'insulter ainsi à l'honneur du saint-siége. Le véritable sixième concile œcuménique n'a donc point anathématisé Honorius; le pape saint Léon II pas davantage; et les septième et huitième conciles généraux, qui ont renouvelé la condamnation du monothélisme, n'ont parlé d'Honorius que dans le sens des lettres de saint Léon II, dont ils répétaient textuellement les paroles.

Maintenant si l'on se demande pourquoi ce saint pontife jugea à propos de faire la pénible concession que refusait d'avance le pape saint Agathon, son illustre prédécesseur, c'est qu'il y avait à craindre un schisme proprement dit. Ce schisme éclata, en effet, quatre ans après, sous le protectorat de la cour et au profit des orgueilleux de Constantinople. Pour détourner cet immense malheur, saint Léon II crut pouvoir et devoir se montrer sévère, très-sévère à l'égard d'un manque de perspicacité, où il n'y avait très-probablement rien de coupable au point de vue de la conscience.

Une dernière et curieuse remarque : les restes vénérés du pape Honorius reposent dans la basilique souterraine de Saint-Pierre, dans le transsept occidental de la Croix, précisément au-dessous de la salle conciliaire où Pie IX, à la tête de l'épiscopat catholique, réuni en concile, proclamait solennellement, le 18 juillet 1870, l'infaillibilité dogmatique du pontife romain, et vengeait ainsi, après douze siècles, l'outrage fait à la mémoire d'un des successeurs de saint Pierre.

L'incident si grave de la prétendue chute d'Honorius tient près de deux cents pages dans le beau travail de M. l'abbé Darras. Là, comme partout ailleurs, le pieux et savant historien s'est fait un devoir de remonter jusqu'aux sources, d'étudier et de citer les textes originaux, ce qui donne à son immense travail une valeur de premier ordre. Nous savons, entre autres, que, pour traiter plus à fond les rapports de l'épiscopat de saint Augustin avec le saint-siége, il a eu la patience de parcourir, page par page, les œuvres complètes du grand docteur, consacrant à cette seule étude trois semaines d'un travail opiniâtre.

En ce qui concerne le sixième concile, les textes originaux, grecs et latins, sont rapportés tout au long. Ce seul passage de la grande histoire ecclésiastique de M. Darras suffirait pour la recommander à tous les hommes sérieux, à tous les vrais enfants de l'Église.

† L. G. DE SÉGUR.

2° *Encore un mot sur le pape Honorius*, par le P. COLOMBIER.

Dans le seizième volume de l'*Histoire générale de l'Église*, M. l'abbé Darras attaque une opinion que j'ai soutenue dans les *Études* à l'époque du dernier concile [1]. En ne répondant pas, je passerai pour abandonner un sentiment que je continue cependant à regarder comme le seul vrai. Il s'agit encore de la condamnation d'Honorius : que le lecteur me le pardonne. Je serai aussi bref que possible, et d'ailleurs la question n'a perdu ni tout son intérêt, ni toute son importance.

J'ai le bonheur de me rencontrer avec M. Darras sur le point principal. Quand le sixième concile condamna Honorius, il était *acéphale*. Mais comment était-il acéphale ? Ici commence notre dissentiment. Je soutiens qu'il l'était par la mort *connue* du pape saint Agathon. M. Darras prétend, au contraire, que saint Agathon vivait toujours mais que les évêques grecs chassèrent ses représentants après la onzième session.

Avant de discuter les preuves alléguées de part et d'autre, je me vois avec peine obligé de signaler la liberté que l'auteur se donne dans la traduction de certains textes. Ainsi, page 358, nous lisons une prétendue version d'un passage de Matthieu Cariophylle, archevêque d'Icone : « Et maintenant de deux choses l'une : les Orientaux eurent ou n'eurent pas pour complices dans la condamnation d'Honorius les légats d'Agathon. *Si les légats étaient absents, il est clair que la séance fut acéphale.* Si les légats *y assistèrent* et donnèrent leur consentement, il est clair qu'ils dépas-

[1] *Études religieuses*, décembre, 1869. Janvier, février, mars et avril 1870.

sèrent illicitement leur mandat.... » Or, que lit-on dans le texte « Ainsi donc, quand les Orientaux condamnaient Honorius, ils avaient le consentement des légats du pape ou ils ne l'avaient pas. S'ils ne l'avaient pas, ce que nous prétendons est certain ; s'ils l'avaient, c'est contre le droit qu'ils l'avaient... [1] » Pas un mot, dans ce texte, qui puisse faire soupçonner *l'absence* des légats, et c'était cependant le point essentiel.

De plus, M. l'abbé Darras a-t-il toujours calculé suffisamment la portée de ses attaques ? Ainsi combien de fois ne reproche-t-il pas au sixième concile d'avoir été présidé par des laïques ! Mais comment ne s'est-il pas souvenu des formes usitées déjà dans le concile de Chalcédoine, dont il a écrit l'histoire ? Sauf la mention du trône vide de l'empereur, les actes du sixième concile sont en tout pareils à ceux du quatrième. A Chalcédoine, les officiers préposés par l'empereur Marcien à la police du concile, se tenaient devant la grille du chœur avec le sénat, les Pères siégeant à gauche et à droite, et ces grands personnages intervinrent continuellement dans les délibérations, excepté durant la troisième session où fut jugé Dioscore. Si donc le sixième concile est méprisable pour avoir laissé une sorte de présidence à des magistrats laïques, que dirons-nous du quatrième qui procéda absolument de la même façon ? Mais il est temps d'en venir au point en litige, J'ai avancé, — et mon opinion n'a pas varié, — qu'à partir de la dixième session, le concile fut acéphale par la mort *connue* de saint Agathon. En d'autres termes, je maintiens que saint Agathon est mort le 10 janvier 681 et non le 10 janvier 682.

A l'appui de mon sentiment j'ai apporté, non pas deux, mais quatre raisons distinctes, comme on peut le voir dans la *Revue du Monde catholique* (25 mai 1870). En rappelant ces preuves, je discuterai les réponses qu'y oppose M. l'abbé Darras.

[1] *Aut ergo quando Orientales damnabant Honorium, consentientes habebant etiam legatos papæ, aut non habebant. Si non habebant, certum est quod dicimus; si vero habebant, illicite habebant...* Je ne cite pas le texte grec parce qu'il est évidemment défectueux en cet endroit : il y manque deux mots. Le sens, du reste, n'en peut être douteux. (*Patr. græc.*, tom. CXLIX, col. 766.)

1° Le 13 décembre 681, l'empereur Constantin adressait une lettre à saint Léon II, successeur de saint Agathon. Donc saint Agathon, qui est mort le 10 janvier, n'a pu mourir qu'en 681 et non en 682. M. l'abbé Darras repousse cette conclusion, parce que, dit-il, on ne trouve la mention du 13 décembre 681 que dans une note rédigée à Rome par un inconnu. Mais alors, pourquoi cette indication se trouve-t-elle dans le texte grec aussi bien que dans le texte latin? Pourquoi une date presque identique se rencontre-t-elle dans une seconde lettre adressée par l'empereur au concile de Rome?

Là, il est vrai, l'indication n'existe qu'en latin, mais cette indication porte en elle-même une marque évidente d'authenticité. On y lit, en effet : « Donné le 10 des calendes de janvier : la 29e année de Constantin, *la* 13e *après son consulat*, indiction Xe. » Et une main postérieure n'aurait pas manqué d'écrire *la* 12e *après son consulat*, comme le demande la manière ordinaire et raisonnable de compter; tandis qu'au VIIe siècle on ajoutait toujours, et mal à propos, une unité au postconsulat. Pour renverser cette preuve suffira-t-il de faire observer que la réponse du pape saint Léon II renferme dans le latin, et dans le latin seulement, une date évidemment fausse, de tout point fausse [1]; je ne le crois pas. On ne réussira pas mieux en disant : si la lettre fut délivrée au mois de décembre, pourquoi les légats ne la rapportèrent-ils à Rome qu'au mois de juillet? Ne sent-on point qu'il fallut de longues négociations pour amener le pape saint Léon II à sanctionner, même avec de grands adoucissements, la condamnation de son prédécesseur?

2° Saint Léon II a envoyé des archevêques légats au concile terminé le 16 septembre 681. Donc, saint Agathon est mort en 681.

M. Darras est d'avis que j'interprète mal les mots : *archiepis-*

[1] Cette date fausse se lit à la fin du texte latin : *Data nonis maii, indictione decima.* M. Darras voudrait corriger seulement l'indiction et conserver la mention du mois.

copi sunt a nobis destinati. Et, par *nobis*, dit-il, saint Léon entend saint Agathon, en vertu de la solidarité qui lui fait accepter les actes intérieurs du saint-siége ; et il apporte des exemples où le mot *nobis* a été pris ainsi dans un sens détourné par d'autres souverains pontifes. — Mais la question n'est pas de savoir si le mot peut être employé de cette façon et s'il l'a été quelquefois ou même souvent. Tout se réduit à reconnaître si, dans le cas particulier, l'expression *nobis* doit être prise à la rigueur. Or, sur ce point précis aucun doute n'est possible. Voici, en effet, le texte : « Le saint et universel VIe concile a donc été célébré ; le seigneur pape Agathon notre prédécesseur, d'apostolique mémoire, s'y est fait représenter par des prêtres et des diacres; pour Nous, *Nous* y avons destiné des archevêques pris dans diverses provinces [1]... » De bonne foi à qui persuadera-t-on que le mot *nous*, ainsi placé, veuille dire saint Agathon?

Saint Léon II a été sacré le 17 août 682. Je suis, sur ce point d'accord avec M. Darras. Mais, entre la mort du pape saint Agathon et le sacre de son successeur, il s'écoula *un an*, sept mois, cinq jours. Donc, saint Agathon mourut en janvier 681. Pour échapper à cette conclusion, mon savant contradicteur est obligé de corriger (p. 271) le texte du *Liber pontificalis* et d'y supprimer les mots *un an*.

4° Sergius fut élu en octobre 687 au plus tôt et sacré le 15 décembre 687. Or, nous lisons dans sa vie que, sept ans avant son pontificat, il avait été fait prêtre du titre de Sainte-Suzanne par saint Léon II. Quand même par sept ans on entendrait six ans et un jour, ce texte obligerait encore à mettre la mort de saint Agathon en 681.

A ces preuves que peut-on opposer? Une seule chose. Le concile a toujours retenu le nom de saint Agathon en tête de ses

[1] *Universale itaque sanctum sextum Concilium celebratum est : ad quod celebrandum ex... Agathonis papæ persona presbyter diaconique directi sunt. De diversis autem conciliis huic sanctæ apostolicæ sedi... subjacentibus, archiepiscopi sunt a nobis destinati.* (Hard., tom. III, col. 1730. C.)

séances ; et, le 16 septembre 681, il lui adressait sa lettre de clôture. M. Darras fait même remarquer que dans la seizième session il lui souhaite de longues années. Ces faits semblent graves sans doute ; mais en réalité ils ne le sont pas et ne me paraissent nullement en contradiction avec la mort du pape saint Agathon durant la tenue du concile.

En effet, à la nouvelle de cette mort, les Pères durent se trouver dans un étrange embarras ; *le cas était nouveau* ; *la solution n'en était pas prévue comme aujourd'hui*. De substituer le nom de saint Léon II à celui de saint Agathon, ils n'y pouvaient penser, parce que l'usage ne permettait de regarder comme définitive l'élection d'un pape que quand elle avait reçu la confirmation impériale. Le nom de saint Agathon fut donc conservé en tête des actes, bien que sa mort fût connue et que les légats de son successeur fussent présents à Constantinople et au concile.

Ces quelques remarques si simples me permettent de passer sous silence plusieurs arguments de M. Darras, qu'elles détruisent entièrement. Encore moins répondrai-je au reproche de contradiction qu'il m'adresse, parce que ce reproche suppose une notion fausse sur le moment où le pape acquiert la juridiction pontificale. M. Darras se convaincra qu'un pape du VIIe siècle agissait comme pape avant d'être sacré, s'il veut consulter les actes de Benoît II, successeur immédiat de saint Léon II [1].

Prenons maintenant la contre-partie et discutons l'opinion de M. Darras. Selon lui, les légats du saint-siége furent violemment exclus du concile à partir de la douzième session. Cette opinion a contre elle, non-seulement les préambules de toutes les sessions qui n'omettent jamais de mentionner la présence des légats, mais encore le texte même de la douzième session ; car on y lit que Jean, évêque de Porto confronta la copie de la lettre d'Honorius avec l'original authentique, et qu'il en constata l'identité [2]. Mais

[1] Voir Jaffé, *Regesta sum. pontif.*, n° 163 et surtout n° 1637.

[2] M. Darras répondra-t-il que Jean était légat du concile de Rome et non du pape? Je lui demanderai pourquoi les Grecs n'expulsèrent point les uns

elle a en sa faveur l'autorité d'un texte *au moins trois fois édité* d'Eutychius, et qui est donné cependant comme *inédit.* Et d'abord remarquons qu'Eutychius, distingué surtout par ses connaissances en médecine, vécut à Alexandrie, sous le joug des Musulmans, loin des richesses littéraires de la Grèce, au xe siècle seulement (933-950), c'est-à-dire 250 ans après les événements. Et de quelle estime est-il entouré? Le résumé de l'opinion de Dom Ceillier à son sujet est clair : « Sa chronologie n'est pas exacte ; ses annales sont remplies de fables et d'anachronismes [1]. » Ouvrons l'*Encyclopédie*, traduite par l'abbé Goschler : « Les annales d'Eutychius, y lisons-nous, (renferment) des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs et qui portent tellement le caractère de la légende et de la fable qu'on ne peut croire l'auteur que sous réserve lorsqu'il prétend les avoir tirés.... d'écrits anciens [2]. » Je cite ces deux jugements *ab abundantiam*, car nous n'avons besoin, pour asseoir le nôtre, d'aucune appréciation extrinsèque. Le précieux texte d'Eutychius renferme un détail notoirement faux : on chassa les *trois diacres* qui avaient été députés par le patriarche de Rome. Le pape avait député deux prêtres et un diacre. Ce détail est peu important, dira-t-on. — Mais tout le passage d'où il est tiré est rempli de tant d'erreurs, de tant de faussetés, qu'on se demande comment un écrivain judicieux peut y trouver le fondement de ses convictions. Pour n'en citer que quelques-unes : Eutychius place le sixième concile vers la quatrième année du califat de Moawiah I, c'est-à-dire vers 664; il transforme l'empereur Constant, père de Constantin Pogonat, en un lieutenant de ce prince pour l'Occident. Pour lui, les papes de cette époque se succèdent dans l'ordre suivant : Théodore, Martin, Dujanius, Agabius. Le fantastique Dujanius y tient lieu, à lui tout seul, de saint Eugène I, de saint Vitalien, d'Adéodat et de Donus. Mais il y a pis : d'après Eutychius, le sixième concile, en condamnant Honorius,

aussi bien que les autres; pourquoi on ne fit pas dans la suite le procès aux légats du concile, s'ils restèrent après l'exclusion des légats du pape.

[1] *Tables*, tom. I, p. 376.

[2] *Tables*, tom. VIII, p. 176.

n'a fait que suivre les traces du pape Théodore. En effet, ce merveilleux annaliste a pris soin de nous conserver une lettre où ce pape écrit à Constantin : « Vous avez reçu la puissance à la place des saints apôtres... non pas comme Sergius, Honorius... qui ont contredit la vérité, qui sont dignes de l'anathème et de la privation de leurs dignités dans l'Église... » Telle est la seule autorité qu'on nous apporte pour renverser les actes officiels d'un concile ! Car les textes de saint Germain, de saint Théophane et des autres prouvent tout simplement les prétentions des patriarches de Constantinople et nullement l'expulsion violente des légats.

Cependant soyons de bonne composition : admettons que cette preuve, à elle seule, contrebalance tous les témoignages positifs et négatifs qu'on peut lui opposer. Je dis que, même dans cette hypothèse, il n'y a aucune hésitation possible entre mon explication des actes du sixième concile et celle que veut lui substituer M. Darras. En effet, comme il en convient lui-même, pendant les neuf premières sessions, le concile procède avec une régularité parfaite. Il semble qu'avec le dixième tout doive se terminer et rien jusque-là ne fait pressentir la condamnation d'Honorius. Tout à coup la scène change comme par enchantement, la cause d'Honorius est introduite, expédiée en un tour de main, et les légats n'y forment aucune opposition. Le concile se traîne ensuite quelques mois, se termine brusquement et l'approbation s'en fait attendre une année entière.

Tout s'explique le plus simplement du monde si le pape saint Agathon est mort le 10 janvier 681 et si la nouvelle de sa mort est parvenue à Constantinople après la neuvième session. Car alors on comprend et l'audace subite des ennemis du saint-siége, et l'embarras des légats, et la suspension du concile pendant qu'on attend des instructions de Rome, et le long retard qu'éprouve l'approbation des actes par suite des allées et venues entre les deux capitales, dans le but d'arracher à un pape élu, mais non sacré, un consentement qui devait lui être très-pénible.

Dans l'hypothèse de M. Darras, au contraire, s'accumulent des questions sans réponses. Pourquoi le revirement subit du concile?

Que font, que disent les légats du pape, brutalement expulsés? Que deviennent ceux du concile de Rome? Que fait saint Agathon qui survit neuf mois à la condamnation d'Honorius? S'il a protesté, pourquoi son successeur a-t-il laissé supprimer ses protestations? Comment a-t-il accepté des actes évidemment falsifiés? etc., etc... A tout cela on ne répond sûrement pas, même en déplaçant de deux ou trois ans le grand désastre infligé par les Bulgares aux armées grecques[1].

Je crois en avoir dit assez pour dissiper les quelques nuages rassemblés par mon savant contradicteur, seulement il me permettra d'ajouter que ses autres difficultés contre les actes du concile ne sont pas plus difficiles à résoudre. Ainsi l'apparition subite de l'hérétique Apergius de Perga dans la seizième session ne repose que sur une leçon incertaine, comme on peut s'en convaincre par la discordance qui existe entre le texte grec et la vieille traduction latine publiée par le P. Hardouin. Quant au nombre des sessions, on devait naturellement le compter d'une façon assez arbitraire à une époque où l'on n'avait pas de noms distincts pour désigner les séances de nature fort diverses qui se succèdent durant un concile. Ajoutons l'irrégularité réelle des dernières sessions et surtout la précaution, perfide peut-être, que prirent les Grecs de ne faire qu'une seule copie authentique des actes. Aussi le *Liber Pontificalis*, qui ne parle pas des sessions acéphales, en indique au plus huit; la version *longe accuratior*, imprimée par le P. Hardouin, en compte seize, le texte grec dix-sept et une autre version latine dix-huit.

Après ces explications on ne trouvera sans doute pas étrange que je persiste dans mon opinion et que je rejette celle de M. l'abbé Darras.

Je crois donc avoir le droit de maintenir les conclusions suivantes auxquelles m'ont conduit mes recherches sur Honorius:

1° Les lettres du pape Honorius sont, au point de vue de l'or-

[1] Encore pourrais-je faire observer que la version latine publiée par Hardouin rend bien douteuse cette découverte de M. Darras.

thodoxie, irrépréhensibles jusque dans leurs moindres détails;

2° La condamnation d'Honorius, telle que la prononcèrent les Grecs de Constantinople, fut injuste dans la forme et dans le fond et nulle parce qu'elle fut portée par des hommes qui n'ignoraient pas la vacance du saint-siége.

H. COLOMBIER.

FIN DU XIXe VOLUME.

TABLE

ET

SOMMAIRES DU DIX-NEUVIÈME VOLUME

QUATRIÈME ÉPOQUE

DEPUIS LE RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE D'OCCIDENT (800) JUSQU'AU PONTIFICAT DE SYLVESTRE (999)

CHAPITRE PREMIER

PONTIFICAT D'ÉTIENNE VI (25 juillet 885 - 7 août 891.)

§ I. Notice du Liber Pontificalis........................ 1

1. Antécédents d'Étienne VI. — 2. Élection d'Étienne VI. Sa résistance et celle de son père. — 3. Sacre. Premiers actes et charité d'Étienne VI. — 4. Homélie d'Étienne VI au peuple de Rome contre la profanation des églises et les incantations païennes. — 5. Travaux et offrandes d'Étienne VI aux diverses basiliques de Rome et d'Italie. — 6. Invasion des sauterelles. L'eau bénite.

§ II. Bibliographie du Liber Pontificalis................ 13

7. Lacune dans la notice d'Étienne VI. Fin du texte édité du *Liber Pontificalis.* — 8. Les trois éditions successives du *Liber Pontificalis* à Mayence, à Paris et à Rome. — 9. Note finale de Fabrot éditeur français du *Liber Pontificalis* en 1647. — 10. Le *codex regius* du *Liber Pontificalis* à la bibliothèque Richelieu. — 11. Le *codex Mazarinœus* du *Liber Pontificalis.*

§ III. Complément de la notice d'Étienne VI............. 27

12. Texte des manuscrits de la bibliothèque Richelieu. — 13. Rectification chronologique. — 14. *Regesta* d'Étienne VI. Opposition de Charles le Gros à son élection. — 15. Condamnation des épreuves judiciaires. Lettre au *gastald* Astolphe. — 16. Lettres d'Étienne VI aux empereurs d'Orient. — 17. Couronnement et sacre impérial de Guy de Spolète. — 18. Alfred le Grand et Étienne VI. Mort du pape.

§ IV. Hincmar de Reims................................. 35

19. Hincmar et Gothescalc. Accusations de l'école moderne contre l'archevêque. — 20. L'erreur de Gothescalc au point de vue social. — 21. Concile de Mayence. Lettre de Raban-Maur à Hincmar. Condamnation de Gothescalc par l'autorité civile. — 22. Concile de Quierzy-sur-Oise. Seconde condamnation de Gothescalc provoquée par l'autorité civile. — 23. Appel de Gothescalc au pape. Justification canonique d'Hincmar. — 24. Réclusion de Gothescalc au monastère de Hautvillers. — 25. Lettre d'Hincmar. Mort de Gothescalc. — 26. Rapports d'Hincmar avec le Saint-Siége. Exagérations de la critique moderne. — 27. Injustice des reproches adressés à Hincmar à propos de la multiplicité des conciles et de ses prétendues sympathies pour une église féodale. — 28. Le prétendu gallicanisme d'Hincmar. — 29. Hincmar de Reims et son neveu Hincmar de Laon. — 30. Griefs de Charles le Chauve contre Hincmar de Laon. Ordination forcée et révolte du prince Carloman. Intervention du pape Adrien II. — 31. Concile de Douzy. Accusation juridique de Charles le Chauve et d'Hincmar de Reims contre l'évêque de Laon. — 32. Sentence de déposition avec réserve des droits du siége apostolique. — 33. Injustice et abus de pouvoir du concile de Douzy. Rigueurs barbares contre l'évêque de Laon et le prince Carloman. — 34. Qualités et défauts, erreurs et illusions d'Hincmar de Reims. — 35. Constitution à Quierzy-sur-Oise du régime féodal. Mort de Charles le Chauve et de Louis

le Bègue. — 36. Efforts impuissants d'Hincmar contre l'établissement de la féodalité. Sa mort.

§ V. Siége de Paris par les Normands. 83

37. Foulques successeur d'Hincmar. Sa lettre au pape Étienne VI. — 38. Guy de Spolète. Son alliance avec le saint-siége. — 39. Réponse d'Étienne VI à l'archevêqre de Reims. — 40. Les deux rois frères, Louis III et Carloman. Invasions normandes. Concile de Mantelle. Sacre de Boson roi de Provence. — 41. Victoire de Louis III contre les Normands à Saucourt. Chant triomphal. — 42. Mort de Louis III et de Carloman. L'empereur Charles le Gros proclamé roi de France à Compiègne. — 43. Assassinat du roi normand Godefried par Charles le Gros. Vengeance des Normands. L'armée d'invasion. Les défenseurs de Paris. — 44. Les Normands sous les murs de Paris. Conférence de l'évêque Gozlin avec le roi danois Sigefried. Le poëme du siége par Abbon. — 45. Combats des 26 et 27 novembre 885. L'évêque Gozlin, le comte Eudes, Ebol abbé de Saint-Germain-des-Prés. — 46. Camp retranché des Normands à Saint-Germain-des-Prés. Courses dévastatrices. Les Hélépoles. Victoire des assiégés le 2 février 886. — 47. Désastre du 6 février. Débordement de la Seine. Rupture du pont. Incendie de la petite tour. — 48. Dévastation des Normands en Neustrie et dans les provinces de la Loire. — 49. Arrivée et retraite soudaine du duc saxon Henry. Négociations de l'évêque Gozlin avec Sigefried. Départ des Danois. — 50. Mort de l'évêque Gozlin. Apparitions surnaturelles de saint Germain de Paris. — 51. Attitude des historiens modernes en face du miracle. — 52. Ambassade du comte Eudes à Charles le Gros. Mort du duc saxon Henry. Dernier assaut général. — 53. Intervention et lâcheté de Charles le Gros. Traité avec les Normands. Levée du siége de Paris. Ruine de Meaux.

§ VI. Royautés Féodales 123

54. Déposition et mort de Charles le Gros. Élection d'Arnoulf de Carinthie au trône d'Allemagne. Prétentions de Guy de Spolète à la couronne de France. Élection et sacre du roi Eudes à Compiègne. — 55. Retour des Normands sous les murs de Paris. Victoire de l'évêque Anschéric. — 56. Victoire du roi Eudes à Montfaucon en Argonne. Expulsion définitive des Normands du duché de France. — 57 Les compétiteurs italiens Guy de Spolète et Bérenger duc de Frioul. Origine lombarde du système féodal. — 58. Victoire de Guy de Spolète. — 59. Élection et sacre royal de Guy de Spolète à Pavie. — 60. Origine des factions rivales des Guelfes et des Gibelins en Italie. Sacre impérial de Guy de Spolète. — 61. Les *Hungari* ou Hongrois. — 62. Sacre du roi Louis d'Arles.

§ VII. L'empire d'Orient. 142

63. Lettre d'Étienne VI à l'empereur Basile le Macédonien. — 64. Révolutions de palais à Constantinople. Mort de Basile le Macédonien. — 65. Expulsion de Photius. Ses ouvrages. — 66. Suppression par les Grecs des documents relatifs à la mort de Photius. — 67. Lettre de Photius sur le dogme de la procession du Saint-Esprit. — 68. Erreurs théologiques de la lettre de Photius. — 69. Élection du prince Étienne au siége de Constantinople. Lettre des Grecs au pape Etienne VI. — 70. Mort du pape Étienne VI.

CHAPITRE II

PONTIFICAT DE FORMOSE (septembre 891 - 23 mai 878.)

§ I. Notice des Catalogues Pontificaux.......... 169

1. Notice fruste du *Codex Regius.* — 2. Notice de l'anonyme de Zwellen. — 3. Importance de la notice de Zwellen. Le pseudo Luitprand. Rectifications historiques.

§ II. Antécédents de Formose......................... .. 174

4. Mission de Formose en Bulgarie. — 5. Formose prend parti pour Louis le Germanique. Accusation de Jean VIII contre Formose. Condamnation par contumace. — 6. Caractère et portée des griefs articulés contre Formose. — 7. Mention de la sentence portée contre Formose par le concile de Pontion. Révolutions politiques. — 8. Invasion de Rome par Lambert comte de Spolète. — 9. Seconde condamnation de Formose au concile de Troyes. — 10. Réhabilitation de Formose par Martin I. — 11. Formose remis en possession de son évêché de Porto. — 12. Election de Formose au souverain pontificat. — 13. Formose ne fut pas le premier évêque transféré d'un autre siége à celui de Rome.

§ III. Formose et l'Église d'Orient........................ 200

14. Lettre de Formose à Stylianus métropolitain de Néocésarée. — 15. Les deux patriarches de Constantinople, S. Etienne et S. Antoine Cauléas. — 16. S. Nicolas le Mystique, patriarche de Constantinople.

§ IV. Formose et le roi Eudes........................... 207

17. Première lettre de Foulques de Reims au pape Formose. — 18. Réponse de Formose. — 19. Lettres de Formose au roi Eudes et à Charles le Simple.

— 20. Nouvelles lettres du pape aux deux rois. — 21. Eudes en Aquitaine. — 22. Victoire d'Eudes à Montpensier, sur les Normands. — 23. Episode du baptême du roi normand Catillus. — 24. Sacre de Charles le Simple par l'archevêque Foulques de Reims. Fin du poëme d'Abbon. Mort du roi Eudes.

§ V. — **Formose et l'empire**.............................. 222

25. Formose trahi par l'empereur Lambert et opprimé par le marquis Adalbert de Toscane. — 26. Appel de Formose au roi de Germanie Arnoulf. — 27. Entrée victorieuse d'Arnoulf à Rome. — 28 Sacre d'Arnoulf en qualité d'empereur. Serment des Romains. — 29. Portée historique et véritable caractère de la déposition de Lambert et du sacre d'Arnoulf. — 30. Mort du pape Formose.

BONIFACE VI (23 mai - 4 juin 896.)............................ 230

31. Lambert rentre en possession de Rome. — 32. Election tumultuaire, intrusion et mort de Boniface VI.

ÉTIENNE VII (5 juin 896 - 25 juillet 897.)........................ 234

33. Intrusion à main armée d'Etienne VII. Notice du catalogue de Zwellen. — 34. Inexactitude du *Codex Regius*. — 35. Priviléges d'Etienne VII en faveur de l'église de Narbonne et de l'abbaye de Vézelay. — 36. Fragment d'une lettre d'Etienne VII à propos des juifs de Narbonne. — 37. Pourquoi le nom de quelques papes intrus reste inscrit dans les catalogues pontificaux. — 38. Correspondance de Foulques de Reims avec Etienne VII. — 39. Concile de Ravenne. — 40. Conciliabule de Rome. Profanation des restes du pape Formose. — 41. Certitude historique de l'attentat commis par Etienne VII. — 42. Déposition et supplice d'Etienne VII.

PONTIFICAT DE ROMAIN (juillet - novembre 897.).................. 254

43. Election, actes et mort de Romain.

PONTIFICAT DE THÉODORE II (novembre - décembre.)............. 256

44. Election et mort de Théodore II.

PONTIFICAT DE JEAN IX (juin 898 - juillet 900.)................. 258

45. Election schismatique du prêtre Sergius. — 46. Distinction entre l'élection et le sacre des papes aux IXe et Xe siècles. — 47. Election du pape légitime Jean IX — 48. Concile de Rome; 1re session. — 49. 2e session du con-

cile de Rome. — 50. Les six premiers canons du concile de Rome. — 51. Les six derniers canons du concile de Rome. — 52. Concile de Ravenne. Propositions faites par l'empereur Lambert. — 53. Propositions faites par le pape. Clôture du concile de Ravenne. — 54. Mort tragique de l'empereur Lambert. Berenger, roi d'Italie. Les *Hungari*. — 55. Mort d'Arnoulf de Germanie. — 56. Martyre de Foulques, archevêque de Reims. Sentence d'excommunication contre les meurtriers. — 57. Lettres du pape Jean IX. Sa mort. — 58. Fin du IXe siècle.

CHAPITRE III

PONTIFICAT DE BENOIT IV (juillet 900 - août 903)................ 291

1. Coup d'œil préliminaire sur le xe siècle. — 2. Les récits de Luitprand. Ceux de Flodoard. — 3. Notice de Benoît IV d'après les monuments contemporains. — 4. Synchronisme. — 5. Encyclique de Benoît IV aux évêques des Gaules. Concile de Latran. Argrim de Langres. — 6. Sacre de l'empereur Louis III. — 7. Cérémonial du couronnement des empereurs Romains. — 8. Oraison de la messe du sacre. — 9. Trahison d'Adalbert II de Toscane. Retour de Bérenger en Italie. L'empereur Louis l'Aveugle. — 10. Mort de Benoît IV. L'évêque d'Amasée. — 11. Hagiographie des Gaules.

PONTIFICAT DE LÉON V (août - septembre 903).................... 309

12. Notice de Léon V d'après les catalogues pontificaux. — 13. Cérémonial du sacre des papes. — 14. Églises patriarcales de Rome et titres cardinalices au xe siècle. — 15. Charité de Léon V. Sa fin tragique.

L'ANTIPAPE CHRISTOPHE (octobre 903 - janvier 904)......... 314

16. Intrusion parricide de Christophe. — Appréciations de Baronius et de Muratori. — 18. État réel de l'Eglise romaine au xe siècle. — 19. Un diplôme de l'antipape. Déposition et mort de Christophe.

SERGIUS III (29 janvier 904 - septembre 911).

I. Regestum de Sergius III.............................. 320

20. Retour triomphal de Sergius. Son sacre. — 21. Réhabilitation d'Etienne VII et condamnation de Formose par Sergius III. — 22. Lettre de Sergius III à

l'évêque d'Uzès pour proscrire la mémoire de Formose. — 23. Lettre de Sergius à l'archevêque de Hambourg dans le même sens. — 24. Muratori et Baronius à propos de Sergius III. — 25. Sergius III est accepté comme pape par l'Eglise catholique. Son zèle pour la pureté de la foi. — 26. Lettre de Sergius III aux évêques d'Angleterre. — 27. Privilége de Sergius III en faveur de l'abbaye de Saint-Gall. — 28. Rescrit de Sergius III à l'évêque de Silva-Candida. Priviléges en faveur des monastères de Nonantola et de Saint-Martin de Tours. — 29. Reconstruction de la basilique de Latran par Sergius III. — 30. Une calomnie de Luitprand contre Sergius III.

§ **II. Conciles d'Occident.** 337

31. Conciles en Angleterre et dans les Gaules. — 32. Concile de Jonquières. — 33. Le rationalisme moderne et les formules de bénédiction ecclésiastique. 34. Allocution d'Hérivée de Reims au concile de Trosly. — 35. Canons du concile de Trosly. — 36. Saint Bernon fondateur de Cluny. Testament de Guillaume comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine.

§ **III. L'empereur Léon le Philosophe**.................... 346

37. Œuvres de Léon le Philosophe. — 38. Désastre de l'empire. Ruine de Thessalonique. — 39. Les quatre mariages de l'empereur Léon. — 40. Expulsion du patriarche saint Nicolas. Schisme. Mort de l'empereur et du pape.

CHAPITRE IV

PONTIFICAT D'ANASTASE III (septembre 911 - novembre 913)........ 353

1. Notice d'Anastase III d'après les catalogues pontificaux et les monuments contemporains. — 2. Lettre d'Anastase III à Ragembert évêque de Verceil. — 3. Conversion des peuples scandinaves. Lettre d'Anastase III à Hoger archevêque de Hambourg. — 4. Siége de Chartres par Rollon. — 5. Traité de Saint-Clair-sur-Epte. Charles le Simple et Rollon. — 6. Instructions de l'archevêque Hérivée de Reims relatives à l'enseignement chrétien et au baptême des Normands. — 7. Baptême de Rollon par Franco archevêque de Rouen. — 8. Le premier duc chrétien des Normands. — 9. Mort d'Alphonse le Grand roi d'Espagne. — 10 Désordres et crimes dans les Gaules. — 11. Troubles à Constantinople. Mort de Léon le Philosophe. Avénement de Constantin VII Porphyrogénète. Mort d'Anastase III.

PONTIFICAT DE LANDON (novembre 913 - mai 914).

12. Notice de Landon d'après les catalogues pontificaux et les monuments contemporains.

PONTIFICAT DE JEAN X (14 mai 914 - 17 juillet 928).

§ I. Notice de Jean X d'après les Catalogues pontificaux 368

13. Infâmes calomnies. Réfutation. — 14. Véritable caractère du pape Jean X. — 15. Notice de Jean d'après le *Codex Regius*. — 16. Discussion de la notice du *Codex Regius*.

§ II. Jean X et l'Italie.................................... 376

17. Les Hongrois en Italie et en Allemagne. Mort de Louis l'Enfant. Conrad Ier roi de Germanie. — 18. Les Sarrasins espagnols de Fraxinetum en Italie. — 19. Les Sarrasins de Sicile aux portes de Rome. — 20. Traité de Jean X avec le roi Bérenger. — 21. Couronnement impérial de Bérenger Ier à Saint-Pierre-de-Rome. — 22. Première défaite des Sarrasins aux portes de Rome. — 23. Victoire de l'armée chrétienne au Garigliano. — 24. Le Mont-Cassin. — Martyre de saint Berthaire. — 25. Généalogie des deux Théodora et de Marozie. Le comte Albéric de Tusculum (Frascati).

§ III. Regestum de Jean X.................................... 394

26. Importance des nouvelles découvertes de la science paléographique. — 27 Lettre de Jean X aux évêques de la province de Narbonne. — 28. Le légat de Jean X au concile d'Hohenaltheim. — 29. Canons du concile d'Hohenaltheim. — 30. Mort de Conrad Ier roi de Germanie. Avénement de Henri Ier l'Oiseleur. — 31. Révolte contre Charles le Simple. Élection du roi Robert de France. — 32. Lettre de Jean X à Hermann archevêque de Cologne. — 33. Lettre de Jean X à Charles le Simple. Combat de Soissons. Mort du roi Robert. — 34. Avénement du roi féodal Raoul de Bourgogne. Son règne. Captivité de Charles le Simple à Château-Thierry. — 35. Lettre de Jean X au roi des Francs Raoul. — 36. Lettres de Jean X aux diverses chrétientés d'Occident. — 37. Jean X et l'église d'Espagne. — 38. Saint Gennade, évêque d'Astorga.

§ IV. Empire d'Orient.................................... 413

39. La question des quatrièmes noces. Avénement de Romain Lécapène. — 40. Le *Tomus unionis*. Mort d'Euthymius. — 41. Négociations avec le pape Jean X. Siméon roi des Bulgares. — 42. Lettre au roi des Bulgares. Traité de paix.

§ V. **Morts tragiques**.................................... 418

43. Rodolphe II roi d'Italie. — 44. Assassinat de l'empereur Bérenger. — 45. Complot contre Rodolphe II. Assassinat de Burchard, duc de Souabe. — 46. Hugues, roi d'Italie. Assassinat du marquis Pierre, frère du pape. — 47. Assassinat du pape Jean X. Incarcération de Charles le Simple captif à Péronne. — 48. L'archevêque de Reims Séulfe empoisonné par Héribert comte de Vermandois. Élection d'un métropolitain âgé de cinq ans.

CHAPITRE V

PONTIFICAT DE LÉON VI (juillet 928 - février 929)............... 423

1. L'antipape Jean, cousin de Marozie. Nouvelle invasion de Hongrois aux portes de Rome. — 2. Phénomènes extraordinaires. — 3. Mention de l'antipape Jean par le *Codex Regius*. Expulsion de l'intrus. — 4. Notice de Léon VI d'après les catalogues pontificaux. — 5. Lettre de Léon VI aux évêques de Dalmatie. Sa fin prématurée.

PONTICAT D'ÉTIENNE VIII (février 929 - mars 931)................ 433

6. Notice d'Étienne VIII d'après les catalogues pontificaux. — 7. Priviléges apostoliques d'Étienne VIII en faveur des abbayes de Saint-Vincent au Vulturne et de Saint-Gérard de Brogne. — 8. Saint Odon. Réforme monastique. Congrégation de Cluny. — 9. La réforme de Saint Odon au monastère de Fleury. — 10. Le saint ermite Adhégrin, disciple de saint Odon. — 11. L'ermite saint Meinrad martyr à Einsidlen. — 12. Saint Benno et saint Eberhard ermites à Einsidlen. Saint Benno évêque de Metz. Sa mort. — 13. Consécration miraculeuse de l'église d'Einsidlen. Mort de saint Eberhard. — 14 Saint Conrad évêque de Constance. — 15. Naissance de saint Udalric. — 16. Saint Udalric et sainte Wiborade. — 17. Le prêtre Udalric à Rome. Prophétie du pape Sergius III. — 18. Martyre de sainte Wiborade par les Hongrois. — Promotion de saint Udalric au siége épiscopal d'Augsbourg. — 20. Élection et sacre d'Artold archevêque de Reims.

PONTIFICAT DE JEAN XI (mars 931 - janvier 936)................ 457

21. Le roi Hugues d'Italie. Son mariage avec Marozie. — 22. Puissance féodale de Marozie à Rome. — 23. Marozie, mère du pape Jean XI. Les cata-

logues pontificaux. Un pape de vingt ans. — 24. Récit du chroniqueur contemporain Benoît de Saint-André. Albéric prince et patrice des Romains — 25. Récit de Luitprand. Hugues chassé de Rome. Tyrannie du patrice Albéric. — 26. Trafic simoniaque des bénéfices ecclésiastiques. Rathier évêque de Vérone. — 27. *Regestum* de Jean XI. — 28. L'empereur d'Orient Romain Lécapène, et son quatrième fils Théophylacte destiné dès le berceau au siége patriarcal. — 29. Mort prématurée du patriarche de Constantinople Étienne. Le moine Tryphon et la « confidence ». — 30. Déposition de Tryphon. Un patriarche de seize ans. — 31. Désastres en Italie. Mort de Jean XI et de Marozie. — 32. Germes de renovation religieuse. — 33. Conversion de la Bohème. Sainte Ludmille. — 34. Les apôtres des Slaves. Translation des reliques de saint Clément à Rome. — 35. Un témoignage de saint Cyrille apôtre des Slaves en faveur de l'aréopagitisme. — 36. Martyre de sainte Ludmille et de son fils saint Wenceslas.

CHAPITRE VI

PONTIFICAT DE LÉON VII (janvier 936 - juillet 939) 482

1. Le patrice Albéric et le monastère de Saint-André au mont Soracte. — 2. Notice de Léon VII d'après Flodoard et les catalogues pontificaux. — 3. Lettre de Léon VII à l'évêque Gérard de Lorch. — 4. Médiation de saint Odon de Cluny entre le roi Hugues et le patrice Albéric. — 5. *Regestum* de Léon VII. — 6. Restauration de Louis d'Outremer en France. — 7. Mort de Henri l'Oiseleur. Avénement d'Oton Ier le Grand au trône de Germanie. — 8. Lettre de Léon VII à Frédéric archevêque de Mayence. Mort de Léon VII.

PONTIFICAT D'ÉTIENNE IX (juillet 939 - octobre 942) 494

9. Notice d'Étienne IX d'après les catalogues pontificaux. Une erreur historique. Attentat prétendu dont Étienne IX aurait été victime. — 10. Une surcharge dans le *Codex Regius*. — 11. Rescrit apostolique d'Étienne IX en faveur du monastère de Tolla. — 12. Privilége d'Étienne IX en faveur de l'abbaye lorraine de Bouxières-aux-Dames. — 13. Révolte du duc de France Hugues le Grand et des seigneurs féodaux contre Louis d'Outremer. — 14. Siége et prise de Reims. Démission forcée d'Artold. Le jeune prince Hugues est mis en possession de la chaire métropolitaine. — 15. Interven-

tion d'Etienne IX pour la pacification de la France. — 16. Tyrannie de Hugues en Italie. Nouveau conflit entre ce prince et le patrice des Romains Albéric. — 17. Second voyage de saint Odon en Italie. — 18. Réconciliation de Hugues et d'Albéric. Retour de saint Odon en France. Sa mort.

PONTIFICAT DE MARIN II (octobre 942 - avril 946)...... 507

19. Notice de Marin II d'après les catalogues pontificaux. — 20. Révolutions à Constantinople. Chute de Romain Lécapène et de ses fils. — 21. Constantin VII Porphyrogenète. Son caractère. — 22. Translation de l'image miraculeuse d'Édesse à Constantinople. — 23. Translation de la main de saint Jean-Baptiste d'Antioche à Constantinople. — 24. Siméon le Métaphraste, logothète ou grand chancelier de l'empire. L'ermite de Paros. — 25. Erreurs et calomnies au sujet de Siméon le Métaphraste. — 26. La grande collection hagiographique de Siméon le Métaphraste. — 27. *Regestum* de Marin II. Sa mort.

CHAPITRE VII

PONTIFICAT D'AGAPET II (avril 946 - novembre 955).

§ I. Louis IV d'Outremer 522

1. Notice d'Agapet II d'après les catologues pontificaux. — 2. Louis d'Outremer et Foulques le Bon, comte d'Anjou. — 3. Mort d'Héribert de Vermandois et de Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie. — 4. Le jeune duc Richard-sans-Peur et Louis d'Outremer. — 5. Captivité de Louis d'Outremer, détenu par Hugues le Grand. Sa délivrance. — 6. Alliance de Louis d'Outremer avec Othon de Germanie. Réintégration de l'archevêque Artold à Reims.

§ II. Agapet II et la France 529

7. Conciles de Verdun et de Mouzon. Appel au pape. Envoi d'un légat apostolique en France. — 8. Ouverture du concile d'Ingelheim. — 9. Requête de Louis d'Outremer au concile. — 10. Réponse du légat apostolique et déclaration d'Othon Ier en faveur de Louis d'Outremer. Monitoire synodal à Hugues le Grand. — 11. Examen de la cause canonique soulevée par les deux compétiteurs Artold et Hugues au siége de Reims. — 12. Condamna-

tion de Hugues de Reims. Clôture du concile d'Ingelheim. — 13. Sentence d'excommunication prononcée contre Hugues le Grand au synode de Laon. — 14. Fureurs et cruautés de Hugues le Grand. Deux évêques médiateurs. — 15. Sentence d'excommunication prononcée par Agapet II contre Hugues le Grand. Pacification de la France. — 16. Mort prématurée de Louis d'Outremer. — 17. Avénement de Lothaire roi de France. Mort de Hugues le Grand.

§ **III. Révolutions en Italie**.......................... 543

18. Déchéance du roi Hugues d'Italie. Avénement de Bérenger II. Lothaire fils de Hugues associé au trône. — 19. Mort de Hugues d'Italie et de son fils Lothaire. — 20. Sainte Adélaïde veuve de Lothaire. L'ermite Martin. Albert-Azzo de Canossa. — 21. Othon le Grand en Italie : son mariage avec sainte Adélaïde. — 22. Othon le Grand et Agapet II. — 23. Mort du patrice des Romains Albéric. Pacte simoniaque et sacrilége.

§ **IV. Libellus Antichristi**.......................... 550

24. Le moine Adso. Début de sa lettre à la reine de France Gerberga. — 25. Naissance et éducation de l'Antechrist. — 26. Pouvoir de l'Antechrist. Durée de sa domination. — 27. Époque de l'avénement de l'Antechrist. — 28. Un grand roi dont l'avénement précédéra celui de l'Antechrist. Enoch Elie. — 29. Mort de l'Antechrist. Fin du monde.

§ **V. Synchronisme**.......................... 558

30. La diète d'Augsbourg. Restauration de Bérenger II sur le trône d'Italie. — 31. Siége de Canossa par Bérenger. — 32. Othon le Grand et Rathier de Vérone. Renaissance des lettres en Germanie. — 33. Atton évêque de Verceil. Hagiographie contemporaine. — 34. Invasion des Maggyars hongrois à Augsbourg. Saint Udalric. — 35. Ambassade de saint Jean de Vandières près du calife de Cordoue Abdérame. — 36 Mort d'Agapet II. *Regestum* de ce pape.

LES TROIS PONTIFICATS :

JEAN XII (16 décembre 955-14 mai 964).
LÉON VIII (4 décembre 963-mars 965).
BENOIT V (mai 964-4 juillet 965).

§ **I. Notice des Catalogues pontificaux**.......................... 566

37. Intrusion et débordements d'Octavien. Couronnement d'Othon le Grand. — 38. Expulsion d'Octavien. Election de Léon VIII. Mort d'Octavien. —

39. Election de Benoît V. — 40. Siége de Rome par l'empereur Othon. Rétablissement de Léon VIII. — 41. Autorité de cette notice pontificale reproduite par les trois catalogues du *Codex Regius*, de Zwellen et de Watterich. — 42. La chronique du moine de Saint-André. Cruautés d'Octavien (Jean XII). — 43. L'armée d'Othon le Grand. Serment prêté par ce prince à Jean XII. — 44. Décret de Léon VIII en faveur de l'empereur Othon le Grand. — 45. *Unus moriatur pro populo.*

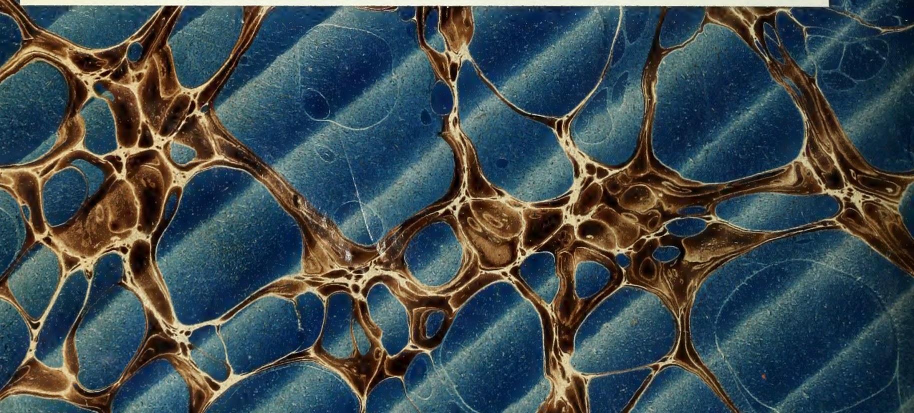
§ **II. Le pape féodal Octavien**............................ 577

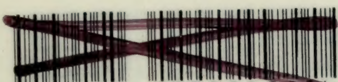
46. Les milieux historiques. — 47. Jean XII et Othon le Grand. — 48. Rupture. — 49. Concile de Rome. — 50. Déposition de Jean XII. Élection de Léon VIII. — 51. Restauration de Jean XII. Sa mort. — 52. *Regestum* de Jean XII. — 53. Élection et expulsion de Benoît V. — 54. Mort de Benoît V et de Léon VIII.



FIN DU DIX-NEUVIÈME VOLUME.

COULOMMIERS. — TYPOGRAPHIE ALBERT PONSOT ET P. BRODARD.




a39003 002004520b

